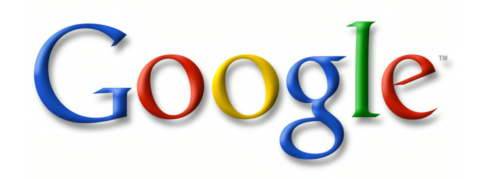
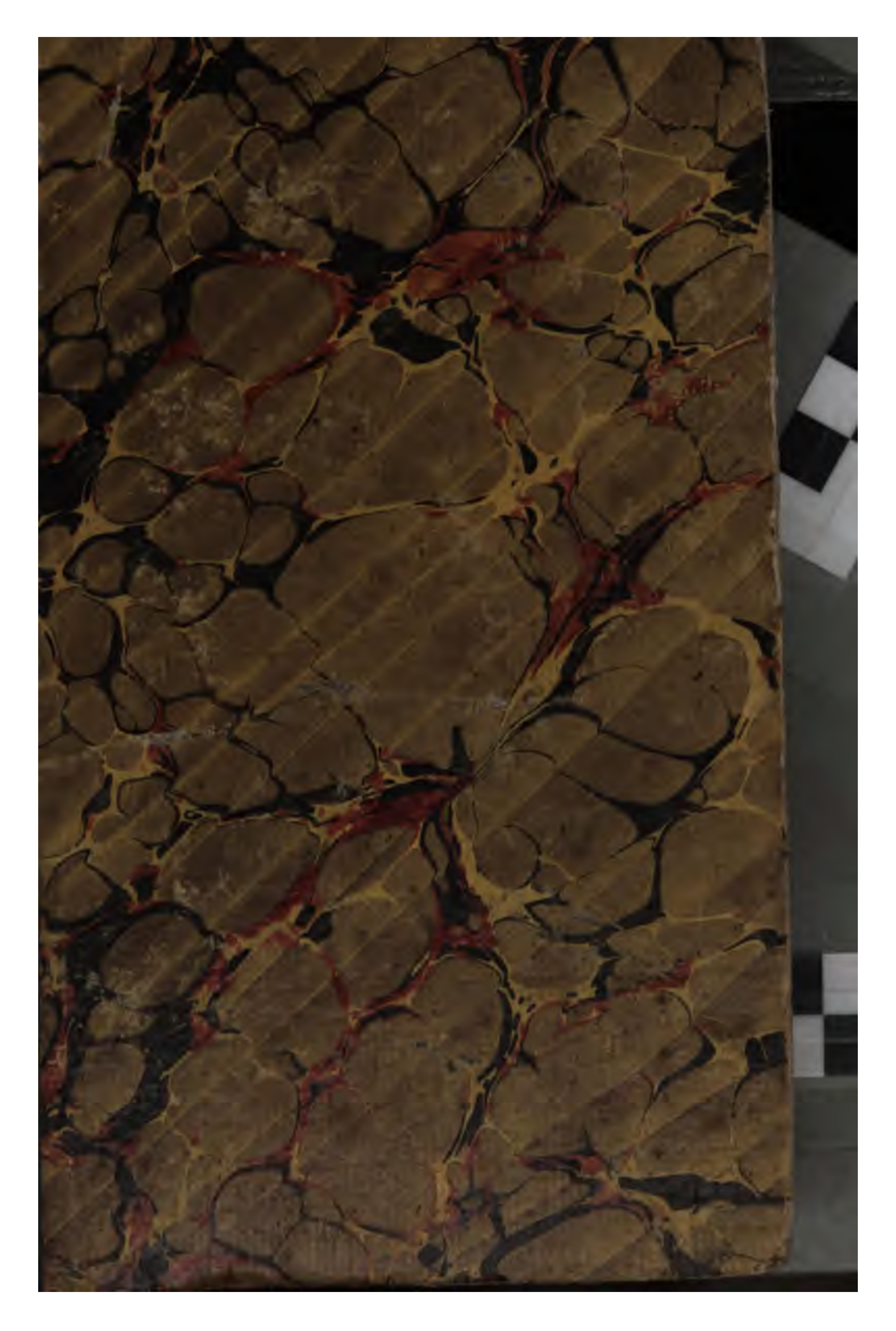






# JOURNAL

DES

# SCIENCES MILITAIRES.

N° 10. 3e SÉRIE. T. 4 OCTOBRE 1840.

IMP. DE MOQUET ET COMP., RUE DE LA HARPE, 90.

# JOURNAL

DES

# SCIENCES MILITAIRES

DES

## ARMÉES DE TERRE ET DE MER,

RÉDIGÉ

SUR LES DOCUMENTS FOURNIS PAR LES OFFICIERS DES ARMÉES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

PAR

**J. CORRÉARD,**

ANCIEN INGÉNIEUR.

[illegible]

TROISIÈME SÉRIE.—T. IV.

16e ANNÉE.

**PARIS,**

J. CORRÉARD, DIRECTEUR DU JOURNAL,

RUE DE TOURNON, 20.

1840.



IMP. DE MOQUET ET COMP., RUE DE LA HARPE, 90.

# JOURNAL

DES

# SCIENCES MILITAIRES

DES

## ARMÉES DE TERRE ET DE MER,

PUBLIÉ

SUR LES DOCUMENTS FOURNIS PAR LES OFFICIERS DES ARMÉES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES,

PAR


**J. CORREARD**,

ANCIEN INGÉNIEUR.





TROISIÈME SÉRIE.—T. IV.

16e ANNÉE.





J. CORREARD, DIRECTEUR DU JOURNAL,

RUE DE TOURNON, 20.

1840.

JOURNAL
DES
SCIENCES MILITAIRES.

# DICTIONNAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE,

Par le Général BARDIN,

Auteur du Manuel d'infanterie, du Mémorial de l'officier d'infanterie; membre de l'Académie des sciences de Turin, Collaborateur du complément du Dictionnaire de l'Académie française, du Dictionnaire de la conversation, de l'Encyclopédie des gens du monde, etc., etc.

## AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

S'il est une science où l'insuffisance de la lexicographie se fasse surtout remarquer, c'est la science militaire. La sphère s'en est si glorieusement étendue au milieu des grandes luttes de la révolution et de l'empire, que les formules ont manqué aux innovations les plus précieuses et les mieux établies. Pour s'élever au niveau des progrès réalisés par le génie de nos grands capitaines, la langue avait besoin d'être remaniée, complétée, renouvelée, sans rejeter, toutefois, les acceptions vieillies, les expressions tombées en désuétude, qu'on doit étudier, au contraire, comme des monuments souvent curieux, toujours utiles, de l'histoire et de la science. Il fallait recueillir, sous une forme méthodique, et éclaircir par de lumineux commentaires, les termes qui avaient reçu de la victoire une consécration récente, et qui, devenus techniques, s'étaient acquis désormais, au titre le plus légitime, droit de bourgeoisie dans les vocabulaires français.

Tel est le double but que s'est proposé M. le général BARDIN. Vétéran de notre brave armée, il a voulu, après avoir servi glorieusement son pays pendant la guerre, lui consacrer pendant la paix le fruit de ses veilles et de son expérience. Nulle compétence n'a été plus noblement établie dans le passé, nulle ne sera mieux confirmée dans l'avenir. La publication du DICTIONNAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE, ou *Recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes*, annoncée depuis long-temps, était attendue avec une vive impatience. Cet ouvrage manquait à la France et même à l'Europe. C'est une véritable encyclopédie militaire dont l'acquisition deviendra précieuse aux officiers; elle pourra former à elle seule une petite bibliothèque militaire, et tenir lieu d'une grande quantité de volumes.

En réunissant les nombreux matériaux qu'il avait rassemblés depuis vingt-cinq ans pour la composition de ses divers écrits militaires, le général Bardin a voulu donner au public un dictionnaire qui satisfît à toutes les investigations, et qui, sans se borner à une sèche nomenclature, pût être consulté avec fruit, non-seulement par les

théoriciens, mais par toutes les classes de lecteurs qui désirent s'initier à l'art et à l'histoire de la guerre. Il a produit tout à la fois *un traité approfondi et un livre populaire*, une œuvre de haute science, mais de lecture agréable et facile; pleine de faits et d'idées, pleine de surprises et d'aperçus neufs pour qui sait déjà; pleine d'attrait et d'instruction piquante pour qui ne sait pas encore. A la rédaction de chaque article, on voit qu'il s'est appliqué à suivre la marche indiquée par les illustres logiciens, par les Condillac et les Dalembert, et à procéder du simple au composé, de l'analyse à la synthèse. Son livre est un véritable cours littéraire d'histoire militaire, où les vues les plus étendues et l'érudition la plus profonde se présentent sous le passeport d'un style simple, clair et d'une précision remarquable. Chaque terme est étudié dans ses origines, dans ses étymologies, dans ses dérivés, dans ses acceptions successives. L'étude sérieuse de l'antiquité et du moyen-âge fournit à l'auteur l'explication d'un grand nombre d'usages anciens qui ont reparu plus tard sous une autre forme : coup d'œil rétrospectif du plus haut intérêt sur la tactique, l'organisation militaire, la discipline, l'habillement des troupes aux époques antérieures, et qui offre l'immense avantage d'éclaircir le présent par les lumières du passé.

Le nom des personnages et des lieux qui, militairement ont acquis de la célébrité, les événements mémorables de tous les siècles, les écrivains militaires devenus classiques dans tous les pays, seront soigneusement inscrits à leur place alphabétique, avec indication des passages du livre où l'auteur a eu occasion de les citer. Ce traité aura ainsi le triple caractère biographique, bibliographique et ethnographique.

Par la simplicité de sa méthode et la clarté de ses définitions l'auteur parviendra, nous n'en doutons point, à faire pénétrer dans tous les rangs de l'armée de terre les connaissances dont la propagation est encore si restreinte. Il ne saurait manquer d'obtenir les encouragements des hommes politiques et de tous les citoyens qui se préoccupent de la puissance et de la gloire militaire de leur pays.

J. CORREARD, éditeur,
ancien ingénieur.

NOTA. Pour faire plus particulièrement juger du mérite du *Dictionnaire de l'armée de terre*, nous en donnerons quelques extraits.

# INTRODUCTION

## ET CLEF DE L'OUVRAGE.



## PREMIÈRE PARTIE.

*Plan général.*

On ne s'était pas complétement occupé encore de l'art de composer les dictionnaires techniques : leur forme laissait à désirer ; telle est la pensée génératrice du présent ouvrage, ou du moins de la forme sous laquelle il est présenté.

Les recherches ne se faisaient que d'une seule manière, alphabétiquement, pour retrouver les mots qu'on savait.

Mais l'important et le difficile est de retrouver philosophiquement les mots qu'on ne sait pas.

Il y avait, pour y parvenir, bien des moyens d'exploration que voici :

S'il ne s'agit que de la marche alphabétique pure, la manière est simple et directe, c'est celle des collégiens; les autres manières, quoique alphabétiques aussi, ne sont pas directes.

La première de ces manières indirectes tend à ressaisir toutes les locutions où un mot s'adjoint à des génitifs, à des datifs, à des épithètes ; dans ce qui va suivre, l'ensemble, la série de ces locutions précède les articles assez importants pour donner lieu à ces périphrases. L'article ARMÉE en donne la preuve; tous les adjectifs, tels que accéléré, militaire ou français, etc., qu'on trouve dans ce présent dictionnaire, en donnent la preuve.

La seconde de ces manières tient à une pensée qui a été effleurée par Dalembert, par Chambers et par l'abbé Girard ; ainsi, ici soient à retrouver les rameaux du terme générique ARMÉE, consultez le tableau synoptique qui le précède.

Si cette recherche n'amène pas au mot qu'on désirerait trouver, essayez une troisième manière; parcourez la série des mots de subdivision ou de renvoi qui termine la définition du terme générique ARMÉE; ses accessoires, ses dépendances y sont énumérés; si ce que vous voulez trouver n'y est pas, ne le cherchez plus.

Une quatrième manière vous mettra sur la voie de toutes les analogies, et

logies, développements, conséquences; ce moyen est de rechercher alphabétiquement les mots soulignés imprimés en petites capitales.

Le cinquième mode de recherche fait autant de parts de l'ouvrage qu'il y a de classes de personnages intéressés, par profession, à en diviser les matières; ces personnages sont caractérisés par une nomenclature à laquelle se rapportent des signes convenus. Si vous êtes historien, attachez-vous aux mots qui correspondent par un astérisque à la colonne F (voyez ACCENSE, voyez ACCOLADE) ; si vous êtes administrateur, recherchez les mots qui aboutissent à la colonne B, n. 1 (voyez A BON COMPTE, voyez ABONNEMENT); si vous êtes armurier, recourez aux mots de la colonne G, n. 1 (voyez ARME). Si vous êtes aumônier, allez à la colonne B, n. 2 (voyez AUTEL, voyez CHAPELLE).

Trente-quatre personnages peuvent par cet artifice se composer le dictionnaire spécial qui intéresse leurs fonctions.

Dans le libellé des articles descriptifs on retrouvera l'indication de tous les ouvrages littéraires qui traitent le sujet (voyez ARTILLERIE). Par les signes conventionnels attachés aux mots à texte, on remonte synthétiquement aux racines philosophiques, aux divisions mères (voyez ARMÉE ACTIVE, voyez ARMÉE INFERNALE).

Par la recherche des contingences qui intéressent soit les individus, soit les groupes ou agrégations, on peut rapprocher les devoirs, les fonctions de tous les membres de l'armée (voyez DEVOIRS, voyez FONCTIONS).

Par les auteurs militaires spéciaux (voyez AUTEURS MILITAIRES) on retrouve leur chronologie, l'analyse de leurs productions.

Par les écrivains soit spéciaux ou non, mais qui intéressent la chose militaire, on retrouve leur série générale et tous les éléments d'une bibliothèque militaire complète.

Par l'aperçu des guerres modernes on appréciera les progrès successifs de l'art militaire moderne.

Par la recherche de toutes les langues classiques on retrouvera leur connexion avec la langue militaire universelle.

Par la LÉGISLATION on est renvoyé à la chronologie de ses actes.

Par l'examen de ces actes, on revient aux passages qui les citent.

Par la recherche des MILICES, on retrouvera un précis de l'histoire militaire de tous les peuples.

Par les noms propres alphabétiquement classés, on sera renvoyé à toutes les parties du texte où ils figurent (voyez NOMS PROPRES).

Par la recherche du nom des ministres on sera conduit aux publications officielles émanées d'eux, ou par la chronologie des publications de la législation on apprendra les noms des ministres (voyez LÉGISLATION et MINISTRE DE LA GUERRE).

Par la quotité des synonymes se dévoilera l'importance des articles, comme le fait le mot SEIGNEUR.

Les nomenclatures formulées en tableaux et précédant certains termes génériques, tels que ARMÉE, etc., sont l'exposé primordial alphabétique et raisonné des *mots à texte et des termes sous*-génériques que l'article va comprendre.

*...nenclatures non ordonnées* en tableaux et terminant le premier paragraphe

de l'article présenteront, alphabétiquement rangées, les sous-génériques immédiats et les termes dépourvus de texte.

Il y a cependant des cas où il convenait que ce fût à la subdivision FONCTIONS, que ces derniers renseignements fussent donnés.

Ces règles immuablement observées différencient ce qui est mentionné pour mémoire et ce qui est soumis aux analyses de l'examen. Ces deux genres de nomenclatures révèlent au premier coup d'œil si ce qu'on aurait à chercher est ou non dans l'ouvrage.

L'auteur s'est donc proposé de publier un dictionnaire technique sur un plan nouveau, et de résumer ce plan au moyen d'un tableau clair et court qui est le plan du traité;

De faire que tout y fût dans tout, non en théorie, mais en réalité et démonstrativement;

D'imaginer un système typographique qui évite la lourdeur des notes et qui en remplace toute l'utilité;

De se préserver mécaniquement d'omissions, de hors-d'œuvres, de redites;

De s'étayer de toutes les preuves que fournissent tous les temps, toutes les langues, tous les auteurs;

De disposer les matières de manière qu'on puisse à volonté les lire comme un traité lié et suivi, ou les compulser comme dans un dictionnaire ordinaire;

De prendre *ab ovo* chaque chose depuis les époques où elle figure dans l'histoire ou dans le roman héroïque;

De faire précéder chaque terme de l'énumération de ses accidents grammaticaux, et au besoin d'un tableau synoptique qui en démontre les racines, le tronc, les branches;

De faire suivre chaque article de l'indication de tous les ouvrages imprimés en tout pays qui en ont traité, et rappeler, autant que possible, les manuscrits français qui s'en sont occupés;

De récapituler les productions littéraires de telle manière qu'une règle de proportion donne le chiffre des tributs payés par chaque peuple à l'ensemble de la science des armes.

Ce traité a été commencé en 1810; mais c'est surtout depuis les dernières campagnes de l'empire que l'auteur s'en est occupé sans relâche. Il s'est proposé d'y offrir un tableau général de la chose militaire; d'y passer en revue les MILICES diverses, de résumer leur histoire; il retrace ce que la science des armes a été, indique ce qu'elle est, et invoque quelques progrès. Les faits qu'il énonce sont positifs, si l'histoire ne nous trompe; les opinions qu'il reproduit sont en général consacrées, si les écrivains le mieux famés méritent créance. Tels sont les procédés que l'auteur a adoptés pour dépeindre surtout les institutions de la France, parce que ce sont celles qu'il a été à portée d'étudier à fond : il les considère principalement dans leur état *actuel ou peu ancien*, parce qu'il peut mieux apprécier celles-*et discernes ce qui y découle de la loi*, ce qui y tient aux routines. S'il appla*à ce qu'elles ont de louable*, s'il forme des vœux pour l'amélioration de que

principes, et s'il signale des imperfections palpables dans plusieurs branches de l'art, il agit sous les inspirations des théoriciens les plus recommandables (1); il se retranche derrière leurs noms; au besoin, il cite et rapporte, comme preuves justificatives, les passages mêmes de leur texte.

Il ne s'est dispensé d'aucune des recherches qui, tout indirectes qu'elles semblent être, complètent l'étude du sujet (2). Pour faire la part de ce qui est vraiment neuf, et démontrer combien sont vieilles par le fond la plupart des choses nouvelles par les détails, il remonte aux sources des antiquités militaires; il cherche ses autorités dans tous les genres de monuments et de littérature, il fouille dans les annales mal connues du moyen âge, et dans le dédale de la législation française, et il ne se borne pas à l'analyse critique des expressions que l'usage actuel consacre, mais il définit même les termes dont le temps a usé ou détourné l'acception jadis purement militaire (3). C'était la seule manière de dérouler entièrement le tableau descriptif de notre ARMÉE, de peindre ses mœurs plus d'une fois changeantes; de faire connaître la succession, les altérations, l'état des coutumes françaises; de rappeler l'origine et les vicissitudes de chaque règle admise; c'était l'unique moyen de dégager ce qui est authentique de ce qui est de simple tradition, d'unir la puissance des comparaisons aux efforts des arguments, et de suivre l'histoire militaire dans sa marche, comme un Méandre dont il s'agirait de reconnaître la source, d'observer les sinuosités et de mesurer le cours.

Il serait contre nos vues que l'exposé de ce plan en donnât une idée trop étendue, car l'immensité du sujet nous forçait d'en resserrer le cadre; ainsi, sa partie historique embrassera l'histoire des choses plus que celle des hommes, l'une étant bien plus vraie, bien plus sûre que l'autre; ainsi, ce livre ayant surtout en vue l'élément principal des ARMÉES, L'INFANTERIE ne sera qu'une portion d'encyclopédie militaire, et n'approfondira dans tous ses détails que la partie de l'art qui concerne l'INFANTERIE de tous les temps et de tous les pays, mais principalement de la France et de notre siècle.

Si ce cours d'études eût été ordonné sous la forme absolue d'un traité dogmatique, quantité de renseignements qui n'étaient pas à négliger n'eussent pu y prendre place, comme ils le doivent dans un dictionnaire; il valait donc mieux, au lieu d'ajouter un traité à tant d'autres qui existent déjà, adopter le mode alphabétique qui obvie aux oublis, simplifie les recherches, met chaque chose à sa place vraie, unique, voulue, évite les notes et abonde en renvois clairs et sûrs.

Plus d'une autorité nous suggérait cette résolution. Platon dit que l'exacte connaissance des mots peut seule donner celle des choses. On lit dans M. Courtin, (au mot *dictionnaire*) : *Dans un dictionnaire bien fait, l'analyse serait poussée*

(1) *Il faut particulièrement extraire des auteurs les systèmes, les idées singulières, les expériences, les vues, les maximes et les faits* (Dalembert, Encyclopédie, in-4°, tom. XII, p. 398, col. 1re).

(2) Les décisions des conciles, les capitulaires, les grandes chartes féodales, la législation générale, dont l'article LÉGISLATION offre le tableau chronologique.

(3) *Tels que :* AVOUÉ, BAILLI, MARQUIS, SÉNÉCHAL, etc.

*plus loin que dans un traité*. Un auteur anonyme (1817. D) a dit : *Un dictionnaire bien fait contiendrait la science universelle* (1).

D'ailleurs, ce genre de monographie militaire manquait à la littérature de l'ARMÉE FRANÇAISE, et pourtant des glossaires sont indispensables aux jeunes officiers; partout les élèves de Mars éprouvent le besoin de consulter et manquent de facilités pour s'éclairer et de temps pour approfondir; leur ardeur se glace à la vue de dissertations volumineuses; ils ne savent quelles sont les pages qui pourraient être profitables à leurs études particulières; s'ils se décident à parcourir un auteur, ils se rebutent d'abord, faute de clef, soit que l'ouvrage tombé entre leurs mains pèche par le plan, soit que les expressions qu'il renferme manquent d'interprétation.

Il n'y a donc qu'un dictionnaire qui puisse vaincre l'insouciance, triompher des excuses qu'elle invente, ouvrir la voie aux recherches sérieuses, tromper l'indolence, amener les indifférents à étudier sans y penser, à apprendre sans croire étudier.

L'auteur, en cédant à cette persuasion, expose peut-être aux attaques de la prévention son travail; car les dictionnaires appartiennent à un genre peu goûté, peu perfectionné jusqu'ici.

Le Dictionnaire de Trévoux prétend que c'est aux esprits superficiels et paresseux que les dictionnaires sont utiles. Voltaire (tom. 57, pag. 327) enveloppe dans la même mésestime *dictionnaires et brochures*. Johnson et Dalembert, illustres éditeurs et compositeurs de dictionnaires, ne se montrent pas moins sévères; le premier se compare avec trop de modestie à un *pionnier de la littérature*; l'autre (Encyclop., édit. de 1751, disc. préliminaire) déclare que les dictionnaires *se refusent à toute lecture suivie.*

Bayle, étonné lui-même du succès de son ouvrage, le déclare une compilation *informe composée d'articles cousus à la queue les uns des autres.*

Malgré le poids de ces autorités, la profession des vocabulistes prendrait quelque lustre, s'ils combinaient mieux la conduite de l'ouvrage, s'ils se pénétraient de l'importance de leur mission; mais les rédacteurs d'encyclopédies semblent ne pas avoir compris que scinder et particulariser est tout l'art de composer un dictionnaire; que tout article qui se délaie dans des explications accessoires et dont chaque phrase ne reproduit pas le mot de souche, ou n'en rappelle pas directement l'idée, ment à son titre, et manque, par cette prolixité, son but.

La possibilité du perfectionnement des dictionnaires va être démontrée par des exemples, plus que par des raisonnements; les résultats de quelques méthodes nouvelles appliquées ici témoigneront que notre production tient ce que son titre promet; qu'elle rassemble ce que son cadre doit renfermer; qu'un traité étudié est ici caché sous un voile transparent, et que, si ce livre est une série de recherches

(1) « Un bon dictionnaire de langue, a dit Dalembert, est l'ouvrage le plus utile et le plus philosophique dont une société littéraire pût doter son pays. » Mais il eût pu ajouter ouvrage ne saurait être composé en société, et qu'un bon dictionnaire de lang voir le jour que quand chaque partie de la science en général sera pourvue bon dictionnaire technique.

qui donne les choses par les mots, il se rapproche en même temps des ouvrages où l'on trouve les mots par les choses. De cette double nature il découle deux avantages : le livre, dans les mains du commun des lecteurs, se prête facilement aux études générales, et satisfait aux simples recherches; tandis que l'étudiant disposé à approfondir son sujet y trouvera les éléments d'un traité, et rencontrera à chaque article important une indication de toutes les voies accessoires ou latérales d'étude.

Ouvrir aux uns et aux autres leur route particulière, était, pour l'auteur, une entreprise moins difficile qu'on ne le supposerait; car, s'il n'est aucun écrit, quelle que soit son étendue, qui ne puisse être transformé en une table complète des matières, pourquoi ne parviendrait-on pas aussi, en concevant d'un même jet la table et le discours, à composer un traité-lexique ou un dictionnaire-traité (1) ?

Sans doute, celui que nous offrons au lecteur est surtout destiné à être consulté au besoin pour interpréter d'autres productions littéraires; mais il peut aussi être étudié, sinon absolument de suite, du moins conformément à l'esprit d'analyse dont le tableau primordial donne l'idée (v. ex. p. 12).

Ce tableau présente le canevas du livre, trace l'itinéraire du lecteur et dévoile le but où nous tendons; sa figure synoptique est une imitation libre et développée des artifices philologiques et philosophiques dont la chimie et la botanique ont tiré un parti si profitable; il indique dans leur ensemble, comme nos autres résumés synoptiques (v. ex. p. 20) le font pour leurs diverses parties, l'ordre et l'enchaînement des connaissances propres à l'armée de terre; il rend visibles les racines d'un tronc dont le vocabulaire sommaire (v. ex. p. 38–39) figure par ses colonnes les rameaux : celui-là est le principe, dont celui-ci est la fin.

Au milieu de ces deux termes, nous avons ménagé les indications qui mettent directement le lecteur sur la voie des sources; il lui suffit, pour les découvrir, de consulter les signes génériques placés entre parenthèses à la tête des articles (v. ex. p. 27).

Il résulte du concours de ces moyens, que les points d'arrivée sont vus des points de départ, et qu'on remonte des moindres résultats au plan général. Ainsi un chimiste passe de l'analyse à la synthèse, ou opère dans l'ordre inverse.

Il y a des savants dont la plume se refuserait à cette forme de travail : elle ne permet ni réticences obséquieuses, ni silence intéressé, ni éloge de commande; elle introduit la critique et repousse la satire, elle ne pèse les jugements ou les opinions des théoriciens classiques que dans une seule balance; elle met en lumière toute la vérité, ou du moins ce qui paraît tel comme déduction de recherches accomplies; elle s'occupe peu des vivants, et ne les fatigue pas d'apologies, parce qu'on ne sait pas d'eux tout ce qu'on sera à même d'en apprendre; elle regarde comme tombé dans le domaine de l'histoire, quiconque, ami ou ennemi, a cessé d'être.

*Mais elle impose de loin* à loin des conditions qui tournent en défauts, ou du

(1) *M. Francœur se proposait* de résoudre le même problème (Dict. technologique, 1822).

moins en *difficultés*; la langue convenue, routinière, ne suffit pas à ses besoins; elle ne peut jalonner çà et là sa route qu'à l'aide d'expressions inusitées; ainsi, des lecteurs classiques pourront crier à la hardiesse, en rencontrant quelques substantifs ou épithètes néologiques, ou plutôt exhumés des vieux langages. L'emploi de ces archaïsmes facilite-t-il les recherches? C'est la grande question! En cas d'affirmative, le moyen est bon; mais, après y avoir eu recours, le lecteur qui le blâmerait est libre d'oublier les néologismes, s'il les désapprouve; c'étaient des fiches de jalonnement: on peut les arracher, une fois la voie bien connue (1).

Si des méthodes analogues ou perfectionnées pouvaient s'appliquer à une vaste exposition des connaissances humaines, une véritable encyclopédie pourrait illustrer un jour la littérature française; mais l'exécution d'un pareil monument est peut-être à jamais impossible, faute de pouvoir soumettre l'enseignement de toutes les sciences à une marche systématique, faute de pouvoir énoncer leurs idées propres, en y employant des termes également intelligibles pour toutes, et soumis à une correspondance généralement sentie.

Au lieu de s'évertuer vainement à fondre les sciences en une seule, comme l'espéraient les encyclopédistes, l'esprit de méthode devrait ne s'occuper qu'à jeter dans des moules uniformes les dictionnaires particuliers de chaque science (2).

(1) Trois ou quatre néologismes, en tout, figurent dans les articles sans texte, ou dans des intitulés d'articles.

(2) Tout écrivain nourri d'études premières et générales, et doué de persévérance, peut produire, par la seule puissance des méthodes, un dictionnaire utile et bien fait. Il est vrai que l'entreprise exige des conditions qui ne se trouvent pas toujours réunies; elle veut de la santé, de l'aisance, l'amour de la retraite, la pratique de plusieurs langues, le secours de secrétaires intelligents, l'espoir de vivre encore quinze ou vingt ans, un local vaste et clair, et cette abnégation qui ajourne, après l'ouvrage terminé, toute idée de profit ou de renommée.

Supposons que l'agriculture soit le sujet à traiter.

Soit faite la transcription d'un article fondamental extrait d'un ouvrage agronomique quelconque; il est probable que cet emprunt fournira les mots: bois forestier, grande culture, horticulture, prés, vignes, etc.

Voilà un dictionnaire qui n'est encore que de cinq mots. Que chacun d'eux se développe dans un essai de description, il en résultera facilement autant de fois cinq mots qu'il a été trouvé d'expressions primitives; ainsi, grande culture produira assollement, corps de ferme, défrichement, engrais, sillons, etc., etc.

Voilà un dictionnaire de trente mots. Que chacun d'eux en amène dix, le recueil alphabétique est déjà de trois cents articles.

Le nombre des expressions trouvées s'accroîtra, les explications se compléteront au moyen du relevé des mots qui composent les dictionnaires d'agriculture déjà existants dans toutes les langues.

Recourez de plus aux bibliographes, aux biographes, aux ouvrages périodiqu
nal de la librairie, de l'imprimerie, des anonymes, etc.; les écrivains agronom
queront mettront sur la voie de toutes les recherches possibles et profitables.

Il ne faudrait rien moins, il est vrai, que la puissante volonté d'un gouvernement éclairé, pour appliquer un grand système à un essai si important. Le vœu et les récompenses du prince pourraient seuls plier plusieurs auteurs à l'exécution d'un plan donné, et les décider à composer séparément, et sans se concerter, le glossaire d'une même science; un comité de direction amalgamerait ensuite en un seul traité la partie positive, les recherches justifiées, les découvertes démontrées quant à la partie critique, spéculative, hypothétique, elle ne serait mentionnée que sous la garantie et la responsabilité morale de l'écrivain qui en avouerait la paternité.

Cette manière de procéder produirait de précieux résultats; elle laisserait bien loin ces pastiches qui. comme l'Encyclopédie de 1785, sont des œuvres incomplètes, prolixes et semées de contradictions. Il n'y a qu'une combinaison analogue à la marche qui vient d'être proposée, qui ait pu faire éclore le travail raisonné dont vingt-cinq mille docteurs ont doté la Chine (1).

A l'article Encyclopédie (1751, c. in-4, tom. XI, p. 361), Diderot a dit : *J'exige*

La persévérance, l'esprit de comparaison, la confrontation des faits et des livres, la durée du temps feront le reste, et l'auteur pratiquera de nécessité le précepte :

*Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage;*

car chaque terme, chaque idée nouvelle amèneront un remaniement obligé des premières données, pour le plus grand avantage de la clarté, de la raison et de la vérité.

Quelle que soit votre direction littéraire ou votre spécialité en fait d'études, quelque sujet qu'il vous plaise de traiter, opérez comme il vient d'être dit, et un dictionnaire technique meilleur qu'aucun de ceux qui ont été faits va voir le jour.

Sans doute, la besogne serait plus courte et moins rude, si celui qui se livrerait à une création de ce genre était riche de connaissances spéciales; mais ce n'est pas indispensable; l'écrivain pourra faire à la fois son éducation et son livre. Il ne tirera pas de son seul fonds, sa production; mais l'auteur et le livre converseront ensemble, et se mûriront à la fois pour la plus grande perfection du résultat.

(1) On lit dans M. Courtin, au mot *bibliothèque*, que la Chine possède une encyclopédie divisée en quatre cent cinquante parties, abrégée d'une collection bien plus volumineuse ; elle contient six mille tomes. — Mais il n'est pas donné à tous les souverains de faire mouvoir des savants comme des soldats, et de plier une phalange d'écrivains à un travail national. Les Chinois seuls offrent cette merveille. En 1773, l'empereur Kien-Long prit la résolution de faire imprimer en corps d'ouvrages les divers classiques de ses vastes états. Il leva un ban de vingt-cinq mille érudits, rassembla, organisa, subdivisa, mit en action cette troupe d'académiciens manufacturiers ; elle était chargée de donner à la Chine une collection de cent soixante-huit mille volumes in-folio divisés en quatre parties ou trésors. La totalité devait équivaloir à sept ou huit cents in-folio français. Il en avait déjà été imprimé en 1818 soixante-dix-huit mille six cent vingt-sept volumes. La science militaire y entrait à cette époque pour cent cinquante-trois volumes, comme le témoignent le Journal asiatique de Paris (1834), et le Mémoire sur l'éducation des vers à soie (1836), par M. Stanislas Girardin. L'ouvrage chinois est divisé de manière que chaque classe d'étudiants peut n'en acheter que la partie qui lui convient. Le jésuite Amiot intitule cet ouvrage : *Bibliothèque universelle, ou collection générale des meilleurs écrits, mais revus, corrigés, augmentés ou abrégés par les tribunaux littéraires et un choix des plus savants lettrés.*

*seulement de la méthode, quelle qu'elle soit; je ne voudrais pas qu'il y eût un seul article capital sans division et sans subdivisions; l'ordre soulage la mémoire; mais il est difficile qu'un auteur prenne cette attention pour le lecteur sans qu'elle ne tourne à son propre avantage. Ce n'est qu'en méditant profondément sa matière qu'on trouve une distribution générale, c'est presque toujours la dernière idée importante qu'on rencontre; c'est une pensée unique qui se développe, qui s'étend, qui se ramifie, en se nourrissant de toutes les autres qui s'en rapprochent comme d'elles-mêmes..... Le point essentiel, c'est que le lecteur remporte nettement dans sa mémoire le résultat de sa lecture.*

Dans le même ouvrage (t. XV, au mot Générique, p. 952, dernier alin.), Beauzée dit : *Serait-il impossible de construire un dictionnaire où les mots seraient rangés par ordre de matières, les matières divisées par genres, chaque genre suivi de ses espèces? Ce Dictionnaire philosophique, en apprenant* (apprendre signifie ici enseigner) *des mots, apprendrait en même temps des choses, et d'une manière d'autant plus utile qu'elle serait plus analogue aux procédés de l'esprit humain.*

Ce passage, ce programme, tracés depuis quatre-vingts ans, contenaient la pensée d'un système que l'inattention et l'indifférence avaient perdu (1) de vue; nous l'avons fait revivre en 1820, plus de dix ans avant d'avoir su que d'autres l'eussent conçu et proposé. Le lecteur peut retrouver toutes les solutions du problème : la page 12 présente *l'ordre des matières*; la page 20, *la division par genres*; la page 17, alin. 2 et pag. 18 alin. 2, *la ramification des espèces*; les pages 27, 32, 34, 38, 39 *donnent le Dictionnaire philosophique.*

(1) Des combinaisons si astreignantes rebuteraient des écrivains travaillant en associés libres.

On lit dans le Journal des travaux de l'Académie de l'Industrie, vol. VII, pag. 109, au sujet du Dictionnaire français et géographique de M. Labault : *La composition d'un bon dictionnaire a toujours été une œuvre très difficile; tantôt on a à lutter contre la langue qui n'est point encore fixée dans les acceptions, tantôt contre l'orthographe, etc. Ces difficultés sont si réelles, que l'on a cru dans beaucoup de pays que la confection d'un dictionnaire était au-dessus des forces d'un seul homme.* Nous sommes au contraire convaincu qu'un seul homme peut seul bien faire, et qu'il n'y a si peu de bons dictionnaires que parce que tant d'écrivains irresponsables y mettent incognito la main, et y concourent sans mission, en stipendiaires de la librairie.

## TABLEAU PRIMORDIAL (1).

**ART MILITAIRE.** Appliqué à l'armée
- De mer (2).
- De terre. Cet art est exercé par les catégories nommées :
  - Artillerie (3).
  - Cavalerie.
  - Etat major d'armée.
  - Gendarmerie.
  - Génie (3).
  - Infanterie. L'infanterie, principal agent de l'armée de terre, est formée, entretenue, dirigée par des règles absolues : elle est mise en œuvre par des méthodes d'application. Ces deux moyens sont désignés sous les titres de :
    - Code ou partie légale. . . . . Les chapitres du code se distinguent en :
      - A. Constitution (5) . . .
        - Composition. . 1
        - Levées . . . . . 2
        - Organisation . . 3
      - B. Économie. . . .
        - Administration. 1
        - Culte. . . . . . 2
        - Jurisprudence. . 3
      - C. Gouvernement. .
        - Hiérarchie. . . . 1
        - Localisation. . . 2
        - Police. . . . . . 3
        - Rémunération. . 4
        - Répression. . . 5
      - D. Santé . . . . .
        - Chirurgie. . . . 1
        - Hôpitaux. . . . 2
        - Infirmerie. . . . 3
        - Médecine. . . . 4
        - Réforme. . . . 5
      - E. Service. . . . .
        - De campagne. . 1
        - De cérémonial. . 2
        - De garnison. . . 3
        - De route. . . . 4
    - Partie exécutive et transcendante ou aréotechtonique. Cette partie ou aréotechtonique embrasse.
      - F. Application de l'étude de l'histoire. . . . . .
      - G. Application des arts et des sciences. . . . . . .
        - Armurerie. . . 1
        - Artillerie (3). . 2
        - Balistique. . . . 3
        - Génie (3). . . . 4
        - Instruction. . . 5
        - Tactique. . . . 6
        - Topographie . . 7
      - H. Art de la guerre.
        - De siége. . . . 1
        - En rase campagne. . . . 2
  - Ingénieurs géographes (4).
  - Intendance.
  - Train.
  - Troupes légères.

(1) Les pages de cette préface où il est fait mention du présent tableau sont celles-ci : 8, 11, 36.

Dans chaque subdivision de ce tableau l'ordre alphabétique détermine la placement des mots.

(2) Ce terme ne jette pas de rameaux, parce qu'il n'est mentionné que par opposition et comme simple souvenir ou pour mémoire.

(3) Par un effet de la pauvreté de la langue, les mots Artillerie et Génie se répètent dans les troisième et sixième colonnes, mais sous deux acceptions : suivant l'une, c'est le personnel ; suivant l'autre, c'est la science de l'arme. Dans le premier cas, ces armes sont indépendantes de l'infanterie ; dans le second cas, leur savoir-faire est auxiliaire du savoir de l'Infanterie.

(4) En France, depuis 1831, les ingénieurs géographes sont fondus dans l'état-major ; c'est un retour à l'enfance de l'art.

(5) L'utilité des lettres majuscules de la cinquième colonne et des chiffres de la sixième est démontrée aux tableaux pag. 38, 39.

# DEUXIÈME PARTIE.

*Des mots génériques représentés par tableaux.*

Pendant longtemps l'Europe n'a connu d'autre gloire que celle des armes, d'autre occupation que la guerre; la classe libre n'encourageait que la chevalerie, l'armurerie, la fortification; tel était le moyen âge. La langue militaire était alors de toutes les langues didactiques la plus abondante; mais cette abondance dégénérait en confusion, parce que chaque province prononçait et écrivait diversement les mots (1) de même acception, ou bien donnait des noms différents aux mêmes objets; tel était même le cas dans plusieurs souverainetés différentes, quand l'Angleterre, Genève, Liége, Mons, la Bourgogne flamande parlaient la même langue que le royaume de France.

COMBAT, ce passe-temps journalier de la barbarie, ce contre-sens si fréquent de la civilisation, avait vingt synonymes. L'expression SEIGNEUR, née seulement du bas grec, et postérieurement à l'invasion des coutumes féodales, a eu, en vieux français, dix-sept homonymes et plus de vingt composés. La FLÈCHE, venue des mains des Chinois et de Nembrod à celles du paysan flamand qui tire de l'arc aux Kermesses, cette arme si antique, si générale, cette FLÈCHE se représente en vieux français sous trente-deux dénominations.

Les HAUBERTS, qui ont dominé l'ancienne société, se sont exprimés sous quarante-six formes appellatives. Les PENNONS ont été les symboles des châtellenies, en ont caractérisé l'importance; dix-neuf expressions rendent le substantif PENNON.

Cette multiplicité de locutions synonymes était un vice inévitable, à des époques où la France était sans gouvernement central, et la langue française sans dictionnaires; mais cette variété, quoiqu'elle sème d'épines les études, n'est pas sans quelque avantage; ainsi, l'on peut dissiper l'obscurité de l'étymologie et estimer le degré d'intérêt et d'antiquité des usages, au moyen de la recherche des variétés de l'expression qui les a caractérisés; on peut apprécier l'importance qu'ils ont eue, en constatant l'espèce et la quantité des synonymes de cette expression. Le discernement du lecteur nous dispensera d'accumuler les preuves de cette proposition; elles ressortent de toutes les pages du présent dictionnaire.

Lorsque au dix-septième siècle, nos premiers vocabulaires parurent, le temps et le savoir manquaient aux vocabulistes; les expressions en désuétude, cachées dans les manuscrits, leur étaient inconnues; ils omirent par oubli ou négligèrent

(1) Il en était de même dans plus d'une langue. Mais quant à la nôtre, si l'on y examine les mots : ARZEGAIE, BEHOURD, BRETÈCHE, CAPE, CARREAU, CHEVETAIN, GAMBESON, SERGENT, etc., on sera étonné *de la quantité* de leurs synonymes, ou plutôt des substantifs multi*formes n'exprimant qu'une* même pensée.

volontairement les mots techniques qui désignaient les choses ou les coutumes militaires qui commençaient à s'abolir ou à s'effacer ; de là, tant d'équivoques dans l'interprétation de vieux termes de guerre ; de là, l'obscurité des chroniques, pour quantité de lecteurs ; de là, le peu de fruit tiré des manuscrits gothiques et notre longue ignorance à l'égard des ARMURES de nos pères.

Dans cette pénurie de renseignements intermédiaires, l'auteur devait donc remonter aux sources mêmes, pour y puiser quelques notions plus complètes que celles qu'on doit aux étymologistes mentionnés plus loin (4e partie, note). Ces recherches le forceront, il faut l'avouer, à reproduire des mots jadis techniques qui auront le défaut de n'être plus français ; mais leur désuétude est-elle un motif pour qu'on les passe sous silence ? Il est vrai aussi que l'orthographe de plusieurs semble être le fait du caprice ; mais comment serait-elle académique, puisqu'ils sont antérieurs à l'Académie ? Enfin, il y en a qui se modifient sous une multitude d'orthographes qu'il importait d'indiquer toutes (1) ; dans ce dernier cas, la primauté sera dévolue au mot que l'Académie consacre (2), ou, s'il est omis dans son Dictionnaire, la définition du terme portera sur celle des variantes de la vieille orthographe qui a été suivie par le plus grand nombre des écrivains (3). Enfin, s'il y a doute à cet égard, le mot admis sera celui qui s'écartera le moins de l'étymologie connue.

Tous ces analogues, provenus de la langue romane, ne pouvaient rester en oubli. Plus d'un lecteur regardera peut-être le travail qui les fait revivre comme superflu ; mais les offrir comparativement, c'est créer une échelle idéométrique, un moyen d'estimer la valeur précise de l'expression, l'époque de son usage, le degré d'intérêt qu'on y a attaché, et son plus ou moins de banalité, et par conséquent d'importance.

Il y a cette grande différence entre le moyen âge et le temps actuel, qu'alors plusieurs synonymes exprimaient une même idée (4) ; tandis que, maintenant, des idées nombreuses ne se trouvent représentées que par un seul mot ; cet effet tient à l'extension de l'art, au raffinement de ses combinaisons et aux causes suivantes :

La langue militaire de nos ancêtres ne cherchait qu'à exprimer des choses usuelles,

(1) Seul moyen de faciliter la lecture des livres composés dans le moyen âge. Il se peut que plus d'un homonyme soit un barbarisme ; nous sommes porté à croire que tallenon, tellenon sont la corruption de TOLLENON ; ces dépravations, et mille autres, ont été des fautes de copistes ou d'imprimeurs ; mais, dans l'impossibilité de prouver cette falsification, comment négliger ou proscrire des termes que la presse a, en quelque sorte, légitimés et naturalisés ?

(2) Tel est le mot TOURNOI ; l'Académie le préfère à tournoy, qui a produit tournoyant, tournoyer, termes jadis très usités, et qui s'accordaient bien entre eux ; tel est rempart, au lieu de rampar, rampart, analogue à l'expression rampe, qui est le mot originaire ; tel est gonfalon, corruption de GONFANON, qui était bien plus usité.

(3) Tel est le verbe *béhouder*, au lieu de border, etc. ; tel est SABRE, au lieu de sable.

(4) *Autrefois, treize mots signifiaient* BEFFROI, etc. ; aujourd'hui, ARME a cent trente *acceptions, espèces appellatives,* ou modifications.

mécaniques ; familières à quiconque guerroyait, c'est-à-dire à bien des gens, puisque presque tous les hommes faits qui n'étaient pas serfs ou moines étaient hommes de guerre, et l'étaient à vie. Chacun concourait donc à imaginer ou à employer les termes qui désignaient les instruments ou les opérations du métier commun et du travail journalier ; cette unanimité était la même que l'est celle des artisans quand ils créent les noms de leurs outils, parce qu'ils vivent de leurs outils, comme alors on vivait des produits de la guerre.

Maintenant, au contraire, la science des armes se complique d'une multitude d'idées morales, métaphysiques, nées subitement de la guerre, oubliées non moins vite en temps de paix ; il résulte de notre civilisation ambiguë un mouvement qui étouffe d'utiles vérités ; il résulte de nos trente ans de guerre par siècle une chaleur passagère qui fait germer des découvertes frappées bientôt de stérilité ; notre fluctuation sociale modifie sans cesse la langue militaire, mais en l'altérant, en l'obscurcissant, au lieu de la développer. Comment pourrait-elle s'éclaircir, s'épurer, quand aucun pouvoir central ne s'en occupe et ne s'y intéresse en France, et quand les individus à qui cette langue est propre, n'exerçant pour la plupart qu'une profession momentanée, forcée même, restent indifférents au perfectionnement de leur vocabulaire. Il est donc presque impossible que les expressions et ce qui est à exprimer soient en harmonie, et qu'il y ait assez de mots pour tant de pensées.

Toutes les sciences ont été dans cet état de pénurie, et elles ne s'enrichissent d'une nomenclature qu'à l'époque de leur maturité. L'art militaire n'y est pas encore arrivé. Jusqu'ici, il est resté indigent au milieu des progrès des autres conceptions humaines ; il est, sous le rapport philologique, moins avancé que des arts d'un ordre tout différent, tels que la vénerie, le blason, l'escrime, la musique, etc. Depuis longtemps, ceux-ci, et tant d'autres, sont riches en expressions précises, consacrées par l'usage et affranchies d'homonymes : tandis que la langue militaire, née à peine depuis le dernier siècle, emploie encore les expressions qu'elle balbutiait dans son enfance ; elle n'a profité en rien des critiques fondées que l'Encyclopédie *(édit. de 1785, aux mots Brigade, Division, etc.)* lançait contre elle, il y a déjà cinquante ans ; elle fourmille d'acceptions louches, s'est grossie de mots indéfinissables, et a perdu de vue l'étymologie des termes inventés pour ainsi dire d'hier (1).

Si nos devanciers eussent été plus éclairés, plus appliqués, ils eussent facilement mené de front l'invention des termes et les progrès du savoir ; mais, dans leur insouciance, ils ont laissé à leurs successeurs le fardeau d'une initiative chaque jour plus urgente et plus délicate.

Esclaves d'usages vicieux et enracinés, nous rencontrons dans le cours des dissertations militaires autant d'entraves qu'il y a de pensées ; les homonymes y obscurcissent tout (2), et ne sauraient être élagués ou remplacés (v. p. 24, note). La

(1) Tels que : ASTIC, BALAFRE, DRAGON, GIBERNE, GLACIS, GUÊTRE, JALON, RICOCHET, SOBRIQ[UET] dont personne ne sait l'origine, pas plus qu'on ne sait celle du mot tout militaire AUBER[GE]

(2) Si la langue eût profité en proportion des perfectionnements de la tactique, sera[it-on ré]duit à employer de verbeuses locutions pour représenter telle ou telle idée simple q[ui]

stérilité de notre langue s'y oppose ; mais du moins, dans ce qu'on va lire, ces homonymes ont pris quelque précision par l'application de génitifs et d'adjectifs qui en développent le sens à la manière que Condillac recommande. On appréciera l'utilité de cette mesure, quand nous parlerons des procédés par lesquels nous cherchons à faciliter et à multiplier pour les lecteurs les moyens de recherches (v. p. 20, 27).

Pour justifier et ces raisonnements et ceux qui suivent, il importait d'appuyer sur les causes de tant de lacunes entre les idées, de tant d'abus, de tant d'équivoques et de doutes qui déparent et obscurcissent les traités militaires ; il était utile de démontrer que la partie militaire de la littérature française est dépourvue des avantages d'une langue fixée, que le style parlé de nos troupes a tiré peu de secours de la logique, et que l'étude de l'art des armes est pleine d'épines pour des écoliers dépourvus jusqu'ici de rudiment et de dictionnaires ; mais comment des livres de cette espèce existeraient-ils, puisque les soldats ont été les seuls créateurs des termes incomplets et incorrects que les bureaux de la guerre ont acceptés ? Le fantassin, quand il s'est dégoûté du CANAPSA, l'a appelé HAVRESAC, ce qui signifie sac à avoine ; quand il s'est dégoûté de la GIBECIÈRE, il l'a appelée GIBERNE, qui, dans les usages populaires d'une autre langue, était une GIBECIÈRE de charlatan ; il a enfin inventé le mot GUÊTRE, dont le MINISTÈRE DE LA GUERRE ignore la racine étymologique. Ainsi se sont légalisées les trivialités des camps et des casernes ; de là, cette teinte de grossièreté (1) et ce défaut de clarté des expressions en usage dans l'armée.

stantif unique devrait exprimer ? Le règlement d'exercice de 1791 emploie douze mots au lieu d'un, quand il dit : étant en colonne, se former à droite ou a gauche en bataille. Une pensée analogue se délaie dans les onze mots que voici : Changements de direction de subdivisions en marche du côté du guide. Ailleurs, il dit, en style barbare : Mouvement de se former à droite ou à gauche en bataille. Ces taches, cette prolixité, ces solécismes se perpétueront jusqu'à ce que le MINISTÈRE DE LA GUERRE ou une ACADÉMIE MILITAIRE y remédient ; mais ce progrès n'aura pas lieu de longtemps.

Voici d'autres observations qui appartiennent aux études historiques.

Quand le mot Prince passe sous les yeux du lecteur, il faut qu'il devine par le sens de la phrase, s'il est question d'un prince légionnaire, c'est-à-dire d'un simple soldat de l'ancienne Rome, ou bien d'un dignitaire dont le rang répond à celui des princes français.

S'il est question d'enseignes, de guidons, de cornettes, faut-il entendre par là des officiers, ou des enseignes d'étoffe ? On en pourrait dire autant des mots *clarinette*, *tambour*, *trompette*, etc., et demander s'il s'agit d'hommes ou d'instruments

Ici, on lit que plus d'un cheval périrent dans une charge ; là, que les vétérinaires appliquent une charge sur la cuisse d'un cheval.

Les dispositions sur l'état civil assurent les droits des mineurs ; le génie envoie des mineurs travailler aux contre-mines. Un piquet de tente est un morceau de bois, une tente de piquet est un gîte d'hommes de piquet.

(1) Voy. les mots : AUGE, BOUDIN, BOYAU, BRIQUET, CUL DE LAMPE, CUL DE POULE, FRICASSÉE, MARIONNETTES, SAUCISSES, SAUCISSON, GILET ; rappelez-vous les noms donnés dans l'artillerie à certains *nœuds de cordage*, à certaines pièces de montagnes ; rappelez-vous comment, dans l'infanterie *on désignait les pots à porter* la soupe, et les passants du baudrier, etc.

Sans doute, les langues ainsi que les religions, sont imposées par les peuples aux souverains ; mais puisque les rois chargent des académiciens et des docteurs de Sorbonne de prononcer sur ce qui prêterait aux controverses, troublerait certaines lois ou préparerait de fâcheuses dissidences, cet exemple n'eût-il pas dû décider nos ministres de la guerre à instituer une philosophie de la science des armes, un cours normal de hautes études, ou, suivant la pensée de Guibert, *une théorie philosophique basée sur la fixité et l'uniformité des éléments?* Ces ministres ne pouvaient-ils pas créer dans cette vue une Académie de l'armée de terre, et lui demander un Dictionnaire (1) militaire largement conçu, fixant la langue? C'eût été le remède à notre indigence, parce qu'un livre de ce genre est le seul qui puisse, sans qu'on l'accuse de pédanterie et de lourdeur, descendre de l'histoire et de la logique aux analyses grammaticales et à la précision des descriptions. Faut-il renoncer à l'espoir d'une telle création jusqu'au temps où le portefeuille de la guerre sera offert à un Bacon ou à un Condillac.

L'éloignement probable d'une nomination de cette nature, le silence des Chancelleries militaires, l'absence des doctrines académiques, tout nous a porté à essayer une création dont on retrouve partout la pensée et le conseil, et dont on ne voit nulle part le modèle. Voici donc un Dictionnaire d'essai dont tous les articles sont soumis à la loi de formules symétriques qui dévoileront la racine de chaque mot, et les composés dont il est la racine? Ainsi, la première ligne de chaque article susceptible de développement indiquera le précédent immédiat auquel se rapporte ce mot par l'analogie de la forme ou par celle du sens; et la dernière ligne de l'article mentionnera, s'il y a lieu, les termes que le mot enfante comme conséquences logiques.

Les autres formules représenteront la valeur ou espèce grammaticales de l'expression, ses cas de synonymie (v. ex. p. 27), son sens par opposition à d'autres, ses variétés d'acception, son état civil, c'est-à-dire, son âge, son pays, ses ascendants, sa légalité, le passage du simple au composé, l'époque de la disparition (si ce cas a existé) et les renseignements bibliographiques qui s'appliqueraient au sujet (v. ex. p. 32).

Quelques éclaircissements montreront mieux l'intérêt de ces recherches.

L'étude des synonymes éclaire celle des étymologies, et tient en garde contre les erreurs des étymologistes, quand tel mot, dont ils croient tenir la racine, est une corruption moderne de synonymes bien plus anciens et autrement conformés que la prétendue racine qu'ils veulent accréditer (2).

L'examen des racines (v. ex. p. 27) et des analogies est la source des preuves et le flambeau des définitions. Les étymologies aident à l'étude de la chronologie des

(1) Suivant la pensée de Johnson, les académiciens sont chargés de veiller, pour ainsi dire, aux portes des langues pour retenir ce qui voudrait fuir, pour arrêter ce qui voudrait s'introduire en fraude.

(2) Ainsi les soldats, jadis nommés LAQUAIS, qu'on prétend retrouver dans le la[illegible] s'appelaient Alacays dans la langue romane.

découvertes (1), et portent témoignage comme pourraient le faire des certificats d'origine ou des brevets d'invention. L'indication du pays natal fait une part des termes indigènes, et une de ceux dont la souche est étrangère (2). Par les mots variétés d'emploi, nous entendons la durée de l'usage, des expressions, leurs modifications diverses, leur admission sous forme littérale dans une langue, ou leur traduction dans une autre La légalité est l'existence actuelle des mots consacrés par la loi militaire française. La bibliographie est l'indication des auteurs et des traités que nous savons exister, et que nous citons dans l'espèce comme autorités justificatives (v. ex. p. 32). Enfin, la filiation n'est autre chose que la marche progressive des termes se ramifiant synoptiquement et dans toute l'étendue de la lignée.

Nous avons fait en outre l'application de quelques autres principes; ainsi ce dictionnaire ne présentera pas uniquement des substantifs, des verbes, etc., comme c'est l'usage; mais il offrira de plus toutes les périphrases techniques, toutes les copulations indivisibles, telles que : faire long feu, monter la garde, tenir tête, etc. Ces locutions se trouveront également, soit dans leur intégrité, soit qu'on cherche seul le verbe à l'infinitif, soit qu'on cherche à part chacun des mots qu'on peut regarder comme les syllabes de la périphrase; enfin, les mots d'un ordre principal, par rapport à l'entente de l'ouvrage tout en faisant partie de la série alphabétique, deviendront comme les têtes de chapitre, et les arguments d'un traité (3). Si tous les termes formant articles ne sont pas examinés avec le même détail, c'est qu'ils ne sauraient être formulés uniformément, soit qu'ils n'aient pas un nombre égal de faces, soit qu'ils dépendent d'un mot principal sur lequel les analyses auront dû se concentrer.

Nous venons d'envisager les mots techniques comme isolés : examinons maintenant leurs relations de famille.

Bacon a dit : *L'histoire doit être présentée en forme de tableaux qui abrègent les opérations de l'entendement...* On a appliqué à plusieurs objets cette pensée lumineuse, mais on ne lui a pas donné toute l'extension qu'elle peut prendre (4). Ici

(1) Le raisonnement que voici en est la preuve : Si le mot cocarde était inconnu des auteurs de dictionnaires, à la fin du règne de Louis XIV, comment la cocarde aurait-elle été un ornement connu dès le règne de Louis XIII, comme Despagnac et quelques auteurs le supposent.

(2) Ainsi le terme armoiries ( v. ex. p. 27 ) est français d'origine, et au contraire, amiral est bysantin; arquebuse, italien; arsenal, vénitien ; baraque, basque; bassin, gaulois ; bivac, hollandais; blanc, celtique; botte, bas latin; broquel, espagnol; canon, grec; carabine, moresque; cimeterre, persan ; colbach, ou plutôt kalpak, valaque ; cosaque, tartare; crique, anglais ; échec, sanscrit; escarmouche, napolitain ; hourra, russe; houzard, hongrois; janissaire, turc ; mameluck, arabe ; landsturm, prussien ; landwehr, teuton ; pandoure et schako, esclavon ; schlague, allemand; tambour, indien; tam-tam, chinois; tscapzka, polonais.

(3) Ceci regarde, entr'autres et principalement, les mots : art militaire de terre, infanterie, code, constitution, composition. (v ex. p. 12).

(4) Ainsi, dans le Dictionnaire des sciences naturelles, les mots *Conchyliologie*, *Herpétologie, etc.* se développent synoptiquement; il en devrait être ainsi des autres mots principaux de même ordre. Dans le même dictionnaire, le contraire a lieu : le mot animal, qui

elle est le germe du système qui régit tout le traité : on y voit, à partir du tableau primordial (v. p. 12) les formes synoptiques s'adapter à tous les mots d'une nature complexe (v. p. 20), et qui, suivant l'expression de Dalembert (*Encyclop.*, édit. de 1751. Disc. prélim.) *forment des racines philosophiques* (1).

Ce système si expressif des démonstrations synoptiques, dévoile la génération des idées, rend sensible la subordination des expressions, produit un mode clair et serré de nomenclature militaire, et classifie des idées jusqu'ici dénaturées ou obscurcies par l'abus des mots à sens multiple (2).

Le fonds du système que nous exposons, et le conseil de le mettre en œuvre, sont tout entiers dans l'Encyclopédie (édit. de 1751. Disc. prélim.). Dalembert y déclare que Chambers *avait senti le mérite de la chaîne, par laquelle on peut descendre, sans interruption, des premiers principes d'un art à ses conséquences les plus éloignées, et remonter de ses conséquences à ses principes.* Mais les encyclopédistes vantaient un mécanisme dont ils ne mettaient pas en mouvement tous les ressorts; ils ont créé, mais après coup, un tableau (3) primordial ou censé tel, auquel leur production ne se rattache qu'imparfaitement; semblables à des architectes qui commenceraient à construire avant d'avoir arrêté un projet et tracé des épures (4), ils n'ont conçu, ou du moins concerté entre eux et communiqué au public le plan sur lequel ils opéraient qu'après 29 ans de travaux successifs; ils ont fortuitement indiqué, plus qu'ils n'ont recherché systématiquement les racines philosophiques; ils ont négligé les racines grammaticales.

Quant aux autres compositeurs de glossaires, se copiant tous, s'endormant dans la routine, ils se contentaient de la vieille uniformité des moules où se façonnaient les articles alphabétiques; ils ne s'étaient pas plus appliqués à débrouiller les différents ordres d'idées, qu'à approfondir les lois étymologiques de la langue qu'ils ensei-

fait souche, par rapport à la conchyliologie, et à l'herpétologie, est dépourvu de tableau, quoique l'auteur de l'article conchyliologie se fût engagé, vis-à-vis du lecteur, à analyser sous forme pareille l'animal, et à caractériser, par un tableau, le point de départ et les différences organiques des êtres animés. Il résulte de cet oubli, que dans un dictionnaire où brillent les noms de Cuvier, de Lacépède, les rameaux de l'arbre sont partout, et le tronc nulle part.

Voici d'autres exemples de rejetons sans tiges : dans le Dictionnaire technologique, élasticité et électricité appartiennent aux actes physiques, éprouvette, etc. aux arts mécaniques; mais en vain demanderez-vous au livre ce qu'il appelle : art physique, art mécanique? Les mots empoisonnement et étang traitent des poisons et des poissons; mots que le lecteur chercherait en vain à la lettre P.

(1) Il les nomme ainsi, par opposition aux racines grammaticales V. aussi Rivarol (a, c, de), *Discours préliminaire du nouveau dictionnaire de la langue françoise. Hambourg*, 1797.

(2) Ce système témoigne que le mot Batterie a quatre-vingt-huit modifications, que le mot Alignement en a cent huit, que le mot Arme en a cent trente.

(3) Ce tableau est donné avec le supplément, en 1780, vingt-neuf ans après l'apparition de la première livraison de l'Encyclopédie.

(4) La preuve s'en trouve dans l'article *Encyclopédie*, du même ouvrage (1751, C), qu'on doit à Diderot.

gnaient. Les exemples du tableau ci-dessous, pris au hasard parmi cent autres, feront connaître l'utilité d'une marche différente; les mots génériques, comme autant de chefs de groupes, s'y rangeront suivant leur importance naturelle et prendront la tête d'une hiérarchie dont les degrés montreront combien ces mots amènent de spécialités (1). Cependant les termes génériques de peu de développement n'auront pas de tableau; car un pareil éclaircissement n'est nécessaire que quand les expressions qui forment article, jettent des rameaux ramifiés eux-mêmes.

La méthode qui vient d'être décrite ne permet pas qu'après le travail achevé, l'auteur y interpose ou en supprime un article, ni presqu'une phrase; car la moindre altération troublerait visiblement l'économie de l'ouvrage. Qu'on efface ou qu'on augmente quelques parties d'un dictionnaire d'ancien modèle, nul changement frappant n'en résultera; le lecteur, quelque pénétrant qu'il soit, chercherait en vain les preuves des surcharges ou des mutilations ; ici le moindre changement ne saurait s'opérer dans le nombre ou dans le texte des articles, sans que l'esprit le moins clairvoyant ne pût s'en apercevoir.

Cette précision de travail, cette marche, qui mettent en une réciproque dépendance toutes les parties de l'ouvrage, astreignent l'auteur à une suite de pénibles travaux; mais en s'assujettissant à les accomplir, il démontrera l'utilité et la fécondité de sa production, et il justifiera de l'harmonie de toutes ses parties.

Tableau *où sont figurées les racines philosophiques des mots d'une nature complexe.*

(Ils sont tirés de deux articles du commencement de l'ouvrage.)

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| ADJUDANT. | Commandant de place. | | | | |
| | d'infanterie......... | Française de ligne . . . . | Adjudant | au camp. | |
| | | | | de semaine. . . . . . . . | en route. |
| | | | | en garnison. | |
| | | | | en route. | |
| | | Franco-suisse . . . . . . | Adjudant | de garde royale. | |
| | | | | de ligne. | |
| | Général. | | | | |
| | Général anglais. | | | | |
| | Major d'infanterie......... | Française de ligne......... | Adjudant-major. | de campement. | |
| | | | | de semaine . . . . . . . | en route. |
| | | | | d'habillement. | |
| | | | | en campagne. | |
| | | | | en route. | |
| | | | | précédant le corps. | |
| | | Franco-suisse . . . . . . | Adjudant-major. | de garde royale. | |
| | | | | de ligne. | |
| | Supérieur. | | | | |
| AIDE...... | Chevel. | | | | |
| | Chirurgien | | | | |
| | de camp. | | | | |
| | Major.......................... | de corps......................... | Aide major. | actuel. | |
| | | de place. | | ancien. | |
| | | général. | | | |
| | maréchal. | | | | |

Il est fait mention du présent tableau, pag. 8, 11, 16, 19, 22, 39.

Dans ce tableau, et dans ses analogues, plusieurs expressions s'allongent en périphrases; cette prolixité était inévitable : chercher à y remédier, c'eût été se livrer à une création trop hardie, qui eût dégénéré en néologisme.

(1) Le relevé de ces tableaux est inscrit dans la colonne treizième du vocabulaire sommaire, 38-31.

# TROISIÈME PARTIE.

*Application d'un système typographique qui facilite les renvois et en simplifie les signes.*

Dans les sciences exactes et morales, il n'y a de démonstration complète qu'à l'aide de définitions exactes.

Locke qui, par le secours de ces sciences a agrandi le domaine de l'entendement humain, a été honorablement dénommé *le grand définisseur.* Voltaire, rajeunissant une pensée de Montaigne, s'écrie sans cesse : *Le seul moyen de s'entendre est de définir.* Dalembert (Encyclop. édit. de 1751, Discours préliminaire) a dit : *Nous devons, comme l'ont observé quelques philosophes, bien des erreurs à l'abus des mots..... Qu'on s'épargnerait de questions et de peine, si l'on déterminait enfin la signification des mots d'une manière nette et précise !* ....

Il semble, en effet, que de vaines disputes cesseraient et que la route des sciences s'aplanirait, si les mots, à mesure qu'ils s'introduisent, pouvaient être soumis à une police littéraire, à une censure académique, à un prétoire qui décidât du sens vrai ; mais il faudrait que les acceptions sanctionnées fussent admises d'un commun accord, et enregistrées à mesure des modifications de la langue. Or, c'est là le nœud de la difficulté ; car les esprits bornés ne sentent pas l'utilité d'un langage clair et concis (1). La plupart des hommes d'esprit ne veulent s'exprimer qu'à leur manière, et, au milieu de ces difficultés, des termes nouveaux prennent naissance chaque jour. Que de causes empêchent qu'un seul système puisse régner ! et combien de motifs pour souhaiter qu'un pouvoir régulateur veille et intervienne ! (2)

Peut-être, cependant, le zèle des écrivains érudits perfectionnera-t-il l'art de définir en le soumettant à des lois fixes (3); nous avons tâché de préluder à cette amélioration en ordonnant de telle sorte les articles, que le lecteur, en les parcourant, fût à même de les décomposer par analyse et de se mettre par là sur la trace de toutes les analogies. La lumière est ainsi amenée, comme par attraction, de divers points, puisque chaque matière est entourée de preuves qui abondent dans l'ouvrage même.

(1) La plupart des hommes, dit Johnson, n'ont pas de pensées nettes et, par cette raison, ne parlent pas d'une manière juste et exacte.

(2) Faut-il dire : fougette, fusée à la Congrève, fusée de guerre, fusée incendiaire, raquette, rochette, ou roquette ? Faut-il dire : fusil à foudre, à percussion, à piston, à système, brontique, percutant ? Enfin, à qui s'en rapporter, pour s'entendre sur le mot stratégie ?

(3) Pour définir un terme, il faut constater méthodiquement depuis quand il existe, d'où il vient, par où il a passé, les modifications qu'il a éprouvées, les produits qu'il a donnés, ses analogues, ou synonymes, ses homonymes, ses corruptions, les recherches dont il a été l'objet.

Des esprits superficiels ou prévenus pourraient contester l'utilité de tant de précautions, prétendre que le propre des dictionnaires quelconques est de multiplier suffisamment les points de recherches possibles; ils pourraient prétexter que les mots analogues entre eux ou supposés tels, que renferment les vocabulaires, y aident autant qu'il faut; mais ce sont de vaines objections, car si le lecteur qui feuillette un dictionnaire, est mécontent de l'obscurité de certains mots, de leur définition incomplète, de leur absence, il devinerait difficilement à quelles expressions analogues ou à quels synonymes recourir (1). En effet, quel est l'esprit assez pénétrant pour se rendre compte de ces synonymes ? Quelle est la mémoire assez riche pour les posséder ? Mais il n'est pas besoin d'une mémoire vaste ou d'une sagacité supérieure pour tirer profit de la lecture, si les sujets de diverse nature qu'on a sous les yeux ont d'évidents rapports avec des articles nombreux et peu éloignés; si les explications se servent réciproquement d'indicateurs, et si une combinaison lucide produit un enchaînement d'inépuisables renseignements (2).

Ici un système typographique dont le but est facile à saisir, va réaliser cette proposition; il mettra en évidence les affinités, en rendant distincts les uns des autres, et les simples mots qui sont comme le pur ciment du discours, et ceux qui composent la liaison rationnelle du sujet. Les premiers sont imprimés en caractères courants, ou ordinaires; les autres, à titres de mots qu'on pourrait appeler majuscules, seront imprimés en petites capitales. La distinction que revêtiront par là ces derniers, annoncera qu'ils seront définis en d'autres pages du livre, et qu'on les y trouvera au besoin à leur place alphabétique; leur typographie équivaudra au vocatif *voyez*, ou à l'abréviation v. ce mot. Quelque chose d'analogue a été pratiqué dans le Dictionnaire technologique (3). Cet artifice élargit la voie de l'exploration, permet de resserrer la matière des articles, complète les pensées et met à découvert les anneaux de chaque chaîne d'indices.

Si ce moyen semble d'une invention plus facile que ne l'était celle des tableaux synoptiques (v. ex. p. 20), il est d'une utilité plus étendue, et témoigne d'un travail dont la concordance obvie aux contradictions (4), assigne un rendez-vous aux idées homogènes, prévient les redites (5), multiplie à l'infini les points de lumière. L'accomplissement du thème d'un tel travail prouve que l'auteur, s'aidant artificiellement d'une mnémonique infaillible, eu égard au cadre qu'il s'est donné, est parvenu à

(1) Ainsi, les mots : chef de corps et colonel, sont en quelques cas synonymes; mais comment, à défaut de l'un, trouver l'autre, si l'on ne sait, ou si l'on ne pense pas que cet autre existe ? Prouver incessamment l'existence, les rapports et les nuances des synonymes est le nœud du problème.

(2) Diderot, Dalembert avouent n'avoir pas découvert le moyen d'effectuer ce genre de renvois. Encyclop. in-4°, tom. XII, p. 341, 2ᵉ col. au mot Dictionnaire. Que ne travaillaient-ils seuls ; ils l'eussent trouvé, puisque nous avons bien pu en venir à bout.

(3) Par M. Francœur, etc., 30 vol. in-8. Paris, de 1822 à 1832.

(4) Voyez la note 4 de la p. 18 et la note 2 de la p. 23.

(5) *D'une encyclopédie telle* que la nôtre, il entrerait à peine les deux tiers dans une *véritable encyclopédie. (Encyclop. in-4.* tom. XII, p. 396, 1ʳᵉ col.)

n'omettre (1) aucune des idées, fussent-elles banales, qui ont appartenu au sujet qu'il traite, ou qui intéressent les temps actuels, qu'il n'a pas été dominé par cette dédaigneuse préoccupation d'esprit qui glisse sur les détails aujourd'hui vulgaires (2), qu'il n'a pas été emporté par la précipitation qui ne produit que des ébauches, et qu'il n'est tombé, ni dans les inattentions (3) qui déparent quelques ouvrages

(1) Les omissions sont à mon avis les plus grands défauts d'un dictionnaire. (Encyclopédie, in-4, tom. XII, p. 392, alin. 2) Un homme achète un ouvrage, auquel j'ai (Delembert) travaillé; il était tourmenté par les crampes; il n'eut rien de plus pressé que de lire l'article crampe; il trouve ce mot, mais avec un renvoi à convulsion; d'où il est renvoyé à muscle, d'où il est renvoyé à spasme, où il ne trouve rien sur la crampe; voilà, je l'avoue, une faute bien ridicule!!! ..... je ne doute pas que nous ne l'ayons commise vingt fois dans l'Encyclopédie.

(2) Végèce, en parlant du fustibale, de l'arbalète et de la fronde, et en les indiquant comme des armes distinctes, ajoute qu'il est superflu de les décrire, à cause de l'usage connu et commun de ces instruments, *Fustibalos, arcubalistas et fundas describere supe fluum quæ præsens usus agnoscit.* Mais quelque connu que fût le fustibale, du temps de Végèce, il n'est pas aisé de le distinguer aujourd'hui de la fronde, qu'il appelle *funda*

(3) Les légères erreurs dont il va être fourni des preuves eussent été évitées par l'application des mesures que nous adoptons.

Bornons-nous à indiquer une ou deux fautes par ouvrage.

Boudot offre semi-spatha et se tait sur spatha. Moreri (édit. de 1698), au mot *festus*, renvoie sur Percennius, qui ne se trouve pas, et répète phrase pour phrase à Vaudois ce qu'il avait dit *à Albigeois*. L'Encyclopédie (édit. de 1751) définit, par double emploi, et involontairement les mots : alarme et allarme, crénequinier et cranequinier, pannon et pennon, sacquebute et saquebutte; tambour renvoie sur tapon et tong-tong, qu'il serait superflu de chercher. L'Encyclopédie avoue de moins pardonnables erreurs dans son article intitulé *Dictionnaire.*

Antonini (*Dictionn. ital.* édit. de 1770) traduit : *battaglia*, par *schiera* ; à ce dernier mot, il n'est nullement question de *battaglia*; d'un côté vous verrez : engin, *ingegno* ; de l'autre vous ne verrez pas *ingegno*, engin.

La Biographie universelle de Michaud fait figurer le même personnage sous le nom de Lepelletier et de Peletier avec un seul L. Dans cette même biographie (1822), l'article Numa cite l'historien Valerius Antius. Il n'en existe traces ni à Antius ni à Valerius.

Richelet (*Dict. franç.* édit. de 1780) au mot chenapan, renvoie sur schenapan (sorte de fusil), qu'il oublie de faire figurer.

Ménage prétend expliquer cocagne à concagne ; ce serait peine perdue de l'y demander.

L'Encyclopédie méthodique (édit. de 1785, art mil.) promet au mot Conseil de guerre de définir les termes : Confrontation, Interrogatoire et Recollement, qu'on chercherait en vain dans la suite du recueil.

Elle promet au mot *drapeau* l'insertion de l'article porte-drapeau, et oublie cet engagement.

Deletanville (*Dict. ang.*, édit. de 1771) rend *platoon* par peloton, et ne rend pas peloton par *platoon*.

Prieur (*Dict. ang.*, édit. de 1785) exprime bedon par *tabret*; ce dernier mot ne se reproduit pas dans son lieu d'ordre.

Kœnig (*Dict. allem.*, édit. de 1793) rend le mot crique par *ein-kreck* ; dans l'autre partie de l'ouvrage (*id. franc. allem.*) kreek manque.

A en croire le *premier tome de Martinelli* (édit. de 1797) *batardeau* se rend par tura, que le second volume ne mentionne pas; *galion* se traduit par *galione*, qui n'est pas non

aussi estimés qu'usuels, ni dans les imperfections des Dictionnaires techniques de l'autre siècle. La plupart de ceux-ci, tels que Eggers, Lachesnaie, etc., ne renferment que des assertions sans harmonie, et un mélange d'idées qui, au lieu de

plus au second tome. On en peut dire autant de *gamelle* et de *gavetta*, de *sarbacanne* et de *cerbotanna*, de rempart et de *ramparo*.

Le Dictionnaire latin-français (Rouen, 1786), au mot Traja, en déclare synonyme le substantif scropha, et pourtant on ne le trouvera que sous l'orthographe scrofa.

M. Noël (*dict. latin* de 1809) traduit *aplustre* par les mots *flamme*, *banderole*. Dans le dict. franç. latin, édit. de 1813, il ne fait nullement mention d'*aplustre*.

Le Dict. de l'Académie (édit. de 1814) regarde comme synonymes *cunette* et *cuvette*, et non pas *cuvette* et *cunette*; il donne, sans s'en apercevoir, le même sens à *fanaison* et à *fenaison*, à *fer d'aiguillette* et à *ferret d'aiguillette*; il compare *cadogan* à *catogan*, et non *catogan* à *cadogan*; à *avitaillement*, il énonce *avituaillement*, sans le reproduire en sa place alphabétique. Il dit au lecteur : *aggrégation*, v. *agrégation*; et ne lui dit pas *agrégation*, v. *aggrégation*. Dans son édition de 1835, il n'articule pas *défensive* comme substantif, et, pourtant, il dit : *être sur la défensive*. En 1835, il déclare l'épithète *lige* inséparable du substantif homme, et néglige au mot *homme* cet accouplement.

M. Boiste confond *linteau* et *liteau*.

Grassi. (*dict. Ital.* édit. de 1814) emploie maintes fois l'expression *zuffa*, grande mêlée, et ne le rappelle pas à la lettre Z.

M. Roquefort (*Dict. de la langue romane*. édit. de 1818) fait à l'article *beffroy*, un renvoi sur *bretèche*, où ce premier terme ne se retrouve point; il regarde *écharguet* et *échauguet*, comme synonymes, et n'intercale pas en son lieu, *échanguet*. Il cite, par double emploi *Nicolle Gilles*, et *Gilles Nicolle*; il renvoie inefficacement, *pencel* sur *nenen*; il associe, comme synonymes *palache* et *panssseretèche*, et ce dernier substantif serait vainement cherché à la place qu'il devrait occuper.

M. Courtin (*Encyclopédie moderne*, édit. de 1824), donne deux fois, par mégarde, ou par double emploi, le mot *arsenal*.

Duane mène son lecteur de *hinguete* à *ginguet*, c'est-à-dire, ne le mène à rien; et le mot *ramrod*, qu'il cite dans la périphrase *draw ramrod*, fait défaut à la place alphabétique où le lecteur en chercherait l'explication.

La Biographie universelle classique, publiée en 1829, mentionne au mot *stéron*, le nom de *Baldi* (l'auteur aurait dû dire *Baldus*) ; vainement chercherait-on *Baldi* ou *Baldus*. *Retz* (le Mar. de) s'appelle *Laval ; Rais*, ou *Raiz*, est le même *Laval*.

Le Dictionnaire des Sciences naturelles (*publicat. non terminée*), en traitant le mot *animal*, y prend l'engagement de donner la définition des mots *économie de la nature*, *génération*, etc. et ne réalise pas sa promesse.

M. Legrand (1837 A) insère le mot *bouge* dans l'article *écoltages*, mais n'insère pas *bouge* dans la lettre B.

Le dictionnaire de Courcelles (1822) indique *Gudin* aide-de-camp du général en chef *Ferrand*; l'aide-de-camp a un article, et le général point. Dans Napoléon Landais, *jalet* se confond avec *jalon*, article contigu à l'autre; c'est-à-dire que l'imprimeur a attribué au premier l'étymologie que l'auteur avait affectée au second. *Chabraque* et *schabraque* y sont par double emploi définis comme s'ils n'étaient pas synonymes. Même observation à l'égard de *capelins* et de *chapelins*.

Ces citations prouvent que quelques dictionnaires auraient pu être le produit d'un système plus logique, d'un travail plus corrrrect.

[illegible] Meillon [illegible] transcrites par les [illegible] comme par les éditeurs [illegible] [illegible] en [illegible] que quand [illegible] obligations [illegible] terme de son travail [illegible] sent à l'esprit [illegible] gue. Il [illegible] rapports existants entre les mots [illegible] tériaux des articles à faire. Pour [illegible] du talent, de la mémoire [illegible] sont indispensables. Il faut avoir [illegible] années de santé. C'[illegible] se livrer pendant [illegible] [illegible] lointaines [illegible].

Le Dictionnaire de Trévoux [illegible] terre, mais un nombre des articles [illegible] mot est même un barbarisme. Il faut [illegible] voux, mais sans [illegible] autre [illegible].

*Guérin* [illegible] fait [illegible]

Il y a [illegible] entre la forme de notre travail et [illegible] cordance de la [illegible] mais cette [illegible] n'étaient pas des [illegible] n'étaient que [illegible] reste, nous [illegible] de tables de [illegible].

Dans les ouvrages [illegible] pages se [illegible] renseignements [illegible] dans le travail que nous nous sommes imposé [illegible] moins [illegible] de lignes [illegible]

Ajoutons une anecdote qui vient d'une source certaine.

Millin ayant fait imprimer, en [illegible], l'ouvrage intitulé *Dictionnaire des beaux-arts*, 3 vol. in-8°, [illegible], Paris, fit [illegible] à une dame qu'il [illegible] dans sa maison du bois de Boulogne des travaux de [illegible] [illegible], elle demanda à l'auteur si le livre pourrait la guider dans le choix et une construction de balustrades. Rien de plus aisé, répondit avec [illegible] Millin; [illegible] à la lettre B; mais l'auteur resta stupéfait en s'apercevant que le mot [illegible] ne faisait point partie des compilations que ses [illegible] avaient [illegible].

tion. Soient vingt-cinq lettres ; la première, une fois sur le chantier, s'élaborera entièrement, tandis que la seconde et les suivantes s'alimenteront seulement de renvois ; c'est-à-dire, que si l'auteur embrasse dans sa pensée, ou lit dans un traité, des détails sur la lettre A, sur les armes par exemple, il les insérera définitivement à leur place, tandis que les détails qui concerneraient le B, le mot bataillon, par exemple, et les lettres ultérieures, il ne les assemblera que provisoirement et sous forme brute, à la place voulue, comme renseignements à consulter plus tard ; dans ce cadre d'attente il les inscrira comme souvenirs à son seul usage, ou comme annotations sous la forme que voici : Voyez tel ouvrage, telle page, telle ligne ; il en résulte que tout ce qui sera relatif à la seconde lettre, ira une fois plus lentement que ce qui aurait trait à la première, et que ce qui se rapportera à la vingt-cinquième lettre, ira vingt-quatre fois plus lentement. En outre, les remaniements, en vue de perfectionnement, exigeront que le texte de la première lettre revienne successivement vingt-cinq fois aux mains du copiste, tandis que la vingt-cinquième lettre n'exercera l'expéditionnaire qu'une fois. Le ralentissement forcé du travail sera donc progressivement comme un est à vingt-quatre.

Mais n'accusera-t-on pas les détails qui complètent un tel travail de le grossir trop ? car bien des lecteurs, tout en se plaignant du peu de fécondité des Dictionnaires, ne songent à y trouver que ce qu'ils sont impatients d'en extraire. Ceux qui tombent dans ce genre d'égoïsme, et qui demanderaient cette chimérique perfection du genre, ignorent-ils qu'un livre ne saurait satisfaire à d'exigeantes recherches, comme un professeur érudit répondrait aux questions d'un étudiant. L'auteur le plus laborieux reste loin de cette universalité. Un vocabuliste ne doit tendre qu'à résumer les faits que l'histoire et l'expérience démontrent ; il faut qu'il s'établisse en quelque sorte le *cicerone* critique de la bibliothèque où se trouverait l'encyclopédie de chaque science (1). Il doit moins viser à enseigner, qu'à indiquer le lieu où l'on peut s'instruire, et qu'à tracer la voie qui y mène ; s'il satisfait à ces conditions, sa mission n'aura pas été sans honneur.

Qu'on juge ou non trop nombreux les articles que ce système introduit ici (2), leur quantité s'est en quelque sorte imposée d'elle-même ; l'auteur n'était le maître ni de l'étendre, ni de la réduire ; il trouvait le cercle de sa tâche tout tracé, puisqu'il s'astreignait à classer, à interpréter tous les mots interprétatifs eux-mêmes, et qu'il ne laissait sans définition que ceux qui n'ont rien de technique, ou qui sont expliqués suffisamment aux différents passages sur lesquels il renvoie. Il en résulte que non-seulement les termes militaires contenus dans les articles, mais même les noms propres qui y figurent, ont dû former autant d'articles à part ; ainsi, par exemple, citer individuellement des écrivains militaires, c'était s'imposer la loi d'encadrer le nom de chacun d'eux à son ordre alphabétique ; ainsi, dans la revue

(1) Faute d'une grande connaissance de la Bibliographie, on est exposé, sans cesse, à composer médiocrement. (Encyclopédie, édit. de 1751, in-4. tom. XII, p. 398, col 1re, alinéa 1er.)

(2) « Il ne faut pas », dit Johnson, « accuser trop vite et trop légèrement un Dictionnaire de contenir des choses superflues...... Il y aura beaucoup de distinctions inutiles et peut-être [illegible]*ticules aux yeux du commun* des lecteurs, mais qui seront reconnues réelles et importantes [illegible] *les hommes versés dans les études philosophiques.* »

de l'histoire de la guerre, mentionner la chevalerie, les croisades, la féodalité, etc., c'était s'engager à décrire à leur tour ces mots; indispensablement, il en sera ainsi depuis le maréchal et son bâton jusqu'au tambour et ses baguettes.

---

# SPÉCIMEN

*ou démonstration d'un moyen par lequel on croise à l'infini, et d'une manière simple, des renvois sur le texte même* (1).

ARMOIRIES, subs. fém. plur. (B. 1; F.)—(2) ou ARMES HÉRALDIQUES (3), ou ARMES BLASONNÉES. Le mot armoiries a été le produit du verbe ARMOIER, et a donné naissance à l'infinitif ARMORIER, qui a fait oublier l'autre verbe.

Nous ne nous occuperons pas des armoiries sous le point de vue philosophique ou purement héraldique; une question de ce genre serait étrangère à notre sujet; nous les examinerons simplement, comme ayant été un moyen de HIÉRARCHIE MILITAIRE, un emblême de BANNIÈRE, un accompagnement du COSTUME, un équivalent de l'UNIFORME, une DISTINCTION créée dans des vues de DISCIPLINE, un témoignage de RÉMUNÉRATION.

Les armoiries furent des DÉCORATIONS utiles, comme remémoratives des exploits des GUERRIERS; mais rarement elles furent vraiment le prix d'une conduite valeureuse. Elles se nommaient d'abord ARMES, parce qu'une image du CARTEL des armoiries se répétait ou était ARMOIÉ sur l'ARMURE, ou du moins sur les principales ARMES DÉFENSIVES; voilà pourquoi l'on appelait DÉGRADATION DE CHEVALIERS, la dégradation de leurs ARMES, quand elles étaient judiciairement arrachées, biffées ou brûlées... etc. etc.

(1) Cet article, extrait du fond de l'ouvrage, est offert de préférence, parce que le mot est français de fait et d'origine; aucun terme analogue n'existait en d'autres langues, avant la création de la langue française. Il est question du présent exemple, p. 8, 11, 16, 17, 18, 29, 36, 38-39.

(2) Pour saisir l'utilité de cette parenthèse, jetez les yeux sur les tableaux pag. 12, 38, 39.

(3) Les mots imprimés en petites capitales sont définis ou reproduits à leur place générale alphabétique; cette distinction typographique témoigne, de plus, que le mot, ainsi exprimé, concorde avec l'article qui y renvoie; ainsi les articles DISCIPLINE, RÉMUNÉRATION, UNIFORME, etc. mentionnent le mot ARMOIRIES et en parlent dans un sens qui confirme ce qui est dit ici de la discipline des rémunérations, etc., etc.

## QUATRIÈME PARTIE.

*Des langues, des noms propres, des autorités justificatives.*

Les étymologistes (1) ont éclairci quantité d'expressions qui ont leur racine dans d'autres langues que dans le français; mais quelque respectable que soit l'autorité de ces savants, on peut leur reprocher de n'avoir pas tout approfondi; quelques-uns ont avancé plus d'une assertion contestable; d'autres ont hasardé des suppositions plus ou moins ingénieuses; ils ont en quelque sorte légalisé des homonymes ou des termes radicaux qui sont autant de barbarismes introduits jadis dans l'idiome vulgaire, par des interprètes superficiels ou par des copistes peu attentifs.

Plus d'une fois Borel (Pierre), et de temps en temps Carpentier ont mérité cette critique, ou du moins Roquefort, non irréprochable lui-même, la leur inflige; il aurait pu ajouter que plus d'un de ces écrivains ne se sont pas assez attachés à tirer des études de l'histoire les preuves des étymologies, mais se sont arrêtés aux pures similitudes de son, ou à la ressemblance des lettres; tandis que l'examen des faits peut seul éclaircir la science des mots.

Nous établir médiateur entre ces écrivains ou chercher à résoudre des difficultés de cette espèce, nous eût détourné de notre sujet, ou aurait surpassé nos forces; mieux valait laisser à de plus laborieux la tâche louable, mais ingrate d'extraire l'ivraie du bon grain. Le parti le plus sûr et le plus sage était de décliner la responsabilité, en inscrivant à chaque article les étymologistes responsables; les étudiants pourront recourir à leurs traités, y balancer les preuves, y chercher la vérité.

Jusqu'ici, les livres militaires s'étaient peu occupés des origines du langage des hommes de guerre; la littérature en général n'était pas beaucoup plus avancée quant à la vérité du langage, *au veri loquium*, comme disent Cicéron et Quintilien

(1) Les plus connus sont au nombre de soixante et douze dans les différents temps et les différentes langues. Roquefort (1833) en mentionne même 77, en tête de son ouvrage. Voici leurs noms: Alderete, Antonini, Baïf, Bacon-tacon, Barbazan, Bernières, Besnier, Bochard, Bonami, Borel (Pierre), Bourdelot, Budée, Bullet, Carpentier, Caseneuve, Covarruvias, Davelourt, Davier, Delamonnoye, Dessauvages, Ducange, Fauchet, Ferrari, Fontanier, Furetière, Ganeau, Gebelin, Guichard, Guyet, Henri (Etienne), Huet, Isidore, Jacob, Jault, Jean-François (don) Johnson, Juste Lipse, Kéralio, Labbe, Lacombe, Lancelot, Latour d'Auvergne, Lebrigant, Leduchat, Leloyer (Pierre), Lenglet, Lepelletier, Lindenbrog, Ménage, Monet, Montignot, Morin, Nicot, Numas ou Nunes de Liao, étymologiste portugais, Pasquier, Pelloutier, Périon, Pezron, Picard, Pithou, Pomey, Postel, Pougens, Ragueau, Ramus, Raynould, Roquefort, Rostrenen, Saumaise, Scaliger, Simon de Valhebert, Skinner, Spelman, Sylvius, Thomassin, Trippault, Varron, Vergy, Vossius, Wachter, et *l'Etymologicon universale, or universal etymologicon dictionary* (1811, Cambridge).

*Quant à l'Académie, elle s'est* à peu près bornée à dire que disparate vient de l'espagnol.

Avec le secours des étymologistes, nous avons entrepris l'examen des racines de la langue militaire, en vue de redresser quelques erreurs et de réparer quelques oublis. Le lecteur en pourra juger au moyen d'un résumé des locutions militaires (1) qui proviennent des langues mortes ou vivantes; mais s'il ne voulait s'assurer que de quelques étymologies prises isolément, il connaîtrait par l'inspection des premières lignes de chacun de nos articles, avec quelles langues le mot est en rapport (v. ex. p.27).

De ces deux moyens de recherches, l'un, qui est particulier à chaque article, provoquera peut-être de nouvelles découvertes en philologie, il éveillera les doutes et accusera les lacunes existantes; l'autre, qui est général, et s'appuie sur un travail collectif, indiquera les emprunts faits à chaque nation par la langue militaire française, et il fournira les premiers éléments d'un cours européen de langue militaire.

Ce qui n'était pas moins important que de présenter les étymologies démontrées par l'histoire, ou proposées par nos devanciers, c'était de récapituler les noms propres répandus dans l'ouvrage; nous les avons classés dans une table des matières; là, se rangent, alphabétiquement, les hommes, sociétés, pays, villes, batailles, peuples, écrivains, etc. etc., que nous avons cités. Cette table est un dépôt auquel les lecteurs peuvent recourir, quand les renvois les y invitent; une brève recherche leur fera sur-le-champ connaître ce qu'étaient Ducange, Fontenoy, etc. etc.; à la suite de ces noms, viendra un relevé de ceux de nos articles où ces mêmes noms sont particulièrement mentionnés. Si donc il convient au lecteur de résumer les découvertes qu'on doit à Frédéric II, d'analyser les jugements portés par Guibert ou sur Guibert, de connaître les passages où Bonaparte est mis en scène, de savoir ce que la lecture de Virgile et d'Ovide a de militaire, etc., il parviendra, par la recherche du nom de ces personnages, à faire un appel qui groupe à sa volonté les phrases où figurent chacun d'eux. S'il s'agit d'écrivains purement militaires, le lecteur verra à la suite de leurs noms, si leurs ouvrages présentent des notions qui provoquent ou non ses recherches, ou qui du moins ont dû ou non provoquer les nôtres.

Cette table des noms propres est disposée dans un ordre qui diffère de celui des Dictionnaires purement historiques, en ce qu'elle est rigoureusement alphabétique, sans égard à l'ordre numérique des rois, des papes, etc. Ainsi, Louis XVI y passe avant Louis VII, etc. Telle n'est pas la marche de Moréri, de Ganeau et des biographes, qui tous classent les noms propres homonymes suivant une hiérarchie de convention, c'est-à-dire, en plaçant les saints avant les papes, ceux-ci avant les empereurs, les rois suivant une priorité souvent contestable. Le mode du pur alphabet, que nous avons préféré à la méthode que les encyclopédies ont suivie, abrège les recherches, et ne peut blesser ni les hommes de Dieu, ni la susceptibilité des hommes du siècle. L'autre système, appuyé sur une chronologie mal débrouillée, ou sur un classement arbitraire des peuples et des rangs, fait le désespoir

(1) L'article LANGUE du présent dictionnaire offre ces divers résumés.

des étudiants, et les réduit à tourner une infinité de feuillets en pure perte.

Nous présentons à part, en forme de table raisonnée, le catalogue des écrivains spéciaux (1). Cette biographie diffère de l'autre catalogue, qui est un pur travail d'ordre, en ce qu'elle est le résultat d'une critique laborieuse et le fruit de longs travaux; nous la mettons au jour, et pour prouver que nous ne cachons aucun de nos emprunts, et pour ouvrir aux censeurs l'arsenal où ils peuvent chercher des armes contre nos opinions.

En indiquant les sources où nous avons puisé, et en nommant sans omissions les classiques militaires de tous les pays, de tous les temps, nous suivons une autre voie que ne le fait l'Encyclopédie (*Edit. de 1785, art milit.*). Elle manque quelquefois de conscience, en se dispensant d'avouer les écrits où elle butine (2). Cite-t-elle ses autorités, elle éveille sans la satisfaire la curiosité de ses lecteurs; car si elle met au jour le nom de l'auteur, elle tait celui de l'ouvrage, ou bien elle tombe dans la faute contraire; alors, comment s'assurer de la fidélité de la citation ? où chercher l'ouvrage ? sous quel titre, dans quelle langue, par quel millésime, dans quelle édition, en quel pays ?

Ici, tous ces éclaircissements sont fournis ; toute transcription s'y montre en caractères italiques; tous les noms des écrivains y deviennent autant de mots majuscules qui se rangent alphabétiquement et renvoient à l'article AUTEURS MILITAIRES. Cet article distribue les écrits en deux séries : l'une alphabétique aussi, l'autre chronologique; il signale les traducteurs et les plagiaires, les antagonistes et les sectateurs, les rivaux et les apologistes; il restitue, autant que possible, leur vrai nom aux anonymes ou aux pseudonymes; il indique enfin quelle est la langue, l'édition, le pays, le millésime, la quantité de volumes des productions citées; mais, comme cet essai bibliographique de littérature militaire n'embrasse pas les branches sur lesquelles nous avons jugé à propos de glisser, l'article NOMS PROPRES (3) du même Dictionnaire y suppléera par des renseignements succincts, mais suffisant au contenu de notre cadre.

Depuis la découverte de l'imprimerie et la multiplication des livres, les écrivains ne se sont pas assez pénétrés de l importance des tables et du mérite qu'elles ajoutent aux ouvrages d'érudition; les modernes commencent à peine à en sentir le prix; mais ceux de leurs traités où de pareilles tables ont été attachées, n'en ont pas encore reçu tout le perfectionnement qu'on en peut attendre (v. note 3 de la pag. 19, et note 2 de la p. 35); car les renseignements qu'elles contiennent, rassemblés par des mercenaires peu éclairés, enregistrés par des mains peu soigneuses (4), et

(1) L'article AUTEURS MILITAIRES et ÉCRIVAINS MILITAIRES, du présent ouvrage, sont eux-mêmes le catalogue en question (v. tab. pag. 32)

(2) Avec *Santa Cruz*, entr'autres, elle abuse de la commodité des transcriptions; elle le met à contribution pour quelques centaines de pages, sans même en faire l'aveu par des guillemets.

(3) Si l'on y cherchait XÉNOPHON, on verrait qu'il a traité de la cavalerie; de même qu'on verrait dans l'article CAVALERIE, figurer Xénophon; tel est le lien entre la série de nos auteurs *et le texte de nos articles.*

(4) *Un ouvrage laborieux, utile, répandu, La Législation militaire* de M. Berriat (1812),

tracés après coup, sont placés presque généralement en hors d'œuvre. Elles ont un plus grand défaut : c'est que rarement elles sont biographiques, géographiques, bibliographiques; seul moyen de concentrer, dans un résumé complet, des traditions obscures, éparses, compliquées.

Ici, au contraire, les renseignements se rangent en ordre, à mesure du travail, et les mots des tables s'incorporent, dans le cours du traité, à leur place alphabétique.

On peut juger, d'après cet exposé, si notre essai aura réalisé ce qui était promis par Dalembert (Encyclopédie; *édit. de* 1751. *Discours prélim.*) dans le passage suivant : *La coutume vulgaire est de renvoyer aux sources, ou de citer d'une manière vague, souvent infidèle et presque toujours confuse ; en sorte que. dans les différentes parties dont un article est composé, on ne sait exactement quel auteur on doit consulter sur tel ou tel point, ou s'il faut les consulter tous; ce qui rend la vérification longue et pénible. On s'est attaché, autant qu'il a été possible. à éviter cet inconvénient, en citant dans le corps même des articles, les auteurs sur le témoignage desquels on s'est appuyé ; rapportant leur propre texte, quand il est nécessaire; comparant partout les opinions, balançant les raisons, proposant des moyens de douter, ou de sortir de doute; décidant même quelquefois; détruisant, autant qu'il est en nous, les erreurs ou les préjugés, et tâchant surtout de ne pas les multiplier, et de ne point les perpétuer, en protégeant sans examen des sentiments rejetés, ou en proscrivant sans raison des opinions reçues.*

Ce lumineux passage, cette promesse si mal réalisée dans l'Encyclopédie, laissait encore quelque chose à désirer; son auteur n'avait pas eu l'idée de consigner, dans une sorte de statistique, le tableau et la quotité des productions littéraires classées par époques, et comparées par nations. Nous avons réalisé cette pensée, en joignant un tableau bibliographique à chaque article qui, à raison de l'importance du sujet (1), a exercé la plume d'une certaine quantité d'écrivains (2). On est donc à même, par là, de savoir quel est le tribut que chaque langue a payé aux diverses branches des sciences militaires, et l'on trouvera à l'article AUTEURS MILITAIRES, le résumé général de tous les autres tableaux du même genre : ce résumé se distribue en quatre périodes; il trace (v. ex., p. 32) la marche variée des découvertes militaires, à partir des premiers temps connus, et il récapitule par des totaux généraux la somme des efforts particuliers qui ont concouru à la création de la littérature militaire des différents peuples.

contient des tables des mieux faites..... Cherchez-y *maréchal d'empire, maréchal de camp)* etc., ce sera en vain; vous n'y trouverez que *maréchal des logis du train.*

(1) Il en est ainsi aux mots : ADMINISTRATION, ART DE LA GUERRE, ARTILLERIE, CAMP, etc.

(2) Les écrivains y sont cités, soit qu'ils aient mentionné le mot dans le titre de leurs œuvres, soit que la chose ait figuré, incidemment, mais avec étendue, dans le cours même de leur traité.

## ECLAIRCISSEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES QUI CONCERNENT L'OUVRAGE.

( Voyez pag. 17, 18, 30-31. )

### Catalogue alphabétique des auteurs.

| NOMS des auteurs. | MILLÉSIME de la publication de leurs livres. |
|---|---|
| Adrianus. | 1566 |
| Agrippa. | 1604 |

NOTA. Ainsi de suite jusqu'à la lettre Z.

### Catalogue chronologique des auteurs.

| MILLÉSIME de la publication | NOMS des ouvrages. | NOMS des auteurs. | Notice, Critique, Biographie, Controverses, Opinions, etc. |
|---|---|---|---|
| 1150 avant J.-C. | Art militaire des Chinois. | Xénophon. | NOTA. Ainsi de suite jusqu'à l'année 1840. |
| 340 id. | Retraite des dix mille. | | |
| 330 id. | Commentaires, etc. | Énée ou Enéas. | |

### Tableau (1) offrant les totaux particuliers des auteurs militaires.

| Allemands, Prussiens, Suisses. | Anglais, Anglo-américain. | Espagnols, Portugais. | Français. | Grecs, Bysantins, Turcs. | Hollandais, Flamands. | Italiens. | Latins. | Russes. Polonais. | Suedois, Danois. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 83 | 33 | 18 | 78 | 1 | 6 | 21 | | 3 | 6 |

(1) Ces nombres indiquent la somme des ouvrages écrits sur l'artillerie, et que nous citons. Les traités qui embrasseraient d'autres branches de l'art militaire, seraient à peu près dans les mêmes rapports que celui-ci. On peut formuler aproximativement, comme il suit, les produits de la littérature militaire du monde connu.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Allemands | 80 | Espagnols | 15 | Danois | 6 |
| Français | 75 | Latins | 10 | Hollandais | 6 |
| Anglais | 40 | Suédois | 8 | Russes | 5 |
| Italiens | 20 | Grecs | 7 | | |

*Dans ce* tableau, les peuples sont classés alphabétiquement; quelques-uns sont associés à *raison de certains rapports* de voisinage ou de langue.

# CINQUIÈME PARTIE.

*De l'uniformité observée dans la rédaction des articles qui concernent soit les corps militaires, soit les militaires pris individuellement.*

Pour éviter d'être obscur ou confus, d'offrir des explications incomplètes ou de donner aux articles trop d'étendue, il fallait adopter un système qui favorisât la brièveté désirable des définitions sans contrarier le développement obligé de certains mots, et qui resserrât et coupât en paragraphes courts et d'une forme raisonnée, les articles où il s'agissait d'analyser les attributions et la nature des emplois, de retracer les grades et les charges, de peindre les agrégations militaires, etc. etc.

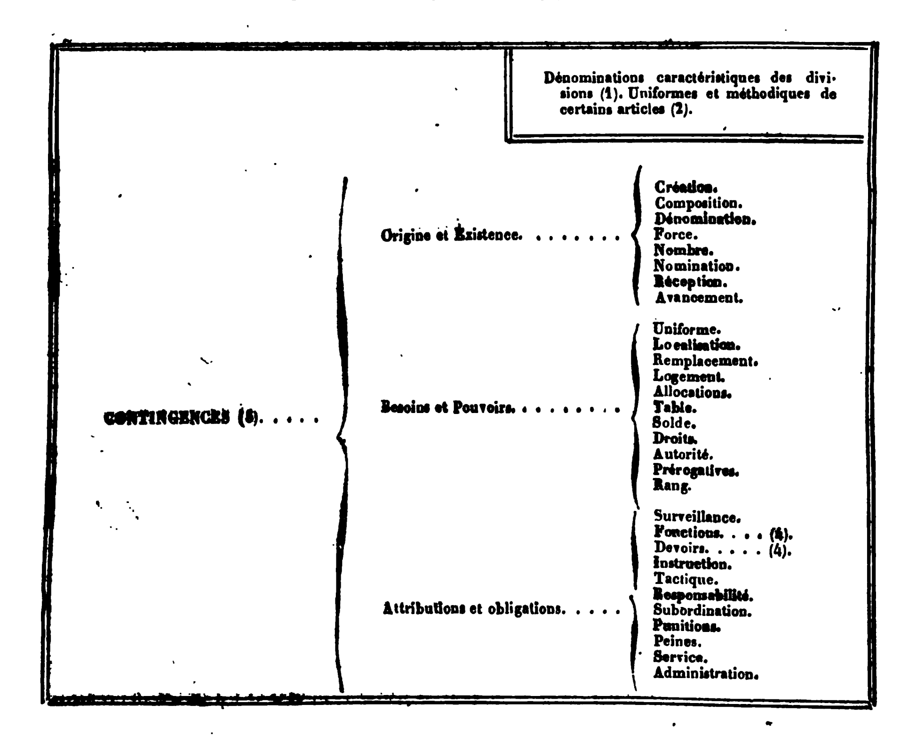
Il ne suffisait pas d'y appliquer, comme aux descriptions des objets métaphysiques ou matériels, les formes d'analyse représentées par des tableaux synoptiques; mais il fallait considérer les corps de troupe et les militaires pris isolément, comme étant également susceptibles, tous, d'être décrits à l'aide d'une même série de formules. Delà, un système de divisions qui, dans un ordre toujours pareil, examine et suit, dans toutes les circonstances de leur existence militaire, les fonctionnaires et les masses d'hommes; ainsi, les articles qui embrassent ORGANISATION, BESOINS, DROITS, DEVOIRS (v. ex., p. 34) s'entrecoupent, en conséquence, de paragraphes distincts. Cette espèce de revue se passe dans un ordre invariable, quoique ses détails ne soient applicables aux différents êtres que d'une manière inégale. Des alinéas méthodiques, sous des titres fixes, offrent rapidement au lecteur tous les renseignements désirables; veut-il découvrir quels rapports il y a entre la création des capitaines et celle des colonels, entre l'administration du connétable et les fonctions des commissaires de guerres; quelle concordance existe dans l'infanterie française, entre les fonctions du colonel et celles du conseil d'administration? Veut-il mettre en parallèle les individus, examiner les prétentions qu'ils peuvent élever, les causes de leurs dénominations, les différences de leurs prérogatives? etc. il pourra s'en rendre compte d'un coup-d'œil; la classification qui va lui en assurer les moyens s'approprie indistinctement à tout le personnel d'une armée, et soit qu'on en envisage un à un les individus comme fonctionnaires, ou qu'on les considère collectivement et comme fondus en une troupe devenant elle-même une unité; tels sont une cohorte romaine, la cavalerie, un capitaine, etc., etc.

L'assimilation ou le rapprochement systématique d'individus et de familles qui semblent si divers, peuvent être justifiés par la proposition ou la question que voici : Ces êtres ne sont-ils pas également placés, par les lois générales, entre la naissance et la destruction?

La carrière où ils sont jetés n'est-elle pas semblable pour tous, puisque tence, les besoins, les obligations en sont les attributs et les nécessités?

## TABLEAU APPLIQUÉ AUX MILITAIRES ISOLÉS OU EN AGREGATIONS.

( Il est fait mention du présent tableau pag. 33, 36.)



| | | Dénominations caractéristiques des divisions (1). Uniformes et méthodiques de certains articles (2). |
|---|---|---|
| CONTINGENCES (3). | Origine et Existence. | Création. Composition. Dénomination. Force. Nombre. Nomination. Réception. Avancement. |
| | Besoins et Pouvoirs. | Uniforme. Localisation. Remplacement. Logement. Allocations. Table. Solde. Droits. Autorité. Prérogatives. Rang. |
| | Attributions et obligations. | Surveillance. Fonctions. . . . (4). Devoirs. . . . . (4). Instruction. Tactique. Responsabilité. Subordination. Punitions. Peines. Service. Administration. |

(1) V. Capitaine d'infanterie française de ligne; v. colonel d'infanterie française de ligne, etc.

(2) On peut chercher dans le dictionnaire même, tous les mots de cette colonne. On retrouvera, par là, l'indication de toutes les pages où figure la chose.

(3) La lecture de l'ouvrage prouvera que rien ici ne peut être ni superflu, ni oublié.

(4) Les auteurs militaires et les ordonnances ont confondu, jusqu'ici, les fonctions et les devoirs; nous les distinguerons. Les fonctions sont l'action de remplir les obligations d'une charge, de satisfaire aux attributions déterminées d'un emploi ou d'un grade; ainsi, elles ont quelque chose de plus positif. Les devoirs sont plutôt un acte moral, facultatif et de conscience. Celui qui s'acquitte de ses fonctions, gagne le salaire qui lui est alloué; celui qui remplit ses devoirs, mérite l'estime et la louange.

# SIXIÈME PARTIE.

*De la division de l'ouvrage, en autant de genres d'études qu'il y a de classes présumées de lecteurs.*

Les rapports d'idées qu'un dictionnaire bien fait doit produire, pourraient se comparer aux effets d'harmonie qu'on obtient d'un clavecin. Le lecteur devrait pouvoir rapprocher les raisonnements comme le pianiste cherche des accords; mais il faudrait que le livre fût tellement divisé par spécialités, qu'il offrît à un nombre donné de personnages exerçant des professions diverses, la facilité d'en extraire à l'instant telles ou telles catégories d'idées.

Dans des recherches littéraires, bien des étudiants ont trouvé muets les dictionnaires qu'ils ont interrogés, ou du moins, ils ont eu à se plaindre de la lenteur ou de l'obscurité de la réponse. Si le livre consulté reste court, ou divague, c'est l'effet de plusieurs causes: la première, c'est que les principaux articles se compliquent confusément d'objets qui auraient dû en être détachés pour devenir eux-mêmes matière d'article; la seconde, c'est que les notions que promettait le titre du livre ne se trouvent, si tant est qu'elles existent, que sous un dénominateur inconnu (1), ou bien sont noyées dans un mélange d'articles gouvernés uniquement par l'étroite symétrie de l'alphabet.

Si, dans un dictionnaire de langue, la distribution alphabétique suffit, le peu de raffinement d'un tel ordre et les lacunes qu'il laisse subsister sont-ils excusables dans les Encyclopédies (2)? L'officier d'une arme quelconque qui voudrait y étudier des points particuliers, n'aura d'autre ressource que de feuilleter en entier ces indigestes ouvrages; mais, rebuté bientôt d'un travail aussi lent que peu productif, il s'indignera de voir les auteurs anciens lui tendre si peu la main (3) et éclairer si mal les routes de la science. Il s'étonnera que les auteurs modernes n'aient pas

(1) Dans le dictionnaire technologique qu'on doit à M. Francœur, *école polytechnique* se trouve à *polytechnique* et non à *école*.

(2) L'Encyclopédie (1751), il est vrai, est terminée par deux volumes de table; mais beaucoup des mots des vingt-sept volumes du texte sont omis dans ces tables qui, tout imparfaites qu'elles sont, forment un quinzième et plus du discours; cette proportion est démesurée. Ici la table sera à peine un cent cinquantième de l'ouvrage.

(3) Les lexicologues ne prenaient pas même, dans le siècle dernier, la peine d'inscrire plus de deux lettres alphabétiques au milieu du haut de chaque page; maintenant, ils en mettent trois. Depuis longtemps les Anglais en réunissent quatre. Les traités [illegible] de jurisprudence commencent à placer le mot entier; ainsi l'a fait, en [illegible], le Dictionnaire technologique, qui avait, en 1822, commencé par ne mettre que trois lettres. Dans ce travail, nous pousserons le soin jusqu'à mettre, intégralement, les périphrases qui servent d'articles.

mieux senti qu'un des besoins de l'époque est d'apprendre vite et beaucoup sans recourir à beaucoup de livres et d'investigations.

Fatigué de contrariétés de cette nature, nous avons tâché d'en affranchir nos lecteurs, en composant un vocabulaire (v. ex. p. 39), accompagné de colonnes qui donnent le développement et l'interprétation du tableau primordial (v. ex. p. 12). Le vocabulaire sommaire rappelle les expressions définies et les tableaux synoptiques de l'ouvrage; il fait connaître par quel genre de signes on pourra remonter à l'origine philosophique des mots (v. ex. p. 27); à la faveur de ces signes, on parviendra par une transition du connu à l'inconnu, à rapprocher des principes les corollaires, et des effets les causes; on trouvera par un effet sûr et peu compliqué, la voie qui mène des sources aux produits et la distance qui les sépare. Chaque classe d'étudiants pourra s'assurer quelles explorations lui seront profitables, quelles lectures lui seraient infructueuses; chaque lecteur ne sera assujetti, par conséquent, comme le dit Leibnitz, *qu'à la loi du moindre mouvement;* il sera à même d'opérer sans erreur, sans perdre de temps, de morceler la science en un certain nombre de lots et d'isoler à son profit les parts utiles pour laisser de côté ce qui lui serait superflu (1). S'agit-il d'un lecteur étranger à l'état militaire? une recherche facile (v. ex. p. 39) lui indiquera s'il y a des matières qui puissent l'intéresser (2).

Deux distinctions importantes sont à établir:

Le tableau de la page 34 présente des méthodes qui mettent à même de combiner sous forme de traités particuliers, certaines parties du traité général; les tableaux qui vont être offerts, pages 38-39, permettent d'ordonner par catégories précises, tous les mots compris dans le dictionnaire.

Qu'on ne croie pas ce dernier système à dédaigner, même quand il s'agirait de tout autre sujet que celui-ci; ainsi, à l'aide d'un dictionnaire de médecine disposé dans le même esprit, le chirurgien, le pharmacien, l'accoucheur, l'oculiste, l'infirmier même, etc., trouveraient l'ensemble de ce qui ne concernerait que chacun d'eux; ainsi, dans un dictionnaire des Beaux-Arts, le statuaire, le graveur, l'architecte, l'antiquaire, le peintre en tout genre, etc. etc., puiseraient respectivement et uniquement tout ce qui ressortit à l'art particulier qu'ils cultivent.

Si toutes ces combinaisons sont de nature à perfectionner un glossaire du genre de celui-ci, on peut être surpris que jusqu'ici elles n'aient pas été réalisées, quoique l'utilité en ait été sentie par quantité de bons esprits. La cause de ce retard se conçoit; la lenteur de ce genre de composition, les entraves qu'un travail si inflexible impose à l'imagination, expliquent pourquoi aucun auteur ne s'est engagé dans une semblable voie, et pourquoi tous s'effrayaient d'une œuvre qui exigeait

(1) On saisira encore mieux cette pensée, en lisant la proposition que voici: Voulez-vous extraire du présent ouvrage un dictionnaire historique de la science militaire? rassemblez les articles qui ont pour dénominateurs les mots qui répondent à la lettre F. Voulez-vous composer un dictionnaire administratif militaire? réunissez les articles en rapport avec le n° 1er de la lettre B, etc., etc.

(2) Il a fallu trente heures pour rechercher dans le dictionnaire technologique, *ce qui intéressait notre sujet; la même* recherche n'eût pas demandé un quart-d'heure, si le *dictionnaire technologique eût eu la* forme de celui-ci.

une seule tête et une seule main (1) ; ils craignaient d'y éteindre leur esprit, d'y noyer leur savoir, et d'y être réduits au double rôle d'architecte et de maçon ; ils trouvaient trop rude de s'astreindre à un détail de perpétuelles subdivisions ; ils aimaient mieux créer à loisir de longs articles, ou les demander à des collaborateurs divers, et les ajuster encyclopédiquement, en leur donnant pour passeport, une lettre alphabétique, choisie avec plus ou moins de justesse (2).

Une marche moins libre appliquée ici, était retardée à chaque pas par la rigueur des règles que nous avons observées (3) ; leur importance, leurs rapports étendus ne nous ont frappé qu'à mesure des progrès du travail. Ce sera à un juge puissant et équitable, ce sera au temps à prononcer si ces difficultés ont été utilement vaincues, et si celui qui l'a tenté n'eût pas mieux fait de suivre des sentiers battus, au lieu de se frayer une route nouvelle dans laquelle il courait risque de rester en chemin après de longs efforts.

Plus d'une erreur, plus d'une omission s'y rencontreront peut-être dans les passages relatifs à l'artillerie et au génie. Soldat de troupe légère avant que l'école Polytechnique n'existât, l'auteur combattait quand d'autres se préparaient à la carrière des armes savantes ; aussi n'a-t-il cherché à rassembler et à définir que ce qu'il n'a pas trouvé défini dans les traités des artilleurs et des ingénieurs.

Et aux censeurs éclairés et sévères qui reprocheraient à l'ouvrage les imperfections que nous n'avons pas eu le talent ou le bonheur d'éviter, nous répondrons ce que disait du voyage d'Anacharsis l'abbé Barthélemy : Le livre a exigé trente années de travail (4), il en eût fallu soixante pour qu'il fût meilleur.

Une autre excuse de l'auteur est celle-ci : il n'a pas prétendu juger ni enseigner, mais jalonner la voie de l'instruction. C'est un vieux voyageur qui transcrit ou raconte en semant involontairement d'impressions de voyage le récit.

(1) Il n'y a jamais tant de perfection, a dit Descartes, dans les ouvrages de la main de divers maîtres qu'en ceux auxquels un seul a travaillé.

(2) Il n'est pas impossible que dans un demi-siècle le présent ouvrage ait infiniment perdu ; car la mobilité des institutions fera dédaigner comme vieilleries les usages qu'il dépeint ; mais si, de siècle en siècle, un travail analogue eût vu le jour, celui-ci serait moins imparfait.

(3) Quoique l'ancienne forme de travail comparé à celui-ci fût si simple, Scaliger a consacré six vers latins que Ganeau reproduit dans la préface du dictionnaire de Trévoux ; ils signifient : Soyez galériens, enfouissez-vous dans les mines plutôt que d'entreprendre un dictionnaire.

(4) La preuve s'en trouve dans la Biographie des contemporains, à l'article Bardin.

## DÉMONSTRATION DE L'UTILITÉ DU VOCABULAIRE SOMMAIRE.

( Voyez les pages 8, 11, 12, 20, 27, 36.)

| Lettres indicatives des divisions des tableaux page 12, 39. | | DÉSIGNATION DES CLASSES DE LECTEURS qui peuvent se borner à une recherche partielle et à une lecture pour ainsi dire personnelle. |
|---|---|---|
| A — | Les colonnes du Vocabulaire page 37, qui sont marquées A, B, C, D, E, F, G, H, peuvent être regardées, chacune, comme offrant le résumé d'un Dictionnaire particulièrement propre à chacun des personnages, des aggrégations, des fonctionnaires, mentionnés dans les subdivisions que différencient les chiffres de la dernière colonne du présent tableau. | — 1. Le législateur.<br>2. L'officier de recrutement.<br>3. Le chef d'un bureau nommé, DE L'ORGANISATION. |
| B — | | — 1. L'administrateur.<br>2. L'aumônier.<br>3. L'officier d'état-civil, le juriste militaire. |
| C — | | — 1. Le militaire gradé.<br>2. Le rédacteur d'ordonnances militaires.<br>3. L'autorité quelconque préposée au maintien de l'ordre pub.<br>4. L'autorité revêtue du droit de récompenser.<br>5. L'autorité chargée du soin de juger ou de punir. |
| D — | | — 1. Le chirurgien de corps.<br>2. L'officier de santé d'hôpital.<br>3. Le militaire indisposé.<br>4. Le militaire malade.<br>5. Le médecin d'armée.<br>6. Le pharmacien d'armée.<br>7. Le militaire congédié pour cause de santé. |
| E — | | — 1 Le militaire campé.<br>2. ——— faisant la guerre.<br>3. ——— rendant honneurs.<br>4. ——— tenant garnison.<br>5. ——— voyageant.<br>6. ——— assiégeant. |
| F — | | — 1. Le lecteur livré aux études historiques. |
| G — | | — 1. L'armurier.<br>2. L'artilleur.<br>3. Le tireur d'armes à feu.<br>4. L'ingénieur.<br>5. Le militaire revêtu d'une fonction d'instituteur.<br>6. Le tacticien.<br>7. Le topographe. |
| H — | | — 1. Le gouverneur d'une place.<br>2. Le général d'armée. |

Cette série de personnages ne mentionne nominalement, ni l'officier général, ni l'officier d'infanterie, parce que tout ici les concerne; quant aux officiers de Cavalerie, ce qui peut les intéresser est indiqué aux articles CAVALERIE, CHEVALERIE, CHEVALIER, ESCADRON, GENDARMERIE, OFFICIER DE CAVALERIE, RÉGIMENT DE CAVALERIE, etc., etc.

Répétons ici une vérité énoncée plus haut, et sur laquelle il est important d'appuyer :

Le présent ouvrage n'est pas une Encyclopédie, il n'est qu'un morceau encyclopédique. Si l'artilleur, l'ingénieur, le topographe, le militaire de troupe à cheval, l'officier d'état-major, etc., y figurent, cela ne prouve pas que la science qu'ils cultivent soit renfermée dans le présent traité, ni que nous ayons la prétention de leur rien enseigner ; nous n'y visons pas plus qu'à apprendre la théologie à l'aumônier, la clinique à l'officier de santé, l'art de l'équipeur-monteur à l'armurier, et la science sublime des Tite Live aux historiens. Si les corps administratifs et savants sont aussi un objet d'examen, c'est purement dans l'intérêt *des études de l'infanterie*; c'est-à-dire que les officiers d'infanterie qui voudraient prendre une *teinture de la topographie*, de l'artillerie, de l'administration, etc. doivent consulter la co-

## VOCABULAIRE SOMMAIRE.

| RELEVÉ de tous les articles du présent Dictionnaire. | Termes génériques. | Mots à tableaux. | Partie légale. A. | B. | C. | D. | E. | Partie transcendante. F. | G. | H. | RELEVÉ de tous les articles du présent Dictionnaire. | Termes génériques. | Mots à tableaux. | Partie légale. A. | B. | C. | D. | E. | Partie transcendante. F. | G. | H. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A vos rangs. | . . . | . . . | .... | .... | 3 | .... | .... | .... | [6 | .... | Absous. | . . . | . . . | .... | .... | 5 | .... | .... | .... | .... | .... |
| Abandon. | * | * | .... | .... | 5 | .... | .... | .... | .... | .... | Abuter. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | . | 3 | .... |
| Abandonnem. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | . | .... | .... | Académie. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | . | .... | .... |
| Abatage. | . . . | * | .... | 1 | 3 | .... | .... | .... | 1 | . | Accabler. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | . |
| Abatis. | . . . | . . . | .... | 1 | 3 | .... | .... | .... | 5 | .... | Accéléré. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 6 | .... |
| Abduction. | * | . . | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 6 | .... | Accense. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | . | .... | .... |
| Abois. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | . | .... | .... | Accepter. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | . | .... | . |
| A bon compte | . . . | . . . | .... | 1 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | Acciden'. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | . . | .... | .... | . |
| Abonnement. | * | * | .... | 1 | 3 | .... | 4 | .... | .... | .... | Accidenté. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | . |
| Abord. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 1 | Accolade. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | 3 | . | .... | .... |
| Abordage. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 1 | Accoudement. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 6 | .... |
| Aborder. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 1 | Acculer. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | . |
| Abri. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 5 | 2 | Accusateur. | . . . | . . . | .... | .... | .... | .... | .... | . | .... | .... |
| Abrivent. | . . . | . . . | .... | .... | 2 | .... | .... | .... | 5 | .... | Accusation. | . . . | . . . | .... | .... | 5 | .... | .... | .... | .... | .... |
| Absence. | . . . | . . . | .... | 1 | 3, 5 | .... | . | .... | .... | .... | Accusé. | . . . | . . . | .... | .... | 5 | .... | .... | .... | .... | .... |
| Absent. | . . . | . . . | .... | 1 | 5 | .... | .... | .... | .... | .... | Achat. | . . . | . | .... | 1 | 5 | .... | .... | .... | .... | .... |
| Absolution. | . . . | . . . | .... | .... | 5 | .... | .... | .... | .... | .... | Etc., etc. | . | . | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... |

Les astérisques indiquent que le renvoi n'a pas lieu sur les chiffres, mais sur la lettre même.

Ce tableau n'est que la première feuille d'un cahier finissant à la lettre Z; il comprend tous les mots majuscules initiaux qui sont l'objet d'une définition dans le présent traité.

Les Tableaux pages 12 et 38 sont en harmonie avec celui-ci; ils renferment les mêmes éléments présentés dans des positions différentes.

Le but de l'auteur est de mettre le lecteur à même de n'étudier uniquement qu'une partie spéciale, si l'administration doit être l'objet de l'étude. Le lecteur, après avoir consulté le tableau pag. 12, 38, chercherait ici le chiffre 1 dans la colonne B.

Les pages où il est question de ce vocabulaire sont celles-ci : 8, 11, 12, 20, 27, 36, 38.

FIN DU DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

# DICTIONNAIRE

DE

# L'ARMÉE DE TERRE.

## PREMIER EXTRAIT.

Les chiffres entre parenthèses qu'on rencontre dans le cours du texte, indiquent le millésime de l'année à laquelle appartiennent la citation ou l'événement.

Les abréviations entre parenthèses qui sont en tête des articles, sont une concordance du tableau synoptique (*Disc. prélim.*, p. 12.), et du vocabulaire sommaire (*Disc. prélim.*, p. 38-39). Ces abréviations donnent le moyen de remonter des conséquences aux principes.

D'autres abréviations indiquent le genre grammatical.

Les caractères italiques denotent des phrases empruntées.

Les mots en petites capitales sont ainsi configurés comme réclames, comme preuves qu'on peut chercher à sa place générale alphabétique le mot représenté en lettres capitales.



**ACADÉMIE** MILITAIRE (F.). Le mot ACADÉMIE est originaire des LANGUES GRECQUE et LATINE. — Quantité d'AUTEURS ont invoqué, dans l'intérêt des MILICES modernes et de l'ART MILITAIRE DE TERRE, la création d'académies militaires. — Un écrivain (1823, E), dans son article consacré à l'ARMÉE DE MER, a traité d'une académie royale de MARINE qui a existé à BREST et qui devait se composer de soixante-quinze membres, renouvelés par la voie de l'élection libre. Cet ÉTABLISSEMENT, fondé sur la proposition du ministre de la marine Rouillé, avait pris naissance, comme on le voit avec détails dans POTIER (1779, X) et dans le supplément de l'ENCYCLOPÉDIE (1751, C), en vertu de l'ordonnance de 1751 (30 juillet), confirmée par le règlement de 1769 (24 avril). Excepté quelques membres qui siégeaient de droit dans cette académie, à raison de leur rang dans la MARINE, il n'y devait être appelé que des personnages ayant publié un ouvrage utile à la science nautique; il était recommandé aux Académiciens qui avaient commencé un dictionnaire de *marine, de le continuer et de le tenir aussi complet que possible.* — La GUERRE DE SEPT ANS avait paralysé l'établissement; la GUERRE DE LA RÉVOLUTION l'avait fait tomber en oubli. — Des projets plus ou moins analogues, mais particuliers à l'ARMÉE DE TERRE, ont été mis au jour; ceux qui les ont conçus, ne se sont pas accordés sur la signification du mot académie. Suivant les uns, des académies militaires seraient des institutions libres ou des corps savants, comme il s'en est vu en PRUSSE, en ANGLETERRE, en SUISSE; suivant les autres, ce seraient des institutions publiques d'éducation militaire comme la MILICE AUTRICHIENNE en possède; mais nous allons considérer l'expression sous l'acception que lui donnent les ÉCRIVAINS qui seront mentionnés quelques lignes plus bas, et nous l'envisagerons comme signifiant : université nationale des ÉCOLES de la GUERRE, centre métropolitain de l'ART MILITAIRE, compagnie scientifique s'occupant des doctrines de la PROFESSION DES ARMES. — Un siècle s'est écoulé depuis que la question des académies militaires a été agitée, et le MINISTÈRE de FRANCE n'a pas encore pris l'éveil; il est resté indifférent, soit à des encouragements à donner à

des [illegible] libres, ou [illegible] à [illegible] une académie officielle. [illegible] la science des armes et [illegible] la [illegible] sont [illegible]: les [illegible] dent [illegible] haut des questions [illegible]: ils méditent [illegible] de l'art, prononcent sur la [illegible] le matériel des cours, [illegible] incertitudes de notre [illegible] les sombres nuits de l'organisation, l'incohérence de notre législation. — Dans plus d'un empire, il aura existé, pendant longtemps, des académies où fleurissent les arts qui amusent: il se sera élevé des athénées, des gymnases, où les études qui polissent l'esprit sont cultivées. On y aura honoré et protégé les professeurs des sciences qui enrichissent l'état pendant la paix, et nulle part on n'aura songé à [illegible] un ou plusieurs chaires spéciales pour la fondation et l'enseignement de la [illegible] et du droit de la guerre: nulle part on n'aura rendu nationale la culture de l'art, qui est à la fois l'épée et le bouclier du gouvernement, et qui sauve au besoin la vie et la fortune des citoyens, l'existence et l'honneur de la nation. — Pourquoi les collèges ouverts jusqu'ici, presque uniquement aux latinistes, ne comprendraient-ils pas une faculté militaire? Les cours n'en devraient-ils pas être suivis par ceux des écoliers de seconde qui se sentiront du goût pour cette étude? Chez un peuple où règne la conscription, et qui comprend ou peut comprendre quelques millions de gardes nationales, une pareille instruction serait-elle moins utile que la rhétorique et la logique? — Notre siècle, dont on vante les lumières, abandonne aux routines cette SCIENCE du GUERRIER, vieille avant d'être mûre; cette SCIENCE qui conserve ou renverse les empires, et qui ne sait pas même le sens positif, légal qu'il faut attacher au mot STRATÉGIE. — Nous avons, sous LOUIS QUINZE, imité de la PRUSSE tous ses colifichets militaires; et des choses de ce royaume, ce qui a échappé aux regards de nos officiers voyageurs, c'est le cercle militaire qu'avait fondé à BERLIN, FRÉDÉRIC DEUX. — S'il existait une institution militaire académique et nationale, les officiers les plus instruits en feraient partie; ils auraient à leur disposition les OUVRAGES militaires de toutes les langues, les traités nouveaux seraient livrés à leurs commentaires; les meilleures voies d'AVANCEMENT et les grands intérêts de la SCIENCE militaire y seraient discutés. — On y pèserait les projets sages; on y examinerait les mémoires utiles; on y proposerait des questions à approfondir, et des difficultés à résoudre; des prix seraient décernés périodiquement aux lauréats........



Cette assemblée serait une des chambres consultatives de la [illegible], les subalternes savants ne seraient pas repoussés de ce sanctuaire [illegible] ensevelis dans l'ombre et annulés par la [illegible], des candidats [illegible] parviendraient à leurs degrés après avoir subi un examen devant des professeurs indépendants et consciencieux; les cours qu'une haute capacité dispose trop à s'isoler [illegible], seraient forcés d'y [illegible] sous un général d'un rang éminent, [illegible] y dépendraient d'un commandement d'un prince ou d'un maréchal [illegible] du grade seraient accompagnés du talent supérieur qui devrait en être toujours inséparable. — Des souvenirs assez modernes de témoignages parlants, prouvent qu'en quelques pays l'utilité des académies libres a été comprise; il nous reste les travaux littéraires de l'académie militaire qui existait à [illegible] en 1802 et 1804. Cette institution n'était pas sans analogie avec l'académie royale des sciences militaires de SUÈDE. Cette société libre de STOCKHOLM, fondée par M. [illegible], tint sa première séance en 1796 (12 novembre), en présence du roi son protecteur, elle devait produire annuellement un certain nombre de mémoires imprimés; le caractère typographique devait être propre à servir de modèle d'écriture aux [illegible]. — Les statuts de l'académie suédoise ont été recueillis dans le Journal militaire de France, an VII (vendémiaire, pag. 78), le *[illegible] des sciences militaires* (8e livraison), et dans le *Spectateur militaire* (t. XI, p. 400); ces publications témoignent de la prospérité de l'établissement en 1820. — Une association libre, qui a caractère académique, existait aussi dans la MILICE SUISSE; c'était une réunion militaire composée d'officiers du génie, d'ARTILLERIE et d'ÉTAT-MAJOR de Genève, des pays de Vaud, des cantons de Fribourg et de Neuchâtel, etc. Les membres de ce corps tenaient leurs assemblées à Iverdun: un [illegible] connu, M. [illegible], en était un des principaux sociétaires. — En 1826, une académie militaire était instituée dans la [illegible]; il y était attaché un peintre français. — Quelques combinaisons analogues se retrouvent dans les ARMÉES ANGLAISE et [illegible] et dans plusieurs armées du nord de l'EUROPE; elles étaient en progrès et dépassaient quelques états voisins sous les rapports des institutions du détail et des études positives. La FRANCE n'a pas encore tenté d'essais de ce genre; cependant le désordre de LÉGISLATION MILITAIRE est généralement [illegible]; l'ART invoque un CODE et une [illegible]; les NOMINATIONS AUX EMPLOIS demandent un [illegible]

de CONCOURS et d'EXAMENS DE CANDIDATS; une JURISPRUDENCE et des TRIBUNAUX D'HONNEUR sont à instituer, ainsi qu'un mode de RÉMUNÉRATION par obtention d'EMPLOIS CIVILS, en dédommagement du SERVICE FORCÉ, etc. — Mais trop de causes repoussaient l'institution d'une académie militaire nationale, et d'un véritable CONSEIL DE LA GUERRE! Que d'intérêts eussent été froissés, s'il eût existé un centre fixe, un creuset solide où seraient venus, de force, s'accorder et s'épurer des principes vagues et mobiles, des RÈGLEMENTS transitoires et obscurs! Trop de personnages se verraient rapetisser s'il était institué à l'instar de l'ancien CONSEIL DE LA GUERRE, un tribunal réviseur du CODE MILITAIRE et conservateur de la COMPOSITION des TROUPES; trop de COMMIS seraient sans besogne si ce CONSEIL était secondé d'une Académie militaire, qui siégerait au DÉPOT DE LA GUERRE, déciderait de l'importance et de l'utilité des LIVRES classiques militaires, les distribuerait aux BIBLIOTHÈQUES des CORPS ou des villes de garnison, ouvrirait les sources de l'enseignement, dégrossirait la LANGUE de nos TROUPES, mettrait au jour un grand DICTIONNAIRE à l'usage de toute l'ARMÉE, et nous ferait enfin connaître combien on peut demander de GRENADIERS à la FRANCE; de RECRUES à nos départements, de TROUPES LÉGÈRES à nos pays de montagnes, de CHEVAUX à nos haras, d'HOMMES DE CHEVAL à nos contrées, de grands pacages et de soldats d'ARTILLERIE aux provinces de l'est et de l'ancienne Franche-Comté. Une compagnie académique, entourée d'une juste indépendance, soumettant tout à l'examen des discussions, au calcul des délibérations, n'eût pas donné les mains aux perturbations que le CORPS D'INTENDANCE a éprouvées, aux empiétements des corps privilégiés, aux six refontes de notre INFANTERIE en dix ans; elle eût signalé les imperfections de l'ORDONNANCE sur l'AVANCEMENT, en 1818, des RÈGLEMENTS sur le SERVICE DE CAMPAGNE, en 1823, et sur l'administration; elle eût prévenu, peut-être, la transformation inutile et ruineuse de plusieurs ARMES A CHEVAL, l'appauvrissement de notre TRAIN D'ARTILLERIE avant la guerre de 1823, et la prolixité de l'ORDONNANCE sur l'exercice de l'infanterie en 1831 (4 mars); elle eût modéré les quelques-unes des dépenses de luxe, des dépenses sans limites où se sont jetés sans utilité et sans fruit les MINISTRES DE LA GUERRE de la restauration; elle eût posé une digue à l'invasion des AUMONIERS, au scandale des offices superflus, à l'abaissement de la TAILLE de l'INFANTERIE DE LIGNE tombée à la moyenne proportionnelle de *quatre pieds onze* pouces; elle eût enfin creusé *la grande question des* FORTERESSES à conserver, à élever ou à raser. — Mais nous exhalons des regrets superflus; la vanité et le pouvoir s'arrangent mieux de ces COMMISSIONS D'EXAMEN qui sont de commodes prête-noms, et BONAPARTE lui-même, aux beaux jours de notre Institut, y a maintenu des comédiens et n'y a pas introduit de section militaire. — Un article piquant du prince de LIGNE (1780, I), des souvenirs intéressants retracés par M. le général VAUDONCOURT (1825, D), une dissertation remarquable de l'ENCYCLOPÉDIE (1785, C), ont en vue des académies militaires dont il a été aussi traité par BEAUSOBRE (1757, I), BOHAN (1781, C), CESSAC (1785, C), FOLARD (1727, A), préface du 6e volume, JARRO (1777, G), au mot troupe, LOLOOZ (1766, A), MAIZEROY (1766, F), MONTPINOT, POTIER (1779, X), SERVAN (1780, B), SINCLAIRE (1773, L), TURPIN (1757, K), *le Journal des sciences militaires* (1826, 14e livraison, et 1833, 9e année, page 218; 10e année, p. 38; un auteur anonyme (1828, F), *la Sentinelle de l'armée*, tom. III, p. 92.

**ACANZI** (subs. masc. plur.). V. MILICE TURQUE, no 2.

**ACAT** (subs. masc.). V. ACHAT.

**ACCABLER** (verb. act. II). Mot que quelques AUTEURS ont regardé comme provenant des expressions: CABLE, CABULE, CHABLE (bâton). Aussi disait-on en quelques provinces accbabler; comme on dit encore chabler des noix. Accabler l'ENNEMI, c'est l'écraser au moyen de l'avantage du nombre, ou le défaire par le choix intelligent des POSITIONS et l'habileté de la conduite de la guerre.

**ACCÉLÉRÉ**, accélérée (adj. G. 6). Mot emprunté du LATIN et donnant l'idée d'un mouvement rendu plus vif, plus célère; ce mot est toujours accompagné du mot PAS.

**ACCENSE** (accenses), subs. masc. (F). Terme imité du LATIN *accensus*, *accensi*, tiré du verbe *accensere*, ajouter. C'était, dans la MILICE ROMAINE, un terme vague et générique qui signifiait SURNUMÉRAIRE OU LIEUTENANT quelconque. — Lorsque SERVIUS TULLIUS créa des accenses, la LÉGION, qui était à trois mille hommes, fut portée à quatre mille; M. le colonel CARRION (1824, A) en a induit qu'on regardait comme accenses ou ÉVOCATS, les HASTAIRES qui commençaient alors à faire partie des PESAMMENT ARMÉS. — Les accenses étaient, suivant FESTUS, des SOLDATS supplémentaires destinés au remplacement des hommes tués. — TITE LIVE donne à entendre que les accenses étaient des TROUPES IRRÉGULIÈRES peu estimées. SAUMAISE dit qu'ils étaient tirés de la cinquième classe des citoyens pauvres. JUSTE LIPSE trace le dessin de deux soldats qu'il appelle de ce nom: l'un est un FRONDEUR, ayant pour toute défense un casque

et un bouclier; l'autre, simplement armé de pierres, semble le suivant ou le valet du frondeur; peut-être ce dernier était-il le férentaire ou le porte-pierre. L'Encyclopédie (1785, C) omet de mentionner les accenses. L'Encyclopédie in-folio (1751, C) en donne une définition peu satisfaisante, en avançant que les accenses *ont eu un rang égal à celui de nos caporaux ou de nos trompettes*. Biron (1559, A) croit que l'institution de ce genre de troupe précéda la création des évocats. Duane ( 8 0, E) les regarde comme des aides que le tribun donnait aux centurions et aux décurions. M. Courtin (1823, E) les présente comme armés de frondes, et engageant le combat. On pourrait induire de ce qu'en dit Végèce (390, A), qu'ils étaient attachés au service des généraux, des tribuns, des officiers, des décurions, soit comme domestiques, soit pour un service comparable à celui des anciens écuyers. — Au quatrième siècle, il ne se voit plus d'accenses, à moins qu'on ne les regarde comme remplacés par les addits ou par les options. — Au temps de la basse latinité, on a donné le nom de *accensus militaris*, aux sergents des troupes du genre de celles qu'on désignait alors sous la qualification de bandes. — Il est question des accenses dans Ganeau et Varron.

**ACCEPTER** (verb. act.) le combat (F). Le mot accepter est tout latin; autrefois accepter le combat, accepter le gage, c'était acquiescer à la proposition des hérauts d'armes qui venaient offrir la bataille. — En rase campagne, accepter le combat, c'est ne point refuser le front à l'ennemi qui prend l'offensive.

**ACCEPTER** le gage. V. accepter le combat. V. gage. V. jugement de Dieu.

**ACCESSOIRE** (adj.). V. couleur accessoire. V. effet accessoire.

**ACCESSOIRE** (subs. masc.) de solde (B. I). Le mot accessoire dérive du latin *accedere*, ajouter; il donne ici l'idée d'une augmentation de traitement en deniers dont la loi prévoit les cas, dont le budget règle le taux et octroye l'allocation, soit à des hommes de troupe, soit à des officiers de l'infanterie française. Les accessoires se payent de la même manière, et en même temps que les appointements, les feuilles de quinzaine, le prêt; ils figurent sur les états de paiement et sur les feuilles de journée de compagnie, ils se justifient dans les décomptes de liquidation; ils consistent surtout en hautes paies, en indemnité de cheval de selle, de fourrage, de logement, de représentation. Ces diverses indemnités étaient déclarées insaisissables par une décision de l'an XIII (28 frimaire) relative à la paie.

**ACCIDENT**, accidents (subs. masc.) de terrain (G. 8. H). Le mot accident est tout latin; il a produit en tactique l'adjectif accidenté. — La géologie et la topographie appellent accidents les pics, certaines configurations, certaines variétés ou inflexions du sol. Militairement on envisage les accidents par rapport aux théâtres de la guerre en général, aux terrains en particulier. On regarde comme accidents les abords qui seraient de nature à favoriser des embuscades, des tranchées; à modifier le choix des camps, la marche des lignes en bataille, la combinaison des actions de guerre, à influer sur la conduite que doit tenir un général d'armée, à nécessiter l'emploi des lignes de fortification irrégulière, etc. Ce dernier calcul est du domaine des officiers du génie. — Le terme accident donne idée de chicanes naturelles, de monts ou de ravines qui entrecoupent les chaînes de montagnes, de débouchés, de fossés, d'ondulations, de résistances physiques, inattendues. — Dans le style des ordonnances d'exercice, accident et obstacle sont même chose. — Les principaux accidents géologiques sont exprimés sur les cartes topographiques, au moyen de délinéations convenues; ils sont étudiés par les reconnaissances; mais il est des champs de bataille trop accidentés pour que l'art puisse en indiquer les détails, pour que les explorations les constatent, pour que le général les puisse apercevoir tous: c'est le cas où il doit les deviner ou les pressentir par cette faculté qu'on a nommée coup d'œil.

**ACCIDENTÉ** (adj. H.). Mot qui a la même racine que le mot accident; il caractérise un terrain brisé, tourmenté, semé de difficultés. C'est en ce sens qu'on dit: plus un champ de bataille est accidenté, plus l'art militaire aura d'efforts à faire pour tirer avantage de ces accidents, y éviter des surprises, y choisir des positions.

**ACCOL** (subs. masc.). V. accolade.

**ACCOLADE** (subs. fém., E. 2, F) ou accol, ou accolée, ou accolement, ou accolerie, ou acolée, ou cacolée, ou colade, ou colée, ou kolée suivant Lacombe; mots dérivés du latin *ad collum*, d'où est venu le bas latin *adcolata*. — Suivant quelques étymologistes, colée dériverait de *colaphus*, soufflet, ou de *collidere*, frapper; mais c'est peu vraisemblable, puisque le soufflet de confirmation des chevaliers s'appelait paulmée, paumée. — On trouve le mot accolée dans la description d'une réception que préside Charlemagne, et que nous a transmise l'auteur du *roman de Guillaume au court nez*, or, il n'est pas démontré que dans ce temps le soufflet fît partie de l'accolade. — Carpen-

dent, M. Sismondi croit que la colée était le soufflet; que *quand la susceptibilité espagnole ou arabe se fut introduite en France on donna un coup d'épée sur le col; on confondit la colée avec l'accolade ou embrassade* — L'accolade était une cérémonie en usage au temps de la chevalerie errante et de la chevalerie du moyen age; c'était une étreinte autour du col du récipiendaire; un moyen d'ordonner, d'armer un chevalier, de l'adouber, adober, adouber, adoubir, c'est-à-dire de l'adopter, suivant quelques écrivains, ou de l'équiper, suivant Lacurne et Barbazan. — De cette forme de réception était provenue la désignation de chevalerie d'accolade. — Postérieurement à Charlemagne, et peut-être plus anciennement, le soufflet était donné de la main gauche sur la joue droite; il était suivi du baiser sur la joue gauche ou de l'accolade, gestes sacramentels consacrés par des usages ridicules, et qui participaient de formes à la fois profanes et pieuses. — A ce soufflet de confirmation succéda, comme le témoigne Lacolombière, la colée ou les trois coups donnés sur le col nu avec le plat de l'épée, en l'honneur de Dieu, de saint Michel et de saint George. Dans l'*Ordène de chevalerie*, roman inséré dans Barbazan (1808), colée signifie: coup de plat d'épée donné sur le col. — Sur le champ de bataille, ou pendant un siége, on simplifiait la cérémonie, et il suffisait du baiser d'accolade. — Chaque chevalier, une fois consacré par l'accolade pouvait, à son tour, faire un chevalier; ce droit amena bientôt l'intrusion et de graves abus. Aussi, l'accolade perdit depuis Charles sept sa valeur de convention, parce que l'enrolement des gendarmes que leva ce prince, c'est-à-dire leur inscription sur le role, leur tint lieu d'accolade et devint en quelque sorte l'accolade royale. — Les réceptions de chevalier de l'ordre de saint-louis et celles qui consacraient la promotion des officiers des troupes françaises, participaient encore des formes de l'accolade; cette dernière réception, bornée aujourd'hui au baiser, est donnée après la fermeture du ban. Ganeau suppose qu'il a existé en Angleterre une chevalerie d'accolade, des chevaliers de l'accolade, et qu'ils avaient seuls le droit de porter l'épée dorée, les éperons d'or; mais ce titre témoigne seulement que pour avoir droit à se parer de ces distinctions, il fallait avoir subi les cérémonies de la réception des chevaliers.

**ACCOLÉE** (subs. fém.). v. accolade.

**ACCOLEMENT** (subs. masc.). v. accolade.

**ACCOLER** (verbe act.). v. racoleur.

**ACCOLERYE** (subs. fém.). v. accolade.

**ACCOMODAGE** (subs. masc.) de cheveux. v. avant-garde. v. barbier. v. boucle de cheveux. v. cadenette. v. catogan. v. chevelure militaire. v. cheveux. v. face de chevelure. v. grenadier d'infanterie française de ligne, no 4. v. homme de troupe, n 4.

**ACCOMPAGNEMENT** (subs. masc.). d'enceinte. v. berme de fortification. v. chemin de ronde. v. enceinte.

**ACCORDÉ**, accordée (adj.). v. capitulation de siége.

**ACCORNÉ**, accornée (adj.). v. demi-lune accornée.

**ACCOTTEMENT** (subs. masc.). v. berme. v. berme de chemin.

**ACCOUDEMENT** (subs. masc. G. 6), ou tact des coudes. Ce mot, dont le terme coude est la racine, se rapporte à la formation tactique de l'infanterie; il exprime la cohésion des hommes de rang, placés coude à coude, astreints à sentir les coudes et se prêtant réciproquement un léger appui dans l'exécution du pas cadencé, du pas oblique, etc. — L'accoudement s'obtient par l'uniformité de la rectitude du buste, l'égalité du placement des bras et la parité de distance laissée par chaque homme entre son buste et ses bras; il préserve des a-coups, facilite les alignements et consolide les conversions. — L'accoudement n'a commencé à être praticable que depuis l'adoption du havresac à deux bretelles, il a amené l'abolition de l'ordre ouvert et des dédoublements de rang. — Avant l'usage de l'accoudement, les hommes de rang conservaient de pied ferme et dans les marches, la liberté des coudes, comme le témoignent Leblond (1758, B) et Puységur (1748, C). Cette liberté était, dans le dix-septieme siècle, égale à l'épaisseur d'un homme; car ce n'était qu'extraordinairement qu'on s'accoudait. — L'accoudement est une condition de l'ordre serré et s'est pratiqué dans l'ordre de parade qui était un diminutif de l'ordre ouvert. — Il s'interrompt momentanément dans les déclinaisons ou les changements de direction de subdivision en marche du côté du guide; il se maintient pendant les conversions a pivot fixe et a pivot mobile et favorise l'alignement individuel en colonne en marche, et l'alignement individuel par le flanc en marche. — Le rang de taille a été institué pour faciliter l'accoudement indispensable au premier rang d'un bataillon; car le rapprochement d'hommes de taille très-opposée ne leur permettrait pas, s'ils étaient pêle-mêle, mais alignés, de sentir réciproquement leurs coudes. — Le premier rang, comprenant ordinairement les hommes de la plus forte carrure, est le seul

qui observe un accoudement absolu; dans les autres RANGS, la corpulence étant plus faible, et le chef de file étant un moniteur muet, l'accoudement est moins utile; il a lieu ou non Il suffit que l'ALIGNEMENT des FILES soit observé.— Pour assurer l'accoudement, GUIBERT (1773, E) fait une proposition inadmissible; celle de former d'hommes de même CARRURE chaque FILE. Il est plus rationnel de regarder l'accoudement du PREMIER RANG comme le principe élémentaire du PELOTONNEMENT. — L'accoudement de camarade à camarade varie perpétuellement comme varie l'ÉTAT DE PRÉSENCE. Cette instabilité inévitable a rendu inadmissible un projet qui consistait à avoir autant d'espèces de BAÏONNETTES DE FUSIL qu'il y a d'espèces de RANGS TACTIQUES; car le jour où l'homme du TROISIÈME RANG doit prendre accoudement au PREMIER RANG, ou l'inverse, cette symétrie des diverses BAÏONNETTES eût été sans objet.

**ACCUBE** (subs. masc.). V. LIT DE CAMP.

**ACCUL** (subs. masc.). V. CANON D'ARTILLERIE.

**ACCULER** (verb. act.) l'ENNEMI (H). Ce mot, qui a la même étymologie que le mots CUL-DE-LAMPE, etc., est emprunté de la langue de la vénerie; il signifie POUSSER un CORPS de TROUPE qui FAIT RETRAITE, le jeter sur un OBSTACLE pour l'y forcer à COMBATTRE, l'y détruire ou l'y obliger à se RENDRE.

**ACCUSATEUR** (subs. masc.) MILITAIRE (F). Mot d'origine LATINE, ainsi que les mots ACCUSATION, ACCUSÉ, etc.—Ce rouage judiciaire, ce MINISTÈRE PUBLIC, inconnu des anciens, essayé par CHARLEMAGNE dans ses ARMÉES, sous le nom de Saïon, comme le témoigne le *Journal des Sciences militaires*, (tom. XXII, pag. 66), oublié après son règne, n'a reparu dans l'administration de la JUSTICE publique que par l'ordonnance de 1319; des PRÉVÔTS devinrent accusateurs. — L'ORDONNANCE DE 1765 (1er MAI) appelait PROCUREUR DU ROI et RAPPORTEUR, l'accusateur militaire; ce même fonctionnaire s'est nommé ensuite COMMISSAIRE-AUDITEUR et CAPITAINE-RAPPORTEUR.— Les LOIS rendues sur la JUSTICE MILITAIRE, et surtout celles DE 1791 (30 SEPTEMBRE), 1793 (12 MAI), AN DEUX (3 pluviôse), substituèrent aux AUDITEURS les accusateurs militaires.— L'accusateur était un des membres d'un TRIBUNAL MILITAIRE, il prononçait un RÉQUISITOIRE alors nommé RÉQUISITION; mais il ne participait pas au PRONONCÉ du JUGEMENT MILITAIRE; un de ses devoirs était d'intenter POURSUITE contre les FAUX TÉMOINS. — On peut consulter à l'égard des accusateurs, l'ENCYCLOPÉDIE (1751, C) au mot procureur du roi), GAYA (1679, A), ODIER (1818, E. 1821, E).

**ACCUSATION** (subs. fém.). V. ACTE D'A... V. DÉCHARGE D'A... V. EN ACCUSATION. V. PIÈCE D'A...

**ACCUSATION** (C. 5). Mot qui a la même racine que le mot ACCUSATEUR, et qui a également trait à la JUSTICE MILITAIRE.—Au MOYEN AGE, une accusation était intentée par l'envoi ou le jet d'un GAGE DE BATAILLE qui motivait un COMBAT DE JUGEMENT; mais ici, le mot ne sera pris que comme donnant idée d'une ACTION publique dirigée judiciairement contre un ou plusieurs MILITAIRES, regardés comme ayant encouru une des PEINES prononcées par les LOIS ou par le CODE PÉNAL MILITAIRE. Ce genre d'accusation a concerné les PRÉVÔTS.— L'ACTE D'ACCUSATION est dressé ensuite d'une PLAINTE EN DÉLIT à l'égard de laquelle le GÉNÉRAL à ce autorisé, ou le GÉNÉRAL COMMANDANT LA DIVISION a donné ORDRE de SUIVRE, en signant la FORMULE: SOIT INFORMÉ. Cet ORDRE motive L'INCARCÉRATION de PRÉVENU, si déjà elle n'a eu lieu, ou à moins qu'il ne soit CONTUMACE; la décision du général est relatée dans l'ÉCROUE des registres de la prison, c'est-à-dire, dans l'inscription du nom et des motifs de l'ARRESTATION de l'ACCUSÉ. Le même mandement motive le renvoi des PIÈCES de la PROCÉDURE, par-devant un TRIBUNAL compétent, qui alors s'occupe de l'examen de l'AFFAIRE.— Il y a DÉCHARGE D'ACCUSATION si le GÉNÉRAL ne signe pas le: SOIT INFORMÉ.—Dans la marche de la JUSTICE CIVILE, il existe deux degrés qui précèdent la MISE EN ACCUSATION; ainsi, avant d'être accusé, on est impliqué et PRÉVENU; mais des formes analogues n'ont pas été clairement appliquées encore à la JUSTICE MILITAIRE.

**ACCUSÉ** (adj. et subs. masc.). V. CHARGE CONTRE UN A... V. DÉFENSE D'A... V. DÉFENSEUR D'A...

**ACCUSÉ** (C. 5) MILITAIRE. Le mot accusé a la même étymologie que le mot ACCUSATEUR.— Au temps de l'ancienne LÉGISLATION criminelle des FRANÇAIS, les mots accusé et PRÉVENU n'offraient pas la différence qu'ils présentent maintenant.— La nuance entre la PRÉVENTION et l'ACCUSATION n'est pas marquée encore dans notre CODE PÉNAL MILITAIRE; les AFFAIRES JUDICIAIRES de l'ARMÉE ont continué à participer de l'ancienne JURISPRUDENCE civile, et l'on ne peut prévoir si la modification que la marche des affaires civiles a éprouvée s'étendra à l'ARMÉE. — Dans la première moitié du siècle passé, l'accusé militaire, après les premières INFORMATIONS du MAJOR, subissait CONFRONTATION et RÉCOLEMENT; il recourait, s'il y avait lieu, à RÉCUSATION. Il était amené par un SERGENT et un DÉTACHEMENT; il était introduit les mains liées; il était placé sur une selette ou sur une chaise

renversée; il en était du moins ainsi, si les CONCLUSIONS proposaient une PEINE AFFLICTIVE, sinon, l'accusé devait comparaître debout.— Maintenant des formes plus douces se sont établies.—On appelle JUGEMENT PAR CONTUMACE celui d'un accusé absent ou évadé; on nomme JUGEMENT CONTRADICTOIRE, celui d'un accusé PURGEANT sa CONTUMACE.— Un accusé militaire est MIS EN JUGEMENT en vertu du SOIT INFORMÉ, c'est-à-dire, d'une FORMULE prononcée et signée par qui de DROIT; le PROCÈS est porté devant un CONSEIL DE GUERRE permanent; aucun des MEMBRES ne doit être ni PARENT ni ALLIÉ du justiciable; celui-ci, s'il est en ÉTAT D'ARRESTATION, est interrogé par le CAPITAINE RAPPORTEUR, comme pourrait l'être en JUSTICE CIVILE un individu qui ne serait que PRÉVENU; il fournit, sur le FAIT ou sur les FAITS, toutes les DÉFENSES qu'il croit propres à sa justification; il entend la lecture de son INTERROGATOIRE, il le signe, à moins qu'il ne sache signer; ce dont il est fait mention.— Le PRÉVENU passant alors à l'état d'accusé, se choisit un DÉFENSEUR OU CONSEIL; il est amené devant les JUGES réunis en SÉANCE, libre et sans fers; il est interrogé par le PRÉSIDENT, il répond aux CHARGES qui pèsent sur lui, il peut requérir les répressions encourues par les FAUX TÉMOINS, il peut combattre les allégations des PARTIES PLAIGNANTES; il entend les ACCUSATIONS intentées par le COMMISSAIRE DU ROI, les CONCLUSIONS du CAPITAINE RAPPORTEUR sont rendues: l'HOMME EN JUGEMENT est déclaré COUPABLE ou non CONVAINCU; il est ou CONDAMNÉ ou ABSOUS, ou renvoyé devant qui de droit, s'il y a COMPLICATION DE DÉLIT.—En cas d'ABSOLUTION, il sort de l'état d'accusé, il est ACQUITTÉ.— En cas de CONDAMNATION, la SENTENCE du CRIMINEL lui est lue par le CAPITAINE-RAPPORTEUR, et il peut recourir dans les vingt-quatre heures au POURVOI en CASSATION, devant le CONSEIL DE RÉVISION.— En 1833, le nombre des accusés de l'armée, alors de 388,402 hommes, a été de 6,858 mis en jugement.

**ACCUSÉ** SUISSE. V. INFANTERIE FRANCO-SUISSE, No 6. V. SUISSE (adj.).

**ACHAIE.** V. NOMS PROPRES.

**ACHAT** (subs. masc.) V. CORVÉE D'.. V. DÉPENSE D'... V. PAIEMENT D'...

| | | | |
|---|---|---|---|
| ACHAT. | ADMINISTRATIF; | ACHAT | D'EFFETS DE PETIT ÉQUIPEMENT. |
| | | | D'ÉTOFFES. |
| | PROHIBÉ. | ACHAT | D'ARMES D'UNIFORME. |
| | | | D'EFFETS DE TROUPE. |

**ACHAT** (term. génér.), ou ACAT, suivant GANEAU. Mots que BARBAZAN (1808) tire avec peu de vraisemblance, du LATIN *acceptare;* MENAGE les dérive du bas LATIN *accaptare,* qu'on retrouve dans les CAPITULAIRES de CHARLES-LE-CHAUVE; aussi a-t-on écrit d'abord *achapt.* Quelques idiomes d'ITALIE ont tiré de la même source le mot *accaptare,* acheter. —Ici le mot achat se distingue en ACHAT ADMINISTRATIF, — DE MÉDICAMENTS,— DE MUNITIONS, — PROHIBÉ.

**ACHAT** (achats) ADMINISTRATIF (term. sous-génér.). Sorte d'ACHATS relatifs à l'HABILLEMENT, à la COIFFURE, à l'ÉQUIPEMENT des HOMMES DE TROUPE. La dépense s'en proportionne au montant des MASSES, et ne peut excéder les limites des TARIFS.— Les CONSEILS D'ADMINISTRATION sont chargés seuls, et avec certaines restrictions prévues, de ce genre d'achats; en conclure est interdit aux MEMBRES isolés des CONSEILS D'ADMINISTRATIONS, aux OFFICIERS SUPÉRIEURS, au QUARTIER-MAITRE TRÉSORIER. —Les achats ont lieu après PASSATION DE MARCHÉ proposé par écrit au CONSEIL, et admis en vertu de DÉLIBÉRATION; ils s'accomplissent sur le vu d'ÉCHANTILLONS convenus; ils se constatent sur factures, ils ne sont permis qu'autant qu'ils ont pour objet une acquisition d'EFFETS D'UNIFORME indiqués par les RÈGLEMENTS, ou dont l'usage serait autorisé par décisions spéciales. Quelques achats peuvent s'effectuer au moyen d'hommes. Les ÉCRITURES qui mentionnent les achats, et la justification des PAIEMENTS qui en acquittent le montant, sont examinées par l'INSPECTEUR GÉNÉRAL; leurs résultats sont soumis à l'examen du MINISTRE, ou de ses délégués, au moyen d'une REDDITION DE COMPTES, embrassant les OPÉRATIONS tant en deniers qu'en nature, qui y ont rapport.—La question des achats a été traitée par MM. BALLYET (1817 D), ODIER (1824, E), VAUCHELLE.— Les achats se sont, suivant les temps, distingués en ACHAT D'EFFETS DE PETIT ÉQUIPEMENT, et en ACHAT D'ÉTOFFES.

**ACHAT** (achats) d'ARMES D'UNIFORME (C.5). Sorte d'ACHATS PROHIBÉS, sous peine d'amende et d'emprisonnement APPLICABLES aux marchands ou particuliers qui auraient fait acquisition d'ARMES D'UNIFORME DE TROUPE.

**ACHAT** de MÉDICAMENTS. V. CHIRURGIEN MAJOR D'INFANTERIE FRANÇAISE, No 18. V. MÉDICAMENT.

**ACHAT** de MUNITIONS. V. ACHAT D'EFFETS DE TROUPE. V. MUNITION.

**ACHAT** d'EFFETS DE PETIT ÉQUIPEMENT (B. 1). Sorte d'ACHAT ADMINISTRATIF dont l'ORDONNANCE DE *1818* (13 MAI) chargeait les CAPITAINES D'INFANTERIE FRANÇAISE, sous la direction du MAJOR. C'était un surcroît trop grand aux travaux de leur ADMINISTRATION; c'était une mesure d'une exécution trop difficile; aussi des CONSEILS D'ADMINISTRATION de régiment ont-ils continué à faire ce genre d'achat.

**ACHAT** (achats) d'EFFETS DE TROUPE (C. 5). Sorte d'ACHATS PROHIBÉS. Tous particuliers ou BOURGEOIS qui achètent, troquent ou gardent des EFFETS D'UNIFORME encouraient confiscation et amende de deux cents livres; en vertu de l'ORDONNANCE DE 1716 (28 FÉVRIER), des marchands qui achetaient des MUNITIONS, des ARMES DE TROUPE, etc., étaient punissables pour la première fois de confiscation, et de trois cents livres d'amende. — Une LOI rendue au temps où les assignats étaient la monnaie en circulation, prononçait contre les acheteurs, entremetteurs et complices de cet achat, leur renvoi devant la police correctionnelle pour être punis par une amende qui ne pouvait excéder trois mille francs, outre la peine d'emprisonnement applicable aux termes du Code de police. Ces dispositions sont en désuétude; une loi nouvelle devrait être rendue a ce sujet, mais surtout être observée.

**ACHAT** (achats) d'ÉTOFFES DE TROUPE (B, 1). Sorte d'ACHATS ADMINISTRATIFS qui ont lieu par les soins du MINISTRE DE LA GUERRE, en conformité de MARCHÉS GÉNÉRAUX qu'il passe avec les FABRICANTS admis à la FOURNITURE de l'HABILLEMENT. — L'acquisition des étoffes a, pendant un temps, été du ressort des CONSEILS D'ADMINISTRATION des CORPS, jusqu'en 1814; l'INFANTERIE LÉGÈRE en passait elle-même les marchés, quoique rien ne justifiât cette mesure exceptionnelle. — Il fut un temps où les achats d'étoffes étaient une cause de RETENUES SUR DÉPENSES.

**ACHAT** (achats, PROHIBÉ (term. sous-génér.). Sorte d'ACHATS conclus entre des bourgeois comme acheteurs, et des MILITAIRES DE CORPS ou des HOMMES DE TROUPE, comme vendeurs. — Les achats prohibés se distinguent en ACHAT D'ARMES D'UNIFORME, et en ACHAT D'EFFETS DE TROUPE.

**A CHEVAL**, adv. adj. subs. term. génér.). Expression d'abord adverbiale, et s'écrivant alors en deux mots; elle s'écrit ici en un seul, puisque l'usage en a fait un adjectif indéclinable, quelquefois même un substantif masculin, et même un verbe, peu usité il est vrai.

**A CHEVAL**, adv. subs. (A. 1, G. 6). Ce mot, employé adverbialement, s'applique à certaines ARMES, aux CORPS d'une *partie de* l'ARTILLERIE, *à ceux de la* CAVALERIE, du TRAIN, etc. Employé substantivement, il signifie une SONNERIE DE TROMPETTE qui équivaut à un ordre de MONTER A CHEVAL; c'est en ce sens qu'on dit : SONNER A CHEVAL.

**A CHEVAL**, adv. (H). Expression qui indique la position d'un CORPS DE TROUPE croisant un OBSTACLE, une LIGNE, etc., et se partageant par cette cause en plusieurs portions unies entre elles ou presque contiguës. — Une ARMÉE campe a cheval sur une vallée, sur un fleuve; une DIVISION se forme à cheval sur une route. — Quelques historiens militaires ont fait de ce mot le verbe ACHEVALER.

**ACHEVALER** (verb. act. et réc.). V A CHEVAL (adv.).

**ACHEVÉ** (adj.). V. BASTION ACHEVÉ.

**ACIER** (subs. masc.). V. BAGUETTE D'ACIER.

**ACIER** (term. génér.). Mot qui, suivant FESTUS, GASSAU, MÉNAGE, PAPIAS, dérive du bas LATIN *acciarium*, et du LATIN *acies*, POINTE D'ARME, ou *acier's* HACHE, parce que ces pointes ou ce TRANCHANT sont ordinairement d'ACIER; aussi le verbe acérer signifie-t-il également garnir d'acier ou AIGUISER. — L'acier est de forge ou naturel; il se compose ordinairement de fer affiné et carboné. Ce qui intéresse le sujet est traité par MM. BERRIAT, FRANCŒUR, GASSENDI. — FOURCROY, dans un rapport de l'an trois, a la CONVENTION, déclarait que jusque-là *la France était tributaire des nations voisines pour la fabrication de l'acier*, et par conséquent des OUTILS DE CAMPAGNE. — L'Angleterre et l'Allemagne en fournissaient pour quatre millions par an, etc. — La TROUPE FRANÇAISE ne fait plus usage maintenant que d'aciers indigènes tirés des aciéries du royaume. — On juge la qualité de l'acier en examinant si le grain qu'il présente à la cassure est fin, égal et d'une couleur plus sombre que celle du fer; mais ce moyen n'est pas infaillible. — On a pendant long-temps BRONZÉ l'acier des ARMES A HAMPE et des ARMES A FEU PORTATIVES. — Les CORPS DE LAME sont en acier à demi-trempe. — L'acier subit des préparations, par suite desquelles il se distingue en ACIER DE CÉMENTATION, et en ACIER DE FUSION.

**ACIER** de CÉMENTATION (G. 1). Sorte d'ACIER qu'on appelle aussi acier cémenté ou acier poule; il est plus fragile que l'ACIER DE FUSION. On peut voir dans M. COURTIN 1823, E. à quelles causes il doit le nom qu'il porte. On l'emploie à la fabrication des branches de tourne-vis et du TRANCHANT DE FER DE HACHE.

**ACIER** de FUSION (G. 1). Sorte qu'il ne faut pas confondre avec l' et qui, de préférence à l'acier

TATION, s'emploie dans la fabrication des ARMES OFFENSIVES PORTATIVES, parce qu'il se soude plus facilement avec lui-même, et se marie mieux avec le fer que ne le fait l'autre acier; on le corroye avant d'en faire usage; il entre dans la composition des RESSORTS, de la BAGUETTE, de la BRIDE DE NOIX, de la LAME, de la BAÏONNETTE, du CORPS DE LA NOIX, de la GACHETTE de PLATINE, du TIRE-BALLE et des FEUILLES DE BATTERIE — L'acier dont se composent les FEUILLES DE BATTERIE doit être de la meilleure qualité et du grain le plus fin, parce qu'il se détériore toujours plus ou moins, lorsqu'on le BRASE. — Dans l'INFANTERIE, le TRANCHANT des LAMES, des HACHES DE SAPEURS, se compose d'acier qui y règne d'un BORD à l'autre, dans une largeur de soixante et dix millimètres.

**ACIER** TREMPÉ. V. GOUPILLE. V. TRANCHANT DE FER DE HACHE. V. TREMPÉ.

**ACIÉRÉ** (adj.). V. ARMURE PLATE.

**ACINACE** (subs. masc. F), ou ACINAGE, suivant ROQUEFORT. Mot tout LATIN, *acinacis*, *acinaces*, *acinaticum*, servant à désigner un CIMETERRE, un COUTELAS, un DAMAS.— Les ROMAINS attribuaient aux PERSES l'invention des acinaces, et les désignaient aussi sous le nom d'ÉPÉE DES HUNS, *gladius hunniscus*.— BOREL (Pierre) compare la forme de l'acinace à celle du FAUCHON A GARDE; HESYCHIUS, POLLUX, ROBINSON décrivent cette ARME.

**ACINAGE** (subs. masc.). V. ACINACE.

**ACLIDE** (subs. fém.). V. ARZEGAIE. V DARD A MAIN. V. LANCE. V. PILE (subs. masc.). V. TRAIT PROJECTILE.

**ACLOUET** (subs. masc.). V. FERRET.

**ACOLYTE** (subs. masc.). V. MILICE BYSANTINE. V. VARANGE.

**ACOMPTE** (subs. masc. B. 1), ou A COMPTE. Cette expression, d'abord adverbiale et précédée d'un article, s'est changée en un substantif; elle donne l'idée d'un PAIEMENT partiel, servi par IMPUTATION.— Un acompte est un MONTANT provisoire, à valoir sur un total connu ou inconnu, mais dont la mise dehors est autorisée en principe.—L'acompte peut être ACQUITTÉ, soit avant, soit après l'époque où le PAIEMENT peut être réclamé; il diffère en cela de l'A BON COMPTE.— C'est par acompte et par AVANCE qu'un CONSEIL D'ADMINISTRATION remet au TRÉSORIER du CORPS les fonds destinés au PAIEMENT de la QUINZAINE et des APPOINTEMENTS. —Aucun acompte ne peut être donné aux OFFICIERS, à titre d'AVANCE, sur leurs APPOINTEMENTS.— Il ne peut être délivré d'acompte aux OFFICIERS et SOUS-OFFICIERS DÉTACHÉS, qu'en vertu de DÉLIBÉRATION inscrite; il n'en doit être fait pour DÉPENSES DE CORPS, aux FOURNISSEURS ou MAITRES-OUVRIERS, qu'en vertu d'AUTORISATION en règle. Ce dernier PAIEMENT, considéré comme délivrance, motive inscription sur le REGISTRE JOURNAL GÉNÉRAL du TRÉSORIER du corps ; et considéré comme droit acquis, il motive INSCRIPTION sur les livres du CAPITAINE D'HABILLEMENT. Les acomptes se régularisent au moyen du DÉCOMPTE DE LIQUIDATION, en suite d'une balance des ALLOCATIONS.

**ACONTISMOLOGIE** (subs. fém. F), ou BALISTIQUE des ARMES DE DÉCLIE. Mot qui dérive du GREC, *akè*, pointe, et *logos*, dissertation; il signifie raisonnement ou étude sur le JET des PROJECTILES A POINTE que lançaient les ACANTISTES; ces armes se nommaient en GREC, *acontion*, POINTE.—Plusieurs auteurs allemands et français, tels que MERSENNE, etc., ont appelé acontismologie, l'art et le calcul du TIR de certaines ARMES pointues.

**ACONTISTE** (subs. masc.). V. ACONTISMOLOGIE. V. DARDEUR. V. SOLDAT.

**ACONTIUS.** V. NOMS PROPRES.

**ACOUP** (acoups), subs. masc. (G. 6), ou A COUP. Expression d'abord adverbiale; précédée d'un article et d'un substantif, elle ne forme qu'un seul mot.— Un acoup est, dans la langue de la TACTIQUE, un TEMPS D'ARRÊTS qui, se reproduisant intempestivement sur divers points, fait onduler une LIGNE, un FRONT pendant le cours d'une MARCHE; c'est un stationnement à contre-temps, ou un départ brusque et désuni.— Les acoups sont à la fois des causes et des résultats de FLOTTEMENT dans les CHANGEMENTS DE DIRECTION EN MARCHE PAR FILE, dans la MARCHE des BATAILLONS EN BATAILLE.— On prévient l'effet fâcheux de ces ondulations par l'égalité du PAS, le maintien de la CARRURE des épaules et de l'ACCOUDEMENT, l'attention que met l'HOMME DE RANG à jeter les yeux sur la LIGNE voulue, l'adhérence de chaque homme au CENTRE D'ALIGNEMENT, la CONSERVATION des DISTANCES entre les GUIDES DE SUBDIVISION et la correspondance du PORTE DRAPEAU, des GUIDES GÉNÉRAUX et des GUIDES.

**ACOUSTE** (subs. fém.). V. ÉCOUTE. V. ESCOUTTE. V. SENTINELLE.

**ACOUSTIQUE** (adj.). V. COMMANDEMENT A... V. SIGNAL A...

**ACOUTE** (subs. fém.). V. ÉCOUTE.

**ACQUEBUTE** (subs. fém.). V. ACQUÉRAU. V. ARQUEBUSE. V. HACQUEBUTE.

**ACQUÉRAU** (acquéraux), subs. masc. (F), comme l'écrivent CARRÉ (1783, E) et M. Raymond, ou ACQUEREAU, comme le dit M. ROQUEFORT. Mot dont l'étymologie n'est pas connue. Il désigne un genre de MACHINES ou d'ARMES A FEU qui ont succédé aux

MANGONNEAUX NÉVROBALISTIQUES et aux RIBODEQUINS.— Les acquéraux étaient des PIÈCES A BOITE qui, suivant quelques autorités, ne différaient point, ou différaient peu des SARRES et des SPIROLES qui, suivant d'autres, étaient d'une époque plus ancienne. Il paraît que ces noms, donnés d'abord à des MACHINES, désignèrent ensuite des ARMES A FEU.— Les acquéraux ont été ARMES A TIR COURBE, lançant des BOULETS EN PIERRE, ARMES A TIR DIRECT, lançant des MANGONNEAUX PROJECTILES; ils étaient de fer forgé, ou ajusté entre des cercles de fer, comme l'était bien plus anciennement l'ARTILLERIE des CHINOIS.—Les PIÈCES D'ARTILLERIE nommées acquéraux, étaient longues et grossières; au lieu d'être montées comme le sont nos CANONS, elles étaient suspendues à des grues ou à des chèvres; elles se composaient de la CULASSE et du TUBE, qui étaient séparables l'un de l'autre; leurs CHARGES comprirent, vers le milieu du quatorzième siècle, et dès l'an 1340, des MALLÉOLES, des PIERRES, des PILES, ensuite des BOULETS.—FROISSARD (1400) est un des premiers AUTEURS qui parle des acquéraux. CARRÉ (1783, E) en a donné une description et une image. BOREL (Pierre) prétend que leur nom a produit celui des ACQUEBUTES, ARQUEBUTES, HAQUEBUTES; mais ce n'est ni exact, ni vraisemblable. — Nous serions disposé, malgré le manque de renseignements positifs, et quoique les autorités consultées aient dit autrement, à établir, entre les acquéraux et les BOMBARDES, la différence que voici : les premiers étaient de longs tuyaux de fer, de faible CALIBRE, et composés de plusieurs pièces rapportées; ils lançaient surtout d'énormes TRAITS ou des MALLÉOLES, mais non des BOULETS DE PIERRE; ces globes se fussent mis en éclats dans le long trajet du tube : les BOMBARDES, au contraire, étaient de courts tuyaux à large CALIBRE, lançant d'énormes blocs taillés en BOULETS. Les uns et les autres servaient surtout dans les SIÉGES.

**ACQUIT**, subs. masc. (term. génér.). Mot qui, ainsi que les mots ACQUITTÉ et ACQUITTEMENT, a la même étymologie que le mot QUITTE; il dérive, comme le prouve MÉNAGE, du LATIN barbare *quietare*, *acquietare* rendre tranquille; il donne l'idée d'une PIÈCE écrite et comptabiliaire; il se distingue en ACQUIT COMPTABLE et en ACQUIT PROVISOIRE.

**ACQUIT** (acquits) COMPTABLE (B, 1) Sorte d'ACQUITS dont l'épithète est d'un usage reçu, quoique inexact; car il faudrait dire ACQUIT COMPTABILIAIRE.—Les acquits comptables sont des PIÈCES A DÉCHARGE, qui appuient les énonciations du REGISTRE-JOURNAL, et qui restent aux ARCHIVES des corps, jusqu'aux époques d'*EXAMEN FINAL*.—*Les CONSEILS D'ADMINISTRATION* conservent les acquits pendant deux ans au moins, à partir de la REVUE de l'INSPECTEUR GÉNÉRAL. A l'expiration de ce terme, ils les font vendre comme VIEUX PAPIER.

**ACQUIT** (acquits) PROVISOIRE (B, 1). Sorte d'acquits constatant les PAIEMENTS de QUINZAINE, faits pour la SOLDE des CORPS, par les PAYEURS PUBLICS.— M. BERRIAT (1812, A) fait synonymes les mots A BON COMPTE et ACQUITS PROVISOIRES, parce que ces acquits ne figurent pas dans la COMPTABILITÉ du PAYEUR, et sont rendus au CORPS après la CONSOMMATION des décomptes; les acquits sont alors annulés.

**ACQUITTÉ**, adj. et partic. (terme génér.). Mot qui a la même étymologie que les mots ACQUIT, ACQUITTEMENT, QUITTE; il se distingue en ACQUITTÉ COMPTABILIAIREMENT et en ACQUITTÉ JUDICIAIREMENT.

**ACQUITTÉ** (adj.) COMPTABILIAIREMENT (B, 1). Devenu QUITTE, déclaré QUITTE, à la suite d'un SOLDE, ou d'un ACQUITTEMENT COMPTABILIAIRE.— Si le mot acquitté s'applique à un COMPTE, il signifie qu'il est terminé; à un ACOMPTE, qu'il est PAYÉ; à un BON, qu'il est SOLDÉ; à un COMPTABLE, qu'il est libéré.

**ACQUITTÉ** (adj.) JUDICIAIREMENT (C. 5). ACCUSÉ déclaré non CONVAINCU et, par conséquent ABSOUS, à moins qu'il n'y ait opposition à l'ACQUITTEMENT, de la part du COMMISSAIRE DU ROI.— La déclaration de l'acquittement juridique est prononcée par le PRÉSIDENT du TRIBUNAL.— Les mots acquitté et ACQUITTEMENT, pris sous l'acception indiquée ici, manquaient dans le Dictionnaire de l'ACADÉMIE, édition de 1796. — Dans la jurisprudence civile, la désignation d'acquitté a un autre sens que celle d'ABSOUS : l'acquitté est entièrement blanchi; l'ABSOUS, quoique non puni, parce qu'il n'y a pas dans le FAIT CRIME ou DÉLIT, peut cependant être CONDAMNÉ AUX FRAIS.

**ACQUITTEMENT**, subs. masc. (term. génér.). Mot qui a la même racine que les mots ACQUIT et ACQUITTÉ; il se distingue en ACQUITTEMENT COMPTABILIAIRE et en ACQUITTEMENT JURIDIQUE.

**ACQUITTEMENT** COMPTABILIAIRE (B, 1). Sorte d'ACQUITTEMENT qui est le PAIEMENT d'un A COMPTE convenu, ou le solde d'un COMPTE DE DÉPENSE réglé et arrivé à ALIGNEMENT.—Le premier soin du CHEF d'un DÉTACHEMENT qui rejoint le CORPS, et dont la mission est expirée, est l'acquittement des COMPTES relatifs à sa gestion terminée.

**ACQUITTEMENT** de DÉTENU V. DÉTENU EN PRISON. V. HÉRITIER DE MILITAIRE. V. HOMME DE TROUPE, No 5. V. SOUS-OFFICIER, no 11.

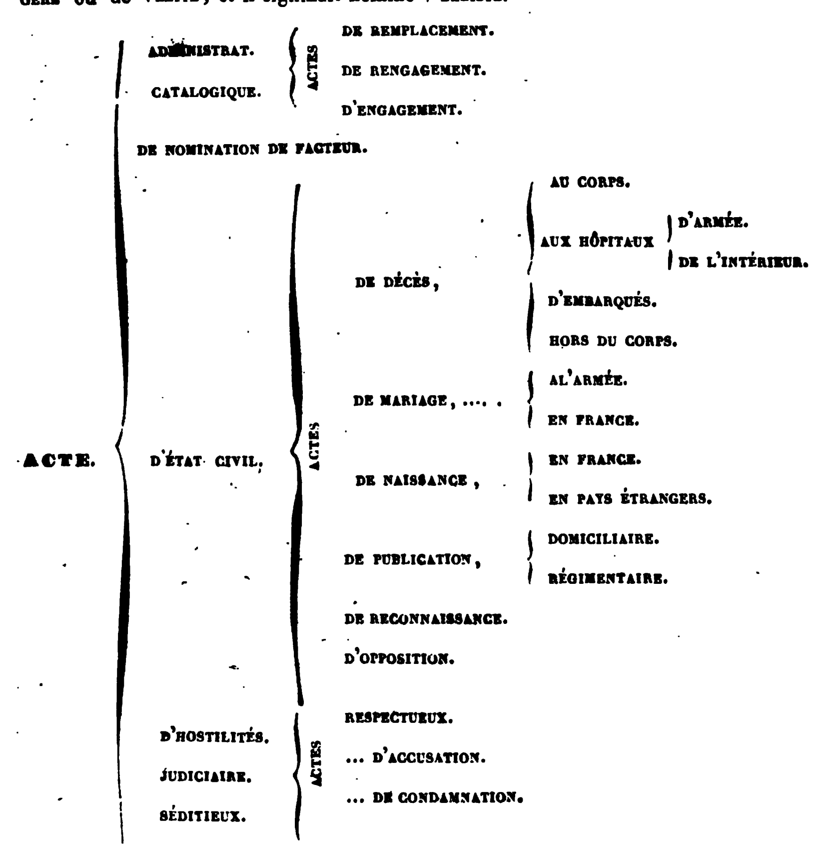
**ACQUITTEMENT** JURIDIQUE (B, 3, C, 5).

Sorte d'ACQUITTEMENT ou de déclaration qui résulte d'un JUGEMENT en vertu duquel un accusé est déclaré non CONVAINCU. Le PRÉSIDENT du TRIBUNAL prononce l'acquittement.

**ACRE.** V. NOMS PROPRES.

**ACROBALISTE** (acrobalistes), subs. fém. (F). Terme dérivé du GREC, *acrobalistai*, qui était en usage dans la MILICE GRECQUE; il était synonyme d'ARMÉ A LA LÉGÈRE ou de VELITE, et il signifiait homme qui lance de haut des TRAITS, ou qui combat de loin. L'ENCYCLOPÉDIE (1785, C, page 133) employait ACROBALISTE dans le même sens, et comme synonyme de CAVALERIE LÉGÈRE. — Les acrobalistes étaient des CAVALIERS JACULATEURS employés aux ESCARMOUCHES et ENGAGEANT LE COMBAT; *acrobalia* signifiait en grec escarmouche.

**ACROBOLISTE** (subs. masc.). V. ACROBALISTE.




**ACTE**, subs. masc. (term. génér.). Mot d'étymologie toute LATINE, ainsi que ses analogues ou ses dérivés, ACTION, ACTIVITÉ, ACTUAIRE; il se distingue en ACTE ADMINISTRATIF, —CATALOGIQUE, —CIVIL, — D'AUTORISATION DE MARIAGE, —DE CÉLÉBRATION DE MARIAGE, —DE L'ÉTAT CIVIL, — DE NOMINATION DE FACTEUR, — DE PUBLICATION CIVILE, — D'ENRÔLEMENT, —D'ÉTAT CIVIL, — D'HOSTILITÉS, — JUDICIAIRE, — OFFICIEL, — SÉDITIEUX.

**ACTE** (actes) ADMINISTRATIF (B. 1). Sorte *d'ACTES dont le CORPS D'INTENDANCE* dirige la confection, surveille la FORMULE, constate la tenue; ils consistent en un genre de PIÈCES écrites en général à la main; ils comprennent MARCHÉS et PROCÈS-VERBAUX, établissent les DROITS des CRÉANCIERS, servent à la vérification de leurs titres. — M. VAUCHELLE prend positivement le mot acte, par opposition aux OPÉRATIONS et aux FORMALITÉS ADMINISTRATIVES; dans son opinion, les OPÉRATIONS ont pour résultat l'acquisition, la RÉCEPTION, la DISTRIBUTION des MATIÈRES dues, en satisfaction des DROITS. Il y a des OPÉRA-

TIONS constatées par PROCÈS-VERBAUX; il y en a qui dénoncent des DÉFICITS; il y en a qu'on appelle ENQUÊTE, EXPERTISE, VÉRIFICATION extraordinaire. — Les actes considérés comme FORMALITÉS ADMINISTRATIVES, sont nombreux; ils embrassent les VISA qui donnent l'authenticité; ils conservent par enregistrement la trace des OPÉRATIONS; ils sont comme la balance tenue entre l'ADMINISTRATION, les FOURNISSEURS, les PARTIES PRENANTES, et comme le moyen final de CONTRÔLEMENT.

**ACTE** (actes) CATALOGIQUE (term. sous-génér.). Sorte d'ACTES sous-seing qu'on pourrait appeler immatriculatoires, et par lesquels un individu se consacre au SERVICE MILITAIRE et aliène volontairement, et pour un temps donné sa liberté civile, en consentant à faire partie d'un catalogue, comme disaient techniquement les GRECS, c'est-à-dire, d'un RÔLE de SOLDATS.—Les actes catalogiques se distinguent en ACTES DE REMPLACEMENT,—DE RENGAGEMENT,—D'ENGAGEMENT.

**ACTE** CIVIL. V. ACTE D'ÉTAT CIVIL. V. CODE CIVIL. V. DÉCÉDÉ. V. FORMULE D'ACTE CIVIL.

**ACTE** (actes) d'ACCUSATION (C. 5). Sorte d'ACTES JUDICIAIRES dressés par un CAPITAINE-RAPPORTEUR, et présentant l'exposé précis d'un FAIT considéré comme CRIME ou DÉLIT, et porté à la connaissance d'un conseil permanent.—L'acte d'accusation indique en détail les CHARGES JURIDIQUES qui pèsent sur le DÉLINQUANT ou le PRÉVENU, et les développe et les explique par les CIRCONSTANCES qui les ont précédées, accompagnées ou suivies, il mentionne le jour, l'heure, le lieu où a été commis le DÉLIT, il désigne l'individu ou les individus qui sont supposés l'avoir commis, il énonce le CORPS DU DÉLIT, et dénomme les FAUX TÉMOINS, s'il s'en rencontre; il est lu par le GREFFIER, à haute voix, en SÉANCE.

**ACTE** d'AUTORISATION DE MARIAGE. V AUTORISATION DE MARIAGE.

**ACTE** de CÉLÉBRATION DE MARIAGE. V. CÉLÉBRATION. V. MARIAGE.

**ACTE** (actes) de CONDAMNATION (C 5) Sorte d'ACTES JUDICIAIRES présentant le libellé d'un JUGEMENT qui prononce une PEINE militaire.— Lorsqu'il y a lieu à faire la LECTURE de l'ACTE d'une CONDAMNATION rendue par un CONSEIL DE GUERRE PERMANENT, le condamné reçoit en même temps l'AVERTISSEMENT qu'il peut recourir au POURVOI.

**ACTE** (actes) de DÉCÈS (term. sous-génér.). Sorte d'ACTES CIVILS applicables aux MILITAIRES EN CAMPAGNE, et constatant le NOM et les prénoms du DÉCÉDÉ et ceux de son épouse, en supposant que le DÉCÉDÉ fût marié ou veuf. — L'acte de décès indique le NUMÉRO MATRICULAIRE du MILITAIRE; il mentionne si les TÉMOINS sont *parents, et à quel degré*; il relate, autant que faire se peut, les PRÉNOMS, NOMS, professions et domicile du père et de la mère du DÉCÉDÉ, et le LIEU de sa naissance; il fait connaître si le décédé est MORT DE MALADIE ou par suite de BLESSURES, et de quel genre de BLESSURES. — Les TÉMOINS comparants, dont les déclarations sont exigées pour la validité de l'acte, doivent, autant que possible, être un OFFICIER et un SOUS-OFFICIER, ou un SOLDAT du CORPS.— Il est adressé un EXTRAIT des actes de décès, soit au CONSEIL D'ADMINISTRATION du DÉPÔT, soit au CONSEIL de la portion principale du CORPS, de manière que le CONSEIL PRINCIPAL en ait communication; celui-ci charge le MAJOR de transmettre l'EXTRAIT de l'acte à l'OFFICIER de l'ÉTAT CIVIL du dernier DOMICILE du DÉCÉDÉ. — Les actes de décès se distinguent en ACTES DE DÉCÈS AU CORPS,— DE DÉCÈS AUX HÔPITAUX,—DE DÉCÈS D'EMBARQUÉS,—DE DÉCÈS HORS DU CORPS.

**ACTE** (actes) de DÉCÈS AU CORPS (B. 3). Sorte d'ACTES DE DÉCÈS rédigés à l'armée, par l'OFFICIER de l'ÉTAT CIVIL du CORPS, ou dans l'INTÉRIEUR en TEMPS DE PAIX, par l'OFFICIER de l'ÉTAT CIVIL qui est chargé de dresser ce genre d'acte pour tous les citoyens; dans le premier cas, il était adressé un EXTRAIT de ces actes, ou un EXTRAIT MORTUAIRE au MAJOR, (alors lieutenant-colonel), ou à l'OFFICIER remplissant les fonctions de MAJOR au DÉPÔT.

**ACTE** de DÉCÈS AUX HÔPITAUX (term. sous-génér.). Sorte d'ACTES DE DÉCÈS qui se distinguent en ACTES DE DÉCÈS AUX HÔPITAUX D'ARMÉE, et en ACTES DE DÉCÈS AUX HÔPITAUX DE L'INTÉRIEUR.

**ACTE** (actes) de DÉCÈS AUX HÔPITAUX D'ARMÉE (B. 3). Sorte d'ACTES DE DÉCÈS AUX HÔPITAUX, qui sont dressés par le DIRECTEUR de l'HÔPITAL où le DÉCÈS a eu lieu; il est adressé un EXTRAIT au CONSEIL D'ADMINISTRATION du CORPS, et au MINISTRE DE LA GUERRE, par l'intermédiaire des MEMBRES DE L'INTENDANCE; l'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL du CORPS en adresse également une EXPÉDITION au MINISTRE.— Ces actes sont, du reste, pareils aux ACTES DE DÉCÈS AUX HÔPITAUX DE L'INTÉRIEUR, et ont le même objet.

**ACTE** (actes) de DÉCÈS AUX HÔPITAUX DE L'INTÉRIEUR (B, 3). Sorte D'ACTES DE DÉCÈS AUX HÔPITAUX qui sont dressés comme les autres ACTES CIVILS par l'OFFICIER de l'ÉTAT CIVIL. Pour lui donner les moyens d'y procéder, la loi enjoint aux DIRECTEURS et ADMINISTRATEURS D'HÔPITAUX, d'annoncer dans les vingt-quatre heures, à cet OFFICIER, les DÉCÈS survenus.

**ACTE** (actes) de DÉCÈS D'EMBARQUÉ (B. 3). Sorte d'ACTES DE DÉCÈS rédigés de même que les ACTES DE DÉCÈS de l'ARMÉE DE TERRE, sau-

que l'EMBARQUEMENT ait lieu sur des VAISSEAUX de l'Etat, ou sur des BATIMENTS DE TRANSPORT.—Ces actes sont dressés par l'OFFICIER D'ADMINISTRATION de la MARINE, ou par celui qui le supplée. Cette opération a lieu dans les vingt-quatre heures, et en présence de deux TÉMOINS pris parmi les OFFICIERS du BATIMENT, ou à leur défaut parmi les hommes de l'ÉQUIPAGE.

**ACTE** (actes) de DÉCÈS HORS DU CORPS (B.3). Sorte d'ACTES DE DÉCÈS fournis par qui de droit, au CORPS dont faisait partie le DÉCÉDÉ. — En cas de MORT VIOLENTE ou de DÉCÈS dans les PRISONS, les actes de décès sont dressés par les OFFICIERS de l'ÉTAT CIVIL du lieu; ils le sont, en cas d'EXÉCUTION A MORT, par les PROCUREURS DU ROI ou les RAPPORTEURS des TRIBUNAUX.

**ACTE** de l'ÉTAT CIVIL. V. ACTE D'ÉTAT CIVIL.

**ACTE** (actes) de MARIAGE (term. sous-génér.). Sorte d'ACTES CIVILS qui se distinguent en ACTES DE MARIAGE A L'ARMÉE, et en ACTES DE MARIAGE EN FRANCE.

**ACTE** (actes) de MARIAGE A L'ARMÉE EN PAYS ÉTRANGER (B. 3). Sorte d'ACTES DE MARIAGE à l'égard desquels il est pris certaines mesures particulières, puisque les HOMMES DE GUERRE qui se trouvent hors du territoire, ne peuvent plus être soumis aux règles communes qui assujettissent les citoyens français.—Leurs actes de mariage sont dressés comme les autres ACTES CIVILS, et précédés d'ACTES DE PUBLICATION qui doivent énoncer : 1° les prénoms, noms et profession, âge, lieu de naissance et domiciles des époux; 2° s'ils sont majeurs ou mineurs; 3° les prénoms, noms, professions et domiciles des pères et mères; 4° le consentement des père et mère et celui de la famille, dans le cas où ils sont requis; 5° les ACTES RESPECTUEUX, s'il en a été présenté; 6° les PUBLICATIONS; 7° la déclaration faite par les contractants de se prendre pour époux, et le prononcé de leur union par l'officier public; 8° les prénoms, etc., des TÉMOINS et leur déclaration spécifiant s'ils sont parents ou alliés, de quel côté, à quel degré.— Deux EXPÉDITIONS de ces ACTES doivent être adressées par l'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL au MAJOR, ou à l'OFFICIER remplissant ses fonctions au DÉPÔT.

**ACTE** de MARIAGE EN FRANCE (B. 3). Sorte d'ACTE DE MARIAGE qui ne diffère en rien de celui qui serait dressé pour des citoyens non militaires; il est soumis de même à la formalité des AFFICHES DE PUBLICATION.

**ACTE** (actes) de NAISSANCE (term. sous-génér.). Sorte d'ACTES CIVILS relatifs aux ENFANTS DE CORPS. *Si la RECONNAISSANCE* de l'ENFANT avait *été constatée juridiquement*, les actes de naissance porteraient, en marge, une mention des ACTES DE RECONNAISSANCE. — Les actes de naissance se distinguent en ACTE DE NAISSANCE EN FRANCE, et en ACTE DE NAISSANCE EN PAYS ÉTRANGER.

**ACTE** (actes) de NAISSANCE EN FRANCE (B. 3). Sorte d'ACTES DE NAISSANCE qui ne diffèrent en rien de ceux qui seraient dressés pour des individus étrangers au pays, et soit que les parents appartinssent ou non à l'état militaire.

**ACTE** (actes) de NAISSANCE EN PAYS ÉTRANGER (B. 3). Sorte d'ACTES DE NAISSANCE qui doivent être rédigés de suite, par l'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL DU CORPS, en présence de deux TÉMOINS, et qui énoncent le jour, le lieu et l'heure de la NAISSANCE de l'ENFANT; les prénoms qui lui sont donnés, les prénoms, noms, âge, profession et domicile du père et de la mère et ceux des TÉMOINS. — Il est adressé, dans les dix jours suivants, un EXTRAIT de l'acte de naissance, à l'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL du dernier domicile du père de l'enfant, et un autre EXTRAIT au BUREAU DU MINISTÈRE, par l'intermédiaire du MAJOR ou de l'officier remplissant les fonctions de MAJOR au DÉPOT. Cet EXTRAIT mentionne le NUMÉRO MATRICULAIRE du père.

**ACTE** de NOMINATION DE FACTEUR (B. 1). Sorte d'ACTE qui équivaut à une PROCURATION donnée au SOUS-OFFICIER désigné sous le nom de FACTEUR ou de VAGUEMESTRE. Ce titre qui l'autorise à retirer des BUREAUX de la POSTE les LETTRES et ARTICLES adressés soit aux OFFICIERS, soit aux HOMMES DE TROUPE, est signé du CONSEIL D'ADMINISTRATION ou du CHEF DE DÉTACHEMENT, et visé par un MEMBRE DE L'INTENDANT. Le modèle de ce genre d'actes se trouve dans BARDIN (1807, D).

**ACTE** (actes) de PUBLICATION CIVILE. V. ACTE DE PUBLICATION DOMICILIAIRE. V. PUBLICATION CIVILE.

**ACTE** (actes) de PUBLICATION DE MARIAGE term. sous-génér.). Sorte d'ACTES CIVILS qui sont obligatoires en cas de MARIAGE de MILITAIRES. Ils ont principalement pour objet de prévenir la polygamie; ils se distinguent en ACTES DE PUBLICATION DOMICILIAIRE, et en ACTES DE PUBLICATION RÉGIMENTAIRE.

**ACTE** (actes) de PUBLICATION DOMICILIAIRE (B. 3), ou ACTE DE PUBLICATION CIVILE. Sorte d'ACTES DE PUBLICATION qui sont une opération préalable à l'acccomplissement du MARIAGE, à moins que les MILITAIRES ne soient étrangers, ou ENFANTS DE TROUPE et sans DOMICILE CIVIL. Ces actes sont rendus notoires au moyen d'AFFICHES DE PUBLICATION, au lieu du DOMICILE, et doivent être exigés par l'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL et rappelés par lui dans l'ACTE DE MARIAGE.

**ACTE** (actes) de PUBLICATION RÉGIMENTAIRE (B. 1). Sorte d'ACTES DE PUBLICATION rendus notoires par la voie de l'ORDRE DU JOUR du CORPS; ils consistent dans une insertion qui a lieu vingt-cinq jours avant le MARIAGE. Cette PUBLICATION se fait dans tous les cas, soit que le militaire ait pu ou non se procurer des ACTES DE PUBLICATION DOMICILIAIRE. Il est adressé EXPÉDITION de cet ORDRE DU JOUR à l'officier civil du DERNIER DOMICILE des époux.

**ACTE** de RECONNAISSANCE (B. 3). Sorte d'ACTE CIVIL par lequel un MILITAIRE se reconnaît le père d'un ENFANT; il en est fait mention dans l'ACTE DE NAISSANCE.

**ACTE** de REMPLACEMENT (A. 2). Sorte d'ACTE CATALOGIQUE consistant en un sous-seing, exprimant l'accord conclu entre un individu s'engageant à REMPLACER un militaire ENROLÉ et entre l'ENROLÉ se donnant un REMPLAÇANT.— L'acte de REMPLACEMENT était dressé par le PRÉFET ou le SOUS-PRÉFET, lorsque la loi autorisait le REMPLACEMENT avant l'arrivée aux DRAPEAUX; il l'était par le CONSEIL D'ADMINISTRATION, lorsque le REMPLACEMENT avait lieu sous les DRAPEAUX. — L'acte de REMPLACEMENT est dressé en vertu d'une AUTORISATION, et suivant une formule voulue, par un membre de l'INTENDANCE; il le signe, le lit au REMPLACÉ, le lui fait signer, le fait copier sur un REGISTRE, et en délivre un double au REMPLACÉ. Sur le vu de l'EXPÉDITION de cet acte, le CONSEIL D'ADMINISTRATION opère la RADIATION du SUBSTITUANT, et exhibe ce genre de pièces aux REVUES D'INSPECTEUR GÉNÉRAL.

**ACTE** de RENGAGEMENT (A. 2). Sorte d'ACTE CATALOGIQUE déclarant que, librement, le signataire consent à un SERVICE nouveau qui recommence à l'instant du droit à la LIBÉRATION, et proroge d'autant l'époque du CONGÉ A OBTENIR. —L'acte de RENGAGEMENT est dressé et signé par un membre du CORPS DE L'INTENDANCE; il doit être libellé sans abréviation ni chiffres; rédigé suivant une formule voulue, lu au RENGAGÉ et signé de lui et de deux TÉMOINS. Inscription en est posée sur un REGISTRE à ce destiné.—La CIRCULAIRE DE 1831 (7 AVRIL), et l'ORDONNANCE DE 1837 (15 JANVIER), réglaient la forme de cet acte.

**ACTE** d'ENGAGEMENT (A. 2), ou ACTE D'ENROLEMENT, ou ENGAGEMENT DE RECRUE, ou PROCÈS-VERBAL D'ENGAGEMENT. Sorte d'ACTE CATALOGIQUE qui, autrefois, était dressé par les RECRUTEURS ou les COMMISSAIRES DES GUERRES; c'était un procès-verbal relatant la promesse de SERVIR que contracte un ENGAGÉ VOLONTAIRE. Maintenant un pareil acte est du ressort de l'AUTORITÉ CIVILE; il mentionne l'ARME que choisit l'ENGAGÉ qui ne peut être forcé d'entrer dans une ARME différente. Une EXPÉDITION de l'acte d'engagement dûment certifié est adressée, soit par le MAIRE, devant lequel s'est présenté l'individu, soit par un MEMBRE DE L'INTENDANCE, au CHEF DU CORPS, dont l'ENROLÉ VOLONTAIRE doit faire partie; l'EXPÉDITION qui est transmise dans les formes propres à la CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE, et qui contient le SIGNALEMENT du militaire, sert de PIÈCE D'ACCUSATION contre lui, dans le cas où il n'arriverait pas à l'époque fixée, et elle motive, au besoin, la PLAINTE EN DÉSERTION et la MISE EN JUGEMENT. — Les DÉCISIONS DE 1815 (12 JANVIER ET 22 NOVEMBRE) traitaient des actes d'engagement; la CIRCULAIRE DE 1831 (7 AVRIL) apportait quelques modifications dans leur rédaction. L'ORDONNANCE DE 1832 (21 mars) et celle de 1837 (15 JANVIER) traitaient la même question. L'ENCYCLOPÉDIE (1785, C), au mot CONGÉ, élève la question que voici : *La guerre a obligé plus d'une fois à enfreindre la loi sur la délivrance des congés d'ancienneté; ne devrait-on pas insérer dans le contrat d'enrôlement que, si les cas de guerre forcent le ministère à demander aux soldats qu'ils prolongent leurs services, on leur accordera un dédommagement pécuniaire proportionné au sacrifice.* — Les actes d'engagement sont présentés aux REVUES des INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

**ACTE** d'ENROLEMENT. V. ACTE D'ENGAGEMENT. V. ENROLEMENT. V. PRÉFET DE DÉPARTEMENT.

**ACTE** (actes) d'ÉTAT CIVIL ou acte de l'ÉTAT-CIVIL (term. sous-génér.), ou ACTE CIVIL. Sorte d'ACTES ou de PROCÈS-VERBAUX réunis sous forme de REGISTRE, qui témoignent que des dispositions du CODE CIVIL ont été appliquées à des membres de l'ARMÉE; ils constatent certaine particularité de l'ÉTAT CIVIL des MILITAIRES, assurent leurs DROITS CIVILS, ménagent les intérêts de leurs ayant-cause, etc.—L'importance des pièces de l'ÉTAT CIVIL explique la gravité des PEINES portées en cas d'ALTÉRATION ou de FAUX. Les actes civils sont rédigés suivant des FORMULES voulues; ils sont dressés en temps ordinaire et dans l'intérieur par les AUTORITÉS compétentes, par un MAIRE ou par des MAGISTRATS CIVILS, et en temps de guerre et hors de France, ils le sont par un OFFICIER militaire désigné sous le nom d'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL; ils doivent énoncer le lieu, l'année, le jour et l'heure où sont reçues les déclarations, ainsi que les prénoms, noms, âge, profession et domicile des dénommés, soit comme TÉMOINS, soit comme parties principales, soit existants, soit DÉCÉDÉS. Ils ne peuvent contenir, soit par notes, soit par énonciations, que ce qui doit être nécessairement déclaré par les comparants; ils doivent leur être lus, ainsi qu'aux fondés de pouvoirs et aux TÉMOINS; ils sont inscrits sur les registres de suite, sans chif-

tres, abréviations ni réserves de blanc; ils ne doivent point être écrits sur des feuilles volantes, sous peine du délit d'altération d'effets publics. — Il est adressé des expéditions ou des extraits sous bandes croisées, et par la voie de la correspondance administrative, aux personnes que ces actes concernent, et qui les réclament, soit des préfets ou des autorités compétentes. L'instruction de 1823 (8 mars) peut être consultée à cet égard; la circulaire de 1831 (17 aout) réglait la forme des actes hors du royaume. — L'ensemble du sujet a été traité par M. Berriat (1825, F), Bardin (1807, D. 1809, B), Odier (1824, E) — Les actes civils se distinguent en actes de décès, de mariage, de naissance, de publication, de reconnaissance, d'opposition, respectueux, et comprennent aussi les testaments.

**ACTE** d'hostilités (H). Sorte d'acte ou d'action les armes à la main, ou d'attaque qui équivaut à une déclaration de guerre, à la rupture d'un traité, à la cessation d'un armistice. — Dès qu'une capitulation est conclue et que la reddition d'une place se prépare, tout acte d'hostilité doit cesser réciproquement.

**ACTE** d'opposition (B. 3). Sorte d'acte civil comprenant énonciation légale de la volonte que manifeste un individu ayant qualité, à l'effet de s'opposer à l'accomplissement du mariage d'un militaire. La signification des actes d'opposition est faite à l'officier d'état civil qui y appose son visa et ne peut passer outre, à moins qu'il ne lui ait été donné main levée. — Si c'est un ascendant qui se porte opposant, les motifs de l'opposition peuvent n'être pas énoncés dans l'acte qui la mentionne.

**ACTE** (actes) judiciaires (term. sous-génér.). Sorte d'actes qui comprennent les actions pour dettes, ou qui sont de la nature de ceux que rédigent ou transcrivent les greffiers du conseil de guerre dans le cours des affaires judiciaires. Ces derniers se distinguent en actes d'accusation et en actes de condamnation.

**ACTE** officiel. v. législation, 1361 (25 janvier). v. officiel. v. règlement.

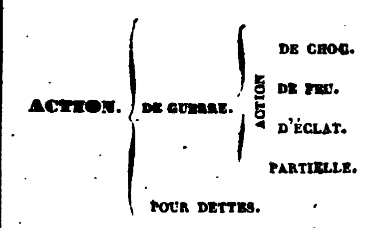
**ACTE** respectueux (B. 3). Sorte d'acte civil qui est une condition formelle et indispensable en cas de mariage d'un militaire majeur et sous puissance d'ascendant. — L'acte respectueux consiste en une demande en consentement et en une invocation de conseils adressés au père et à la mère du futur contractant, ou bien aux aïeuls ou aïeules, lorsque les père et mère sont décédés, ou sont dans l'impossibilité de manifester leur volonté. — S'il n'est pas donné consentement au mariage, l'acte r est renouvelé deux autres fois de mois en mois; et un mois après le troisième acte, il est passé outre à la célébration du mariage.

**ACTE** séditieux (C. 5). Sorte d'acte impliquant révolte; c'est un crime prévu par la loi, et qui s'est nommé aussi abandon en troupe, attroupement, etc.

**ACTIF** (subs. masc.). v. comptabilité de détachement.

**ACTIF**, active (adj.). v. armée a... v. bataillon a... v. brigade a... v. campagne a... v. campement a... v. cantonnement a... v citoyen a... v. corvée a.. v. division a... v. effet a... v. guerre a... v. logement a... v. milice a... v. piquet a... v. service a....

**ACTION** (subs. fém.). v. cercle d'a... v. engager une a... v. enlever une a... v. entamer une a... v. intenter une a... v. jour d'a...




**ACTION** (term. génér.). Mot qui a la même racine que le mot acte; il se distingue en action civile, — corps à corps, — de créancier, — de guerre, — de pied ferme, — de retranchement, — de siége, — d'éclaireurs, — d'éclat, — d'éclat d'homme de troupe, — d'éclat d'officier, — d'offensive, — en recouvrement, — de créance, — générale, — juridique, — pour dettes, — signalée.

**ACTION** civile. v. action pour dettes. v. civil (adj.).

**ACTION** corps à corps. v. défense de corps de place.

**ACTION** (actions) de choc (H). Sorte d'actions de guerre prises par opposition aux actions de feu. Ce moyen décisif des combats a repris faveur depuis la guerre de 1672; les troupes s'y portent en ordre de charge.

**ACTION** de créancier. v. action pour dettes. v. créancier.

**ACTION** (actions) de feu (H). Sorte d'actions de guerre considérées par rapport à l'infanterie; elles ont lieu en ordre déployé ou en carré. On les nomme ainsi par opposition à l'action de choc, ou à la charge. — Depuis l'invention des douilles de baïonnette, le feu d'infanterie est devenu le moyen de se battre le plus général et le plus fréquent. La milice prussienne est la première qui l'ait perfectionnée par la symétrie des décharges. — L'infanterie re-

siste surtout par le FEU, quand elle COMBAT CONTRE LA CAVALERIE.

**ACTION** (actions) de GUERRE (term. sous-génér.). Sorte d'ACTIONS engagées en CAMPAGNE, entre des DÉTACHEMENTS ou des TROUPES ENNEMIES. — En STRATÉGIE, l'ATTAQUE ou la DÉFENSE sont l'intention et le but des actions, les OPÉRATIONS en sont l'occasion, les MANOEUVRES en sont les éléments ; les PROMENADES MILITAIRES en sont l'apprentissage; les ARMES en sont les instruments; les SIGNAUX, les CHARGES, les CHOCS, les SORTIES, les DÉCHARGES en sont les moyens; l'AVANTAGE ou la DÉFAITE, la conservation du CHAMP DE BATAILLE, ou la RETRAITE, en sont les résultats. — Jadis, et plus d'une fois même de nos jours, des CHANTS, des invocations, des PRIÈRES précédaient une action. A son issue, les HÉRAUTS venaient constater quels CORPS avaient été CULBUTÉS, combien de MORTS y étaient restés, combien de PRISONNIERS y avaient été faits; c'était comme une rédaction de BULLETINS ou de procès-verbaux par-devant des notaires en fait d'armes.—Selon que les actions ont pour THÉÂTRE la plaine ou les MONTAGNES; selon qu'il s'agit de la GRANDE ou de la PETITE GUERRE, de l'ATTAQUE ou de la DÉFENSE d'un LIEU FORT, L'ART DE LA GUERRE combine diversément ses DISPOSITIONS. — L'expression action est peu ancienne; du temps de BRANTOME (1600, A), on disait : JOURNÉE où l'on JOUE DES MAINS ; on a ensuite dit ÊTRE AUX MAINS, en VENIR AUX MAINS; mais un substantif analogue à ces verbes manquait, et une définition logique du terme était à formuler dans l'intérêt de la langue et de la LOI. — Suivant quelques grammairiens cités par l'ENCYCLOPÉDIE (1751, C), le mot action indiquerait le genre dont les expressions BATAILLE et COMBAT seraient les espèces; ainsi l'expression comprendrait : AFFAIRE, ASSAUT, ATTAQUE DE CHEMIN COUVERT, BATAILLE, CHARGE, CHOC, COMBAT, ENLÈVEMENT DE POSTE, ESCALADE, ESCARMOUCHE. Cependant il y a beaucoup de récits dans lesquels action signifie plus qu'AFFAIRE, mais moins que COMBAT; et une CHARGE, une ESCARMOUCHE, etc., peuvent n'être qu'une partie d'une action. — S'être trouvé à beaucoup d'actions, c'est avoir assisté à de nombreux FAITS D'ARMES, abstraction faite de leur plus ou moins d'importance. Mais le mot action est purement guerrier et collectif; FAIT D'ARMES est un terme chevaleresque et individuel qui exprimait une action en quelque sorte à part de la GUERRE, un COMBAT arrangé, concerté, à armes loyales, soit en DUEL, soit de plusieurs contre un même nombre; ainsi, en 1441, dit M. DE BARANTE, on se garda bien d'accepter la bataille; *il y eut seulement quelques beaux faits d'armes*. — Autrefois, le CONNÉTABLE réglait ce qui avait rapport aux RÉCOMPENSES que les actions motivaient; il présidait à la répartition du BUTIN qu'elles produisaient; il tirait lui-même un large profit de celles qui réussissaient. — L'étude des TERRAINS, la connaissance de leurs ACCIDENTS, la justesse de la TACTIQUE, l'à propos de l'OFFENSIVE, sont les éléments du succès un JOUR D'ACTION. — Les CAMPS D'INSTRUCTION sont les écoles où le COLONEL façonne aux actions le SOLDAT; mais ce genre d'étude a été long-temps ou négligé ou insuffisant. — Le système des CAMPS MINCES a préjudicié à plus d'une action. — Si une action est prévue, il est attaché aux AMBULANCES VOLANTES, des CHIRURGIENS DE CORPS, à défaut de CHIRURGIEN D'ARMÉE. — La LOI emploie les mots VEILLE ou LENDEMAIN d'action, pour donner idée des circonstances qui ont rapport à certains FAITS D'ARMES, à des ACTIONS D'ÉCLAT. — Si des actions de guerre sont mises à l'ORDRE DU JOUR comme honorables pour des CORPS, la mention en est transcrite sur le JOURNAL DE GUERRE DU CORPS. — On dit : action chaude, brillante, décisive; on dit : ENGAGER, ENLEVER, ENTAMER une action. — Il a été fait, par M. DUFOUR, un examen comparé de quelques actions de guerre, et ce même terme a été traité par CARDOSO, par M. COURTIN (1823, E), par tous les écrivains qui se sont occupés de STRATÉGIE. — Les actions de guerre se distinguent en ACTION DE CHOC, — DE FEU, — D'ÉCLAT, — PARTIELLE.

**ACTION** de PIED FERME. V. ARQUEBUSE A CROC. V. PIED FERME.

**ACTION** de RETRANCHEMENT. V. COMPOSITION. V. RETRANCHEMENT.

**ACTION** de SIÉGE. V. ARTILLERIE FRANÇAISE. V. PALISSADEMENT. V. SIÉGE. V. SIÉGE OFFENSIF.

**ACTION** d'ÉCLAIREURS V. ÉCLAIREUR.

**ACTION** (actions) d'ÉCLAT (C. 4), ou ACTION SIGNALÉE, ou BELLE ACTION, ou EXPLOIT, ou HAUT FAIT. Sorte d'ACTIONS DE GUERRE considérées comme un acte individuel, un BRILLANT FAIT D'ARMES sur le CHAMP DE BATAILLE. — La RÉCOMPENSE des actions d'éclat consistait, chez les ROMAINS, en une COURONNE, ou une HASTE sans fer (*hasta pura*), ou en une PRESTATION nommée ADOREA. — Le terme était d'abord uniquement chevaleresque ; il n'est devenu que fort tard une expression de la loi. — Le CONNÉTABLE était autrefois le juge et le rémunérateu des actions d'éclat. — Par ses statuts originaires, l'ORDRE DE SAINT-LOUIS devait être une RÉCOMPENSE des actions d'éclat. — L'ORDONNANCE DE 1758 (29 AVRIL) disposait que les actions d'éclat des OFFICIERS donneraient droit à l'AVANCEMENT EN TEMPS

DE GUERRE, jusques et y compris le BREVET DE COLONEL. — Les lois modernes ont mis un prix aux actions d'éclat des HOMMES DE TROUPE, long-temps restés en oubli. Les QUARTIERS-MAITRES des CORPS FAISANT CAMPAGNE, et plus tard les MAJORS, avaient ordre de transmettre, chaque mois, au MINISTRE, les détails de ce genre d'EXPLOITS. — Au commencement de la GUERRE DE LA RÉVOLUTION, les actions d'éclat étaient payées par des mentions honorables et par une illustration qui suffisait à la valeur désintéressée. En l'an III (14 GERMINAL) elles étaient récompensées par l'AVANCEMENT au GRADE immédiatement supérieur. Le GÉNÉRAL EN CHEF, sur le rapport du GÉNÉRAL DE DIVISION, prononçait la NOMINATION, et le MILITAIRE PROMU prenait, dès ce moment, les MARQUES DISTINCTIVES de son GRADE nouveau et en touchait la SOLDE jusqu'à la première VACANCE. — La LOI DE L'AN VI (19 FRUCTIDOR) disposait, qu'en cas d'action d'éclat, le défaut d'ANCIENNETÉ DE GRADE ne serait pas un obstacle à l'AVANCEMENT; la LOI DE 1832 (14 AVRIL) reproduisait cette disposition. — A l'armée d'ITALIE et en EGYPTE, les actions d'éclat étaient récompensées par le don des ARMES D'HONNEUR, par un SABRE ou des BAGUETTES D'HONNEUR; par la DOUBLE PAIE. Ces usages, empruntés des ROMAINS, se sont fondus dans l'institution de la LÉGION D'HONNEUR. — BONAPARTE, devenu le suprême distributeur, l'arbitre des PROMOTIONS, des GRACES, ne laissa aux GÉNÉRAUX EN CHEF d'autre droit de reconnaître les actions d'éclat, que celui d'adresser au MINISTRE une PROPOSITION D'AVANCEMENT, ou des demandes de DÉCORATIONS de la LÉGION D'HONNEUR. — L'INSTRUCTION DE 1810 (5 JUILLET) traitait des actions d'éclat. — Les statuts de 1816 ont confirmé les dispositions relatives à l'ADMISSION ou à l'AVANCEMENT dans la LÉGION; ces RÉCOMPENSES sont assurées aux actions d'éclat, quand elles sont constatées par de valables CERTIFICATS, et quand celui qui s'est distingué a le bonheur d'être protégé ou d'être préféré à ses émules. — L'inscription des actions d'éclat regarde les LIEUTENANT-COLONELS. — Les actions d'éclat ne donnent droit à l'AVANCEMENT DE GRADE que quand, dans l'armée même, elles ont été mises immédiatement à l'ORDRE DU JOUR de l'armée. — La résistance aux ATTAQUES DE VIVE FORCE est considérée, en faveur des OFFICIERS DE PLACE, comme une action d'éclat. — Les actions d'éclat doivent être inscrites sur les MATRICULES, et sur les ÉTATS DE SERVICES.

**ACTION** d'ÉCLAT D'HOMMES DE TROUPE. V. HOMME DE TROUPE. V. MATRICULE. V. MILICE WURTEMBERGEOISE, N° 1.

**ACTION** d'ÉCLAT D'OFFICIER. V. ACTION D'ÉCLAT. V. MATRICULE. V. MILICE WURTEMBERGEOISE, N° 1. V. OFFICIER. V. OFFICIER FRANÇAIS.

**ACTION** DÉFENSIVE. V. DÉFENSIF (adj.). V. PIERRE PROJECTILE.

**ACTION** EN RECOUVREMENT DE CRÉANCE. V. ACTION POUR DETTES. V. EN RECOUVREMENT.

**ACTION** GÉNÉRALE. V. BATAILLE RANGÉE. V. COMBAT STRATEUMATIQUE. V. ESCARMOUCHE. V. GÉNÉRAL (adj.). V. HÉRAUT. V. MANUBALISTE. V. MÉDAILLE. V. MILICE TURQUE, N° 7. V. RÉGIMENT.

**ACTION** JURIDIQUE. V. ACCUSATION. V. ACTION POUR DETTES. V. CONNÉTABLIE. V. DÉMISSION. V. DETTE D'OFFICIER. V. JURIDIQUE.

**ACTION** (actions) PARTIELLE (H). Sorte d'ACTION DE GUERRE qui ne consiste qu'en un ENGAGEMENT sans suites importantes en une RENCONTRE entre deux TROUPES faibles en nombre, ou entre des DÉTACHEMENTS D'ARMÉE. Des sections d'ambulance sont dirigées sur les points où l'on prévoie que des actions pourraient être sérieuses. — Beaucoup d'AUTEURS regardent les actions partielles comme ruineuses pour une armée; d'autres les considèrent comme l'école où de nouveaux soldats s'aguerrissent.

**ACTION** pour DETTES (C. 5), ou ACTION DE CRÉANCIER EN RECOUVREMENT DE CRÉANCE. Sorte d'ACTION considérée comme l'exercice des droits d'un CRÉANCIER à l'égard des MILITAIRES de tous les grades. — On appelle aussi ACTION CIVILE, l'action ou POURSUITE JUDICIAIRE INTENTÉE contre un militaire DÉBITEUR, sans l'intervention de l'AUTORITÉ MILITAIRE, et sous l'empire de la loi commune. — Si le droit est démontré, l'action intentée donne lieu à des RETENUES qui sont prononcées par ACTES JUDICIAIRES et ordonnées par un JUGEMENT en faveur du poursuivant. — Les ENGAGEMENTS PÉCUNIAIRES des OFFICIERS pouvaient être de nature à emporter CONTRAINTE PAR CORPS, et si l'OFFICIER ne soldait pas la CRÉANCE dans le délai de deux mois, il ne pouvait rester au SERVICE et devenait contraignable comme tout autre citoyen. Mais, lorsque les traites, LETTRES DE CHANGE, etc., n'ont plus été réputées que simples promesses, la législation, à cet égard, devint incertaine et louche. — En effet, il serait difficile de concilier, avec l'intérêt public et la sûreté de l'état, l'autorisation donnée à un garde du commerce d'arrêter, pour DETTES, un OFFICIER poursuivi civilement. Si cet OFFICIER était à la tête d'une armée, d'un détachement, d'un poste, ce serait une branche de législation à retoucher. — L'ORDONNANCE DE 1818 (13 mars) disposait que les actions peuvent s'exercer sur les BIENS, meu-

bles et immeubles du MILITAIRE DÉBITEUR, suivant les formes de la loi commune; qu'elles ressortissent aux MAGISTRATS CIVILS qui ont droit de faire poursuivre la saisie des biens; que les OFFICIERS et les JUGES MILITAIRES n'en peuvent prendre connaissance, et ne peuvent apporter aucun obstacle à l'effet de l'action; et que lorsque la signification a été suivie d'une CONDAMNATION, l'OFFICIER doit satisfaire à ses ENGAGEMENTS trois mois au plus tard après le JUGEMENT; sinon, l'insolvabilité équivaut à une DÉMISSION précise.— Les effets de la CONDAMNATION en suite de l'action seraient les mêmes s'il s'agissait de CRÉANCES d'HOMME DE TROUPE, sauf la différence de la cessation de SERVICE.

**ACTION** SIGNALÉE. V. ACTION D'ÉCLAT. V. GRACE. V. REMPLAÇANT. V. SIGNALÉ (adj.).

**ACTIVITÉ** (subs. fém.). V. APPEL A L'A... V. APPOINTEMENTS D'A... V. CADRE D'A... V. DEMI-A... V. ÉTAT D'A... V. EN A... V. MISE EN A... V. NON-A... V. SPHÈRE D'A... V. SOLDE D'A... V. SUSPENSION D'A... V. TRAITEMENT D'A...

**ACTIVITÉ** DE SERVICE (B. 1; C. 4. E), ou ACTIVITÉ MILITAIRE. Le mot activité provient de la même source que le mot ACTE; il exprime le mode d'existence ou la POSITION des MILITAIRES qui, par le fait d'un EMPLOI, d'un ENGAGEMENT, d'un ENRÔLEMENT, comptent dans la FORCE NUMÉRIQUE de l'ARMÉE, ou dans la FORCE COMPTABILIAIRE d'un CORPS.—L'activité et son origine doivent être justifiées, soit par une mention sur les ÉTATS de l'ARMÉE, soit par les inscriptions sur le REGISTRE MATRICULE et sur les CONTRÔLES ANNUELS d'un CORPS; en ce sens, on regarde les APPELS CONSCRIPTIFS comme des APPELS A L'ACTIVITÉ. — L'activité n'est pas absolument interrompue par les PERMISSIONS ou CONGÉS, par les MISSIONS, par la présence à l'hôpital, par l'ABSENCE comme PRISONNIER; mais elle est quelquefois suspendue momentanément par des ABSENCES NON AUTORISÉES; elle l'est par les POSITIONS qu'on appelle DISPONIBILITÉ, CONGÉ ILLIMITÉ, DEMI-ACTIVITÉ, NON-ACTIVITÉ; mais cette suspension n'altère ou ne restreint en rien les droits à la SOLDE DE RETRAITE. Du reste, plus d'une de ces expressions sont vagues ou impropres, puisque les OFFICIERS EN RETRAITE, ceux qui seraient suspendus sans que ce fût de leur fait ou de leur faute, ne sont point en activité et ne sont pourtant pas en NON-ACTIVITÉ. Des OFFICIERS en JUGEMENT ne sont ni en activité, ni en non-activité; ces incohérences de la LANGUE se représentent sans cesse. — L'activité des OFFICIERS est une des POSITIONS que la LOI DE 1834 (19 MAI) avait en vue de déterminer.—L'activité des ENFANTS DE CORPS a commencé, suivant les temps, à quatorze ou à seize ans. — L'activité s'éteint par la RÉFORME, la RETRAITE, certains DÉPARTS, la DÉSERTION; l'obtention de la PENSION, la DÉMISSION, les CONGÉS ABSOLUS, les CONGÉS DE LIBÉRATION, etc.; enfin par toute disparition qui emporte la RADIATION sur les CONTRÔLES. — L'activité se continue par RENGAGEMENT. — Les ADJUDANTS DE PLACE ne pouvaient être tirés que des MILITAIRES en activité. — Pour les MILITAIRES DE CORPS, l'activité de service diffère de la PRÉSENCE SOUS LES DRAPEAUX, en ce qu'il y a des cas où des MILITAIRES, loin des DRAPEAUX, sont en activité de service; telle est la position des MILITAIRES EN CONGÉ, POSITION qui leur donne droit à certains RAPPELS. Tel est le cas des militaires voyageant isolément, ce qui leur donne droit à certaines AVANCES. — La durée de l'activité de service se calcule par jours, mois et années; les résultats de cette supputation concourrent à déterminer le quantum de la SOLDE DE RETRAITE. — L'activité de service des OFFICIERS DÉMISSIONNAIRES cesse le lendemain du jour où il leur est donné avis que leur DÉMISSION est acceptée. — Une NOTE MINISTÉRIELLE DE 1835 (18 JUIN) intimait aux CONSEILS D'ADMINISTRATION de satisfaire à toutes demandes de CERTIFICAT D'ACTIVITÉ, quel que fût le caractère des réclamants.

**ACTIVITÉ** MILITAIRE. V. ACTIVITÉ DE SERVICE. V. CORPS D'INTENDANCE N° 1. V. MILITAIRE (adj.). V. MINISTRE DE LA GUERRE EN 1835. V. RENGAGEMENT . V SOUS-INTENDANT N° 3.

**ACTON** (subs. mas.). V. HOQUETON.

**ACTUAIRE**, subs. mas. (F). Mot tout LATIN qui signifiait rédacteur, teneur de notes ou d'ACTES, au temps du gouvernement des EMPEREURS. Telle était, dans la MILICE ROMAINE, la dénomination donnée à des COMMIS, des EMPLOYÉS, des DISTRIBUTEURS de VIVRES; à des rédacteurs des OPÉRATIONS DE GUERRE. M. ROQUEFORT appelle actuaires les FOURNISSEURS de PAIN. M. de MONTVERAN dit qu'ils avaient le triple de la paie du SOLDAT.

**ACTUEL**, actuelle (adj.). V. AIDE-MAJOR A... V. MAJOR A...

**ADALIDE** (subs. mas.). V. JUSTICE MILITAIRE. V. MILICE ESPAGNOLE N° 9.

**ADAM**. V. NOMS PROPRES

**ADARGUE**, subs. mas. (F). Mot d'origine ESPAGNOLE (*adarga*) qui exprimait un CIMETERRE, en usage parmi les MAURES D'ESPAGNE; il en est fait mention fréquemment dans le livre des *guerres civiles de Grenade*. Il se retrouve dans le *Dictionnaire de la conversation*, au mot Carrousel.

**ADDIT** (addits) subs. mas. (F). Mot tout LATIN, *additus*, qui signifiait adjoint; il s'appliquait à de jeunes SOLDATS que quelques AUTEURS ont comparés aux ACCENSES des LA

CIONS ROMAINES. — Depuis la corruption de la MILICE, et particulièrement au quatrième siècle, les addits, uniquement pourvus d'ARMES NÉVROBALISTIQUES, étaient des FRONDEURS, des ARBALÉTRIERS A PIED, des JACULATEURS de PIERRES à la main, des SERVANTS de MACHINES BALISTIQUES. Ils se tenaient entre les LIGNES COMBINÉES des cohortes, ou se postaient sur des terrains dominants pour se servir de la FRONDE.

**ADDOUBER** (verb. act.). V. ACCOLADE.

**ADELANTADE** (subs. mas. ). V. GOUVERNEUR DE PROVINCE. V. MILICE ESPAGNOLE N° 2.

**ADHNEE.** ADER. V. NOMS PROPRES.

**ADHÉRENT,** adhérente (adj.). V. DISTINCTION PERSONNELLE ADHÉRENTE.

**ADJEMIOGLAN** (subs. mas.). V. DÉPOT DE CORPS. V. JANISSAIRE.

**ADJEMOGLAN** (subs. mas.). V. JANISSAIRE.

**ADJOINT** (adj.). V. CAPITAINE A... V. MARÉCHAL DE CAMP A... V. MÉDECIN A... V. SOUS-INTENDANT A... V. SOUS-LIEUTENANT A...

**ADJOINT,** subs. mas. ( term. génér. ). Mot tout LATIN, qui se distingue en ADJOINT A L'INTENDANCE,—AU CAPITAINE D'HABILLEMENT, —AU TRÉSORIER,—D'OFFICIER D'ARMEMENT.

**ADJOINT** à l'ÉTAT-MAJOR. V. CAPITAINE ADJOINT. V. ÉTAT-MAJOR. V. ÉTAT-MAJOR D'ARMÉE N° 2.

**ADJOINT** à l'INSPECTION. V. ADJOINT A L'INTENDANCE. V. INSPECTION. V. INSPECTION AUX REVUES. V. INSPECTEUR AUX REVUES. V. INSPECTEUR-GÉNÉRAL N° 3. V MARÉCHAL DE CAMP ADJOINT. V. SOUS-INSPECTEUR AUX REVUES.

**ADJOINT** (adjoints) à l'INTENDANCE (A. I), ou SOUS-INTENDANT ADJOINT. Sorte d'ADJOINTS revêtus du GRADE le moins élevé du CORPS de l'INTENDANCE, et qui devaient être employés immédiatement sous les ordres des SOUS-INTENDANTS. — Un manuscrit (M. le général PRÉVAL (1822) s'exprime comme il suit sur cet emploi : *Immuable dans son bien-être et dans son avenir, un adjoint peut arriver au rang et au traitement des maréchaux de camp onze ans plus tôt que les officiers de l'armée les plus favorisés, et dix ans plus tôt que n'y parvenaient, avant la révolution, les officiers des premières familles, qui étaient plus particulièrement destinés au commandement des régiments; sa nomination d'adjoint le conduit infailliblement au même résultat que les généraux du premier rang.* — Les adjoints à l'intendance avaient, suivant la classe, le GRADE de CHEF DE BATAILLON ou *de CAPITAINE*, comme un héritage légué par *les ADJOINTS A L'INSPECTION*, mais il y avait *cette différence*, que ceux-ci étaient tirés des *CHEFS DE BATAILLON* en activité et des QUARTIERS-MAITRES TRÉSORIERS; tandis qu'à la création du CORPS de l'INTENDANCE, le GRADE d'adjoint de SECONDE CLASSE pouvait être obtenu, non pas par des sujets sortis du sein de l'ARMÉE, mais par des candidats tirés de la classe des ÉLÈVES au CORPS de l'INTENDANCE; ainsi les adjoints pouvaient être pris parmi des jeunes gens à peine sortis des bancs. Une réorganisation a supprimé ces ÉLÈVES. — L'ordonnance de création plaçait les adjoints, ainsi que tous leurs chefs, en dehors de la JUSTICE MILITAIRE. L'ORDONNANCE DE 1820 (27 SEPTEMBRE) instituait soixante adjoints. — L'organisation de 1822 (28 septembre) en reconnaissait quarante-deux. — L'ORDONNANCE DE 1823 ( 19 MARS ) apportait des modifications à l'emploi qu'il distinguait prolixement sous la qualification de SOUS-INTENDANTS MILITAIRES, ADJOINT DE PREMIÈRE CLASSE, et de SOUS-INTENDANTS MILITAIRES, ADJOINT DE SECONDE CLASSE. Les AIDES-MAJORS OU LIEUTENANTS D'ÉTAT-MAJOR étaient admissibles dans la SECONDE CLASSE. — Suivant M. SICARD (1828), il était reconnu, en 1825, cinquante-quatre adjoints, et par l'ordonnance de 1829 (10 juin) vingt-cinq.—Cette ordonnance déclarait que les CAPITAINES de moins de vingt-cinq ans d'âge seraient susceptibles de concourir aux places vacantes d'adjoints; elle donnait rang aux adjoints après les CHEFS DE BATAILLON et avant les CAPITAINES. Ce n'était pas absolument équitable; car un CAPITAINE de vingt-cinq ans, tout fraîchement nommé, prenait de suite un avancement nouveau en devenant plus que CAPITAINE, s'il était nommé adjoint. Ainsi était faite notre LÉGISLATION.— L'ORDONNANCE DE 1827 (26 DÉCEMBRE) réduisait le nombre à vingt-cinq, dont dix de première classe, quinze de seconde. En vertu de cette ORDONNANCE, le MINISTRE DE LA GUERRE pouvait employer les ADJOINTS DE PREMIÈRE CLASSE comme SOUS-INTENDANTS; mais ils étaient inhabiles à exercer la surveillance administrative sur des CORPS commandés par des COLONELS. — L'ORDONNANCE DE 1835 (10 JUIN) reconnaissait quarante adjoints en deux CLASSES de nombre égal; elle recrutait de CAPITAINES la seconde classe; elle assimilait aux CHEFS DE BATAILLON la première. Ce CORPS PRIVILÉGIÉ y trouvait un nouvel avantage. La DÉCISION DE 1836 (8 DÉCEMBRE) modifiait, quant à leur avancement, cette ORDONNANCE.—Le RÈGLEMENT DE 1824 (20 JUILLET), rectifié pour le plus grand avantage des adjoints, par la CIRCULAIRE DE 1824 (14 OCTOBRE), déterminait le LOGEMENT auquel ils avaient droit. — Comme il serait difficile, impossible peut-être de constater quelle est celle de ces dispositions nombreuses et dissemblables qui serait préférable, on se demande à quoi

aboutissait cette manie de changements, à l'égard du corps qui devrait être le moins variable de tous.

**ADJOINT** à l'OFFICIER D'HABILLEMENT. V. OFFICIER ADJOINT. V. OFFICIER D'HABILLEMENT.

**ADJOINT** au CAPITAINE D'HABILLEMENT (B. 1. G. 1), ou ADJOINT DE CAPITAINE D'HABILLEMENT, ou OFFICIER DE DÉTAILS. Sorte d'ADJOINT que l'ORDONNANCE DE 1831 (7 MAI) instituait dans chaque RÉGIMENT D'INFANTERIE FRANÇAISE; elle le tirait de la classe des LIEUTENANTS ou des SOUS-LIEUTENANTS; elle l'attachait à la COMPAGNIE HORS RANG, comme OFFICIER DE SECTION; elle disposait qu'en cas de séparation de cette COMPAGNIE, il remplirait les fonctions d'OFFICIER D'ARMEMENT. — Si le CORPS est en route, sur le pied de paix, l'adjoint est chargé par le COLONEL des fonctions d'OFFICIER D'ÉQUIPAGES. —L'ORDONNANCE DE 1833 (2 NOVEMBRE) embrassait quelques-uns de ces détails.

**ADJOINT** au GÉNIE. V. GÉNIE. V. GÉNIE IDIOPLIQUE N° 1.

**ADJOINT** au MINISTÈRE. V. MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**ADJOINT** au TRÉSORIER (B. 1. G. 1). Sorte d'ADJOINT dont la DÉCISION DE 1828 (15 SEPTEMBRE) autorisait l'emploi dans chaque RÉGIMENT D'INFANTERIE; elle le tirait de la classe des LIEUTENANTS ou des SOUS-LIEUTENANTS; c'était un titre nouveau donné à l'ancien OFFICIER PAYEUR. — Les ORDONNANCES DE 1831 (7 MAI) et 1832 (3 MAI) attachaient à l'ÉTAT-MAJOR du CORPS l'adjoint au trésorier, et voulaient qu'en cas de guerre il accompagnât les BATAILLONS FAISANT CAMPAGNE. L'ORDONNANCE DE 1833 (2 NOV.) réglait ses droits et ses fonctions, et le chargeait des attributions jusque là confiées à l'ADJUDANT-MAJOR PRÉCÉDANT LE CORPS. — Quelques remarques sur la position et les devoirs des adjoints sont consignées dans la *Sentinelle de l'Armée*, tom. 2, pag. 148.

**ADJOINT** aux ADJUDANTS-GÉNÉRAUX. V. ADJUDANT-GÉNÉRAL. V. AIDE-DE-CAMP N° 2. V. AIDE-MARÉCHAL GÉNÉRAL DES LOGIS.

**ADJOINT** aux COMMISSAIRES DES GUERRES. V. COMMISSAIRES DES GUERRES N° 1. V. MILICE AUTRICHIENNE N° 2.

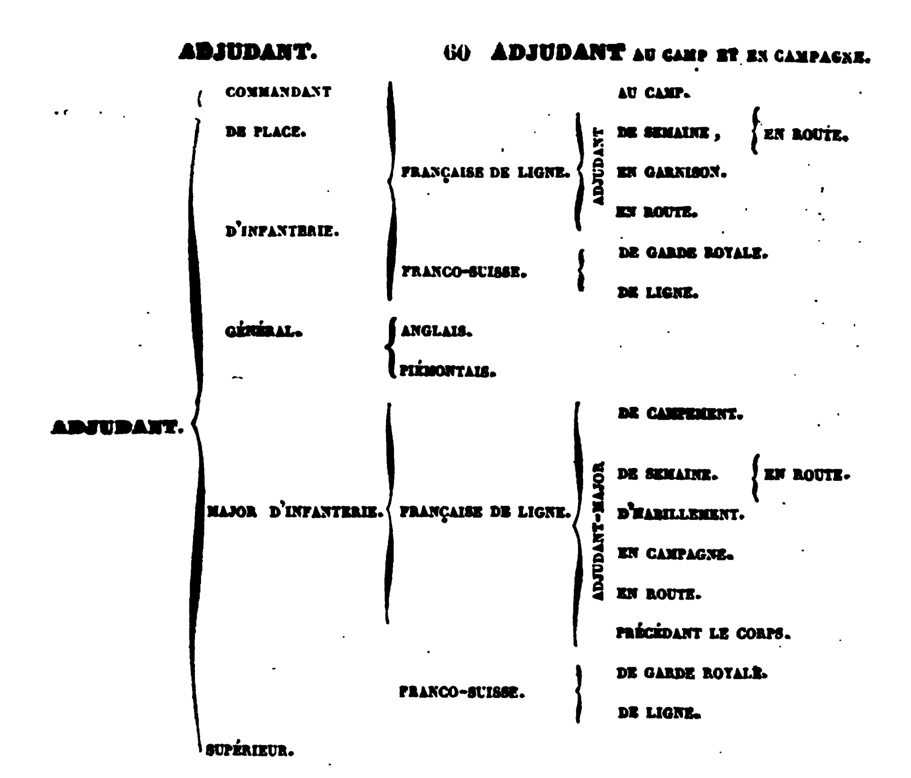
**ADJOINT** de CAPITAINE D'HABILLEMENT. V. ADJOINT AU CAPITAINE D'HABILLEMENT.

**ADJOINT** de MAIRE. V. DISTRIBUTION EN ROUTE. V. MAIRE. V. OFFICIER D'ÉTAT CIVIL.

**ADJOINT** de SECONDE CLASSE. V. SECONDE CLASSE. V. SOUS-INTENDANT N° 3. V. SOUS-INTENDANT ADJOINT DE SECONDE CLASSE.

**ADJOINT** d'OFFICIER D'ARMEMENT (B. 1. G. 1), ou SOUS-LIEUTENANT D'ARMEMENT. Sorte d'ADJOINT institué par les RÈGLEMENTS DE 1822 (30 MARS) et DE 1826 (24 SEPTEMBRE), et attaché à la COMPAGNIE HORS RANG. — Dans chaque BATAILLON, les sous-lieutenants étaient chargés pendant six mois, et à tour de rôle, de cet emploi d'officier d'armement, mais sans être exempts de SERVICE. Ils assistent aux VISITES mensuelles d'ARMEMENT. — Les BONS DE RÉPARATION de l'ARMEMENT sont présentés à l'adjoint qui les examine et les vise; en cas de doute sur le mode d'imputation à établir, il en réfère à l'OFFICIER D'ARMEMENT, et celui-ci au MAJOR. — Les adjoints des divers BATAILLONS prennent entre eux un TOUR DE SERVICE, pour assister à la VISITE journalière, dans laquelle l'OFFICIER D'ARMEMENT examine les ARMES réparées. Chaque adjoint assiste aux VISITES mensuelles des ARMES des COMPAGNIES du BATAILLON.

**ADJUDANT** (subs. mas.). V. ABSENCE D'A... V. ADMINISTRATION D'A... V. ALLOCATIONS D'A... V. AVANCEMENT D'A... V. CANNE D'A... V. CAPOTE D'A... V. CASSATION D'A... V. CHAMBRE D'A... V. CONGÉ ABSOLU D'A... V. CRÉATION D'A... V. DÉNOMINATION D'A... V. DEVOIR D'A... V. DISPENSE D'A... V. ÉPÉE D'A... V. FONCTIONS D'A... V. GALON D'A... V. GRADE D'A... V. INSPECTION D'A... INSTRUCTION D'A... LIVRE D'ORDRE D'A... LOCALISATION D'A... LOGEMENT D'A... MARQUES DISTINCTIVES D'A... V. NOMBRE D'A... V. NOURRITURE D'A... V. PANTALON D'A... V. PAIE D'A... V. PEINE D'A... V. PENSION D'A... V. PETIT ÉQUIPEMENT D'A... V. PLACE D'A... V. PREMIER A... V. PRÉROGATIVES D'A... V. PRISON D'A... V. PUNITION D'A... V. RÉCEPTION D'A... V. SABRE D'A... V. SCHAKO D'A... V. SECOND A... V. SOLDE D'A... V. SOUS-A... V. SUBORDINATION D'... V. SURVEILLANCE D'A... V. SUSPENSION D'A... V. TABLE D'A... V. TENUE D'A...




**ADJUDANT** (term. génér.), ou AJUDANT suivant GANEAU. Mot qui dérive des termes LATIN ou ITALIEN *adjuvare*, aider; *ajuto*, aide. Il était peu usité anciennement dans les troupes de terre, et l'ENCYCLOPÉDIE (1751, C) témoigne que la MARINE l'écrivait ADJUTANT, AJUTANT. L'ENCYCLOPÉDIE (1785, C) le définit : *terme dont on se sert dans quelques pays étrangers, pour signifier :* aide-de-camp. M. COURTIN (1823, E) donne aussi quelques explications sur ce mot. — L'expression adjudant se distingue en ADJUDANT ANGLAIS, — ARCHIVISTE, — AUTRICHIEN, — COMMANDANT, — COMMANDANT, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE DIVISION, — D'ADMINISTRATION, — DE CADRE ORGANISÉ, — DE CAMPEMENT, — DE CORPS, — DE DIVISION, — DE LOGEMENT, — DE MULETS, — DE PALAIS, — DE PLACE, — DE PLACE, CAPITAINE, — DE PLACE, LIEUTENANT, — DE RÉGIMENT SUISSE, — DE SEMAINE AU CAMP, — D'HÔPITAUX, — D'INFANTERIE, — EN CAMPAGNE, — ESPAGNOL, — GÉNÉRAL ALLEMAND, — GÉNÉRAL ANGLAIS, — GÉNÉRAL ANGLO-AMÉRICAIN, — GÉNÉRAL AUTRICHIEN, — GÉNÉRAL CHEF DE BATAILLON, — GÉNÉRAL-COLONEL, — GÉNÉRAL DANOIS, — GÉNÉRAL FRANÇAIS, — GÉNÉRAL HANOVRIEN, — GÉNÉRAL LIEUTENANT-COLONEL, — GÉNÉRAL PIÉMONTAIS, — GÉNÉRAL RUSSE, — GÉNÉRAL SUÉDOIS, — GREC, — LIEUTENANT, — MAJOR, CAPITAINE D'HABILLEMENT, — MAJOR DE GARDE ROYALE, — MAJOR DE LIGNE, — MAJOR DE RÉGIMENT SUISSE, — MAJOR DE S... — MAJOR DE SEMAINE EN CAMPAGNE, — MAJOR DE SEMAINE EN GARNISON, — MAJOR D'INFANTERIE, — MAJOR TURCO-ÉGYPTIEN, — PORTUGAIS, — SOUS-LIEUTENANT, — SOUS-OFFICIER, — SUPÉRIEUR, — WURTEMBERGEOIS.

**ADJUDANT** ANGLAIS. V. ANGLAIS (adj.). V. MILICE ANGLAISE n° 2.

**ADJUDANT** ARCHIVISTE. V. ARCHIVISTE. V. SECRÉTAIRE ARCHIVISTE.

**ADJUDANT** (adjudants) AU CAMP et EN CAMPAGNE (E. 1). Sorte d'ADJUDANTS D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE, considérés en certaines FONCTIONS particulières. Il ont la SURVEILLANCE de la GARDE DE POLICE; ils commandent le SERVICE des HOMMES DE TROUPES, comme l'ADJUDANT DE SEMAINE le commande en garnison. — L'adjudant au camp concourt à la répartition du TERRAIN DE CAMPEMENT, surveille la conservation, le placement, le transport du CHEVALET DE PIQUET. — Un des ADJUDANTS EN CAMPAGNE est ADJUDANT DE CAMPEMENT. — Le plus ANCIEN ADJUDANT EN CAMPAGNE tient un RÔLE DE SERVICE ARMÉ, et un RÔLE des CORVÉES des SERGENTS et des CAPORAUX.

**ADJUDANT** autrichien. V. AUTRICHIEN. (adj.). V. MILICE AUTRICHIENNE n° 2.

**ADJUDANT** (adjudants) COMMANDANT (F). Sorte d'ADJUDANTS créés par arrêté de l'AN VIII (17 MESSIDOR), et qui ont remplacé dans l'ÉTAT-MAJOR de l'armée les ADJUDANTS GÉNÉRAUX. C'était le même EMPLOI; mais le titre de ces OFFICIERS, au lieu de pécher contre la LANGUE, n'avait plus contre lui que d'être ridicule. — Les ADJUDANTS COMMANDANTS étaient employés, soit comme CHEFS D'ÉTAT-MAJOR DE DIVISION, soit comme SOUS-CHEFS D'ÉTAT-MAJOR D'ARMÉE, ou de CORPS D'ARMÉE, soit en toute autre fonction analogue. — Ceux qui étaient porteurs de LETTRES DE SERVICE du chef de l'état pour commander un département, avaient un poste ou une GARDE de dix hommes commandée par un CAPORAL. — Un ADJUDANT commandant, CHEF D'ÉTAT-MAJOR de DIVISION avait une SENTINELLE D'INFANTERIE à la porte du lieu où était son BUREAU. — Lorsqu'un adjudant-commandant était prévenu d'infraction aux lois, il était traduit, par un ordre du GÉNÉRAL ou du COMMANDANT EN CHEF de la DIVISION, par devant le CONSEIL DE GUERRE PERMANENT de cette DIVISION; et, dans ce cas, le SOUS-LIEUTENANT et le SOUS-OFFICIER, faisant partie du CONSEIL DE GUERRE, étaient remplacés par deux OFFICIERS SUPÉRIEURS du GRADE du PRÉVENU. — Les adjudants commandants ont été remplacés par les COLONELS D'ÉTAT-MAJOR. — Le général FOY a traité en quelques mots de leurs fonctions permanentes en FRANCE, et de leurs fonctions momentanées en pays étranger.

**ADJUDANT** COMMANDANT, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE DIVISION. V. ADJUDANT COMMANDANT. V. CHEF D'ÉTAT-MAJOR. V. DIVISION.

**ADJUDANT** d'ADMINISTRATION. V. ADMINISTRATION. V. AGENT ADMINISTRATIF. V. OFFICIER D'ADMINISTRATION D'HÔPITAUX.

**ADJUDANT** de CADRE ORGANISÉ. V. ADJUDANT DE CORPS. V. CADRE ORGANISÉ.

**ADJUDANT** de CAMPEMENT. V. ADJUDANT AU CAMP. V. CAMPEMENT. V. CAMPEMENT ACTIF.

**ADJUDANT** de CORPS. V. ADJUDANT D'INFANTERIE. V. CORPS.

**ADJUDANT** de DIVISION. V. ADJUDANT GÉNÉRAL. V. DIVISION.

**ADJUDANT** de LOGEMENT. V. ADJUDANT DE SEMAINE. V. EN ROUTE. V. LOGEMENT.

**ADJUDANT** de MULETS. V. MULET. V. MULET DE BAT.

**ADJUDANT** de PALAIS. V. MILICE NÉERLANDAISE N° 1. V. PALAIS.

**ADJUDANT** (adjudants) de PLACE (A. 1). Sorte d'ADJUDANTS employés comme OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR DE PLACE, ou *comme OFFICIERS MAJORS DE PLACE. Ce qui les concerne sera examiné sous les rapports ci-après : CRÉATION, DÉNOMINATION, NOMBRE, NOMINATION, UNIFORME, REMPLACEMENT, DROITS,* CLASSE, SURVEILLANCE, FONCTIONS, DEVOIRS. — N° 1er. CRÉATION, DÉNOMINATION, NOMBRE. — La création des ADJUDANTS DE PLACE date de 1791 (25 FÉVRIER). — Leur DÉNOMINATION n'est pas plus exacte que toutes celles dans lesquelles entre le mot ADJUDANT, et elle a succédé au titre d'AIDE-MAJOR DE PLACE. — Il y a des FORTERESSES dans lesquelles les adjudants ont rang et dénomination de MAJOR DE PLACE, et où ils commandent aux autres ADJUDANTS; il y a des CITADELLES dans lesquelles ils ont la dénomination de COMMANDANT; ils portent, en ce dernier cas, une CEINTURE DE COMMANDEMENT. Les fonctions de simple adjudant, sont, en ce cas, confiées au SECRÉTAIRE ARCHIVISTE. — Le nombre et le GRADE des adjudants ont varié suivant la force des GARNISONS et l'importance des villes; mais il n'y en a eu, dans l'origine, que deux au plus par PLACE. — La loi de l'an SEPT (23 FRUCTIDOR) en reconnaissait cent quatre-vingts, dont moitié du grade de CAPITAINE, moitié du grade de LIEUTENANT. — En 1828, on en comptait deux du grade de CHEF DE BATAILLON, cent vingt du GRADE de CAPITAINE, soixante-deux du GRADE de LIEUTENANT. — L'ORDONNANCE DE 1829 (31 MAI) instituait cent un adjudants de place, savoir : cinquante-huit ADJUDANTS DE PLACE-CAPITAINE, et quarante-trois ADJUDANTS DE PLACE-LIEUTENANT. — N° 2. NOMINATION. — Les adjudants de place sont nommés par BREVET du ROI. Ils sont du grade de CHEF DE BATAILLON, inclusivement jusqu'au grade de LIEUTENANT; ils sont employés en vertu de LETTRES DE SERVICE ou de COMMISSIONS enregistrées au greffe du TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE, et au secrétariat de la SOUS-PRÉFECTURE. — Les adjudants n'étaient d'abord choisis que parmi les seuls OFFICIERS D'INFANTERIE; maintenant, en cas de VACANCE, ils peuvent être pris, soit parmi les OFFICIERS DE PLACE d'un emploi, ou d'une CLASSE inférieure, soit parmi les OFFICIERS ou les SOUS-OFFICIERS de toutes ARMES, en ACTIVITÉ DE SERVICE. — N° 3. UNIFORME, REMPLACEMENT, DROITS, CLASSE. — LA DÉCISION DE 1792 (15 JANVIER), LE RÈGLEMENT DE L'AN DOUZE (1er VENDÉMIAIRE), LE DÉCRET DE 1811 (24 DÉCEMBRE), réglaient leur UNIFORME. — Les adjudants de place portaient l'ÉPAULETTE de leur grade, et avaient, comme distinction de la CLASSE et de l'EMPLOI, l'HABIT garni de BOUTONNIÈRES en GALON D'OR. — Lorsque le remplacement d'un ADJUDANT DE PLACE doit avoir lieu par le fait d'une ABSENCE momentanée, le CHOIX tombe sur les ADJUDANTS MAJORS d'un des CORPS D'INFANTERIE de la GARNISON, ou sur le SECRÉTAIRE ARCHIVISTE. — Les DROITS et l'AUTORITÉ des adjudants de place, consistent à commander la PLACE, en cas de VACANCE, au

tous autres officiers du même grade et de la même garnison. En tous temps, ils donnent les ordres et distribuent les consignes des postes et des sentinelles, au nom du commandant de place, et même (en cas d'urgence), ils donnent eux-mêmes des consignes provisoires aux chefs des postes de garde; ils font afficher les consignes écrites; ils ont sous leurs ordres les portiers-consignes.— L'ordonnance de 1768 (1er mars) leur attribuait le droit de poser les scellés sur les effets des officiers décédés dans la place; mais des dispositions nouvelles ont annulé celles-là. — Ils étaient d'abord de deux classes, savoir : adjudants-capitaines et adjudants-lieutenants; le décret de 1811 (14 octobre) reconnaissait des adjudants de quatre classes, depuis et y compris le major, jusqu'au lieutenant inclus. — N° 4. Surveillance, fonctions, devoirs.—Les adjudants de place sont chargés de la surveillance des postes, et de l'entretien des consignes; ils doivent s'assurer de l'existence de l'ameublement des corps de garde et de l'exactitude du placement des sentinelles, etc.—Leurs fonctions sont à peu près pareilles à celles que l'aide-major de place exerçait; ils prennent livraison et donnent récépissé des capotes de sentinelles; accompagnent dans les établissements militaires les officiers civils qui seraient autorisés à y avoir accès; se trouvent journellement sur la place d'armes à onze heures et demie du matin, pour y recevoir et y placer les détachements, à mesure qu'ils leur sont remis par les officiers majors des corps; ils marquent, à l'instant de la parade, les subdivisions de la garde, lorsqu'elle doit rompre par fronts égaux, etc.— Quand l'arrivée d'un corps est annoncée, l'un des adjudants doit attendre (à la barrière de l'avancée) la troupe arrivante, la reconnaître, la recevoir, la conduire sur la place d'armes; les seuls corps de la garnison, momentanément sortis pour l'exercice, peuvent y rentrer sans cette formalité. — La loi de l'an sept (23 fructidor) accordait aux adjudants-capitaine 1,800 fr., et aux adjudants-lieutenant 1,200 fr. d'appointements. Journellement les adjudants doivent distribuer les clefs de la forteresse, s'y trouver à l'aubette ou bureau d'adjudant, pour y recevoir les rapports et les boites a marrons, y donner le mot et le transmettre aux postes extérieurs qui font partie de la garnison.— Chaque soir, les adjudants de place doivent se trouver, avant la fermeture des portes, chez le commandant de place, pour y recevoir le mot de ralliement, et faire ensuite la ronde major. Lorsque des exécutions a mort doivent avoir lieu, et que des militaires sont condamnés à être passés par les armes, les adjudants doivent donner le signal auquel le piquet commandé fait feu sur le criminel.— L'instruction de 1822 (3 juillet) voulait que les adjudants de place fussent en état de tenir les registres d'ordres, de correspondance et de service de place; de rédiger les procès-verbaux des séances du conseil de défense; de tenir le journal de siége, etc.

**ADJUDANT** de place-capitaine. V. adjudant de place, n° 1. V. capitaine.

**ADJUDANT** de place-lieutenant. V. adjudant de place, n° 1. V. lieutenant.

**ADJUDANT** de régiment suisse. V. adjudant d'infanterie franco-suisse. V. régiment suisse. V. régiment d'infanterie franco-suisse.

**ADJUDANT** (adjudants) de semaine (C. 3, E). Sorte d'adjudant d'infanterie française de ligne qui, à tour de rôle, sont chargés d'un service spécial, qui se modifie, s'ils sont de semaine en route. — Les détails qui concernent les adjudants de semaine vont être examinés sous les rapports : droits, surveillance, fonctions, devoirs, responsabilité, subordination, service, administration. —N° 1. Droits. — L'adjudant de semaine commande, en garnison, le service des hommes de troupe, mais il reste douteux si ce serait un adjudant de semaine qui le commanderait au camp. Il ordonne les batteries imprévues; il a, à cet effet, le tambour de police à sa disposition; il intime au tambour major les ordres qui le concernent; il a, sous ses ordres immédiats, le chef du poste de la police (si ce chef est sous-officier); il place au corps de garde la consigne écrite ou permanente; il donne, à la garde de police et aux autres postes de la caserne, les consignes verbales; il peut permettre aux consignés de sortir sous escorte; il exige que les sous-officiers consignés le préviennent, lorsqu'en conséquence des devoirs qu'ils ont à remplir, leur consigne doit être momentanément suspendue; il se fait rendre compte des appels de police et des permis d'absence par les sergents-majors; il a le droit de contre-signer les dispenses d'appels du soir; de faire, toutes les fois qu'il le juge convenable, l'appel des caporaux de semaine et des sous-officiers de semaine; de faire des contre-appels, après avoir, autant que possible, pris préalablement les ordres de l'adjudant major de semaine. — Il vise les bons des amendes des ouvriers de corps, après avoir vérifié, à cet égard, le livre de police.— N° 2. Surveillance. — L'adjudant de semaine veille, sous les ordres de l'adjudant major de semaine, à tous les détails de police, de dis-

cipline et de service intérieur du corps; il est aidé en cette surveillance, s'il en est besoin, par les adjudants qui ne sont pas de semaine; il s'assure du genre de nourriture des hommes à la prison ou à la salle de discipline; il exige que la barbe des prisonniers soit faite aux époques voulues; il donne ses soins aux appels des musiciens; il constate, par des appels, la présence des sous-officiers de semaine, des caporaux de semaine et des consignés; il veille à l'exécution des ordres relatifs au casernement; il visite les corridors après la retraite; il s'assure de l'extinction des feux après le roulement battu à cet effet. — N° 3. Fonctions.— L'adjudant de semaine est chargé de veiller au maintien de la propreté de la caserne. Il reçoit l'appel du matin; il signe vers huit heures le livre de police, et reçoit le rapport du chef de ce poste; il réunit pour le rapport général les sergents-majors; il rassemble les rapports des compagnies; il remet un double de la feuille du rapport général au major; il recueille les rapports des postes de la place, mais dans le cas seulement où il n'y aurait point à la tête de la garnison un état-major de place.— L'adjudant se rend à l'aubette, y règle le service de garnison avec l'état-major de la place, et il y inscrit l'ordre du jour, sur le livre d'ordre à ce destiné.— Il se trouve à l'appel général, il y reçoit des sergents-majors le rapport des compagnies, et il assemble la garde; il fait l'appel des sous-officiers de garde; réunit et classe les postes, et fait manœuvrer la troupe, si elle n'est pas commandée par des officiers; dans le même cas, il la fait défiler de la caserne, ou bien il la conduit, s'il y a lieu, à la parade de la garnison; il y reçoit, si l'adjudant-major de semaine est absent, l'ordre du cercle de la parade, il fait ensuite former le cercle particulier du corps; commande et répartit le service des compagnies, et les corvées générales; il donne communication de l'ordre du cercle aux officiers d'état-major qui n'ont pas assisté à la parade. — L'adjudant dicte, le plus tôt possible, après la parade, et avant trois heures, l'ordre aux fourriers; il signe les livres d'ordres des compagnies toutes les fois qu'il n'y a rien de nouveau à l'ordre. Il se fait remettre et rend à l'adjudant-major de semaine le billet d'appel du soir des musiciens; il reçoit des sergents-majors leurs billets d'appels du soir.—En tous temps il est informé, en cas de dégradations commises au corps de garde de police, du mauvais état de ce poste, par le chef qui le commande; il fait partie de tout cercle d'appels; il assiste aux contre-appels, ou bien il en fait un lui-même. dans le cas où il suppose quelques conventions qu'il serait urgent de vérifier, et dans ce cas, il rend compte du contre-appel, le lendemain matin à l'adjudant-major de semaine.— L'adjudant porte aux officiers particuliers les billets d'arrêts, ou les billets de levée d'arrêts.— Il concourt à régler l'assiette du logement ou à y apporter les changements ordonnés.— Il procède, en présence de l'adjudant-major de semaine, à la réception des caporaux-tambours qui viennent d'être promus.—N° 4. Devoirs.— L'adjudant de semaine doit accompagner, le matin, le chef de bataillon de semaine chez le lieutenant-colonel; rendre compte à l'adjudant-major de semaine de l'appel de la matinée; se trouver au rassemblement des gardes, à la parade, au départ des détachements, à la réunion du corps, soit entière, soit partielle; aux appels généraux, aux appels des musiciens, et rester à la caserne dans tous les cas où l'adjudant-major de semaine s'en absente. — S'il survenait un ordre de l'état-major de la place qui serait de nature à ne point souffrir de retard, l'adjudant doit faire battre à l'ordre, et s'il y a lieu, en informer le chef de bataillon, l'adjudant-major de semaine et le capitaine de semaine. — L'adjudant doit, autant que faire se peut, communiquer au major tous les ordres qui viennent à sa connaissance. — En l'absence de l'adjudant-major de semaine, il accompagne le colonel ou le lieutenant-colonel lorsqu'ils parcourent la caserne; il accompagne de même les autres officiers supérieurs, s'ils l'en requièrent. — Il porte chez le colonel le relevé de l'appel du soir, après que l'adjudant-major de semaine l'a signé; il en envoie un double au lieutenant-colonel, et un sommaire au lieutenant de roi. — L'adjudant inscrit sur le livre de police les adresses des officiers et des chirurgiens, et y mentionne au fur et à mesure leur changement de domicile. — Il déclare aux sergents-majors la sortie de ceux de leurs détenus qui sont extraits de la prison de la caserne pour cause de maladie.— Il doit contre-signer les exemptions d'appel du soir, et tenir note des permis de cette nature, afin d'être à même de vérifier l'exactitude des rentrées mentionnées dans le rapport de la garde de police. — Il tient au courant le chef de la garde de police, du nombre et des noms des consignés, et à cet effet, il en inscrit journellement la liste sur le livre de police du poste.— Le règlement de 1816 (24 juillet) voulait qu'en cas d'arrestation d'officiers l'adjudant de semaine demeurât chargé de la direction de la force armée, si l'on é contraint de recourir aux moyens de

force ; mais l'ORDONNANCE DE 1818 (13 MAI) se taisait à cet égard. — L'ORDONNANCE DE 1833 (2 NOVEMBRE) les autorisait à recevoir les RÉCLAMATIONS des hommes punis pendant le service.—N° 5. RESPONSABILITÉ.— L'adjudant de semaine est responsable des sommes venant de la POSTE, et dont il aurait l'ADMINISTRATION. Il est responsable de l'exécution ponctuelle des BATTERIES et des SONNERIES dans la CASERNE, lors même qu'il se fait suppléer à cet égard par le SERGENT DE POLICE.— N° 6. SUBORDINATION. — Le RÈGLEMENT DE 1792 (24 JUIN) plaçait ce SOUS-OFFICIER sous les ordres du CAPITAINE DE POLICE; l'ORDONNANCE DE 1818 (13 MAI) le subordonnait à l'ADJUDANT-MAJOR DE SEMAINE. Ce n'est qu'après avoir obtenu son assentiment que l'adjudant de semaine peut se dispenser du moindre de ses DEVOIRS; il est dirigé et surveillé par cet OFFICIER; il est à sa disposition, et lui rend compte de tout; il peut cependant, dans les circonstances pressantes, faire un rapport direct au LIEUTENANT-COLONEL, ou au CHEF DE BATAILLON DE SEMAINE. — L'adjudant de semaine est, quant aux DISTRIBUTIONS, subordonné au CAPITAINE DE DISTRIBUTIONS, comme il l'était autrefois au CAPITAINE DE POLICE.— N° 7. SERVICE.— L'adjudant de semaine reçoit de celui qu'il relève le RÔLE DE SERVICE des SOUS-OFFICIERS la LISTE des SOUS-OFFICIERS qui prennent la SEMAINE, les LIVRES D'ORDRES, les CONSIGNES D'INJONCTION, etc.; il dirige et surveille tous les DÉTAILS du SERVICE des POSTES de la CASERNE; lors du rassemblement de la GARDE, il se fait présenter par les CAPORAUX DE SEMAINE les HOMMES DE GARDE; il les rassemble, APPELLE LES POSTES, range les PLANTONS, SOLDATS, ORDONNANCES, SERGENTS et CAPORAUX DE SEMAINE, et SERGENTS-MAJORS ; il en fait l'APPEL.—Après la PARADE, l'adjudant commande le SERVICE et le répartit à raison du DISPONIBLE; à toute heure, il aide l'ADJUDANT-MAJOR de SEMAINE, quand il s'agit de réunir des DÉTACHEMENTS du CORPS, des PIQUETS, des CORVÉES DE DISTRIBUTIONS, etc.— N° 8. ADMINISTRATION. — L'adjudant reçoit, s'il y a lieu, et transmet aux hommes du PETIT ÉTAT-MAJOR, l'ARGENT qui aurait pu leur être adressé par la POSTE, et qui aurait été touché par le VAGUEMESTRE; il est, en outre, chargé d'une surveillance administrative; ainsi il se fait remettre par le VAGUEMESTRE, tous les JOURS DE POSTE, la liste des militaires pour qui il est arrivé de l'ARGENT D'ENVOI OU DES LETTRES CHARGÉES; il en communique l'état aux SERGENTS-MAJORS, et donne un double de cette liste au MAJOR; il reçoit du FACTEUR, et distribue au PETIT ÉTAT-MAJOR les LETTRES venues par la POSTE.

**ADJUDANT** de SEMAINE AU CAMP. V. AU CAMP. V. CERCLE D'ORDRE AU CAMP. V. SEMAINE.

**ADJUDANT** (adjudants) de SEMAINE EN ROUTE (C. 3. E. 4). Sorte d'ADJUDANT DE SEMAINE qui a sous ses ordres le TAMBOUR ou les TAMBOURS de POLICE; il fait partie du LOGEMENT ACTIF, et il se met en route en même temps.— Arrivé à la MAIRIE du LIEU du GITE, il s'assure si la répartition du LOGEMENT est conforme au chiffre de la troupe; il en dresse un relevé sommaire pour le MAJOR; il perçoit et distribue aux FOURRIERS, avant l'ARRIVÉE du CORPS, les BILLETS DE LOGEMENTS de leurs COMPAGNIES, et il y procède conformément à l'ORDRE DE BATAILLE.— Il va reconnaître le CORPS-DE-GARDE DE POLICE, y installe le POSTE, et laisse au CHEF de ce POSTE ou au SERGENT DE POLICE, les BILLETS DE LOGEMENTS du PETIT ÉTAT-MAJOR et des TAMBOURS, et la LISTE des ADRESSES des OFFICIERS, des CHIRURGIENS et des adjudants. — Il va reconnaître le LOGEMENT du COLONEL et du LIEUTENANT-COLONEL, ainsi que les LIEUX DE RASSEMBLEMENT DU CORPS; il fait reconnaître par le SERGENT DE GARDE l'endroit où les BAGAGES doivent être déchargés; il envoie à la rencontre des ÉQUIPAGES un SOLDAT de la GARDE DE POLICE, afin qu'il les guide vers le lieu désigné. — L'adjudant va au-devant du CORPS, l'attend à son ARRIVÉE, le conduit sur la PLACE D'ARMES; communique, s'il y a lieu, au CHEF du CORPS, les ordres donnés par le COMMANDANT DE PLACE, et les instructions de l'INTENDANCE; soit pour la REVUE D'ARRIVÉE, s'il en doit être passé une, soit pour la forme et le mode de DISTRIBUTIONS.—L'adjudant indique au CERCLE D'ARRIVÉE, le LIEU et l'heure où les DISTRIBUTIONS se feront, ainsi que le nombre d'HOMMES DE CORVÉE que chaque COMPAGNIE doit y envoyer; et si une DISTRIBUTION DE PAIN doit avoir lieu, il commande et y envoie un PIQUET.— Il délivre, sur la place publique, aux OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR, leurs BILLETS DE LOGEMENT; il conduit les DRAPEAUX chez le COLONEL, les remet sous la garde de la SENTINELLE du DRAPEAU, et donne à cette SENTINELLE sa CONSIGNE.— Le soir, l'adjudant de semaine se trouve à l'APPEL, s'il est fait en commun, et dans tous les cas, il se fait remettre par les SERGENTS-MAJORS, en présence des officiers de semaine, les BILLETS de cet APPEL et les rend lui-même à l'ADJUDANT-MAJOR DE SEMAINE.

**ADJUDANT** d'HÔPITAUX. V. HÔPITAL. V. OFFICIER D'ADMINISTRATION D'HÔPITAUX.

**ADJUDANT** (adjudants) d'INFANTERIE (term. sous-génér.). Sorte d'ADJUDANTS qui font partie des SOUS-OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR; leur emploi est spécial; leur GRADE, conformément à la COMPOSITION actuelle, n'existe

que dans les CORPS de plus d'une COMPAGNIE, et par conséquent dans les CORPS ayant un ÉTAT-MAJOR.— Autrefois, l'emploi d'adjudant était un des débouchés ouverts aux sujets qui avaient la perspective ou les chances de passer OFFICIERS DE FORTUNE.—Les adjudants ont remplacé les SOUS-AIDES-MAJORS, et cependant il y avait et des SOUS-AIDES-MAJORS et des adjudants, dans les GARDES FRANÇAISES. — Les ordonnances les ont tour à tour désignés sous le nom d'ADJUDANTS SOUS-OFFICIERS ou simplement sous celui d'adjudants; dans le premier cas, cette qualification avait pour objet de les différencier des ADJUDANTS SOUS-LIEUTENANTS. Les adjudants sont quelquefois appelés aussi ADJUDANTS DE CORPS; ce qui a pour objet de les différencier des ADJUDANTS DE PLACE ou des ADJUDANTS DU GÉNIE, parce que ces derniers sont adjudants, non pas de CORPS, mais de CADRES ORGANISÉS. — Les adjudants ont droit, comme les autres HOMMES DE TROUPE, à leur CONGÉ ABSOLU, aux époques que la loi détermine.— Il n'existait pas encore dans le dix-neuvième siècle, à l'HÔTEL DES INVALIDES, de GRADES équivalents à celui d'ADJUDANT SOUS-OFFICIER; parce que la LÉGISLATION de l'armée n'était pas d'accord avec les réglements surannés de l'HÔTEL, ainsi, un adjudant qui y était reçu, ayant exercé un emploi qui n'existait que depuis LOUIS SEIZE, y baissait de grade, parce qu'on n'y reconnaissait comme existant que les grades des règnes antérieurs.—Les devoirs; l'autorité, les attributions des adjudants étaient tracés dans l'ORDONNANCE DE 1833 (2 NOVEMBRE). — Les adjudants d'infanterie se distinguaient en ADJUDANTS D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE, et en ADJUDANTS D'INFANTERIE FRANCO-SUISSE.

**ADJUDANT** (adjudants) d'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE (term. sous-génér.). Sorte d'ADJUDANT D'INFANTERIE dont le GRADE et l'EMPLOI embrassent des détails considérables; ces détails sont presque tous de nature à ne s'accomplir que par le concours des ADJUDANTS-MAJORS, mais pour ces officiers ils sont surtout une fonction de direction, tandis qu'ils sont pour les adjudants une besogne d'exécution. — L'examen de tout ce qui a rapport aux adjudants sera fait dans l'ordre suivant : CRÉATION, DÉNOMINATION, NOMBRE, NOMINATION, RÉCEPTION, AVANCEMENT, UNIFORME, LOCALISATION, REMPLACEMENT, LOGEMENT, ALLOCATIONS, TABLE, SOLDE, DROITS, PRÉROGATIVES, RANGS, SURVEILLANCE, FONCTIONS, DEVOIRS, INSTRUCTION, RESPONSABILITÉ, SUBORDINATION, PUNITIONS, SERVICE.—*N° 1. Création.*—ODIER *(1824, E) regarde* FRÉDÉRIC DEUX comme le *créateur des adjudants. Cependant* les GARÇONS-MAJORS *existaient bien plus* anciennement dans les troupes françaises, et c'étaient de véritables adjudants. — Le ministre CHOISEUL avait attaché aux RÉGIMENTS SUISSES un adjudant, à l'imitation des MILICES ALLEMANDES. Cet EMPLOI comportait le grade de LIEUTENANT, et cet officier était, en quelque sorte, l'AIDE-DE-CAMP du COLONEL; ce fut une innovation sans suite. — Les adjudants, considérés dans leur GRADE actuel, c'est-à-dire comme SOUS-LIEUTENANTS quelquefois, et comme SOUS-OFFICIERS presque toujours, ont été institués dans l'ÉTAT-MAJOR des corps d'INFANTERIE FRANÇAISE, par l'ORDONNANCE DE 1776 (25 MARS) qui les tirait des FOURRIERS, parce qu'il n'était pas reconnu alors de SERGENTS-MAJORS; ils ont pris RANG de premiers SERGENTS-MAJORS.—N° 2. DÉNOMINATION.—Le mot adjudant particularisait, suivant le Dictionnaire de l'Académie (édition de 1762), un grade d'officier. Cette définition était devenue fausse. — Dans la LANGUE ITALIENNE, dont le mot est originaire, il a d'abord désigné un serviteur aidant, en quelque fonction que ce fût. Il a passé, de là, dans la MARINE vénitienne, d'où notre ARMÉE NAVALE l'a pris, puis il s'est introduit dans la LANGUE militaire des ALLEMANDS. Le mot *ajutante*, que nos MARINS ont écrit AJUTANT et que les MILICES PRUSSIENNE et AUTRICHIENNE ont écrit ADJUTANT, en lui restituant le D de son étymologie latine, a exprimé, en PRUSSE, l'emploi des AIDES-DE-CAMP; signification qui a subsisté jusqu'à présent dans les dialectes du nord. — Le ministre SAINT-GERMAIN, prêtant au même terme un sens nouveau, a établi dans l'ARMÉE FRANÇAISE l'emploi d'adjudant, comportant grade de BAS-OFFICIER. Pour que la prononciation en fût plus douce, notre langue l'a écrit adjudant, au lieu d'ADJUTANT; mais elle faussait ainsi son étymologie. — La dénomination brève et expressive d'adjudant, altérée en 1791 par l'addition superflue du mot SOUS-OFFICIER, indiquait que ces militaires étaient les aides inférieurs de l'ÉTAT-MAJOR. — Entre cette époque et l'an IV, les adjudants qui obtenaient une SOUS-LIEUTENANCE pouvaient, en certains cas, continuer leurs FONCTIONS; ainsi il y eut des ADJUDANTS SOUS-OFFICIERS, et, par exception, des ADJUDANTS SOUS-LIEUTENANTS. — Le RÈGLEMENT DE 1816 (24 juillet) les appelait ADJUDANTS SOUS-OFFICIERS. L'ORDONNANCE DE 1818 (13 mai) les appelait ADJUDANTS. Ce dernier changement résultait de ce que, dans la GARDE ROYALE, les adjudants étaient vêtus et décorés en SOUS-LIEUTENANTS et ne se croyaient pas SOUS-OFFICIERS, puisqu'ils commandaient à des SERGENTS-MAJORS vêtus en ADJUDANTS SOUS-OFFICIERS. Un premier abus en fait de privil

en amène mille autres.—N° 3. NOMBRE.—Le NOMBRE des adjudants a varié; originairement il n'y en avait qu'un par RÉGIMENT. En 1784, le ministre SÉGUR en créa un par BATAILLON; cet usage se prolongea longtemps; à dater de 1808, il y en eut deux par BATAILLON; les LÉGIONS A TROIS BATAILLONS en avaient quatre. Quand les régiments furent reconstitués, il n'y en eut plus qu'un par BATAILLON; mais il en était autrement dans l'INFANTERIE FRANCO-SUISSE, comme si l'unité de principes était, en France, d'une application impossible. — L'ORDONNANCE DE 1831 (7 MAI) créait, en cas de guerre, et attachait un adjudant à la COMPAGNIE HORS-RANG.—N° 4. NOMINATION.—L'adjudant était dans l'origine, choisi par le MESTRE DE CAMP COMMANDANT, et il était pris, soit parmi les FOURRIERS (SERGENTS-MAJORS), soit parmi les SERGENTS. — Depuis l'an III, jusqu'en 1818, l'adjudant était choisi parmi les SERGENTS-MAJORS ou SERGENTS, et nommé par le CONSEIL D'ADMINISTRATION; c'était du moins le vœu d'une loi peu obéie, les COLONELS ayant usé dès longtemps du droit actuel de choisir eux-mêmes ces SOUS-OFFICIERS. — Depuis l'ORDONNANCE, DE 1818 (2 AOUT) les colonels faisaient REMPLACER, soit en TEMPS DE PAIX, soit en TEMPS DE GUERRE, à mesure de la VACANCE, les adjudants dont l'emploi venait à vaquer; ils nommaient les candidats sur la présentation du LIEUTENANT-COLONEL, et ne pouvaient les prendre que parmi les SERGENTS-MAJORS ayant au moins, en cette qualité, un an de service. Un tel mode d'AVANCEMENT était mal combiné. Cette présentation du LIEUTENANT-COLONEL peut être une source de débats; car, en supposant qu'un zèle également éclairé guidât en même temps deux OFFICIERS d'un GRADE trop rapproché, il se peut que leurs vues ne se rencontrent pas, et que le COLONEL s'obstine à rejeter le sujet que le LIEUTENANT-COLONEL persistera à présenter. — N° 5. RÉCEPTION. — Les adjudants nouveaux nommés, vêtus en TENUE de SERVICE, étaient reconnus devant la GARDE MONTANTE, par l'ADJUDANT-MAJOR DE SEMAINE, à la tête des SOUS-OFFICIERS assemblés. La FORMULE de leur RÉCEPTION était déterminée par le RÈGLEMENT DE 1816 (24 juillet); l'ordonnance de 1818 (13 mars) a négligé de l'indiquer, et exprimait vaguement que cette FORMULE serait analogue à celle des RÉCEPTIONS D'OFFICIERS, ce qui est inexact ou incomplet.—N° 6. AVANCEMENT.—Les adjudants ont été originairement favorisés sous le rapport de l'AVANCEMENT; c'était un dédommagement des fatigues de leur EMPLOI. Ils devenaient SOUS-LIEUTENANTS après dix ans en temps DE PAIX, ou cinq en temps de GUERRE. Tel était, avant la GUERRE DE LA RÉVOLUTION, un des débouchés ouverts aux BAS-OFFICIERS. Ces roturiers arrivaient ainsi jusqu'à une LIEUTENANCE DE GRENADIERS, rarement à un GRADE plus élevé. — Aujourd'hui les droits d'AVANCEMENT sont les mêmes pour l'ADJUDANT et pour les autres SOUS-OFFICIERS, et résultent de l'inscription de leur nom sur le TABLEAU D'AVANCEMENT. Il y a cependant à observer, qu'en vertu de la LOI DE 1818 (10 mars) les adjudants seraient seuls habiles à devenir ADJUDANTS-MAJORS; mais cette disposition est peu praticable et trop restrictive. — Un adjudant qui devient SOUS-LIEUTENANT par une promotion qui élève à la sous-lieutenance des SERGENTS du même corps, ne prend pas sur eux le pas, s'il est moins ancien comme SOUS-OFFICIER. Ainsi, il peut se trouver primé par tel camarade qu'il aura eu plusieurs années sous ses ordres. A cet égard, la position hiérarchique des adjudants est fausse.—N° 7. UNIFORME.—L'adjudant portait des BOTTES lorsqu'il était en TENUE ou sous les armes. — Son HABIT D'UNIFORME était coupé à la manière de l'HABIT D'OFFICIER, au temps où celui des hommes de troupe n'était pas de même coupe; il est en DRAP DE SOUS-OFFICIER. Sa CAPOTE a été longtemps la seule des CAPOTES DE TROUPE qui fût faite comme la REDINGOTE D'OFFICIER; elle était de même couleur. — La DÉCISION DE 1826 (31 DÉCEMBRE) voulait que son PANTALON fût en drap dit de la garde, et qu'il durât un an. — Il porte une ÉPAULETTE sur l'épaule gauche et une CONTRE-ÉPAULETTE de l'autre côté; elles sont pareilles à l'ancienne MARQUE DISTINCTIVE des SOUS-LIEUTENANTS. — Une DÉCISION DE 1839 (7 AOUT) leur donnait l'ÉPAULETTE de même métal que celle de l'ADJUDANT-MAJOR. Elle était marquée d'une raie de soie ponceau de dix mill. de large; la CONTRE-ÉPAULETTE était portée à gauche.— L'adjudant avait le SCHAKO orné d'un GALON de quinze millimètres de large et à une seule lézarde. —La DÉCISION DE 1826 (31 DÉCEMBRE) voulait que ce SCHAKO durât quatre ans. — Le GALON a été ensuite à cul de dé, en vertu d'une DÉCISION DE 1827 (2 AVRIL).— Il portait habituellement une CANNE; cependant il n'en était plus mention dans la DÉCISION DE 1826 (31 DÉCEMBRE) relative à son UNIFORME; elle fixait à un an la DURÉE de son HABIT, disposait qu'il serait garni de brides et d'ATTRIBUTS DE RETROUSSIS en or ou en argent. — Le RÈGLEMENT DE 1786 (1er OCTOBRE) donnait un SABRE à l'adjudant comme ARME DE SOUS-OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR; en 1788, le ministre y substitua l'ÉPÉE pareille à celle des OFFICIERS, mais non dorée. Il ne la portait qu'en BAUDRIER, comme témoignage qu'il ne cessait jamais d'être de SERVICE. — La

NOTE DE 1827 (4 OCTOBRE) lui donnait le SABRE d'officier, mais sans dorures. — La DÉCISION DE 1828 (31 JANVIER) lui donnait un BAUDRIER en cuir blanc verni. — L'usage voulait que l'ADJUDANT ne tirât l'ÉPÉE que pour sa défense personnelle; aussi avait-il en SERRE-FILE la LAME dans le FOURREAU; aussi défilait-il à la PARADE la CANNE à la main en tête des SOUS-OFFICIERS DE SEMAINE.—N° 8. LOCALISATION. — L'adjudant se tenait à la PARADE en tête des SOUS-OFFICIERS DE SEMAINE; il appartenait tactiquement au DEMI-BATAILLON DE GAUCHE, dans l'ORDRE EN BATAILLE. Sa place était derrière le centre de ce DEMI-BATAILLON, à huit pas des SERRE-FILES. Dans l'ORDRE EN COLONNE, il se tenait en dehors du GUIDE de la QUEUE. — Lorsque ce DEMI-BATAILLON, auquel il appartient, loge à part, soit en CANTONNEMENT, soit en ROUTE, l'adjudant le suit, et devient, en quelque sorte alors, l'AIDE-DE-CAMP ou l'ADJUDANT-MAJOR du CAPITAINE qui commande le DÉTACHEMENT. — Les adjudants roulent, pour l'obtention des SEMESTRES, avec les SOUS-OFFICIERS de leur GRADE; mais la moitié au moins des adjudants doit rester au corps. Une INSTRUCTION DE 1821 (18 JUILLET) le voulait ainsi. Le rédacteur de cette instruction n'avait pas entrevu et réfléchi qu'il était difficile que trois adjudants fussent partagés en deux moitiés. — L'ORDONNANCE DE 1831 (7 MAI) attachait l'adjudant à la COMPAGNIE HORS-RANG pour l'administration seulement.—La localisation du SECOND ADJUDANT, créé en 1808, était restée indéterminée.—N° 9. REMPLACEMENT. — En cas d'ABSENCE autorisée, l'adjudant était remplacé par le SERGENT-MAJOR le plus ancien; mais il se pouvait que le plus ancien SERGENT-MAJOR n'eût pas les qualités convenables pour s'acquitter de cet emploi difficile et actif. —En vertu de l'ordonnance de 1818 (13 mai) le COLONEL pouvait faire remplacer l'ADJUDANT absent; l'ORDONNANCE n'indiquait pas par qui; ou bien le COLONEL pouvait répartir son SERVICE sur les autres adjudants. Cette dernière mesure était peu plausible, à raison de l'importance du GRADE et des fatigues de l'EMPLOI. — N° 10. LOGEMENT.—Lorsque les BATAILLONS étaient casernés dans un même local, les adjudants logeaient ensemble, mais couchaient seul à seul. Il en était de même en route. — Le RÈGLEMENT DE 1824 (17 AOUT) leur allouait dans la CASERNE une CHAMBRE à chacun, à la portée de leur BATAILLON. — N° 11. ALLOCATIONS, TABLE. — Les adjudants, prenant à part leur NOURRITURE, *ont droit à une* DOUBLE RATION *DE CHAUFFAGE. Il n'est point ouvert pour eux de MASSE DE LINGE ET CHAUSSURE.* — Les anciennes ORDONNANCES avaient négligé d'indiquer à quel ORDINAIRE les adjudants prendraient leurs REPAS. Le RÈGLEMENT DE 1816 (24 JUILLET) leur avait, d'un côté, prescrit de vivre avec les SOUS-OFFICIERS, et contradictoirement, il leur prescrivait, par un autre article, de faire ordinaire avec les SERGENTS-MAJORS. L'ORDONNANCE DE 1818 (13 MAI) voulait que les adjudant vécussent avec les SERGENTS-MAJORS en une ou plusieurs PENSIONS. — N° 12. SOLDE. — La SOLDE d'adjudant est, à peu près, du double plus forte que celle de SERGENT-MAJOR; elle ne supporte pas de RETENUE de DENIERS DE PETIT ÉQUIPEMENT. La DÉCISION DE L'AN XII (24 VENDÉMIAIRE) leur accordait, pour FRAIS DE BUREAU, une somme dont le montant a varié, et qui se payait par mois. La masse d'ENTRETIEN y pourvoyait.— La CIRCULAIRE DE 1828 (24 AVRIL) portait à deux francs cette allocation. En cas de RETRAITE, la SOLDE DE PENSION était d'un tiers environ plus forte que celle des autres SOUS-OFFICIERS; elle était réglée par l'ORDONNANCE DE 1829 (10 OCTOBRE). L'ADJUDANT EN ROUTE percevait, depuis la DÉCISION DE 1825 (26 OCTOBRE) un franc cinquante centimes par journée de marche, en remplacement de l'ancienne INDEMNITÉ. — L'ORDONNANCE DE 1830 (21 FÉVRIER) ne lui donnait pas droit à la PRIME journalière d'entretien de MASSE INDIVIDUELLE. Sa première mise était déterminée par la CIRCULAIRE DE 1830 (22 FÉVRIER). — N° 13. DROITS.— Un des DROITS, inhérents avant 1792 au GRADE d'adjudant, consistait à concourir aux NOMINATIONS des CAPORAUX, en indiquant les sujets susceptibles de devenir BAS-OFFICIERS; l'adjudant rendait compte de leur conduite et de leur instruction au MAJOR... et, en sa présence, il se livrait à la fonction d'examinateur, pour mettre le MAJOR à même de constater la capacité des sujets proposés. L'émulation du récipiendaire et de l'examinateur étaient par là stimulée avec un égal avantage. — Depuis 1792, l'adjudant avait le DROIT d'autoriser les SOUS-OFFICIERS à faire faire leur CUISINE par une personne étrangère au RÉGIMENT. Il se faisait rendre compte de toutes les ENTRÉES et de toutes les SORTIES de la SALLE DE DISCIPLINE. — Il a autorité et inspection sur les PLANTONS, sur certains PIQUETS, sur la GARDE DE POLICE et sur les SOUS-OFFICIERS DE SEMAINE, aussi bien que sur ceux qui n'en sont pas; il reçoit les réclamations des HOMMES PUNIS pour des FAUTES commises pendant le SERVICE; commande les CORVÉES GÉNÉRALES; demande aux SERGENTS-MAJORS les renseignements verbaux écrits de nature à être utilement soum l'AUTORITÉ. — Le plus ANCIEN ADJUDAN PREMIER ADJUDANT a le droit de se fai dre compte par le TAMBOUR-MAJOR de l'

tion des TAMBOURS; il a l'INSPECTION et la DISCIPLINE des TAMBOURS, des CORNETS et des MUSICIENS; il a la primauté dans le PETIT ÉTAT-MAJOR dont il règle, en certaines matières, l'ADMINISTRATION, dont il signe les BONS DE SUBSISTANCE, etc.—N° 14. PRÉROGATIVES, RANG. — Les adjudants ont eu d'abord le RANG de PREMIER SOUS-OFFICIER. Le RÈGLEMENT DE 1791 (1er janvier) et le DÉCRET DE 1793 (12 AOUT) les maintenaient dans ce droit. En l'an VIII, une disposition mal combinée donnait ce même titre au VAGUEMESTRE. Le RÈGLEMENT DE 1816 (24 juillet) rétablissait les adjudants dans leur droit de primauté. L'ORDONNANCE DE 1818 (13 mai) s'est tue sur ce sujet. Chaque adjudant tient, suivant son ANCIENNETÉ DE GRADE, la première ou l'une des premières places du PETIT ÉTAT-MAJOR du corps ou du BATAILLON dont il fait partie, et s'il n'est pas OFFICIER, il est plus que SOUS-OFFICIER; ce que démontre 1° une PAIE et une RETRAITE plus fortes que celles des SERGENTS-MAJORS; 2° la PRÉROGATIVE d'assister aux THÉORIES D'OFFICIERS; 3° celle de recevoir, des mains même du VAGUEMESTRE, les LETTRES qui lui arrivent par la POSTE; 4° celle de ne pas redescendre, en cas de CASSATION, au-dessous du GRADE de SERGENT; 5° enfin, l'avantage accordé aux VEUVES D'ADJUDANTS morts dans le combat, d'être traitées comme VEUVES D'OFFICIERS. — N° 15. SURVEILLANCE. — Les anciennes ordonnances chargeaient les adjudants de la surveillance de tous les détails relatifs au SERVICE : à la DISCIPLINE, à la POLICE, à la PROPRETÉ, à l'ENTRETIEN, aux APPELS, aux DISTRIBUTIONS, aux ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION, aux CANTINES DE CASERNES, etc. Ainsi leur métier fut de tout temps une épreuve de dévouement et d'activité. Ils surveillent le caractère, la conduite et les progrès des SOUS-OFFICIERS, ainsi que la tenue de leurs ORDINAIRES, et la dépense de leur TABLE; ils examinent à toute PRISE D'ARMES si les COMPAGNIES ont la FORCE NUMÉRIQUE qu'elles doivent avoir; ils s'en assurent au moyen des notes qu'ils tiennent pour connaître le DISPONIBLE du CORPS; ils font, à voix basse, l'appel des sous-officiers; ils constatent le nombre des MANQUANTS, en rendent compte à l'ADJUDANT-MAJOR DE SEMAINE et lui font connaître s'ils pensent que les ABSENTS manquent par supercherie, par tolérance, par PERMISSION irrégulière, ou par suite d'un appel inexact. N° 16.—FONCTIONS GÉNÉRALES. — Les adjudants n'étaient originairement que les aides *du chef de bataillon; mais* ils ont pris un *caractère différent depuis* que l'ORDONNANCE DE *1818 (13 mai) leur a assigné* des fonctions *précises. — On ne peut mieux peindre les fatigues du métier d'adjudant qu'en répé*tant ce mot soldatesque : *Un bon adjudant ne doit durer que trois ans.* Cette plaisanterie acerbe a précédé de beaucoup l'institution du GRADE; car de vieux AUTEURS l'appliquaient déjà aux GARÇONS-MAJORS. — Les nombreuses fonctions des adjudants sont ou particulières ou générales; les premières sont indiquées aux mots : ADJUDANT AU CAMP,—DE SEMAINE,—DE SEMAINE EN ROUTE, — EN GARNISON, — EN ROUTE. — Quant aux fonctions générales, elles sont analogues à celles qu'exerçaient les anciens SOUS-AIDES-MAJORS, et en conformité des règlements en vigueur; elles consistent en ce qui suit:—Les adjudants reçoivent des mains du TRÉSORIER le PRÊT du PETIT ÉTAT-MAJOR; ils quittancent la FEUILLE DE PRÊT (jadis l'ÉTAT QUATRIDIAIRE) dressé par l'ADJUDANT-MAJOR ; ils distribuent le montant de la SOLDE aux SOUS-OFFICIERS à qui les deniers en sont dus.— Ils communiquent l'ORDRE du CERCLE de la PARADE aux OFFICIERS SUPÉRIEURS présents; ils se livrent à l'instruction des sous-officiers, conformément aux dispositions de l'ORDONNANCE DE 1831 (4 mars.) — Les adjudants indiquent, s'il y a lieu, au TAMBOUR-MAJOR, le lieu où l'on s'assemble pour battre la RETRAITE. — Ils réunissent les CLASSES TACTIQUES, les CORVÉES GÉNÉRALES, les HOMMES DE GARDE ; ils s'assurent, lors des PRISES D'ARMES, de la régularité du RANG DE TAILLE, de la FORMATION des RANGS et du PLACEMENT des SOUS-OFFICIERS; ils s'emploient, lors des grandes réunions, à l'ÉGALISATION des PELOTONS; ils complètent les SERRE-FILES à mesure que les COMPAGNIES arrivent sur le terrain; ils font, par cœur et à voix basse, l'APPEL des SOUS-OFFICIERS, MUSICIENS, SAPEURS, TAMBOURS, CORNETS ET FIFRES; ils dirigent et placent, suivant les ordres de l'ADJUDANT-MAJOR, les GUIDES dans les PELOTONS qui en manqueraient, ainsi que les CAPORAUX, s'il y a lieu de les mettre en SERRE-FILE derrière les PELOTONS dépourvus de SOUS-OFFICIERS; ils forment le PELOTON du DRAPEAU et la GARDE du DRAPEAU. — Lors des REVUES ADMINISTRATIVES, un des adjudants fait, à haute voix, l'APPEL des SOUS-OFFICIERS de l'ÉTAT-MAJOR. — Il a été traité des fonctions des ADJUDANTS par M. BOURJOT (1814, K), *le Journal de l'armée*, t. III, p. 219. —N° 17. FONCTIONS TACTIQUES. — Dans les MANOEUVRES DE BATAILLON, et dans les ÉVOLUTIONS DE LIGNE, l'adjudant remplit, en général, au DEMI-BATAILLON DE GAUCHE, les fonctions exercées en vertu du règlement, par l'ADJUDANT-MAJOR au DEMI-BATAILLON DE DROITE; si le bruit, le vent, l'étendue du FRONT du BATAILLON s'opposent à ce que les COMMANDEMENTS GÉNÉRAUX ou D'EXÉCUTION soient facilement entendus, il les répète; s'il

s'agit d'OUVRIR LES RANGS, il assure la position des HOMMES D'ENCADREMENT du TROISIÈME RANG. — Dans la MARCHE EN BATAILLE, il se tient à quatre mètres du flanc de la garde du DRAPEAU; il donne de temps en temps, au PORTE-DRAPEAU, le PAS et la DIRECTION, et il lui trace son PROLONGEMENT. — Dans les CHANGEMENTS DE DIRECTION DE BATAILLON EN BATAILLE EN MARCHE, l'adjudant trace la courbe sur laquelle doit se régler le PORTE-DRAPEAU. — Dans la MARCHE EN BATAILLE EN AVANT, l'adjudant se tient en avant du PREMIER RANG, et dans la MARCHE EN BATAILLE EN RETRAITE, il MARCHE EN AVANT du TROISIÈME RANG. — En cas d'OBSTACLE, il guide la GARDE du DRAPEAU, le détache de son PELOTON ou l'y rattache. — Dans la MARCHE OBLIQUE, il trace devant le PORTE-DRAPEAU la ligne d'obliquité que le CHEF DE BATAILLON détermine au moyen du commandement : POINT DE DIRECTION PLUS A DROITE OU PLUS A GAUCHE; l'adjudant remédie par là aux défectuosités de la DIRECTION; enfin, pendant les FEUX, il se tient à sa place de bataille, mais la quitte dans les FEUX EN ARRIÈRE, etc. — Dans la MARCHE PAR LE FLANC, il donne le pas au PORTE-DRAPEAU. — Dans la MARCHE EN COLONNE, il se tient en dehors du flanc, du côté de la DIRECTION, à la hauteur de la dernière SUBDIVISION. Dans les DÉFILEMENTS D'HONNEURS, il est à six pas du flanc de la COLONNE, du côté opposé aux GUIDES, à la hauteur de la dernière SUBDIVISION. — N° 18. DEVOIRS. — Toutes les fois que le TAMBOUR bat A L'ORDRE DEVANT LA TROUPE ASSEMBLÉE, ou qu'il bat à proximité du lieu où elle est établie, les adjudants doivent se joindre au RASSEMBLEMENT des SOUS-OFFICIERS. — Ils doivent, quand ils en reçoivent l'ordre de l'ADJUDANT-MAJOR DE SEMAINE, aider les ADJUDANTS DE SEMAINE. — Leurs DEVOIRS habituels consistent principalement à seconder les ADJUDANTS-MAJORS et à les tenir informés de tout ce qui a trait au BON ORDRE, à la POLICE, au SERVICE. — Sous le point de vue de la POLICE, les adjudants étaient chargés, autrefois, de présenter, à la fin de chaque mois, au MAJOR-CAPITAINE, un état de l'ORDINAIRE des BAS-OFFICIERS, ainsi que le montant de leurs DÉPENSES. — Aujourd'hui, en GARNISON, il est de leur devoir de prévenir les CABARETIERS que c'est à leurs risques, s'ils font aucun crédit aux HOMMES DE TROUPE. — Soit en GARNISON, soit en ROUTE, les adjudants doivent faire la recherche des hommes MANQUANTS AUX APPELS, qui pourraient être dans les CABARETS. — Sous le *point de vue de la POLICE et du SERVICE, les adjudants doivent, en GARNISON ou en CANTONNEMENT, diriger des PATROUILLES pour ramener, des lieux publics*, les hommes ABSENTS irrégulièrement. — KRIEG (1796, 1) a traité des devoirs des adjudants. — N° 19. INSTRUCTION. — L'adjudant est exercé à l'ÉCOLE DE BATAILLON; il fait la THÉORIE des CAPORAUX; concourt à celle des SERGENTS; assiste à celle des OFFICIERS, et seconde l'ADJUDANT-MAJOR dans l'instruction des SOUS-OFFICIERS. — Cet exposé démontre à quel degré doit être portée l'instruction d'un sous-officier revêtu d'un GRADE et d'un EMPLOI, sur l'importance desquels les ordonnances actuelles n'appuient pas assez. L'ORDONNANCE DE 1788 (1er juillet) renfermait des idées plus complètes, des vues plus élevées; on y lisait : *Les adjudants étant les premiers bas-officiers du régiment, et pouvant avoir beaucoup d'influence sur son instruction et son bon esprit, les commandants et officiers supérieurs ne pourront apporter trop d'attention au choix qu'ils feront d'eux, et ils ne devront, par conséquent, s'en rapporter pour ce choix qu'à eux-mêmes; les examens théoriques et la pratique des fonctions de bas-officier ne suffisant pas même pour se bien assurer de leur capacité, ils ne fixeront leur opinion qu'après avoir fait faire pendant un mois au moins, au bas-officier qu'ils ont en vue pour remplir la place d'adjudant, le service de cet emploi.* — N° 20. RESPONSABILITÉ. — Les adjudants, en vertu du RÈGLEMENT DE 1791 (1er août), étaient responsables de l'INSTRUCTION des SOUS-OFFICIERS. — Un d'eux a, sous sa garde, les CORDEAUX MÉTRIQUES, la POUDRE D'EXERCICE, les MUNITIONS de réserve ou en magasin. Les adjudants sont les conservateurs des EFFETS du corps-de-garde de police, des BAQUETS des cours, des BROUETTES de la CASERNE. — La RESPONSABILITÉ des adjudants à titre de comptables se borne à des soins relatifs au PETIT ÉTAT-MAJOR dont le plus ANCIEN ADJUDANT gère l'ADMINISTRATION et les DENIERS DE SOLDE, et signe les BONS de SUBSISTANCE. — Le RÈGLEMENT DE 1816 (24 juillet) rendait chaque adjudant responsable du FANION ou des FANIONS de son BATAILLON. L'ORDONNANCE DE 1818 (13 mai) se taisait à ce sujet. — De tous temps ils ont été responsables de l'entretien des SALLES DE DISCIPLINE qu'ils doivent, à cet effet, visiter fréquemment, principalement quand il s'y trouve des DÉTENUS. — N° 21. SUBORDINATION. — Les adjudants, tenus à l'obéissance envers tous les OFFICIERS, sont essentiellement subordonnés aux ADJUDANTS-MAJORS. — Quand ils sont dans le cas de punir un sujet d'une COMPAGNIE, ils doivent en faire prévenir, par un SOUS-OFFICIER, le CAPITAINE [illegible] cette COMPAGNIE. — Les égards, les MARQUES DE RESPECT et le SALUT que les adjudants

vaient à leurs SUPÉRIEURS, étaient prescrits par le RÉGLEMENT DE 1816 (24 juillet). Il voulait qu'ils saluassent sans s'arrêter, portant la main au SCHAKO, ou ôtant le CHAPEAU, sans inclinaison de tête. L'ordonnance de 1818 (13 mai) gardait, à cet égard, le silence. — No 22. PUNITIONS. — De 1788 à 1792, une disposition sage voulait que les adjudants ne pussent être emprisonnés que dans un lieu séparé de la PRISON des SOUS-OFFICIERS. Cette sage mesure n'a pas été maintenue. — Maintenant les PUNITIONS des adjudants (la CASSATION non comprise) sont les mêmes que les PUNITIONS des autres sous-officiers. — Les ADJUDANTS peuvent être punis de CONSIGNE et de SALLE DE DISCIPLINE par tous les OFFICIERS, à la charge, par ceux qui prononcent la PUNITION, d'en informer de suite l'ADJUDANT-MAJOR. Il semble autrement que cette PUNITION, si elle n'était connue de l'ADJUDANT-MAJOR et approuvée par les OFFICIERS SUPÉRIEURS, pourrait préjudicier au SERVICE de tout un BATAILLON. — L'ORDONNANCE DE 1788 (1er juillet) disposait que, suivant les circonstances, un adjudant pouvait être puni de SUSPENSION ou de CASSATION, et, dans l'un ou l'autre cas, redevenir BAS-OFFICIER, ou retomber SIMPLE SOLDAT; mais l'adjudant ne pouvait encourir CASSATION que par l'ordre du COLONEL. — Le RÉGLEMENT DE 1792 (24 JUIN) abrogea les CASSATIONS; elles étaient rétablies par le RÉGLEMENT DE 1816 (24 JUILLET), mais pareilles à celles des autres SOUS-OFFICIERS. — Aujourd'hui, lorsqu'ils encourent CASSATION, cette PUNITION ne les rejette pas au-dessous du GRADE de SERGENT. — L'ORDONNANCE DE 1818 (13 mai) indiquait vaguement que la FORMULE de la CASSATION fût analogue à celle de la RÉCEPTION. L'ORDONNANCE DE 1788 s'était énoncée plus catégoriquement à cet égard. — No 23. SERVICE. — Les adjudants sont, pour ainsi dire, en état permanent de SERVICE; aussi, quoique autorisés à avoir, à peu de chose près, l'UNIFORME D'OFFICIER, ils n'ont jamais porté le HAUSSE-COL, parce que le BAUDRIER leur en tenait lieu. Depuis la suppression du BAUDRIER D'OFFICIER, et par conséquent du baudrier d'adjudant, ils ont perdu la marque distinctive qui les rend reconnaissables de près comme de loin. — Les adjudants ne montent la GARDE que dans le cas rare où un BATAILLON entier la monterait. — Chaque adjudant alterne, pour un SERVICE DE SEMAINE, mais à la charge pour ceux qui *n'en sont pas* d'aider l'ADJUDANT DE SEMAINE, *en conformité des ordres* que leur donnerait *à cet égard* l'ADJUDANT-MAJOR DE SEMAINE. — *Dans tous les cas*, l'adjudant qui n'est pas de SEMAINE doit être employé particulièrement à la direction de l'EXERCICE DE DÉTAIL, au commandement de l'EXERCICE des SOUS-OFFICIERS, aux THÉORIES, à l'école des TAMBOURS; et, pendant que son collègue est absent pour le fait de son SERVICE, il doit regarder comme réversibles sur lui tous les détails de SERVICE dont l'ADJUDANT DE SEMAINE aurait à s'acquitter. — Si l'un des adjudants est ABSENT, son service se répartit ordinairement sur ceux qui restent PRÉSENTS. — Dans les GARNISONS où il n'y a pas d'ÉTAT-MAJOR DE PLACE, les adjudants secondent l'ADJUDANT-MAJOR dans son SERVICE temporaire d'OFFICIER DE PLACE.

**ADJUDANT** (adjudants) d'INFANTERIE-FRANCO-SUISSE (term. sous-génér.), ou ADJUDANT DE RÉGIMENT SUISSE au SERVICE DE FRANCE. Sorte d'ADJUDANTS D'INFANTERIE qui se distinguaient en ADJUDANT D'INFANTERIE FRANCO-SUISSE DE GARDE ROYALE, et en ADJUDANT D'INFANTERIE FRANCO-SUISSE DE LIGNE.

**ADJUDANT** d'INFANTERIE FRANCO-SUISSE DE GARDE ROYALE (F). Sorte d'ADJUDANT D'INFANTERIE FRANCO-SUISSE, dont le nombre, après avoir été fixé à trois par la CAPITULATION suisse, avait été porté à six, par l'ORDONNANCE DE 1816 (18 JUILLET); ainsi il y en avait deux par BATAILLON. — Quoiqu'ils fussent dénommés SOUS-OFFICIERS, leur SOLDE et leur RANG les assimilaient aux SOUS-LIEUTENANTS DE LIGNE; c'était une incohérence de plus dans notre LÉGISLATION.

**ADJUDANT** (adjudants) d'INFANTERIE FRANCO-SUISSE DE LIGNE (F). Sorte d'ADJUDANTS D'INFANTERIE FRANCO-SUISSE, qui étaient au nombre de trois par RÉGIMENT, ou d'un par BATAILLON; leur SOLDE était de deux francs dix centimes par jour.

**ADJUDANT** EN CAMPAGNE. V. ADJUDANT AU CAMP. V. EN CAMPAGNE.

**ADJUDANT** (adjudants) EN GARNISON (E. 3). Sorte d'ADJUDANT D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE, considéré surtout ici à raison de la SURVEILLANCE qu'il exerce sur les ATELIERS A CARTOUCHES, sur les BROCANTEURS OU ÉTRANGERS qui s'introduiraient dans la CASERNE, sur les FEMMES SUSPECTES et sur les GENS SANS AVEU qui chercheraient à y pénétrer. Sa surveillance embrassait aussi certaines mesures de propretés, telles que le nettoyage des VITRES, des COUVERTES, etc. — En cas de DÉPART de corps, l'ADJUDANT était chargé de la REMISE du casernement; en vertu du RÉGLEMENT DE L'AN DEUX (30 THERMIDOR), il a cessé d'en être ainsi. — Ses devoirs prenaient plus d'étendue s'il était DE SEMAINE.

**ADJUDANT** (adjudants) EN ROUTE (E). Sorte d'ADJUDANT D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE, considéré surtout ici comme n'étant pas de SEMAINE; il doit se trouver, devant la

CORPS DE GARDE DE POLICE, une heure avant l'APPEL, pour y recevoir les ordres; il les communique aux OFFICIERS SUPÉRIEURS; il rassemble la portion de la GARDE DE POLICE qui ne doit pas faire partie du LOGEMENT ACTIF; il fait sortir du RANG, soit en avant, soit en arrière du FRONT, suivant le TERRAIN, les hommes de cette GARDE; il la forme sur trois RANGS; il commande le SOUS-OFFICIER chargé pendant la JOURNÉE DE MARCHE, de remplir les fonctions de CHEF des ÉCLOPPÉS.— Arrivé au LIEU du GITE, l'adjudant place au CORPS DE GARDE, ou pourvoit de BILLETS DE LOGEMENT, les ORDONNANCES envoyées par les CHEFS DE DÉTACHEMENT; il aide l'ADJUDANT-MAJOR DE SEMAINE en ce qui concerne les BATTERIES et SIGNAUX DE SERVICE et les APPELS. Il joint son ADRESSE DOMICILIAIRE à celle des OFFICIERS.— L'ORDONNANCE DE 1833 (2 NOVEMBRE) traitait de ce genre de devoirs.

**ADJUDANT** ESPAGNOL. V. ESPAGNOL (adj.). V. MILICE ESPAGNOLE, n° 2.

**ADJUDANT** (adjudants) GÉNÉRAL (F). Sorte d'ADJUDANTS ou d'OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, dont l'emploi a été créé en FRANCE, en 1790 (5 octobre); le nombre des ADJUDANTS GÉNÉRAUX FRANÇAIS était de trente; leur dénomination n'était pas empruntée des MILICES ÉTRANGÈRES, comme on pourrait le croire; car ils devaient s'appeler : ADJUDANTS DE DIVISION; mais ils n'ont jamais pris ce dernier titre qu'ils ne trouvaient pas assez relevé, et qui avait le défaut d'être ambigu.— Dix-sept adjudants généraux étaient COLONELS, treize étaient LIEUTENANTS-COLONELS. — L'INSTRUCTION DE 1791 (1er JUIN) réglait leurs fonctions. — Le nombre en avait été porté, en 1799, à trois cent cinquante-huit, dont cent trente-huit COLONELS, et deux cent vingt CHEFS DE BATAILLONS.— La LOI DE L'AN SEPT (23 FRUCT.) n'en reconnaissait que cent dix en tout, et seulement du rang de CHEFS DE BRIGADE; cette loi leur accordait six mille francs d'appointements.—Un DÉCRET DE 1790 (18 NOVEMBRE) avait réglé les formes de leur NOMINATION, et le mode de leur AVANCEMENT. — Les fonctions de ces OFFICIERS étaient en campagne analogues à celles qu'avaient exercées les MARÉCHAUX-GÉNÉRAUX DES LOGIS; ils y étaient aidés par des ADJOINTS.— Les adjudants généraux ont, d'abord, porté le CHAPEAU GALONNÉ.—Leur dénomination se changeait, en l'an huit, en celle d'ADJUDANT COMMANDANT.—FOY et VITON peuvent être consultés à l'égard des uns et des autres.— Quelques renseignements vont être particulièrement donnés au sujet de l'ADJUDANT GÉNÉRAL ANGLAIS et des ADJUDANTS GÉNÉRAUX PIÉMONTAIS.

**ADJUDANT** GÉNÉRAL ALLEMAND. V. ALLEMAND (adj.). V. ARMÉE CONFÉDÉRÉE. V. QUARTIER MAITRE GÉNÉRAL.

**ADJUDANT** GÉNÉRAL ANGLAIS (F), ou ADJUDANT-GÉNÉRAL. Sorte d'ADJUDANT-GÉNÉRAL dont il a été traité par M. Ch. DUPIN (1820, B), et le gén. FOY.— C'est un OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, qui dirige spécialement, dans la MILICE ANGLAISE, un DÉPARTEMENT ou un BUREAU. C'est un des principaux agents du mécanisme administratif des FORCES britanniques; ses fonctions ont quelques rapports avec celles que le PRÉFET DES CAMPS exerçait dans les LÉGIONS ROMAINES; il est à la nomination du Roi, sur la présentation du COMMANDEUR EN CHEF; il a droit de proposer la nomination de son ASSISTANT ADJUDANT-GÉNÉRAL; il a rang de LIEUTENANT-GÉNÉRAL, et marche de pair avec le QUARTIER MAITRE GÉNÉRAL; il appartient à l'ÉTAT-MAJOR royal, et accompagne le monarque et le COMMANDEUR EN CHEF, dans leurs REVUES ou tournées militaires. — L'adjudant-général est secondé par le DÉPUTÉ ADJUDANT-GÉNÉRAL, par l'ASSISTANT ADJUDANT-GÉNÉRAL, et par le DÉPUTÉ ASSISTANT GÉNÉRAL, sujets ordinairement formés à l'ÉCOLE DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL; il est représenté dans les CAMPS D'INSTRUCTION, par l'ASSISTANT ADJUDANT-GÉNÉRAL.—Il nomme aux EMPLOIS inférieurs de son DÉPARTEMENT; il dirige le PERSONNEL de l'ARMÉE ANGLAISE; tient et dresse les ÉTATS DE SITUATION, et les RAPPORTS relatifs aux PUNITIONS; donne ses soins aux CONGÉS, à la DISCIPLINE, à la FONDATION, au RECRUTEMENT, aux REMPLACEMENTS MILITAIRES, à l'UNIFORME; il est l'intermédiaire, pour toutes ces parties, entre les CORPS et le COMMANDEUR EN CHEF. — Il est chargé de minuter, transmettre, publier les instructions, ordres, ordonnances (RÉGULATIONS) du COMMANDEUR EN CHEF. — Il reçoit et rassemble les travaux d'INSPECTION GÉNÉRALE, analogues à ceux de nos INSPECTEURS GÉNÉRAUX; il présente annuellement à la Chambre des communes, le tableau détaillé des PERTES du PERSONNEL et du MATÉRIEL de l'ARMÉE ANGLAISE; il est, enfin, le centre d'un système d'organisation, qui depuis vingt ans a pris un caractère nouveau et très-important.—Il y a un adjudant-général en Irlande, pays considéré comme une station extérieure.

**ADJUDANT** GÉNÉRAL ANGLO-AMÉRICAIN. V. ANGLO-AMÉRICAIN (adj.). V. MILICE ANGLO-AMÉRICAINE, n° 1, n° 3.

**ADJUDANT** GÉNÉRAL AUTRICHIEN. V. AUTRICHIEN (adj.). V. ÉTAT DE SITUATION. V. MILICE AUTRICHIENNE, n° 8. V. ORDRE GÉNÉRAL.

**ADJUDANT** GÉNÉRAL, CHEF DE BATAILLON. V. ADJUDANT-GÉNÉRAL. V. CHEF DE BATAILLON.

**ADJUDANT** GÉNÉRAL-COLONEL. V. ADJUDANT-GÉNÉRAL. V. COLONEL (adj.).

**ADJUDANT** GÉNÉRAL DANOIS. V. DANOIS (adj.). V. MILICE DANOISE, No 1.

**ADJUDANT** GÉNÉRAL FRANÇAIS. V. ADJUDANT-GÉNÉRAL. V. ADJUDANT-GÉNÉRAL PIÉMONTAIS. V. FRANÇAIS (adj.)

**ADJUDANT** GÉNÉRAL HANOVRIEN. V. HANOVRIEN (adj.). V. MILICE HANOVRIENNE No 2.

**ADJUDANT** GÉNÉRAL LIEUTENANT-COLONEL. V ADJUDANT-GÉNÉRAL. V. LIEUTENANT-COLONEL (adj.).

**ADJUDANT** GÉNÉRAL PIÉMONTAIS ( E ). Sorte d'ADJUDANT-GÉNÉRAL compris dans l'organisation qui a été donnée en 1834, à la MILICE PIÉMONTAISE ; il exerce les fonctions qui étaient autrefois celles des ADJUDANTS-GÉNÉRAUX FRANÇAIS du grade de LIEUTENANT-COLONEL.

**ADJUDANT** GÉNÉRAL RUSSE. V. MILICE RUSSE, No 2. V. RUSSE (adj.).

**ADJUDANT** GÉNÉRAL SUÉDOIS. V. MILICE SUÉDOISE. V. SUÉDOIS (adj.).

**ADJUDANT** GREC. V. GREC (adj.). V. OURAGUE.

**ADJUDANT** LIEUTENANT. V. LIEUTENANT. V. MINISTRE DE LA GUERRE, EN 1761.

**ADJUDANT** MAJOR, CAPITAINE D'HABILLEMENT. V ADJUDANT-MAJOR D'HABILLEMENT. V. CAPITAINE D'HABILLEMENT.

**ADJUDANT** MAJOR DE CAMPEMENT (E). Sorte d'ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE, qui faisait partie du CAMPEMENT ACTIF. Ce SERVICE est commandé à tour de rôle à ceux des ADJUDANTS-MAJORS EN CAMPAGNE qui ne sont pas actuellement de semaine. — L'adjudant-major de campement seconde, quand il y a lieu, l'OFFICIER SUPÉRIEUR chargé du PLACEMENT des POSTES EXTÉRIEURS. —L'ORDONNANCE DE 1832 ( 3 MAI, § 33, etc.) réglait ce genre de fonction.

**ADJUDANT** MAJOR DE GARDE ROYALE. V. ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE FRANCO-SUISSE DE GARDE ROYALE. V. GARDE ROYALE.

**ADJUDANT** MAJOR DE LIGNE. V. ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE. V. ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE FRANCO-SUISSE DE LIGNE. V. LIGNE.

**ADJUDANT** MAJOR DE RÉGIMENT SUISSE. V. ADJUDANT D'INFANTERIE FRANCO-SUISSE. V. RÉGIMENT SUISSE.

**ADJUDANT** MAJOR DE SEMAINE (C. 3. E). Sorte d'ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE, chargé, à tour de rôle, du SERVICE DE SEMAINE EN GARNISON. — Pendant long temps, l'adjudant-major de semaine n'a été, la plupart du temps, qu'un être imaginaire, soit parce que beaucoup de CORPS n'étaient que d'un BATAILLON et n'avaient qu'un adjudant-major, soit parce que les divers BATAILLONS d'un RÉGIMENT n'étaient pas toujours casernés ensemble.—En 1808, la création d'un SECOND ADJUDANT par BATAILLON avait concouru à rendre sans objet le SERVICE DE SEMAINE des adjudants-majors; mais l'ORDONNANCE DE POLICE DE 1818 (13 MAI) mentionnait les fonctions d'adjudant-major de semaine, mais oubliait d'exprimer que toutes les fois qu'il n'y aura pas pluralité d'adjudants-majors, celui qui se trouvera seul présent aura à s'acquitter de toutes les FONCTIONS qu'elle exige de l'adjudant-major de semaine.—Cette ordonnance lui attribuait des fonctions particulières EN ROUTE.—Les détails qui concernent les adjudants-majors de semaine seront examinés sous les rapports ci-après : DROITS, SURVEILLANCE, FONCTIONS, DEVOIRS, SUBORDINATION, SERVICE.. — No 1. DROITS. — En garnison, l'adjudant-major de semaine avait, en vertu du RÉGLEMENT DE 1792 (24 JUIN), le droit de remplacer à la PARADE, l'OFFICIER SUPÉRIEUR, s'il s'en absentait. Si l'adjudant-major avait, sur les OFFICIERS DE GARDE, la PRIMAUTÉ du GRADE, il faisait l'INSPECTION de la GARDE MONTANTE.— Aujourd'hui il remplace le CHEF DE BATAILLON DE SEMAINE dans les fonctions que ce chef doit remplir à la GARDE MONTANTE, à moins que l'ANCIENNETÉ DE GRADE de l'adjudant-major ne soit primée par celle d'un CAPITAINE de la même GARDE MONTANTE.— L'adjudant-major de semaine a à sa disposition l'ADJUDANT DE SEMAINE; il peut seul l'autoriser à se dispenser momentanément de quelques-unes des FONCTIONS qui font partie de son SERVICE courant, et c'est également sur sa proposition que s'accordent les autres DISPENSES DE SERVICE qui devraient être d'une certaine durée.—L'adjudant-major de semaine décide quel est celui des ADJUDANTS qui aiderait l'ADJUDANT DE SEMAINE, dans le cas où ce dernier serait surchargé d'occupations.— L'adjudant-major doit être informé par ce SOUS-OFFICIER de toutes dispositions d'urgence et de l'exécution de toutes les BATTERIES IMPRÉVUES; il doit être informé par les MILITAIRES GRADÉS, des PUNITIONS qu'ils auraient été dans le cas d'infliger à des SOUS-OFFICIERS DE SEMAINE ou à des CAPORAUX DE SEMAINE ; il dirige le SERVICE des LIEUTENANTS, SOUS-LIEUTENANTS, SOUS-OFFICIERS et CAPORAUX DE SEMAINE ; il fait, lorsqu'il y a lieu, battre la BRELOQUE, et il a sous ses ordres immédiats le CHEF du poste de la police, si ce CHEF est OFFICIER. — L'adjudant-major inspecte, quand il le juge à propos, la GARDE DE POLICE de la CASERNE et les autres POSTES de la CASERNE ; il y fait afficher les CONSIGNES ÉCRITES, et y intime les CONSIGNES VERBALES.— Si l'adjudant-major fait lui-même un CONTRE-APPEL, il s'y fait assister par l'ADJUDANT DE SEMAINE, ou bien il se fait rendre compte des CONTRE-APPELS que ce dernier au-

nit faits de son propre mouvement.—Lorsque l'adjudant-major doit indispensablement s'absenter de la CASERNE, il enjoint à ce SOUS-OFFICIER de l'y représenter.—Il procède, lorsqu'il y a lieu, aux RÉCEPTIONS du TAMBOUR-MAJOR et des ADJUDANTS ; il assiste à la RÉCEPTION du CAPORAL-TAMBOUR.—Il a, sous ses ordres, le TAMBOUR DE POLICE.—Il est consulté par les OFFICIERS DE SEMAINE, en cas qu'à la LECTURE de l'ORDRE, il s'élève quelque incertitude sur le mode d'exécution.—Il commande et fait manœuvrer la GARDE MONTANTE, lorsqu'elle est sous les ordres d'un LIEUTENANT ou d'un SOUS-LIEUTENANT. — Il doit être informé par tout OFFICIER DE SEMAINE qui, par INDISPOSITION, ne peut s'acquitter de ses fonctions, de cette cause imprévue d'ABSENCE.—Il assigne aux DÉTENUS à la CASERNE et aux SOUS-OFFICIERS PUNIS, les CLASSES TACTIQUES où ils doivent être exercés. — N° 2. SURVEILLANCE.— La SURVEILLANCE générale de l'adjudant-major de semaine, aidée de celle des ADJUDANTS, s'exerce sur la propreté des COURS, les APPELS DE POLICE, les SIGNAUX DES BATTERIES, sur le SERVICE de la garde de la CASERNE.—Il constate si l'ADJUDANT DE SEMAINE dicte aux heures voulues l'ORDRE aux FOURRIERS; il surveille, visite et fait visiter par l'ADJUDANT DE SEMAINE les CONSIGNES ÉCRITES, les SALLES DE DISCIPLINE et les PRISONS de la CASERNE; il constate si les DÉTENUS de la CASERNE font l'EXERCICE, s'acquittent des CORVÉES, et reçoivent leur SUBSISTANCE.—N° 3. FONCTIONS. — Elles étaient déterminées par les ORDONNANCES DE 1792 (24 JUIN), DE 1818 (13 MARS), DE 1823 (19 MARS), DE 1833 (2 NOVEMBRE). Elles prescrivaient à l'adjudant-major de semaine de se trouver au RAPPORT GÉNÉRAL, de fournir et certifier l'ÉTAT des MUTATIONS de l'ÉTAT-MAJOR du CORPS; de se rendre chez le LIEUTENANT-COLONEL, et de là chez le COLONEL; de transmettre après le RAPPORT, les décisions dont l'exécution serait pressante, et de communiquer les autres décisions au CHEF DE BATAILLON DE SEMAINE, ou bien de l'en informer à la GARDE MONTANTE, en même temps qu'il les notifie au CERCLE D'ORDRE. — L'adjudant-major forme et inspecte la GARDE MONTANTE, fait l'appel des OFFICIERS DE GARDE, et leur remet le COMMANDEMENT de la TROUPE qu'ils doivent emmener; il les fait défiler, ou bien les conduit à la PARADE de la GARNISON; dans ce cas, il remet cette GARDE à l'ADJUDANT DE PLACE, reçoit l'ORDRE donné au CERCLE de la PARADE, le communique au COLONEL et au LIEUTENANT-COLONEL; fait battre à l'ORDRE et former le CERCLE PARTICULIER ; il y indique les heures où auront lieu les CORVÉES D'OFFICIERS, les GARDES D'HONNEURS, les GARDES EXTÉRIEURES, les RASSEMBLEMENTS DU CORPS, les PIQUETS, etc.; il procède au COMMANDEMENT DU SERVICE, conformément au RÔLE qu'il en tient, ou il fait commander le service par l'ADJUDANT DE SEMAINE, et désigne les OFFICIERS DE SEMAINE qui doivent être employés aux DISTRIBUTIONS DE RATIONS, ou seconder le CAPITAINE DE DISTRIBUTIONS dans les DÉTAILS de cette espèce. Après le CERCLE rompu, il informe tous les OFFICIERS SUPÉRIEURS présents des ORDRES qui ont été donnés.— Il tient un ÉTAT des OFFICIERS et des SOUS-OFFICIERS DE SEMAINE, et après son service terminé, il remet ce RÔLE à son successeur.—N° 4. DEVOIRS.—L'adjudant-major de semaine doit faire faire l'APPEL GÉNÉRAL de la matinée en GARNISON; y assister ainsi qu'aux principaux APPELS; faire annoncer par des COUPS DE BAGUETTE les CERCLES D'APPEL; recueillir et examiner les BILLETS D'APPELS des compagnies; se faire rendre compte de tout ce qui a trait à ces détails par les OFFICIERS DE SEMAINE et par l'ADJUDANT DE SEMAINE.— Il doit rassembler, pour l'APPEL du soir, les OFFICIERS DE SEMAINE à un RENDEZ-VOUS indiqué, y recevoir les BILLETS de l'APPEL des MUSICIENS, y signer le RELEVÉ de tous les autres APPELS; remettre, s'il y a lieu, au CHEF DE BATAILLON DE SEMAINE ou au CHEF du corps, le nom des MANQUANTS.— L'adjudant-major de semaine doit informer de suite le LIEUTENANT-COLONEL de tous les ORDRES pressés, et le CHEF DE BATAILLON DE SEMAINE de toutes les BATTERIES IMPRÉVUES ; il doit écouter les réclamations des DÉTENUS A LA SALLE DE DISCIPLINE, ainsi que des punis pendant la durée de service sous les armes, et faire parvenir à qui de droit les réclamations; il doit faire porter le BILLET de l'APPEL GÉNÉRAL du soir chez le COLONEL, en envoyer un double signé de lui au LIEUTENANT-COLONEL, et un SOMMAIRE au COMMANDANT DE PLACE.—L'adjudant-major de semaine doit, en général, se trouver à toutes les PRISES D'ARMES ; procéder à tous les RASSEMBLEMENTS du CORPS ; réunir, sous les ordres du CHEF DE BATAILLON DE SEMAINE, les BATAILLONS; aligner les COMPAGNIES; former les PELOTONS; désigner celui qui doit ALLER AUX DRAPEAUX.— Il doit former, faire inspecter et inspecter tous les DÉTACHEMENTS du CORPS et les PIQUETS, et en remettre ensuite le COMMANDEMENT aux OFFICIERS sous les ordres desquels ils doivent marcher, à moins qu'il ne doive conduire lui-même ces troupes aux RENDEZ-VOUS ordonnés. — S'il s'agit d'une CORVÉE GÉNÉRALE, ou si le CORPS doit ALLER AU BAIN, l'adjudant-major remet le COMMANDEMENT de la troupe assemblée au CAPITAINE DE SEMAINE.—L'adjudant-major de semaine doit réunir, dans la CASERNE, le qu'il y a lieu, au SIGNAL qu'il ordonne

CLASSES POUR L'EXERCICE et les CORVÉES; il doit porter aux OFFICIERS SUPÉRIEURS leurs BILLETS D'ARRÊTS ou leurs BILLETS DE LEVÉES D'ARRÊTS; il doit inspecter tout DÉTACHEMENT qui rentre au CORPS, lorsque ce DÉTACHEMENT n'est commandé que par un SOUS-OFFICIER. —N° 5. SUBORDINATION.— L'adjudant-major de semaine était, en vertu du RÉGLEMENT DE 1792 (24 JUIN), sous les ordres du CAPITAINE DE POLICE; aujourd'hui il a pour supérieur immédiat le CHEF DE BATAILLON DE SEMAINE, ou à son défaut, le LIEUTENANT - COLONEL. C'est à l'un ou à l'autre de ces OFFICIERS que l'adjudant-major de semaine s'adresse, s'il est dans le cas de solliciter une DISPENSE DE SERVICE. — L'adjudant-major accompagne le COLONEL et le LIEUTENANT-COLONEL, lorsqu'ils visitent la CASERNE; il accompagne également, et dans le même cas, tous les OFFICIERS SUPÉRIEURS qui l'en inviteraient; il accompagne le matin au RAPPORT GÉNÉRAL le LIEUTENANT-COLONEL, ou en son absence, l'OFFICIER SUPÉRIEUR, lorsque celui-ci se rend chez le COLONEL.—N° 6. SERVICE.—Le SERVICE des adjudants-majors de semaine est alternativement commandé à chacun d'eux, par la voie de l'ORDRE DU JOUR et par RANG D'ANCIENNETÉ, on le suppose du moins, car les ordonnances ne le mentionnaient pas. Ce qui est de règle générale, c'est que l'adjudant-major et l'ADJUDANT d'un même BATAILLON ne soient pas commandés tous les deux à la fois pour le SERVICE DE SEMAINE.— L'adjudant-major prenant le SERVICE doit recevoir de celui qu'il relève le RÔLE DE SEMAINE où sont consignés tous les détails et renseignements touchant le SERVICE à faire exécuter; la liste des SOUS-OFFICIERS et OFFICIERS DE SEMAINE; l'état des CONSIGNÉS avec la désignation de la durée de la PUNITION.— Si le SERVICE de l'adjudant-major de semaine excédait les forces de cet OFFICIER, le COLONEL pourrait, à défaut d'AIDE-MAJOR, le faire seconder par un autre OFFICIER. En cas d'absence, il le ferait remplacer par l'AIDE-MAJOR ou par un CAPITAINE.

**ADJUDANT** major de SEMAINE EN CAMPAGNE. V. ADJUDANT-MAJOR EN CAMPAGNE. V. CAPITAINE DE POLICE AU CAMP. V. CERCLE D'ORDRE EN ROUTE. V. EN CAMPAGNE. V. GARDE DE POLICE AU CAMP.

**ADJUDANT** major de SEMAINE EN GARNISON. V. ADJUDANT-MAJOR DE SEMAINE. V. EN GARNISON. V. GARDE DE POLICE EN GARNISON.

**ADJUDANT** major de SEMAINE EN ROUTE (C. 3, E). Sorte d'ADJUDANT-MAJOR DE SEMAINE dont le service subit quelques modifications. Chaque soir, il se trouve devant le CORPS DE GARDE DE POLICE, une heure avant l'APPEL, afin de recevoir les ORDRES pour le lendemain; il indique au TAMBOUR-MAJOR les lieux où il doit faire BATTRE LA RETRAITE; il préside aux APPELS; fait partie des CERCLES D'ORDRE; il reçoit de l'ADJUDANT DE SEMAINE LES BILLETS de l'appel du soir; il recueille, à la GARDE DE POLICE, les BILLETS D'APPEL quand les COMPAGNIES le font isolément. — Le lendemain matin, l'adjudant-major se rend, avant le DÉPART, au CORPS-DE-GARDE DE POLICE pour savoir du CHEF de ce POSTE ce qui a pu survenir pendant la nuit. — En général, l'adjudant-major doit faire faire, avec l'aide des ADJUDANTS, les SIGNAUX pour toute espèce de SERVICE, et commander le SERVICE des OFFICIERS, au CERCLE de l'ordre donné à l'ARRIVÉE AU GÎTE ou au LIEU DE DESTINATION. — En cas de passage dans les villes, l'adjudant-major va prendre les ordres du COMMANDANT DE PLACE et les instructions de l'INTENDANCE; il les communique le plus tôt possible au COLONEL. — Toutes les mesures qui viennent d'être énoncées pourraient, si l'on s'en tenait strictement au texte de quantité d'articles de l'ORDONNANCE DE 1818 (13 mai), être censées au nombre des attributions de l'adjudant-major qui n'est pas de SEMAINE; mais il se rencontre dans ce document d'autres passages qui dissiperaient l'équivoque.

**ADJUDANT** (adjudants) major d'HABILLEMENT (F), ou ADJUDANTS-MAJORS CAPITAINES D'HABILLEMENT. Sorte d'ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE qui faisait partie de l'ÉTAT-MAJOR des corps en vertu du DÉCRET DE 1811 (14 OCTOBRE); ils ont été abolis au licenciement de 1814, et remplacés par les CAPITAINES D'HABILLEMENT.

**ADJUDANT** (adjudants) major d'INFANTERIE (term. sous-génér.). Sorte d'ADJUDANTS qui font partie du GRAND ÉTAT-MAJOR des corps, et qui appartiennent à la classe que les anciennes ordonnances appelaient OFFICIERS DE DÉTAILS ou OFFICIERS MAJORS. Quelques remarques les concernant sont insérées dans le *Journal de l'armée*, tom. IV, pag. 192. — Ils se distinguaient en ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE et en ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE FRANCO-SUISSE.

**ADJUDANT** (adjudants) major d'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE (term. sous-génér.). Sorte d'ADJUDANTS-MAJORS qui vont être examinés sous les rapports ci-après : CRÉATION, DÉNOMINATION, NOMBRE, NOMINATION, AVANCEMENT, UNIFORME, LOCALISATION, REMPLACEMENT, LOGEMENT, ALLOCATIONS, TABLE, SOLDE, DROITS, RANG, FONCTIONS, DEVOIRS, INSTRUCTION, SUBORDINATION, PUNITIONS, SERVICE, ADMINISTRATION. — N° 1. CRÉATION. — L'emploi d'adjudant-major, créé dans l'intention et par la nécessité de faire revivre

celui d'AIDE-MAJOR, a été institué dans l'INFANTERIE par le réglement de 1791 (1er janvier). Le gouvernement consulaire a étendu cette institution à la CAVALERIE. — N° 2. DÉNOMINATION, NOMBRE. — La DÉNOMINATION des adjudants-majors rappelle en partie celle des ADJUDANTS-LIEUTENANTS, essayés en 1762 dans les régiments suisses, par CHOISEUL. — En 1791, dans toute l'INFANTERIE, et dans chacun des corps composés au moins d'un BATAILLON, un LIEUTENANT prit le titre d'adjudant, mais avec l'épithète de MAJOR; par là, il fut distingué du SOUS-OFFICIER, plus anciennement créé sous le simple nom d'adjudant. L'ADJUDANT-MAJOR devint le directeur et le surveillant de ce sous-officier. — L'intention des fondateurs était d'appliquer le mot major comme adjectif, comme signifiant qui est à la tête ; mais depuis qu'il a été rétabli des majors, le mot a offert de l'ambiguité, en paraissant signifier, comme substantif, aide du major. Notre LANGUE MILITAIRE est semée de pareilles obscurités. — Il y eut d'abord deux adjudants-majors par RÉGIMENT, ou, ce qui était la même chose, un par BATAILLON. On en a donné quatre aux LÉGIONS DÉPARTEMENTALES de trois BATAILLONS, et un par chaque BATAILLON quand les régiments ont été rétablis. — L'ORDONNANCE DE 1831 (7 MAI) augmentait ce nombre, dans le cas où il serait créé un DÉPOT, et y attachait, *ad hoc*, un adjudant-major. — N° 3. NOMINATION. — En vertu de la LOI DE L'AN III (14 GERMINAL) l'adjudant-major était à la nomination du CONSEIL D'ADMINISTRATION; ce CONSEIL le choisissait parmi les LIEUTENANTS du corps. Ce droit de nomination, attribué au CONSEIL, était peu plausible et a été de peu de durée. — L'ORDONNANCE DE 1818 (2 AOUT) voulait, qu'en cas de VACANCE D'EMPLOI, cet OFFICIER fût choisi, autant que possible, parmi les LIEUTENANTS de quatre ans de GRADE, et ayant précédemment servi comme ADJUDANT ou SERGENT-MAJOR; c'était une clause souvent inexécutable. Trois sujets remplissant les conditions voulues devaient, en conséquence, être désignés par le COLONEL. Le relevé de leurs SERVICES était inscrit sur un ÉTAT DE PROPOSITION et adressé à l'INSPECTEUR GÉNÉRAL qui y inscrivait son opinion et le transmettait, lui, au ministère; sur la proposition du MINISTRE, le ROI pourvoyait à l'EMPLOI vacant. — L'INSTRUCTION SUR L'INSPECTION (1835, art. 53) voulait que l'inspecteur général désignât comme candidats à cet emploi les lieutenants inscrits au tableau d'avancement, jugés les plus aptes et ayant sept ans de *service*. — *N° 4.* AVANCEMENT. — *Les adjudants-majors avaient été favorisés sous le rapport de l'*AVANCEMENT, soit que la loi eût eu égard à l'importance de leur SERVICE et aux fatigues de leur EMPLOI, soit parce que cette loi avait été rendue en TEMPS DE GUERRE. Au bout de dix-huit mois d'exercice, l'adjudant-major devenait CAPITAINE de droit, si plus tôt son ANCIENNETÉ ne le portait à ce GRADE; mais il continuait à exercer son EMPLOI jusqu'à ce qu'il fût nommé CHEF DE BATAILLON. Cette disposition était vicieuse, puisqu'ainsi il pouvait devenir OFFICIER SUPÉRIEUR sans avoir acquis la connaissance pratique de l'ADMINISTRATION INTÉRIEURE d'une COMPAGNIE. En vertu de dispositions plus modernes, l'adjudant-major, en obtenant ce GRADE, acquérait en même temps le GRADE de CAPITAINE; sinon, il en était pourvu aussitôt ces quatre années révolues; il est ensuite susceptible de passer au GRADE de MAJOR. Ainsi, aux vices de la loi ancienne, d'autres imperfections s'étaient jointes, puisque le GRADE d'adjudant-major n'avait plus qu'un seul débouché. — Une DÉCISION DE 1821 (13 JUIN) disposait que les ADJUDANTS-MAJORS CAPITAINES qui arriveraient à prime les CAPITAINES DE SECONDE CLASSE pourraient, ou prendre le commandement d'une COMPAGNIE qui viendrait à vaquer, ou opter pour la conservation de leur EMPLOI. Ce droit d'option supposait deux ans d'exercice ; mais cette condition de deux ans de SERVICE cessait d'être obligatoire, s'il y avait inhabileté par défaut de santé. —On voit ici combien s'embrouille une LÉGISLATION qui marche d'exceptions en exceptions. Une dispositio[n] du 25 JUIN modifia les règles de l'avance[ment]. — N° 5. UNIFORME.—L'UNIFORME d[es] adjudants-majors n'a différé d'abord [de] celui des OFFICIERS PARTICULIERS des corp[s] que par la manière dont l'ÉPAULETTE e[t] la CONTRE-ÉPAULETTE se plaçaient sur l'habit. Ces moyens de distinction et la natur[e] de ces INSIGNES ont ensuite varié. — On [a] agité la question de savoir si l'adjudant major devait porter le HAUSSE-COL toutes le[s] fois qu'il était de SERVICE ; c'eût été, po[ur] ainsi dire, ne pas le quitter. On prétendait avec raison que son ÉPAULETTE à droite, [et] son ÉPÉE toujours en BAUDRIER, lui en devaient tenir lieu dans l'intérieur de la CASERNE, et l'on se fondait sur ce qu'autrefois il y avait des CORPS dans lesquels les AIDES-MAJORS ne portaient pas de HAUSSE-COL. — Depuis la suppression malentendue du BAUDRIER, et l'invention peu réfléchie des nouvelles ÉPAULETTES, l'adjudant-major de service a cessé d'être suffisamment distingué des autres OFFICIERS, ou des adjudants-majo[rs] qui ne sont pas de SERVICE; il était aut[re]fois mieux reconnaissable par le fait [de] tenue. — N° 6. LOCALISATION.—L'adj[udant]

major se range, à la PARADE, derrière les OFFICIERS SUPÉRIEURS; sa PLACE tactique l'attache au DEMI-BATAILLON DE DROITE. Dans l'ORDRE DE BATAILLE, il se tient à huit pas en arrière des SERRE-FILES; dans l'ORDRE EN COLONNE, il se tient en dehors du GUIDE de la tête. — Sa place aux INSPECTIONS était réglée par l'ORDONNANCE DE 1833 (2 NOVEMBRE). — Lorsque le BATAILLON se sépare du RÉGIMENT ou se morcelle par COMPAGNIES, soit en CANTONNEMENT, soit en ROUTE, l'adjudant-major accompagne le CHEF DE BATAILLON. Les adjudants-majors d'un CORPS roulent, pour l'obtention des SEMESTRES, avec les OFFICIERS de leur GRADE.—N° 7. REMPLACEMENT.—L'adjudant-major était suppléé, en cas d'ABSENCE prolongée, par un OFFICIER moins ancien que lui et choisi par le CHEF du CORPS, parmi les LIEUTENANTS ou les SOUS-LIEUTENANTS; il a été ensuite remplacé, en ce cas, par l'AIDE-MAJOR, ou, à défaut d'AIDE-MAJOR, par un CAPITAINE désigné par le COLONEL, ou, en cas de nécessité, par un autre OFFICIER DE COMPAGNIE. — N° 8. LOGEMENT, ALLOCATIONS, TABLE, SOLDE.— Depuis l'an III, le LOGEMENT de l'adjudant-major, quelque grade qu'il eût, a été assimilé à celui de CAPITAINE; ainsi, dans les PAVILLONS, il avait droit à une CHAMBRE DE CAPITAINE, ou bien il percevait en argent l'INDEMNITÉ DE LOGEMENT allouée au CAPITAINE. Cette disposition était confirmée par la CIRCULAIRE DE 1809 (9 AOUT). — Le RÉGLEMENT DE 1824 (17 AOUT) disposait qu'à défaut de PAVILLON situé à proximité de la CASERNE il était accordé à cet officier, dans la CASERNE, même, une chambre et un cabinet. — Il a été originairement alloué à l'adjudant-major un CHEVAL, en imitation des usages de la MILICE PRUSSIENNE, et parce que nos MANOEUVRES, qui sont toutes PRUSSIENNES, exigeaient, en plus d'un cas, que l'adjudant-major fût à cheval. Des vues d'économies ont fait supprimer l'ALLOCATION du CHEVAL sans qu'on ait pris en considération si l'EXERCICE et la POLICE de l'INFANTERIE demandaient que l'adjudant-major fût monté. — L'adjudant-major vit à la TABLE des CAPITAINES; sa SOLDE est égale à celle d'un CAPITAINE DE DEUXIÈME CLASSE. — N° 9. DROITS, RANG. — L'adjudant-major a, sous sa direction, l'AIDE-MAJOR, et il a le droit de proposer, s'il y a lieu, la CASSATION de l'ADJUDANT, parce qu'il est son chef immédiat; aussi doit-il être informé de suite de toutes les PUNITIONS que les OFFICIERS PARTICULIERS infligent aux adjudants. — En cas d'ABSENCE du CHEF DE BATAILLON DE SEMAINE, l'adjudant-major est chargé (hormis dans le cas où il ne serait que LIEUTENANT) de faire le SERVICE DE SEMAINE de cet OFFICIER SUPÉRIEUR. Cette disposition est prescrite par l'ORDONNANCE DE 1818 (13 mai); elle blessait les principes de la hiérarchie et était de nature à préjudicier au SERVICE, si, pendant l'accomplissement de cette fonction accidentelle, l'adjudant-major arrivait en même temps à son propre SERVICE DE SEMAINE. — En l'absence des OFFICIERS SUPÉRIEURS, l'adjudant-major prend le COMMANDEMENT du CORPS, s'il est le plus ANCIEN CAPITAINE. C'était du moins le droit de l'AIDE-MAJOR ANCIEN, et, par analogie, cette disposition serait applicable à l'adjudant-major qui chargerait, en ce cas, un LIEUTENANT des fonctions qu'il cesserait momentanément. L'adjudant-major a le droit d'infliger la PUNITION de SALLE DE POLICE à tous les HOMMES DE TROUPE; il marche, dans le classement de l'ÉTAT-MAJOR, avant le TRÉSORIER; s'il n'est que LIEUTENANT, il a le COMMANDEMENT sur tous les LIEUTENANTS du CORPS. — N° 10. FONCTIONS GÉNÉRALES. — Les FONCTIONS particulières anciennes ou actuelles des adjudants-majors sont indiquées aux mots: ADJUDANT-MAJOR DE CAMPEMENT, — MAJOR DE SEMAINE, — MAJOR D'HABILLEMENT, — MAJOR EN CAMPAGNE, — MAJOR EN ROUTE, — MAJOR PRÉCÉDANT LE CORPS. — Quant aux FONCTIONS générales et en garnison, elles ont été longtemps indéterminées, parce qu'il fallait les juger par analogie, à raison de l'origine moderne du GRADE d'adjudant-major et de l'ancienneté de l'ORDONNANCE DE 1768 (1er MARS) si longtemps en vigueur et qui ne parlait pas d'eux. — Les fonctions tactiques des adjudants-majors étaient, au contraire, formulées clairement, parce que le RÉGLEMENT DE 1791 (1er AOUT), qui était le code des ÉVOLUTIONS, était postérieur à la création de leur GRADE. —Leurs fonctions, en temps de guerre, étaient fixées par le RÉGLEMENT DE 1792 (5 AVRIL) et par l'ORDONNANCE DE 1832 (3 MAI); leurs fonctions de police, dans l'intérieur du CORPS et en ROUTE, l'étaient par l'ORDONNANCE DE 1818 (13 MAI) et par celle de 1833 (2 NOVEMBRE). — En tout temps, les adjudants-majors doivent, aux PRISES D'ARMES, présider à la FORMATION SUR LE TERRAIN; s'assurer du total du DISPONIBLE qui doit y être présent; faire mentalement l'APPEL des OFFICIERS PARTICULIERS, et en rendre compte au CHEF DE BATAILLON. — Les adjudants-majors, depuis la création de leur GRADE jusqu'en 1816, étaient, en vertu de la LOI DE 1791 (1er JANVIER), chargés, sous les ordres immédiats des OFFICIERS SUPÉRIEURS, de tous les DÉTAILS D'INSTRUCTION, ÉVOLUTIONS, DISCIPLINE et POLICE du RÉGIMENT, et spécialement du BATAILLON auquel ils appartenaient; ils remplissaient, en général, toutes les FONCTIONS que l'ORDONNANCE DE 1768 attribuait aux AIDES-MAJORS; mais l'emploi nouveau

avait sur l'ancien une supériorité, en ce que l'aide-major ancien agissait sous la direction du major, tandis que l'adjudant-major s'acquittait en chef de la partie purement militaire à laquelle se livrait, avant lui, l'aide-major. — C'était à l'adjudant-major, en cas d'absence d'officier de grenadiers, à placer, comme postiche aux grenadiers, l'officier premier a marcher. — En vertu des décisions de 1792, qui rappelaient d'anciens usages analogues, l'adjudant-major était chargé de la tenue des écritures du livre d'ordre; c'était aussi à lui à tenir au courant, en l'absence du quartier-maitre, les registres de cet officier; il devait le représenter au conseil d'administration, et exécuter pour lui les distributions. Ces règles posées avec irréflexion ont été rarement pratiquées. — L'adjudant-major assistait, en tout temps, aux distributions, ou s'y faisait représenter par l'adjudant; il dressait et signait la feuille de prêt du petit état-major qu'on a pendant quelque temps nommé état quatridiaire; il dirigeait, en vertu de l'ordonnance de 1831 (4 mars) l'instruction des sous-officiers. — Il est traité des fonctions des adjudants-majors dans l'ouvrage de M. Bourjot, et dans le *Journal de l'armée*, tom. III, p. 218.—N° 11. Fonctions tactiques.—Elles ont été déterminées par le réglement de 1791 (1er aout) et l'ordonnance de 1831 (4 mars). Elles s'exercent principalement au demi-bataillon de droite; l'adjudant-major y répète les commandements généraux, toutes les fois que dans des évolutions de ligne ou de bataillon, le bruit des armes, l'étendue du front, le vent, ou toute autre cause, empêchent que la voix du chef de bataillon ne soit facilement entendue. — Quand le bataillon dont l'adjudant-major fait partie, se réunit, soit pour manoeuvrer seul, soit pour se joindre à d'autres bataillons de manoeuvre, il le forme sur le terrain, ainsi qu'il le fait à toutes les prises d'armes, et il procède à l'appel des officiers particuliers.—Dans les manoeuvres en ordre de bataille, il se tient le plus ordinairement en avant de la droite du quatrième peloton à la hauteur du rang de la garde de drapeau. Dans les changements de front, il marque et jalonne le pivot du mouvement du porte-drapeau. — Dans la marche de bataillon en bataille, il surveille l'allure des ailes, de manière qu'elle concorde avec la direction du porte-drapeau. Si elle devenait fausse, il concourrait à y remédier, au commandement du chef de bataillon prononçant les mots : point de direction *plus a droite*, ou plus *à gauche*. —*L'adjudant-major prononce au besoin, pendant la* marche en bataille, *le commandement :* chef de tel ou tels pelotons sur la ligne. — Dans les changements de direction, il marque, comme jalonneur, le point où doit avoir lieu la flexion, à moins qu'un objet saillant ne se présente aux yeux et ne suffise comme jalonnements. — Dans la marche en bataille en avant, il se tient en avant du premier rang de son bataillon; dans la marche en bataille en retraite, il se tient en avant du troisième rang. — Quand on ouvre les rangs, il assure la position des hommes d'encadrement du second rang. — Dans les alignements sur le centre, il aligne le peloton du drapeau, à raison du déplacement momentané du chef de ce peloton. — Dans les évolutions de ligne, il veille à la conservation de l'alignement du bataillon marchant en bataille. — Dans la marche du bataillon par le flanc, il se tient à la hauteur de la file qui fait tête; il donne le pas à tout le bataillon. — Dans toutes les marches en colonne, il gouverne la direction, en se tenant en dehors du flanc, à la hauteur de la première subdivision. — Dans tous les cas où les chefs de subdivision commandent un alignement de subdivision, l'adjudant-major rectifie la position des guides et leur alignement de profondeur. — Dans les déploiements sur une aile, il assure la position de tous les guides; si le déploiement a lieu sur un point central, il assure la position des guides des divisions de droite. — Lors des formations en bataille et des autres formations successives qui ont lieu dans les évolutions de ligne, l'adjudant-major précède toujours son bataillon sur la ligne de bataille; il se place de manière à marquer le point de l'arrivée, conformément à l'intervalle voulu. — Quand on forme, dans les grandes manoeuvres, la colonne serrée par division, l'adjudant-major conduit son bataillon et en règle le pas. — Dans les déploiements par bataillons en masse, il détermine les points intermédiaires sur lesquels les bataillons doivent changer de direction. — Dans les défilements d'honneurs, l'adjudant-major marche à la hauteur de la première subdivision de son bataillon, à six pas du flanc de la colonne du côté opposé aux guides. — N° 12. Devoirs. — Lors des prises d'armes, les adjudants-majors doivent veiller au placement des serre-files et faire l'inspection des tambours, des musiciens, des sapeurs, des travailleurs et du petit état-major. Ils doivent faire placer les guides par les adjudants, faire mentalement l'appel des officiers particuliers et rendre compte des manquants. — Aux exercices de l'école de bataillon, les adjudants-majors, ainsi que les adjudants doivent, pendant les repos rendre compte à leur chef des fautes qu'

auraient remarquées pendant les MANIEMENTS D'ARMES et les FEUX; ils doivent enfin s'acquitter des détails de POLICE et de SERVICE, qui regardent le CORPS en général; mais ils restent étrangers à la POLICE INTÉRIEURE et à l'ADMINISTRATION des COMPAGNIES. KRIEG (1796) a traité de ce genre de devoirs. — N° 13. INSTRUCTION. — En dispensant des travaux de l'INSTRUCTION les adjudants-majors, le RÉGLEMENT DE 1816 (24 JUILLET) dénaturait leur destination, contrariait le RÉGLEMENT DE 1791 (1er AOUT) et troublait le mécanisme intérieur.—L'ORDONNANCE DE 1818 (13 mars), sans réparer entièrement cette imperfection, se contentait de ne pas défendre que les adjudants-majors fussent INSTRUCTEURS, mais semblait n'y consentir qu'à regret; elle ne les employait à l'INSTRUCTION que simultanément avec un INSTRUCTEUR EN CHEF, et seulement dans le cas où ils n'avaient aucun autre SERVICE à accomplir. —Chaque adjudant-major, aidé de l'ADJUDANT, fait dans son BATAILLON la THÉORIE des SOUS-OFFICIERS. — Les adjudants-majors assistent alternativement aux BATAILLONS D'INSTRUCTION pour en GOUVERNER LA DIRECTION. — N° 14. SUBORDINATION. — Les adjudants-majors demandent PERMISSION de s'absenter au CHEF DE BATAILLON; lorsqu'ils punissent un des SOUS-OFFICIERS des COMPAGNIES, ils doivent en faire prévenir le CAPITAINE, ou le COMMANDANT de la COMPAGNIE. — Tous les DIMANCHES, les adjudants-majors se rendent, pour la VISITE GÉNÉRALE, savoir : ceux attachés à un BATAILLON, chez leur CHEF DE BATAILLON, et les autres directement chez le LIEUTENANT-COLONEL. — N° 15. PUNITIONS, SERVICE, ADMINISTRATION. — Les PUNITIONS qui seraient infligées aux adjudants-majors qui auraient commis des fautes pendant la durée de leur SERVICE et dans l'intérieur du corps sont prononcées par les OFFICIERS SUPÉRIEURS; dans tous les autres cas, elles le sont conformément aux principes ordinaires de la SUBORDINATION. — A titre d'OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR, ils sont dispensés du SERVICE de la GARDE, à moins que leur BATAILLON ne la MONTE en entier. Ils alternent, pour le SERVICE de la SEMAINE, entre eux et avec les AIDES-MAJORS, et peuvent, sans être de SEMAINE, être cependant employés à quelque partie de ce SERVICE. — Dans les GARNISONS où il n'y a pas d'ÉTAT-MAJOR DE PLACE, les adjudants-majors s'acquittent du service d'ADJUDANT DE PLACE, sous la direction du LIEUTENANT-COLONEL, et *ils se font seconder* dans le service d'OFFICIER DE PLACE *par les* ADJUDANTS de leur *corps. — Une fonction* administrative de *l'adjudant-major* consiste à signer contra-*dictoirement avec le* TRÉSORIER du corps la [illegible]

**ADJUDANT** major d'INFANTERIE FRANCO-SUISSE (term. sous-génér.), ou ADJUDANT-MAJOR DE RÉGIMENT SUISSE. Sorte d'ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE qui, sous le régime de la restauration, était élu par le COLONEL-GÉNÉRAL sur la proposition du COLONEL du CORPS. — Ils se distinguaient en ADJUDANT-MAJOR DE RÉGIMENT SUISSE DE GARDE ROYALE, et en ADJUDANT-MAJOR DE RÉGIMENT SUISSE DE LIGNE.

**ADJUDANT** major d'INFANTERIE FRANCO-SUISSE DE GARDE ROYALE (A, 1). Sorte d'ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE FRANCO-SUISSE, qui jouissait du GRADE immédiatement supérieur au sien. Il avait cinq mille francs d'appointements. S'il obtenait sa RETRAITE, il recevait en même temps le titre immédiatement supérieur à celui que donnait, dans la LIGNE, le GRADE dont il était revêtu dans la GARDE.

**ADJUDANT** major d'INFANTERIE FRANCO-SUISSE DE LIGNE (A, 1). Sorte d'ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE FRANCO-SUISSE dont la SOLDE était de deux mille quatre cents francs.

**ADJUDANT** (adjudants) major EN CAMPAGNE (E). Sorte d'ADJUDANTS-MAJORS D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE, considérés dans une des FONCTIONS particulières que leur EMPLOI comporte. Ils répartissent le SERVICE journalier; ils conduisent, en cas de SIÉGE OFFENSIF, les TRAVAILLEURS à la TRANCHÉE. L'un de ces adjudants-majors est de SEMAINE, l'autre ou les autres sont employés soit comme ADJUDANT-MAJOR DE CAMPEMENT, soit comme accompagnant dans les VISITES de POSTES EXTÉRIEURS L'OFFICIER SUPÉRIEUR chargé de service, soit comme chargés d'établir les CANTONNEMENTS, et, dans ce cas, ils partent et marchent en avant du CORPS et veillent à la répartition du TERRAIN DE CAMPEMENT.—Les anciens RÉGLEMENTS voulaient que le plus ancien adjudant major en campagne tînt le RÔLE du SERVICE des OFFICIERS.

**ADJUDANT** major EN ROUTE (E). Sorte d'ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE, considéré dans une de ses FONCTIONS particulières, quand il fait route avec le corps. L'un des adjudants-majors en route est détaché comme PRÉCÉDANT LE CORPS. — Les adjudants-majors qui accompagnent le CORPS président à tous les APPELS DE ROUTE. — Si pendant le trajet quelques obstacles retardent, sur la ROUTE, la QUEUE de la colonne, les adjudants-majors devaient être envoyés près du COLONEL, afin de l'en avertir. Cette règle, prescrite par l'ORDONNANCE DE 1818 (13 mai) était irréfléchie; car si l'ORDONNANCE supposait que les adjudants-majors marchassent à pied, pourraient-ils joindre à la course la tête qui continue à gagner du terrain; or, l'ordonnance ne pouvait considérer comme OFFICIERS [illegible] les adjudants-majors d'infanteri

puisqu'en temps ordinaire il ne leur est pas alloué de CHEVAL; cette erreur de la LÉGISLATION ferait croire que l'ORDONNANCE a été rédigée par un officier de cavalerie qui ne songeait pas qu'il travaillait pour l'infanterie. — L'ORDONNANCE DE 1833 (2 NOVEMBRE) traitait de nouveau des devoirs de l'adjudant-major en route.

**ADJUDANT** major LIEUTENANT. V. ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE N° 9. V. LIEUTENANT.

**ADJUDANT** major PIÉMONTAIS. V. MILICE PIÉMONTAISE N° 3. V. PIÉMONTAIS (adj.).

**ADJUDANT** MAJOR PRÉCÉDANT LE CORPS (E, 5). Sorte d'ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE appartenant à un CORPS qui fait route dans l'INTÉRIEUR du royaume. Celui des adjudants-majors dont le TOUR de SERVICE DE SEMAINE était actuellement le plus éloigné devait être alternativement chargé de cette fonction, en vertu de l'ORDONNANCE DE 1818 (13 MAI). — Cet OFFICIER partait plusieurs jours à l'avance et se présentait à son arrivée en chaque GITE chez les GÉNÉRAUX employés, le COMMANDANT DE PLACE, l'OFFICIER D'INTENDANCE, ou le SOUS-INTENDANT et le MAIRE. Il remettait aux trois derniers un double de la SITUATION; il faisait préparer les BILLETS DE LOGEMENT, le PAIN DE MUNITION, etc.; quant aux autres DENRÉES, telles que VIANDE et PAIN DE SOUPE, il s'adressait aux FOURNISSEURS qui se chargent de ce genre de DISTRIBUTIONS, et il passait MARCHÉ avec eux, en présence et du MAIRE et d'un MEMBRE de l'INTENDANCE. — Il prenait ses mesures de manière que les ORDINAIRES pussent se nourrir en commun dans le LOGEMENT des CHEFS D'ORDINAIRE; s'il devait y avoir des COMPAGNIES DÉTACHÉES en arrière ou sur les côtés du LIEU D'ÉTAPE, il faisait en sorte que le CHEF du CORPS en fût prévenu dès la station au GITE précédent, et qu'il fût informé de la direction que devaient prendre les DÉTACHEMENTS pour quitter le gros du CORPS et s'y réunir. — Il s'assurait des VOITURES nécessaires au transport des BAGAGES; il laissait à la MAIRIE, avant son départ, une lettre adressée au MAJOR du CORPS, par laquelle il l'informait des mesures prises pour le LOGEMENT et les FOURNITURES; il joignait à sa lettre les originaux des MARCHÉS. — Dans le cas où le CORPS devait faire SÉJOUR, l'adjudant-major attendait le RÉGIMENT, soit pour être relevé, si le COLONEL ne jugeait pas à propos de le proroger en sa mission, soit pour recevoir du TRÉSORIER DU CORPS l'état des MUTATIONS survenues. — A l'instant de l'ARRIVÉE du CORPS à la GARNISON ou au lieu de la résidence, l'adjudant-major remettait au PORTE-DRAPEAU tous les renseignements relatifs au CASERNEMENT. — A peine cette mesure était mise en pratique, que l'ORDONNANCE DE 1833 (2 NOVEMBRE) confiait ces attributions à l'ADJOINT AU TRÉSORIER.

**ADJUDANT** MAJOR TURCO-ÉGYPTIEN. V. MILICE TURCO-ÉGYPTIENNE N° 2. V. TURCO-ÉGYPTIEN (adj.).

**ADJUDANT** PORTUGAIS. V. MILICE PORTUGAISE N° 1. V. PORTUGAIS (adj.).

**ADJUDANT** SOUS-LIEUTENANT. V. ADJUDANT D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE N° 2. V. SOUS-LIEUTENANT.

**ADJUDANT** SOUS-OFFICIER. V ADJUDANT D'INFANTERIE. V. ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE. V. SOUS-OFFICIER. V. TRÉSORIER DE CORPS N° 3.

**ADJUDANT** (adjudants) SUPÉRIEUR (F). Sorte d'ADJUDANT dont le grade était analogue à celui d'ADJUDANT-COMMANDANT, et dont l'EMPLOI, créé par une disposition de l'AN X (23 BRUMAIRE) s'exerçait dans les palais du gouvernement. Les adjudants supérieurs, au nombre de six, y étaient employés comme COMMANDANTS de ces palais, ou comme OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR de la GARDE IMPÉRIALE. — Ce mot a disparu de notre LANGUE MILITAIRE il se retrouve dans la MILICE DANOISE.

**ADJUDANT** WURTEMBERGEOIS. V. MILICE WURTEMBERGEOISE, N° 1. V. WURTEMBERGEOIS.

**ADJUDICATION** (subs. fém.). V. GÉRENCE. V. MARCHÉ MINISTÉRIEL.

**ADJUTANT** (subs. masc.). V. ADJUDANT. V. ADJUDANT D'INFANTERIE FRANÇAISE N° 2.

**ADMINISTRATEUR** (subs. masc.). V. OFFICIER ADM..

**ADMINISTRATEUR** d'HÔPITAL. V. ACTE DE DÉCÈS AUX HÔPITAUX. V. BLESSÉ. V. DÉCÈS AUX HÔPITAUX V. HÔPITAL. V. OFFICIER D'ÉTAT CIVIL.

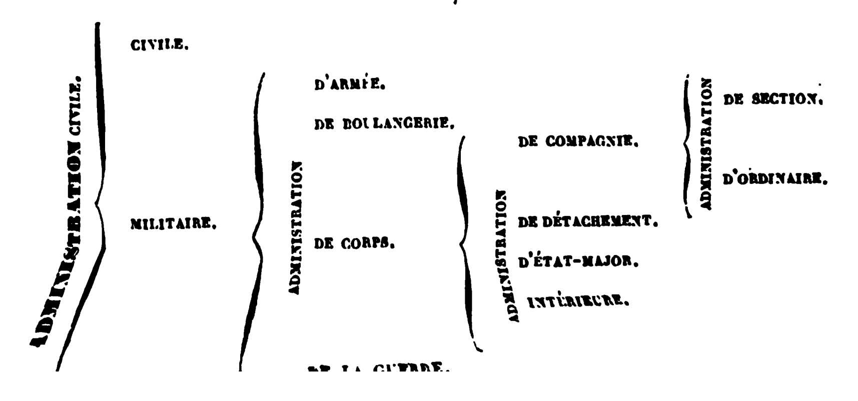
**ADMINISTRATEUR** EN CHEF. V. ADMINISTRATEUR MILITAIRE. V. EN CHEF.

**ADMINISTRATEUR** (administrateurs) MILITAIRE (A. 1. B. 1), ou CHEF D'ADMINISTRATION. Le mot administrateur a la même étymologie qu'ADMINISTRATION; il s'applique à une classe de FONCTIONNAIRES délégués par le MINISTRE DE LA GUERRE, substitués en certains cas, à son attribution de direction et d'ORDONNANCEMENT, exerçant le CONTRÔLEMENT sous ses ordres, rassemblant et produisant les éléments des BUDJETS MILITAIRES, surveillant l'exécution des RÉGLEMENTS destinés à aider, dans certaines OPÉRATIONS, le GÉNÉRAL D'ARMÉE et faisant partie de son ÉTAT-MAJOR. —Suivant la définition que donne M. BALLYET (1817, D), un administrateur est un délégué dirigeant deux branches distinctes: la GESTION et l'EXÉCUTION; il est le surveillant des GÉRANTS qui sont matériellement COMPTABLES; tandis que lui, administrat[illegible] jamais COMPTABLE que moralemen[illegible] rendre les COMPTES des GÉRANTS;

et dispose l'EXÉCUTION, c'est-à-dire l'ensemble des travaux des manouvriers soumis à son AUTORITÉ; il est le guide et le censeur des CONSEILS D'ADMINISTRATION; ainsi, suivant l'ÉCRIVAIN que nous avons cité, ces CONSEILS auraient été indûment caractérisés par l'épithète d'administrant, puisqu'ils subissent l'action dirigeante de l'ADMINISTRATION, et sont le ressort intermédiaire d'un genre d'EXÉCUTION. Ce dernier mot, assez mal imaginé, donne aussi idée du PERSONNEL qui façonne les EFFETS, remue la terre, élève les CONSTRUCTIONS, conduit les CONVOIS, panse les BLESSÉS, soigne les MALADES, mais qui n'est, administrativement parlant, ni responsable, ni COMPTABLE.— Les modernes administrateurs ne sont pas sans quelque analogie avec les FONCTIONNAIRES que les LATINS appelaient *logista*, espèce d'INSPECTEURS ou d'INTENDANTS. Quelques ÉCRIVAINS ont tiré de cette circonstance les substantifs LOGISTE et LOGISTIQUE.— ADMINISTRER, c'est surveiller la GESTION des SUBSISTANCES, etc., au moyen de REVUES et d'INSPECTIONS; GÉRER, c'est employer, sauf justification, les objets reçus en consignation. Celui qui ADMINISTRE donne l'impulsion, exerce le CONTRÔLEMENT, passe certaines REVUES, et s'assure des résultats des COMPTES; autrefois il avait la direction d'AGENCE DES TRANSPORTS. Celui qui gère, perçoit, dépense, manutentionne, rend des COMPTES: le premier est responsable; le second est à la fois responsable et COMPTABLE, parce que toute GESTION se résout en RECETTES et DÉPENSES.— Les administrateurs militaires sont répartis en plusieurs CLASSES; le CORPS de l'INTENDANCE tient, dans cette hiérarchie, un des premiers rangs.—En campagne, les ADMINISTRATEURS EN CHEF sont ordinairement appelés aux séances des CONSEILS DE GUERRE, quand des circonstances exigent qu'il en soit formé un.— Les administrateurs français ont orné leur habit d'autant de broderies qu'il a dépendu d'eux.— Dans quelques MILICES ÉTRANGÈRES, les administrateurs sont revêtus de GRADES tout à fait militaires.— On a vu trop souvent, aux armées, les administrateurs se faire accompagner de leurs FEMMES; y sont-ils autorisés? C'est une question que le silence de la loi laisse indécise; mais dans tous les cas, les mesures applicables aux FEMMES D'OFFICIERS, doivent l'être à celles des administrateurs.— Le CODE PÉNAL MILITAIRE exerce la même action sur les administrateurs que sur les MILITAIRES.—Les administrateurs employés dans la GARDE ROYALE y étaient en nombre démesuré.—Les rapports qui existent entre les CHEFS D'ADMINISTRATION et les ÉTATS-MAJORS, ont exercé la plume de M. le général THIEBAULT (1813).

**ADMINISTRATIF**, administrative (adjectif). V. ABONNEMENT A... V. ABSENCE A... V. ACHAT A... V. AGENT A... V. AGRÉGATION A... V. APPEL A... V. AUTORITÉ A... V. CADRE A... V. CAMPEMENT A... V. CONTRÔLE A... V. CORPS A... V. CORRESPONDANCE A... V. DÉPENSE A... V. DÉTACHEMENT A... V. DISTRIBUTION A... V. DROITS A... V. ÉTAT A... V. EXÉCUTION A... V. FORMALITÉ A... V. FOURNITURE A... V. INSCRIPTION A... V. INSPECTION A... V. JOURNÉE A... V. MARCHE A... V. MASSE A... V. MATÉRIEL A... V. MONTRE A... V. OPÉRATION A... V. PIÈCE A... V. POLICE A... V. POSITION A... V. PRIVILÉGE A... V. SCIENCE A... V. SECTION A... V. SERVICE A... V. SUBDIVISION A... V. SURVEILLANCE A... V. TARIF A... V. TRAITÉ A...

**ADMINISTRATION** (subs. fém.). V. ADJUDANT D'A... V. CHEF D'A... V. COMPAGNIE D'A... V. COMMIS D'A... V. DIRECTEUR D'A... V. ÉCOLE D'A... V. ÉCRIVAIN D'A... V. EMPLOYÉ D'A... V. OFFICIER D'A... V. OFFICIER D'ADMINISTRATION COMPTABLE. V. OFFICIER D'ADMINISTRATION D'HÔPITAUX. V. OFFICIER D'ADMINISTRATION PRINCIPAL. V. ORDONNANCE D'A... V. OUVRIER D'A... V. PERSONNEL D'A... V. PRÉPOSÉ AUX A... V. RÉGLEMENT D'A... V. REVUE D'A... V. SOLDAT D'A... V. SYSTÈME D'A... V. THÉORIE D'A...



**ADMINISTRATION** (term. génér.), ou ADMINISTRATION PUBLIQUE. Les mots administration, administrer, ADMINISTRATEUR, dérivent du LATIN *ministrare*, *administrare*, fournir, procurer, mettre en ordre.— Quelquefois le terme administration, pris soit au singulier, soit au pluriel absolu, signifie CORPS ADMINISTRATIF.— Le terme administration, militairement employé, n'a pas un siècle d'existence; on lit dans Potier (1779, X, suppl.): *Ce mot est nouvellement admis et consacré dans le militaire de terre*. Il était plus ancien dans la MARINE, puisque de 1765 (25 mars) à 1776 (25 septembre) il était reconnu des OFFICIERS D'ADMINISTRATION.—L'administration est une branche de l'économie politique, et un moyen d'exécution de la LOI ou des ORDONNANCES interprétatives ou représentatives de la LOI. Son but est d'assurer l'accomplissement des SERVICES publics, soit directement, soit par l'intervention du ministère, soit auxiliairement par l'intervention des sous-ordres. — L'administration s'exerce sur les individus, ou sur les MATIÈRES, dans l'intérêt de l'ÉTAT CIVIL, de la JUSTICE, de la POLITIQUE, de l'ARMÉE, des FINANCES, de la religion même, et, en général, de toutes les parties financières du gouvernement; son effet social, son résultat constant sont d'entretenir, perpétuer, reproduire.—L'acception du mot a été l'objet des explications qu'on doit à MORETTI (D. F), à ODIER (1824, E), à M. BALLYET (1817, pag. 29); ce dernier reproduit ou résume toutes les définitions qui en avaient été données avant lui. — Suivant M. COURTIN (1823, E), ADMINISTRER signifie assister, regir. ROUSSEAU, dans le *Contrat social*, fait synonymes les mots GOUVERNEMENT et administration suprême. — Mais dans les États constitutionnels, un roi gouverne et n'administre pas; son inviolabilité le veut et le prouve; d'ailleurs, les interprétations de ces ÉCRIVAINS ne sauraient s'appliquer au sujet que nous traitons; les définitions qui vont suivre le témoignent. — La haute administration consiste à combiner et à assurer la rentrée des valeurs destinées aux DÉPENSES publiques, à chercher, se procurer, fournir les matières, DENRÉES, ESPÈCES accordées aux PARTIES légalement PRENANTES, et à en surveiller l'emploi. L'administration inférieure est destinée à répartir les PRESTATIONS dans leurs moindres détails, et à mettre en ordre les preuves justificatives de l'emploi. —L'administration réduite à la spécialité qui nous occupe, ne saurait être autre chose que le TRAITEMENT *MILITAIRE*, *suivant la définition tracée par ODIER; mais la* JUSTICE et le CULTE *font aussi une partie importante de l'administration et sont tout à fait* à part du TRAITEMENT. — Distinguons, relativement à l'ART MILITAIRE, le mot en ADMINISTRATION AUTRICHIENNE, —CIVILE, — D'ADJUDANT, —D'ADJUDANT DE SEMAINE, — D'ADJUDANT-MAJOR, — D'AIDE-MAJOR,— D'ARMÉE AGISSANTE,—D'ARTILLERIE,—DE BATAILLON,— DE CAMPEMENT, — DE CAPITAINE,—DE CAPORAL,—DE CASERNEMENT,— DE CAVALERIE, — DE CHEF DE BATAILLON, — DE CHEF DE DÉTACHEMENT,—DE CHIRURGIEN MAJOR, —DE COLONEL,— DE COMMANDANT DE DIVISION, —DE COMMANDANT DE PLACE,—DE CONNÉTABLE, —DE CONVOI,— DE CORPS RÉGIMENTAIRE, — DE DÉPÔT,—DE FORTERESSES,—DE GARDE IMPÉRIALE, —DE GÉNÉRAL EN CHEF,—DE LÉGION ROMAINE, — DE LIEUTENANT-COLONEL, — DE MAJOR,— DE MARINE,—DE MILICE ANGLAISE,—DE MILICE ANGLO-AMÉRICAINE,— DE MILICE AUTRICHIENNE,— DE MILICE BAVAROISE,— DE MILICE CHINOISE,— DE MILICE ESPAGNOLE,—DE MILICE FRANÇAISE,— DE MILICE GRECQUE,—DE MILICE HOLLANDAISE,— DE MILICE NÉERLANDAISE,— DE MILICE PIÉMONTAISE,—DE MILICE POLONAISE,—DE MILICE PORTUGAISE,— DE MILICE PRUSSIENNE, — DE MILICE ROMAINE,— DE MILICE RUSSE,— DE MILICE SUÉDOISE,— DE MILICE SUISSE,— DE MILICE TURCO-ÉGYPTIENNE,— DE MILICE TURQUE, — DE MUSICIENS,—DE PETIT ÉTAT-MAJOR,— DE RÉGIMENT, —DE SECTION, —DE SERGENT,—DE SERGENT-MAJOR,— DE TROUPES EN CAMPAGNE, — DES BATIMENTS,—DES ÉTAPES,—DES FOURRAGES,—DES INVALIDES,— DES POUDRES,— DES VIVRES,— D'HABILLEMENT,—D'HOMME DE TROUPE,—D'HÔPITAUX, —D'INFANTERIE FRANÇAISE, —D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE, — D'INFANTERIE LÉGÈRE, — DE GÉNIE, — GÉNÉRALE, — MILITAIRE DE TERRE, — PUBLIQUE.

**ADMINISTRATION** AUTRICHIENNE. V. AUTRICHIEN (adj.). V. MILICE AUTRICHIENNE nº 2.

**ADMINISTRATION** (administrations), CIVILE (B. 1. C. 3). Sorte d'ADMINISTRATION PUBLIQUE, mentionnée ici par opposition à l'ADMINISTRATION MILITAIRE. — Ce mot administration civile s'emploie le plus ordinairement au pluriel; dans ce cas, il est synonyme d'AUTORITÉS CIVILES.

**ADMINISTRATION** d'ADJUDANT. V. ADJUDANT. V. ADJUDANT DE SEMAINE nº 8.

**ADMINISTRATION** d'ADJUDANT-MAJOR. V. ADJUDANT-MAJOR D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE No 15.

**ADMINISTRATION** d'AIDE-MAJOR. V. AIDE-MAJOR ACTUEL, No 3.

**ADMINISTRATION** d'ARMÉE (B. 1). Sorte d'ADMINISTRATION MILITAIRE que notre LANGUE a improprement dénommée aussi, ADMINISTRATION DE LA GUERRE; cette dernière locution est louche, puisque le terme ne s'applique pas moins aux TEMPS DE PAIX qu de GUERRE. — Cette administration, suive

M. BALLYET (1817, D), est la voie (il a voulu dire le moyen) *par laquelle les armées existent selon les règles du droit public, parce qu'il n'y a pour elles que deux moyens d'existence : le pillage ou l'administration.* —En fait d'administration, l'antiquité nous a légué peu de règles écrites : des habitudes tenaient lieu de préceptes; le bon plaisir de l'AUTORITÉ ou la toute-puissance du GÉNÉRAL décidaient du jeu administratif; c'était du moins ce que tous les ÉCRIVAINS s'étaient contentés de redire, jusqu'à ce que M. DE MONTVERANT eût recueilli, à l'aide de recherches immenses, les données qui forment le tableau de l'administration des ARMÉES ROMAINES au cinquième siècle. Le code Théodosien et la notice de l'empire, en 395, ont été la mine que, sous ce point de vue, il a le premier exploitée. Mais il existe pour nous, comme pour cet ÉCRIVAIN, la conviction *qu'au milieu du désordre qui existait dans toutes les parties de l'administration, les fonds nécessaires manquaient toujours, ou étaient divertis par les chefs.* Effectivement, on retrouve, à chaque page de l'histoire des empereurs, les concussions pendant la GUERRE, les dilapidations pendant la paix, la tyrannie du maximum et le brigandage des réquisitions. — Sous des auspices encore plus sinistres, la FRANCE sortait alors du berceau. —Au MOYEN AGE, l'AVITAILLEMENT des PLACES D'ARMES constituait, à peu près, toute l'administration connue; les spoliations, la violence, les corvées en faisaient les frais.— L'administration proprement dite de l'ARMÉE FRANÇAISE ne date que de COLIGNY et SULLY; mais les essais étaient faibles, et la SCIENCE avança peu.—Sous HENRI QUATRE, et jusqu'au milieu du règne de LOUIS TREIZE, l'exiguité des ARMÉES dispensait de former des MAGASINS; on se contentait d'approvisionner, s'il était possible, le CAMP, d'y attirer des marchands, d'y établir des VIVANDIERS, des BRANDEVINIERS; faute de vendeurs, faute d'argent, on en était réduit, le plus souvent, à envoyer à la MARAUDE des HOMMES A CHEVAL.— L'accroissement des ARMÉES, vers la fin du règne de LOUIS TREIZE, nécessita la formation des MAGASINS; mais pendant une partie du règne de LOUIS QUATORZE, le MARAUDAGE organisé faisait seul vivre les ARMÉES, en présence de l'ENNEMI. — Ce prince créa des INTENDANTS D'ARMÉE, et institua le MINISTÈRE DE LA GUERRE. Ce fut un grand pas de fait dans la carrière de l'ordre : il commença à être possible de régler, de connaître le PIED de l'ARMÉE, de combiner des PLANS DE CAMPAGNE.—Avant 1691, et du temps de LOUVOIS, les dépenses de l'ARMÉE sur PIED DE PAIX étaient évaluées à dix-huit millions : sur pied de guerre, à quarante; ces valeurs, comparées au taux actuel du marc d'argent, équivaudraient à une DÉPENSE plus que double. Ce genre de BUDGET que POTIER (1779, X, suppl. au mot dépense) appelle : administration combinée, fut remplacé, depuis 1691, par l'administration non combinée, ou dépourvue de prévision. Ce fut en partie la cause, suivant cet AUTEUR, des désastres des vingt-cinq dernières années du grand règne; aussi le préambule de l'ÉDIT DE 1726 (16 DÉCEMBRE), parlant *de l'ordre que Louis quatorze avait établi dans les finances, et des changements qui y sont survenus depuis*, disait-il, *qu'annuellement* la dépense se trouve trois fois plus forte qu'elle ne l'était en 1688. Cette administration combinée, ce BUDGET réglé en conseil d'état, LOUVOIS et Colbert l'avaient imité de SULLY. Quand le cabinet français substituait à ce SYSTÈME, l'administration au jour le jour, les ANGLAIS imitaient la marche administrative de HENRI QUATRE et de LOUVOIS; et de nos jours, l'ARMÉE FRANÇAISE a emprunté de l'armée anglaise, ce que, dans le principe, nos pères lui avaient prêté.—EUGÈNE de Savoie a dû une partie de sa renommée à l'art avec lequel il parvenait à faire vivre ses troupes au sein des pays pauvres et ruinés; mais cette administration n'était qu'une spoliation organisée avec habileté et dirigée avec persévérance dans l'intérêt du GÉNÉRAL et de son ARMÉE. Ce sont cependant les premiers exemples que nos premiers AUTEURS modernes aient cités.— A la fin du règne de LOUIS QUATORZE et sous LOUIS QUINZE, le SYSTÈME des MAGASINS prévalut; ce mode rendait les expéditions ruineuses pour la FRANCE, dispendieuses pour le pays ENNEMI, mais moins désastreuses, moins immorales que la maraude.—Pendant les GUERRES DE 1741 et DE 1756, l'administration française était loin de se montrer soigneuse et savante. — Dans la GUERRE DE 1775, le MINISTÈRE adopte une mesure nouvelle; il attache à l'ARMÉE D'AMÉRIQUE un COMMISSAIRE PRINCIPAL, organisateur en chef des VIVRES. — GUIBERT (1773, E) voulait *que la guerre nourrît la guerre*, que le GÉNÉRAL D'ARMÉE eût un OFFICIER GÉNÉRAL pour régisseur; *qu'il exigeât, sans frais, les denrées du pays ennemi au prorata des besoins de l'armée.* C'était l'administration de la toute-puissance et de la conquête; c'était la GESTION dégagée des entraves de la REDDITION DE COMPTES. GUIBERT sous-entendait que l'habileté et la probité y présideraient; mais il y a tant de suppositions que les résultats démentent. D'ailleurs, on n'est pas toujour sur le sol ENNEMI, et comment vivre sur le TERRITOIRE FRANÇAIS ? par quelle transition

revenir à la vie régulière, après la vie au jour le jour? — La GUERRE DE LA RÉVOLUTION a amené l'usage des RÉQUISITIONS, sorte de MARAUDAGE tempéré, qui pèse sur les contrées, plus qu'il ne lèse individuellement les régnicoles. Ce moyen incertain, inégal, et qui n'assure la vie qu'au jour le jour; cette méthode est propre seulement à enrichir quelques traitants, mais elle désole les peuples, fournit mal l'ARMÉE, et n'est praticable que dans les GUERRES OFFENSIVES; elle n'est excusable que dans des EXPÉDITIONS trop rapides pour permettre d'autres moyens; celui-ci est moins odieux que le PILLAGE. — BONAPARTE avait adopté habilement un terme moyen, plus sûr et à la fois conforme à l'esprit des GUERRES D'INVASION, et à cette demi-organisation que notre siècle a vu s'introduire au milieu des déprédations; ainsi, BONAPARTE, se substituant aux AUTORITÉS qu'il déplaçait en pays étrangers, percevait, à l'accoutumée, les CONTRIBUTIONS pécuniaires, s'en attribuait militairement le maniement, et compensait ou promettait de compenser, par un dégrèvement sur le tribut en espèces, les livraisons en denrées et matières. Il jouait, suivant l'expression de M. le colonel CARRION, un rôle double; il représentait le pays envahi, et l'ARMÉE envahissante. Ce système ne pouvait convenir qu'à une STRATÉGIE gigantesque, et marchait de front avec l'usage de faire nourrir le soldat par l'habitant, et de parquer successivement l'ARMÉE sur un sol nouveau, pour laisser reposer le sol dévoré. Mais loin des pays où sa présence allégeait les maux de la GUERRE, en ESPAGNE, entre autres, le MARAUDAGE substitué à l'administration, le MARAUDAGE aussi ruineux aux spoliateurs qu'aux spoliés, tout proscrit qu'il fût par le CODE, était prescrit par les ORDRES DU JOUR; c'était l'administration d'Attila.—En 1823, la GUERRE D'ESPAGNE a fait revivre le mécanisme oublié de l'administration de LOUVOIS, et le SYSTÈME des DÉPENSES uniquement supportées, soit à perpétuité, soit à titre d'avance, par le trésor public du peuple qui envahit ou qui combat en faveur d'un allié.— Le MINISTÈRE ne paraissait cependant pas avoir répudié, à cette époque, la méthode qui contraint l'HABITANT à nourrir le SOLDAT, puisque le RÉGLEMENT DE 1823 (19 MARS, ART. 251) en prévoyait le cas.—BONAPARTE aurait jeté dans la conversation les réflexions que voici : Il voulait métamorphoser les Français en Romains des temps consulaires, ou en Suédois des temps de GUSTAVE-ADOLPHE ou de CHARLES DOUZE. Si l'on en croit le passage suivant de M. Las-Cases : *Il concluait qu'il ne pouvait pas y avoir ce que, dans sa pensée, il concevait être une véritable armée, sans une révolution dans les mœurs et l'éducation du soldat, peut-être même de l'officier. Il ne pouvait pas y en avoir, avec nos fours, nos magasins, nos administrations, nos voitures. Il n'y aurait d'armée que quand, à l'imitation des Romains, le soldat recevrait son blé, aurait des moulins à bras, cuirait son pain sur sa petite platine, etc., etc. Il n'y aurait d'armée que quand on aurait mis en fuite toute notre effroyable administration paperassière, etc. J'avais médité tous ces changements; mais pour oser les mettre en pratique, il m'eût fallu une profonde paix; une armée de guerre ne le permettait pas, elle se fût révoltée, etc., etc.*— A la pag. 45 (art. 1[er]), il dit qu'il *eût voulu, s'il avait été contraint de conserver une forte armée en temps de paix, l'employer aux travaux publics, lui donner une organisation, une tenue et une manière de se nourrir tout à fait spéciale.* Le préambule d'un ouvrage moderne (1814, E) en fournit en effet la preuve.— Depuis ces essais imparfaits, ces découvertes incomplètes, cette métaphysique du coin du feu, l'administration s'est peu perfectionnée, la STATISTIQUE nourricière a fait peu de progrès, la LÉGISLATION a flotté entre les AGENCES, les ENTREPRISES, les RÉGIES; il existe plus de traditions et de routines que de principes mûris et arrêtés; les GÉNÉRAUX ont perdu de vue la science et la conduite des FOURRAGES ARMÉS. Le gouvernement a coloré, sous le nom de RÉQUISITIONS et de CONTRIBUTIONS, les spoliations de l'ancien temps; un ministre a renouvelé le système si défectueux, si antiadministratif des LÉGIONS d'armes mêlées; mais on est revenu à des principes plus sages.— Cette administration si paperassière, comme on le dit dédaigneusement, mais qu'il est plus facile de ridiculiser que de simplifier; cette administration, telle qu'elle est, et imparfaite sans doute, est supérieure à tout ce qui s'est fait si longtemps; elle est un puissant moyen de rendre mobiles les ARMÉES et imprévues les expéditions. Ses prévisions assurent les ressources; l'adversaire le plus tôt prêt a le plus de chances de succès, et, comme le disait le général LAMARQUE à la tribune, en 1831 (24 octobre), *le canon est chargé, et le coup peut partir en même temps que le manifeste, et quelquefois le devancer.*—Il n'y a pas un siècle qu'il fallait aux gouvernements six mois d'efforts, de préparatifs, de DÉPENSES pour qu'une ARMÉE se remuât.— Maintenant l'administration de l'ARMÉE FRANÇAISE est régie par le MINISTRE DE LA GUERRE. Cette administration est une des deux branches des attributions du ministre; le COMMANDEMENT est l'autre; elle es

surveillée par les MEMBRES de l'INTENDANCE ; elle est le mode d'organisation, et la mise en action des divers SERVICES ADMINISTRATIFS destinés à pourvoir aux besoins des TROUPES, à toutes les nécessités prévues de la GUERRE DE PLAINE, à tous les TRAVAUX, à tous les APPROVISIONNEMENTS des GARNISONS et des SIÉGES, etc., etc. — Ces SERVICES embrassent principalement les SUBSTANCES, auxquelles se joignent les ÉTAPES et les FOURRAGES; l'HABILLEMENT, auquel se joignent les FABRIQUES DRAPS; le CAMPEMENT, auquel se joint le CASERNEMENT ; les HÔPITAUX, auxquels se joint leur PERSONNEL; les TRANSPORTS, auxquels se joignent les CONVOIS; enfin, les BATIMENTS et ÉTABLISSEMENTS dont le GÉNIE gère le SERVICE. — Des ÉCRIVAINS ont prétendu que la création des COMMISSAIRES, vers le milieu du quatorzième siècle, avait amélioré l'administration; mais à la fin du siècle suivant, il existait encore si peu de régularité, qu'en 1473, comme le témoigne M. de BARANTE, LOUIS ONZE s'était engagé, par le traité de Conflans, à payer au CONNÉTABLE *quatre cents hommes d'armes dont il était seul maître et commissaire, sans nul compte à rendre.* — Jusqu'en 1549, c'était aux communautés à pourvoir à la NOURRITURE des GENS DE GUERRE ; L'ORDONNANCE DE 1549 (19 NOVEMBRE), rendue par HENRI DEUX, augmenta la SOLDE, et dispensa de cet impôt les communautés.—L'administration, considérée à raison des rapports établis, en temps ordinaire, entre l'économie publique, les CORPS, et surtout l'INFANTERIE, se combine d'ACTES ou d'OPÉRATIONS qui en sont l'origine, les moyens et la fin; tels sont : la fixation du BUDGET, les formes de la COMPTABILITÉ et la REDDITION DES COMPTES. Elle embrasse : ACHATS, ARTILLERIE, BATIMENT, BOULANGERIE, CAMPEMENT, CASERNEMENT, COMPTABILITÉ, CONSEILS PERMANENTS, CONTRÔLEMENT, CONVOIS, DÉPENSES, DISTRIBUTIONS, ÉQUIPAGES, ÉTAPES, ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES, FABRIQUES DE DRAPS, FONDS, FOURRAGES, HABILLEMENT, HÔPITAUX, LOGEMENT, MAGASINS, MARCHÉS, MUNITIONS, POLICE, PAIEMENTS, POUDRIÈRES, PRISONS, RECRUTEMENT, REMONTES, RETRAITES, SOLDE, SUBSISTANCES, TRANSPORTS, TRAVAILLEURS.— POTIER (1779, X) a traité de l'ADMINISTRATION D'ARMÉE.

**ADMINISTRATION** d'ARMÉE AGISSANTE. V. ADMINISTRATION D'ARMÉE. V. ARMÉE AGISSANTE, No 5.

**ADMINISTRATION** d'ARTILLERIE. V. *ARTILLERIE*. V. ARTILLERIE IDIOPTIQUE. V. COMMISSAIRE ORDONNATEUR.

**ADMINISTRATION** de BATAILLON. V. *TAILLON*. V. BATAILLON DE DÉPÔT. V. BA*LLON DE GUERRE*. V. BATAILLON D'INFANTERIE FRANÇAISE No 8. V. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BATAILLON.

**ADMINISTRATION** de BOULANGERIE (F). Sorte d'ADMINISTRATION MILITAIRE, ou de gestion qui a tour à tour dépendu de l'ADMINISTRATION de l'ARMÉE et de l'ADMINISTRATION des CORPS. — L'ORDONNANCE DE SUBSISTANCE DE 1788 (17 MARS) confiait aux CORPS la gestion de la MASSE de la BOULANGERIE, et y reconnaissait des SOLDATS BOULANGERS. C'était une disposition vicieuse, car l'ADMINISTRATION des CORPS n'était déjà que trop compliquée; mais le CONSEIL DE LA GUERRE s'était décidé, comme le témoigne GUIBERT (1789, 1), à créer l'administration de la BOULANGERIE, sur la demande de beaucoup de CORPS, et en suite des plaintes nombreuses dirigées contre l'administration de l'ARMÉE. — Cet essai fut abandonné bientôt, et ne pouvait réussir.

**ADMINISTRATION** de CAMPEMENT. V. CAMPEMENT ADMINISTRATIF. V. PERSONNEL D'ADMINISTRATION.

**ADMINISTRATION** de CAPITAINE. V. CAPITAINE. V. CAPITAINE D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE No 15, 23 à 26.

**ADMINISTRATION** de CAPORAL. V. CAPORAL. V. CAPORAL D'ESCOUADE No 10. V. CAPORAL D'ORDINAIRE, No 3.

**ADMINISTRATION** de CASERNEMENT. V. CASERNEMENT.

**ADMINISTRATION** de CAVALERIE. V. CAVALERIE. V. CAVALERIE FRANÇAISE No 2, 9.

**ADMINISTRATION** de CHEF DE BATAILLON. V. CHEF DE BATAILLON D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE No 12.

**ADMINISTRATION** de CHEF DE DÉTACHEMENT. V. CHEF DE DÉTACHEMENT DE CORPS No 3.

**ADMINISTRATION** de CHIRURGIEN-MAJOR. V. CHIRURGIEN-MAJOR D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE No 18.

**ADMINISTRATION** de COLONEL. V. COLONEL. V. COLONEL D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE No 34, 38.

**ADMINISTRATION** de COMMANDANT DE DIVISION. V. COMMANDANT DE DIVISION No 4.

**ADMINISTRATION** de COMMANDANT DE PLACE. V. COMMANDANT DE PLACE No 10.

**ADMINISTRATION** de COMPAGNIE (term. sous-génér.). Sorte d'ADMINISTRATION DE CORPS qui, dans l'INFANTERIE FRANÇAISE, est quelquefois gérée en propre et directement par un CONSEIL D'ADMINISTRATION; mais elle sera envisagée ici, comme ayant rapport à une COMPAGNIE qui n'est pas de nature à avoir particulièrement un CONSEIL D'ADMINISTRATION, mais, au contraire, comme relative aux COMPAGNIES ENRÉGIMENTÉES, et non aux CADRES, s'administrant à part, sous forme de

COMPAGNIES.—L'administration de COMPAGNIE se règle suivant le système de FORMATION et de SUBDIVISION que les ORDONNANCES adoptent. Malheureusement les FORMATIONS ont été fort diverses.—L'administration des COMPAGNIES et celles de l'ÉTAT-MAJOR des CORPS de l'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE sont les éléments de l'ensemble administratif du CORPS entier.— L'examen historique de cette administration sera développé au mot COMPAGNIE D'INFANTERIE FRANÇAISE no 12, et il ne sera question ici que des DÉTAILS organiques de l'administration et de sa législation actuelle.— L'administration de COMPAGNIE est mise en jeu par le CHEF de la COMPAGNIE; elle est gérée en détail par le SERGENT-MAJOR; elle est indépendante des ADJUDANTS-MAJORS; elle peut, en vertu des intentions du CAPITAINE, être suivie par le LIEUTENANT et le SOUS-LIEUTENANT; elle est basée sur les APPELS ÉNUMÉRATIFS, le relevé des SITUATIONS, et les COMPTES OUVERTS; ses DÉTAILS sont constatés par les CONTRÔLES ANNUELS et par les CONTRÔLES DE MOUVEMENTS JOURNALIERS; elle est soumise aux examens du MAJOR et vérifiée par cet OFFICIER, à l'expiration de chaque TRIMESTRE. Elle embrasse toutes les ÉCRITURES relatives à la SOLDE, à la SUBSISTANCE, aux EFFETS EN SERVICE, au remboursement des DÉGRADATIONS, à la PETITE MONTURE, aux FEUILLES DE PRÊT OU ÉTATS QUATRIDIAIRES, aux soins de l'ENTRETIEN de tous les EFFETS, à l'inspection des DÉCÉDÉS, des CONGÉDIÉS et au renvoi des HOMMES à la QUEUE de la COMPAGNIE; elle comprend LES BONS DE COMPAGNIES, — DE PETIT ÉQUIPEMENT, — DE RÉPARATIONS; elle assure la régularité des époques des DISTRIBUTIONS D'EFFETS et la périodicité des FOURNITURES de RATIONS.— Elle comprend, de plus que l'ADMINISTRATION DE CORPS, tous les DÉTAILS relatifs à la POLICE, à la JUSTICE, à l'EXERCICE; mais les ÉCRITURES que ces trois objets nécessitent ne ressortissent qu'aux OFFICIERS SUPÉRIEURS, et non au CONSEIL D'ADMINISTRATION.— En GARNISON, elle acquitte le prix des FOURNITURES faites par un BOUCHER et un BOULANGER de la ville, en ce qui concerne leur état. — Si une faute commise par des SOUS-OFFICIERS, en fait d'administration, était de nature à être punie de CASSATION, le MAJOR serait appelé à en connaître. — L'administration de COMPAGNIE n'a pas de plus grand ennemi que le TIERCEMENT, puisque, ÉCRITURES, renseignements, NUMÉRO, intitulé de REGISTRES, etc., etc., tout en est culbuté. Mais l'obstination et la routine des COMMIS DE LA GUERRE veulent le *tiercement*; *ils y ont apporté, mais impuissamment, pour palliatifs, la* DÉCISION DE *1835 (11* SEPT.*)*, qui instituait *un signe en caractères* alphabétiques. — A cela près, l'administration de compagnie commence à être moins mal réglée qu'elle ne l'a été encore. Cependant notre LÉGISLATION laisse indécis plusieurs des points qui l'intéresseraient en cas de guerre; ainsi, les CHEVAUX DE PELOTON, OU CHEVAUX DE COMPAGNIE, les OUTILS DE CAMPAGNES, les formes de CAMPEMENT, devraient être l'objet de décisions mûrement méditées en temps de paix, et combinées sur un plan général; mais il s'en faut qu'il en soit ainsi.—En 1829, le ministre bouleverse l'administration de compagnie.—Il a été traité avec détails de l'administration des compagnies par BARDIN (1807, D), (1814, E), M. HUSSON (1836, A), M. LE-GOUPIL (1829), ODIER (1824, E), etc. — L'administration de compagnie se distingue en ADMINISTRATION DE SECTION, et en ADMINISTRATION D'ORDINAIRE.

**ADMINISTRATION** de CONNÉTABLE. V. CONNÉTABLE No 8.

**ADMINISTRATION** de CONVOI. V CONVOI. V. CONVOI A LA SUITE.

**ADMINISTRATION** de CORPS (term. sous-génér.). Sorte d'ADMINISTRATION MILITAIRE qui embrasse celle des COMPAGNIES et celle de l'ÉTAT-MAJOR des CORPS.— A l'origine des RÉGIMENTS D'INFANTERIE FRANÇAISE, chaque CAPITAINE administrait sa COMPAGNIE d'une manière indépendante et disparate; l'expérience démontra que si leur gestion n'était pas centralisée, tout APUREMENT de COMPTES serait impossible. Pour arriver à ce but, les MAJORS, alors CAPITAINES, devinrent les directeurs des OPÉRATIONS comptabiliaires; mais ils agirent d'abord sans principes arrêtés, comme le témoignait l'usage des BANS DE REVUES, et comme le rappellent les reproches renfermés dans un grand nombre d'ordonnances. — En 176?, l'administration de chaque CORPS fut confiée aux soins concertés du CHEF du CORPS, du MAJOR et du TRÉSORIER. Ce fut là une pensée neuve, et le rudiment d'un CONSEIL D'ADMINISTRATION. SAINT-GERMAIN, arrivé au MINISTÈRE, sonda l'abîme de l'administration, et essaya, comme on le voit, dans ses mémoires (1779, C), de lui imprimer une marche uniforme et de la soumettre dans chaque RÉGIMENT à une autorité paternelle chargée d'en suivre les moindres OPÉRATIONS; mais il avoua les difficultés que présenta bientôt ce projet trop étendu, et il quitta le portefeuille, après avoir seulement posé quelques règles et éveillé le désir du mieux. — Des incertitudes continuelles, des méthodes arbitraires, des abus sans nombre retinrent dans le vague l'administratio[n] C'est ainsi que la trouva, en 1788, le c[on]SEIL DE LA GUERRE; aucune ORDONNAN[CE] s'en occupait; aucun AUTEUR n'en avait

BOHAN (1781, II) seul lui avait consacré quelques pages; elle était disparate, ténébreuse, infidèle, cachée aux CONSEILS D'ADMINISTRATION, abandonnée aux QUARTIERS-MAITRES, et la honte de l'ART MILITAIRE, ou plutôt l'administration de CORPS n'existait pas, ainsi que le démontre GUIBERT (1789, I); le CONSEIL DE LA GUERRE chercha à la créer. Il régla le nombre des MEMBRES des CONSEILS, entra dans le détail de leurs fonctions, institua des MAITRES-OUVRIERS; mais ses efforts furent neutralisés par mille oppositions, et ce CONSEIL, s'égarant sur les traces de SAINT-GERMAIN, compliqua trop l'administration, l'entrava en la surchargeant d'attributions, et poussa l'excès jusqu'à vouloir y fondre l'ADMINISTRATION des HÔPITAUX, de la BOULANGERIE, etc. — L'époque où l'administration commença à apporter quelque adoucissement au sort des SOLDATS fut celle où des DENIERS DE POCHE furent créés. — L'an IV fut marqué par un essai qui améliora les ressorts administratifs; nous voulons parler de la création d'un CHEF DE BATAILLON désigné, dans l'INFANTERIE FRANÇAISE, sous le nom de QUATRIÈME CHEF, et destiné à régler et à diriger l'administration du CORPS. Cette institution dura peu d'années. — L'ARRÊTÉ DE L'AN VIII (8 FLORÉAL) régla l'administration jusque-là obscure et sans données fixes. Il était, en grande partie, calqué sur les RÉGLEMENTS DE 1788 (17 MARS) et DE 1792 (1er JANVIER). Sauf de légers changements, il était la réimpression de l'arrêté qui avait été publié le 26 ventôse précédent et qu'il abrogeait. Il a guidé les CONSEILS D'ADMINISTRATION, éclairé le domaine administratif et donné une base à la COMPTABILITÉ des CORPS; mais à force de variantes, d'interprétations et de mutilations, les cinquante pages dont il se composait se sont épaissies en un lourd in-8o. — Le DÉCRET DE L'AN XIII (25 GERMINAL), et la création d'un MAJOR ayant à peu près rang de LIEUTENANT-COLONEL, modifièrent les règles reçues et en améliorèrent les résultats. — Depuis la restauration, des rouages différents, plus multipliés, trop nombreux, furent mis en jeu; un LIEUTENANT-COLONEL en pied, un MAJOR ayant RANG de CHEF DE BATAILLON, un OFFICIER PORTE-DRAPEAU, furent créés; de nouvelles combinaisons administratives en résultèrent. — Un RÉGLEMENT obscur et fautif, publié en 1818 (2 FÉVRIER) sur l'administration intérieure, avait succédé à l'ARRÊTÉ DE L'AN VIII (8 FLORÉAL), et a été refondu dans l'ORDONNANCE DE 1823 (19 MARS). Celle-ci parlait une langue savante et peu intelligible, au lieu de la langue simple qu'elle eût dû préférer; elle présentait ses chapitres sous des intitulés inexacts, était dépourvue de définitions et semée de transitions brusques. Ce canevas, semé de découpures mal assorties rappelait ou paraphrasait un travail inédit, préparé en 1821, plus substantiel, plus consciencieux, où l'on trouvait du moins propriété de termes, esprit de classification, harmonie de principes. — A peine mise au jour, l'ORDONNANCE DE 1823 fut suivie d'un volume de modifications publiées en 1824 (3 NOVEMBRE); de simples décisions d'un MINISTÈRE nouveau bouleversaient l'ORDONNANCE rendue sous le ministre précédent. Cette réprobation, dont les successeurs frappent l'œuvre des devanciers, est une habitude de toute ancienneté. — L'administration de corps sort aujourd'hui de l'enfance, après trente ans de tâtonnements et d'entraves; elle a été tourmentée par des AMALGAMES sans fin, par des CRÉATIONS DE BATAILLONS DE GRENADIERS, — DE BATAILLONS DE GUERRE, — DE BATAILLONS DE MARCHE. Elle a été désolée par les DISLOCATIONS, les DISPERSIONS, les INCORPORATIONS, les perpétuels changements d'HABIT et de GRAND ÉQUIPEMENT; par le PASSAGE des HOMMES MIS EN SUBSISTANCE, par des SÉPARATIONS sans terme, par la variation des CADRES ADMINISTRATIFS et des règles de la FORMATION, par les RETENUES SUR DÉPENSES, et sur les TRAVAILLEURS. — Elle a, depuis la restauration, subi quelques modifications expliquées dans l'ouvrage de M. le général PRÉVAL (1815); elle est maintenant exercée conformément à la législation dont nous indiquons les détails; le REGISTRE MATRICULE en est le fondement. Elle est dirigée par le MINISTRE DE LA GUERRE; elle est surveillée par l'INSPECTEUR-GÉNÉRAL et le CORPS de l'INTENDANCE; elle est gérée par les CONSEILS D'ADMINISTRATION des CORPS DE TROUPE; elle a pour agent et pour surveillant dans l'intérieur du CORPS, le MAJOR, actuellement CHEF DE BATAILLON; elle est un mécanisme auquel peuvent être employés les OFFICIERS SURNUMÉRAIRES et l'AIDE-MAJOR; elle ne peut être l'objet d'ordres intimés par les COLONELS qu'autant qu'ils agissent comme coopérateurs et organes du CONSEIL D'ADMINISTRATION. — Les opérations et les DÉTAILS dont l'administration se compose doivent rester étrangers aux OFFICIERS DE SEMAINE, et il est interdit aux CHEFS DE BATAILLONS de s'y immiscer, excepté à titre de MEMBRES du CONSEIL, ou à moins qu'ils ne soient appelés à concourir à l'exécution de quelques ordres à ce sujet. — L'administration des CORPS reçoit certaines modifications produites par ce mode accidentel, que, faute de terme reçu généralement, on appelle LOCALISATION, mode qui embrasse BARAQUEMENT, CAMPEMENT, CANTONNEMENT, CASERNEMENT, EMPRISONNEMENT, LOGEMENT, STATIONNEMENT. —

En cas de création de corps, une PREMIÈRE MISE DE FRAIS DE BUREAU, comme s'expliquait la CIRCULAIRE DE 1816 (10 JANVIER), en facilite les premiers travaux. — L'administration des CORPS est surveillée et dirigée par les SOUS-INTENDANTS ; reconnaît et autorise certaines ABSENCES ; elle règle les CHANGEMENTS DE COMPAGNIES ; elle subit quelques modifications résultant des CAS DE SÉPARATION ; elle détermine, en vertu de droits prévus, l'achat et l'entretien des CHEVAUX DE TROUPE et le mode d'emploi des ÉTOFFES et du DRAP DE TROUPE ; elle procède à la réception, à l'entretien et à la réparation des EFFETS D'UNIFORME, et même à la réquisition et à l'EMBALLAGE de quelques-uns ; elle arrête les ÉCHANTILLONS du PETIT ÉQUIPEMENT ; elle assure et régularise toutes les PRESTATIONS ; elle tient les ÉCRITURES soumises à CONTRÔLEMENT, en prenant pour base les FEUILLES D'APPEL et les tableaux de la FORCE COMPTABILIAIRE ; elle recueille et réunit les FEUILLES DE ROUTE ; elle arrête, conformément à ses CRÉDITS, ses COMPTES EN DENIERS et EN MATIÈRE avant la REVUE de l'INSPECTEUR. — Dans les temps ordinaires, elle est enseignée, ou du moins doit l'être, aux OFFICIERS et aux SOUS-OFFICIERS, au moyen d'une THÉORIE D'ADMINISTRATION. — Elle doit, en temps de guerre, ses soins aux BLESSÉS, et, en tout temps, son attention au mode de NOURRITURE. — Elle est, quant à ses ÉCRITURES, distincte de la POLICE et indépendante des GÉNÉRAUX, à moins qu'en vertu d'une mission spéciale ils ne soient appelés à en connaître, à passer REVUE, soit comme INSPECTEUR D'ARMES, soit extraordinairement, etc., par exemple, dans les PLACES EN ÉTAT DE SIÉGE ; dans ce cas, elle est soumise à l'autorité du COMMANDANT DE PLACE, du COMMANDANT SUPÉRIEUR ou du GOUVERNEUR ; c'est-à-dire qu'elle passe sous la dépendance de celui de ces OFFICIERS qui serait employé en chef à titre de COMMANDANT d'une PLACE ASSIÉGÉE. — Un ouvrage sur l'administration des corps d'INFANTERIE a été publié par M. SAINT-PAUL, en 1820 et 21. ODIER (1824, E) et M. VAUCHELLE se sont habilement occupés de la même matière, qui a aussi exercé la plume du général GIRARDIN. — L'administration de corps se distingue en administration de compagnie, — DE DÉTACHEMENT, — D'ÉTAT-MAJOR DE CORPS, — INTÉRIEURE.

**ADMINISTRATION** de CORPS RÉGIMENTAIRE. V. COMMISSAIRE. V. CORPS RÉGIMENTAIRE N° 7. V. EAU POTABLE. V. GARNISON. V. ROULEMENT. V. INSPECTEUR AUX REVUES.

**ADMINISTRATION** de DÉPOT. V. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE *DÉPOT*. V. DÉPOT. V. *DÉPOT DE CORPS*.

**ADMINISTRATION** de DÉTACHEMENT (B, 1). Sorte d'ADMINISTRATION DE CORPS réglée sur les mêmes principes que l'administration des COMPAGNIES et l'administration principale. Les modifications que les circonstances ou les localités pourraient y apporter doivent être soumises, par le CHEF du DÉTACHEMENT, à l'approbation du CONSEIL D'ADMINISTRATION, et non à celle du COLONEL, comme l'indique par méprise l'ORDONNANCE DE 1818 (13 mai). — Lors de la rentrée des DÉTACHEMENTS, leur administration est l'objet des enquêtes et des examens du MAJOR et du TRÉSORIER.

**ADMINISTRATION** de FORTERESSES. V. ALLENT. V. FORTERESSE.

**ADMINISTRATION** de FOURRIER. V. FOURRIER. V. FOURRIER D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE N° 13.

**ADMINISTRATION** de GARDE IMPÉRIALE. V. GARDE IMPÉRIALE N° 6.

**ADMINISTRATION** de GÉNÉRAL EN CHEF. V. GÉNÉRAL EN CHEF N° 4.

**ADMINISTRATION** de GÉNÉRAL FRANÇAIS. V. GÉNÉRAL FRANÇAIS N° 6.

**ADMINISTRATION** de la GUERRE (F). Sorte d'ADMINISTRATION MILITAIRE que BONAPARTE détacha des BUREAUX DE LA GUERRE pour en faire un MINISTÈRE à part. Le MINISTRE DE LA GUERRE en est redevenu le chef direct en 1814. — La dénomination louche d'administration de la guerre, signifiait : CHANCELLERIE administrant le MATÉRIEL, quoiqu'elle n'en administrât qu'une partie. Un ministre d'État était placé à la tête de cette gestion, sous les titres synonymes et peu clairs de DIRECTEUR MINISTRE, de MINISTRE DIRECTEUR, de DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION. — Cette portion du MINISTÈRE se partageait en trois sections, dirigées chacune par un conseiller d'état ; elle comprenait : VIVRES PAIN, VIVRES VIANDES, LIQUIDES, FOURNITURES DE CAMPAGNE, APPROVISIONNEMENTS EXTRAORDINAIRES, LITS MILITAIRES, CHAUFFAGE ET LUMIÈRE, GITE ET GEOLAGE, HÔPITAUX, OFFICIERS DE SANTÉ, HABILLEMENT, EFFETS DE CAMPEMENT, CHARROIS, TRANSPORTS, CONVOIS ; enfin elle réglait la répartition des fonds destinés à ces divers objets, ainsi qu'à la fourniture des CHEVAUX DE TROUPE D'INFANTERIE, etc., etc. — La SOLDE, qui forme pourtant une partie importante de l'administration de la guerre, n'y était pas comprise ; tant était incorrecte la dénomination donnée à cette branche du MINISTÈRE. — Il faut éviter de confondre cette moderne administration de la guerre avec le CONSEIL, que quelques ÉCRIVAINS ou quelques ordonnances ont nommé, dans le siècle dernier, CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA GUERRE. — En 1829 (décembre), un DIRECTEUR est donné de nouveau à l'adminis[tration] mais sans qu'elle se sépare du [...]

**ADMINISTRATION** de LÉGION ROMAINE. V. LÉGION ROMAINE N° 7.

**ADMINISTRATION** de LIEUTENANT-COLONEL. V. LIEUTENANT-COLONEL D'INFANTERIE N° 12.

**ADMINISTRATION** de MAJOR. V. MAJOR. V. MAJOR-CAPITAINE N° 5. V. MAJOR CHEF DE BATAILLON Nos 8, 9, 10, 11, 12. V. MAJOR-LIEUTENANT-COLONEL N° 3.

**ADMINISTRATION** de MARINE. V. MARINE. V. SERVICE DES COLONIES.

**ADMINISTRATION** de MILICE ANGLAISE. V. MILICE ANGLAISE Nos 2, 12. V. MILICE BRÉSILIENNE.

**ADMINISTRATION** de MILICE ANGLO-AMÉRICAINE. V. MILICE ANGLO-AMÉRICAINE N° 3.

**ADMINISTRATION** de MILICE AUTRICHIENNE. V. MILICE AUTRICHIENNE Nos 5, 11.

**ADMINISTRATION** de MILICE BAVAROISE. V. MILICE BAVAROISE N° 4.

**ADMINISTRATION** de MILICE CHINOISE. V. MILICE CHINOISE N° 8.

**ADMINISTRATION** de MILICE ÉGYPTIENNE. V. MILICE ÉGYPTIENNE N° 4.

**ADMINISTRATION** de MILICE ESPAGNOLE. V. MILICE ESPAGNOLE N° 11.

**ADMINISTRATION** de MILICE FRANÇAISE. V. MILICE FRANÇAISE N° 8. V. SOULIER.

**ADMINISTRATION** de MILICE GRECQUE. V. MILICE GRECQUE N° 2, 8. V. OPLITE.

**ADMINISTRATION** de MILICE HOLLANDAISE. V. MILICE HOLLANDAISE N° 5.

**ADMINISTRATION** de MILICE NÉERLANDAISE. V. MILICE NÉERLANDAISE N° 7.

**ADMINISTRATION** de MILICE PIÉMONTAISE. V. MILICE PIÉMONTAISE N° 9.

**ADMINISTRATION** de MILICE POLONAISE. V. MILICE POLONAISE N° 6.

**ADMINISTRATION** de MILICE PORTUGAISE. V. MILICE PORTUGAISE N° 6.

**ADMINISTRATION** de MILICE PRUSSIENNE. V. MILICE PRUSSIENNE N° 10.

**ADMINISTRATION** de MILICE ROMAINE. V. MILICE ROMAINE N° 10. V. PRÉFET DE LÉGION. V. PRÉFET D'OUVRIERS.

**ADMINISTRATION** de MILICE RUSSE. V. MILICE RUSSE. Id. N° 10.

**ADMINISTRATION** de MILICE SIKE. V. MILICE SIKE N° 7.

**ADMINISTRATION** de MILICE SUÉDOISE. V. MILICE SUÉDOISE N° 6. V. SUÉDOIS (adj.).

**ADMINISTRATION** de MILICE SUISSE. V. MILICE SUISSE N° 2, 8. V. SUISSE (adj.).

**ADMINISTRATION** de MILICE TURCO-ÉGYPTIENNE. V. MILICE TURCO-ÉGYPTIENNE N° 6.

**ADMINISTRATION** de MILICE TURQUE. V. MILICE TURQUE N° 9.

**ADMINISTRATION** de MILICE WURTEMBERGEOISE. V. MILICE WURTEMBERGEOISE N° 9.

**ADMINISTRATION** de MUSICIENS. V. MUSICIEN. V. MUSICIEN N° 7.

**ADMINISTRATION** de PETIT ÉTAT-MAJOR. V. ADJUDANT D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE N° 13. V. ADMINISTRATION D'ÉTAT-MAJOR. V. COMPAGNIE HORS RANG. V. PETIT ÉTAT MAJOR.

**ADMINISTRATION** de PUPILLES. V. PUPILLE N° 1, 4, 5.

**ADMINISTRATION** de RÉGIMENT. V. RÉGIMENT. V. RÉGIMENT D'INFANTERIE FRANÇAISE N° 4. V. RÉGIMENT FRANÇAIS N° 6.

**ADMINISTRATION** de SECTION (B. 1). Sorte d'ADMINISTRATION DE COMPAGNIE qui embrasse la gestion des ESCOUADES de la SECTION. — En cas de SÉPARATION, l'administration de la SECTION serait analogue à l'administration de la COMPAGNIE, et serait soumise, en résultat, au CAPITAINE par le LIEUTENANT ou le SOUS-LIEUTENANT.

**ADMINISTRATION** de SERGENT. V. SERGENT. V. SERGENT D'INFANTERIE FRANÇAISE DE LIGNE N° 12.

**ADMINISTRATION** de SERGENT-MAJOR. V. SERGENT-MAJOR N° 10.

**ADMINISTRATION** de TROUPES EN CAMPAGNE. V. ÉCOLE DE MARS N° 1er. V. OFFICIER DE TROUPES LÉGÈRES. V. TROUPES EN CAMPAGNE.

**ADMINISTRATION** des BATIMENTS. V. BATIMENT. V. BATIMENTS MILITAIRES.

**ADMINISTRATION** des ÉTAPES. V. CONVOI MILITAIRE. V. ÉTAPE.

**ADMINISTRATION** des FOURRAGES. V. ADMINISTRATION D'ARMÉE. V. FOURRAGE.

**ADMINISTRATION** des INVALIDES. V. HÔTEL DES INVALIDES. V. INVALIDE. V. MARÉCHAL DE FRANCE N° 10.

**ADMINISTRATION** des POUDRES. V. COMMISSAIRE DU ROI PRÈS L'ADMINISTRATION, etc. V. POUDRE. V. POUDRERIE.

**ADMINISTRATION** des VIVRES. V. AGENT. V. ALEXANDRE. V. CHARROIS MILITAIRES. V. CORPS D'INTENDANCE MILITAIRE N° 6. V. INTENDANT DE PROVINCE. V. VIVRES.

**ADMINISTRATION** d'ÉTAT-MAJOR DE CORPS (term. sous-génér.). Sorte d'ADMINISTRATION DE CORPS qui est analogue à l'ADMINISTRATION des COMPAGNIES de l'INFANTERIE FRANÇAISE de ligne et se centralise de même. Celle du GRAND ÉTAT-MAJOR est dirigée par le MAJOR; elle embrasse les ABONNEMENTS AU THÉATRE, les APPELS NUMÉRATIFS, les BONS des FOURNITURES, de SUBSISTANCES, le CONTRÔLE ANNUEL, les RETENUES imposées aux OFFICIERS, les APPOINTEMENTS, la SOLDE, la SUBSISTANCE. —L'administration du PETIT ÉTAT-MAJOR est dirigée par le plus ANCIEN ADJUDANT.

**ADMINISTRATION** d'HABILLEMENT. V. HABILLEMENT. V. PERSONNEL D'ADMINISTRATION D'HABILLEMENT.

## 2$^{me}$ EXTRAIT DU COURS

### SUR LE SERVICE DES OFFICIERS D'ARTILLERIE

DANS LES FONDERIES,

Approuvé par le ministère de la guerre.

---

## CHAPITRE IV.

### FONTE ET COULAGE.

---

#### DES DIVERSES ESPÈCES DE FOURNEAUX EMPLOYÉS POUR COULER LES BOUCHES A FEU.

85. Les fourneaux connus dans les arts sous le nom de fourneaux à réverbère, où le métal est séparé du combustible, sont les seuls en usage pour la fonte des bouches à feu; quoique le bassin circulaire soit généralement adopté pour le bronze, on peut néanmoins lui donner la forme elliptique, l'allonger en trapèze ou en fuseau; dans tous les cas le feu n'y est point activé par le vent de soufflets, mais par des courans d'air que fournissent des ventouses, courans dont la rapidité dépend de la construction des ventouses, des grilles, des soupiraux et des cheminées. Les fourneaux ronds sont chauffés avec du bois, ceux de forme allongée qui présentent moins de capacité le sont en général avec de la houille.

On est peu d'accord sur les avantages que présentent ces différens fourneaux; les uns pensent que ceux qui contiennent le plus de matière sont les plus économiques et donnent du bronze aussi résistant que ceux qui en contiennent moins; d'autres croient qu'une fusion plus prompte, et plus de facilité à mélanger le cuivre et l'étain doivent rendre l'alliage plus intime dans ces derniers, où l'on emploie d'ailleurs un combustible moins coûteux. Nous n'entrerons pas dans la discussion de ces questions, qui ne peuvent être décidées que par l'expérience, nous nous bornerons à décrire les fourneaux actuellement employés.

L'usage a consacré jusqu'à présent dans les fonderies pour la fonte des bouches à feu trois fourneaux ronds chauffés avec du bois, contenant, le premier de 25,000 à 30,000 kil. de matière en fusion, le deuxième de 12,000 à 15,000 kil.; le troisième de 6,000 à 8,000 kil. La charge de ces fourneaux doit autant que possible être complète, car l'expérience a appris que le chauffage du fourneau n'exige pas plus de combustible lorsqu'il est plein que lorsqu'il ne l'est pas entièrement.

### FOURNEAU ROND.

86. Les fourneaux ronds se composent de trois parties principales, la chauffe, l'intérieur et la cheminée (pl. III).

La chauffe reçoit le combustible par le *trou de chauffe* pratiqué dans sa voûte. Les cendres et les charbons tombent à travers la grille dans le cendrier; l'air nécessaire à la combustion parvient sous la grille par une ou plusieurs galeries appelées *ventouses* ou *évents*.

L'intérieur du fourneau dans lequel s'opère la fusion comprend la sole formée de deux plans inclinés vers la ligne du milieu, et dont l'intersection a elle-même une pente vers le *trou de coulage*, le pourtour qui l'environne et la voûte qui la couvre; l'autel qui sépare la chauffe du bassin et la communication entre ces derniers par laquelle arrive la flamme, deux portes garnies de portières en fonte par lesquelles on fait le chargement et le brassage; les soupiraux qui déterminent le tirage, et dont le nombre varie suivant la capacité du fourneau : leur ouverture supérieure aboutit à la cheminée, et l'inférieure se termine par un talus qui plonge en partie dans le bain; enfin le trou de coulage.

La cheminée dans laquelle débouchent les soupiraux est élevée au-dessus de la plate-forme établie sur la voûte.

Quant à la fosse destinée à recevoir les moules, elle est creusée devant le fourneau près du trou de coulage, et surmontée d'un mécanisme ou d'un cabriolet pour mouvoir les moules. Ce der-

nier (pl. III, fig. 15, 16) se compose de deux châssis à roulettes se mouvant l'un sur l'autre et dans deux directions perpendiculaires entre elles. Le châssis supérieur porte deux treuils et des mouffles qui permettent d'élever avec facilité les plus lourds fardeaux.

Il est important, pour l'établissement d'un fourneau, de choisir un terrain tel, que le sol de l'atelier et celui vers lequel sont pris les évents présentent une grande différence de niveau, afin que, les évents étant suffisamment élevés pour fournir un grand volume d'air, on puisse établir au-dessous, et le plus bas possible le sol du cendrier, dans lequel s'accumulent les charbons ardens qui tombent de la chauffe, et que l'air destiné à alimenter la combustion ne soit pas trop raréfié par ces amas de braises incandescentes, braises qu'il convient d'enlever le plus fréquemment possible.

Les ventouses doivent avoir une ouverture extérieure très large, et aller en se rétrécissant en entonnoir vers le cendrier, afin que le courant d'air arrive plus dense au foyer de la combustion; on n'en construit souvent qu'une seule, quelquefois aussi il y en a plusieurs; dans ce dernier cas il est essentiel de les isoler parfaitement.

C'est aux dimensions et à la disposition bien ou mal entendue des évents, relativement aux autres parties, que l'on doit principalement attribuer le plus ou moins d'activité de combustion que présente chaque fourneau.

Les fondations et tout le massif du fourneau doivent être établis le plus solidement possible. Il faut en conséquence les construire avec de gros blocs de pierre. On observera de plus qu'il convient de donner aux fondations une profondeur relative à la nature du sol qui peut même exiger dans certains cas des dispositions particulières. Pour assurer la solidité on fait traverser tous les massifs de maçonnerie par des tirans en fer qui préviennent leur écartement.

Nous avons déjà vu (78) que la profondeur de la fosse est calculée, depuis le fond jusqu'au trou de coulage, d'après la hau-

L'usage a consacré jusqu'à présent dans les fonderies pour la fonte des bouches à feu trois fourneaux ronds chauffés avec du bois, contenant, le premier de 25,000 à 30,000 kil. de matière en fusion, le deuxième de 12,000 à 15,000 kil.; le troisième de 6,000 à 8,000 kil. La charge de ces fournéaux doit autant que possible être complète, car l'expérience a appris que le chauffage du fourneau n'exige pas plus de combustible lorsqu'il est plein que lorsqu'il ne l'est pas entièrement.

### FOURNEAU ROND.

86. Les fourneaux ronds se composent de trois parties principales, la chauffe, l'intérieur et la cheminée (pl. III).

La chauffe reçoit le combustible par le *trou de chauffe* pratiqué dans sa voûte. Les cendres et les charbons tombent à travers la grille dans le cendrier; l'air nécessaire à la combustion parvient sous la grille par une ou plusieurs galeries appelées *ventouses* ou *évents.*

L'intérieur du fourneau dans lequel s'opère la fusion comprend la sole formée de deux plans inclinés vers la ligne du milieu, et dont l'intersection a elle-même une pente vers le *trou de coulage*, le pourtour qui l'environne et la voûte qui la couvre; l'autel qui sépare la chauffe du bassin et la communication entre ces derniers par laquelle arrive la flamme, deux portes garnies de portières en fonte par lesquelles on fait le chargement et le brassage; les soupiraux qui déterminent le tirage, et dont le nombre varie suivant la capacité du fourneau : leur ouverture supérieure aboutit à la cheminée, et l'inférieure se t[illegible] mine par un talus qui plonge en partie dans le bain; enfin le [illegible] de coulage.

La cheminée dans laquel[illegible] hent les soupiraux est élevé au-dessus de la plate-f[illegible] sur la voûte.

Quant à la fosse d[illegible] ir le[illegible]
devant le fourne[illegible]
mécanisme ou d[illegible]

teur totale d'un moule complet du plus long calibre. Lorsque la disposition du terrain peut faire craindre les infiltrations de l'eau, il faut garnir de plomb le fond de l'excavation ou la préserver de cet inconvénient par d'autres moyens.

Si les fondations et le massif du fourneau exigent des soins et des précautions, le choix des matériaux destinés aux constructions intérieures est d'une importance encore plus grande. Un fourneau de fonderie doit, par la nature de son service, produire une chaleur à laquelle ne résistent pas les matériaux ordinaires qui contiennent, soit des carbonates, soit des oxydes métalliques. Il n'y a que les argiles fortement aluminées et exemptes de ces corps étrangers qui soient suffisamment infusibles ; mais, comme elles se gercent et éclatent quand on les expose seules à une température très élevée, il faut les mélanger avec une proportion plus ou moins forte de silice pure pour en former les briques appelées réfractaires.

Toutes les parties du fourneau qui doivent éprouver le contact de la flamme ou du métal fondu, telles que la chauffe, la voûte, l'autel, le trou de coulage, tout le contour de la capacité intérieure, enfin la baie des portes et les soupiraux, sont bâtis en briques réfractaires; ces briques sont unies entre elles au moyen d'un ciment composé des mêmes substances que celles qui ont servi à leur fabrication, et forment un revêtement intérieur qui n'est lié au reste de la maçonnerie qu'autant qu'il est nécessaire pour la solidité de la construction. Cette précaution est indispensable parce qu'on est obligé de renouveler le revêtement en tout ou en partie suivant que l'exige son état de dégradation. On peut voir dans les figures la disposition des briques pour chaque partie du fourneau; on observera particulièrement qu'elles sont posées de champ sur la sole pour offrir plus de solidité.

Les dimensions de l'intérieur du fourneau se règlent sur la quantité de matière qu'il doit contenir; mais comme dans l'évaluation de la capacité il entre deux données, savoir : le diamètre de la surface du bain et sa profondeur, il en résulte qu'on pour-

rait obtenir le même volume en augmentant ou diminuant l'une aux dépens ou au profit de l'autre; or, si l'on donnait au bassin trop de profondeur, le calorique pénétrerait difficilement jusqu'aux couches inférieures qui reposent sur la sole, et l'on serait exposé à faire ce qu'on appelle le *gâteau*. Si, au contraire, on étend outre mesure la surface du bassin, on augmente la portée de la voûte et la capacité du fourneau; d'où il résultera une dilatation inutile de la flamme, une plus forte consommation de bois, une plus grande oxydation des métaux et un déchet plus considérable.

La voûte est soumise pour sa hauteur à des considérations particulières; elle doit être surbaissée autant que le permet sa solidité, afin que le calorique ne se perde pas dans un espace trop étendu; il faut en outre qu'un ouvrier puisse se tenir dans l'intérieur du fourneau sans y être trop gêné, pour ranger les métaux sur la sole et y faire les réparations nécessaires. On voit d'après cela que les voûtes des petits fourneaux sont en proportion plus élevées que celles des grands. La coupe des uns et des autres présente le plus ordinairement la forme d'une anse de panier à trois centres (pl. III, fig. 10).

On doit à la théorie et à l'expérience quelques données sur la construction des fourneaux; nous allons les faire connaître sans les présenter comme positives.

Le rapport de la surface de la grille à celle du bain est de 0,15; quant au vide de la grille, il varie avec la nature du bois que l'on emploie et la quantité d'air fournie par les ventouses; le rapport de ce vide à la somme des orifices des soupiraux est, terme moyen de 3,70.

La profondeur du bain pour les fourneaux de 30,000 kilog., 15,000 kilog, et 8,000 kilog. est ordinairement de $0^m,42$, $0^m,36$ et $0^m30$, et la hauteur de la voûte, au-dessus de la surface du bain, est, pour les mêmes fourneaux, de $1^m,04$, $0^m,83$, $0^m,80$,

On détermine le rayon du bassin par la condition que ce dernier contienne le poids fixé de matières en fusion; il peut être considéré comme un cylindre dont le volume est représenté par

la formule $11r^2h$; $r$ étant le rayon et $h$ la hauteur. Le même volume est égal au rapport du poids du chargement maximum à la densité du bronze 7,84, à la température de 2,090 degrés centigrades, d'après les calculs faits à Toulouse ; ce qui donne une équation où la seule inconnue est le rayon.

87. On peut aisément se rendre compte de l'effet physique des fourneaux pendant la fonte. Aussitôt que la combustion commence sur la grille de la chauffe, l'air environnant, dilaté par le calorique, devient spécifiquement plus léger, s'élève et entre par la voûte de l'autel dans la capacité intérieure. Il est immédiatement remplacé par l'air extérieur que fournit la ventouse, et qui, après avoir à son tour cédé son oxygène au feu, suit la même voie que le précédent. De l'intérieur du fourneau, cet air raréfié tend à s'échapper par les soupiraux et les jours des portières ; ainsi il s'établit bientôt un courant continu dont la rapidité augmente progressivement avec l'intensité de la chaleur, et qui entraîne avec lui la flamme au travers des corps soumis à la fusion dans les soupiraux qui lui servent d'issue.

La disposition symétrique de ces conduits et des ouvertures des portes produit une répartition à peu près égale de la flamme, en sorte que la surface du bain, se trouvant précisément à la hauteur commune de tous ces jours, est constamment exposée à la plus forte chaleur. Néanmoins les parties comprises entre l'autel et les portes, sont un peu moins échauffées que les autres.

88. Les trois fonderies présentaient autrefois de grandes différences dans la durée des fontes, différences qui n'étaient pas moindres de 15 heures entre les fourneaux de Toulouse et ceux de Strasbourg. En 1829 et 1831, M. le colonel Gorsse, alors directeur de la fonderie de Strasbourg, fit exécuter aux fourneaux des modifications importantes qui annulèrent ces différences.

Ces modifications consistèrent, en 1829, savoir (pl. III, fig. 18, 19) :

1o A employer des volets en tôle pour augmenter le tirage des portières ;

2o A faire usage d'un tablier mobile pour mettre la surface de la prise d'air, vers le cendrier, en rapport avec la surface de la grille ;

3o A employer du bois de 0m,50 de longueur au lieu de 1m, en rapprochant toutefois les grilles de l'autel, de la moitié de leur hauteur ;

4o A prolonger au-dessus du registre existant le canal de projection du bois, en y adaptant un second registre ;

5o A garnir d'un registre mobile l'ouverture inférieure de la cheminée.

Quant aux améliorations faites en 1831, elles consistèrent :

6o A augmenter l'élargissement des grilles ;

7o A agrandir l'autel du côté du récipient, de manière que les joues de cette partie du fourneau fussent parallèles entre elles ;

8o A arrondir la voûte de la chauffe ;

9o Enfin, à incliner le plan supérieur de l'autel vers le trou de coulage, ainsi que la voûte de la chauffe au-dessus de l'autel.

Ces modifications reposent sur les principes que l'on va faire connaître.

1o *Volets en tôle placés aux portières.* — Lorsqu'on met le fourneau en activité, on soulève les portes de 0m,08 environ, en les laissant reposer sur des briques de manière à ménager une ouverture au dessous de chaque porte ; c'est par ces ouvertures et celles des soupiraux que la flamme s'échappe après avoir échauffé toutes les parties du fourneau.

Les deux portières exerçant sur la marche du fourneau une influence défavorable, et les segmens contigus n'étant pas soumis à l'action directe de la flamme, on a dû chercher, tout en activant la combustion, le moyen d'attirer la flamme vers ces deux points. On y est parvenu en se servant de volets en tôle. Ces vo-

lets, fermés pendant la marche du fourneau, empêchent l'introduction de l'air froid par les ouvertures conservées au-dessous des portes, et établissent par les coulisses des portières une communication directe avec la cheminée. L'air renfermé dans cette communication étant constamment raréfié, il en résulte une augmentation considérable de tirage par les deux portières.

L'emploi de ces volets, déjà connu à la fonderie de Toulouse, n'est du reste favorable qu'autant que les dimensions des coulisses sont réglées d'une manière convenable.

2° *Tablier mobile à prise d'air.* — Cette modification est le résultat d'une observation fort simple sur ce qui se passe dans l'usage des cheminées-poêles à la prussienne destinées à chauffer les appartemens.

Ces cheminées sont garnies par devant d'une plaque en tôle qui se baisse ou se lève à volonté. Si l'on veut avoir une chaleur modérée, on lève la plaque ; si l'on veut une forte chaleur, on baisse graduellement la plaque jusqu'à l'ouverture qui convient à la combustion la plus active.

C'est d'après ces faits que l'on a exécuté un tablier mobile, et qu'on est parvenu à déterminer par l'expérience la grandeur de l'ouverture à donner à la prise d'air vers le cendrier. Elle était pour le grand fourneau, de $1^{mm},68$, elle a été réduite à $0^{mm},72$.

3° *L'emploi du bois de* $0^{m},50$ est la conséquence de plusieurs observations réitérées sur l'inconvénient qui résulte de l'arrangement naturel que prend le bois de $1^{m}$, lorsqu'on le jette sur la grille par le canal de projection de la chauffe. Ce bois est en effet trop long pour pouvoir se coucher sur la grille ; sa position inclinée vers les parois laisse des jours trop considérables, et la grille, dans son pourtour, étant dégarnie de combustible, se trouve aussi dépourvue de charbon.

Le bois de $0^{m}50$ n'a pas cet inconvénient, il se couche en tombant sur la grille; les bûches ne laissent entre elles que des jours suffisans pour la combustion, et les grilles couvertes de combustibles sont également mieux couvertes de charbon.

Cet arrangement du bois de $0^{m},50$ de longueur a permis de

relever la grille de moitié environ de sa hauteur; dans cet état, la nouvelle chauffe contient en effet la même quantité de bois que l'ancienne, lorsqu'on se servait de bois de $1_m$.

Ainsi, sans diminuer la quantité de combustible que contient la chauffe on est parvenu à rapprocher du bain le foyer de combustion, et par conséquent à y conduire un volume de flamme qui, partant d'un point moins éloigné, y arrive avec une intensité plus grande et plus long-temps soutenue.

Par un essai fort simple, on s'est rendu compte de l'effet de la double modification dont il s'agit : deux fourneaux ont été construits au tiers de la grandeur naturelle.

Le bois a été débité dans la même proportion. On a chauffé les deux fourneaux avec des quantités égales de bois, l'un avec du bois court; l'autre avec du bois long. Ces deux fourneaux, placés d'ailleurs dans des circonstances absolument semblables, ont été allumés en même temps. Cette expérience, répétée plusieurs fois, a constamment donné l'avantage au fourneau à grille relevée; la flamme y est plus volumineuse et s'élève à une hauteur plus grande.

4° *Double registre au canal de la chauffe.* — Un seul registre fermait le canal de la chauffe, en sorte que, toutes les fois qu'on le retirait pour projeter du bois, la flamme se détournait instantanément et sortait par cette ouverture, d'où il résultait une perte considérable de chaleur et un ralentissement dans la marche du fourneau.

Pour remédier à ces inconvéniens on a fait prolonger le canal de la chauffe au-dessus du premier registre, et l'on y a placé un second registre.

La manœuvre alternative de ces deux registres s'explique d'elle-même.

5° *Registre mobile à l'ouverture inférieure de la cheminée.* L'ouverture inférieure de la cheminée au-dessus de la plate-forme exerce sur la marche du fourneau une influence marquée, qu'il est nécessaire de bien connaître pour apprécier l'utilité du registre placé à cette ouverture.

Lorsqu'un fourneau est en activité, la flamme qui sort des soupiraux échauffe et dilate rapidement l'air qui se trouve sous le manteau de la cheminée; mais de cette dilatation il résulte une affluence d'air froid, venant de l'ouverture précitée dont l'effet augmente à mesure que l'air de la cheminée se dilate davantage, ce qui arrive lorsque la combustion est la plus vive possible.

L'introduction de cet air froid modère le tirage des soupiraux et se fait sentir jusqu'à la prise d'air dont l'action sur le foyer se trouve diminuée; aussi la combustion qui en dépend devient-elle moins active et la flamme moins vive.

Lorsque l'ouverture pratiquée à la partie inférieure de la cheminée est entièrement fermée, la flamme acquiert une vitesse telle, que son bruissement dans le fourneau est excessif et que les parties de métal qu'elle rencontre sont promptement mises en fusion, mais alors la flamme, attirée avec trop de vitesse vers les soupiraux ne remplit pas parfaitement toute la capacité du fourneau.

Si l'on cesse de clore entièrement cette ouverture, et qu'on l'augmente peu à peu, le bruissement diminue proportionnellement, la flamme devient de moins en moins vive et emploie plus de temps à fondre le métal; mais, attirée avec moins de rapidité vers les soupiraux, elle circule mieux dans toutes les parties du fourneau.

D'après ces résultats observés sur tous les fourneaux de la fonderie de Strasbourg, il est évident que, pour obtenir les meilleurs effets dans la marche d'un fourneau rond, il est nécessaire de déterminer la grandeur de l'ouverture à la partie inférieure de la cheminée de manière à donner la plus grande activité possible à la flamme, en ayant soin toutefois que cette flamme circule bien dans toutes les parties du fourneau.

Ce qui précède prouve suffisamment l'utilité du registre placé à l'ouverture inférieure de la cheminée. Ce registre s'élève ou s'abaisse à volonté, en glissant sur deux règles graduées, qui font connaître pour chaque hauteur la grandeur de l'ouverture

pour la première fois : sans cette précaution, les vapeurs qui se dégageraient des massifs de maçonnerie ne tarderaient pas à les rompre et à les crevasser dans tous les sens.

Il est surtout nécessaire que le revêtement intérieur du fourneau soit parfaitement recuit ; à cet effet on commence par enduire toutes les surfaces qui doivent être en contact avec la flamme d'une bouillie très claire d'argile, qu'on fait sécher au moyen de quelques copeaux ou charbonilles allumés au milieu du bassin. On remplit ensuite de briques toute la capacité du fourneau, en ayant soin de les arranger à peu près comme dans un four destiné à leur cuisson, c'est-à-dire en laissant entre elles des intervalles suffisans pour que la flamme circule partout et que toutes les parties du revêtement éprouvent également son action.

Enfin on ferme les deux portes par des murs bâtis avec des briques réfractaires.

On fait alors à la chauffe un feu de menu bois d'abord très léger et qu'on augmente par gradation dans l'espace de huit à dix jours, jusqu'à ce que le fourneau soit parvenu au rouge blanc, température à laquelle il devra être soumis pendant deux jours au moins.

La cuite terminée, on bouche toutes les issues du fourneau, et l'on attend pour les ouvrir qu'il soit entièrement refroidi.

Cette opération doit également avoir lieu toutes les fois que, sans reconstruire le massif du fourneau, on a refait en entier le revêtement intérieur ; on prend des précautions analogues lorsque l'on fait au fourneau une petite réparation ou qu'il a cessé de travailler depuis long-temps : alors on ne remplit pas de briques toute l'étendue de sa capacité, on se borne à en garnir le devant de l'autel jusqu'à la voûte, et le temps de la cuite est réduit à trois ou quatre jours.

### CHARGEMENT DU FOURNEAU.

92. Les opinions sont encore partagées sur la préférence qu'il convient de donner aux métaux neufs ou vieux pour com-

poser le chargement des fourneaux. Les uns pensent que l'alliage du cuivre et de l'étain devient d'autant plus intime que le bronze a éprouvé un plus grand nombre de fusions. C'est par ce motif que quelques fondeurs unissaient préalablement les métaux neufs dans un fourneau de coupelle. D'autres croient qu'il se forme dans les refontes successives des oxydes qui altèrent la pureté de l'alliage, quoiqu'on puisse leur objecter que ces oxydes doivent passer dans les scories que l'on enlève chaque fois que l'on écume le bain.

Nous ne discuterons pas cette question : nous ferons seulement observer que l'état ne peut laisser s'accumuler dans les arsenaux une quantité considérable de bouches à feu hors de service ou les livrer au commerce à des prix très inférieurs à ceux des métaux neufs, et que par cette raison il est obligé de les employer pour les fontes ; que ces bouches à feu se trouvant ordinairement à des titres différens de celui du règlement, il faut y joindre une certaine proportion de métaux neufs pour les ramener au titre prescrit, et que d'ailleurs, si l'on veut conserver toujours le même approvisionnement en bouches à feu, il est nécessaire, pour compenser le déchet de la fabrication, d'employer une certaine quantité de métaux neufs. C'est en grande partie pour satisfaire à ces conditions que le règlement a fixé à 0,1 de la charge la proportion du cuivre neuf que l'on doit allier au vieux bronze.

Le chargement se compose de deux parties bien distinctes, savoir : des métaux que l'on introduit dans le fourneau avant de mettre le feu, et de ceux qu'on y projette pendant la durée de la fonte. Les premiers consistent en lingots de cuivre neuf, en bouches à feu hors de service, en masselottes, échenaux et autres restes des fontes précédentes ; les seconds consistent dans les bûchilles provenant du forage, tournage, etc., qui complètent le chargement, et dans l'étain nécessaire pour mettre la coulée au titre voulu.

On suit pour le calcul du chargement d'un fourneau la même marche que pour celui des approvisionnemens (8) ; seulement l'étain neuf et les bûchilles, qui composent la deuxième partie,

varient en raison du titre et du poids des métaux de la première.

Supposons, par exemple, qu'on veuille couler 5 canons de 24 dont le poids fini est de 13,700 kilogrammes, on aura celui du chargement, 30,444 kilogrammes, en multipliant 13,700 par le rapport déjà connu de 100 à 45; le 1/10 de ce chargement donnera 3,044 pour le poids du cuivre neuf.

Pour calculer le bronze hors de service et le bronze de fabrication, on se rappellera (8) que, dans les approvisionnemens, ils entraient le premier pour 80,444$_k$48, le second pour 116,222$^k$22 dans la somme de tous les chargemens qui étaient de 222,222$^k$,22, c'est-à-dire l'un dans le rapport de 0,362, l'autre dans celui de 0,523. C'est encore dans les mêmes proportions que ces métaux doivent se trouver dans le chargement particulier dont il s'agit : il suffira donc, pour déterminer leur poids de multiplier la somme du chargement, 30,444 kilogrammes par les deux rapports indiqués ci-dessus, ce qui donnera pour le bronze hors de service 11,020 kilogrammes, et pour celui de fabrication 15,922 kilogrammes. On remarquera seulement que, dans le calcul des approvisionnemens, on avait compris les bûchilles dans la masse des métaux de fabrication, et qu'ici il faut les retrancher, puisqu'elles seront calculées à part. On en détermine provisoirement le poids approché en prenant la différence du poids des objets bruts 19,000 kilogrammes, non compris leurs masselottes, à celui des objets finis, 13,700, ce qui donne 5,300 kilogrammes. Le gros bronze de fabrication est donc représenté par 10,622.

Supposons le titre moyen des vieilles bouches à feu à 9,30 pour 0/0 d'alliage, celui des gros métaux de fabrication à 10, celui des bûchilles à 11; supposons enfin qu'on veuille porter le titre de la coulée à 10.

La somme du chargement, 30,444$^k$, se partagera en 27,400$_k$ de cuivre et 3,044$^k$ d'étain;

Le cuivre neuf, 3,044$^k$ sera 3,044$^k$ de cuivre;

Le bronze hors de service, 11,020$^k$ se partagera en 9,995$^k$ de cuivre et 1,025 d'étain;

Le gros bronze de fabrication, 10,622k se partagera en 9,560k de cuivre et 1,062k d'étain.

La somme des trois derniers nombres de la colonne du cuivre, retranchée de27,400 kilogrammes, donnera 4,801 kilogrammes pour le cuivre des bûchilles dont le titre fera connaître le poids total, 5,394 kilogrammes, et par suite 593 kilogrammes pour celui de l'étain qu'elles contiennent. Si ensuite on ajoute le poids 593 kilogrammes aux derniers nombres de la colonne d'étain, et qu'on retranche leur somme de 3,044, on aura 364 kilogrammes pour l'étain neuf.

Comme les calculs qui précèdent ne peuvent déterminer que d'une manière approximative le titre du chargement, il est important de vérifier s'il est conforme au règlement; à cet effet, dès que le bain est entièrement formé, on le brasse fortement, et, avant de projeter les bûchilles et l'étain, on prend deux échantillons que l'on soumet le plus rapidement possible à une double analyse (163), dont le résultat sert à régler définitivement la quantité d'étain ou de cuivre qu'il faut ajouter.

Le chargement étant calculé, on prépare le fourneau à le recevoir, c'est-à-dire qu'on enduit ses parois d'une couche d'eau cendrée qui empêche toujours un peu l'adhérence du bronze liquide aux briques du bassin. On bouche le trou du coulage avec un tampon de fer conique recouvert de terre potée, pour qu'il remplisse mieux son logement. On appuie contre sa grande base, tournée vers l'intérieur du fourneau, une brique réfractaire carrée qui le garantit du contact du bain et prévient sa destruction. Cette brique s'engage dans un encastrement pratiqué à cet effet dans le parement intérieur du fourneau.

La disposition des objets à fondre sur la sole n'est rien moins qu'indifférente; les masselottes qui ont le plus de volume, et les lingots de cuivre neuf qui sont moins fusible, doivent être placés près de l'autel, dans la partie où ils éprouveront la plus forte chaleur; il faut dégager le plus possible les soupiraux, espacer entre eux les objets et les isoler des murs afin de permettre à la flamme de les envelopper de toutes parts.

Les bronzes d'un grand poids sont amenés sur la sole par un plan incliné sur lequel ils se meuvent au moyen de rouleaux et d'un cabestan placés contre la porte opposée à celle par laquelle on introduit les métaux. Quant aux bronzes qui, à cause de leurs dimensions, ne peuvent entrer entièrement dans le fourneau, on les place à l'ouverture des portes le plus avant possible, et on remplit avec des briques les intervalles qui restent vides.

Tout étant prêt, on allume le feu sur la grille.

### NATURE ET QUALITÉ DES COMBUSTIBLES.

93. Dans les fourneaux à réverbère, les métaux ne sont échauffés et fondus que par l'action de la flamme; le charbon de bois et le coke ne sont donc pas convenables, puisque leur préparation même les a dépouillés en grande partie de leurs matières volatiles, et qu'ils ne pourraient fournir un jet de flamme assez étendu. Reste à examiner les bois et les houilles.

On distingue deux classes de bois, sous le rapport des propriétés calorifiques, les bois durs et les bois tendres; les premiers, tels que le chêne, le charme etc., donnent plus de chaleur que de flamme et se consument lentement; les seconds, nommés aussi bois blancs, tels que le sapin, le peuplier, etc., brûlent plus facilement, et produisent, à masse égale, plus de flamme que les précédens; plusieurs d'entre eux sont résineux. On remarquera que le climat, l'exposition, la nature du sol, modifient d'une manière très sensible la qualité de tous ces bois. Dans tous les cas, pour en tirer le meilleur parti, on doit les couper en buches de dimensions convenables et les laisser sécher librement. Le règlement a exigé, à cet effet, qu'ils eussent au moins deux ans de coupe. Il n'est pas non plus indifférent d'abattre les bois dans les diverses saisons de l'année. Ceux qui proviennent des coupes du printemps et de l'été se comportent mal au feu, parce qu'ils sont encore pleins de sève; ceux, au contraire, que l'on coupe à la fin de l'automne et en hiver, produisent la plus grande chaleur.

Les houilles offrent beaucoup de variété; les unes, extrêmement chargées de bitume, brûlent avec facilité et donnent beaucoup de flamme, mais elles ont le défaut d'empâter les barreaux des grilles et de retarder la combustion par l'obstacle qu'elles apportent à la circulation de l'air; d'autres, au contraire, contiennent peu de substances bitumineuses et sont dites houilles maigres ou sèches. En général, il faut éviter les houilles sulfureuses, parce qu'elles ne peuvent que nuire à la marche du fourneau.

Les fourneaux à réverbère allongés sont les seuls où l'on puisse faire usage de la houille; les fourneaux ronds présentent un bassin trop vaste, et la flamme de ce combustible ne pourrait pas en chauffer toute l'étendue; le bois seul est donc employé. On se sert du chêne ou du sapin, suivant les localités : les dimensions des bûches varient avec celles de la chauffe, l'expérience les ayant combinées les unes avec les autres pour produire le plus grand effet (87.

A Douai, on emploie du chêne dont la longueur varie de $0_m$,80 à $1_m$,20; à Toulouse, du chêne de 1 mètre de longueur; à Strasbourg, du sapin de $0^m$,50.

### CONDUITE DU FEU.

94. Pendant les premières heures, le feu est conduit très modérément, afin d'échauffer la sole par degrés et de laisser dégager la fumée ainsi que les vapeurs épaisses dont une partie se condense sur les métaux et brûle ensuite, lorsque la chaleur augmente. Pendant cette première période, la flamme est sans éclat et sort à peine par les soupiraux; le métal ne change point encore de couleur. Dès que les vapeurs noires ont cessé de paraître, on active le feu, le métal commence à rougir; la flamme est d'un rouge moins foncé et s'élève jusqu'à la partie supérieure des soupiraux; le métal passe ensuite au rouge blanc; les bronzes, placés du côté de la chauffe, entrent peu à peu en fusion; la flamme acquiert une couleur de plus en plus brillante et s'élève

davantage. Enfin vers la sixième ou la septième heure, lorsque le fourneau marche bien, le bronze est à peu près fondu.

On observera que, pour activer la combustion, il ne faut pas précipiter outre mesure la projection du bois dans la chauffe; on doit, au contraire, en régler la consommation de manière que la grille ne soit jamais ni dégarnie ni surchargée de combustible. Par suite de longues observations sur les fourneaux de Strasbourg, M. le colonel Duchemin est parvenu à rendre leur marche régulière et à peu près indépendante des variations de l'atmosphère, en fixant, par un tableau, le temps nécessaire à la consommation de chaque stère de bois aux diverses époques de la fonte. La chauffe est alimentée par des projections successives de une à deux bûches de bois de sapin; la consommation des charges, qui se mesurent par stères pour le fourneau de 25,000 kilogrammes, et par demi-stères pour celui de 15,000 kilogrammes, a lieu de la manière suivante : la première exige, pour brûler entièrement, 70 à 75 minutes dans le premier de ces fourneaux, 50 à 55 dans le second. Le temps de la combustion complète diminue successivement jusqu'à la sixième charge, et n'est plus alors que de 35 à 40 minutes au premier fourneau, 25 à 30 au second; à partir de la sixième charge, la marche est uniforme et la durée de la consommation est constamment égale jusqu'au moment du coulage.

On reconnaît que l'intensité du feu est à son maximum, lorsque la flamme remplit la capacité entière du fourneau et sort avec vitesse par toutes les issues; s'il en est autrement, le fourneau ne marche pas bien.

Avant de se liquéfier entièrement, le bronze passe au blanc incandescent, l'étain fondu suinte par tous les pores, coule, et entraîne avec lui une faible portion de cuivre. Quand le bain est à peu près formé, on cherche sur la sole avec de grandes perches, les métaux qui ont échappé à la fusion; et, s'il s'en trouve, on les ramène vers l'autel. Lorsqu'ils sont fondus, on brasse vivement la matière liquide. L'effet de l'immersion des perches est, comme nous l'avons déjà dit (38), de

4o Lorsqu'il ne se dégage plus de fumée au moment de la projection d'une bûche sur la grille, et que la flamme, sortant vivement par toutes les issues, est d'une blancheur éclatante.

Il est important de remarquer que la surface du bain peut présenter tous ces symptômes de fluidité et de chaleur, tandis que les couches inférieures qui touchent à la sole conservent encore un reste de consistance pâteuse. C'est au fondeur qui manœuvre la perche à s'apercevoir de cet accident et à redoubler de force dans le brassage.

## MOYENS PROPOSÉS POUR ÉVALUER LA TEMPÉRATURE DU BRONZE EN FUSION.

96. M. le colonel Dussaussoy a proposé, pour s'assurer que le bronze est parvenu au degré de chaleur qui convient au coulage, un procédé qui repose sur la capacité des corps pour le calorique.

On plonge dans le bain, au moyen d'une tringle terminée par un crochet, un boulet en fer forgé portant un anneau et pesant $2^k,50$. Après l'y avoir laissé 10 minutes, on le retire, on en détache les scories qui pourraient adhérer à sa surface, et on l'introduit dans un vase contenant un poids déterminé d'eau ($8^k,88$) en laissant écouler 16 secondes entre sa sortie du fourneau et son immersion dans l'eau; on observe la température de ce liquide avant et après l'introduction du boulet dans le vase, et c'est de la différence qui en résulte que l'on déduit le degré de chaleur du bain.

Afin que les expériences soient comparables entre elles, le vase est disposé de manière que la boule du thermomètre soit toujours à moitié de sa hauteur pour donner la température moyenne de l'eau; le boulet est posé sur un grillage séparé du fond; enfin, une enveloppe de laine empêche l'action de l'air extérieur sur cet appareil.

L'usage le plus simple et le plus applicable qu'on puisse faire de cet appareil consiste à observer de combien de degrés s'est élevée la température de l'eau pour une fonte qui a donné de bons produits, et à pousser le feu dans toutes les autres fontes jusqu'à ce qu'on soit parvenu au même résultat.

On peut aussi calculer directement le degré de chaleur du bain en fonction des données qu'offrent l'eau et le boulet; admettons les notations suivantes :

M, poids de l'eau contenue dans le vase.

*m*, poids du boulet. Ce poids doit être pris après l'expérience, car on a observé que l'immersion dans le bain lui faisait presque toujours éprouver une perte.

C, capacité de l'eau pour le calorique (égale à 1000).

*c*, celle du fer (égale à 127).

*t*, température centigrade de l'eau avant l'immersion du boule dans le vase.

T, température de l'eau après l'immersion.

*x*, température du bain de bronze.

Si l'on suppose que le boulet soit resté assez long-temps dans le métal liquide pour en avoir pris la température, $m\,c\,x$ est la quantité de calorique que renferme le boulet à sa sortie du fourneau; la quantité de calorique contenue dans l'eau, après l'introduction du boulet dans le vase, est MTC; et, en admettant que le boulet soit en équilibre de calorique avec l'eau du vase; $m\,T\,c$ est aussi le calorique que contient alors le boulet, et $Tmc+TMC$ est la quantité totale de la chaleur renfermée dans le vase; or, comme $t\,M\,C$ exprime la quantité de calorique contenue dans l'eau avant l'immmersion du boulet, $Tmc+TMC-tMC$ représentent le calorique qui a été introduit par cette immersion; mais, $m\,c\,x$ étant aussi le calorique renfermé dans le boulet avant son introduction dans l'eau, on doit avoir cette identité :

$$mcx = Tmc + TMC - tMC, \text{ d'où } x = T + (T - t)\frac{MC}{mc} \quad (1).$$

Cette valeur de $x$ n'est pas rigoureusement exacte, car le boulet éprouve une perte de calorique assez considérable pendant le temps qui s'écoule entre sa sortie du bain et son immersion dans

l'eau. En outre, une certaine portion de la chaleur qu'il possède est employée à vaporiser de l'eau, à échauffer l'air ambiant et le vase qui contient le liquide, jusqu'à ce que le thermomètre qui y est plongé cesse de monter. La formule exige donc, pour compenser ces déperditions, un terme correctif qui doit être visiblement nul, lorsque $T=t$. Nous adopterons, en conséquence, la forvante :

$$x=T+\frac{MC}{mc}(T-t)+K(T-t)\ (2).$$

Pour déterminer le coefficient K on a fait une série d'expériences sur des couples de boulets de poids différens; dans chaque essai, on a retiré ensemble les deux boulets du bain de bronze, et on les a plongés simultanément chacun dans un vase contenant $8^k,88$ d'eau. Après avoir substitué dans la formule (2) les résultats fournis par une expérience, on a déterminé K de manière que les valeurs de $x$, relatives aux deux boulets employés, fussent égales. Ayant opéré ainsi sur vingt couples de boulets, on a trouvé que la valeur moyenne de K était égale à 6; la formule devient donc

$$x\ T+\frac{MC}{mc}(T-t)+6(T-t)\ (3),$$

pour le cas où l'on emploierait toujours 16 secondes pour retirer le boulet du bain et le plonger dans l'eau. Si, par quelque circonstance particulière, il s'écoulait un temps plus considérable il faudrait ajouter au coefficient 6 autant de fois 1/4 qu'ii se serait passé de secondes au-dessus de 16; car on a trouvé pour coefficient 10, quant l'opération durait 32 secondes.

Un autre procédé a été proposé par M. le colonel Aubertin; il consiste à introduire dans le bain un barreau de fer d'une longueur déterminée, à l'y laisser séjourner environ 8 minutes pour qu'il en prenne la température, et apprécier le degré de chaleur du bronze liquide par la dilatation du barreau à l'instant où il sort du fourneau; mais comme on ne peut mesurer cette dilatation immédiatement après la sortie du bain, et que la longueur du barreau décroît continuellement à partir de cet instant, on

déduit son allongement total de deux autres observés à des intervalles de temps égaux et comptés dès la sortie du bain ; pour cela on se fonde sur cette loi souvent confirmée par l'expérience, que quand les temps sont en progression arithmétique, les dilatations correspondantes sont en progression géométrique. Ainsi, $d$, $d'$, $d''$, représentant les dilatations au bout des temps 0, $t$, $2t$, on calculera celle qu'avait le barreau à sa sortie du bain par l'équation $d = \frac{d'}{d''}2$.

Pour empêcher que la longueur du barreau soit altérée par le contact du bronze liquide, on en coiffe les bouts avec des capuchons en tôle, lutés soigneusement avec de la potée, et, pour qu'il prenne la température moyenne du bain, on l'y plonge horizontalement au milieu de sa profondeur, et à une distance de la circonférence du bassin égale au 1/3 du rayon, lieu que la théorie indique comme devant avoir la température moyenne ; cette précaution ne dispense pas de brasser fortement la matière en fusion avant l'introduction du barreau, afin de rendre la chaleur aussi uniforme que possible dans toute l'étendue de la masse fluide.

On mesure la longueur du barreau aux divers instans qui suivent sa sortie du bain, en le présentant, au moyen d'un chariot mobile, entre les deux côtés gradués d'un cadre, lesquels convergent entre eux de manière que, quand le barreau avance de 0$^m$,001, ce mouvement indique une diminution de 0$^m$,00001 dans sa longueur.

Le chariot est mis en mouvement par un poids et glisse sur des galets qui le rendent plus mobile en diminuant les frottemens; le barreau est lui-même posé sur des roulettes qui lui permettent de presser également contre les deux côtés du cadre. L'instrument porte un marteau qui, à l'aide d'une manivelle, frappe à coups répétés sous le chariot, afin de produire une trépidation qui détruit à chaque instant l'adhérence des bouts du barreau contre les côtés du cadre.

A l'instant où le barreau sort du bain, un observateur, muni

d'une montre à secondes, prononce zéro, et compte les secondes à haute voix ; pendant ce temps on détache avec un balai en fil de fer les scories ou le bronze qui pourraient adhérer à la surface du barreau ; on dépouille celui-ci des capuchons qui recouvraient ses deux bouts, et on le place entre les côtés du cadre. Un second observateur fait un trait sur la face destinée à cet usage chaque fois qu'il entend prononcer une dizaine.

Pour obtenir des résultats comparables dans chacun des deux procédés que nous venons de décrire, il faut que les boulets ou les barreaux proviennent d'une même forge et mieux encore de la même gueuse; lorsqu'ils ont des origines différentes, il faut, par des expériences préalables, déterminer la correction qu'il convient de faire. Les barreaux peuvent servir plusieurs fois, surtout si l'on a soin de les cendrer fortement pour les préserver du contact du bronze liquide, mais, plus ils ont servi, moins ils se dilatent à température égale, et il faut tenir compte de cette différence.

Les plus fortes chaleurs qu'on ait appréciées par les moyens indiqués dans les fourneaux de Toulouse ont été de 2090 degrés centigrades, et habituellement de 1850.

## COULAGE.

97. Cinq ou six heures avant le coulage, on cuit le canal destiné à conduire le métal dans les moules, d'abord avec un feu de bois, ensuite avec du charbon; pendant ce temps, on a soin de tenir les moules en partie découverts, afin de laisser dégager l'humidité que l'air tient en dissolution, et qui, sans cette précaution, se déposerait sur les parois des moules.

Lorsqu'on juge que le métal est suffisament chaud, on nettoie les compartimens du canal, on enlève les couvercles des moules, on débouche leurs trous de coulage ou leurs trompes, on visite leur intérieur avec une bougie, et l'on retire les capsules de fer ainsi que les petits corps étrangers qui peuvent s'y être réunis.

Deux ouvriers bouchent les trombes des moules qui doivent être remplis les premiers, avec des tampons coniques en fer ajustés au bout de longs manches (pl. III, fig. 18). Ces tampons, qu'on nomme *quenouillettes*, et dont la partie qui doit éprouver le contact du bronze est cendrée et fortement chauffée, ont pour but de donner au métal liquide le temps de remplir le premier compartiment de la rigole avant de le laisser couler dans les moules. D'autres ouvriers se préparent à soulever les écluses qui séparent ce compartiment des suivans, afin que le coulage, étant commencé, n'éprouve pas d'interruption; ils ébranlent d'abord l'écluse avec l'outil (pl. III, fig. 14), et l'enlèvent ensuite à l'aide d'un crochet emmanché.

On enfonce le tampon qui ferme le trou de coulage du fourneau, au moyen de la *perrière* (pl. III, fig. 11), espèce de ringard de forme tronc conique légèrement recourbé et à long manche, que le chef fondeur manœuvre à l'aide d'une chaîne qui lui sert d'appui. Elle a dû être préalablement cendrée dans sa partie conique pour que le métal ne s'y attache pas, et bien chauffée, pour éviter que le contact d'un corps froid ne fasse jaillir la matière à sa sortie du fourneau. Au bout de quelques coups, le tampon frappé sur son petit diamètre cède et laisse échapper le métal, dont on modère le jet avec le bout de la perrière qui reste constamment engagée dans le trou de coulage. Aussitôt que le canal est plein, les ouvriers retirent leurs quenouillettes, et le bronze tombe dans les premiers moules. Quand il y est parvenu au niveau des trompes, on ouvre les écluses suivantes, et on laisse remplir successivement de la même manière tous les autres moules jusqu'à ce que le coulage soit fini.

Si la charge a été bien calculée, le métal doit s'élever dans tous les compartimens du canal à la hauteur de la tranche supérieure des moules des masselottes. On voit que le trou de coulage doit avoir un diamètre tel, qu'il puisse fournir à la fois la matière nécessaire au remplissage de deux, trois ou quatre moules, suivant le cas, et que le bronze tombe à plein jet dans les

chapes et sans interruption. On satisfait à ces conditions en lui donnant un diamètre de 0m,06 à 0m08.

On remarquera qu'à mesure que le bain s'abaisse dans le fourneau, l'écoulement se ralentit de plus en plus. Le nombre des moules qui doivent être remplis à la fois doit donc aller successivement en diminuant.

Malgré le haut degré de cuisson qu'on a donné aux moules, le métal en les remplissant, développe une grande quantité de vapeurs qui se dégagent sans cesse par l'orifice des masselottes, ce qui prouve qu'on ne peut entièrement priver les chapes d'humidité, ou que celle-ci leur est communiquée par le contact des terres de la fosse.

On sera certain que la coulée est chaude si le jet dans les chapes présente une couleur bleuâtre, qui est celle du bronze parfaitement fondu; quand le métal n'est pas très liquide, cette couleur est voilée par une enveloppe jaune rougeâtre qui annonce un commencement de condensation à la surface du jet.

Dès que les moules sont pleins, on jette sur le bronze, à l'orifice de chaque masselotte, un panier de charbon de bois dont la combustion prévient le trop prompt refroidissement de cette partie, refroidissement qui empêcherait l'effet que doit produire la masselotte (99).

Avant la solidification du canal, on remplace les écluses en fer par des briques de même forme qui coupent et divisent les écheneaux en sections, et facilitent ainsi leur enlèvement. Ce procédé n'est pas en usage dans toutes les fonderies.

Le titre de chaque fonte se détermine par la moyenne des analyses de trois échantillons pris, le premier au commencement du coulage, le second au milieu, et le troisième lorsque tous les moules sont remplis. Ces analyses doivent avoir lieu dans les huit jours qui suivent la fonte.

Lorsqu'une fonte a donné lieu à quelques remarques particulières, ou qu'une nouvelle bouche à feu est mise en fabrication on constate le titre des produits au moyen des analyses de trois essais pris sur les bûchilles provenant du dernier alésage

(chap. V), le premier au fond de l'âme, le second à la hauteur des tourillons, et le troisième à la tranche de la bouche pour les canons et les obusiers. Pour les mortiers et pierriers, on ne fait que deux essais; l'un sur des bûchilles prises dans la section de la gorge du bout de masselotte,et l'autre à l'emplacement de la bombe.

Les résultats de ces opérations sont inscrits sur le registre des analyses et sur celui des fontes.

Le tableau (à la fin du Cours) fait connaître la durée du feu et la consommation du bois dans les fourneaux des trois fonderies.

Nous avons fait connaître succinctement (75) les dispositions pour le coulage à noyau qui n'est plus en usage que pour les mortiers de 27 à 32 centimètres, et pour les pierriers; nous avons également fait mention (76) de celles qu'exige le coulage à siphon, que l'on emploie quelquefois pour la fabrication des mortiers, lorsque les terres des noyaux ne présentent pas une résistance suffisante. Nous ne reviendrons pas sur ces différens procédés dont la difficulté consiste tout entière dans le moulage, et dont le coulage ne présente rien de particulier.

### DÉTERRAGE ET DÉCROUTAGE.

98. Quand le canal est suffisamment solidifié, on en démolit la maçonnerie, on soulève les sections des échenaux et on les retire de la fosse. Quelquefois, deux ou trois heures après la coulée, on commence à enlever les terres jusqu'à la naissance des masselottes qu'on découvre ainsi entièrement. Il faut avoir soin de ne faire cette première opération que lorsque le métal contenu dans cette partie du moule est coagulé au point de ne plus avoir aucun effet sur les couches inférieures. Les deux jours suivans, on continue de vider la fosse, et après 48 heures (plus ou moins, selon le calibre), on peut retirer les moules, au moyen du cabriolet ou d'un mécanisme (86). On les place dans la halle aux fontes sur des chantiers convenablement disposés, et

l'on procède de suite au dépouillement ou décroûtage des bouches à feu.

On enlève successivement la première et la seconde ferrure, après avoir cassé avec des masses la terre à demi calcinée : il reste encore une croûte dure formée par les infiltrations du métal dans les terres du moule; on la sépare par morceaux au moyen de tranches sur la tête desquelles un ouvrier frappe à grands coups de marteau, et les fragmens sont ensuite exploités dans un fourneau destiné à cet usage.

Les infiltrations dont il s'agit sont d'autant plus considérables, que l'enveloppe des moules est plus poreuse et que la coulée s'est trouvée plus chaude. On conçoit aussi pourquoi elles ont lieu plus particulièrement dans les parties inférieures des chapes où la pression de la colonne fluide est la plus forte, et pourquoi les moules des canons de siége et de place doivent être pénétrés plus avant que ceux des calibres de campagne.

Les noyaux des mortiers sont imbibés de matière jusqu'au centre : aussi leur dépouillement est très long et très coûteux.

Toutes les bouches à feu sont numérotées sur le faux bouton et sur la masselotte, par espèces, par commandes et par rang dans les coulées.

### BUT DES MASSELOTTES.

99. Les masselottes ont pour but : 1° de fournir au retrait que prend le métal fluide en se solidifiant; 2° de remplacer celui qu'absorbent les terres et celui qui est employé à remplir l'excès de capacité produit par l'élargissement graduel des moules; 3° de retarder le refroidissement dans la partie supérieure de la bouche à feu, pour que le tassement du métal se fasse plus régulièrement; 4° de recevoir dans sa masse les gaz, les vapeurs et les corps étrangers qui peuvent s'être introduits dans les chapes, et que leur légèreté spécifique oblige à s'élever.

On peut voir à la partie supérieure des masselottes l'effet de cette déperdition successive de métal; pendant les quatre ou cinq

heures qui suivent le coulage, le métal s'y affaisse et descend insensiblement, mais beaucoup plus au centre que sur les bords, parce que les couches voisines des parois des moules se refroidissent plus vite par le contact de la terre à laquelle elles demeurent attachées; de là ce vide en forme d'entonnoir que présente toujours l'extrémité de la masselotte. L'affaissement total varie, dans chaque calibre et dans chaque coulée, suivant l'énergie des diverses causes qui le produisent. Ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, il est en raison de la température du bain, et peut servir, après l'opération, à comparer les coulées entre elles sous le rapport de leur degré de chaleur. Il est de 1/6 à 1/5 du volume total des masselottes.

On n'était pas d'accord sur une propriété d'un autre genre, que les uns attribuaient, et que les autres refusaient aux masselottes; nous voulons parler de leur effet comme masses comprimantes sur les couches inférieures du métal.

Le général Lamartillière et les anciens fondeurs pensaient que leur poids devait augmenter la densité du bronze soumis à leur pression, et qu'en conséquence la pesanteur spécifique devait aller en décroissant, depuis la culasse jusqu'à l'extrémité de la volée.

On leur objectait que les métaux en fusion, si toutefois ils sont complètement incompressibles, doivent suivre la même loi que les autres liquides, dans lesquels la densité des couches inférieures n'est pas sensiblement différente de celle des couches supérieures.

En effet, tant que le bronze reste fluide dans toute l'étendue du moule, la similitude est parfaite, et l'action de la masselotte est nulle sous le rapport dont il s'agit; elle serait nulle encore si toute la masse se solidifiait instantanément; mais il n'en est pas ainsi : la matière se fige successivement, des bords au centre, et des parties faibles à celles d'un plus grand volume, en formant des vides par suite du retrait. Si l'on considère une section horizontale quelconque du canon coulé, et si l'on conçoit dans cette section une ou plusieurs zones concentriques de métal déjà con-

gulées vers la circonférence; plus la colonne verticale qui reste encore fluide dans l'axe aura de hauteur au-dessus de la section que l'on considère, plus sa pression latérale sera forte contre les enveloppes figées, et plus son action aura d'énergie pour forcer le métal liquide à se loger dans les interstices produits par la coagulation.

Cette opinion acquiert encore plus de certitude par les résultats de densité que présente l'expérience. On a d'ailleurs remarqué que la position des anses, calculée dans la supposition d'une densité homogène, donne lieu généralement à une prépondérance trop forte du côté de la culasse.

D'autres expliquaient par les différencee de titre celles qu'on remarque dans les pesanteurs spécifiques des diverses parties d'un canon. Pour se convaincre combien cette opinion est erronée, il suffit d'observer que le bronze a été reconnu être plus dense dans la culasse que dans la volée, et cependant l'expérience prouve continuellement que la première partie est toujours plus chargée d'étain que la seconde.

Aujourd'hui l'influence des masselottes sur la densité des parties d'un canon n'est plus contestée, non plus que l'effet très réel de leur poids sur les parois des moules; effet qui tend à les élargir, à les fracturer même, et dans tous les cas à augmenter les infiltrations.

On s'est assuré directement : qu'à mesure que le poids des masselottes augmente, celui des objets finis augmente également.

Qu'au delà d'une certaine limite, le poids des masselottes occasionne une trop grande dilatation dans les ferrures des moules ;

Qu'il existe d'ailleurs un poids au-delà duquel l'influence de la masselotte sur la densité n'augmente plus.

Les masselottes n'ont ni la même hauteur ni le même diamètre dans les trois fonderies (voir le tableau), et leurs dimensions ont souvent varié dans chacun de ces établissemens; mais l'expé-

lles devaient être hautes et larges, car dans
te des soufflures et un métal spongieux.
ue la forme d'un tronc de cône, dont
est la plus avantageuse, parce
etite surface à l'impression
uidité.
a donné à la masselotte
sait celui du moule de la
on, et une ouverture supé-
ient augmenté le diamètre du
le. Ces dispositions avaient pour
otte fût la dernière partie à se solidi-
liquide de fournir suffisamment au re-
e une augmentation sensible dans le poids
finies, et une plus grande résistance dans le
s ayant été presque nuls.

qui précède montre assez pourquoi les pièces sont pres-
es coulées la bouche en haut; car il est d'une grande im-
ce que les parties d'un canon qui exigent le plus de densité
u les soufflures peuvent être le plus nuisibles, se trouvent en bas.

---

## PLANCHE III.

### FOURNEAU ROND DE TOULOUSE, POUR LA FONTE DES BOUCHES A FEU, CONTENANT 30,000 KIL.

*Fig.* 1. COUPE HORIZONTALE SUIVANT XX'
*Fig.* 2. COUPE VERTICALE SUIVANT. . YY'
*Fig.* 3. COUPE VERTICALE SUIVANT. . ZZ'
*Fig.* 4. ÉLÉVATION SUIVANT. . . . UU'
*Fig.* 5. COUPE HORIZONTALE SUIVANT. VV'

Les parties intérieures sont en briques réfractaires dont la disposition est indiquée par les figures. L'enveloppe extérieure est en pierre de taille. Les parties intermédiaires sont en briques ordinaires, et terre glaise, celle qui sert au moulage. Des montans et des tirans en fer consolident toute la maçonnerie.

**A.** Chauffe.

**B.** Ventouse ou évent, avec des galeries de communication.

**C.** Cendrier; un plan incliné sert à rejeter les cendres.

**D.** Trou de la chauffe, avec son registre.

**E.** Autel.

**F.** Communication de la chauffe au bassin.

**G.** Sole formée de deux plans inclinés vers la ligne milieu, le pourtour qui l'environne et la voûte qui la couvre.

**H.** Trou de coulage présentant une feuillure pour recevoir le tampon.

**I.** Portes garnies de portières en fonte qu'on manœuvre au moyen de bascules et de volets extérieurs en tôle.

**J.** Coulisses communiquant des portes à la plate-forme.

**K.** Soupiraux qui conduisent la flamme et la fumée sous la cheminée.

**L.** Hotte.

**M.** Cheminée.

**N.** Chaîne servant à soutenir la perrière lorsqu'on enfonce le tampon.

**O.** Fosse où l'on enterre les moules.

**P.** Contre-fosse destiné à recevoir les terres lorsqu'on déterre les moules.

**Q.** Canal et écheneaux.

**R.** Moules disposés pour le coulage.

**S.** Déversoir ou trou de loup.

**T.** Cabriolet (fig. 15, 16, 17).

*Fig.* 6. Briques réfractaires pour la sole et l'autel.

*Fig.* 7. *Idem* pour la voûte de la chausse.

*Fig.* 8. Briques réfractaires pour la voûte du bassin et le pourtour.

*Fig.* 9. *Idem* pour le sommet de la voûte du bassin.

*Fig.* 10. Gabarit pour construire la voûte du bassin.

*Fig.* 11. PERRIÈRE.

*Fig.* 12. RABLE EN BOIS pour enlever les scories.

*Fig.* 13. QUENOUILLETTE servant à boucher les trous de coulage des moules.

*Fig.* 14. PINCE pour ébranler les écluses qu'on enlève au moyen d'un crochet.

*Fig.* 15, 16. PLAN ET COUPE DU CABRIOLET proposé par M. le colonel Parizot.

*Fig.* 17. LEVIER À LA GAROUSSE destiné à faire mouvoir les roulettes.

**A.** Châssis fixe reposant sur quatre poteaux assemblés à tenon et à mortaise, aux extrémités de deux sommiers posés d'un côté sur le massif du fourneau, et de l'autre sur deux piliers isolés dans lesquels ils sont scellés; 12 jambes de force et 4 chapeaux consolident la charpente. Un rail en fer *a*, fixé par des boulons sur un des longs côtés du châssis fixe, supporte les deux roulettes à gorge du grand châssis mobile; une plate-bande en fer boulonnée *a'*, fixée sur l'autre long côté, supporte les deux roulettes plates. On évite ainsi les frottemens dans les gorges des roulettes qui proviendraient d'un gauchissement inévitable des côtés des châssis. Deux arrêtoirs en fer *a''* limitent le mouvement des roulettes; la traverse en bois *a'''*, fixée par des étriers à bouts filetés, sert au même usage, et de plus elle supporte un moufle pour faciliter la sortie des moules de la fosse en tirant leurs culasses en avant. Deux plates-formes reçoivent les manœuvres.

**B.** Grand châssis mobile sur les longs côtés du châssis fixe au moyen de deux leviers à la garousse, *b*, dont la double virgule (fig. 17) engrène, soit en avant, soit en arrière, dans les entailles d'une roue latérale montée sur l'essieu commun aux deux roulettes. Les longs côtés de ce châssis portent: l'un, un rail destiné à supporter les deux roulettes à gorge du petit châssis mobile; l'autre, une plate-bande pour les deux roulettes plates.
Deux plates-fomes *b''* sont destinées aux ma-

nœuvres ; quatre arêtoirs *b'* sont placés aux extrémités du châssis.

**C.** Petit châssis mobile sur les longs côtés du châssis précédent, à l'aide de deux leviers à la garousse *c*. Il supporte les différens arbres du mécanisme dans des crapaudines en fer coulé garnies en bronze.

**D.** Deux travers carrés en fer supportant un V en fer *d*, auquel est suspendu un mouffle.

**E.** Arbre principal portant des roues à poignées et des pignons ; deux roues à déclic s'opposent au mouvement rétrograde.

**F.** Deux treuils, recevant le mouvement de l'arbre principal, enroulent les cordages passés dans les deux moufles.

Les différentes parties de la charpente sont consolidées par des bandes d'assemblage, des boulons et des équerres.

La puissance est environ $\frac{1}{120}$ de la résistance.

*Fig.* 18, 19. Modifications principales faites, en 1829 et 1831, par M. le colonel Gorsse, au fourneau de 25,000 kil. de Strasbourg, desquelles il est résulté une économie notable dans le combustible, et une augmentation sensible dans la densité du métal.

**a.** La grille de la chauffe a été relevée de la moitié de sa distance au plan supérieur de l'autel.

**b.** Un tablier mobile, placé au bas de la ventouse, en a réduit l'orifice.

**c.** Un double registre est employé au canal de la chauffe pour éviter la perte de chaleur dans l'introduction du combustible.

**d.** Un registre mobile a réduit convenablement l'orifice de la hotte.

**e.** La voûte de la chauffe a été arrondie.

**f.** La chauffe et sa communication avec le bassin ont été élargis.

**g.** Le plan supérieur de l'autel a été dirigé vers le trou de coulage, ainsi que la voûte de la communication.

# BATAILLE DE WATERLOO.

*Quis talia fando*
*Temperet a lacrymis?*

---

Ce nom fatal me pénètre d'une vive douleur; les tristes souvenirs de ce jour néfaste ont fait souvent tomber la plume de mes mains. J'ai cru que je ne pourrais achever la tâche que mon patriotisme m'avait imposée. Comment en effet s'appesantir sur ces pensées désespérantes que l'armée française, longtemps environnée d'une gloire éclatante, a été contrainte de passer sous les fourches caudines; que les étrangers, si souvent vaincus sur leur propre territoire, sont deux fois entrés en vainqueurs dans Paris, pour nous soumettre aux traités les plus humiliants? Ces traités nous imposaient d'énormes tributs, dont une partie était destinée à la construction de places fortes élevées contre nous. Philippeville et Marienbourg, enlevées à la France, laissaient ouvertes les frontières du Nord, afin que la route de Paris ne présentât aucun obstacle aux principales puissances de l'Europe, dans le cas où leurs intérêts exigeraient encore une prompte occupation de cette capitale.

La démolition d'Huningue était ordonnée. Landau et Sarrelouis cessaient de nous appartenir. La branche aînée des Bourbons remontait sur le trône. Un vainqueur insolent occupait par mesure de sûreté nos places fortes de première classe, et venait, à des époques périodiques, inspecter solennellement les fortifications construites sur nos frontières. Enfin l'armée, traitée comme suspecte, était licenciée sur tous les

points, et traversait isolément le territoire français, où son passage n'était signalé que par sa profonde consternation et par une discipline exemplaire, alors même que les épithètes les plus infâmes mettaient aux plus dures épreuves l'inaltérable patience de nos braves soldats. Des souvenirs si affligeants devaient m'inspirer un découragement difficile à surmonter ; mais, pour le vaincre, je me suis souvenu avec quelle valeur cette même armée avait combattu à Ligny et à Waterloo, afin d'épargner au pays les plus cruelles humiliations. Je me suis rappelé qu'après l'affreux désastre de Mont-St-Jean, le corps de dragons, aux ordres de l'intrépide général Excelmans, avait, par de vigoureuses et brillantes charges, exterminé la cavalerie prussienne dans les bois de Versailles. Ce glorieux fait d'armes me prouvait que l'armée française n'avait pas perdu courage, et que sous un gouvernement plein de patriotisme et d'énergie, les troupes étrangères ne seraient pas entrées sans coup férir dans Paris. Mais déjà la lâcheté et la trahison avaient, sous un gouvernement provisoire, disposé du sort de la France. Ainsi, les généraux vainqueurs ont pu à leur gré dicter une outrageante capitulation. L'Empereur, dont on exigeait le prompt départ, ne s'était pas encore éloigné de la capitale. Les mouvements imprudents des ennemis ranimaient son espoir. Il voulait changer leur triomphe en déroute ; mais on refusa de lui confier le commandement de l'armée pour réaliser un si grand projet ; on le força même de partir sans le moindre retard, et d'implorer la perfide hospitalité des vaisseaux anglais.

Je crois que, dans la série de maux dont l'Empereur a été accablé depuis sa translation à Sainte-Hélène, le plus cruel de tous sans doute, a été le poignant refus dont je viens de parler; car il avait la conviction intime que l'exécution de

son projet sauverait la France. Une telle conviction a dû nourrir dans son cœur un profond chagrin, pendant tout le temps de son horrible exil.

Sa mort, précédée de regrets amers et d'affreuses tortures, a pu seule calmer l'implacable ressentiment excité par une ambition excessive. La dynastie imposée par les baïonnettes étrangères a disparu. Cette cause incessante de mécontentement ne soulève plus les esprits Le peuple français, dont les droits avaient été si indignement violés, a choisi un roi constitutionnel qui règne et gouverne, en vertu d'une charte, non pas octroyée, mais librement modifiée, consentie, acceptée. La Belgique, après mille arguties politiques, a été solennellement séparée de la Hollande, et reconnue comme état indépendant par toutes les puissances. Enfin l'armée française a déployé sa valeur accoutumée aux siéges mémorables d'Anvers, de Constantine, de Saint-Jean-d'Uloa, et dans toutes ses expéditions en Amérique et dans l'Algérie. Tout nous garantit que la France reprendra un rang glorieux parmi les nations les plus puissantes. Le meilleur garant d'un tel pronostic, c'est l'habileté, la sagesse et le patriotisme de son roi.

Cette intime conviction triomphera de notre répugnance à nous occuper de la terrible journée de Waterloo.

L'officier supérieur prussien, qui en a écrit la relation, est aussi prolixe et non moins exact que l'historien Polybe. Il ne nous a rien laissé ignorer des manœuvres stratégiques de l'armée française et surtout de celles des deux armées alliées. Nous nous bornerons, nous, en le prenant pour guide, à raconter les phases principales de cette fatale journée. Nous résumerons ensuite en très peu de mots les véritables causes de la catastrophe.

Les historiographes prussiens ont avoué qu'après des pertes

immenses et la plus opiniâtre des résistances, l'armée de Blücher avait été forcée d'abandonner le champ de bataille de Ligny. Ils ne dissimulent pas l'extrême danger couru par ce général, lorsque, renversé de cheval, il resta au pouvoir des cuirassiers de la division Delort. Ils ont reconnu que c'est par un bonheur inespéré qu'il s'était dérobé au plus imminent des périls. Ils manifestent leur étonnement de ce que l'armée française, jusque-là si active, si ardente à profiter de la victoire, eût laissé les vaincus opérer leur retraite, sans presque les poursuivre, sans même s'informer de la direction qu'ils avaient prise. C'est principalement à cette molle conduite qu'ils attribuent les succès inouïs de la journée du 18 juin. Mais avant de rappeler ces tristes événements, *quæque ipse miserrima vidi*, il nous semble indispensable d'indiquer d'abord quelles étaient la position et la force respective des trois armées dans la journée du 17 juin.

Le champ de bataille de Waterloo, grâce à notre inconcevable inaction, se trouvait bien rapproché de celui de Ligny. Les deux armées anglaise et prussienne avaient rétabli leurs communications. Elles avaient réussi à nous dérober presque tous les mouvements de leur aile gauche. Les revers de Ligny ne les avaient point ébranlées; leur attitude énergique nous menaçait d'une vigoureuse résistance. Elles regardaient en quelque sorte comme non avenue la bataille de Ligny. Telle était, dans la matinée du 18 juin, la véritable disposition des hommes et des choses. Un effroyable orage mêlé d'une pluie qui, pendant toute la nuit, tomba par torrents, rendit tellement fangeuses les terres qui nous séparaient de l'ennemi, qu'au point du jour, les mouvements de la cavalerie et de l'artillerie étaient impossibles. Il fallut retarder l'attaque jusqu'à une heure de l'après-midi, et le ter-

rain du combat était encore, sinon impraticable, du moins extrêmement difficile. Ce retard si nuisible à l'armée française, était très favorable aux Anglais placés en avant de la forêt de Soignes et concentrés dans des positions défensives, sur des hauteurs qui se prêtaient un mutuel appui.

Le maréchal Blücher, encore tout meurtri d'une chute qui n'avait point refroidi sa bouillante audace, s'était rapproché du général anglais, en suivant les routes de Gembloux, de Tilly, de Mêlioroux. Le duc de Wellington, lui ayant manifesté la résolution d'accepter la bataille dans la position de Mont-Saint-Jean, si toutefois il pouvait compter sur la coopération de deux corps de l'armée prussienne, le vieux guerrier, abondant lui-même dans ce sens, répondit sans hésitation au général anglais qu'il consentait, non pas seulement à fournir ces deux corps, mais encore à disposer de toute son armée, à la condition expresse que si les Français ne prenaient pas l'offensive le même jour, les armées alliées les attaqueraient résolument le lendemain. Ainsi les Prussiens, dont une vigoureuse poursuite n'avait point complété la défaite, avaient repris une entière confiance dans leur chef, et souhaitaient avec la même ardeur une victoire décisive, pour venger un revers éclatant. Un général doué d'une grande énergie morale, exerce presque toujours sur ses soldats, à défaut d'autres qualités non moins nécessaires, une influence irrésistible.

L'armée française avait fait peu de progrès depuis la bataille de Ligny; le maréchal Ney était à Frasne; une partie de l'armée était campée entre Saint-Amand et Ligny. L'Empereur était revenu à Fleurus. Le sixième corps et la garde impériale étaient concentrés autour de ce village. Le maréchal Grouchy, avec les corps d'infanterie de Gérard et de Vandamme, et les corps de cavalerie de Pajol et

d'Excelmans, s'était dirigé vers Gembloux. Sa nombreuse cavalerie légère, commandée par des généraux actifs et expérimentés, n'avait cependant point fait de reconnaissance à fond et propre à informer l'Empereur d'une manière certaine des mouvements de l'ennemi. Toutefois, l'ordre de poursuivre les Prussiens et de ne pas les perdre de vue un seul instant, lui avait été donné. Cet ordre est trop conforme aux principes élémentaires de l'art de la guerre, pour que l'Empereur n'y ait pas même songé après la bataille de Ligny. Cette présomption seule équivaut pour tout militaire à une certitude. Pour détruire cette certitude, il faudrait présenter des preuves matérielles de la dernière évidence. Nous osons le dire, si de pareilles preuves existaient, l'affaiblissement des prodigieuses facultés de Napoléon ne pourrait être contesté ; car il avait mis sous les ordres du maréchal Grouchy 39 bataillons, 45 escadrons, 116 bouches à feu, en tout à peu près 35,220 combattants ; et dès lors l'intention de l'Empereur ne peut laisser aucun doute dans tout esprit dégagé de préventions (5).

Les forces des armées qui ont participé à la bataille de Waterloo peuvent être, sur l'examen de documents authentiques, évaluées comme il suit :

L'armée anglo-néerlandaise, réunie et concentrée dans un espace assez borné, s'élevait à 85,000 hommes, déduction faite de ses pertes à Ligny. Elle était soutenue par 250 bouches à feu.

---

(5) Nous expliquerons bientôt, et avec la plus stricte impartialité, ce qui peut justifier le maréchal Grouchy, ou du moins pallier les fautes qui lui sont reprochées.

L'armée prussienne, rassemblée près de Wavre pour opérer sa jonction avec les Anglais, s'élevait encore, en déduisant ses pertes énormes à la bataille de Ligny, à 100,000 hommes.

L'armée française, placée en avant de Planchenois, était, au moment de la bataille de Waterloo, de 68,000 hommes et de 240 bouches à feu. Ses pertes à Ligny ont été évaluées à 6,800 hommes.

Le corps du maréchal Grouchy, placé à Gembloux, s'élevait, comme nous venons de le dire, à 35,220 hommes et comptait 116 bouches à feu.

Ainsi, chacune des armées ennemies considérée isolément était supérieure en nombre à l'armée impériale, et les deux armées réunies avaient des forces plus que doubles. Cependant il aurait fallu à l'Empereur des forces plus considérables que celles des Anglais, pour les attaquer sur des hauteurs escarpées et d'un accès si difficile.

Selon toute probabilité, et avec une telle disproportion de forces, la résistance des Anglais devait être efficace; toutefois, l'équilibre se trouvait rétabli par la victoire de Ligny, par la bravoure et l'intelligence du soldat français, par l'unité du commandement, enfin par l'habileté de l'Empereur. Mais les chances de succès ne restaient favorables qu'autant que la ligne d'opération des Anglais serait coupée par l'occupation incessante du poste des Quatre-Bras, point d'intersection des chaussées de Nivelles à Namur et de Charleroi à Bruxelles, et par une instante et vigoureuse poursuite de l'armée prussienne en retraite. En effet, l'accomplissement complet de ces deux conditions pouvait seul décider en notre faveur la bataille de Waterloo.

Mais, tandis que l'armée prussienne masquait adroite-

ment sa marche pour se réunir aux Anglais, sans que cette marche fût inquiétée, Wellington regagnait le terrain perdu la veille, dirigeait sur les Quatre-Bras les bataillons et l'artillerie restés à Nivelles, et rectifiait lui-même, le 18 juin, à dix heures du matin, le placement de ses troupes. Cette rectification effectuée, il se rendit au quartier-général du prince Blücher, pour concerter les opérations respectives de deux armées.

L'extrême difficulté des chemins nous fit perdre un temps précieux. Ce n'est qu'à trois heures après midi que les divisions Foy et Bachelu, du troisième corps, commencèrent l'attaque, la première à la chaussée qui aboutit à Gemicourt, la seconde dans la direction de Pirmont. La cavalerie du général Piré appuyait le flanc droit, les cuirassiers du duc de Valmy, le flanc gauche de l'armée. Le maréchal Ney, avec la cavalerie de la garde, occupait la grande chaussée de Bruxelles.

Le village de Pirmont est emporté par la division Bachelu, et repris par les Anglais. Une brillante charge de lanciers de la garde impériale enfonce le 42e régiment formé en carré. Ce corps surpris est cerné et taillé en pièces; son colonel sir Robert-Macarra tombe mort. Les lanciers arrivent jusqu'à la seconde ligne et massacrent quelques tirailleurs hanovriens. Le duc de Wellington défend avec vigueur le bois de Bossu protégé par un chemin creux.

A quatre heures du soir, le maréchal Ney attaque les Anglais avec toutes ses forces. La division Jérôme le seconde avec vigueur près du bois de Bossu, rejette le prince de Veymard sur Hautain-le-Val, et menace de déboucher sur le poste des Quatre-Bras. Cette attaque est soutenue par une autre colonne qui repousse vivement les bataillons brunswickois; dans ce combat meurtrier, le duc de Brunswick charge notre infanterie à la tête de sa

cavalerie ; il est repoussé et frappé au même instant d'un coup mortel. Notre cavalerie légère, en poursuivant l'ennemi qui fuit en désordre, est assaillie par le 95e régiment, qui, placé de l'autre côté de la chaussée, nous lance à bout portant une décharge meurtrière. Hommes et chevaux tombent confondus. La cavalerie française est mêlée. Le duc de Wellington, qui combattait en tête de ce régiment, dont sa présence excitait le courage, est enveloppé. Cette cavalerie est forcée de reculer en désordre. Une brigade des cuirassiers de Kellermann, chargeant avec une grande audace, pénètre jusqu'aux Quatre-Bras ; mais l'infanterie anglaise, qui entourait presque de toutes parts ces braves cavaliers, lance sur eux des feux terribles, et les force à une fuite précipitée. Le duc de Valmy, dont le cheval avait été tué, a peine à s'échapper des mains des Anglais. La division Piré vient malheureusement trop tard au secours des cuirassiers. Les bataillons anglais, enfoncés par les premières charges, ont le temps de se rallier et de repousser de nouvelles attaques.

Cependant notre infanterie continuait le combat avec une grande ardeur : elle était parvenue à reprendre Pirmont et la route de Namur. Les Anglais semblaient céder à tant d'efforts, et la victoire alors penchait en notre faveur. Mais dans cette conjoncture, qui paraissait décisive, les nombreuses batteries du corps brunswickois arrivaient sur le champ de bataille, après une marche rapide de trois heures. Ces batteries arrêtèrent nos progrès qui déjà répandaient la terreur et le désordre dans les rangs ennemis. L'aile gauche de notre armée fut aussitôt chargée par les gardes anglaises. Ce corps d'élite, renforcé par trois bataillons des Pays-Bas, déboucha par Pierrepont. La division du général Alton, soutenue de plusieurs batteries, arrivait en même

temps que les gardes anglaises. Ces renforts successifs donnèrent au duc de Wellington, sur ce point, une grande supériorité de force. Ainsi l'armée française fut rejetée sur Frasne et contrainte d'abandonner encore le village de Pirmont. Le maréchal Ney fut aussi forcé de se replier sur les mêmes positions qu'il occupait dans la matinée. Les Anglais purent alors étendre leur ligne de bataille jusqu'à Gémioncourt. Le premier corps, commandé par le comte d'Erlon, si mal employé dans la journée du 16 juin à des marches et à des contre-marches inexplicables, attaqua avec énergie, à la bataille de Waterloo, la position des Quatre-Bras qu'on nous disputait avec tant d'acharnement.

C'est ainsi que le général anglais, entièrement rassuré sur la coopération prochaine du prince Blücher, restait inébranlable dans ses positions défensives. Résolu de les conserver à tout prix, il n'épargnait rien pour reprendre sur-le-champ celles que la courageuse persévérance de nos soldats lui enlevait, sans plus s'inquiéter des défilés de la forêt de Soignes qui, en cas de malheur, devaient changer, nous le répétons, sa retraite en une déroute irréparable. En effet, ces défilés, avant la fin du jour, étaient déjà obstrués de voitures brisées, de canons démontés, de charrettes chargées de blessés. La ligne de bataille sur laquelle il avait établi son armée, devenait pour lui comme un champ clos sans issue. De là l'impérieuse nécessité de la défendre à toute extrémité. Aussi la résistance a-t-elle été aussi intrépide que l'attaque audacieuse.

La cavalerie française, nos régiments de cuirassiers mêmes ont enfoncé des bataillons carrés sur des terrains presque inaccessibles. Tant d'audace, d'acharnement, d'élans impétueux, rien n'a pu ébranler les bataillons anglais. Les deux armées ont bravé la mort pendant des heures

entières avec une constance héroïque. Hélas! que de braves perdirent la vie dans ces combats acharnés et sanglants, qui n'étaient suivis d'aucun résultat! C'est là que le lieutenant-général anglais, sir Thomas Picton, fut tué.

L'approche de Blücher redoublait l'exaltation des Anglais. Ils sortirent enfin de leur terrible immobilité. Une cavalerie d'élite, commandée par lord Uxbrige, rompit une colonne qui se portait en avant, et enleva le drapeau du 45e régiment. Une charge si hardie coûta la vie au colonel anglais Hamilton. Cette cavalerie, passant avec impétuosité entre deux divisions de l'armée française, fondit aussitôt sur trois de nos batteries qui se trouvaient sur les derrières, tua quelques chevaux et encloua plusieurs pièces. Cette témérité fut punie; la première brigade de cuirassiers du général Delort, secondée par les lanciers du général Jacquinot, s'élança sur les cavaliers anglais enorgueillis d'un si brillant succès. Les cavaliers français les mirent en pleine déroute, et jonchèrent la terre de leurs morts. C'est là que le général anglais Ponsonby trouva une mort glorieuse.

Après cette charge aussi prompte que vigoureuse, le terrain perdu fut reconquis, et une nouvelle attaque sur la Haye-Sainte nous rendit maître de ce poste important qui rompait la communication entre l'armée anglaise et le quatrième corps prussien.

Il était près de cinq heures, et aucun succès décisif n'avait encore été obtenu; un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie retentissait sur tous les points. Il annonçait partout des combats acharnés. C'est alors que les généraux Gérard, Pajol, Excelmans, supplièrent avec les plus vives instances, mais inutilement, le maréchal Grouchy, de se porter rapidement et au pas de course sur le champ de ba-

taille, bien convaincus qu'une diversion puissante serait décisive.

Cependant les Prussiens débouchaient de la forêt de Frichermont, et l'Empereur n'entendait point parler du maréchal Grouchy.

Le gain de la bataille devenait ainsi de plus en plus douteux.

Napoléon, dans ce moment d'incertitude funeste, dans une conjoncture si périlleuse, prit une résolution hardie, et je puis dire désespérée. Il réunit toutes les forces dont il put disposer, pour rompre le centre de l'armée anglaise, qui fut plusieurs fois assaillie avec une extrême impétuosité. La patience infatigable des Anglais sut résister dans cette occasion à l'audacieuse bravoure des Français. Le maréchal Ney, abattu, consterné par l'inutilité de tant d'efforts qui seront à jamais consacrés dans nos fastes militaires, demandait instamment des secours. L'Empereur mit aussitôt à sa disposition les divisions de cuirassiers Delort et Waltier, et la cavalerie de sa garde impériale. Ces divisions se jetèrent tête baissée dans les rangs ennemis, où les 9e et 10e régiments de la division Delort enlevèrent chacun un drapeau. Mais la cavalerie française ne put se soutenir dans cette position où elle était foudroyée par la mitraille, où après avoir culbuté, dispersé la première ligne, elle rencontrait une réserve imposante qui lui présentait des obstacles insurmontables. Le courage de la garde impériale et des cuirassiers, poussé jusqu'à la dernière témérité, ne pouvait rien faire de plus. Forcés d'abandonner le terrain où tant d'officiers furent tués ou gravement blessés, ils se réfugièrent au fond d'un vallon resserré, sous la protection de l'infanterie française, et

très-près de l'armée anglaise. Tout autre mouvement rétrograde eût été le signal d'une déroute. L'impérieuse nécessité commandait le sacrifice de tant de braves dans une position si dangereuse qu'il n'était plus permis de quitter. En lisant la note inscrite au bas de cette page, on concevra une juste idée de l'acharnement de pareils combats (1).

Le mouvement stratégique dont nous venons de parler, a obtenu, sans restriction, les éloges de l'historiographe de la campagne de 1815. Il dit que la résolution de Napoléon montre une force d'âme qui mérite d'être appréciée, et que c'était le seul moyen de gagner la bataille. Assurément, ajoute-t-il, l'Empereur, dans sa situation, hasarda tout et laissa de côté toutes les considérations qui auraient pu arrêter un général moins habile; aussi doit-on regarder cette résolution comme la plus grande de sa vie. Nous ne pouvons partager cet avis. Malgré l'enthousiasme manifesté par les troupes

---

(1) Le major de Damitz rapporte dans les termes suivants les circonstances de cette lutte incroyable :

La position des Anglais devenait fort critique . . . dans ces moments de péril, Wellington, le prince d'Orange, les lords Hill et Uxbrige, se montraient sur tous les points pour ranimer les courages abattus.

La brigade anglaise de sir Colin Hackett est chargée par la cavalerie de la garde et les cuirassiers. Cette brigade avait déjà perdu les deux tiers de son monde. Le 69e régiment et un bataillon hanovrien qui se trouvait à côté de lui, furent taillés en pièces, la cavalerie ennemie entièrement épuisée, et n'ayant plus la force de continuer cette boucherie, se retira d'elle-même pour se reformer. A l'aile droite, il se passait des scènes semblables.

à la vue du succès des charges de notre cavalerie, la cessation du feu de quelques-unes des batteries ennemies, les cris de joie, et les chants de victoire de nos soldats, l'Empereur dit au maréchal Soult : *Voilà un mouvement prématuré qui pourra avoir des suites funestes.* Le major-général blâma hautement l'imprudence du maréchal Ney, en s'écriant : *Il nous compromet comme à la bataille d'Iéna.*

La résolution à laquelle le major prussien donne son assentiment, est plus hardie que sage. Ce n'est pas l'empereur qui l'a prise. Il savait alors que l'armée prussienne rejoignait les Anglais, et que ce n'était pas au moment où ils allaient recueillir le prix d'une résistance indomptable, qu'ils céderaient à un dernier effort, en quelque sorte inspiré par le désespoir. L'Empereur ne comptait plus sur la coopération du maréchal Grouchy qui, ayant 35,000 hommes sous ses ordres, se laissait abuser devant Wavre par la division du général prussien Thielmann. Cette immobilité d'un corps nombreux, dans une conjoncture si imminente, lui arrachait la victoire; il avait à gémir de cette funeste inaction, quand il fallait déployer une irrésistible activité. La prudence la plus vulgaire faisait alors une loi à l'Empereur de tenir en réserve les divisions de cuirassiers et la garde impériale à pied et à cheval, pour une occasion imminente où leur dévouement, mieux employé, et sur un terrain plus favorable, contribuerait éminemment non plus à la victoire, mais au salut de l'armée. Cette réserve eût à coup sûr prévenu la plus épouvantable des déroutes. La nuit approchait. Le corps de Grouchy, à peu près intact, et soutenu par une bonne et nombreuse cavalerie, aurait rejoint l'Empereur pendant la nuit, et l'armée française pouvait reparaître sur le champ de bataille, non moins formidable qu'auparavant.

Nous touchons au plus fatal des dénouements. L'Empereur venait de faire un puissant et dernier effort; les troupes françaises étaient épuisées de fatigue. L'armée prussienne, entièrement réunie, les débordait sur leur flanc droit et menaçait de leur couper toute retraite. On avait répandu à dessein le bruit de l'approche du corps de Grouchy; cette fausse nouvelle, bientôt démentie, produisit un effet tout contraire à celui qu'on en attendait. Les Anglais, en voyant les rapides progrès de leurs alliés, prirent résolument l'offensive. Le désordre pénétra dans nos rangs; des cris sinistres se firent entendre; l'énergie des officiers les plus dévoués est impuissante pour rallier les soldats dispersés. Le jour qui baissait augmenta cette horrible confusion. L'ennemi s'empara de nos bagages, de toute l'artillerie, de la voiture même de Napoléon. Jamais une armée ne fut mise dans une plus affreuse déroute. L'historien prussien s'est plu à la raconter dans les moindres détails. C'est un soin dont son zèle nous a dispensé; nous sommes obligés de convenir que son récit est presque exact. Nous ne nous imposons pas la tâche trop pénible de chercher dans ce récit quelques circonstances plus ou moins contraires à la vérité, ou empreintes de partialité et d'exagération.

Nous avons maintenant à exposer, ou plutôt à rappeler brièvement les causes de la catastrophe de Waterloo.

Nous les trouvons d'abord dans la défiance invincible qu'inspirait Napoléon. On n'était pas persuadé que ses malheurs eussent affaibli son excessive ambition. Son retour de l'île d'Elbe paraissait le signal d'une guerre générale et sans terme. La France prévoyait que des sacrifices, non moins onéreux que les précédents, lui seraient encore imposés. L'Europe appréhendait ses expéditions gigantesques, suivies de si grands désastres. Les armées alliées,

victorieuses dans les campagnes précédentes, avaient pris confiance, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, dans leurs généraux en chef. Ces généraux avaient fait preuve de patriotisme, de constance, d'habileté ; enfin, ces armées montraient une ardeur égale à celle de l'armée française.

Si, de ces causes générales, qui sont évidentes, nous passons aux causes particulières, nous nous efforcerons de les indiquer avec une telle impartialité que personne ne puisse en contester la vérité; nous espérons que notre opinion à cet égard obtiendra l'assentiment de tous les lecteurs.

La première de ces causes est la désertion du général Bourmont, de son chef d'état-major, le colonel Clouet, et de son aide-de-camp Villoutrey : le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé. Cette désertion était non-seulement un crime, mais encore un cruel abus de confiance, un acte de la plus odieuse déloyauté. En effet, le général Gérard s'était constitué en quelque sorte la caution du général Bourmont, lorsque l'Empereur hésitait à lui confier une division dans son corps d'armée. Napoléon le tenait pour suspect, bien qu'il l'eût élevé aux plus hauts grades; il savait que ce général vendéen avait été longtemps l'un des chefs les plus actifs de la guerre civile, et qu'il s'était montré à ce titre fort dévoué à la restauration, dont il avait été comblé de grâces et de faveurs ; mais la reconnaissance peut-elle justifier une si honteuse défection ?

La seconde cause est attribuée au maréchal Ney. La relation de la campagne de 1815, écrite sous la dictée de l'Empereur, lui reproche de n'avoir pas exécuté promptement et avec vigueur les ordres essentiels qu'il avait reçus pour l'attaque des Quatre-Bras. Sa conduite, en 1815, l'avait mis dans la situation la plus fâcheuse. A peine, en effet, s'était-il engagé par les protestations les plus instantes en-

vers Louis XVIII, qu'il se ralliait à l'Empereur par sa fameuse proclamation de Lons-le-Saunier, en déclarant que les Bourbons étaient à jamais précipités du trône.

L'Empereur ajoutait, en parlant du maréchal Ney, que, le premier des braves au feu, il prenait souvent le change dans ses dispositions. La crainte d'un sort funeste, la honte extrême de ses protestations contradictoires, occasionnaient en lui, disait Napoléon, un bouleversement moral qui se faisait sentir dans toutes ses actions. C'est à cette espèce d'aberration mentale qu'il attribue des torts funestes et irréparables. Napoléon enfin se reproche, comme une faute capitale, d'avoir employé ce maréchal, ou du moins de lui avoir donné le commandement le plus important.

Ces reproches ne sont pas uniquement adressés au maréchal Ney, dont on attribue les fausses mesures à la situation morale de son esprit. On avoue, toutefois, que ses incertitudes cessaient au milieu du feu, où sa bravoure naturelle reprenait le dessus et lui rendait ses facultés intellectuelles. Les reproches dont il est l'objet s'étendent, mais avec plus de ménagement, aux chefs des autres corps d'armée. On reconnaît qu'ils se comportèrent avec la plus grande bravoure et que leurs intentions étaient pures et loyales; cependant, ajoute la relation dont l'Empereur est présumé l'auteur, il régnait parmi eux une différence d'opinions, qui tenait aux événements de 1814, et qui a eu un bien funeste résultat.

La désertion d'un général et de quelques officiers, alors que les hostilités étaient déjà commencées, et la veille même d'une grande bataille, pourrait jusqu'à un certain point excuser la sévérité de ce jugement. Mais il n'est pas seulement sévère, il est injuste, et Napoléon eût montré plus de dignité dans l'adversité, en rendant plus de justice à d'illustres généraux tant de fois éprouvés, et qui, dans cette

terrible conjoncture, se sont signalés à l'envi par un généreux dévouement.

L'Empereur ne tient pas assez compte de la faiblesse humaine, quand il reproche à ses compagnons d'armes, surtout au maréchal Ney, de n'avoir conservé alors que leur bravoure personnelle, d'avoir perdu cette brillante audace qui avait contribué à tant de triomphes, et d'être devenus prudents et circonspects dans toutes leurs opérations. Les faits démentent cette assertion de la manière la plus éclatante. L'armée française et les armées ennemies bravèrent la mort pendant plusieurs heures avec un courage héroïque, et dans cette lutte acharnée, les assaillants ont surpassé en bravoure ceux qui se tenaient sur la défensive.

Il n'est que trop vrai néanmoins que les grandes et subites révolutions dégradent les caractères. Elles nous forcent à de honteuses palinodies. En nous imposant des professions de foi peu sincères, elles nous accoutument au mensonge, à la perfidie, à la déloyauté; elles nous obligent de révérer ce qui était l'objet de notre mépris, et d'afficher par une rampante et lâche politique le mépris et le dédain pour ce qui fut l'objet de notre vénération. Peu d'hommes ont le courage de conserver dans le malheur une dignité imperturbable; leur propre intérêt, l'intérêt plus précieux de leurs familles, oppose une forte résistance au sacrifice de la prééminence sociale, des richesses, des grades, des honneurs qu'ils ont acquis à si grands frais. On se résigne difficilement à accomplir des devoirs qui semblent en opposition avec d'autres devoirs non moins sacrés. Les sentiments, les affections, la reconnaissance, les opinions politiques, les croyances religieuses ne survivent à la mauvaise fortune que dans un petit nombre d'âmes privilégiées, pour se transmettre de famille en famille comme l'héritage le plus honorable. Les souverains mêmes ne craignent pas d'exciter une honteuse défection. Tous les moyens leur pa-

raissent bons pour parvenir au but. Un tel spectacle d'immoralité pervertit les peuples et abaisse le pouvoir. Ainsi, quand les chances de succès sont à peu près égales entre les prétendants à la puissance suprême, un homme tel que Fouché, pour citer un exemple, préparé au rôle le plus infâme par les mystères impurs de la police, sert également bien les deux partis, et il obtiendra, quand la fortune aura prononcé son inflexible arrêt, d'être tour à tour ou le ministre de prédilection de l'Empereur, ou le ministre dirigeant du roi de la restauration.

Il faut plaindre les souverains qui pensent qu'une nécessité impérieuse les force à faire de semblables choix.

Napoléon avait abdiqué l'empire d'une manière solennelle. Il avait même accepté des puissances alliées le vain titre d'empereur de l'île d'Elbe. Un traité définitif avait été conclu entre lui et ces puissances.

Le maréchal Ney, un grand nombre de généraux et les personnages les plus éminents de l'empire avaient prêté serment au nouveau souverain. Des grades, des honneurs, des récompenses, des témoignages de confiance et d'estime leur avaient été accordés. Napoléon lui-même avait recommandé la fidélité au roi de France.

Assurément, le maréchal Ney, les généraux, la France entière, ne croyaient point au prochain retour de l'Empereur. La tendance anti-nationale de la restauration pouvait seule le préparer; mais ce retour était à peine effectué par le plus étonnant des prodiges, que l'Europe proclamait hautement la ferme résolution de combattre Napoléon à outrance. Après les précédentes campagnes, où le génie de l'Empereur et la bravoure de nos soldats n'avaient pu arrêter le triomphe des puissances coalisées, la France pouvait être justement alarmée des suites d'une lutte si disproportionnée. Les esprits les plus courageux étaient donc excusables d'éprouver quelque incertitude, et l'Empereur ne pouvait se dissi-

muler, en se rappelant ses revers successifs depuis 1813, qu'il était dans une situation à ne pas se montrer trop exigeant envers ceux de ses compagnons d'armes que l'honneur, l'indépendance, les hautes destinées de la France avaient ramenés sous ses drapeaux si longtemps victorieux.

L'équité nous faisait un devoir d'exposer ces graves considérations qui, si elles ne justifient pas entièrement le maréchal Ney, atténuent du moins l'énormité des reproches qui lui ont été faits. Ce maréchal, inexcusable quant à ses promesses solennelles faites au roi, et si promptement violées, pourrait encore répondre à ses détracteurs, que des chemins fangeux, rendus par un violent orage impraticables, l'empêchèrent de parvenir à temps dans les positions qui lui étaient assignées; que l'opiniâtre intrépidité des Anglais fit constamment échouer les attaques impétueuses des plus braves soldats. Voilà une réponse péremptoire pour sa justification. Enfin la mort tragique de l'illustre guerrier qui, sur tant de champs de bataille, avait conquis le surnom de *brave des braves*, affaiblit la gravité des torts qu'on lui impute.

Puis, le rival heureux dont il avait imploré l'appui, eut l'iniquité de laisser exécuter la sentence mortelle dont la capitulation de Paris devait le préserver. Les lauriers n'ont donc plus le pouvoir de garantir de la foudre. Louis XVIII refusa la grâce sollicitée par une famille éplorée, qui s'était prosternée à ses genoux Le peuple anglais, dont l'âme est noble et fière, n'a point encore pardonné au duc de Wellington de n'avoir pas fait preuve en cette occasion de la magnanimité et des sentiments élevés qu'il attendait du chef de l'armée de la Grande-Bretagne.

Ces réflexions nous sont inspirées par l'équité. Elles ne sont point suspectes dans la bouche d'un général qui n'a jamais servi sous le commandement du maréchal Ney, et qui fut compris par lui dans une liste de proscription revêtue de

sa signature, imprimée et affichée par ses ordres dans les départements du Doubs, du Jura, de l'Ain et de la Côte-d'Or, et au moment même où le héros de la Moskowa se décidait à suivre l'Empereur en marche sur Paris.

Combien d'autres guerriers, recommandables par le plus pur patriotisme et par d'éclatants exploits, ont payé de leur tête d'ignobles vengeances et d'impitoyables réactions! Un homme, qui avait été ministre de la guerre sous l'empire, imagina, sous la restauration, de diviser l'armée française en quatorze catégories de suspects; et la haute dignité de maréchal de France, à défaut de services rendus sur le champ de bataille à l'époque de notre plus grande gloire militaire, récompensa le zèle qui lui avait suggéré de si belles inventions. Il ne vint alors dans la pensée de personne que la clémence seule pouvait calmer les esprits irrités et affermir un pouvoir chancelant. Mais la clémence naît de la victoire; elle sied au vainqueur; c'est l'attribut des dieux. Qu'attendre de ceux qui n'avaient pris aucune part à ces combats merveilleux qui ont porté si haut la gloire du nom français? Comment espérer de la générosité, des actions magnanimes, de ceux qui marchaient à la suite des bagages de nos innombrables ennemis?

Cependant des événements inouïs, des circonstances extraordinaires, un homme surnaturel, qui éblouissait les peuples comme les feux de l'astre du jour, recommandaient la plus grande indulgence. Jamais des motifs plus puissants, plus impérieux, n'avaient sollicité plus instamment l'entier oubli du passé.

Mais revenons aux causes de la perte de la bataille de Waterloo, dont cette digression nous a trop écarté.

La cause la plus évidente, la moins contestée, tant par les historiens nationaux que par les historiens étrangers, c'est l'inaction du maréchal Grouchy.

Le major Damitz s'exprime ainsi :

« Le général Thielmann, dans sa retraite (après la bataille « de Ligny), ne fut nullement inquiété par l'ennemi ; il « avait fait reposer ses troupes *trop longtemps* au-delà de « Gembloux ; quelques heures eussent suffi pour qu'elles « fussent en état de continuer leur marche. »

Cette critique de la part d'un auteur, qui n'a rien blâmé dans ses compagnons d'armes que cette lenteur dans le mouvement général de retraite, cette critique doit être juste. Il la termine par cette réflexion, qui n'est pas moins judicieuse : « *Si les Français eussent déployé tant soit peu d'activité, ce* « *retard eût entraîné après soi des suites funestes.* »

« Il est heureux, ajoute-t-il, que les colonnes de parc qui « portaient les provisions de poudre aient été dirigées sur « Gembloux... Si l'arrivée de ce parc eût été retardée, « l'armée se serait trouvée dans une position critique ; car « les Anglais ne nous eussent secourus qu'avec beaucoup de « difficultés ; mais heureusement, le 17 juin, à cinq heures « du soir, ces colonnes arrivèrent à Wavre. Les corps et les « batteries furent approvisionnés. Toute l'armée se trouva « parfaitement en mesure d'accepter ou de présenter une « nouvelle bataille. Tandis que l'armée anglaise, dit-il ail- « leurs, se mettait en mouvement et que les Prussiens ef- « fectuaient leur retraite, les Français ne déployèrent pas « la moindre activité. »

Dès les dix heures du matin, le 18 juin, continue le major Damitz, les Prussiens avaient poussé une reconnaissance dans la forêt de Frichemont, sans y rencontrer l'ennemi qui n'avait pris aucune mesure pour couvrir et assurer son flanc droit. Il assure que les avant-postes anglais se trouvaient dans la matinée en avant de cette forêt.

L'historiographe prussien ne cesse de s'étonner de l'inaction du corps de Grouchy, placé devant le prince Blücher. Les tristes effets d'une telle inaction ne sont pas révoqués en doute ; mais à qui attribuer justement cette faute capitale ?

Celui qui l'aurait commise avec préméditation serait coupable de haute trahison. Nous n'avons entendu personne, grâce au ciel, accuser le maréchal Grouchy d'un tel crime. On objecte que des ordres positifs lui avaient été donnés de poursuivre sans relâche l'armée prussienne. Nous avons abondé nous-mêmes dans ce sens ; nous avons dit qu'il était très vraisemblable que l'Empereur n'avait pu commettre cet inconcevable oubli ; mais le vrai peut n'être pas vraisemblable. Napoléon a pu croire que l'armée prussienne, après une bataille acharnée et sanglante, n'avait pas songé à se réfugier sur le terrain même occupé par l'armée anglaise. Était-il probable que les deux généraux en chef eussent pris la ferme résolution d'y livrer incessamment une seconde bataille ?

Tout semble prouver que la manœuvre hardie et imprévue de Blücher a peut-être trompé les calculs de l'Empereur ; et, lorsqu'il a reconnu son erreur, le moment opportun de la réparer était passé. Puis les officiers d'état-major chargés de porter des ordres au maréchal Grouchy, ou se sont fourvoyés, ou ne sont pas arrivés à temps. Si les instructions du maréchal Grouchy avaient été positives, il eût manœuvré en suivant, non la rive droite, mais la rive gauche de la Dyle ; et il eût pu, marchant avec célérité, seconder les mouvements offensifs de l'Empereur ; alors sa coopération eût été décisive. Mais, dit-on, à défaut d'ordres explicites, pourquoi n'a-t-il pas cédé aux instances des généraux habiles et expérimentés (7) qui lui proposaient si vivement, comme un moyen infaillible de succès, de se porter rapidement sur le champ de bataille ? Il n'osa pas

---

(7) Le maréchal Gérard, alors lieutenant-général commandant le 4e corps, et les généraux Excelmans et Pajol, commandant chacun un corps de cavalerie.

suivre un si bon conseil, sans doute par la crainte d'agir contrairement aux intentions de l'Empereur, et de compromettre le plan général des opérations. Le maréchal Grouchy, dont la malheureuse inaction a été tant de fois et si hautement blâmée, a toujours allégué pour sa justification qu'il n'avait pas reçu d'ordre de l'Empereur. La douleur rend injuste, et c'est parce que nous avons à déplorer la plus horrible des catastrophes, que le maréchal Grouchy a été l'objet des critiques les plus envénimées. Les années qui s'écoulent n'affaiblissent point cet esprit de dénigrement qui rejette sur un seul homme les désastres d'une funeste journée. Les brillants services qui avaient illustré cet officier-général, avant la bataille de Waterloo, n'ont point calmé l'injustice et la haine. Les nobles vétérans de la grande armée s'affligent de ces écrits polémiques qui réveillent de cruels souvenirs, qui raniment de profondes douleurs, qui peut-être amusent encore la malignité des nations rivales, et qui, sans fournir de nouveaux éclaircissements, ne produisent dans les esprits que de fâcheuses irritations. Ces tristes débats, qui, après vingt-cinq ans, se renouvellent au profit des faiseurs de biographies, empoisonnent les jours d'un vieux guerrier digne au moins d'une généreuse pitié, puisque l'affreux revers, dont on lui reproche avec tant d'amertume d'être la cause, a obscurci sa rénommée, et qu'il descend dans la tombe en proie à des chagrins dévorants, qui aggravent encore de cruelles infirmités, tristes fruits de ses longs services et de glorieuses blessures.

Qu'on blâme, à tort et à raison, les fautes, les erreurs, les méprises, l'incapacité même; c'est un droit, et je conçois qu'on en use largement, même qu'on en abuse envers les hauts personnages qui ont eu le malheur d'appeler sur eux l'attention publique dans des circonstances fatales pour la patrie. Mais que du moins les intentions soient toujours respectées! Que l'honneur, la loyauté, les vertus guerrières

ne soient pas flétries par d'odieux soupçons! Certaines accusations ne nous paraissent pas compatibles avec la dignité qu'imposent les emplois élevés. Le malheur mérite des ménagements. Ne dégradons pas nous-mêmes les hommes que l'Empereur a jugés dignes du plus éminent grade de l'armée. Cachons avec soin nos blessures ; pourquoi les étaler à tous les regards ? Laissons exclusivement aux étrangers ce triste plaisir. Attendons en silence des jours plus heureux, afin d'obtenir l'éclatante, la seule réparation qui convienne à une grande nation. Des accusations, dont la preuve est impossible, amènent des résolutions extrêmes. Ce n'est plus à l'opinion publique, si incertaine, si inconstante dans ses jugements, c'est aux tribunaux qu'en appelle celui dont l'honneur a été indignement offensé. La considération, le respect dû aux grands corps de l'État, s'affaiblissent, quand de pareilles plaintes retentissent devant la justice. Il ne faut point oublier que le maréchal Grouchy, élevé à la dignité de maréchal de France par l'Empereur, a été confirmé dans cette dignité par le roi des Français, sur la proposition même du ministre de la guerre, du duc de Dalmatie, major-général de Napoléon dans la campagne de 1815. Il ne faut point oublier non plus que, depuis la glorieuse révolution de juillet, le roi lui a aussi conféré la dignité de pair de France. N'avons-nous pas nous-mêmes à exprimer ici de justes regrets d'avoir peut-être trop cédé à une sorte d'entraînement qui nous a porté, malgré nous, à juger sévèrement le maréchal Grouchy ? Mais en examinant plus attentivement, en approfondissant, en comparant les graves reproches qui lui ont été faits avec ses propres allégations, nous avons été disposé à l'indulgence ; et pourquoi n'avouerions-nous pas que nous croyons l'infortuné maréchal digne d'un plus juste, d'un plus honorable sentiment ?

Nous venons de signaler la principale cause qui devait rendre la victoire de Ligny sans résultats décisifs. Tâchons

maintenant de bien expliquer pourquoi la bataille, qui l'a suivie de si près, s'est changée pour nous en une effroyable déroute.

L'historiographe de l'armée prussienne, préoccupé sans doute de la joie dont un bonheur inéspéré remplissait son cœur, fait un grand éloge de la manœuvre sublime de l'Empereur pour arracher la victoire aux mains de ses heureux adversaires. Nous avons déjà dit que ce puissant et dernier effort devait rester infructueux. Ce n'est pas au moment où l'armée prussienne tout entière arrivait au secours des Anglais, que ceux-ci pouvaient abandonner un terrain sur sur lequel ils avaient résisté, dans des conjonctures plus critiques, à tant d'attaques impétueuses.

Le bon sens, la prudence, une juste appréciation des événements qui se passaient instantanément, exigeaient, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que l'Empereur tînt en réserve sa garde impériale à pied et à cheval, les carabiniers et les cuirassiers, afin de pouvoir, sous la protection de ces corps d'élite postés sur un terrain favorable, opérer en bon ordre un mouvement rétrograde. Déjà le jour baissait, et les deux armées alliées, après des pertes énormes, n'auraient pas osé suivre de près nos troupes, si leur attitude eût continué d'être imposante. Le corps de Grouchy, presque intact, nous aurait rejoints au point du jour ; ce renfort nous suffisait pour rétablir l'équilibre. Au lieu d'une retraite en bon ordre, la dernière attaque sur le centre de l'armée anglaise, en quelque sorte suggérée par le désespoir, ayant été vigoureusement repoussée, a converti et devait convertir tout mouvement rétrograde en une effroyable déroute. L'armée française, épuisée de fatigue, découragée par tant de combats impuissants, se voyait débordée de toutes parts, sans aucun moyen de remédier à l'horrible désordre qui s'était déjà introduit dans tous les rangs. La cavalerie de réserve avait été prématurément employée. L'Empereur

lui-même l'a jugé ainsi ; c'est contre sa volonté que le maréchal Ney en a disposé, en la faisant charger sur des hauteurs d'un rude accès et couvertes d'infanterie et d'artillerie. On connaît la bravoure qu'elle déploya dans ses charges audacieuses qui ne pouvaient être suivies d'aucun résultat. Elle ne fut pas réservée malheureusement pour l'occasion imminente où elle devait porter un secours décisif.

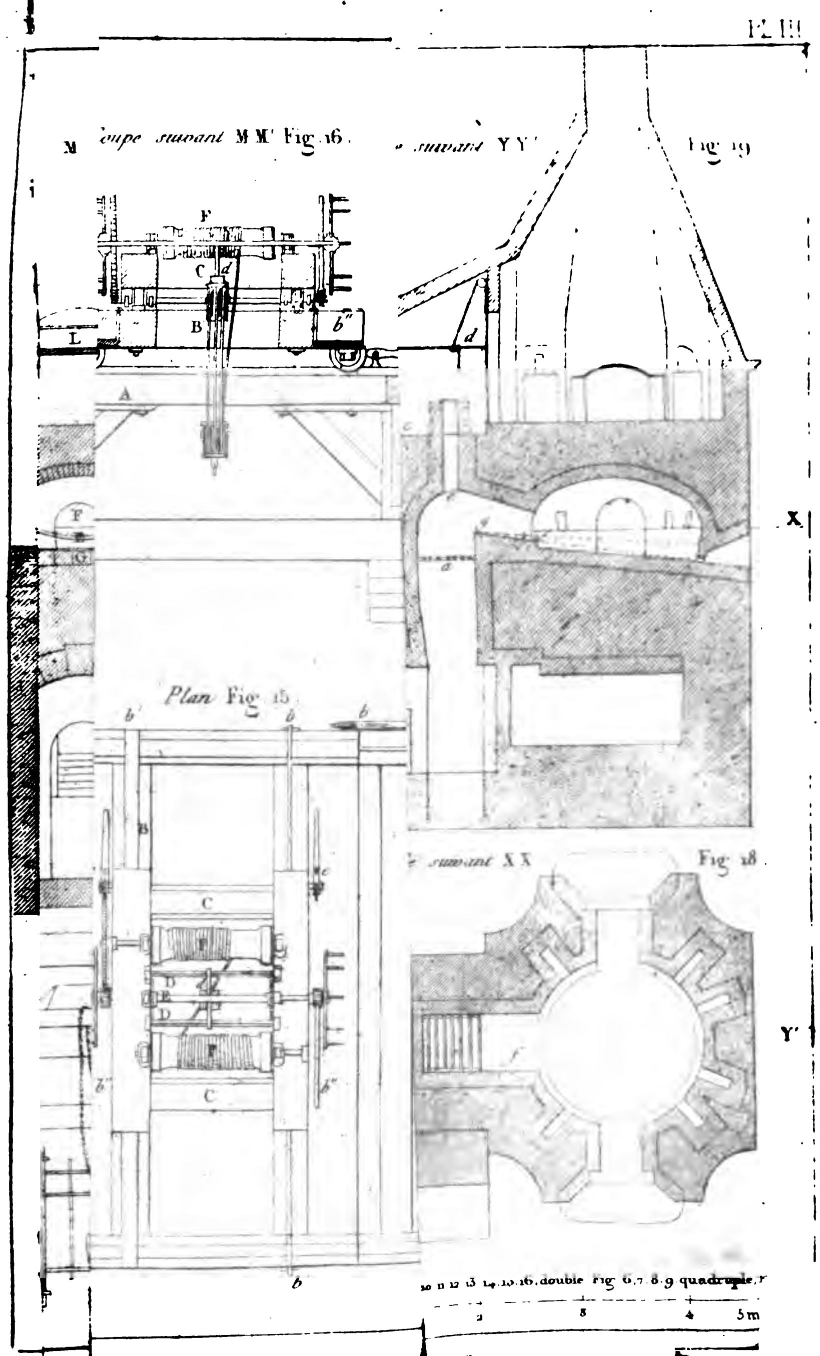
Qu'il nous soit permis à ce sujet de faire remarquer que la France ne sait pas tirer parti d'une arme aussi formidable que la cavalerie. Les Français, cependant, y sont éminemment propres. Le cheval, la plus noble conquête de l'arme, seconde bien l'adresse, l'agilité, la bravoure personnelle, l'impétuosité de nos cavaliers. La lance, l'épée, le sabre sont dans leurs mains des armes meurtrières. Aucun cavalier étranger ne les manie avec plus de dextérité. Ces armes seraient encore plus redoutables dans les mains de nos soldats, s'ils étaient mieux exercés, s'ils étaient exercés plus long-temps à s'en servir; si les chevaux étaient plus assouplis, mieux dressés, plus habitués à franchir les barrières, les haies, les fossés; en un mot, si l'instruction individuelle et de l'homme et du cheval ne laissait rien à désirer. Les mouvements de notre cavalerie ne sont pas assez rapides, parce qu'elle est équipée et armée trop pesamment. On n'apporte pas assez de précautions pour la pourvoir de bons chevaux. Nos haras restent à peu près stationnaires. La France ne fait rien ou fait peu de chose pour perfectionner l'espèce chevaline; nos régiments sont encore recrutés, du moins en partie, par des chevaux tirés de l'Allemagne et peu propres au service auquel ils sont destinés. La dépense des remontes, depuis la réorganisation de notre armée, a été immense. Nous prenons trop peu de soin de nos chevaux; nous en faisions, en pure perte, une énorme consommation. Presque tous nos quartiers de cavalerie, il est honteux de l'avouer, sont étroits, incommodes, privés d'air,

et partant fort mal sains; les chevaux y sont asphyxiés. Nous construisons partout, à grands frais, des bâtiments magnifiques, de pompeux monuments, des canaux, des chemins de fer; mais nous ne pensons guère à loger les chevaux de notre cavalerie dans des écuries spacieuses, saines, bien aérées; et nous ne songeons ni à réparer ni à recréer les places fortes qui doivent fermer les brèches faites à nos frontières, si ce n'est avec une lenteur désespérante.

Voilà notre cavalerie en temps de paix. Voyons ce qui se passe en temps de guerre. On la divise, on la subdivise à l'infini; on la trouve partout; on la prodigue en toute occasion; on la fait agir indistinctement sur tous les terrains. On lui donne des généraux de l'arme pour la commander, et cependant, chacun se croit le droit d'en disposer comme il lui plaît sans aucune utilité, et presque au gré de ses caprices. La cavalerie de ligne, la cavalerie de réserve sont souvent traitées comme la cavalerie légère. Aussi, et à peine une campagne un peu active est-elle commencée, que cette arme est réduite de moitié. On la fatigue à l'excès, à tout propos et mal à propos, et quand l'occasion décisive est venue, elle n'est plus en état d'agir. C'est précisément ce qui est arrivé à la bataille de Waterloo, et Dieu sait quelles ont été les suites de cette fatale imprévoyance!

Nous nous sommes borné à dire un mot en passant de ces intolérables abus; il faudrait des volumes pour les signaler tous et pour indiquer le remède à tant de maux. L'expérience des dernières campagnes a dû nous faire sentir la nécessité de nous occuper sérieusement d'améliorer, de perfectionner à tous égards l'organisation d'une arme si bien adaptée au caractère français, et qui pourrait, si elle était bien employée, comme à Marengo, à Montmirail, à Champaubert, à Montereau, à Ligny, rendre encore des services importants et décisifs.

(*La suite au prochain numéro*).


Coupe suivant MM' Fig. 16.
suivant YY' Fig. 19
Plan Fig. 15.
suivant XX Fig. 18.
X
Y'
10 11 12 13 14.15.16. double Fig. 6.7.8.9. quadruple
2
3
4
5m

JOURNAL
DES
SCIENCES MILITAIRES.

# ESSAI
SUR
# LA GUERRE DE PARTISANS,

PAR LE GÉNÉRAL **DENIS DAVIDOFF**.

Traduit du russe

PAR LE COMTE HERACLIUS DE POLIGNAC,
colonel du 25e léger.

REVU ET PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE
SUR L'AUTEUR,

PAR LE GÉNÉRAL DE **BRACK**,
Commandant l'école de cavalerie à Saumur.

## NOTICE BIOGRAPHIQUE
SUR L'AUTEUR.

Le général Denis Davidoff, auteur de cet ouvrage, commença sa carrière militaire dans le régiment des chevaliers-gardes. Nommé aide-de-camp du prince Bagration, il fit avec lui, pendant cinq ans, la

guerre en Allemagne et en Turquie, toujours à l'avant-garde. C'est sous les ordres de ce général qu'il se forma à la guerre d'avant-postes et de partisans, qu'il fit plus tard avec tant de succès. La vigilance du prince Bagration était telle qu'il ne passait pas un seul jour sans visiter les grandes gardes et piquets que presque toujours il plaçait lui-même. Il répétait sans cesse : « Je puis être battu, mais jamais surpris. »

Denis Davidoff quitta de bonne heure la grosse cavalerie pour passer dans les hussards. C'est comme lieutenant-colonel de cette arme qu'il fit la campagne de Finlande en 1808, et celle de Turquie en 1810. Enfin, les campagnes de 1812, 13 et 14, le mirent à même de prouver qu'il avait profité des leçons des généraux d'avant-garde Bagration et Koulnieff; qu'il pouvait à son tour enseigner cette partie si importante de l'art militaire, et prendre le premier rang parmi tous les hardis et habiles partisans qui se distinguèrent dans ces longues et sanglantes campagnes.

Je dois encore ajouter à cette notice, que le général Davidoff est aussi bon poète que bon militaire : il créa un genre de poésie qu'il a intitulé *Hussarades*, et qui se fait remarquer par son originalité, la verve, et l'esprit satirique qui le caractérise.

# AU LECTEUR.

Cette traduction n'est pas de moi (1), car je ne sais pas un mot de russe, mais du colonel comte Héraclius de Polignac, qui a longtemps servi en Russie, où il s'est acquis une réputation non contestée d'officier de rare distinction.

En 93, un berceau, emporté par le reflux du flot révolutionnaire, va échouer sur les sables du Nord. L'enfant qu'il renferme est reçu maternellement par la Russie qui le nourrit et l'élève. Les premiers objets qui frappent son regard sont des neiges; la première langue qu'il bégaie est celle des Slaves. A peine l'enfant a-t-il des forces qu'il porte le mousquet, et le sergent Polignac sert sous les ordres de Suwarow. Il grandit, et à 25 ans, il est, par le champ de bataille, colonel de la garde impériale russe.

Les frimats de 1812 paralysent la victoire, et 1813 voit la ligue européenne, alliée à la trahison, écraser de tous son poids nos frontières depuis si long-temps vierges et glorieuses. Comme tous les autres, les Russes inondent la France, et quelques débris d'acier, de marbre, ne peuvent arrêter les flots du torrent envahisseur.

Un colonel de la garde russe marche à la tête de son régiment. D'où vient l'émotion nouvelle qu'il éprouve? Son cœur bat à rompre sa poitrine ; sa vieille audace chancelle... une larme mouille ses yeux... le colonel Polignac s'est reconnu Français!

A la paix, il ramène son régiment à Pétersbourg, et là, renonçant aux récompenses qui l'attendent : bien plus!

(1) *Le général de Brack.*

résistant aux instances du souverain auquel il doit tout, il dit adieu à sa seconde patrie pour se consacrer à la France.

Quel ne doit pas être l'avenir d'un Polignac sous la restauration? Mais celui-là ne sait pas insulter le grand homme tombé. Devant les statués de Napoléon, ce *soldat* se découvre... Anathème sur lui !... Et ce n'est qu'en 1829, qu'un régiment est enfin accordé à ce franc militaire, alors que ses anciens camarades de Russie sont tous lieutenants et généraux.

1830 a brisé le sceptre des Bourbons de la branche aînée. Trois mois notre colonel conserve un régiment bien français, bien patriote, qui l'aime et lui accorde toute sa confiance; mais le gouvernement, inquiété par le *journalisme,* se rappelle que ce colonel a nom *Polignac*, et se prive de ses excellents services, de la verve chaleureuse de ses quarante ans, et de sa vieille expérience du champ de bataille, mérite inappréciable, car il devient tous les jours plus rare.

Voilà quel est le traducteur de cèt ouvrage.

Quant à l'auteur..., d'une famille riche, très ancienne, et d'origine tartare, Denis Davidoff commence sa carrière militaire dans le régiment des chevaliers-gardes. Nommé aide de camp du prince Bagration, il fait avec lui, pendant cinq ans, les guerres d'Allemagne et de Turquie, toujours à l'avant-garde. C'est alors qu'il se forme à la guerre d'avant-postes et de partisans, que plus tard il fait avec une grande distinction. Le prince Bagration est un bon professeur, car il place toujours lui-même ses grand' gardes, qu'il visite plusieurs fois par jour, et répète avec assurance : « L'ennemi peut me battre, mais jamais me surprendre. »

Davidoff quitte de bonne heure la grosse cavalerie pour

passer dans les hussards, sachant que c'est là qu'on apprend vraiment la guerre. Comme lieutenant-colonel de cette arme, il fait la campagne de Finlande, en 1808, et celle de Turquie, en 1810. Enfin, celles de 1812, 13 et 14 le mettent à même de prouver qu'il a profité des leçons des généraux d'avant-garde *Bagration* et *Koulnief*, et que d'élève il est passé maître.

Le général Davidoff est aussi bon poète qu'officier distingué. Dans le costume circassien qu'il a adopté, couché près des feux du bivouac, il chante ses *houzarades*, dont la verve, l'originalité et l'esprit satirique réjouissent et enflamment les cœurs de ses officiers et de ses soldats.

Voilà quel est notre auteur.

La mort frappe déjà si brutalement nos officiers de haute expérience, que je ne puis que m'affliger de voir la France se priver de ceux qui lui restent. Il y a dans la destinée du colonel Polignac une parfaite analogie avec celle du général de Laroche-Aymon. Tous deux, jetés hors de leur patrie par des circonstances indépendantes de leur volonté, accueillis enfants sur la terre étrangère, ils se croient longtemps étrangers ; puis ils touchent le sol de la France, et leur erreur cesse, et leur nationalité se révèle à eux par les sentiments les plus vifs. Ils sont d'autant plus Français qu'ils croient devoir racheter un passé dont ils sont innocents, dont les circonstances seules sont coupables. Mais le sort est implacable dans ses arrêts; ni le mérite, ni le dévouement ne le touchent. Le colonel Polignac voit sa vigueur militaire écrasée sous le seul poids d'un nom auquel il n'a jamais dû que persécutions, et le lieutenant-général Laroche-Aymon , l'un des véritables flambeaux de la cavalerie, s'éteint dans une retraite des plus funestes pour la haute instruction de notre armée.

Mais revenons à notre sujet. Selon le général Davidoff, la véritable guerre de partisans consiste à occuper tout l'espace qui sépare l'ennemi de sa base d'opérations; à couper ses lignes de communications, anéantir les détachements et convois qui cherchent à le joindre; à le livrer à nos coups sans vivres, sans cartouches, et à lui barrer en même temps le chemin de la retraite.

Si, pour l'étude des progrès successifs du système de la guerre de partisans, il remonte à 1618, c'est que là quatre hommes lui apparaissent doués d'éminentes qualités militaires: *Georges*, margrave de Baden; *Jean*, duc de Brandebourg; *Christian*, duc de Brunswick; et *Ernest*, comte de Mansfeld, diffèrent de caractère et de génie, mais tendent au même but par les mêmes moyens.

Sans sujets, sans argent, faisant la guerre aux dépens de leurs amis, comme de leurs ennemis, ils ne s'inquiètent nullement des lois et règles établies sur la guerre; Mansfeld et Brunswick agissent ensemble et séparément. Souvent vaincus, jamais domptés, ils renaissent de leurs défaites, et reparaissent plus terribles lorsqu'on les croit perdus sans retour. Habituant les peuples à tous les sacrifices, et leurs propres soldats à tous les dangers, ils portent incessamment d'un pays dans l'autre le poids terrible de leur assistance. Huit années consécutives l'Allemagne est dévastée autant par leur amitié que par leur haine; et il faut tous les efforts de *Tilly* et de *Wallenstein* pour arrêter leurs audacieuses entreprises.

Mais à cette époque les armées dans l'enfance errent en Europe, sans places, sans art, et leurs succès n'ont aucune influence sur le sort de la guerre.

En 1742, les progrès de la civilisation se font sentir dans les armées. Si *Tilly*, *Wallenstein*, *Tortenson*, marchent sans

bases d'opération, sans magasins, quoiqu'ils pussent suivre les exemples de *Turenne* et *Montécuculi*, Frédéric paraît à l'horizon, et asseoit le grand système dont il est presque le créateur.

Alors de nouveaux partisans, les *Mentzel*, *Frank*, *Moratz*, *Nadasty*, *Frankini*, sillonnent audacieusement le champ de la guerre ; mais la guerre de partisans se règle, et Frédéric rend justice à Bathiani, à Frankini, dans des pages que ne peuvent trop apprendre par cœur les officiers de tous grades.

Aux partisans ennemis Frédéric oppose ses propres partisans, et *Goltz* et *Winterfeld* battent à leur tour *Nadasty* et *Esterhazi*, en introduisant de véritables règles dans leurs opérations.

Dans la guerre de Sept ans, *Laudon*, *Totleben* et *Berg* se distinguent dans ce genre de guerre, qui bientôt après se dénature et s'oublie.

En 1792, *Custine*, dans son mouvement sur Mayence ; en 1806, *Lasalle*, dans sa pointe sur Stettin, se montrent partisans habiles. En 1809, *Schill* est entreprenant ; et des chefs de bandes espagnoles, en *organisant le désordre*, se font remarquer. En 1812, quelques généraux russes, et entre autres notre auteur lui-même, en coupant l'armée française de ses réserves et de ses magasins, comprennent la véritable guerre de partisans.

Dans l'exposition de son système de la guerre de partisans, le général Davidoff énonce avec raison une vérité trop méconnue, c'est que l'organisation militaire de chaque pays doit être en harmonie avec les dispositions naturelles de son peuple, si l'on ne veut pas que les commandants d'armée soient sans cesse trompés dans leurs calculs ; des cuirassiers hongrois et des hussards hollandais feraient bien de

changer entre eux d'uniforme. Mais à notre pauvre époque la philosophie guerrière semble avoir déserté toutes les têtes, et chaque état, tel petit qu'il soit, voulant avoir son échantillon de toutes armes, les grands organisateurs taillent des uniformes et croient créer des armées. La guerre fera justice des génies et des tailleurs. Puisse-t-elle ne pas donner des leçons trop sévères et ne pas prouver qu'il est des fautes irréparables !

Comme le général Davidoff, je pense que la Russie n'est pas attaquable par les armes. La longueur du chemin à parcourir pour arriver jusqu'à elle, ses frontières de glace, la profondeur et la largeur de son territoire, qui, du reste, offre peu d'attraits aux envahisseurs de son territoire, ses ressources guerrières, qui semblent transformer l'empire en une grande manufacture de soldats, tout enfin doit l'assurer pleinement contre les attaques du reste de l'Europe. Il est à présumer aussi que, si nous revoyons ses armées en campagne, le champ de bataille ne sera pas russe ; et, dans ce cas, c'est aux autres puissances à juger si elles veulent servir de tapis à la partie. La France, par son éloignement, braquera ses lunettes sur bien des désastres étrangers avant que d'avoir à braquer ses canons sur les colonnes ennemies. Elle assistera en spectatrice à bien des deuils, que l'aveuglement des souverains allemands aura provoqués et que les empires, aujourd'hui les alliés, les vassaux du colosse, ne reconnaîtront que sous les coups de knout. Aujourd'hui les rois s'occupent beaucoup plus des idées que des faits, parce qu'ils s'irritent des premières et ne souffrent pas encore des seconds. Cette disposition, qu'entretient la Russie, comme excellent paravent aux créations gigantesques de son organisation menaçante, dirige les regards vers le Midi, tandis que c'est sur le Nord qu'ils devraient être impertur-

bablement attachés. Il y a véritablement folie à en agir ainsi, car rien n'est moins envahisseur que l'esprit constitutionnel, même poussé à l'excès vers le républicanisme, tandis que la sauvagerie disciplinée par le despotisme, armée et dirigée par la science la plus avancée, est l'élément complet de l'esprit de conquête. La seule volonté d'un souverain du Midi ne suffit plus pour lancer ses états dans une guerre, surtout extérieure ; tandis que, lors même qu'un empereur de Russie ne voudrait pas la guerre, elle lui serait prochainement imposée par ses sujets, comme complément obligé, forcé, de l'organisation actuelle.

Si d'un côté l'esprit constitutionnel tue la guerre ; de l'autre, on ne militarise pas impunément un empire au point où l'est aujourd'hui la Russie. Qu'on lise l'ouvrage que vient de publier le duc de Raguse sur les colonies militaires russes, et qu'on me dise ensuite, si à chacune de ses pages on ne s'est pas pris à réfléchir profondément sur l'avenir de l'Europe.

Ces steppes hier désertes, aujourd'hui peuplées miraculeusement, ces armées sortant de terre, et s'agglomérant jusqu'à ce que, comme un essaim, elles tombent de leur propre poids sur l'Europe qu'elles surplombent. Ces ressources physiques, industrielles, scientifiques, qui débordent dès le début, n'admettent plus d'empreinte extérieure, complètent la force et la puissance. Tout cela n'est-il rien au présent et à l'avenir ? « Je représente l'esprit monarchique, je suis « le soutien des trônes ébranlés par l'esprit révolutionnai- » re, » s'écrie le czar. Ouvrez vos oreilles, sourds, ouvrez vos yeux, aveugles. Est-ce là la vérité, toute la vérité ? N'y a-t-il rien de plus ? D'où sont parties, à toutes les époques de l'histoire, ces hordes pesantes qui ont ravagé le Midi, et l'ont replongé dans la barbarie ? Si les envahisseurs napoléo-

niens ont éclairé le monde, c'est que le peuple vainqueur était plus avancé que le peuple vaincu ; mais que vous apportera la Russie ?

Le lieutenant-général Lallemand me disait un jour, qu'étant près du général Bonaparte, en Égypte, lorsque lui parvenait la nouvelle de l'alliance de L'Angleterre et de la Russie, il s'était écrié : « l'Angleterre est folle ! » Déjà dans cette tête prophétique germait la pensée la plus vaste, la pensée qu'on pouvait appeler d'utilité publique, de rejeter la Russie sur l'Asie. Si plus tard l'expédition de 1812 n'a pu la réaliser, qu'on avoue du moins qu'elle était la plus grandement rationnelle qu'ait jamais conçue ce génie immortel !

Que les souverains y réfléchissent : l'instinct des peuples est aussi à reconnaître et à consulter. Si comme le dit Napoléon, la république doit faire le tour du monde, rien n'est plus propre à hâter les effets de cette grande prédiction que l'aveuglement des rois sur les projets de la Russie, et l'appui donné à ses dispositions actuelles.

Les armées se divisent en *offensives* et *défensives*. Toute armée qui prend l'offensive doit avoir :

Une base d'opération.
Un but éloigné et un plus rapproché.
Une ligne d'opération.
Une ou plusieurs lignes de communications.
Plusieurs lignes d'approvisionnements.
Enfin une ligne de bataille.

La base d'opération est tout l'espace qui entretient l'armée. Elle se divise en *permanente* et *temporaire*.

La permanente est le pays lui-même. La temporaire, que l'auteur a appelée plus haut *champ de réserve*, s'établit pendant la guerre, ou sur le pays ennemi, ou sur un territoire

allié avoisinant le théâtre de la guerre. Elle remplace la première, tout en lui étant subordonnée.

Le *but éloigné* comprend le cœur du pays ennemi, le siége de son gouvernement, tous ses établissements civils, militaires, commerciaux ; mais la défense étant là pour s'opposer au passage, le point à attaquer est le *but rapproché.*

La *ligne d'opérations* n'est autre que les routes choisies pour arriver le plus promptement et facilement possible au but éloigné.

Les *lignes de communications* sont celles qui, partant du derrière de l'armée, aboutissent à ses bases.

Les *lignes d'approvisionnements*, partant des différents points de bases permanentes ou temporaires, viennent, en figurant un triangle, se réunir à celles de l'armée.

La *ligne de bataille* est l'espace compris entre le flanc droit et le flanc gauche de l'armée.

L'organisation de l'armée sur la défensive diffère de celle de l'armée attaquante en ce que l'action de la première a lieu au centre de sa base permanente, tandis que celle de la seconde s'éloigne toujours de cette base.

L'armée attaquante a pour elle généralement la force numérique et l'effet moral.

L'armée sur la défensive a le libre choix de sa ligne de bataille, qu'elle peut tracer obliquement et même perpendiculairement à celle de l'ennemi, ce qui rejette l'attaquant hors de ses lignes et expose pendant son mouvement ses flancs et ses derrières.

Quelquefois l'armée envahissante marche sur deux colonnes pour attaquer simultanément les deux ailes de l'armée ennemie, mais elle s'expose à se faire battre séparément.

Lorsque l'armée agit parallèlement à celle de l'ennemi, ses partisans plus éloignés peuvent difficilement communiquer avec elle, l'instruire, et mettre dans leurs mouve-

ments cet accord sans lequel il n'y a rien de décisif.

Si l'armée suit la ligne droite, et l'ennemi les deux hypothénuses, la position des partisans, resserrés de deux côtés, est encore plus difficile et leurs services plus nuls.

Mais si l'armée est placée obliquement ou perpendiculairement à la ligne de l'ennemi, alors les partisans peuvent agir de la manière la plus utile, se multiplier à l'infini, et porter des coups funestes.

Plus la ligne de communications a une déviation prononcée, plus les partisans ont de chance de nuire à l'ennemi, et pour ainsi dire sans dangers.

Pour éviter que les partis ne se nuisent entre eux, il faut assigner à chacun l'espace sur lequel il doit agir, en proportionnant la profondeur de cet espace à la longueur de la portion de ligne de communications que chaque parti est chargé d'observer et d'inquiéter.

Cette ligne se divise en trois parties : la première comprend tout l'espace qui avoisine le quartier-général ennemi ; la seconde part du point où s'arrête la première et va jusqu'à la base temporaire ; la troisième comprend l'espace qui sépare celle-ci de sa base permanente.

Le chef de parti est muni d'instructions générales, pour le cas de grands mouvements des deux armées. Sur la carte qui lui est remise à son départ est figuré l'espace qu'il doit parcourir et l'emplacement des autres partisans avec lesquels il doit communiquer constamment.

Si l'ennemi n'a qu'une seule route d'approvisionnements, le partisan est placé en conséquence.

Si une ligne se trouvait très éloignée de l'autre, il faudrait détacher plusieurs partis ayant ordre de se placer face à leur propre armée, et, en cas d'échec, de se retirer non sur elle, mais au contraire en s'enfonçant dans le pays, et ne faisant parvenir leurs rapports que par les partis intermédiaires.

# AVERTISSEMENT DU TRADUCTEUR.

En traduisant cet essai sur la guerre de partisans je n'ai pas eu l'idée de me faire une réputation littéraire ; je n'ai fait cette traduction qu'à la demande du général de Brack, et ma seule ambition, en fournissant des matériaux à un écrivain militaire si distingué, était de rendre service à mon pays; et en effet, à quelle nation plus qu'à la nôtre peut convenir ce genre de guerre si aventureux, où le courage entreprenant joint aux connaissances militaires peut obtenir de si brillants résultats. A la première lecture de l'ouvrage du général Denis Davidoff, je fus frappé de l'utilité, je dirai même de la nécessité pour la France d'avoir aussi une tactique de cette guerre, appropriée aux ressources et à l'esprit de son armée. Ce livre manquait à notre bibliothèque militaire, cette nouvelle gloire à notre armée.

Sans doute, les Custine, Ney, Lasalle, ont eu des faits d'armes dignes des plus intrépides partisans; mais c'étaient des faits isolés, amenés par le hasard, et non par suite d'un plan arrêté et se coordonnant avec le plan général de la campagne.

être désignés comme des chefs de partie; et comment douter qu'un Lamoricière ou un Changarnier n'eussent parfaitement rempli toutes les conditions exigées pour ce commandement?

Quant à la première objection : « vu la valeur des cosaques, » je puis la combattre victorieusement. J'ai vu de près les cosaques, je connais à fond ces troupes, et, sans vouloir rien ôter à leur mérite, je pense qu'avec des hommes de bonne volonté, pris dans tous les régiments de cavalerie légère, on arriverait à des résultats bien supérieurs à ceux que l'on pourrait obtenir avec les cosaques. Sans doute, ces derniers ont une grande intelligence de la guerre, ont des chevaux infatigables, savent admirablement se garder; mais ils n'ont pas cet élan, cette ardeur dans l'attaque, qui est presque toujours couronnée par le succès. Les cosaques ne chargent franchement que sur des fuyards, ou lorsqu'ils ont la certitude d'être au moins dix contre un. Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'on trouverait facilement dans notre armée de quoi former plusieurs petits corps composés d'hommes ne craignant pas la proportion contraire.

Le général Davidoff forme son parti de trois régiments de cosaques, c'est-à-dire de 1,500 cavaliers ; ce nombre est nécessité par la quantité de non-valeur. Quatre à cinq cents hommes de notre cavalerie légère rendraient autant de services, et l'on n'affaiblirait pas sensiblement les divisions en ne prenant que cinquante hommes de chaque régiment de chasseurs, de hussards et de lanciers. Ces cinquante hommes formeraient un petit escadron commandé par des officiers pris dans le même régiment. On aurait par là le triple avantage de conserver l'esprit de corps; d'exciter l'émulation entre les régiments, et de cacher à l'ennemi la

véritable force du parti ; la variété des uniformes pouvant facilement donner le change aux habitants comme aux espions.

Mais l'organisation des partis, leurs différents emplois nous demandent des développements qui ne peuvent avoir de place ici, et doivent être l'objet d'un ouvrage particulier.

Si l'utilité de ce genre de guerre est reconnue, si le ministre de la guerre juge convenable d'en faire établir les bases et les règles générales, j'aurai atteint mon but, et serai heureux de penser que j'aurai pu rendre mon inactivité même profitable à mon pays (1).

---

(1) Par ordonnance royale du 11 octobre 1840, M. le comte Héraclius de Polignac a été nommé colonel du 25e léger.

*(Note de l'Éditeur.)*

# ESSAI

SUR

# LA GUERRE DE PARTISANS,

PAR LE GÉNÉRAL DENIS DAVIDOFF.

## INTRODUCTION.

Assez généralement on n'envisage pas un objet sous son véritable point de vue, ou l'on n'en juge que légèrement. C'est ce qui explique l'opinion qui a régné jusqu'à ce jour sur la guerre de partisans. Enlever une védette, un petit poste détaché, brûler un village, ou bien, en multipliant les partis, établir un système de destruction partielle de l'armée ennemie, voilà tout ce qu'on croyait pouvoir obtenir de ce genre de guerre. On est également dans l'erreur sur tous ces points. La véritable guerre de partisans ne consiste ni en de si petites, ni en de si grandes entreprises ; car elle ne doit pas se borner à enlever un piquet isolé, ni essayer d'attaquer de front les forces principales de l'ennemi. Elle

doit occuper tout l'espace qui sépare cet ennemi de sa base d'opérations, couper toutes ses lignes de communications, anéantir tous les détachements et convois qui cherchent à le rejoindre, le livrer aux coups de l'ennemi, sans vivres, sans cartouches, et lui barrer en même temps le chemin de la retraite. Voilà la guerre de partisans dans toute l'acception du mot.

Cette destination, donnée à ce genre de guerre, explique assez qu'elle serait tout à fait inutile, si les armées peu nombreuses, s'approvisionnant sur le pays même qu'elles occupent, pouvaient agir sans établir des magasins, et sans s'inquiéter de leurs points de communications avec les états dont elles dépendent. Mais depuis qu'on a si considérablement augmenté leurs masses, on a par cela même introduit dans l'art militaire l'obligation d'entretenir une ligne non interrompue entre l'armée agissante et le point central de ses ressources et approvisionnements de tous genres. C'est depuis cette époque, dis-je, que les partis ont pu rendre des services jusqu'alors inconnus.

Il est impossible de ne pas remarquer que ce changement de système, en nous faisant avancer vers la perfection sous le rapport de la stratégie et de la tactique, a, d'un autre côté, beaucoup augmenté la difficulté de nourrir des masses énormes de troupes réunies sur un petit espace, et cela nous a obligé à chercher les moyens de subsistance à de longues distances de la ligne d'opérations, et à diviser le théâtre de la guerre en deux parties bien distinctes, celle des *champs de bataille*, et celle où se trouvent réunis sur plusieurs points les dépôts de vivres, d'habillements, de munitions de guerre, etc., et que j'appellerai *champs de réserve*.

Il résulte de cette division, que les armées sont obligées de subordonner leurs mouvements à la position de ces dépôts, de telle façon que, même la victoire, en l'éloignant de sa base d'opérations, expose l'armée victorieuse à des dangers peut-être plus réels que ceux que court celle qui, en se retirant, se rapproche de ses magasins et autres établissements.

Mais cette facilité de s'en rapprocher est devenue plus que douteuse, depuis que la guerre de partisans est entrée dans le système d'opérations des commandants d'armées ; et celui qui saura l'employer de manière à détruire toutes les ressources matérielles de l'ennemi, prendra sur lui un avantage immense sans avoir remporté de victoires. La partie morale de la guerre de partisans augmente encore les nouveaux avantages qu'on peut en tirer, et dont nous venons de parler. L'effroi que répandent parmi les habitants les dévastations que fait toujours une armée envahissante (même en traversant un pays allié), l'appui accordé aux accapareurs de vivres et à ceux chargés de nuire de toutes manières à l'armée attaquée, tout cela peut donner à la province envahie une impulsion telle, qu'en sachant bien la diriger, on ait la majorité de ses habitants disposés à secourir par tous les moyens, et même à venir grossir les rangs de l'armée sur la défensive. Alors, en s'emparant adroitement des esprits, en donnant un point de réunion aux habitants, et en leur montrant un but plus avantageux pour la gloire et l'ambition, que celui que l'ennemi a pu leur promettre; alors, dis-je, que des partisans hardis et entreprenants se présentent, que leur premier pas soit marqué par l'enlèvement d'un transport de vivres, d'habits ou d'argent (ce qui est bien plus attrayant que l'inutile massacre de quelques maraudeurs), et l'on verra les populations se rendre

en foule sous leurs drapeaux. Les succès sont enivrants; et peut-on douter du succès, en faisant une attaque franche et inattendue sur les derrières de l'ennemi, côté qui d'ordinaire est faiblement gardé? Combien l'effet moral doit être terrible sur une armée, à la nouvelle de la destruction de ses hôpitaux, de ses pharmacies, de ses magasins; en apprenant qu'on enlève ses convois, ses courriers, ses malades et blessés allant aux hôpitaux, et ceux qui en sortent pour rejoindre l'armée.

Quand la pensée que les partisans ne laissent plus aucun passage libre ôtera à chaque soldat l'espoir de trouver un abri protecteur, s'il est malade ou blessé, ou une subsistance assurée dans les rangs, il en résultera dans le premier cas une prévoyance craintive, qui le privera de toute énergie, et dans le second un besoin de pillage, cause principale de la démoralisation d'une armée, et acheminement certain vers sa complète destruction.

Je vais essayer de présenter les époques du perfectionnement graduel des partisans en Allemagne, en Hongrie, en Espagne, et je m'arrêterai à la Russie qui en 1812, s'est, plus que toutes les autres nations, approchée de la perfection dans ce genre de guerre, en l'établissant sur une plus grande échelle, et en lançant hardiment ses troupes légères sur toutes les lignes de communication de l'ennemi; mais ce n'aurait pas encore été suffisant, si la Providence ne lui avait donné en partage l'étendue nécessaire, et surtout ces *cavaliers* nés si propres à ses aventureuses entreprises, tandis que les autres armées, piétinant entre d'étroites frontières, ne peuvent employer à ce genre de service que leurs troupes de ligne, ou des hommes de même nature que ceux qui les composent.

Enfin, mettant à profit mes observations et ma propre

expérience, je ne me bornerai pas à des exemples pris dans la dernière guerre, j'irai plus loin. Jusqu'à présent les écrivains militaires, qui se sont occupés de la petite guerre, n'ont établi de règles que pour quelques détails que la pratique seule doit enseigner ; mais des principes fondamentaux sur la manière de diriger un parti, d'après toutes les directions et positions que peuvent prendre deux armées opposées l'une à l'autre, ne se trouvent encore nulle part. Je vais essayer de les développer ; et, divisant les partis en offensifs et défensifs, déterminer leur force, leur organisation et leur emploi.

Le lecteur décidera si j'ai atteint mon but.

---

# PREMIÈRE PARTIE.

## DES PROGRÈS SUCCESSIFS DU SYSTÈME DE LA GUERRE DE PARTISANS EN ALLEMAGNE, EN HONGRIE, EN ESPAGNE ET EN RUSSIE.

### Partisans de 1618.

Au commencement de la guerre de Trente ans, quand la Bohême, opprimée par Ferdinand II, déploya l'étendard de la révolte, et réclama de l'empereur les droits que le traité de Passaw lui avait assurés; quand l'Autriche, unie à l'Espagne, à la Bavière et à la Saxe, se leva pour éteindre le feu de la révolte, alors parurent quatre hommes, n'ayant que de faibles ressources, mais d'éminentes qualités. Ces hommes furent : *George*, *margrave de Baden*; *Jean*, *duc de Brandebourg ; Christian*, *duc de Brunswick*, et *Ernest*, *comte de Mansfeld*. Différents de caractère et de génie, mais courant au même but et par les mêmes moyens, sans sujets, sans argent, faisant la guerre aux dépens de leurs amis comme de leurs ennemis, ils n'envisagèrent que la sainteté de leur cause, sans s'inquiéter des lois et règles établies sur la guerre.

En lisant les historiens de la guerre de Trente ans, on voit avec peine que l'infatigable activité et le courage entreprenant de Mansfeld et du duc de Brunswick les ont souvent entraînés à la férocité et à une affreuse dévastation. Paraissant tout à coup, tantôt en Bohême, tantôt dans l'Ost-Frise, tantôt dans l'électorat de Cologne, tantôt dans la Haute-Saxe, la Silésie et même la Hongrie, ils agissent quelquefois ensemble, plus souvent séparément. Souvent vaincus, mais jamais domptés, ils renaissent après une défaite, et reparaissent plus terribles, lorsqu'on les croit perdus sans retour. Enlevant les propriétés des uns pour les faire passer dans les mains des autres, habituant les peuples à toutes espèces de sacrifices, et leurs soldats à toutes espèces de dangers, ils portent incessamment d'un pays dans l'autre le poids terrible de leur assistance. Huit années de suite, l'Allemagne est dévastée autant par leur amitié que par leur haine ; leurs succès vont croissant, et il faut tous les efforts de *Tilly* et de *Wallenstein* pour mettre des bornes à leurs audacieuses entreprises.

Mais à quoi nous a conduit cette inutile activité? A cette époque l'art de la guerre était encore dans l'enfance ; les armées, pour ainsi dire, *erraient* en Europe. N'étant soumises à aucun plan général, ne s'occupant point d'entretenir des communications avec les états auxquels elles appartenaient, et n'étant pas encore parvenues à se nourrir par le moyen des magasins et des transports, leur but était d'atteindre l'armée ennemie, n'importe où elle se trouvait, et leur moyen de subsistance était la dévastation des provinces qu'elles occupaient. Voilà pourquoi les succès de ces armées n'ont eu aucune influence décisive sur le sort de cette guerre. Mais dans le système actuel, je ne saurais trop le répéter, le devoir de tout chef d'un petit corps de

troupes est d'agir sur les derrières de l'armée ennemie, de détruire tous ses approvisionnements de guerre et de bouche, et non de chercher à l'attaquer, quelque attrait que l'on puisse y trouver.

## Partisans de 1742.

---

L'art de la guerre contenant tant de branches différentes et s'enrichissant de toutes les nouvelles découvertes, se perfectionnait en raison des progrès de la civilisation générale. Nous avons vu, dans le cours de la guerre de Trente ans, le grand Gustave, Tilly, Wallenstein, et Tortenson, semblables à des chevaliers errants, conduire leurs armées sans magasins et sans lignes de communications. Dans les années 1674 et 1675, Turenne et Montécuculi établirent quelques règles, et introduisirent de l'ordre dans ce chaos de mouvement sans accords. Dans les années qui suivirent, Eugène et Marlborough aidèrent par leur exemple au développement de cette science ; et quoique, en 1740, le grand Frédéric n'eût pas encore fait connaître le système dont il fut créateur, déjà les généraux d'armées en avaient mis en pratique les principales conditions.

Les armées étaient soumises à un plan général, et leurs moyens d'existence n'étaient plus fondés sur la dévastation du pays et la ruine des nations, mais bien établis dans des magasins approvisionnés selon les ressources de chaque habitant. Si les provinces destinées à être le théâtre de la guerre éprouvaient un grand soulagement à l'établissement

de ce système, et si l'humanité dut un tribut de reconnaissance à ses inventeurs; d'un autre côté, la rapidité des mouvements se trouva bien limitée; la subsistance des armées fut subordonnée aux circonstances; et par conséquent la guerre de partisans, étant la plus certaine d'empêcher l'arrivée des munitions de guerre et de bouche, devint non-seulement utile mais indispensable.

A la mort de Charles VI, empereur d'Allemagne, en 1740, la guerre s'alluma en Europe. La Prusse, la France et la Saxe se levèrent pour soutenir l'électeur de Bavière qui faisait valoir ses droits à l'empire, que lui disputait Marie-Thérèse, en faveur du duc de Toscane qu'elle avait épousé. Pendant les pourparlers, Frédéric, sans attendre ses alliés, envahit la Silésie en 1741. Au commencement de l'année suivante, l'armée française, sous le commandement des maréchaux de Broglie et de Bellisle, passa le Rhin, devant se joindre à l'armée bavaroise, et longeant le Danube pour arriver devant Vienne, pendant que les Saxons, par la Bohême, et Frédéric, par la Moravie, marcheraient également sur cette capitale. Mais l'armée française, après avoir occupé Lintz, retourna vers Prague : les Saxons se retirèrent sur Leitmeritz, et Frédéric, qui était déjà près de Vienne, voyant la timidité et le peu d'union qui existait parmi ses alliés, fut obligé de suivre leur mouvement, et s'établit près de Kœnigsgratz.

Pendant ce temps, Marie-Thérèse réveilla dans le cœur de ses sujets, les vrais défenseurs de la liberté, les seuls sauveurs des nations opprimées, l'enthousiasme et le courage. A la fin de 1741, lorsque Frédéric entrait en Silésie, le premier acte d'héroïsme que fit cette femme extraordinaire, fut sa retraite en Hongrie au milieu de ce même peuple qui avait témoigné si hautement son mécontente-

ment contre son père Charles VI, et qui, pendant tout le temps de la dernière guerre de Turquie, s'était trouvé agité par toutes les passions avant-coureurs de la révolte contre le pouvoir.

L'orage s'apaisa lorsque la reine parut à la Diète, tenant dans ses bras son fils âgé de six mois. Son discours aux magistrats les transporta d'enthousiasme; les Hongrois, turbulents et insoumis, qui se disposaient à résister au despotisme et à la violence, se levèrent en masse pour embrasser la défense de l'innocence et du malheur qui se confiaient à leur loyauté.

Dans ce moment décisif, où tout courait aux armes, on vit de nouveaux partisans qui portèrent la flamme et la mort au centre de la Bavière, et jusqu'aux frontières de France. *Mentzel*, *Frenk*, *Moratz*, *Nadasty* et *Frankini* furent parmi les plus remarquables et les plus entreprenants. Leurs détachements se composaient de Hongrois, de Croates, de Serviens et d'autres descendants des anciens Slaves, qui, voisins des peuples d'Orient, étaient animés du même esprit, et marchaient en avant comme le dieu du mal, ne laissant derrière eux que des monceaux de cadavres et des ruines fumantes.

C'est ainsi qu'ils traversèrent la Bavière et passèrent le Rhin. Nadasty et Frenck enlevèrent les lignes de Weissembourg; Mentzel, emporté par une ardeur téméraire, était prêt à pénétrer au sein de la France, lorsqu'à l'assaut de Saarbruck, sautant le premier sur le rempart, il fut tué d'un coup de feu.

Dans cette même campagne, les partisans, parcourant la Bohême, eurent sans cesse de nouveaux succès en entravant la retraite des maréchaux de Broglie et de Bellisle. Ce dernier, au commencement du blocus de Prague, avait

vingt-deux mille hommes sous ses ordres, et, sans bataille générale, neuf mille hommes seulement parvinrent à Egra, qui n'est éloigné de Prague que de vingt-deux milles, mais que les obstacles apportés par les partisans firent durer dix jours.

A cette époque où les affaires de Marie-Thérèse commençaient à prendre une meilleure attitude, Frédéric contracta une nouvelle alliance avec la France, envahit la Bohême, mit le siége devant Prague, et, après s'être emparé de cette place, marcha sur Budweiss. C'est alors que la guerre de partisans fit le premier pas vers son véritable but. Le général Bathiany, commandant l'avant-garde autrichienne, détacha sa cavalerie légère de Beraun sur Kœnigshall, et coupa la ligne de communications de l'armée prussienne. Voici ce que Frédéric dit à ce sujet dans son ouvrage intitulé : *Histoire de mon temps* : « Les troupes lé-
» gères ennemies agirent avec tant d'activité et de succès,
» que toute fourniture de vivres fut arrêtée, et que l'armée
» prussienne fut pendant quatre semaines sans aucune nou-
» velle de Prague, ni de ce qui se passait en Europe ; à deux
» reprises, ses dépêches adressées au roi furent intercep-
» tées, ce qui le tint dans une ignorance des mouvements
» des Saxons, et même sur le point où pouvait se trouver
» l'armée du prince de Lorraine. » Plus loin, il continue :
» Le gouvernement autrichien ordonna aux habitants d'a-
» bandonner leurs demeures aussitôt que les Prussiens pa-
» raîtraient ; d'enfouir tous leurs grains, et de se retirer
» dans les bois, leur promettant de les indemniser de toutes
» leurs pertes. Voilà pourquoi l'armée ne trouva partout
» qu'un désert. Personne ne se présentait pour vendre ses
» denrées, et pour aucun prix on ne pouvait obtenir des
» habitants le moindre renseignement sur l'armée autri-

» chienne. Ces difficultés augmentèrent encore par l'arrivée
» des troupes hongroises qui achevèrent d'interrompre
» toute communication. La supériorité de leurs troupes lé-
» gères les mettait à même de connaître tout ce qui se
» passait dans le camp du roi ; les Prussiens, au contraire,
» n'osaient pas s'aventurer hors du camp, et lorsqu'on es-
» sayait de faire des reconnaissances, c'était presque tou-
» jours les faire courir à une perte certaine. Enfin l'armée
» royale, enfermée dans son camp, ne pouvant envoyer
» au fourrage, et ne recevant point de vivres, fut obligée de
» se retirer par le même chemin qu'elle avait pris pour en-
» trer en Bohême. »

Pendant la retraite de Frédéric en Silésie, les Autrichiens suivirent l'armée prussienne, et l'entourèrent de partis, ce qui obligea le roi de son côté à créer aussi des partisans. Goltz et Winterfeld qui, dans le courant de cette guerre, parvinrent au rang des plus célèbres capitaines et des plus dignes compagnons d'armes de ce grand homme, furent les premiers qui entreprirent ce nouveau genre d'opérations. Nadasty fut complétement défait par Winterfeld sous *Landshut*, et Goltz, dans les environs d'Opeln, dispersa un fort parti hongrois sous les ordres d'Esterhazi. Par la suite, lorsque le roi eut battu le prince de Lorraine sous *Hohenfridberg*, il entra en Bohême, et établit son armée devant Kœnigsgratz ; mais le partisan autrichien Frankini ayant occupé le bois nommé *Royaume de Silvie*, sur les derrières de l'armée prussienne, les routes de Brosnnau et de Trotenau furent entièrement interceptées, en même temps que d'autres partisans, parcourant tout l'espace qui sépare Kosel de Schweidnitz et même de Breslau, coupèrent entièrement toutes les communications de l'armée prussienne. Cela força Frédéric à se retirer et à transporter son camp vers Stau-

dentz, en traversant la forêt (Royaume de Sylvic) ; la deuxième colonne ne put éviter l'attaque de Frankini, ni opérer sa jonction avec le reste de l'armée que vers le milieu de la nuit après avoir éprouvé une perte considérable.

Le changement de camp ne diminua pas les difficultés d'approvisionnements de l'armée prussienne. Voici encore ce que dit Frédéric à ce sujet : « Lorsqu'on envoyait au » fourrage, pour que les troupes ne fussent pas partiellement » détruites, il fallait protéger les fourrages par des détache- » ments de trois mille hommes de cavalerie, et jusqu'à sept » et huit mille d'infanterie. Chaque botte de paille coûtait » du sang. Moratz, Frenk, Nadasty et Frankini étaient infa- » tigables, et l'on peut dire qu'ils donnaient les premières » leçons dans l'art de la petite guerre (1). »

Enfin, pendant la bataille de Sorre (30 septembre 1745), les mêmes partisans assaillirent le camp de l'armée victorieuse. Le roi et la plupart des généraux et officiers y perdirent leurs bagages; et tout ce qui n'était pas dans les rangs, les malades, les divers employés, et même les secrétaires du roi tombèrent au pouvoir de l'ennemi.

Dans la guerre de Sept ans, si quelques partisans se montrèrent, leur succès fut de peu d'importance. Cette époque, si fertile en événements de tout genre, ne nous présente que trois circonstances où les partisans, entrant dans le véritable système de cette guerre, se firent remarquer par la har-

(1) Il n'est pas inutile de remarquer que c'est à cette école que se formèrent les maréchaux Laudon et Lacy ; Frenk et Frankini furent leurs premiers maîtres.

(*Note de l'auteur.*)

diesse de leurs entreprises. Laudon, Totleben et Berg sont ceux qui obtinrent les plus brillants succès ; ce dernier peut ajouter à tous ses titres à la gloire, celui d'avoir formé le maréchal Souvaroff.

Depuis cette époque, ce genre de guerre, sans disparaître entièrement, tomba dans un tel oubli, que de simples éclaireurs et tirailleurs s'appelaient partisans. En Russie, quelques hardis cavaliers, comme Eltschaninoff, Guyken, Loubimoff, et les deux frères Goritch, voulant imiter les anciens chevaliers, envoyaient des défis aux plus braves, les combattaient en présence des deux armées, et s'intitulaient partisans, sans avoir le moindre droit à ce titre. Je dirai plus : les succès mêmes de Souvaroff, en 1770 et 1771, contre les troupes confédérées, auraient été bien plus importants, s'ils avaient été dirigés dans le véritable esprit de la guerre de partisans ; si, au lieu de se borner à combattre de petits détachements de l'armée ennemie, il s'était emparé de toutes leurs lignes de communications, et avait protégé celles de son armée, qui était en butte à des attaques continuelles.

## Partisans de 1809.

---

En 1792, Custine chez les Français, et, en 1809, Schill chez les Prussiens, attirent les regards de tous leurs contemporains. Le mouvement du premier, de Landau sur Mayence, et la prise de cette place forte au moment où les troupes alliées se retiraient de la Champagne devant les ar-

mées de Dumouriez et de Kellermann, est, sans contredit, un des faits d'armes les plus dignes d'éloges. Schill se présente sous un point de vûe différent. Tout en rendant justice à son génie entreprenant et à l'audace avec laquelle il prit la défense de l'Allemagne, nous voyons avec peine que les résultats n'ont pas répondu à l'étendue et à la hardiesse de son plan. Sa direction vers le Nord est sans excuses. Il n'y en a pas non plus à avoir voulu livrer des batailles méthodiques, et limité à un tel point ses excursions autour des armées ennemies, qui par la lenteur de leurs mouvements, comparativement à la mobilité des petits détachements de troupes légères, ne peuvent opposer que très peu d'obstacles aux entreprises d'un partisan actif et habile. S'il avait traversé rapidement la Bohême, et s'était placé sur la seule route de communication de Napoléon, route qui passait par Lintz, Bronau et Munich, détruisant tous les établissements militaires, et tous les magasins qui s'y trouvaient, il aurait eu par là bien plus de moyens de nuire à l'ennemi, qu'en agissant du côté de la mer du Nord, si éloigné du centre de l'action principale. Je sais bien qu'on peut me répondre à cela *qu'il y aurait eu trop de témérité à faire une marche aussi longue en s'éloignant de la mer et de la flotte anglaise, son unique refuge en cas de non-réussite*. Faible excuse! Un homme qui s'est lancé dans la carrière si dangereuse de la guerre de partisans ne saurait être trop téméraire. Il doit renoncer à l'espoir de recueillir les fruits de ses exploits, ne pas s'attendre aux applaudissements, aux louanges, aux récompenses, et ne doit pas même craindre de marcher à une mort certaine, pourvu qu'avant de mourir il ait pu porter à l'ennemi des coups assez forts pour déranger ses plans, et lui faire éprouver des pertes sensibles.

On ne peut pas adresser le même reproche aux partisans

espagnols, aux *guérillas*. La manière dont ils agirent en 1809 servira toujours de modèle aux chefs de partis, pour leur apprendre à savoir profiter de la position topographique du pays où l'on fait la guerre, et à exciter l'ardeur des habitants à la défense de leurs foyers. Dès le commencement de la guerre, l'armée espagnole avait été défaite dans chaque bataille ; ses forces s'épuisaient, et déjà l'armée française, après la bataille d'Ocana, menaçait Lisbonne. J'ignore ce qui put forcer de porter le théâtre de la guerre en Andalousie, mais ce mouvement fit perdre tout le fruit de la victoire. Les Anglais en profitèrent pour former leurs troupes, et fortifier les points les plus importants de la frontière de Portugal, pendant que le nord de l'Espagne prit les armes, et commença à agir avec une ardeur et une activité des plus remarquables.

Les juntes des provinces, ne pouvant plus, par suite de l'invasion, communiquer avec la junte centrale, s'occupèrent chacune à armer séparément les citoyens pour défendre la partie du territoire qu'elles dirigeaient ; et le peuple, n'attendant plus de succès de la grande armée, et s'étant convaincu de la nécessité d'une levée en masse, courut aux armes, et ne songea plus qu'à se venger et à reconquérir son indépendance.

La haine pour les Français, jusque-là comprimée par la force, rompit tout à coup ses liens, et entraîna tous les citoyens vers le même but. Les mouvements calculés de l'armée régulière furent remplacés par *le désordre organisé* des troupes de paysans armés, et alors commença un genre de guerre, bien plus que tout autre en rapport avec le caractère indomptable des Espagnols et la nature de terrain de la plus grande partie de l'Espagne.

Peu à peu les provinces occupées par les Français se cou-

vrirent de partis composés de troupes de ligne, que des défaites successives avaient dispersées, et d'individus de toute espèce réunis pour défendre leurs propriétés. Les nouvelles des premiers succès de ces nombreux partis furent reçues avec enthousiasme par la nation entière, et ces nouvelles, volant de bouche en bouche, furent augmentées et embellies par tout ce que peut inventer l'imagination si ardente des peuples méridionaux. C'est cette même imagination et cette soif d'indépendance qui, dangereuse dans les rangs d'une armée régulière, furent la source de tous les succès de la levée en masse. Elle fit voir à l'univers que des victoires remportées sur une nation généreuse, loin de la soumettre au joug d'une domination étrangère, ne font qu'augmenter son ardeur à défendre sa liberté. Presque tous les chefs de partis espagnols, qui s'illustrèrent comme guerriers, ne s'étaient jusqu'alors occupés que de choses fort étrangères à la guerre, et plusieurs sortaient des classes les plus inférieures de la société. Parmi les plus célèbres, je citerai seulement le fougueux l'Empicinado, terrible pour les ennemis, plus terrible encore pour les traîtres à la patrie, et les deux héros de la famille de Mina, qui ont si glorieusement contribué à la délivrance de l'Espagne. Enfin, toute la nation se divisa en petits détachements. Il n'y eut pas une route, pas un sentier par lequel on pût éviter les *guérillas*.

Les défilés des Pyrénées, de la Sierra-Morena, les deux Castilles, la Navarre et l'Arragon recélèrent dans leur sein une multitude de guerriers intrépides et infatigables, dont la gloire ne s'effacera jamais, ni des pages de l'histoire, ni des cœurs des vrais patriotes. En parcourant le tableau rapide que je viens de présenter des trois époques où ont apparu les premiers partisans, il est impossible de ne pas re-

marquer que l'art de diriger convenablement les partis n'avançait que pas à pas, et pour ainsi dire à tâtons. A la première époque, nous ne voyons que des hordes de guerriers errants sans règle et sans ordre; à la seconde, nous découvrons dans cette lutte extraordinaire le premier pas fait vers le véritable but; à la troisième, c'est plutôt une nation entière qui se soulève pour la défense de son territoire, que des partisans dans toute l'acception du mot; mais cependant on voit que leur but constant était *de détruire l'ennemi en enlevant tous ses approvisionnements de guerre et de bouche*.

## Partisans de 1812.

---

La terrible époque de 1812, célèbre par tant d'efforts extraordinaires, obligea la Russie à apporter d'importants changements à son système de guerre. Elle renonça à ceux de *Bulow* et autres rêveurs comme lui, et la guerre de partisans entra dans les combinaisons et plans généraux des armées.

Quand Napoléon eut franchi les frontières russes et séparé nos deux armées, il marcha droit sur *Smolensk* pour empêcher leur jonction; mais, malgré ses efforts, elle eut lieu sous Smolensk même. Alors il nous suivit jusqu'à Moscou, et après l'occupation de cette capitale, ce fut presque sous ses yeux que le prince Koutousoff exécuta sa marche de flanc sur *Tarontino*, qui sauva notre armée. L'occupation de Tarontino couvrit nos provinces méridionales, et

exposa les lignes ennemies à être coupées. Ici commence la quatrième époque des partisans. Koutousoff, tranquillisé sur le sort d'un parti qu'il avait envoyé de *Bocadino* sur *Wiasmo* pour essayer des avantages de ce genre de service, se décida à distribuer en petits détachements une grande partie des troupes cosaques, et les lança dans toutes les directions sur les lignes de communications de l'ennemi.

Le temps employé à Tarentino à refaire l'armée ne fut point perdu pour les partisans ; pendant près de six semaines, les communications des Français par Mojaïsk, Wiasma, et Smolensk, furent presque continuellement interrompues par nos excursions.

Jamais depuis le commencement de la guerre on n'avait vu dans notre camp une aussi grande quantité de prisonniers qu'à cette époque. On aurait dit que la hardiesse des partisans augmentait à mesure que l'ennemi augmentait de précautions. Son armée était pour ainsi dire bloquée par les partis et les paysans armés. Fignere pénétrait entre l'avant-garde et la grande armée, étendant ses courses sanglantes jusqu'aux portes de la capitale. L'infatigable Seslawine remportait de brillants succès du côté de Fominsh. Ce fut lui seul qui prévint la marche des Français sur Malo-Faroslawetz, dont l'occupation les aurait préservés de tous les désastres qu'ils éprouvèrent par la suite. Koudascheff observait la route de Toula, qu'il était si important de garder, pour empêcher qu'un parti ennemi ne parvînt sur notre principale ligne d'approvisionnements, et jusqu'à la manufacture d'armes de Toula. C'était lui aussi qui empêchait tous les convois de vivres d'arriver à l'avant-garde ennemie, et qui, plus d'une fois, pénétrait jusqu'au quartier-général du roi de Naples, répandant la terreur sur toute la route de Vinkovo à Podolsk. Tschernitcheff fai-

sait trembler Varsovie, et, traversant les lignes de communications de l'ennemi, depuis le grand duché de Varsovie jusqu'à Polotsk, y apportait la nouvelle du mouvement de l'armée du Danube sur la Bérésina. Tous les autres partisans, détruisant les transports de vivres et de munitions, portaient à l'ennemi les coups les plus sensibles, et tous ensemble, précédant et entourant l'armée française dans sa retraite de Moscou jusqu'au Niémen, se battaient nuit et jour, rompaient les ponts, coupaient les défilés, et par des alertes continuelles troublaient le repos si nécessaire à des troupes déjà épuisées par la faim, le froid et des marches forcées.

Dieu me préserve d'avoir la pensée de mettre sur le compte des troupes légères seules tous les succès de 1812. L'habitude de vingt-deux années de gloire les a fait attribuer à la rigueur de notre climat. Les personnes mal disposées pour les partisans les attribuent aux troupes seules de ligne. Soyons plus justes, et laissons à chacun la part qui lui revient. Je ne nierai ni l'influence du froid, ni celle des exploits de nos braves compatriotes, dans cette mémorable année, puisque j'ai vu moi-même des monceaux de cadavres gelés, et été témoin des belles actions de nos troupes de ligne. Mais l'on me permettra de douter que les froids seuls de la Russie aient suffi pour abattre ceux qui avaient bravé les chaleurs brûlantes de l'Égypte et les neiges des Alpes, comme aussi que cet honneur appartienne exclusivement aux troupes de ligne. *Les gelées de la Russie sont la seule cause des succès des Russes*; mais n'y a-t-il donc point de refuge contre la gelée, lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'autres misères? Si le froid seul menaçait l'armée française, ne pouvait-elle s'établir dans des quartiers d'hiver, aux environs de Moscou et de Twer, et attendre le printemps pour reprendre les hostilités? On me répond qu'in-

dépendamment d'un abri contre le froid, il faut encore des vivres ; sans contredit, mais pour cela il suffit d'établir ses troupes plus au large et d'organiser des magasins derrière sa ligne. C'était impossible, me répondra-t-on encore, puisque l'armée russe, étant réunie à si peu de distance des quartiers d'hiver de l'ennemi, pouvait profiter de ce que cet ennemi était disséminé, le surprendre, et de détruire facilement des troupes éparpillées dans des cantonnements, et non préparées à la défense. En outre, par l'occupation de Tarontino, l'armée russe avait écarté l'ennemi de ses provinces les plus fertiles, et lui avait ôté ainsi les moyens de se nourrir tout l'hiver dans un pays riche de culture.

Il ne restait donc à l'ennemi que deux moyens d'éviter les dangers qui le menaçaient; c'était, aussitôt après l'entrée à Moscou, d'en sortir pour pousser notre armée au-delà d'Orel, et de là dans un pays fertile, attendre le retour du printemps; ou bien, faisant une marche rapide sur notre flanc gauche, arriver par Iouchnoff, Nassalsk et Rosslawle, à des provinces qui n'avaient encore été occupées ni par l'une ni par l'autre armée. Le premier moyen n'a pas été tenté, parce qu'on comptait sur la paix que le prince Koutousoff faisait toujours espérer, en attendant le commencement du froid et la réorganisation de notre armée. Le second fut essayé, mais trop tard et sans succès, à Malo-Jaroslawetz. Il faudrait être entièrement étranger à l'art de la guerre, pour ne pas voir que le mouvement de l'armée russe pour barrer le chemin de Kalouga, résultant de la position de Tarontino, fut la source de tous les désastres de l'armée française ; car, en ouvrant à l'armée russe une route par des pays que personne n'avait épuisés, il rejetait celle des Français dans la route qu'eux-mêmes avaient dévastée ; et la faim unie au froid entrèrent ainsi que notre

marche de flanc et la position de Tarontino dans les combinaisons du maréchal Koutousoff. Il serait faux d'en conclure, comme on l'a fait, que le froid qui détruisit une grande partie des Français, ne fit rien aux Russes. Sans doute les nations du Nord sont plus acclimatées aux frimats que les habitants du Midi ; mais il y a une mesure à tout, et une gelée de plus de 25°, accompagnée de vent, est aussi mortelle au Lapon qu'au Français, si le premier n'est soutenu par une bonne nourriture et une quantité modérée de liqueurs spiritueuses. Enfin, l'on peut dire positivement, que les Français auraient évité tous les malheurs qui les ont accablés, s'ils avaient pu nous précéder dans les provinces fertiles que nous avons traversées. Cette circonstance nous aurait obligés, ou à rester dans le gouvernement de Kalouga, ou à les suivre dans un pays qu'ils auraient entièrement dévasté ; ou enfin à chercher à les devancer en prenant un long détour par les gouvernements d'Orel et de Tschernigoff.

Les hommes qui ne savent pas remonter des effets aux causes, et recueillent quelques mots semés par l'envie, répètent que tous les succès qui n'ont pas été dus au froid l'ont été aux troupes de ligne. Assurément on ne peut contester à ces troupes l'importance des services qu'elles ont rendus, en exécutant les hautes combinaisons du prince Koutousoff, en forçant l'ennemi à prendre une direction qui lui devint si funeste, et en divisant son armée à Wiasma, et Krasnoë. Mais si l'on cherche à pénétrer les intentions qu'avait Koutousoff, en rejetant l'ennemi sur une route déserte et dévastée, nous verrons qu'elles consistaient bien plus à le détruire par le froid et la faim, que par la force des armes. Et, en effet, depuis Malo-Jaroslawetz jusqu'aux bords de la Bérésina, la grande armée ne se rencontra que

deux fois avec l'ennemi; tandis que depuis Moscou jusqu'au Niémen, elle fut constamment entourée de troupes légères qui, la resserrant tous les jours davantage, ne permirent à aucun soldat français de s'écarter d'un seul pas de la grande route, pour aller chercher des vivres ou un abri contre le froid. Sans doute les partisans, sans la participation des troupes de ligne, n'auraient pu ni barrer le chemin de Kalouga, ni rejeter l'ennemi sur Wiasma, et dans la fatale direction qu'il a prise. Mais convenons aussi que l'armée régulière, sans l'aide des partisans, n'aurait jamais pu amener l'ennemi à un épuisement tel que celui auquel il parvint, par l'impossibilité de se procurer rien de ce qui est indispensable à la vie de l'homme.

Malheureusement toutes les découvertes nouvelles ou renouvelées rencontrent plus de critiques que d'encouragement; c'est pourquoi tout le zèle des partisans dans cette guerre, ne leur attira que la malveillance de certains chefs de corps, dont l'amour-propre blessé ne pardonnait pas des succès qu'ils n'avaient pas dirigés, ni de voir les commandants de ces petits détachements placés sur la même ligne qu'eux dans les relations de cette campagne. Je regrette que, par le manque de matériaux, et parce que cette époque est encore trop près de nous, je ne puisse répondre à ces attaques par le récit des exploits de nos partisans, et enrichir ce système de guerre d'exemples si variés et instructifs. Mais si un contemporain doit se taire, le burin de l'histoire ne séparera pas les noms de Fignere, de Seslawine, de Tschernicheff et de Koudacheff, des grands souvenirs de l'année 1812, et les mettra au rang des plus actifs défenseurs de la patrie (1).

(1) La modestie a empêché l'auteur de mettre son nom parmi

ceux des partisans qui se sont distingués, en 1812 et 1813, par leur talent et leur courage. La notice biographique que j'ai placée en tête de cette traduction suffira, j'espère, pour lui faire reprendre le rang qu'il doit occuper. L'impartiale justice, qui me l'a dictée, m'oblige à témoigner ici ma surprise de ne point voir cité le nom de Michel Orloff. Cet officier, qui joignait à de vastes connaissances l'intelligence de la guerre, commença la campagne de 1812, comme lieutenant des chevaliers-gardes ; il était général en 1814, et fit avec succès la guerre de partisans, en Russie et en Allemagne.

(*Note du traducteur.*)

(*La suite au prochain numéro*).

---

PRÉCIS HISTORIQUE

DES

# ÉVÉNEMENTS MILITAIRES DE 1815;

PAR UN OFFICIER GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE;

EN RÉPONSE A LA RELATION

DU MAJOR DE DAMITZ.

## DEUXIÈME PARTIE.

L'historien de la campagne de 1815 n'a pas été heureux, ce nous semble, en parlant du grand mouvement stratégique de Napoléon, devant lequel il s'extasie d'admiration. Voyons maintenant s'il a été mieux inspiré dans les observations critiques qu'il fait de la conduite de l'Empereur en cette trop mémorable journée. Le major Damitz n'a pas été sans doute simple témoin des événements qu'il raconte; il est

probable qu'il y a pris une part active; c'est ainsi que l'expérience est venue au secours de son génie observateur. Aussi, dès le début de la seconde partie de son histoire, et bien sûr de son fait, n'hésite-t-il pas à dire, en revenant sur la bataille du 16 juin « que, s'il y a eu peu d'ac-« cord entre l'attaque simultanée de Ligny par Napoléon, « et celle des Quatre-Bras par le maréchal Ney, *il faut « l'attribuer au plan d'opération qui fut aussi mal conçu que « mal exécuté.* » Ce ton est tranchant, quand il est question de deux hommes tels que l'empereur Napoléon et le maréchal Ney. Du reste, affirmer positivement que le plan a été mal conçu, c'est disculper le général qui a été chargé de le mettre à exécution. Cependant, nous verrons bientôt que l'historiographe prussien blâme avec la même sévérité le général en chef et son lieutenant. Il est facile, après l'événement, et sans être doué d'une perspicacité extraordinaire, de fonder sa critique sur les faits accomplis. Toutefois, le major Damitz n'ignore pas qu'une cause imprévue, un violent orage, n'a permis au maréchal Ney de commencer son attaque contre les Anglais qu'à trois heures de l'après-midi. *Le plan est mal conçu*, et il n'en reproche pas moins au maréchal Ney de n'avoir pas déployé l'activité qu'on devait attendre de lui, et de n'avoir pas obéi à l'ordre qu'il avait reçu la veille de pousser jusqu'aux Quatre-Bras. Puis il atténue encore ce reproche en disant que le maréchal n'a dû marcher en avant qu'au moment où Napoléon aurait pris possession de Fleurus. Il pense que, dans cette prévision, Ney devait laisser en arrière son prémier corps; « car, « selon lui, il est toujours bon, ce sont ses propres expres-« sions, d'observer à la distance de deux lieues une armée « de 80,000 hommes, de lui donner de l'inquiétude sur « son flanc, en lui faisant craindre de voir arriver contre

« elle d'autres forces ennemies. Cependant, et toujours se-« lon cet historien, le maréchal Ney devait mieux concen-« trer ses forces et commencer le combat avec sa plus grande « supériorité de nombre. Il n'avait à combattre à trois « heures après midi que 15 à 16,000 hommes. » A merveille, M. Damitz, vos maximes prouvent que vous avez été formé à bonne école dans l'art de la guerre. Vous faites une heureuse application des préceptes qui vous ont été enseignés. C'est dommage seulement que, dans votre ardeur de critiquer, vos reproches soient tout à fait contradictoires. Vous ne ressemblez pas certainement aux faiseurs de romans qui devinent d'avance tout ce que dira ou fera leur héros. Comme historien, vous avez une méthode infaillible; vous prononcez vos jugements d'après les faits qui se sont passés. Vous établissez des hypothèses diamétralement opposées, où ceux que vous critiquez ont alternativement, ainsi qu'il vous plaît, tort ou raison.

L'auteur expose ensuite, sur l'ordre verbal donné par Napoléon au maréchal Grouchy, ses conjectures qui n'ont aucun fondement, et qui ne paraissent ni vraies ni vraisemblables. Comment peut-il parler d'un ordre dont il n'est resté aucune trace, et que le maréchal Grouchy a toujours nié avoir reçu? Ce n'est pas ainsi qu'on doit procéder dans l'examen sévère des plus graves événements.

L'historien de la campagne de 1815 ne se borne pas à ces critiques; attribuant l'inconcevable inertie des généraux français au retour de Napoléon à Fleurus dans la journée du 16 au soir, voici les réflexions très sensées qu'il nous adresse, sans doute pour nous préserver dans l'avenir d'une fâcheuse insouciance. « C'est une preuve évidente, dit-il, « du penchant qu'a une armée à se livrer au repos, après

« le gain d'une bataille : chacun veut jouir immédiatement « d'une gloire qui cependant ne saurait être solide, si l'en- « nemi n'a été vivement poursuivi. Après une victoire, le « général en chef doit déployer la plus grande activité pour « éloigner de son armée toute disposition au repos, et re- « cueillir par là tous les fruits que peuvent lui assurer les « avantages qu'il a obtenus. » Voilà des avertissements salutaires, et qui sont énoncés dans une forme peu commune. Jamais une aussi savante théorie n'a été mieux expliquée ni démontrée par des exemples plus frappants. M. le major prussien deviendra le guide et le moniteur des futurs Alexandres. En attendant, sachons-lui gré de ce qu'il lui plaît de nous avertir avec tant de complaisance de tout ce que nous avons oublié de faire pour achever la complète déroute de l'armée prussienne.

Napoléon, selon lui, « croyait fermement que les Prus- « siens opéraient leur retraite sur Namur, Liége ou Hanut. « Il était, dans cette disposition, convaincu que Grouchy « était assez fort pour faire croire au prince Blücher que les « principales forces de l'armée française étaient à sa pour- « suite ; d'ailleurs, ce corps dirigé vers Gembloux n'était pas « en dehors du cercle des opérations militaires de Napoléon : « ce mouvement, dit-il, était aussi conforme aux vues de « l'Empereur, qui ne fut tiré de son erreur que par la sortie « du corps de Bulow de la forêt de Frichermont, encore « sans s'apercevoir que ce corps d'armée n'était que l'avant- « garde de deux autres. » De ces prémisses, l'historien prussien conclut d'un air triomphant, que « si autrefois « Napoléon battait ses ennemis en les devançant avec des « forces considérables sur des points décisifs, cette fois il « fut vaincu par ses propres armes, et il essuya une telle

« défaite que sa chute en fut le résultat immédiat. »

C'est-à-dire, que la supériorité de Napoléon dégénéré avait passé définitivement au général en chef des Prussiens. Mais cet officier supérieur ne se contente pas d'abaisser ainsi la renommée guerrière la plus éclatante des temps modernes; il n'en est pas moins sévère pour Grouchy qui, dit-il, « dans cette opération manquée, n'a pas assez dé« ployé d'activité à la poursuite de l'armée prussienne. » Il ajoute qu'avec la nombreuse cavalerie dont il pouvait disposer, il devait savoir quelle direction avait prise le prince Blücher dans l'après-midi du 17 juin. Il affirme qu'elle ne fut placée le même jour qu'à trois quarts de mille des avant-postes prussiens et sans contact immédiat avec les armées. Il reproche au général français d'être resté le lendemain dans cette inconcevable incertitude. Puis, joignant sans cesse le précepte à l'exemple, il nous dit avec un bon sens exquis : « Quand on poursuit un ennemi, il ne faut ni lenteur « ni indécision. » Ainsi, et grâce aux maximes dont l'histoire de la campagne de 1815 est enrichie, cette histoire sera pour les hommes de guerre un excellent cours de stratégie.

Le major prussien revient sans cesse à l'idée fixe qui le prédomine. Il s'étonne avec raison que le quartier-général du maréchal Blücher soit arrivé à Wavre dans la nuit du 17 au 18, sans que Napoléon en ait été informé d'une manière certaine. Il s'étonne que la brigade de cavalerie, laissée dans les environs de Tilly, point essentiel à garder, ait rejoint les troupes postées à Mont-Saint-Guibert, sans avoir aperçu l'ennemi; et il se croit fondé à nous reprocher de nouveau d'avoir montré bien peu d'activité et une grande imprévoyance. Le plan de l'empereur Napoléon était évi-

demment de se placer entre les deux armées ennemies. Avec des forces si inférieures, tous ses efforts devaient tendre à se rendre maître de leurs lignes d'opérations. Sa marche, depuis son entrée en campagne, avait été aussi rapide que la difficulté des chemins et le passage des rivières pouvaient le permettre. Les généraux en chef des deux armées avaient d'abord été surpris ; mais Blücher, averti à temps par la désertion de Bourmont, de la direction du mouvement offensif de Napoléon, s'était porté au devant de Wellington. Les Quatre-Bras, base fondamentale des opérations défensives des Anglais, lesquelles avaient essentiellement pour but de protéger la capitale de la Belgique, n'ayant pas été ou n'ayant pu être occupés le 15 juin dans la journée, les Prussiens, battus le 16 à Ligny, vinrent s'appuyer sur les Anglais, et c'est ainsi que cette bataille, gagnée à si grands frais, ne fut suivie d'aucun résultat important. L'exécution du plan de l'Empereur ayant en partie échoué par des causes imprévues, il n'en persista pas moins à tourner l'aile gauche des Anglais, pour les séparer des Prussiens et leur fermer la retraite sur Bruxelles, en s'emparant des défilés de la forêt de Soignes. Ce plan était d'autant plus sage que cette aile gauche était plus faible, et qu'ainsi les communications avec le maréchal Grouchy pouvaient être conservées, ce qui était de la plus haute importance.

Le major prussien trouve ces idées fort justes, et elles le sont en effet. Mais comment ose-t-il assurer que Napoléon, selon l'habitude qu'il lui suppose, ne les a conçues qu'après les événements? On croirait, à l'entendre, que l'Empereur n'a dû jusque-là ses succès qu'à sa bonne fortune, et qu'il trouvait ensuite le secret de les attribuer à de savantes combinaisons. Sans doute, la fortune a souvent favorisé son

génie; mais aussi le génie seul sait profiter de toutes les faveurs de la fortune.

Le major prussien continue ses remarques critiques. Il blâme hautement Napoléon de n'avoir pas renvoyé à Fleurus le corps du maréchal Gérard, qui avait beaucoup souffert à la bataille du 16, et de n'avoir pas destiné le sixième corps, qui n'avait pas encore combattu, à poursuivre l'ennemi. Des troupes fraîches, ajoute-t-il, n'auraient pas perdu les traces de l'armée prussienne dans la journée du 17.

Puis, cet officier supérieur, enflé par l'orgueil d'une victoire inouïe, prononce dogmatiquement le jugement qui suit :

« Dans les précédentes campagnes, l'activité de Napoléon, « après des batailles gagnées, n'a été regardée comme si « extraordinaire qu'en la comparant à celle de ses adver- « saires. — Les Français, c'est ainsi qu'il s'exprime, ne « sont pas, du reste, habitués à poursuivre vivement leurs « ennemis vaincus, ni à commencer leurs batailles de bonne « heure, pas plus qu'à se mettre en marche de grand ma- « tin. »

Un peu de modestie, de générosité, de vérité, rehausserait mieux le mérite du vainqueur qu'un ton aussi magistral, aussi inconvenant. De telles assertions nous autorisent à rappeler à l'historien qu'il devrait au moins user de quelque ménagement, quand il parle d'un souverain et d'une armée qui, dans une seule bataille, sont devenus les arbitres du sort de la Prusse. Ni le général en chef, ni sa brillante armée n'ont manqué d'activité, après la bataille d'Iéna, pour poursuivre vivement les ennemis vaincus. M. le major prussien en sait quelque chose. Il n'ignore pas que cette bataille a commencé de très bonne heure, et que le lendemain et les jours suivants, les vainqueurs, qui ne donnaient ni repos ni répit à leurs adversaires, se mirent en

marche de grand matin. Ces grandes actions de guerre ne sont pas sans doute entièrement effacées de son souvenir.

Cependant, affectant l'oubli d'un passé à jamais mémorable, il poursuit ainsi :

« Napoléon, gâté par son ascendant d'autrefois, ne se
« doutait nullement sans doute que ses adversaires pussent
« tirer parti de sa négligence. Dans tous les cas, si l'armée
« prussienne a été perdue de vue, c'est à lui seul qu'il doit
« en imputer la première faute ; il eût mieux fait d'abdiquer
« le rôle d'empereur pour jouer celui de général en chef,
« tel qu'il s'était montré dans ses campagnes d'Italie. »

En vérité, quand M. le major Damitz eût décidé par ses propres conseils les manœuvres stratégiques auxquelles il attribue le gain de la bataille de Waterloo, il ne prendrait pas un air plus capable ni un ton plus tranchant. La forme de cet étrange jugement ne révolte pas moins que le fond. L'Empereur prévoyait sans doute de pareilles critiques, lorsque, sur le rocher de Sainte-Hélène, il prédisait que ceux qui tenteraient de porter atteinte à sa renommée mordraient sur du granit.

L'historiographe de la campagne de 1815 décide donc en dernier ressort, et de sa pleine autorité, que, si l'armée prussienne a été perdue de vue, après la bataille du 16 juin, c'est à l'Empereur seul qu'il faut attribuer cette faute capitale. Le grand capitaine, victorieux à Ligny, a sans doute erré depuis à l'aventure, et ne s'est plus inquiété du sort de son armée ; c'est pourquoi l'officier supérieur prussien affirme, sans hésiter, qu'il aurait dû abdiquer le rôle d'empereur pour se vouer exclusivement à celui de général, dont il s'était si glorieusement acquitté dans ses campagnes d'Italie. Mais est-ce par une amère dérision ou pour faire une mauvaise plaisanterie, qu'il émet une telle opinion ? Comment,

en effet, vouer aux fonctions exclusives du commandement en chef, un général qu'il déclare coupable, et seul coupable d'une faute qui a été suivie des plus funestes résultats? Voilà pourtant les judicieuses réflexions qu'offre à ses lecteurs l'historien qui s'est chargé de la tâche difficile de raconter d'aussi mémorables événements. Comment l'auteur d'une telle histoire a-t-il pu parler en de pareils termes, et avec tant de légèreté, d'insouciance, de dédain, pour ne rien dire de plus, d'un homme extrordinaire, d'un homme doué de facultés prodigieuses, d'un général qui a conquis par tant de victoires la puissance suprême, qui dans une seule bataille a pu disposer à son gré de la monarchie du grand Frédéric, qui a su ranger sous ses drapeaux presque toutes les nations de l'Europe pour faire la guerre au peuple du nord le plus formidable, et qui enfin, s'échappant de l'île d'Elbe où il avait été confiné après ses revers de 1813 et de 1814, est parvenu sans coup férir à rentrer dans sa capitale, en inspirant de si vives alarmes aux plus puissants monarques du monde? Comment un peu de bon sens n'a-t-il pas retenu le major prussien, lorsqu'il s'érigeait en juge suprême d'un tel prince? Comment a-t-il pu oublier que l'armée prussienne, quelques jours auparavant l'intime alliée de la Russie, avait consenti cependant à marcher sous les ordres absolus de Napoléon, pour lui aider à subjuguer les vastes provinces de l'empire des czars? Si cette pensée seulement s'était présentée à son esprit, il aurait été disposé, à défaut de tout autre sentiment, à une modération aussi indispensable que juste envers le nouvel Agamemnon, envers le chef de tant de rois, abandonné si promptement par l'armée prussienne, dès qu'un hiver prématuré l'eut accablé sous les plus affreux désastres. La simple réminiscence des adieux du général York au maréchal Macdonald, en pré-

sence de l'ennemi, aurait calmé les élans d'une vanité désordonnée. Les grandes révolutions qui ont bouleversé tant d'états, imposent aux peuples subjugués l'obligation d'être tolérants. Eux aussi ont dû regarder Napoléon comme un être surnaturel. Et plût au ciel que sa modération eût égalé son génie ! Cette vertu, si rare dans la prospérité, eût affermi sa puissance. Il serait resté l'ami, l'allié, le restaurateur de l'Espagne. Il n'eût point forcé la Prusse à souscrire à un traité de paix qui blessait profondément son orgueil, ni songé à faire l'expédition insensée de Russie. Son autorité régénératrice aurait été révérée par toutes les nations ; enfin il eût jeté les fondements inébranlables d'une dynastie de vingt siècles.

Toutefois, ne nous étonnons pas des opinions si hasardées, si présomptueuses d'un officier supérieur étranger sur l'Empereur, lorsqu'un officier général de l'armée française, qui a obtenu les grades les plus élevés sous l'empire, parle de Napoléon avec bien plus de suffisance, de témérité, de mépris. Le grave auteur des Considérations sur l'art de la guerre était sans contredit un bon officier du génie ; il a dirigé avec habileté plusieurs siéges, à l'armée d'Aragon, sous les ordres du maréchal Suchet ; son mérite dans sa spécialité n'était pas contesté ; mais nous ne l'avons jamais entendu désigner comme capable du commandement en chef d'une armée. C'est lui qui, en 1816, et sous les auspices de la restauration qu'il croyait bien affermie, a fait imprimer un ouvrage dans lequel il nous a tout à coup révélé son génie pour le grand art de la guerre. A l'aide de Polybe, de Végéce, de Folard, etc., il nous a parfaitement décrit et l'organisation de l'armée romaine et sa manière de combattre. Puis, s'érigeant en maître de stratégie moderne, il a posé et résolu toutes les questions qui peu-

vont embarrasser un général en chef. Par exemple, et pour faire une savante application de ses préceptes généraux à la dernière campagne de l'Empereur, il établit en principe absolu :

« Comment une armée de 120,000 hommes se trouve « rangée en bataille en deux ou trois heures de temps ; « comment, si l'agresseur essaie de séparer du centre une « des colonnes latérales, en s'introduisant entre deux, il « court à sa perte : les deux colonnes, dit-il, que nous ne « supposons pas éloignées de plus d'une lieue, se rappro- « chent aussitôt, le prennent en tête et en queue, et le met- « tent entre deux feux. Enfin, forme-t-il le projet d'atta- « quer une des colonnes latérales ? les deux corps de la « colonne du centre arrivent à son secours en une heure « ou deux de temps, et la troisième colonne qui, vu la dis- « tance, ne peut arriver qu'une heure plus tard, est em- « ployée dans ce cas comme réserve. Ainsi, de quelque « côté que l'ennemi se présente, de front ou sur les flancs, « nous avons le temps de nous développer, et nous pouvons « le combattre avec l'armée tout entière. Ce dispositif de « marche nous sauve du danger de nous faire battre par- « tiellement. »

Au moyen de telles dispositions, qui *sont véritablement d'une grande simplicité*, tous les cas *possibles sont prévus*. Voilà le général en chef *d'une armée de 120,000 combat*tants garanti de tout accident. *C'est dommage que le grand* maître, qui enseigne ainsi l'art de la *guerre, n'ait pas été* à côté de Napoléon dans la *campagne de 1815 ; son génie* eût préservé la France *d'une grande catastrophe. Mais* comment l'Empereur, si habile à *déterrer l'homme capable* partout où il se trouvait, *n'a-t-il pas confié le commande*ment de son armée de 120,000 hommes, *ou du moins les*

fonctions de chef d'état-major général au savant auteur des *Considérations sur l'art de la guerre*? Par malheur, cet ouvrage si propre à le guider n'avait pas encore vu le jour.

Hélas! Napoléon ignorait alors « que rien n'est plus im-« portant, lorsqu'on s'avance sur une armée réunie, que « d'empêcher les colonnes latérales de s'écarter de plus « d'une lieue ou deux de la colonne principale; que, plus « éloignés, les corps d'armée ne pourraient plus se soutenir « mutuellement. Que, cependant, malgré ce rapprochement, « il est possible que les communications de l'un à l'autre « soient interceptées par les troupes légères de l'ennemi; il « est possible aussi que les officiers porteurs d'ordres s'éga-« rent. Les généraux des corps ne doivent donc pas atten-« dre les ordres du généralissime pour marcher au secours « de leurs voisins; *dès qu'ils entendent une canonnade un peu « vive sur la colonne principale, ils doivent se diriger vers ce « bruit, afin de prendre part au combat qu'il annonce, sans « perdre un temps précieux et souvent irréparable, à atten-« dre des ordres peut-être retardés par divers accidents : le « sort des batailles, le salut de l'armée dépend de leur diligence « et de leur résolution.* »

Ainsi, voilà des généraux, commandant subordonnément des corps d'armée, bien et dûment autorisés à prendre décidément leur parti dans l'occasion, sans s'inquiéter le moins du monde et des ordres du commandant en chef, et des événements qui se passent ailleurs, et même des mouvements de l'ennemi qui doivent exiger d'autres dispositions. Dès que la canonnade devient un peu vive, tout général doit se diriger vers ce bruit. Le sort des batailles, le salut de l'armée dépend de sa diligence et de sa résolution. D'après de telles

maximes, le maréchal Grouchy et même les généraux qui servaient sous son commandement, *qu'ils aient reçu ou qu'ils n'aient pas reçu* d'ordres, sont évidemment coupables. Ils ne peuvent alléguer aucune excuse. L'auteur des Considérations sur l'art de la guerre a irrévocablement prononcé leur condamnation. Vous devinez maintenant quel est l'exemple à jamais fameux que le savant auteur va citer en preuve des revers que peut causer l'oubli de ses principes : c'est la trop célèbre campagne de Waterloo, « *cette campagne* « *de quatre jours qui a mis fin à la carrière tumultueuse d'un* « *général bien extraordinaire, mais qui, avec d'autres succès,* « *pouvait bouleverser l'Europe entière.* »

Vous vous réjouissez sans doute, incomparable auteur de stratégie, que *ces autres succès*, ce sont les expressions que vous suggère, non pas votre patriotisme, mais votre cosmopolitisme, n'aient pas *bouleversé l'Europe*, afin que vous puissiez, à votre aise, et résigné aux cruelles humiliations de votre pays, faire hommage de vos Considérations aux puissances victorieuses, qui ont mis fin à *la carrière tumultueuse d'un général bien extraordinaire*, comme il vous plaît d'appeler le plus grand génie des temps modernes. Et c'est pour en déduire les belles conclusions que je vais transcrire, que vous avez posé les grands préceptes de l'art de la guerre ! Le lecteur, en les examinant, appréciera l'élévation de votre âme et l'éminence de vos talents.

« On sait, dit l'honorable auteur, comment Napoléon « parvint de l'île d'Elbe jusqu'à Paris. Il était à peine maître « de cette capitale, lorsqu'il vit se déclarer contre lui toute « l'Europe et les deux tiers de la France ; il n'avait pour lui « qu'une armée de 150,000 hommes et le prestige d'un nom « brillant de l'éclat de plus de trente victoires. »

Non, les deux tiers de la France ne se sont pas déclarés contre l'Empereur ; autrement, le tiers qui l'aurait laissé arriver à Paris, sans lui opposer la moindre résistance, eût fait preuve d'une insigne lâcheté. Rien alors ne justifierait la terreur panique que les princes les plus puissants ont éprouvée à son retour. Pourquoi l'Europe, en proie aux plus vives alarmes, se serait-elle liguée tout entière contre un souverain qui n'avait plus pour lui qu'une armée de 150,000 *hommes, et le prestige d'un nom brillant par l'éclat de plus de trente victoires? Le savant auteur* n'a certainement pas exagéré le nombre de ces victoires ; mais une dernière bataille pouvait maintenir l'Empereur sur le trône, restituer à la France ses frontières naturelles et la venger d'un inique et honteux partage.

Le même auteur, pour établir que la position de l'Empereur était d'avance désespérée, nous assure que plusieurs armées royales le pressaient dans l'intérieur ; que 800,000 étrangers le menaçaient sur tous les points à l'extérieur, et que, forcé de choisir promptement entre la défensive et l'offensive, il se décida pour le dernier parti.

Voici la manière leste, brève et dédaigneuse dont l'auteur des Considérations, qui ne doute de rien, raconte les événements si importants de cette campagne. Il fait partir Napoléon le 15 juin avec trois colonnes, qui débouchent de *Philippeville*, *Beaumont* et *Maubeuge*, pour passer la Sambre le même jour à *Châtelet*, *Charleroy* et *Marchiennes*. Il élève notre armée à 100,000 combattants. Selon lui, « le « projet du général français était de se placer brusquement « au milieu des cantonnements des armées anglaise et prus- « sienne, d'empêcher leur réunion, et de tomber successive- « ment sur leurs troupes éparses avec toute sa cavalerie, « qu'il avait formée à cet effet en un seul corps de 20,000

« chevaux. Tout le succès de cette opération était dans la « rapidité de ses mouvements. Il devait porter le même « jour toute son armée jusqu'à Fleurus par une marche « forcée de dix lieues, et pousser son avant-garde jusqu'à « Sombref, sur la route de Namur à Bruxelles ; mais, au « lieu de se hâter d'arriver au milieu de ses ennemis, il « s'arrêta à Charleroi, soit qu'il fût retardé par le mauvais « temps, soit par d'autres motifs. »

En vérité, il faut une incroyable intrépidité de bonne opinion de soi-même, pour attribuer un plan si ridicule, si absurde à l'empereur Napoléon. Quoi ! le projet conçu par le plus habile des généraux était de se placer brusquement au milieu des cantonnements des deux armées, et de tomber successivement sur leurs troupes éparses avec toute sa cavalerie, qu'il avait formée à cet effet en un seul corps de 20,000 *chevaux !* Tout le succès de cette opération, ajoute-t-on, était dans la rapidité des mouvements. L'Empereur, heureusement, n'avait pas imaginé et ne suivit point un pareil plan. Son armée, bien organisée, comptait six corps, où l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie étaient sagement réparties et de manière à se prêter, au besoin, des secours mutuels. Il savait qu'il allait attaquer des armées régulières, savamment constituées, postées avantageusement, et pourvues respectivement d'une cavalerie plus nombreuse que la sienne. Il marchait avec célérité, mais avec prudence et en bon ordre, sans se dissimuler tous les obstacles qu'il devait rencontrer. Une bonne réserve avait été préparée pour les cas imprévus et extraordinaires. Cette réserve était formée, comme cela devait être, de l'élite de ses troupes, c'est-à-dire, de la garde impériale et des régiments de carabiniers et de cuirassiers.

Les mouvements de l'Empereur ont été aussi rapides que

le mauvais temps, la difficulté des chemins, le passage des rivières, la résistance de l'ennemi, la combinaison des marches parallèles, les obstacles de tout genre, pouvaient le permettre. Son plan avait été réglé sur les mouvements et sur les positions de l'ennemi. Ce plan était bien conçu. Il était aussi sage que celui qu'on ose lui imputer est extravagant. Voilà comment un excellent officier du génie est sorti de la spécialité dans laquelle il occupait une des premières places, pour offrir gravement aux guerriers de toutes les nations d'inconcevables plans de campagne et d'étranges préceptes, sous le titre pompeux de *Considérations sur l'art de la guerre.*

Voyons maintenant comment l'auteur de ces Considérations rend compte en quelques lignes de la bataille de Ligny :

« Cependant les Prussiens s'étaient rassemblés avec beau- « coup de célérité ; et lorsque nous arrivons à Fleurus, à « onze heures du matin, nous trouvons leur armée en posi- « tion, la gauche à Sombref, sur la route de Namur à « Bruxelles, la droite à Saint-Amand, ayant son front couvert « par le ruisseau escarpé de Ligny. Nous arrivions sur leur « flanc droit ; la raison nous conseillait d'attaquer cette « aile : par là nous évitions en partie les défilés du ruisseau ; « nous nous rapprochions de notre corps de gauche qui se « battait aux Quatre-Bras, de manière que les deux armées « pussent se donner mutuellement du secours, et enfin nous « rejetions les Prussiens loin des Anglais, en les forçant de « se retirer sur Namur. Mais le général français agit diffé- « remment ; il attaque de front ; après plusieurs combats « sanglants, il force enfin le défilé de Ligny avec sa réserve, « et il débouche sur le centre de l'armée prussienne, dont la « retraite, favorisée par la nuit, se fait naturellement vers

« les Anglais, du côté de Bruxelles, puisque nous les chas-
« sions dans ce sens. Nous couchons sur le champ de ba-
« taille après cette victoire sanglante et peu décisive, qui
« nous coûta 15,000 hommes, y compris nos pertes au com-
« bat des Quatre-Bras. »

L'auteur des Considérations n'ignorait pas comment et pourquoi les Prussiens s'étaient rassemblés avec une grande promptitude. L'impartialité, qui est la première qualité de l'historien, un peu plus d'équité et de bienveillance pour ses compagnons d'armes, les respectueux égards qu'il devait au puissant souverain qui l'avait comblé de bienfaits, tout lui faisait un devoir de dire que la désertion du général Bourmont (8) n'avait pas peu contribué à redoubler la célérité des Prussiens, qui venaient en toute hâte renforcer la gauche de l'armée anglaise. Pourquoi le savant général

---

(8) Au moment même où nous traçons ces lignes, le général Bourmont quitte imprudemment la terre étrangère où il s'était réfugié, et arrive à Marseille. D'une part on le préconise, de l'autre on l'insulte. Les mots de déserteur, de traître, retentissent à ses oreilles. Les journaux, selon le parti auquel ils appartiennent, sont remplis d'éloges outrés ou d'amers reproches. Le fils de ce général dont on ne peut contester les qualités, les talents, les services, surtout les bonnes intentions pour l'armée française, ce fils inspiré par un noble et généreux sentiment, prend avec une louable énergie la défense de son père; mais son zèle lui fait illusion. Les arguments spécieux qu'il lui suggère pour justifier le général Bourmont, ne peuvent opérer la conviction dans les esprits qui jugent avec impartialité. Nous-

du génie porte-t-il notre perte dans la journée du 16 juin à 15,000 hommes, tandis qu'en réalité cette perte ne s'est pas élevée à 7,000? Une si grande exagération ne fait pas son éloge. Commandant en chef du génie à la grande armée, il avait sous les yeux tous les documents propres à constater la vérité. Il affirme ensuite d'un ton absolu que Napoléon devait attaquer le flanc droit des Prussiens pour se rapprocher de notre aile gauche, qui se battait contre les Anglais aux Quatre-Bras, séparer ainsi les deux armées, et forcer Blücher à se retirer sur Namur. Voilà son plan; mais celui de l'Empereur valait mieux, et nous en avons dit précédemment les raisons. Dès que Napoléon a été assuré que le maréchal Ney n'avait pu s'emparer des Quatre-Bras et diriger ensuite une division de son corps d'armée sur la route de Namur, il a dû attaquer le centre de l'armée prussienne; il l'a attaqué avec vigueur, et après plusieurs combats acharnés, la valeur française a emporté une dernière fois le village de Ligny. La victoire était à ce prix. Ce sont les fautes commises dans les journées du 17 et du 18 juin, qui en ont fait perdre le fruit, et qui ont préparé la catastrophe de Waterloo.

L'auteur des Considérations sur l'art de la guerre, il faut lui rendre cette justice, explique très bien et succinctement les causes de la perte de cette bataille. Mais aucun dissenti-

---

même, malgré nos préventions favorables, malgré nos anciens sentiments d'affection pour ce général, nous n'avons pu nous dispenser d'employer un terme fort sévère pour qualifier une action coupable et qui a été si utile à l'ennemi.

ment ne s'est élevé à cet égard. Toutes les opinions sont concordantes, soit chez les historiens français, soit chez les historiens étrangers. Ces causes sont en effet d'une évidence frappante. Voici comment l'auteur des Considérations raconte les affreux événements du 18 juin :

« Le 17, nous marchons sur deux colonnes; la colonne « principale, après avoir rallié les troupes qui s'étaient « battues la veille aux Quatre-Bras, suit la route de Bruxelles, « et trouve, à l'entrée de la nuit, l'armée anglaise en posi- « tion au village de Mont-Saint-Jean. Notre colonne de « droite, forte de 30,000 hommes, chargée de suivre « les mouvements des Prussiens, incertaine de leur direc- « tion, s'arrête à Gembloux, non loin du champ de bataille « de la veille. »

Nous avons déjà fait observer que cette colonne s'élevait au moins à 35,000 hommes. Rien n'est mieux constaté que l'incertitude où elle était des mouvements de l'ennemi. La direction de sa retraite lui est restée inconnue ; elle n'a pas pris assez de précautions pour s'en assurer d'une manière positive. Il est vrai qu'elle pouvait croire que cette armée, après les pertes énormes qu'elle avait éprouvées à Ligny, ne devait pas songer sérieusement à se réunir aux Anglais, pour livrer, le lendemain même, une seconde bataille presque sur le même terrain. Cette erreur, cette négligence, cette imprévoyance, cette faute inconcevable, qui nous a été si fatale, ne peut être révoquée en doute ; mais à qui est-il véritablement juste de l'attribuer ? Qui oserait affirmer que le maréchal Grouchy ait reçu des ordres formels à ce sujet, ou que les officiers d'état-major qui en étaient porteurs soient arrivés à temps pour les lui transmettre !

L'auteur des Considérations poursuit ainsi sa narration :

« Le 18 au matin, nous reconnaissons l'armée anglaise « dans la même position que la veille, rangée sur deux li- « gnes, avec une réserve centrale, sa gauche un peu en ar- « rière allant s'appuyer à la forêt de Soignes, son centre « fortifié par le village de Mont-St-Jean au nœud des routes de « Charleroy et de Nivelles à Bruxelles, et sa droite couverte « par un ravin, non loin de Braine la Leud : le terrain s'é- « tendait en glacis assez uniforme sur son front. Le général « anglais, sur ce champ de bataille étudié d'avance, avait « profité de toutes les hauteurs pour y placer avantageuse- « ment son artillerie, et de tous les mouvements du terrain « pour dérober son infanterie à nos coups. Son armée nous « parut forte de 80,000 hommes, à en juger d'après l'éten- « due de son champ de bataille. »

Et c'est vers une armée de 80,000 hommes, munie de 250 bouches à feu, et si avantageusement placée sur le champ de bataille le plus favorable, que se dirigeait rapidement l'armée prussienne, plus forte encore que l'armée anglaise! et ce mouvement décisif nous était inconnu! et plus de 35,000 hommes, appuyés par 116 bouches à feu et par deux excellents corps de cavalerie, restaient immobiles! et nous ne pouvions opposer aux deux armées réunies, pourvues d'une nombreuse cavalerie et de cinq cents pièces d'artillerie, que 67,000 hommes, deux corps de cavalerie, et 240 bouches à feu! Qu'on réfléchisse à toutes ces circonstances, et l'on saura apprécier l'éclatante valeur et le rare dévouement que l'armée française a déployés sur le champ de bataille de Waterloo. Mais achevons de transcrire le récit de l'auteur des Considérations.

« Nous employons toute la matinée jusqu'à midi, à déve- « lopper notre armée et à nous préparer au combat. Nous « avions 55,000 combattants, non compris notre colonne

« de droite, de 30,000 hommes, qui, dès le matin, était par-
« tie de Gembloux pour suivre la marche des Prussiens sur
« la route de Wavre. Cette colonne, séparée du reste de
« l'armée par la rivière fangeuse de la Dyle, resta près de
« Wavre, à plus de trois lieues du champ de bataille; éloi-
« gnement fatal au succès de la journée! Le combat s'en-
« gage à midi au Mont-St-Jean, et nous sommes privés de
« ce corps de 30,000 hommes (9), que le général français
« semble avoir oublié loin de lui, par un aveuglement ou
« une présomption sans exemple; et cette colonne reste
« *stupidement* sur la rive droite de la Dyle, au lieu d'accou-
« rir au bruit du canon, pour prendre part à la bataille; au
« lieu, du moins, de marcher vivement sur les traces des
« Prussiens qui passent la Dyle à Wavre, et viennent renfor-
« cer l'armée anglaise. »

Et c'est dans ces termes de mépris, qu'un officier général français parle de l'Empereur qui l'a, nous le répétons, comblé de faveurs et promu aux plus hauts grades de l'armée! Peut-on pousser plus loin l'ingratitude et l'oubli de toutes les bienséances? Si l'ouvrage qui renferme ces odieuses injures est parvenu, comme je n'en doute pas, sur le triste rocher où l'Angleterre avait relégué perfidement le plus redoutable de ses ennemis, pour l'abreuver de dégoûts et de chagrins, de quelle vive indignation a dû être saisi le cœur magnanime de Napoléon! Mais non; le lion accablé, vieilli, n'a pu que regarder en pitié ces ignobles et lâches outrages. Est-ce ainsi qu'un général, jusque-là estimable, a voulu plaire à ses lecteurs ou capter les faveurs de la res-

---

(9) Il aurait dû dire de 35,000 hommes.

tituration? A coup sûr, son espoir ne s'est pas réalisé. Ces injures impuissantes n'ont pas même effleuré la grande renommée de l'illustre captif de Ste-Hélène.

« Que peut contre le roc une vague animée?
« Hercule a-t-il péri sous l'effort du Pygmée! »

L'auteur des Considérations sur l'art de la guerre, ne doutant pas de l'infaillibilité de tous les préceptes qu'il a probablement imaginés pour en faire l'application à la fatale journée de Waterloo, termine son récit par ces réflexions : « Si cette colonne latérale, *suivant nos principes*, se fût « rapprochée à une lieue de la colonne principale, en pas« sant la Dyle dès le matin, pour se placer entre la grande « route et la rivière, on eût pu l'employer, suivant les cir« constances, ou à contenir l'armée prussienne, ou à frap« per un coup décisif sur la gauche des Anglais, et la vic« toire se décidait pour l'armée française; du moins les « probabilités portent à le croire. Ce qui perdit le général « français, ce fut de s'être privé d'une partie de son armée, « en la portant à trois lieues du point capital par une fausse « marche. Quant à la bataille elle-même, la plus grande « faute que lui reprochent les connaisseurs, c'est l'engage« ment prématuré de sa cavalerie, que j'ai déjà eu lieu de « faire remarquer. »

Rien n'est plus évident; le soldat le moins intelligent de l'armée eût fait les mêmes réflexions; il ne fallait pas un esprit transcendant pour dire après coup ces vérités incontestables; mais étaient-elles applicables à l'Empereur, et, dans ce cas même, ne fallait-il pas les dire avec les ménagements convenables et les justes égards dus au général en chef de l'armée française, avec le respect que commande une

grande infortune, avec la reconnaissance que méritait un tel bienfaiteur? Les paroles injurieuses, les outrages ne sont pas moins blâmables que les éloges menteurs dictés par la flatterie.

Cet engagement prématuré de notre cavalerie à la bataille de Waterloo, paraît avoir déterminé l'auteur des Considérations à nous parler de cette arme. Il ne pouvait d'ailleurs l'oublier, en s'occupant de l'organisation d'une armée. En effet, la cavalerie, chez toutes les nations guerrières, et dans tous les temps, joue un rôle important, quelquefois décisif, dans un combat, dans une bataille, dans tous les mouvements qui décident le succès d'une campagne.

Il nous assure qu'aujourd'hui les peuples de l'Europe instruits par l'expérience, le plus grand de tous les maîtres, suivent généralement la proportion d'un sixième, pour la répartition de cette arme dans la formation d'une armée. Ce principe ne peut être absolu; son application est subordonnée à la nature du pays qui devient le théâtre de la guerre. Il est évident que la cavalerie doit être plus nombreuse dans de vastes plaines que dans une région hérissée de montagnes; toutefois, une certaine proportion doit toujours être gardée entre cette arme, l'infanterie et l'artillerie, quand il s'agit d'organiser une armée.

L'auteur ne se trompe pas assurément lorsqu'il divise cette arme en cavalerie légère et en cavalerie de ligne et de réserve, en disant que l'une est destinée à parcourir, à éclairer le pays, à reconnaître les mouvements de l'ennemi et à garantir l'armée de toute surprise, et l'autre à fondre en masse sur une troupe ébranlée, à compléter sa déroute, et à rendre une bataille décisive, en enlevant à l'ennemi son artillerie et en lui faisant un grand nombre de prisonniers.

Cette répartition de la cavalerie, selon sa destination res-

pective, est d'une évidence qui certainement ne sera pas contestée.

L'auteur des Considérations ajoute :

« La cavalerie de ligne sera placée en réserve dans les « batailles, sous les ordres immédiats du général en chef, « prête à donner au moment opportun. On l'emploiera, lors- « que toute la ligne sera engagée depuis longtemps à tour- « ner et à prendre en flanc et en queue celle des deux ailes « qui est le moins appuyée ; ou bien on s'en servira pour « faire une trouée dans les lignes ennemies, lorsque le ca- « non et la mousqueterie y auront déjà jeté du désordre et « causé des brèches nombreuses. C'est ainsi que les mou- « vements de la cavalerie de ligne peuvent fixer la victoire, « à la fin d'une bataille, à l'instant où l'infanterie, fatiguée et « épuisée par un long combat, ne fait plus qu'un feu incer- « tain et mal dirigé. »

A ces lignes compassées, on voit que l'auteur qui procède si méthodiquement, est plus habitué à manier la règle et le compas que le sabre. Le passage que nous venons de transcrire ne dénote pas le général de cavalerie qui, au milieu des périls, saisit, par une inspiration soudaine, l'occasion favorable de fondre sur l'ennemi, et, dans un élan vigoureux, l'anéantit avec la rapidité de la foudre. C'est ainsi que le général Kellermann se précipita dans la plaine de Marengo sur les grenadiers hongrois, et changea subitement en déroute la victoire de Mélas ; et déjà l'armée autrichienne fuyait de toutes parts, lorsque son général en chef était proclamé vainqueur dans Alexandrie, au milieu des acclamations générales. C'est ainsi que la bataille de Montereau, celle de Ligny et tant d'autres furent décidées.

Ces charges impétueuses veulent à la tête de la cavalerie

un [illegible] dont la [illegible], allié à la [illegible] [illegible] une grande [illegible] a [illegible]. Ce n'est pas [illegible] [illegible]. c'est une cavalerie d'élite en [illegible] [illegible], qui décide du sort des batailles. Les [illegible] de la république et de l'empire ont été fertiles en généraux de cavalerie de la plus haute distinction, qui presque tous [illegible] au champ d'honneur.

L'auteur des Considérations poursuit :

« Mais si nous voulions faire charger la cavalerie, dès le
« commencement de la bataille, sur de l'infanterie intacte
« et aguerrie, elle serait infailliblement ramenée sur le
« reste de l'armée, où elle communiquerait son désordre.
« Je sais qu'on pourrait opposer à ces raisonnements l'exem-
« ple récent de deux généraux illustres qui engagèrent leur
« cavalerie, presque dès le début de la bataille de Waterloo. »

Nous verrons bientôt que l'auteur semble n'avoir imaginé ses principes constitutifs sur la formation et l'emploi de la cavalerie que pour en faire l'application immédiate à cette bataille.

Je ne sais de quels généraux illustres il entend parler. est-ce des généraux anglais ou des généraux français ? car ce sont les Anglais qui ont les premiers signalé le commencement de cette bataille par une charge téméraire qui leur a coûté si cher.

Voici comment il raconte cette action :

« La droite des Français, composée de quatre divisions
« d'infanterie chacune, formée en colonnes serrées par divi-
« sions, s'avançait pour attaquer la gauche et le centre de la
« ligne anglaise, lorsque le général anglais lança sur ces
« colonnes en marche une brigade de cavalerie de sa gau-
« che. Cette charge eut un succès contre toute probabilité

« Une de nos colonnes, effrayée au seul aspect de cette ca-
« valerie, s'enfuit et se dispersa, en abandonnant une bat-
« terie de trente pièces d'artillerie qu'elle était chargée de
« soutenir ; mais la cavalerie anglaise, en se retirant après
« sa charge, fut prise en flanc et à dos par les autres divi-
« sions d'infanterie et par quelques escadrons français ;
« elle souffrit beaucoup, et ses deux régiments furent
« presque détruits. »

Une partie de l'infanterie, la première brigade de la division des cuirassiers Delort et la division des lanciers Jacquinot, repoussèrent vigoureusement cette charge hardie.

Les dragons anglais de la garde royale, dont d'abondantes libations d'eau-de-vie avaient enflammé le courage, laissèrent le champ de bataille jonché de leurs morts.

La division Durutte fut seule enfoncée et dispersée par cette cavalerie d'élite. C'est la baïonnette croisée que cette division aurait dû la forcer à une fuite précipitée.

L'auteur des Considérations ne pouvait donc faire à notre cavalerie une juste application de ses principes, bons ou mauvais. Il poursuit ainsi le récit des actions qui la concernent :

« La cavalerie française s'engagea immédiatement après, et
« nous chargeâmes avec environ 12,000 chevaux sur le centre
« de la ligne anglaise, au moment où notre infanterie de droite
« attaquait le village de Mont-Saint-Jean. Cette charge eut
« d'abord quelques succès ; nous rompîmes plusieurs ba-
« taillons, nous prîmes du canon, et une partie de la ligne
« anglaise perdit du terrain et fut obligée de reculer pour
« aller se rallier vers sa seconde ligne, qui se forma aussitôt
« en trois gros carrés qui arrêtèrent notre charge. Nos suc-
« cès se bornèrent là, et notre cavalerie fit en vain des pro-

« dignes de valeur pour enfoncer les carrés de la seconde « ligne anglaise ; ils restèrent entiers. Cependant on s'obs- « tina à garder jusqu'au soir la position qu'on avait enlevée, « et nos cavaliers se firent presque tous tuer sous une grêle « épouvantable de projectiles, plutôt que de l'abandonner. »

Quelle froide et insipide description de l'une des scènes les plus sanglantes d'un drame terrible, dont le dénouement était le salut ou la perte de notre pays ! Quoi ! le cœur de l'écrivain n'éprouve aucune émotion à l'aspect de tant de braves cavaliers, victimes d'un dévouement héroïque, que les feux les plus meurtriers ne purent ébranler pendant près de deux heures ! Chaque cavalier resta ferme à son poste, pénétré de cette idée que, dans des conjonctures aussi imminentes, tout mouvement rétrograde serait suivi d'une horrible déroute.

L'auteur des Considérations termine son étrange récit par des observations que nous devons mettre sous les yeux du lecteur.

« Je remarquerai que ces charges de cavalerie faites dès le « début d'une bataille, quoique justifiées en partie par le suc- « cès, ne peuvent point être proposées comme des exemples « à suivre. La charge de la brigade anglaise sur nos colonnes « d'attaque, avant qu'elles fussent battues en brèche et dé- « molies à coups de canon, ne réussit en partie que par « l'inexpérience de nos fantassins qui, nouvellement réunis « sous leurs drapeaux, n'avaient pas encore acquis l'ensem- « ble et l'esprit de corps qui font la force de l'infanterie. Au « reste, la manœuvre du général anglais, justifiée par le « succès, ne compromettait qu'une faible partie de sa cava- « lerie. »

L'auteur des Considérations oublie de dire que cette cavalerie était l'élite de la cavalerie anglaise. Il ne se sou-

vient plus que, de son propre aveu, elle avait été presque entièrement détruite sur le champ de bataille. La témérité du général anglais n'a donc pas été justifiée par le succès. On voit que l'auteur écrivait après la seconde restauration, et sous le règne d'un prince qui avait fait hommage solennel au roi de la Grande-Bretagne de son rétablissement sur le trône de ses pères. Son ouvrage semble empreint de cet esprit anti-national, de ce sentiment de servilisme qui achevait notre dégénération morale et politique. Que nos cœurs conservent donc à jamais une vive et profonde reconnaissance aux citoyens courageux, vraiment dévoués à la patrie, qui, dans les mémorables journées de juillet 1830, ont reconquis le drapeau tricolore, et qui ont éminemment contribué à replacer la France à son rang parmi les plus puissantes nations de l'Europe.

Voici le dernier paragraphe relatif aux observations de l'auteur sur la manière dont la cavalerie de réserve a été employée à Waterloo.

« Lorsque la cavalerie française s'engagea sur les lignes « anglaises, avant qu'elles fussent ébranlées par le feu du « canon et des petites armes, Napoléon, trop éloigné du « champ de bataille pour bien voir, parut surpris et douta « un moment que ces masses de cavalerie qu'il voyait au « milieu des Anglais lui appartinssent ; et, lorsqu'il en eut « la certitude, il sembla mécontent de cette charge préma- « turée. Cependant, comme son caractère inflexible ne « savait jamais céder à propos à l'empire des circonstances, « *il aima mieux faire détruire assez légèrement* sa cavalerie « sous le feu des Anglais que de la faire replier. Cette « charge déplacée se fit sans doute à son insu : *mais pour- « quoi se tenait-il hors de portée de bien voir ?* Pourquoi ne « surveillait-il pas son champ de bataille, pour donner et

« faire exécuter ses ordres ? Tout général en chef n'est-« il pas responsable des fautes qui se commettent sur un « champ de bataille qui n'a qu'une demi-lieue d'étendue ? « Et le sien n'était guère plus grand. »

Toutes ces remarques critiques d'un auteur grave et sententieux sont faites avec une légèreté inconcevable. Elles ne nous semblent pas inspirées par la bonne foi ; elles sont aussi absurdes que dénuées de fondement ; de plus, elles sont odieuses et d'une injustice révoltante. A qui cet écrivain, si téméraire dans ses accusations, fera-t-il croire que l'Empereur, trop éloigné du champ de bataille de Waterloo, qui était renfermé dans une étendue d'une demi-lieue, ne put bien voir tout ce qui se passait ? qu'il parut surpris du mouvement de sa *cavalerie se précipitant sur les lignes intactes de l'armée anglaise ? et qu'il sembla douter un moment que ces masses de cavalerie, qu'il voyait au milieu des Anglais, lui appartinssent ?*

Ce mouvement prématuré lui causa en effet une extrême surprise et un vif mécontentement ; il en prévit d'abord les funestes suites ; il s'en plaignit hautement.

L'auteur des Considérations, qui semble prendre à tâche de dénigrer l'Empereur, n'ignorait pas cependant que cette charge déplacée avait été commandée et dirigée par le maréchal Ney, sans l'autorisation du général en chef. L'auteur en fait lui-même l'aveu, et cependant il ose affirmer qu'entraîné par ce caractère inflexible qui ne savait jamais céder à propos à l'empire des circonstances, Napoléon *aima mieux faire détruire assez légèrement sa cavalerie, sous le feu des Anglais, que de la faire replier.* Toutes ces expressions sont plus injurieuses et plus iniques les unes que les autres. Si cet auteur avait été de bonne foi, il n'aurait pas manqué d'avertir ses lecteurs que, si

l'Empereur n'avait pas ordonné immédiatement un mouvement rétrograde à cette brave cavalerie, employée si témérairement contre ses intentions, c'est que tout mouvement de retraite pouvait compromettre le salut de l'armée. Napoléon gémissait d'autant plus de la manœuvre si imprudente du maréchal Ney, que de fatales conjonctures le mettaient dans l'évidente impossibilité de la réparer. Néanmoins, l'auteur ose appliquer à l'Empereur ces étranges reproches : *Qu'il aima mieux faire détruire assez légèrement sa cavalerie sous le feu des Anglais, que de la faire replier.* Et c'est un général français, c'est le commandant en chef du génie de la grande armée, revêtu des plus grands témoignages de la confiance de l'Empereur, qui ne craint pas de se servir de paroles aussi injustes, aussi offensantes ! Les ennemis les plus acharnés de Napoléon n'ont pas poussé si loin une aveugle et ardente haine. L'auteur des Considérations a été trop peu jaloux de sa propre mémoire, en laissant subsister de tels passages dans son livre sur l'art de la guerre.

C'est, d'ailleurs, la première fois que nous avons entendu dire que Napoléon n'était pas assez rapproché du champ de bataille. Ses soldats, à toutes les époques, ont toujours été encouragés par sa présence. C'est au milieu d'eux qu'il aimait à s'exposer souvent aux plus grands dangers ; et quand son armée franchissait de larges fleuves, ce n'est pas d'un tel chef qu'un auteur fameux, encore plus habile à louer qu'à médire, aurait pu dire : *Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage* ; car c'est toujours sur l'autre bord, et bien près de l'ennemi, qu'il animait ses soldats *du feu de son courage.*

Ce n'est pas seulement sur un champ de bataille, qui n'a qu'une demi-lieue d'étendue, comme le dit l'auteur, qu'un

ᵉst responsable des fautes qui se commet-
ᶦᶦité morale est la même dans toutes les
ᵉsponsabilité est immense ; elle est
ᶦfesté notre étonnement qu'il se
ʰardi pour se charger d'une
ⁿ et l'équité veulent que
général tel que Napoléon
ᶦicultés insurmontables, des
, volonté, des méprises irrépara-
›. Les facultés de l'homme le plus
ornées. Un Dieu peut seul tout prévoir.
ᶦsidérations lui-même ne possède pas la
quand, sortant de sa sphère, il enseigne les
de l'infanterie, de l'artillerie et de la cavalerie ;
dit à celle-ci, qu'à l'exemple de l'infanterie, elle
ᶦarger par lignes qui se succèdent tour à tour et
outiennent mutuellement. Il trouve bizarre que cette
avalerie ne forme *ses lignes que sur deux rangs, qui amènent nécessairement des mêlées, où le nombre a ordinairement l'avantage*, et il en conclut que *ces lignes réclament une plus grande profondeur. Avant la charge,* ajoute le savant auteur, *on joindra à cette cavalerie un quart de cavaliers légionnaires* ( ce sont les cavaliers qu'il a introduits dans la légion, dont son livre règle admirablement l'organisation), *qui voltigent sur les flancs, afin de poursuivre l'ennemi dès qu'il sera rompu. Les escadrons de ligne, mis en désordre par leur charge, s'occuperont à se rallier au lieu de poursuivre.*

Nous n'avons point à faire d'observations sur de pareils enseignements. L'auteur entend aussi bien la tactique de la cavalerie qu'il est habile dans les principes fondamentaux de l'art de la guerre, dont il a

fait une si heureuse application à la campagne mémorable de 1815.

L'auteur des Considérations, mieux avisé, et consultant mieux le sage précepte : « *Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam viribus*, » a proposé un plan pour fortifier Paris. Ce plan est très sage. Tout nous démontre la nécessité de le mettre promptement à exécution, puisque la Sainte-Alliance, en nous enlevant Philippeville et Marienbourg, sans compter d'autres places non moins importantes, a laissé ouvertes nos frontières du nord les plus rapprochées de Paris.

(*La suite au prochain numéro.*)

# CAPITULATION DE DRESDE,

TRADUIT DE L'ALLEMAND EN FRANÇAIS,

Par P. [illegible].

---

L'empereur Napoléon, en quittant Dresde le 7 octobre 1813 avec l'armée française, laissa dans cette place, sous le commandement en chef du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, le premier corps d'armée (comte Lobau), et le quatorzième corps (Saint-Cyr), ensemble environ [illegible] hommes, ainsi que nombre de généraux, l'intendance de l'armée, et plusieurs autres branches de l'administration. Ces forces considérables laissées dans Dresde par l'Empereur, étaient une preuve évidente de l'heureux résultat qu'il se promettait de la bataille qu'il allait livrer; car sans cette confiance et sans l'intention de revenir sur les bords de l'Elbe, en cas de succès, n'eût-il pas cherché à concentrer davantage ses forces? [illegible]

Dresde, où la disette se faisait déjà sentir, et sans magasins de vivres, tant de troupes en proie aux horreurs de la faim ?

Le 13 octobre, le maréchal Saint-Cyr se jeta dans Dresde, aussitôt que la majeure partie de l'armée de Pologne de Benningsen eut quitté cette ville, et qu'il ne resta plus, pour la bloquer, sur la rive gauche de l'Elbe, que le corps de Tolstoy composé de milices russes, ainsi que quelques régiments de troupes de ligne aux ordres du général Markow, le tout ne s'élevant pas à 20,000 hommes, qui entourant la ville de Plauen jusqu'à l'Elbe, tandis que la brigade autrichienne Seethal se tenait sur la rive droite, observaient ensemble le Sonnenstein.

Les avant-gardes se livrèrent pendant plusieurs jours des combats partiels sans résultat ; mais enfin, poussé par le manque de vivres, le maréchal Saint-Cyr tenta contre le corps du général Tolstoy une sortie vigoureuse, exécutée sur quatre colonnes de la manière suivante :

La première colonne, aux ordres du comte Lobau, déboucha du grand jardin et se dirigea par Strehlen sur Zschernitz.

La deuxième colonne, commandée par le général Claparède, s'avança en ligne directe du jardin de Moszinsky sur Raknitz.

La troisième colonne, ayant à sa tête le général Duvernet, sortit du taillis de Freyberg, et se porta vers les défilés et les hauteurs de Plauen.

Enfin, la quatrième colonne, commandée par le général Bonnet, se rendit pendant la nuit et par les hauteurs de Corbitz, d'abord à Postchappel, et ensuite à travers les terres de Plauen, vers Gittersée, pour tourner l'aile gauche des Russes.

Malgré la supériorité des Français, les Russes se seraient certainement maintenus dans leur position, s'ils eussent été plus exercés dans la tactique; mais leur infanterie, presque entièrement composée de recrues des frontières de l'Asie, et leur cavalerie, de baskirs et de cosaques, tout en se battant avec ardeur et avec leur courage naturel, ne purent cependant, vu la lenteur de leurs mouvements, tenir tête à l'ennemi sur tous les points; aussi les Russes furent-ils, après une lutte opiniâtre, repoussés des hauteurs de Plauen et de Raknitz, et forcés encore, à la suite d'un combat très sanglant livré près de Rothnitz et Mockritz, de se replier vers la Dohna. Le village de Zchernitz qui couvrait leur retraite fut dévoré par les flammes, et sept canons restèrent dans un ravin.

Cependant le succès de cette affaire ne valut aux Français que l'avantage d'obtenir autant de vivres que peut en offrir un pays déjà épuisé par la guerre. Ils s'emparèrent donc de toutes les provisions et les emmenèrent à Dresde. De leur côté, les Russes se maintinrent près de la Dohna, et attendirent dans cette position l'arrivée du corps autrichien, commandé par le marquis de Chasteller, qui s'avançait de la Bohême par Peterswalde. Réunis le 22 octobre, ces deux corps se dirigèrent de nouveau sur Dresde, les Autrichiens par Sparrwitz et Seidnitz, et les Russes par Lokwitz et Raknitz.

Le lendemain, la ville de Meissen ayant été emportée par un détachement du corps du général Knorring aux ordres du colonel Bussmann, les troupes françaises qui étaient dans cette place vinrent renforcer la garnison de Dresde, et, le 24, l'ennemi se trouvant réduit à l'extrémité, tenta encore une sortie; mais il fut cette fois repoussé avec une grande perte.

Sur ces entrefaites, le maréchal prince de Schwarzenberg ayant reçu, le 17 octobre, la nouvelle de la marche des Français vers la Bohême, dirigea vers Dresde, après la bataille de Leipzig, le quatrième corps d'armée, commandé par le général Klenau. Ce corps arriva le 26, et son avant-garde repoussant les Français de Gorbitz, Pennerich, Dolzschen et Priesnitz, les rejeta tout à fait dans les ouvrages de la place; le général Klenau établit son quartier-général à Herzogswalde, entre Dresde et Freiberg. Les deux divisions Mayer et prince de Hohenlohe Bartenstein restèrent sur la rive gauche de l'Elbe, tandis que la division du prince Wied-Runkel, s'avançant sur la rive droite à travers les landes de Dresde jusque sur les hauteurs de Weinsdorf, arrivait dans le camp près la route de Grossenhayn, afin d'investir aussi la ville sur la rive droite de l'Elbe, et lui couper les communications avec Torgau. Ces différentes troupes, fortes de 45,000 hommes et rassemblées autour de Dresde, firent alors les dispositions nécessaires pour un siége selon les règles.

Dans les combats livrés journellement à l'ennemi, outre qu'on lui fit beaucoup de prisonniers, on compta encore un grand nombre de soldats qui passèrent volontairement aux alliés, et parmi eux on remarquait surtout les Westphaliens et les Hollandais.

Le 29 octobre, toutes les troupes saxonnes furent contraintes d'abandonner la ville, ainsi que les habitants qui n'avaient pas une provision de vivres pour deux mois.

Ce fut vers cette époque que le maréchal Saint-Cyr apprit la retraite de l'armée française sur le Rhin; considérant alors tout le danger de sa position, que le manque de vivres rendait de jour en jour plus critique, il se décida à abandonner Dresde tout à fait pour s'ouvrir un passage

par Torgau et Magdebourg et se porter sur la rive droite de l'Elbe, y attaquer la division du prince Wied-Runkel, la rejeter et se faire jour de ce côté.

Le 6 novembre, à la pointe du jour, le premier corps (Lobau), deux divisions du quatorzième corps et la cavalerie polonaise et italienne se mirent donc en marche de la Neustadt, tandis que les retranchements extérieurs de l'Altstadt furent fortement occupés. 12,000 hommes et un convoi de plus de 200 chariots commencèrent à s'avancer sur la grande route de Grossenhayn; mais les troupes autrichiennes étaient vigilantes et préparées à recevoir l'ennemi, et leurs chasseurs, qui l'épiaient derrière les vignes qui couronnaient la hauteur, lui firent éprouver une perte considérable. Néanmoins les Français repoussèrent les avant-gardes autrichiennes jusque sur les hauteurs de Reichenberg et de Weinsdorff, près de leurs corps principaux. Mais le prince Wied-Runkel attaquant alors vigoureusement l'ennemi avec toutes ses forces, et son artillerie dirigeant contre lui un feu terrible, celui-ci, après un combat opiniâtre de plusieurs heures, et une perte de 800 hommes tant en morts qu'en blessés, fut contraint de renoncer à son projet, et repoussé vers la ville. Ces troupes affamées se jetèrent alors sur les chevaux qui venaient d'être tués dans les vignobles, et les dévorèrent. Ici, malgré la justice que nous devons rendre à la valeur des soldats autrichiens et aux sages dispositions de leurs chefs, nous ne pouvons croire que le maréchal Saint-Cyr ait eu la résolution bien ferme, une résolution digne de lui, de se faire jour à travers les Autrichiens; autrement eût-il été possible que 5 à 8,000 de ces derniers eussent pu arrêter 12 ou 15,000 Français réduits au désespoir.

La misère dans la ville était alors à son comble; les mou-

lins demeuraient dans l'inaction, les fontaines étaient taries, car les assiégeants avaient détourné l'eau à Plauen; on manquait de pain, on manquait de viande, on manquait de tout. Enfin, poussée par la faim, la garnison se jeta sur des cadavres de chevaux et dévora cette chair déjà en putréfaction. Des maladies cruelles en furent la suite, et une fièvre nerveuse précipita dans la tombe les soldats comme les habitants.

Ce fut dans cette situation désespérée que le maréchal Saint-Cyr envoya au camp des alliés les colonels Marion et Perrin, chargés de ses pouvoirs pour traiter de l'évacuation de Dresde. Ces officiers supérieurs devaient demander la libre sortie de l'armée pour rentrer en France, mais le général Klenau rejeta cette demande. De leur côté, les citoyens envoyèrent des députés à ce général pour lui exposer leur détresse et implorer sa pitié. Madame la princesse Antoine de Saxe, sœur de l'empereur d'Autriche, se joignit à leurs prières, et bien que le comte Klenau eût engagé les membres de la famille royale à s'éloigner de la ville, ces augustes personnages restèrent néanmoins à Dresde, pour y partager le sort de leurs infortunés sujets.

Enfin, touché par ces prières réitérées, et même par des sentiments d'humanité, comme peut-être aussi par le désir de donner aux nombreuses troupes alliées une nouvelle destination, le général Klenau qui sans doute avait reçu des pleins pouvoirs après la bataille de Leipzig, consentit, après une convention provisoire, conclue le 10 novembre dans le village de Gorbitz entre le colonel Rothkirch, quartier-maître-général, et le colonel français Marion, à signer le 11, à Herzogswalde la capitulation demandée. En vertu de ce traité, la garnison française, divisée en 6 colonnes, quitta Dresde avec armes et bagages,

du 12 au 17 novembre, et mit bas les armes en dehors de la ville; on lui accorda le libre départ pour la France, sous condition cependant de ne pas combattre pendant six mois contre les armées alliées.

Le 12 novembre, la première colonne française sortit de Dresde pour marcher sur les derrières des armées coalisées par la route d'Altenbourg, Gera, Cobourg, Kizingen, Hersfurt, Mergentheim, Bruchsal, Rastadt et Strasbourg, et les troupes alliées occupèrent, le jour même de cette sortie, deux portes de la vieille ville et une porte de la ville neuve, ainsi que les retranchements sur les deux rives de l'Elbe. Lorsqu'enfin la garnison française eut, en six différentes fois successives, totalement évacué la place et mis bas les armes, la majeure partie du corps de blocus occupa entièrement la ville.

La garnison française se composait : d'un marechal de France (Gouvion Saint-Cyr), de 12 généraux de division, de 20 généraux de brigade, de 1759 officiers et de 33,744 sous-officiers et soldats. On trouva en outre dans la ville 25 obusiers et 69 pièces d'artillerie française (8 mortiers, 26 obusiers et 117 canons appartenant à la forteresse).

Toutes ces munitions de guerre furent estimées à cinq millions de thalers.

Le Sonnenstein se soumit également le 12 novembre; il fut occupé par un bataillon du régiment d'infanterie autrichienne Czartorisky, aux ordres du général Drechsel du corps du général Chasteller. La garnison française qui y était se rendit à Dresde; elle se composait d'un bataillon du 12e régiment d'infanterie légère, commandé par le major Servant, et fort de 20 officiers, de 500 hommes et de 74 canonniers sous les ordres du capitaine Demaillier.

Cependant la capitulation accordée par le général Kle-

nau au maréchal Saint-Cyr, ne fut point approuvée par le prince de Schwarzenberg, à cause du libre départ des troupes pour la France; car, comme on méditait alors une grande campagne dans l'intérieur de ce pays, on ne pouvait consentir à laisser, comme à Dresde, revenir des autres forteresses de l'Allemagne au-delà du Rhin plus de 100,000 hommes de vieilles troupes disposées encore à combattre. Il est vrai que les forces des alliés s'en seraient trouvées d'autant augmentées par la réunion de leurs corps de blocus, mais on n'eut aucun égard à cette considération.

Comme le général Klenau aurait conclu cette capitulation sans avoir été muni de pouvoirs suffisants, et que le maréchal Saint-Cyr devait avoir, contrairement aux conventions, fait détruire avant son départ beaucoup de munitions de guerre, le général Chasteller reçut ordre de notifier au maréchal la non-exécution du traité, et de remettre le corps français en possession de Dresde, avec tous ses moyens de défense, et absolument dans la même situation où il se trouvait avant la signature de la convention. Mais le maréchal Saint-Cyr, qui était déjà arrivé à Altenbourg, refusa de retourner à Dresde, et il fut en conséquence forcé de se déclarer prisonnier de guerre; on le conduisit avec son corps dans les états autrichiens.

Il est peut-être sans exemple, dans les fastes de l'histoire des guerres des nations civilisées, qu'une garnison après avoir capitulé et déjà abandonné une place, ait été contrainte d'y retourner; et quoique nous fussions d'avis que dans l'état des choses d'alors on ne devait pas laisser franchir le Rhin à ces 30,000 Français, on aurait dû néanmoins faire des arrangements basés sur les principes éternels de la justice et de l'humanité, et il serait fort à désirer que cette tache pût être effacée de l'histoire de la guerre de la Sainte-Alliance.

# TRAITÉ

SUR

# L'ARTILLERIE,

PAR SCHARNHORST.

## DES OBUSIERS ET PIÈCES A CHAMBRE.

### OBUSIERS DE CAMPAGNE.

178. Pour avoir en campagne une bouche à feu avec laquelle on pût jeter des bombes dans un lieu fortifié, dans un village, dans une redoute, contre un ennemi posté derrière une hauteur, une barrière, etc., et lancer à volonté des bombes et de la mitraille en rase campagne, on a introduit une pièce intermédiaire entre les canons et les mortiers; c'est l'obusier.

#### Longueur.

179. Plus les obusiers sont longs, plus ils ressemblent aux canons, et plus ils sont convenables pour le service de campagne.

On dit, dans tous les livres d'artillerie, que la longueur des obusiers doit être précisément telle, que l'homme qui met la charge puisse la placer dans la chambre. La longueur des obusiers varie néanmoins beaucoup dans les diverses artilleries. Généralement les obusiers de différent calibre n'ont pas une même longueur; d'ordinaire ceux de

gros calibre sont plus longs que ceux d'un calibre inférieur. Il est aisé d'en découvrir la raison ; c'est qu'on s'est réglé sur la coutume plus que sur des expériences spéciales, ou qu'on appréhende d'en faire.

L'expérience a démontré, d'une manière convaincante, qu'avec une longueur de 2 pieds 1/4 mesure de Paris, le bombardier de moyenne taille peut encore placer avec la main le sachet dans la chambre. Cela détermine par conséquent la longueur des obusiers de campagne, depuis la bouche jusqu'à la chambre. Si on les fait plus courts, ils perdent en rase campagne une grande partie de leur effet, surtout quand on tire à mitraille.

La longueur la plus avantageuse à donner à la chambre n'est déterminée ni par l'expérience ni par la théorie. Si on la fait plus longue qu'il n'est nécessaire, cela augmente considérablement la longueur de l'obusier, et l'on ne peut plus donner à celui-ci, avec la plupart des affûts, *l'élévation* qu'une moindre longueur lui permettrait de recevoir. La force de la charge détermine la grandeur de la chambre, laquelle détermine à son tour la longueur et le diamètre. Dans quelques artilleries, la longueur est au diamètre de la chambre comme 3:1, dans d'autres comme 2:1. Le dernier rapport mérite sans aucun doute la préférence sur le premier. Selon les proportions indiquées ici, la longueur totale de l'obusier de 7 livres sera de 6 calibres, et celle de l'obusier de 10 livres sera de 5 calibres 1/2 (1).

(1) Le lecteur se rappellera que ces poids de 7 et 10 livres forment environ la moitié du poids des obus.

(*Traducteur.*)

Poids.

180. Le poids des obusiers, comme celui des canons, dépend en général de la charge, et sur ce point, l'auteur renvoie au n° 136 et suiv. Toutefois, on ne peut pas appliquer ici sans restriction ce qui a été dit à l'égard des canons, attendu que les obusiers sont beaucoup plus courts que ceux-ci. Il paraît néanmoins, à en juger par l'usage qu'on a fait des obusiers employés jusqu'à ce jour, qu'avec la charge du 1/8 du poids de l'obus, l'obusier doit avoir environ de 55 à 60 livres de métal par livre de l'obus, et l'affût presque le double du poids de l'obusier, pour avoir la solidité convenable : avec la charge du 1/10 du poids de l'obus, on pourra ne donner qu'environ 45 livres de métal par livre de l'obus, mais il faut alors que l'affût ait au moins le double du poids de l'obusier.

181. Les obusiers hanovriens de 7 livres, qui ont été employés dans la guerre de la révolution, avaient 6 calibres de longueur, pesaient 650 livres, et recevaient 2 livres de charge; le poids de leurs affûts, y compris les roues, était de 1,261 livres. Avec ces proportions, il n'y avait que les affûts de bon bois qui résistassent; ceux de mauvais bois se rompaient très souvent quand on tirait sous des angles élevés; la rupture avait lieu vers le cintre de mire, non loin de l'entretoise de support. L'obusier saxon de 8 livres reçoit 1 livre 1/2 de charge, pèse 736 livres, l'affût 1,176 livres; l'obusier français de 6 pouces pèse 670 livres, l'affût 1,267, l'obus 23, et la charge de poudre 1 livre 3/4.

Une expérience convaincante et souvent répétée a appris que les obusiers de 7 livres, qui pesaient 600 livres, et qui avaient des affûts du poids de 900 livres, agissaient tellement contre leurs affûts avec 1 livre 1/2 de charge, que ceux-ci se rompaient quelquefois. Il paraît qu'avec la charge du 1/8 du poids de l'obus, on a le poids de l'obusier et de l'affût réunis, en multipliant le poids de l'obus par 130; mais que pour avoir ce même poids, avec la charge du 1/12 du poids de l'obus, il faut multiplier le poids de l'obus par 95. Si donc un obusier de 7 livres pèse avec son affût 1425 livres et l'obus 15 livres, on pourra lui donner la charge du 1/12 du poids de l'obus, ou 1 livre 1/4 de poudre.

### Épaisseur du métal.

182. Le poids et la longueur de l'obusier détermine en général l'épaisseur du métal. Toutefois, on pourrait encore mettre en doute, si l'épaisseur fixée d'après ces données serait suffisante pour résister à la force de la poudre. L'expérience paraît l'attester : et l'obusier mentionné (181), lequel n'avait pas le poids demandé, a néanmoins soutenu l'effort de la poudre.

En ce qui concerne l'épaisseur que doit avoir le métal dans les diverses parties, nos artilleurs praticiens ne savent en dire autre chose, sinon qu'elle doit être moindre à la volée qu'à la chambre, attendu que le fluide élastique qui se développe de la poudre a plus d'espace pour se répandre dans la première, et qu'il perd en conséquence une grande partie de sa densité. On peut déduire de ce qui a été dit

(22, 23, 26, 27), jusqu'à quel point cela dépend du plus ou moins de vitesse de la décomposition des grains de poudre.

Cependant comme les obusiers actuels (voyez les tables des différentes artilleries) résistent dans toutes leurs parties à la force de la poudre, on peut adopter sans crainte leurs différentes dimensions avec les charges indiquées. L'obusier hanovrien de 7 livres, qui recevait 2 livres de charge et ne pesait que 650 livres, était néanmoins assez fort en métal, puisque sur 16 de ces bouches à feu, il n'y en eut pas une qui, après trois campagnes, se trouvât hors de service par suite du défaut d'épaisseur. Cette épaisseur était de 51/96 calibre autour de la chambre, de 34/96 au second renfort, et de 26/96 calibre à la volée. Si l'on voulait toutefois faire couler des obusiers d'un poids beaucoup plus faible, il serait essentiel de déterminer la force des différentes parties avec beaucoup de soin, et d'après une expérience spéciale.

On peut donner aux obusiers, avec quelque restriction, les proportions d'épaisseur adoptées pour les canons. Un obusier à 4 livres de charge aura l'épaisseur nécessaire, s'il est aussi fort en métal autour de la chambre que le canon de 12, qui reçoit la même charge, l'est à la culasse On peut également conclure de l'épaisseur du canon au second renfort et à la volée, celle que doit avoir l'obusier aux mêmes parties.

En conséquence, les obusiers de 10 livres qui reçoivent 4 livres de charge, auraient la même épaisseur en métal que les canons de 12, auxquels on donne une charge égale; l'obusier de 7 livres, dont la charge est de 2 livres de poudre, recevrait l'épaisseur du canon de 6, etc. Il sera néanmoins à propos de faire l'obusier un peu plus fort à ses parties

postérieures que le canon, attendu qu'il se développe une plus grande force expansive de la poudre dans les obusiers que dans les canons, en raison de ce que l'obus est d'un poids plus considérable que le boulet; mais l'épaisseur des parties antérieures pourra être la même dans les deux espèces de bouches à feu, vu que l'obusier étant plus court que le canon, la force de la poudre agit avec un peu moins d'intensité dans le premier que dans le dernier.

#### Forme de la chambre.

183. On a vu au § 54 et suiv. combien sont incertaines les expériences qui déterminent l'influence de la chambre sur les portées. On fait donc bien de s'en tenir aux chambres qui sont d'un usage plus commode. Ce sont sans contredit les chambres cylindriques. Celles-ci se nettoient plus aisément qu'aucune autre, et de plus on peut y employer des gargousses sans aucune difficulté. Les gargousses cylindriques sont aussi plus faciles à faire, et leur emploi n'occasionne aucun retardement. Toutes les autres perdent leur forme dans le transport, et présentent beaucoup d'incommodités pour les ranger dans les caissons, etc.

#### Tourillons, différence du métal, visière, bouton de mire, anses, vent, lumière.

184. Ce qui a été dit à ce sujet dans le premier chapitre de cette section à l'occasion des canons, peut très bien s'appliquer aux obusiers. Mais il y a quelques observations à faire.

1° Il est très important dans les obusiers que l'axe des tourillons se trouve proche et en dessous de l'axe de l'âme. Si l'axe des tourillons passe par la ligne inférieure de l'âme, la force avec laquelle la culasse agit contre la machine de pointage est beaucoup plus grande que dans les canons.

2° Quoiqu'il ne soit pas ordinaire dans les obusiers de se servir de la hausse adaptée à la culasse, l'usage de cette hausse y est néanmoins plus important que dans les canons; attendu que le tir sous des angles élevés y a lieu plus fréquemment. Il est vrai que le pointeur porte sur lui une hausse qu'il emploie dans ce cas-là, mais il s'en sert rarement, afin de ne pas ralentir le feu; de plus, cette hausse a ordinairement le défaut dont il a été parlé au n° 174, c'est qu'on est obligé de viser au travers d'un trou.

A l'égard du *vent* dans les obusiers, nous renvoyons à l'article du *vent* dans les mortiers; et pour ce qui concerne la lumière, voyez n$^{os}$ 154 à 157.

### Schuwalows.

185. Les schuwalows sont une espèce d'obusier que les armées russes employèrent à la guerre de sept ans. Ils diffèrent des obusiers ordinaires : 1° par la longueur ; 2° par la forme de leur âme qui est ovale et qui a son grand diamètre dans le sens horizontal ; et 3° par leur bouche qui est en entonnoir. Ces obusiers avaient pour destination principale de tirer à mitraille. On espérait que les balles se répandraient suivant la forme ovale de l'âme, dont le grand diamètre était parallèle à l'axe de l'affût. Et pour s'assurer encore

plus de cet effet, on avait fait la bouche ovale et évasée en forme d'entonnoir. On était tellement entiché des avantages de cette bouche à feu, qu'on la fit fabriquer secrètement, qu'on fit prêter un serment particulier aux commis destinés à la servir, et qu'on envoya pendant la guerre de sept ans douze de ces pièces à Vienne comme un grand présent. L'expérience apprit ensuite que les balles de mitraille lancées par ces schuwalows, s'écartaient de la même manière qu'en sortant des autres bouches à feu; que la forme ovale des boites ou sacs qui contenaient les balles, et la difficulté de placer la charge dans la chambré (à cause de la longueur des pièces) apportaient de la lenteur dans le tir. En outre, la forme extérieure étant ronde, et celle de l'âme étant ovale, il en résultait une épaisseur de métal inégale.

Après la bataille de Zorndorf, les généraux Soltikof et Fermor se plaignirent de leur peu d'effet. Le comte Schuwalow, chef de l'artillerie et inventeur de cette bouche à feu, répondit victorieusement à ces plaintes par des expériences qui eurent lieu au commencement de l'année 1760(1); toutefois ces pièces paraissent avoir été supprimées après la guerre de sept ans. On trouve quelques détails sur leur construction dans l'ouvrage de Tielke, intitulé : *Beitragen zür Kriegeskunst*, deuxième partie. Le diamètre vertical de l'âme est égal à celui d'un boulet de 3; le diamètre horizontal est d'une longueur double de celle-là. La longueur de la pièce est de 18 calibres de 3. La charge est de 5 à 6 livres de poudre. On tire avec ces bouches à feu : 1o une

(1) Correspondance de M. le marquis de Montalembert. T. II, page 157.

espèce de grenade qui a la forme d'un flacon, et parfois aussi un corps massif; 2. des boulets incendiaires de la même forme; 3° des grappes de raisin. Celles-ci consistent, dans le dessin que nous avons cité, en 7 boulets de 3, dont 6 disposés deux à deux, et un devant le milieu de la chambre. Les petites balles sont en plomb et au nombre de 168, pesant chacune deux onces.

Ce n'est pas seulement en Russie que l'artillerie théorique et pratique avait fait si peu de progrès en 1760, qu'on regardait ces bouches à feu comme préférables aux canons et aux obusiers ordinaires. L'auteur a vu faire, en 1782, en Allemagne, des expériences avec des pièces dont les âmes étaient ovales et les bouches en forme d'entonnoir.

Mais on s'est convaincu, par des expériences, que ni la forme du tube, ni la bouche en entonnoir n'avait la plus petite influence sur la dispersion de l'expansion des balles; que l'emploi de projectiles de forme ovale était accompagné de toutes sortes d'incommodités; que ces projectiles ne pouvaient être lancés à des distances considérables, qu'ils déviaient beaucoup plus de la ligne de direction, et qu'ils donneraient des différences beaucoup plus grandes dans les portées que les projectiles de forme ronde.

### Licornes.

Les licornes sont des pièces russes qui diffèrent des canons en ce qu'elles ont une chambre. Celle-ci a la forme d'un cône tronqué.

Tielke, qui donne quelques détails sur cette pièce dans la deuxième partie de son livre intitulé : *Beitragen zür*

*Kriegeskunst*, rapporte que, dans la guerre de sept ans, on a attaché aux grenadiers à cheval des licornes de 2 (4) livres, et que l'artillerie avait pour ces pièces, outre les affûts ordinaires, une espèce d'affût marin, dont on se servait pour tirer à de grandes distances.

### Pièces à chambre.

187. Dans les années 1742 à 1744, le colonel prussien Holzmann fit couler tous les canons de campagne prussiens avec des chambres. La plus grande partie de ces pièces reçut des chambres coniques, une autre partie en reçut de cylindriques. Tous les canons étaient de 16 calibres de longueur, quelques pièces de 12 seulement n'eurent qu'une longueur de 14 calibres. Ces bouches à feu furent en usage dans la seconde guerre de Silésie, car on n'en avait pas encore coulé d'autres en 1751. Mais, dans la guerre de sept ans, on trouva que les chambres occasionnaient des retards dans la charge, attendu que les gargousses se déformaient par le transport, et qu'on ne pouvait parfois les introduire dans la chambre; et dès 1759, on en revint à couler les pièces sans chambres.

188. Après la guerre de sept ans, on vit reparaître dans l'artillerie saxonne une espèce de pièces à chambre, sous la dénomination de *pièces à grenade*. Le colonel Hoyer en fait mention (1). Elles ont le calibre d'un obusier de 4 (8) livres.

(1) Histoire de l'Art de la guerre, par Hoyer. 2e volume, 2e moitié, pag. 450.

Les grenades qu'elles lancent sont chargées d'une demi-livre de poudre. La pièce est de 6 quintaux 1/2. La chambre remplie contient 1 livre 6 onces de poudre ; la longueur est de 9 calibres. Dans la guerre de 1778, on avait attaché une de ces pièces à grenades à chaque bataillon de grenadiers. On en coula un plus grand nombre dans la suite ; dans la guerre de la révolution, il se trouvait une batterie de pièces à grenades dans le contingent saxon. On trouvera les détails de leur construction dans les tables de l'artillerie saxonne.

### Caronades.

189. Les caronades parurent pour la première fois sur les flottes anglaises dans la guerre d'Amérique en 1774. On ignore si les frères Carron (fondeurs de canons) en furent les inventeurs, ou seulement les fabricants. Leur chambre est cylindrique, et n'est pas beaucoup plus petite que l'âme ; elles lancent des boulets soit pleins, soit creux. La longueur de ces pièces est d'environ 6 à 8 calibres. Elles pèsent de 56 à 62 livres par livre du boulet, leur charge est entre 1/16 et 1/8 du poids du boulet. Il y a des caronades de 12, 18, 24, 32, 42 et 68 livres de balles ; on les emploie sur tous les vaisseaux conjointement avec les canons. On trouvera les détails de leur construction dans les tables de l'artillerie anglaise.

190. *Les pièces à grenades et les obusiers doivent-ils avoir des chambres ?*

D'après ce que nous avons déjà exposé, nos 41 à 43, sur l'effet des pièces à chambre, il paraît que les chambres n'ont aucune influence sur l'effet de la poudre, ou qu'elles n'en ont du moins qu'une très faible, les pièces étant d'ailleurs d'une égale longueur.

S'il en est ainsi, on aurait bien pu se dispenser de donner des chambres aux bouches à feu dont il a été fait mention depuis le no 185; l'on ne se fût pas exposé aux incommodités qui accompagnent d'ordinaire les longues pièces à chambre, et qui ne sont compensées par aucun avantage considérable.

191. En supprimant la chambre des obusiers, et en faisant leur premier renfort court et épais, on peut sans grand inconvénient leur donner plus de longueur. Au moyen de ce changement, on obtiendra l'avantage de les pouvoir plus employer comme canons en rase campagne. Alors on pourra non-seulement tirer des coups d'obus rasants, mais encore des coups à mitraille d'un plus grand effet. Le tir n'en aura pas moins de justesse, ni les obus moins de facilité à éclater. Les tables 15 et 16, et leur explication, donnent sur tous ces points les éclaircissements les plus complets.

Un obusier de 7 livres, du poids de 9 quintaux et de 9 calibres de longueur, produira un effet beaucoup plus considérable que les obusiers de 7 livres actuellement en usage, et néanmoins il ne sera pas avec l'affût beaucoup plus pesant que ceux-ci. La longueur de l'âme, en avant de l'obus chargé, sera, dans les obusiers longs, de 6 à 7 calibres. Dans les courts, elle n'est que de 3 à 3 1/2. La charge sera égale dans les uns et dans les autres.

192. A ces avantages des obusiers sans chambre se

joindront aussi quelques inconvénients. Le premier consistera en ce que la charge de poudre, étant si faible par rapport à la grandeur de l'âme, exigera peut-être un culot.

S'il en est ainsi, ce que nous ne voulons pourtant pas décider, on ne pourrait mener à la suite des obusiers des charges si différentes, comme on le fait aujourd'hui, attendu que les culots occuperaient trop d'espace, et formeraient un poids considérable. Dans tous les cas, ces culots ne seraient pas nécessaires pour les fortes charges.

Un autre inconvénient de l'obusier dont il s'agit, consisterait en ce que l'on ne pourrait pas, avec des machines de pointage ordinaires, lui donner autant d'élévation qu'aux obusiers actuels. Peut-être remédierait-on à peu de frais à cet inconvénient au moyen d'une autre machine de pointage.

Il résulte de ces considérations, que les obusiers sans chambre auraient, pour le service en rase campagne, un avantage décidé sur les obusiers ordinaires; mais qu'ils ne conviennent pas aussi bien que ceux-ci dans des terrains très montagneux et contre des fortifications; supposé toutefois qu'on ne pût pas obvier, en examinant la chose de plus près, aux incommodités que nous avons indiquées.

---

## DES MORTIERS.

---

193. La construction mécanique des mortiers n'a pas été examinée et déterminée avec autant de soin que celle des canons. On verra, dans les tables des mortiers de différentes artilleries, que le poids des mortiers actuellement en usage, à égalité de calibre et de charge, est très différent. Il en est de même de leur longueur. Elle est, jusqu'à la chambre, de 2 calibres dans quelques artilleries, et de 1 calibre 1/2 dans d'autres.

### Longueur.

194. La longueur des mortiers a une très grande influence sur la portée. On n'a pas cependant attaché beaucoup de prix à la longueur, parce que dans les mortiers de terre on peut ordinairement, au moyen des fortes charges, atteindre à la distance cherchée. Quant aux mortiers de mer, qu'on emploie souvent à des distances très considérables, on a donné à ceux de gros calibre une longueur plus grande que celle des mortiers de terre ordinaires.

On manque totalement d'expériences sur l'effet des mortiers de différentes longueurs. Dans l'artillerie hano-

[illegible] plus grande, si la chambre du mortier [illegible] plus petite [illegible] même, dans les [illegible] volume, la portée du mortier [illegible] plus considérable que celle du mortier [illegible] circonstances sont différentes.

195. Dans l'artillerie française on a donné à tous les mortiers 1 calibre 1/2 de longueur jusqu'à la chambre. Dans l'artillerie anciennement cette longueur [illegible] calibre. Dans la plupart des autres artilleries cette partie est plus longue : néanmoins il n'est aucun mortier qui ait plus de 2 calibres de longueur, à l'exception des mortiers de mer anglais dont quelques-uns ont environ 3 calibres de longueur, depuis la bouche jusqu'à la chambre. Dans les gros calibres, les mortiers courts ont sur les longs l'avantage de pouvoir être chargés plus commodément. Cet avantage n'est pas sans importance avec les bombes de 100 et de 150 livres, et mérite toujours par conséquent d'être pris en considération.

Il y a lieu de s'étonner qu'on ait proportionné les petits mortiers, à l'égard de la longueur, de la même manière que les grands. Il fallait donner à la partie comprise depuis la bouche jusqu'à la chambre, la longueur avec laquelle on pouvait encore charger commodément. Si on la déterminait à 16 pouces de Paris, alors le mortier de 12 pouces

aurait, jusqu'à la chambre, 1 calibre 1/2 de longueur, celui de 8 pouces 2 1/4, et celui de 6 pouces 3 calibres. Le poids des petits calibres ne deviendrait pas, par cet accroissement de longueur, assez considérable pour qu'il en résultât des inconvénients essentiels; les longs mortiers de petit calibre porteraient leurs bombes plus loin que les courts mortiers actuels, et ils pourraient, à cause de leur grande capacité intérieure, être encore employés en cas de besoin à lancer des pierres et de petites grenades; ce qui ne peut avoir lieu avec leur construction actuelle. En donnant une même longueur à tous les mortiers, on obtiendrait un avantage, c'est que des poudres inégalement sèches ne produiraient pas des différences de portée si considérables (table 10 du dixième volume).

Quelques artilleurs célèbres pensent que le tir est d'une grande justesse dans les mortiers courts. La Martillière (*Réflexions*, etc., page 86) est de cette opinion. Mais l'expérience ne confirme pas leurs assertions. Voyez table 15 dans le premier volume, et n° 204.

Dans une expérience faite à Hanovre avec un mortier et un obusier de 30 livres, la différence de la plus grande à la plus petite portée fut de 320 pas dans le mortier, et de 208 seulement dans l'obusier, peut-être par l'effet d'un vent inégal. Le premier avait 1 calibre 3/4 de longueur, et l'autre 3 calibres. La charge était d'une livre, l'élévation de 15 degrés.

### Poids, charge et durée des mortiers.

196. Le poids et l'épaisseur de métal des mortiers dépendent de la charge. La table suivante donne un aperçu

du poids et de la charge des mortiers dans l'artillerie française, autrichienne et anglaise. Nous citons ici ces artilleries, parce qu'elles ont fait le plus grand nombre d'expériences avec cette espèce de bouche à feu.

*Poids et charges des mortiers.*

| Désignation des mortiers. | Poids du mortier. | Poids de la bombe. | Charge. | Poids du mortier par livre de la bombe. | Charge en poids de la bombe. |
|---|---|---|---|---|---|
| Autrichiens. | Liv. | Liv. | Liv. | Livres. | |
| De 60 livres. | 2056 | 108 | 4 1/2 | 20 | 1/24 |
| » 30 » | 1020 | 54 | 2 1/4 | 20 | 1/24 |
| » 10 » | 350 | 19 | 1 3/16 | 20 | 1/24 |
| Français. De 12 pouces ch. cylindrique. | 3150 | 147 | 3 1/8 | 21 | 1/45 |
| Antérieurement. | 2060 | 147 | 3 1/8 | 15 | 1/4 |
| 12 pouce chambre conique. | 2750 | 147 | 11 | 18 | 1/13 |
| 10 po. ch. cyl. | 2000 | 100 | 6 1/2 | 20 | 1/15 |
| 10 » ch. cyl. | 1560 | 100 | 3 5/8 | 15 | 1/28 |
| 10 » ch. con. | 2130 | 100 | 6 1/2 | 21 | 1/15 |
| 10 ». ch. con. | 2458 | 100 | 11 | 24 | 1/9 |
| 8 » ch. cyl. | 595 | 44 | 1 1/4 | 14 | 1/35 |
| 8 » ch. con. | 563 | 44 | 2 | 14 | 1/22 |

*Poids et charges des mortiers. (Suite.)*

| Désignation des mortiers. | Poids du mortier. | Poids de la bombe. | Charge. | Poids du mortier par livre de la bombe. | Charge, en poids de la bombe. |
|---|---|---|---|---|---|
| | Livres. | Livres. | Livres. | Livres. | |
| **Anglais.** | | | | | |
| 13 pouces. | 2800 | 198 | 9 2/3 | 14 | 1/20 |
| 10 » | 1173 | 93 | 4 5/8 | 13 | 1/20 |
| 8 » | 488 | 39 | 2 | 12 | 1/20 |
| 5 1/2 » | 132 | 15 | 9 onces | 9 | 1/27 |
| 4 2/5 » | 95 | 8 | 4 1/2 | 12 | 1/27 |

Les mortiers autrichiens ont, jusqu'à la chambre, 1 38/64 calibre de longueur, leur chambre est cylindrique. Les mortiers français 1 calibre 1/2, leurs chambres sont les unes cylindriques et les autres coniques, comme on l'a in-

diqué. La longueur des mortiers anglais, jusqu'à la chambre, est d'environ 1 calibre 3/4. La chambre est un peu plus large à l'orifice qu'au fond ; elle est néanmoins à peu près cylindrique.

197. Ces constructions sont si différentes et si opposées, qu'on s'aperçoit au premier coup d'œil qu'elles ne s'appuyent ni sur la théorie ni sur l'expérience. Il est à peine croyable qu'on ait opéré avec tant de négligence dans une chose si importante. Les mortiers anglais de 10 pouces, ou 50 livres, n'ont guère plus de la moitié du poids des mortiers autrichiens de 60 livres, et ils ont cependant une charge plus forte. Les mortiers autrichiens de 60 livres et les mortiers français de 10 pouces sont de même poids, ont la même égalité entre leurs bombes, et cependant on croit pouvoir donner 6 livres 1/2 de charge aux derniers, et 4 livres 1/2 seulement aux premiers. Quelle différence de poids avec des charges égales entre les mortiers français de 12 pouces à la chambre cylindrique? L'un pèse 3150 livres, et l'autre 2060. Le mortier anglais de 13 pouces et le mortier français de 12 pouces ont à peu près le même poids par livre de la bombe, et la charge du premier est pourtant plus de deux fois aussi forte que celle du dernier.

198. Parmi de telles contradictions, il est difficile que l'expérience fournisse des résultats généraux, et l'on ne doit en conséquence regarder ceux qui suivent que comme une détermination approximative qui a encore besoin d'une grande vérification. Quand les mortiers ont des chambres cylindriques, 1 calibre 1/2 de longueur depuis la bouche jusqu'à la chambre, et 20 livres de métal par livre de la bombe, la plus forte charge est :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Mortier de | 75 livres, | 1/24 | } environ du poids de la bombe. |
| « | 50 » | 1/20 | |
| « | 30 « | 1/19 | |
| « | 10 « | 1/18 | |

Si l'on règle la charge du mortier à 1/20 du poids de la bombe pour tous les calibres, alors son poids est d'environ, pour le

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Mortier de | 75 | livres, par livre de la bombe, | | 28 | livres. |
| » | 50 | » | » | 20 | » |
| » | 30 | » | » | 18 | » |
| » | 10 | » | » | 10 | » |

Si l'on détermine la longueur du mortier à chambre cylindrique de tout calibre à 18 pouces, depuis la bouche jusqu'à la chambre, alors, avec la charge de 1/20 du poids de la bombe, le poids est par livre de la bombe, pour le

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Mortier de | 75 | livres, | environ | 28 | livres. |
| » | 50 | » | » | 22 | » |
| » | 30 | » | » | 21 | » |
| » | 10 | » | » | 24 | » |

199. On remarque dans l'indication du poids des mortiers au dernier paragraphe, que les gros calibres sont proportionnellement beaucoup plus pesants que les petits, à longueur égale. Si les uns et les autres sont proportionnés d'une même manière, alors les premiers n'ont pas à beaucoup près la durée des derniers. On a déjà reconnu cette même différence de durée dans les canons de différent calibre, ainsi que nous l'avons vu dans la vingt-troisième table du premier volume ; mais cette différence n'est pas aussi grande que dans les mortiers. Les artilleries, qui proportionnent

semblablement les petits et grands mortiers, qui ont des charges égales par rapport au poids de la bombe, ont donc fait les grands trop faibles et les petits trop forts. D'après les expériences qui ont été faites en France (*Mémoires de Scheel*, page 93), il y a une grande difficulté à tirer à des distances très considérables avec des mortiers de 18 pouces. En se servant des charges ordinaires de 4 à 6 livres, les bombes n'atteignaient que les distances moyennes; et avec les fortes charges, de 9 à 12 livres, les mortiers étaient bientôt endommagés. On croit en conséquence qu'il n'y a que les mortiers de 10 pouces, ou de 50 livres, qu'on puisse employer pour tirer à de grandes distances, ou plutôt que ces mortiers sont seuls capables de supporter une forte charge proportionnelle (1/15 du poids de la bombe, c'est-à-dire 6 livres 1/2), et il paraît que ces expériences, qui ont été faites dans les guerres de 1742 à 48, et de 1756 à 63, ont été confirmées par des expériences plus récentes. En effet, parmi les mortiers de 12 et de 10 pouces, d'une même proportion, qui ont été coulés pendant la guerre de la révolution (les premiers du poids de 3100 livres et les derniers de 2000), les premiers ont une très petite charge (3 livres 5/8 ou 1/45 du poids de la bombe) comparativement aux derniers (6 livres 1/2 ou 1/15 du poids de la bombe). Supposé même que ce ne soit par une absolue nécessité qui ait fait donner au mortier de 12 pouces une charge aussi faible, le rapport qui vient d'être indiqué prouve du moins que les dernières expériences ne contredisent pas les précédentes.

200. On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici une relation circonstanciée des expériences françaises ci-dessus mentionnées; nous la copions dans les Mémoires de Scheel, page 93.

Pendant la guerre de 1741, on avait remarqué que les mortiers coulés, d'après l'ordonnance de 1732, et surtout ceux de 12 pouces, étaient ruinés en peu de temps. On avait trois espèces de mortiers de 12 pouces, les premiers avec une chambre cylindrique à 5 livres 1/2 de charge, les seconds avec une chambre en poire à 5 livres 1/2, et les troisièmes avec une chambre semblable à 12 livres. La premières espèce pesait 1450 livres, la deuxième 1700, et la troisième 2300. La première et la deuxième espèce étaient destinées à fournir des portées moyennes (800 toises), et la troisième des grandes portées (1200 toises). Avec les charges indiquées, les trois espèces se trouvèrent très promptement hors de service (la première après 70 coups, et la troisième après 12 à 20 coups). Dans la troisième espèce, les bombes se brisaient très souvent en beaucoup de morceaux. La deuxième espèce ne portait pas plus loin que la première, et se détruisait néanmoins plus promptement. En conséquence, les mortiers construits selon l'ordonnance de 1732, table 35, furent regardés comme trop faibles, et l'on en fit d'autres de 12 pouces (75 livres), pour tirer avec de fortes charges et à de grandes distances. On donna aux chambres cylindriques différentes dimensions, on augmenta l'épaisseur du métal, on essaya divers alliages ; bref, on employa tous les moyens d'atteindre le but proposé. Mais on eut si peu de succès, qu'il fallut abandonner entièrement l'idée de faire des mortiers de 12 pouces, auxquels on pût donner les charges convenables pour obtenir des portées de 1200 toises. On prit alors un petit calibre, et l'on chercha par sa construction à la rendre propre à remplir ce but. A cet effet, on donna aux mortiers de 10 pouces (40 livres) (1) une

(1) Il n'est pas inutile de rappeler quelquefois au lecteur, que

épaisseur de métal presque supérieure encore à celle des précédents mortiers de 12 pouces, et 7 livres de charge, ou 6 livres 1/2 quand on la mettait en sachets ; on trouva qu'ils atteignaient alors la distance demandée, et qu'ils tiraient jusqu'à 300 coups avant d'être mis hors de service ; tandis que ceux de 12 pouces, avec des charges proportionnellement les mêmes, ne soutenaient pas le tiers de ce nombre de coups, sans être endommagés. Les bombes des mortiers de 10 pouces, dans ces expériences, s'enfoncent à la même profondeur que celles des mortiers de 12 pouces, et produisent à peu près le même effet en éclatant. La force avec laquelle les bombes de 10 pouces tombent sur les voûtes, est moindre sans doute que dans celle de 12 pouces. Mais comme on ne pouvait jamais pointer le mortier de 12 pouces sous un angle aussi élevé que celui de 10 pouces, sans risquer de le mettre en pièces, ce désavantage ne peut être regardé comme considérable. Les mortiers de 8 pouces (20 livres) ont présenté la durée convenable, et n'ont en conséquence subi aucun changement (fin de l'extrait des Mémoires de Scheel).

Des recherches semblables, faites dans d'autres artilleries, ont aussi produit les mêmes résultats ; les expériences qui ont eu lieu en Danemarck (table 25 du premier volume) sont en concordance parfaites avec celles qui ont été faites en France. A l'égard de l'influence que les chambres exercent sur la durée des mortiers, voyez encore n° 205.

lorsque le calibre d'un mortier ou d'un obusier est exprimé en livres, il faut doubler le nombre de ces livres, pour avoir le poids du projectile.

(*Traducteur.*)

201. La Martillière (*Réflexions*, etc., page 85), et presque tous nos premiers artilleurs sont de l'opinion, que le poids du mortier et surtout celui de l'affût, de même que la solidité de la plate-forme, ont quelque influence sur la justesse des coups. Mais cette opinion n'est appuyée sur aucun fait déterminé, et l'auteur de ce Manuel a connaissance de plusieurs expériences, dans lesquelles ni l'assiette fixe de l'affût, ni l'accroissement de son poids, n'augmenta la rectitude du tir. Même avec des mortiers posés de travers sur des plate-formes inégales, ruinées et vacillantes, les coups ne furent pas plus inégaux qu'avec les mortiers les plus solidement établis.

Épaisseur du métal.

202. L'épaisseur de métal des mortiers dépend de la charge et de la longueur (198). Elle doit toujours être plus forte à la culasse que celle des canons, à égalité de charge, attendu que la bombe est plus pesante que le boulet, et que la poudre exerce, par conséquent, dans son inflammation, une force expansive plus considérable. Selon cette mesure, l'épaisseur d'une chambre devrait être de plus de 2 pouces 1/2 (épaisseur du canon de 3), pour une charge de 1 livre 1/2; au-delà de 3 pouces 1/2 pour 3 livres de charge; au-delà de 4 pouces 1/2 (épaisseur du canon de 12) pour 5 livres; et au-delà de 5 pouces 1/2 (épaisseur du canon de 24) pour 8 livres de charge. Mais le mortier peut être plus faible en métal à ses parties antérieures. Celles-ci ont ordinairement, comme dans les canons, la moitié de l'épaisseur des parois qui environnent la chambre

Ni la théorie, ni l'expérience ne fournit une détermination plus précise de l'épaisseur de métal des mortiers. Mais si l'on compare l'épaisseur indiquée ici avec le poids des mortiers donné au n° 198, on reconnaîtra quelque concordance entre ces deux points.

Nous proposons, pour ceux qui ne veulent pas s'engager dans des recherches rigoureuses, d'adopter pour les mortiers cylindriques les proportions du mortier autrichien, toutefois, avec cette modification, que la chambre du mortier de 30 livres sera construite pour 3 livres de charge, et celle du mortier de 10 livres pour 1 livre 1/4. Avec ces charges ils auront la durée nécessaire. La description détaillée du mortier autrichien se trouve dans la vingt-quatrième table.

Aucun ouvrage connu ne renferme le détail complet des dimensions du mortier à chambre conique dit *à la Gomer*. On en trouve quelques aperçus dans la trente-cinquième table. Si l'on construit, d'après ces dimensions, un mortier de 12 pouces, il pèsera 2700 à 2800 livres. Si c'est un mortier de 10 pouces, il pèsera environ 2000 livres. On peut donner 11 livres de charge au premier et 6 livres 1/2 au second (196).

Chambres.

203. Les chambres des mortiers ont toujours beaucoup occupé les artilleurs. Nous en avons déjà dit quelque chose; nous allons maintenant considérer ce sujet de plus près, et traiter à cette occasion de quelques autres points qui s'y rapportent.

A l'égard de l'influence que la forme des chambres exerce sur les portées, l'expérience (29-43) est très contradictoire. Il y a une expérience faite à Berlin et à Manheim avec le mortier de Véga, laquelle est presque inexplicable. D'après les expériences de Manheim, le mortier de Véga à chambre conique, dont l'âme a près de 2 calibres 1/2 de longueur depuis la bouche jusqu'à la chambre, porte beaucoup plus loin que le mortier autrichien ordinaire à chambre cylindrique, dont l'âme est jusqu'à la chambre de 1 calibre 1/2. (Voyez la quinzième table). D'après les expériences de Berlin (204), c'est précisément l'inverse qui a eu lieu. Ici le mortier ordinaire à chambre cylindrique a porté plus loin que celui de Véga, dans lequel la bombe entre presque d'un calibre plus avant. Toutes les circonstances, les rapports des dimensions de la chambre, le poids de la charge relativement à la bombe, etc., étaient les mêmes, excepté que l'expérience de Manheim fut faite avec des mortiers de 30 livres, et celle de Berlin avec des mortiers de 10 livres.

On sait très bien qu'on ne peut pas toujours conclure de l'effet du petit mortier-éprouvette à l'effet des grands mortiers avec des chambres différentes ; mais ce qui est à peine croyable, c'est que cette irrégularité d'effet ait eu aussi lieu entre les mortiers de 10 et de 30 livres. On pourrait croire que l'espace vide entre la poudre et la bouche, espace qui est plus grand dans le mortier conique, a eu une influence plus désavantageuse sur l'effet de la poudre dans celui de 10 livres, à cause de la petite quantité de poudre de sa charge, que dans le mortier de 30 livres, où la quantité de poudre était plus considérable, quoique l'espace vide fut proportionnellement aussi grand dans ce dernier. En effet, l'expérience rapportée au n° 29 semble prouver que cet espace vide a une influence très désavantageuse

sur la portée, quand les quantités de poudre sont petites, et n'en a aucune quand ces quantités sont grandes. Mais comme le dernier mortier, d'après l'expérience ci-dessus, débuta par des charges de plus de deux livres, et que le mortier de 30 livres de Véga à chambre conique eut aussi une plus grande portée avec des charges de 1 et 1 livre 1/2; il ne se trouve aucune concordance entre l'expérience de Berlin et celle dont il est parlé au n° 29.

En outre, le mortier de 10 livres de Véga à chambre conique eut aussi, avec une 1 livre de charge, une portée plus faible que celui à chambre cylindrique; ainsi, même avec des charges égales, les chambres coniques ont produit, dans des mortiers de 30 et de 10 livres, des effets entièrement opposés; celle du mortier de 30 livres a donné plus de portée que la chambre cylindrique, et celle du mortier de 10 livres en a, au contraire, donné moins. C'est donc le vœu de tous les artilleurs, que les expériences sus-mentionnées, lesquelles ont été très bien conduites, soient répétées avec un petit et un grand calibre. C'est alors seulement qu'on serait convaincu que la différence n'aurait pas été causée par des circonstances particulières. Les plus anciennes expériences un peu certaines, qui aient été faites avec des chambres cylindriques et coniques, se trouvent dans le *Bombardier français* de Bélidor, page 27. On y voit que le mortier de 12 pouces, à chambre cylindrique, ne porte pas plus loin avec 4 livres de charge que celui à chambre conique avec 3 livres. D'après une expérience, rapportée dans le *Bombardier*, pages 28 et 29, deux mortiers de 12 pouces, dans lesquels on se servit d'un bouchon et d'un *verdammung* de 2 pouces d'épaisseur, donnèrent sous l'angle de 15 degrés les portées suivantes :

| Charge. | Chambre cylindrique. | Chambre conique. |
|---|---|---|
| 1 livre. | 62 | 60 toises. |
| 2 » | 129 | 122 1/2 » |
| 2 1/2 » | 164 | 169 » |
| 3 » | 193 | 208 » |
| 3 1/2 » | 216 | 243 » |
| 4 » | 239 | 282 » |
| 5 » | 275 | 367 » |

Le petit diamètre de la chambre conique était de 2 pouces, la partie supérieure se confondait avec l'âme du mortier. L'axe de la chambre était de 12 pouces. La chambre conique contenait 8 livres de poudre, la chambre cylindrique 6 livres. D'après le résultat de toutes les expériences connues sur la portée fournie par différentes chambres (n° 38) il n'en est aucune de laquelle on doive se promettre une économie générale et considérable de poudre. On ne pourrait espérer avec vraisemblance quelque avantage sous ce rapport, que des chambres sphériques ou en poire ; mais d'après les expériences françaises (200) et celles plus anciennes de Bélidor (*Bombardier*, page 26), ces chambres sont si destructives pour le mortier et la plate-forme, qu'on ne peut s'en servir que dans des cas particuliers. De plus,

elles sont incommodes à nettoyer, et elles ne peuvent être chargées avec des gargousses; inconvénient très essentiel dans la défense et dans l'attaque des places.

204. On a depuis quelque temps attribué plus d'importance à l'influence que la forme de la chambre exerce sur la justesse du tir. Sous ce rapport, on donne presque généralement la préférence aux chambres coniques qui furent introduites peu après la guerre de Sept-ans dans l'artillerie saxonne, et depuis 1785 en partie dans l'artillerie française. Avec les chambres coniques, le centre de la bombe se trouve toujours dans l'axe de l'âme, ce qui n'a pas lieu avec les chambres cylindriques, attendu que dans celles-ci tout le vent est en-dessus. La plupart des artilleurs sont de l'opinion que les bombes, dont le centre est dans l'axe de l'âme, sont tirées avec plus de justesse et manquent moins le but que celles dont le centre se trouve à quelques lignes au-dessous de cet axe. Quelques-uns ont proposé, pour remédier à ce défaut des mortiers à chambre cylindrique, un exhaussement dans la partie inférieure de l'emplacement de la bombe, de manière que, même avec ces chambres, le centre de la bombe se trouverait dans l'axe de l'âme. D'autres ont jugé nécessaire, pour le même objet, de se servir d'éclisses. Ils se sont en conséquence efforcés de porter le centre dans l'axe de l'âme au moyen de petits coins qu'ils plaçaient sur les côtés et au-dessus et au-dessous de la bombe.

Avec cette manière d'envisager la chose, on ne doit pas s'étonner de ce que, dans les meilleurs ouvrages d'artillerie, les chambres coniques sont présentées aujourd'hui comme préférables à toutes les autres, sous le rapport de la rectitude du tir. Mais, sur ce point, les choses vont encore dans l'artillerie comme dans tant d'autres sciences. La théorie

n'est pas d'accord avec l'expérience (1). Dans la quinzième table, le mortier de Véga à chambre conique ne présente pas, à portée égale, de moindres déviations que le mortier autrichien à chambre cylindrique. Il en est de même de la différence des portées. Ces différences sont même plus grandes dans le mortier de Véga à chambre conique, que dans le mortier autrichien à chambre cylindrique.

Une autre expérience, faite avec deux mortiers de 10 livres, dans laquelle l'un avait une chambre cylindrique, et l'autre une chambre conique selon le plan de Véga, s'accorde dans les points essentiels avec l'expérience de Véga, sous le rapport de la justesse du tir, dans les deux espèces de chambres entre des portées égales. Cette expérience est d'ailleurs tout-à-fait décisive, relativement à l'objet dont nous parlons, puisqu'il a été tiré 70 coups avec chaque chambre. La table suivante en présente les résultats :

(1) Belidor rapporte dans son *Bombardier*, p. 27, qu'il a tiré plus juste, sans chambre, qu'avec la chambre conique. Mais il nous manque des documents positifs sur ce fait, et des observations légères, dans un objet comme celui-ci, où tout est soumis aux circonstances fortuites, sont aussi souvent inexactes que justes.

| CHARGE. | | Mortier de 10 livres à chambre conique. | | | Mortier de 10 livres à chambre cylindrique. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Poudre. | | Plus grande et plus petite portée entre 10 coups. | Différence des protées ci-contre | Plus grande déviation latérale sur 10 coups. | Plus grande et plus petite portée entre 10 coups. | Différence des portées ci-contre | Plus grande déviation latérale sur 10 coups. |
| | Liv. | Pas. | Pas. | Pas. | Pas. | Pas. | Pas. |
| Sous l'angle de 45 degrés. | 1/2 | 463— 592 | 129 | 17— 30 | 825— 982 | 157 | 35— 38 |
| | 3/4 | 1180—1328 | 148 | 77— 166 | 1390—1504 | 114 | 83— 85 |
| | 1 | 1573—1800 | 227 | 102— 153 | 1675—2017 | 444 | 148— 176 |
| | 1 1/4 | 1875—2453 | 578 | 141— 163 | 1946—2375 | 369 | 212— 258 |
| | 1 1/2 | 2177—2494 | 317 | 159— 191 | 2040—2668 | 628 | 160— 168 |
| | 1 | 1338—1669 | 331 | 140— 161 | 1700—1895 | 195 | 228— 230 |
| | 1 1/2 | 1831—2045 | 214 | 172— 188 | 1928—2286 | 358 | 195— 207 |

Pour juger exactement dans cette table les différences des portées et les déviations latérales, il faut considérer que les portées obtenues avec la chambre cylindrique, et par conséquent aussi leurs différences, doivent être plus grandes : que les déviations latérales, toutes circonstances égales d'ailleurs, doivent pareillement être plus grandes dans le même rapport : qu'en conséquence, la différence entre les différences des portées et déviations dans les chambres conique et cylindrique, ne doit pas être considérée comme un effet des différentes chambres.

205. Nous avons dit, dans la vingt-troisième table, que

les chambres des mortiers avaient vraisemblablement une influence considérable sur leur durée, et que c'était avec les chambres coniques que les mortiers étaient le moins endommagés. Plusieurs artilleurs très distingués (Durtubie, *Manuel*, etc, page 52, et La Martillière, *Réflexions*, etc., page 81) sont de cette opinion.

Comme il est en général difficile de couler des bouches à feu de gros calibre qui aient la durée convenable avec de fortes charges, et que les mortiers en particulier sont de peu de durée (n° 200 et tables 23 et 25), l'avantage ci-dessus indiqué des chambres coniques est digne de toute notre attention.

Mais ici s'élève la question, si les expériences connues (telles que celles de Douai, table 23) ont complétement décidé ce point? Il paraît qu'on peut, d'après ces expériences, regarder seulement comme probable que les mortiers à chambres coniques ont plus de durée que ceux à chambres cylindriques, et que cela ne peut être entièrement décidé que par des expériences répétées. Cependant comme les mortiers à chambres coniques ont été plus multipliés dans l'artillerie française que ceux à chambres cylindriques, il est à présumer qu'il a été fait en France, avec des mortiers de différentes chambres, des expériences qui n'ont pas été publiées. Il résulte de tout ceci que les chambres coniques, d'après les expériences faites aujourd'hui, ne sont préférables aux cylindriques que pour les mortiers destinés à fournir de grandes portées.

Dans des siéges en forme, on ne tire que rarement à de grandes distances ; et les mortiers à grandes portées, c'est-à-dire à fortes charges, sont incommodes pour tirer à des distances moyennes. En effet, premièrement ils demandent plus de poudre (29), et secondement ils sont plus pesans, et

par conséquent plus difficiles à manœuvrer. Il faudrait donc dans les siéges en forme, n'employer que des mortiers à moyennes charges et par conséquent aussi à moyennes portées, tant pour l'attaque que pour la défense; mais on y joindrait quelques mortiers de 10 pouces, ou 50 livres, à fortes charges, et par conséquent à grandes portées. On pourrait alors bombarder une ville, sans s'exposer à un danger considérable, ou même sans ouvrir la tranchée. Des difficultés de terrains, qui rendent l'approche impossible, qu'on rencontre souvent en Hollande, et en général dans les forteresses construites sur de grands fleuves, n'empêcheraient pas alors de bombarder une place. Dans la défense des forteresses, quelques-uns de ces mortiers à grandes portées serviraient à forcer l'ennemi d'établir son dépôt de matériaux, son parc, etc., à une plus grande distance de la place qu'on ne le fait ordinairement.

206. Les chambres cylindriques ont un avantage sur les coniques, c'est qu'on peut mieux les nettoyer, et qu'on les charge de poudre plus commodément. Les gargousses pour les chambres coniques ne sont pas à beaucoup près aussi faciles à faire que celles pour les chambres cylindriques, et elles ne s'ajustent pas aussi exactement qu'il serait à désirer.

Ces avantages, et peut-être aussi celui de fournir une plus grande portée avec les charges moyennes (204), distinguent les chambres cylindriques. En revanche, les chambres coniques doivent avoir un avantage, même pour tirer à de petites et moyennes distances, c'est qu'on peut encore les employer dans des mortiers en très mauvais état, ou avec des bombes d'un vent très considérable, sans que le tir perde notablement de sa justesse, ce qui n'a pas lieu

avec les chambres cylindriques. Il est vrai qu'il manque des expériences sur ce point; mais cette assertion a néanmoins un haut degré de vraisemblance.

### Recul.

207. Le recul est très grand dans les mortiers. Il dépend, comme dans les canons, du poids du mortier et de l'affût, de la charge, de la longueur, du poids de la bombe, et de l'élévation du tir (137-141). Il s'accroît considérablement avec la charge, et il agit beaucoup plus fortement contre l'affût et la plate-forme, sous un grand angle de tir que sous un petit. On a remarqué que le recul était plus grand dans les mortiers à chambres sphériques ou en poire, que dans ceux à chambres cylindriques (203). J. Muller contredit à la vérité cette observation, mais sans citer aucun fait qui la démente. Nulle part, cependant, on n'a remarqué que le recul est différent aussi avec les chambres cylindriques et coniques. C'est néanmoins ce que les résultats suivants mettent presque hors de doute.

*Recul du mortier de* 10 *livres sous l'angle de* 45 *degrés.*

| Charge. | A chambre conique. | A chambre cylindrique. |
|---|---|---|
| 1/2 livre. | 2 1/4 à 4 pouces. | 1 1/2 à 4 pouces. |
| 3/4 » | 5 pouc. à 1 pied. | 6 à 7 3/4 » |
| 1 » | 1 pi. 3 po. à 1 pi. 7 po. | 9 à 10 3/4 » |
| 1 1/4 » | 1 pi. à 1 pi. 4 po. | 1 pi. 1 po. à 1 pi. 3 po. |
| 1 1/2 » | 10 po. à 2 pi. 9 po. | 1 pi. 2 po. à 1 pi. 6 po. |

*Recul du mortier de* 30 *livres sous l'angle de* 45 *degrés.*

| Charge. | Chambre conique. | Chambre cylindrique. |
|---|---|---|
| 1 livre. | 3 à 3 1/2 pouces. | 2 pouces. |
| 1 1/2 » | 3 3/4 à 4 » | 2 1/2 » |
| 1 » | 1 pi. 6 po. à 1 pi. 7 po. | 1 pi. 1 po. à 2 pi. |
| 2 1/2 » | 1 pi. 11 po. à 2 pi. 3 po. | 2 pi. à 3 pi. |

Dans les deux calibres ci-dessus, le mortier à chambre conique était plus pesant que celui à chambre cylindrique. L'affût du premier avait aussi beaucoup plus de poids que

l'affût du dernier. La bombe du mortier de 10 livres pesait 23 livres, et celle du mortier de 30 livres en pesait 65. C'est une chose très remarquable que les mortiers à chambre conique, quoique leur poids et celui de leurs affûts soient plus considérables, aient néanmoins plus de recul que ceux à chambre cylindrique. Cela pourrait être attribué à la plus grande longueur du mortier, si cette circonstance ajoutait beaucoup au recul (137), et si d'autres expériences ne semblaient point prouver que la force qui agit sur les tourillons est plus grande avec les chambres coniques qu'avec les cylindriques (La Martillière, *Réflexions*, page 23). Quoi qu'il en soit, cette différence de recul n'est pas très considérable; il paraît aussi qu'elle n'a pas lieu quand on emploie de fortes charges, elle ne mérite donc pas d'être prise en grande considération.

### Tourillons.

208. Les tourillons se trouvent ou à la culasse comme dans les mortiers autrichiens, ou un peu plus haut, comme dans les mortiers français, ou un peu plus bas comme dans les mortiers saxons.

C'est dans la construction française que la bouche du mortier est à la moindre hauteur, et que la charge par conséquent se fait avec le moins d'incommodité. Cependant le surcroît de hauteur, dans les mortiers autrichiens, n'est pas très considérable. Une chose plus importante à déterminer, c'est le diamètre des tourillons et de leurs embases.

Dans les mortiers autrichiens, le diamètre des tourillons

est de 38/64 calibre, et dans les mortiers saxons de 5/8. Il n'a pas été fait d'expériences à ce sujet. L'on doit en conséquence adopter les nouvelles dimensions françaises qui ont été soumises à des expériences. Elles sont déterminées d'après les charges et dans les rapports suivants : Pour 6 1/2 à 11 livres de charge, 8 pouces; pour 5 livres 1/2, 7 pouces 1/2 ; et pour 4 livres, 7 pouces.

Si l'on voulait déduire de tout ceci une règle générale pour le diamètre des tourillons, on trouverait que ce diamètre doit être de 2/3 calibre pour les fortes charges, 5/8 pour les charges moyennes, 1/2 pour les charges faibles ; et que tous ces tourillons doivent avoir des embases.

### Anses, Lumières.

209. La détermination du point où il faut placer les anses n'est d'aucune importance. On les dispose ordinairement de manière que la partie postérieure du mortier ait plus de poids que la partie antérieure, afin qu'en l'ôtant de son affût et en l'y plaçant, le mortier conserve à peu près la situation dans laquelle il y repose. Pour ce qui concerne la lumière, voyez 154 à 157.

### Vent.

210. Dans l'artillerie autrichienne, le vent est différent selon le calibre. Si les plus grandes et les plus petites bombes étaient égales à la plus grande et à la plus petite lunette, le vent serait,

Dans le mortier de 10 livres.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pour les plus grandes bombes, | | 2 lignes | 5 points. |
| Pour les plus petites | » | 3 » | 6 » |

Dans le mortier de 60 livres,

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pour les plus grandes bombes, | | 4 lignes | 11 points. |
| Pour les plus petites | » | 6 » | 5 » |

En conséquence, le vent des bombes de 60 livres est de 4 lignes 1/2 au moins pour les plus grandes, et de 6 lignes au moins pour les plus petites. Dans l'artillerie française, les grandes lunettes ont, pour les mortiers de 12 pouces, 1 ligne 1/2, et pour les autres 1 ligne de moins que le mortier; et les petites 2 1/2 pour les premiers, et 2 pour les autres. Le plus grand vent peut en conséquence n'être pas tout à fait de 2 lignes 1/2 dans le mortier de 12 pouces, et de 2 lignes dans les autres. On voit par là que le vent, dans les mortiers autrichiens, est deux fois plus grand que dans les mortiers français. Par des raisons qui sont exposées aux n$^{os}$ 166 et 167, le vent des plus grandes bombes, dans l'artillerie française, peut probablement être encore réduit à moitié; alors, en conservant la différence actuelle entre les lunettes, les plus grandes bombes auraient une 1/2 ligne de vent dans les mortiers de 10 pouces, et les plus petites 1 ligne 1/2. Comme les mortiers de 10 pouces français diffèrent peu des mortiers autrichiens de 60 livres, les derniers auraient donc, toutes circonstances égales d'ailleurs, un vent trois fois plus grand que les premiers ne l'ont actuellement, et quatre fois plus grand qu'ils n'auraient besoin de l'avoir.

211. Il est très probable que le vent a une influence considérable sur la déviation des bombes. Il manque des expériences sur ce point, et celles qui ont été faites se contredisent les unes les autres. Dans quelques expériences qui ont eu lieu dans l'artillerie danoise, de 1784 à 1789, avec des obusiers de 5 et de 10 livres (table 14), le vent parut avoir une très grande influence sur la différence des portées. Mais ces expériences ont été faites en tirant sous des angles peu élevés. A l'élévation de 45 degrés, un *vent* considérable ne peut avoir qu'une influence presque insensible sur la portée. En conséquence, en tirant sous cet angle, ce serait seulement sous le rapport de la déviation latérale, que la grandeur du vent pourrait être prise en considération.

Toutefois, d'après quelques expériences qui n'ont pas été faites à la vérité dans des circonstances tout à fait les mêmes, il paraît que la différence des portées, même à 45 degrés, est plus considérable avec un grand vent qu'avec un petit. Mais il nous manque ici un nombre suffisant d'expériences, pour décider cette question.

La perte en portée, qui résulte d'un vent trop grand, paraît être très considérable, surtout avec de petites charges; mais il manque encore ici des expériences où toutes les circonstances aient été parfaitement égales. Au défaut d'expériences de ce genre, nous donnons le résultat de quelques autres qui ont été faites à Hanovre, en 1799 et 1800.

A égalité de vent, le mortier de 60 livres porta toujours plus loin que celui de 30 livres, quand il avait une charge double. Mais lorsqu'on eut donné au premier un vent de 8 lignes 1/2, et à l'autre un vent de 2 lignes 11/15, le rapport des portées devint inverse. Alors

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Le mortier de | 30 l., | avec | 1/2 l. | de ch. | porta de | 305 à 350 | pas. |
| » | 60 | » | 1 | » | | 236 | » |
| » | 30 | » | 1 | » | | 869 à 936 | » |
| » | 60 | » | 2 | » | | 714 | » |
| » | 30 | » | 2 1/2 | » | | 1818 à 2213 | » |
| » | 60 | » | 5 | » | | 1954 | » |

---

# 3ᵉ EXTRAIT DU COURS

## SUR LE SERVICE DES OFFICIERS D'ARTILLERIE, DANS LES FONDERIES,

Approuvé par le ministre de la Guerre.

---

## CHAPITRE VI.

### TOURNAGE, CISELAGE ET POSE DES GRAINS DE LUMIÈRE.

---

#### TOURNAGE DE LA SURFACE EXTÉRIEURE DES BOUCHES A FEU.

113. Les bouches à feu, en sortant des moules, présentent une surface trop irrégulière pour qu'il ne soit pas nécessaire de la corriger et de la polir sur le tour. D'ailleurs les diverses parties du modèle ayant reçu dans le moulage un excès de diamètre (70), il est indispensable de ramener les dimensions de la pièce brute à celle des tables de construction. On tourne donc extérieurement toutes les bouches à feu sur le banc de forerie, et sans les déranger de la position qu'on leur a donnée pour le forage. Les surfaces intérieures et extérieures, étant ainsi formées sur un même axe de rotation, sont nécessairement concentriques entre elles, condition essentielle à la justesse du tir.

Comme il serait difficile de conduire les outils à la main, il a fallu imaginer une machine solide qui pût remplir cet objet. Nous allons donner la description de celle de Maritz, qui est aujourd'hui en usage dans toutes les fonderies et qu'on nomme table à tourner (pl. IV, fig. 11, 12, 16).

Elle se compose principalement d'une table ou banc en bois, et d'une boîte porte-outils en bronze d'un poids considérable.

La table, posée sur des traverses en bois, se fixe au sol de 'atelier de la même manière que le banc de forerie ; elle porte, du côté de la bouche à feu, un support destiné à servir d'appui à la tige des différens couteaux de tournage : ce support est interrompu vers les tourillons et les anses afin de permettre leur mouvement de rotation ; il se termine du côté de la culasse par un coude qui le rapproche du bouton, et qui est profilé comme cette portion de la bouche à feu ; son plan supérieur est revêtu d'une plaque de frottement en fer trempé.

La boîte porte-outils se fixe sur la table au moyen de boulons à T et de plaques à rebord encastrées dans la table. Elle est traversée, dans toute sa longueur, par une vis à filets carrés, à laquelle on communique un mouvement de rotation au moyen d'une roue dentée et d'une vis sans fin qui porte une manivelle. La vis principale est engagée dans un écrou porte-couteau qu'elle fait mouvoir dans le sens de sa longueur.

Le porte-couteau est maintenu dans sa position par les rebords de la boîte, sous lesquels il s'engage par des retours en équerre; il présente, à sa partie supérieure, une coulisse qui reçoit un mandrin terminé par une tête carrée dans laquelle se loge le couteau que l'on fixe au moyen d'une clavette. Deux petites vis assurent le mandrin dans le sens vertical, une vis de pression et de rappel permet de la faire avancer ou de la retirer selon le besoin.

Avant de commencer le travail du tournage, l'ouvrier dispose le support de la table parallèlement à la génératrice extérieure de la bouche à feu, son plan supérieur suivant l'inclinaison de son axe et à une hauteur telle que le tranchant de l'outil entame le bronze un peu au-dessous de l'axe de rotation ; il marque, d'un coup de pointeau, le point où doit aboutir l'extrémité de la plate-bande de culasse, si c'est un canon ou un obusier, et de celle de la bouche, si c'est un mortier ou un pierrier ; il se guide pour cela sur les tourillons, en se servant d'une règle sur laquelle est tracée la distance voulue ; l'ouvrier fait ensuite mouvoir le porte-couteau jusqu'à ce que l'arête tranchante se pré-

sente à la hauteur du coup de pointeau; faisant alors avancer le mandrin, il forme le cercle extérieur de la plate-bande, duquel devront partir toutes les dimensions en longueur. Enfin il procède au tournage des différentes parties de la bouche à feu qui en sont susceptibles; opération qui consiste d'abord à dégrossir et ensuite à polir.

114. Les couteaux dont il fait usage à cet effet, sont en fer aciéré, et se divisent en deux classes principales qui reçoivent leur nom de l'opération même, savoir : couteaux à *dégrossir* et couteaux à *polir* ou à *planer*. Les premiers, devant pénétrer assez avant dans le bronze, ont leur tranchant arrondi, de manière à ne couper que sur une arête très-courte. Parmi les couteaux de cette espèce, les uns ont une tige droite, les autres une tige coudée (pl. V, fig. 20, 21). Ceux-ci ont pour but d'éloigner le tranchant du couteau de l'axe du mandrin, afin de pouvoir enlever le métal dans les parties dont la tête de ce dernier ne permettrait pas d'approcher.

115. Lorsque la pièce est dégrossie, on détermine toutes les dimensions dans le sens de la longueur, en y appliquant une règle entaillée aux distances voulues, et les couteaux à polir achèvent de porter aux diamètres prescrits les diverses parties de la bouche à feu. Ces derniers, destinés à enlever une faible épaisseur de métal, ont leur partie tranchante à peu près en ligne droite, et coupent sur une plus grande largeur que les couteaux à dégrossir. La tige de ces outils est toujours coudée afin qu'ils puissent aller sans interruption d'un bout à l'autre de la surface à polir. D'ailleurs cette courbure, en donnant plus d'élasticité au manche, rend le couteau moins sujet à *accrocher*, c'est-à-dire à mordre plus qu'il ne doit. L'ouvrier, en le faisant mouvoir parallèlement à la génératrice extérieure, à partir d'un point qui est au diamètre exact, ne doit plus toucher à la vis de pression, afin que le couteau produise un cône parfait en coupant également

partout. Ce n'est qu'à l'endroit des plates-bandes qu'il fait usage de cette vis, et combine son mouvement avec celui de translation de manière à former des surfaces cylindriques. Il est, du reste, guidé dans son travail par la règle divisée dont nous avons parlé, qui détermine toutes les longueurs, et par des compas fixes qui donnent les diamètres extérieurs et qu'on a soin de vérifier de temps en temps.

La hauteur du support et la forme du mandrin étant invariables, il est indispensable que les tiges des divers couteaux aient les mêmes dimensions, afin que leurs arêtes tranchantes se trouvent placées de la même manière par rapport à l'axe de rotation.

Des couteaux d'une forme particulière (pl. V, fig. 22, 23, 24) servent à tourner le cul-de-lampe des canons et des obusiers; ils coupent tous sur le côté qui est profilé comme la partie qu'ils doivent former.

On ne tourne point avant l'épreuve le bouton et son collet, parce que, si l'on diminuait le diamètre de ces parties déjà très faible, elles pourraient fléchir sous le poids de la pièce pendant les opérations qui restent à faire, ou se ployer par les chocs qu'elles risquent d'éprouver dans les transports et les manœuvres que nécessitent les épreuves. Il en résulterait un décentrage qu changerait l'axe de l'alésage qu'on exécute après l'épreuve, et rendrait l'âme excentrique à la surface extérieure. On laisse aussi à la portée sa largeur entière jusqu'à l'épreuve, parce qu'en donnant immédiatement à cette partie de la bouche à feu la forme prescrite, on ne pourrait plus asseoir la pièce dans sa lunette quand il s'agirait de forer l'âme au calibre exact.

Le renflement du bourrelet ne s'exécute pas avec la machine à tourner, on le forme avec un couteau de *face coudé* (pl. V, fig. 35), qu'on dispose sur le banc de forerie et que l'on fait agir comme celui qui a servi à commencer la portée.

Enfin, on a des outils particuliers (pl. V, fig. 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36) pour achever toutes les moulures de la bouche à feu, tels que les listels, les congés et l'astragale.

On observera que le métal oppose aux couteaux une résistance assez forte pour refouler leur tige avec violence, en sorte que, si on les laisse quelques minutes à la même place, leur élasticité et le jeu du porte-outils, qui cède toujours un peu à la pression, font avancer et reculer alternativement le tranchant, qui peut ainsi couper au même endroit pendant un assez grand nombre de révolutions de la pièce, et creuser le métal au point où on l'aura laissé stationnaire. Il faut donc avoir soin, surtout quand on emploie les couteaux à planer, de faire marcher l'outil le long de la surface à tourner d'une manière constante et régulière.

Lorsque, par suite de l'opération du centrage et par l'effet de la coulée, il existe une plus grande épaisseur de bronze à enlever sur une arête de la pièce brute que sur une autre, on ne doit donner au couteau que peu de prise jusqu'à ce qu'il entame également toute la circonférence. Sans cette précaution, il pourrait en résulter des pressions inégales sur la surface de la portée et sur les parois du trou du faux bouton, ce qui tendrait à détruire la coïncidence des axes des surfaces extérieures et intérieures.

On a proposé plusieurs machines pour tourner les tourillons, et il en existe un projet dans l'ouvrage de Monge; mais il est douteux que ces machines procurent des avantages suffisans pour les faire adopter.

L'opération du tournage s'exécute en même temps que celle du forage lorsque la pièce est dégrossie; mais cette partie du travail produisant des secousses qui pourraient déranger la marche des forets, il est important qu'on l'exécute seule.

### CISELAGE. TRACÉ DES TOURILLONS ET DES ANSES.

116. La partie de la bouche à feu qui comprend les anses et les tourillons ne saurait être tournée; ce n'est donc que par le moyen du ciselage qu'on peut lui donner les dimensions prescrites. Cette opération s'exécute avec des outils en acier fondu de formes diverses. Le ciseleur emploie d'abord une espèce de

burin nommé *grain d'orge*, dont le tranchant, à facettes, se termine en pointe; il forme, avec cet outil et à l'aide d'un marteau dans l'épaisseur du bronze, des sillons serrés suivant la longueur de la pièce; il enlève ensuite le métal qui reste entre chaque sillon avec un ciseau appelé *gouge*, dont l'extrémité est arrondie et légèrement recourbée en forme d'ongle. Dans ce travail préliminaire, l'ouvrier doit avoir l'attention de ne pas faire les raies plus profondes que les parties adjacentes qui ont été tournées et sur lesquelles il doit se régler. Après le grain d'orge et la gouge, il emploie le ciseau plat ordinaire, pour couper les arêtes saillantes que les traces des deux premiers outils ont laissées entre elles. Ensuite, il égalise et aplanit les petites aspérités qui restent, au moyen du *mattoir*, marteau dont la pomme est légèrement bombée dans son milieu; enfin il termine à la lime. Dans cette dernière opération, il a soin de présenter souvent une règle en fer bien dressée sur la partie qu'il travaille, pour s'assurer que les arêtes sont droites et qu'elles se raccordent avec les surfaces tournées.

Avant de ciseler les tourillons et les anses, il est indispensable de déterminer exactement leur position par rapport à l'axe et aux extrémités de la bouche à feu. Nous allons faire connaître le procédé que l'on emploie, en nous bornant aux canons; les obusiers, les mortiers et les pierriers, auxquels il est également applicable, ne donnant lieu qu'à des différences très légères.

Le tracé s'exécute avec des croix en acier trempé (pl. VII, fig. 15, 16), portant à leur embranchement un tampon conique en métal, destiné à les fixer, l'une à la bouche et l'autre au trou du faux bouton. Les branches de ces croix sont disposées à angle droit, et portent, à leurs extrémités, des entailles qui déterminent deux plans perpendiculaires entre eux. L'un est le plan méridien du tir, l'autre contient l'axe des tourillons, et se trouve distant de celui de la pièce d'une quantité déterminée par les tables de construction. La pièce étant établie sur des chantiers, les anses en dessus, on place les tourillons horizontalement avec une double équerre (pl. VII, fig. 13) et un niveau, après en

avoir préalablement uni les arètes supérieures à la lime. On introduit les tampons des croix dans leurs logemens respectifs, et on dispose de même horizontalement les deux branches qui correspondent aux tourillons. Cela fait, on tourne la pièce de manière que les tourillons soient verticaux, après quoi deux hommes tendent, d'une croix à l'autre, un fil de laiton qu'ils appuient contre les entailles des branches, en le faisant glisser jusqu'à ce qu'il porte sur la tranche du tourillon supérieur ; on trace sur cette tranche, suivant la direction du fil, une ligne sur laquelle devra se trouver le centre du tourillon; on marque également, à l'extrémité de la plate-bande de culasse, un point correspondant ; de ce point comme centre, et avec une ouverture de compas égal à la distance qui doit exister entre l'axe des tourillons et la plate-bande de culasse, on décrit sur la tranche du tourillon supérieur un arc dont l'intersection avec la ligne qu'on vient de tracer donne le centre cherehé ; on le marque d'un coup de pointeau, et on répète la même opération sur l'autre tourillon.

Les deux autres branches de la croix donnent, à l'aide du fil de laiton, les traces du plan de tir sur les différentes parties du canon, soit en dessus, soit en dessous ; ces traces serviront plus tard à la détermination des anses, des embases, de la lumière et de la ligne de mire.

Lorsque le centre des tourillons est trouvé, on en trace la circonférence d'après les tables; il ne reste plus alors qu'à enlever au ciseau tout le métal qui se trouve en dehors de ce cercle, et à polir ensuite la surface cylindrique avec la lime. Dans ce travail, le ciseleur doit souvent présenter aux tourillons la double équerre (pl. VII, fig. 13), afin de s'assurer que leurs arêtes correspondantes forment une même ligne droite : il vérifie aussi les diamètres avec une lunette.

Pour déterminer la position et l'écartement des embases, on prend, avec le compas à verge, la distance de l'axe des tourillons à l'extrémité de la plate-bande de culasse, si on opère sur un canon ou un obusier, et à celle de la bouche, s'il s'agit d'un mortier ou d'un pierrier. On porte cette distance sur

la trace du plan de tir, ce qui donne un point à partir duquel on marque, à droite et à gauche de cette trace, des distances égales au demi-écartement des embases. L'ouvrier en dresse ensuite, à la lime, les tranches qui doivent être parallèles entre elles pour toutes les bouches à feu.

Quant à la circonférence des embases, elle est concentrique à celle des tourillons, et suffisamment déterminée par le cercle extérieur de la lunette.

Enfin on se règle sur la trace du plan de tir pour le ciselage et la position des anses, et on se sert à cet effet d'un chevalet, de règles et de gabarits.

### FABRICATION DES GRAINS DE LUMIÈRE.

**117.** Pendant les premiers temps de la fabrication des bouches à feu en bronze, la lumière était percée dans le métal même de la pièce; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que, par les actions réunies du calorique et des gaz développés dans l'inflammation de la poudre, le bronze était attaqué beaucoup plus promptement dans le canal de lumière que dans l'âme, et que cette dégradation de la lumière mettait la pièce hors de service lorsque l'âme était encore bien conservée. Pour remédier à cet inconvénient, on fora la lumière dans un barreau de cuivre, métal moins fusible et moins attaquable par les gaz. Ce barreau, auquel on donnait le nom de *masse de lumière*, était préalablement placé dans le moule de la pièce, et se trouvait ensuite noyé dans le bronze pendant le coulage; pour qu'il fût plus solidement fixé, on y pratiquait plusieurs gorges ou filets creux, qui étaient remplis par le métal en fusion. Les lumières ainsi percées dans le cuivre résistaient beaucoup plus long-temps; mais comme leur durée était encore inférieure à celle des canons, surtout de ceux de bataille, on leur substitua, en 1769, pour ces derniers seulement, les grains posés à froid et qui, étant filetés et logés dans des trous taraudés, ont le grand avantage de pouvoir être remplacés quand ils sont hors de service. Ce nouveau

mode fut également adopté, en 1789, pour les canons de siége et de place, et, en 1793, pour les mortiers et pierriers; en sorte qu'aujourd'hui on place des grains de lumière à toutes les bouches à feu, sans distinction d'espèce ni de calibre, à l'exception des obusiers de montagne et du mortier de 15$^{cent}$, qui ne présentent pas les mêmes inconvéniens, leurs charges étant toujours faibles.

Les grains de lumière sont fabriqués avec des barreaux de cuivre que le règlement prescrit de corroyer à huit pans, et dont la fabrication est décrite (50). On classe ces barreaux suivant leurs dimensions, par numéros, qui sont au nombre de trois, savoir : le n° 1 pour les canons et obusiers de campagne les mortiers de 22$^{cent}$ et l'éprouvette ; le n° 2 pour les canons de siége et de place, l'obusier de 22$^{cent}$, les mortiers de 32$^{cent}$ et 27$^{cent}$ et les pierriers ; enfin, le n° 3 pour les grains irréguliers ou à remplacer.

Lorsque les barreaux ont été vérifiés et reçus, on les coupe en morceaux de la longueur voulue ; on les porte ensuite à la forge pour y former d'un côté une tête carrée qui servira, à l'aide d'un tourne-à-gauche, à visser le grain dans son logement; on ébauche, à l'autre extrémité, ce qu'on appelle le *téton*, partie qui doit aboutir à l'âme de la pièce, et à laquelle on donne la forme tronc-conique, pour diminuer autant que possible la surface soumise à la compression des gaz.

Le grain est d'abord tourné sur un tour ordinaire, puis percé à l'aide d'une machine (pl. VI, fig. 1, 2, 3). On place horizontalement le petit bout dans le trou d'un disque vertical en bronze, et l'on fait supporter sa tête par la pointe d'une vis. On perce, à l'aide d'une mèche à langue de carpe, fixée à un rouleau qui reçoit le mouvement de rotation d'un archet. Cette mèche est maintenue par la pointe d'une seconde vis que l'on fait avancer à mesure que l'outil pénètre dans le cuivre; on s'assure que le grain est percé concentriquement à la surface extérieure, au moyen d'un compas d'épaisseur.

Pour fileter le grain, on emploie une machine (pl. VI, fig. 4, 5,

6, 7); le grain est maintenu horizontalement par les pointes de deux vis, dont la principale porte, en outre, une machine qui en saisit la tête, afin qu'il suive le mouvement de rotation de cette vis. Un couteau triangulaire, doué d'un mouvement de translation à mesure que le grain tourne pénètre dans le métal et produit les filets du grain. Ce mouvement de tranlation est communiqué au porte-couteau par un arbre horizontal sur lequel il est fixé, et qui fait corps avec un écrou que traverse la vis principale, laquelle a précisément le pas que doit avoir le grain. Une roue à déclic, adaptée au porte-couteau, sert à faire avancer le couteau d'une quantité fixe, à chaque tour de la vis principale, de manière à donner au grain une entrée de forme conique, à raison de 1/100 de la partie taraudée.

A Toulouse, on suit un autre procédé; le grain fixé invariablement par sa tête à l'extrémité d'une arbre tournant, est successivement tourné, percé et fileté sur ce même arbre. Pour le percer, une poupée, établie du côté du téton, permet de faire agir le foret qui reste fixe pendant que le grain tourne; pour le fileter, une autre poupée, placée du côté de la tête, porte un écrou traversé par une vis de même pas que le grain, laquelle s'adapte immédiatement à l'extrémité de l'arbre qui tient le grain par son extrémité opposée, et fait avancer ce dernier qui est fileté par le couteau assujéti au moyen d'une poupée.

L'arbre n'a de mouvement de translation que pour l'opération du filetage; pendant celles du tournage et du perçage, il est retenu par un coulisseau.

On ne filète que le corps du grain, parce que, si on prolongeait la vis jusqu'à l'extrémité du téton, il serait à craindre que les gaz ne vinssent à s'introduire dans les jours que les filets peuvent laisser entre eux et ceux de l'écrou; ce qui nuirait à la solidité du grain.

### POSE DES GRAINS DE LUMIÈRE.

118. La pose des grains de lumière n'a pas lieu aux mêmes époques de la fabrication dans les trois fonderies; à Douai, le grain est placé avant de passer le dernier foret et de ciseler la bouche à feu; la plate-bande de culasse des canons et des obusiers n'est pas même à ses dimensions; elle a plus de largeur et undiamètre plus grand. A Toulouse et à Strasbourg, on place le grain lorsque la pièce est terminée.

Cette dernière manière d'opérer est préférable, On évite ainsi des manœuvres inutiles et une perte de temps; de plus, on obtient plus de précision dans le forage, car lorsqu'on remonte une bouche à feu sur le banc de forerie, il est difficile de la faire tourner exactement sur son axe primitif.

Les machines dont on se sert pour pratiquer le logement du grain dans l'épaisseur de la pièce, varient aussi selon les établissemens; les deux systèmes peuvent cependant être employés dans tous les cas. Nous allons les décrire en supposant, pour fixer les idées, qu'on opère sur un canon.

Le système de Toulouse (pl. VI, fig. 8, 9, 10, 11) se compose d'un châssis en bois sur lequel repose la pièce, et d'un chapiteau supporté par deux montans, qui reçoit une vis dont le pas est exactement égal à celui des filets du grain, et qui sert à diriger la marche des outils destinés à tarauder le logement.

L'inclinaison de la lumière variant suivant les calibres et l'espèce des bouches à feu, le chapiteau prend à volonté la direction nécessaire au moyen de deux oreilles traversées par des boulons qui servent d'axe de rotation; des trous pratiqués dans les montans permettent de placer le chapiteau plus ou moins haut, selon que l'exige le calibre de la bouche à feu. On le fixe solidement dans la position voulue, au moyen de boulons qui s'engagent dans des ouvertures circulaires concentriques à l'arbre de rotation et pratiqués dans des plaques en bronze attachées au chapiteau.

La vis est maintenue par deux écrous fixés en dessus et en dessous du chapiteau, sa tête porte un croisillon qui sert à la faire mouvoir, et sa partie inférieure est percée d'un trou destiné à recevoir un petit bouton à pointe ou la tête des différens outils, selon qu'il s'agit de percer ou de tarauder.

Pour cette opération, on pose la pièce sur le châssis, de manière que ses tourillons soient horizontaux et que son axe corresponde verticalement sur le milieu de deux tringles en fer placées dans un même alignement et divisant le châssis en deux parties égales. On détermine le centre de l'orifice extérieur de la lumière en portant sur la trace du plan de tir, à partir de l'extrémité de la plate-bande de culasse, la distance qui est donnée par les tables, on la marque d'un coup de pointeau. Il ne reste plus alors qu'à disposer la bouche à feu et le chapiteau de manière que la pointe de la vis aboutisse au coup du pointeau, et que son axe fasse avec l'arête du premier renfort l'angle déterminé pour l'inclinaison de la lumière : cet angle différant dans chaque calibre, on le mesure avec une fausse équerre.

Le système de Douai et de Strasbourg (pl. VI, fig. 18, 19) diffère du précédent en ce que la vis est placée horizontalement et d'une manière invariable; c'est la bouche à feu qu'on dispose suivant l'inclinaison que doit avoir la lumière. La pièce étant placée sur un châssis en bois, on détermine, comme dans le premier système, sur la trace du plan de tir le centre de l'orifice extérieur de la lumière, puis on tourne la bouche à feu de manière que les tourillons soient verticaux; ce qui se fait au moyen d'un niveau et de la double équerre. On cherche alors avec le niveau sur le prolongement de la plate-bande de culasse, deux points culminans qui donnent la trace du plan méridien correspondant à cette position. On détermine ensuite sur cette trace la projection verticale du point où l'axe de la lumière rencontre celui de la pièce en portant, à partir de la plate-bande de culasse, la distance convenable calculée d'avance. Le point ainsi obtenu et celui qui marque le centre de l'orifice extérieur de la lumière, sont dans un plan vertical qui contient la direction de son axe,

on dispose la bouche à feu, à l'aide d'un fil de laiton, de manière que cette direction et celle de la vis coïncident parfaitement. L'axe de la vis se trouvant d'ailleurs horizontal, sera tout entier dans le plan du tir, et par suite se confondra avec l'axe de la lumière; il ne s'agit plus ensuite que d'assujettir la bouche à feu au moyen d'un chapiteau en bois qui se fixe au sol par un système de boulons et d'écrous semblable à celui des bancs de forerie.

119. Lorsque tout est ainsi préparé dans l'un et l'autre procédé, on place le premier foret (pl. VI, fig. 12), dont la tête s'appuie contre la pointe du petit bouton de la vis; et dont l'autre extrémité, en langue de carpe, entre dans le coup de pointeau. On fait tourner cet outil à l'aide d'un archet ou d'un croisillon, et on le pousse en avant au fur et à mesure, en agissant sur le croissillon placé à la tête de la vis. Après la langue de carpe, on emploie un mèche à téton (pl. VI, fig. 13), outil qui ne diffère du premier qu'en ce que les deux tranchans sont précédés par un cylindre du diamètre du trou déjà ouvert. Les deux forets pénètrent jusqu'au fond du logement, c'est-à-dire jusqu'à la hauteur de l'âme du canon, et forment un trou cylindrique d'un diamètre égal à celui du petit bout du téton qui termine le grain.

On se se sert d'un nouvel outil (pl. VI, fig. 14) pour agrandir la partie qui doit être taraudée; ce foret ne pénètre en conséquence que jusqu'à la naissance du logement du téton, ce dont on s'assure au moyen d'un repère. On l'appelle mèche à *téton* et à *lame*; il a beaucoup de rapport avec les rouleaux destinés au forage des canons (107). Sa tête est ronde et d'une dimension égale à celle de l'ouverture déja faite dans le bronze; elle porte un couteau qui la traverse; on agrandit le trou à l'aide de la mèche à couteau (pl. VI, fig. 15) construite dans les mêmes principes. Après que l'on a employé cet outil, le logement foré se compose de deux cylindres concentriques, dont l'un a le diamètre du corps du grain, et l'autre, celui du petit bout du téton. Pour donner au second la forme tronc-conique, on se sert d'une *fraise*

(pl. VI, fig. 16) qui a exactement les dimensions du téton et qu'on pousse jusqu'à la hauteur de l'âme de la pièce.

Il ne reste plus alors qu'à tarauder l'emplacement du corps du grain, ce qui s'exécute avec un outil à tête cylindrique portant sur le côté une *dent de loup* triangulaire qui a les dimensions des filets du grain (pl. VI, fig. 17). Ce taraud, devant recevoir immédiatement de la vis son mouvement de rotation et de translation, porte une tête carrée qui se fixe au moyen de clavettes dans le logement pratiqué à cet effet à l'extrémité de la vis ; en faisant tourner le croisillon de cette dernière, la dent de l'outil trace sur la surface cylindrique du trou une hélice du même pas que celui de la vis ou des filets du grain. On passe un grand nombre de fois ce foret, en augmentant à chaque reprise la saillie du couteau jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la profondeur convenable pour les filets. On observera que les dimensions de l'écrou doivent être avec celles du grain dans un rapport tel, que la partie taraudée entre aisément sur une certaine longueur, et que les quatre derniers filets puissent être forcés.

Avant de visser le grain dans son logement, on doit s'assurer que l'emplacement de son téton a les dimensions requises ; ce qui se fait en prenant son empreinte avec un morceau de bois tendre ou par tout autre moyen.

Le grain se place à l'aide d'un tourne-à-gauche percé, au milieu de sa longueur, d'un trou carré destiné à recevoir la tête. Deux hommes placés à chacun des bras le forcent jusqu'à ce qu'il soit parvenu au fond de son logement.

A Douai, où l'on pose le grain avant que le premier renfort soit tourné, on le force jusqu'à ce que sa tête se rompe ; le foret, en formant le fond de l'âme, enlève en même temps les parties du téton auxquelles l'inclinaison du grain a donné une saillie. A Toulouse et à Strasbourg, où l'on place le grain lorsque la pièce est forée, tournée et ciselée, on coupe la tête au niveau de la surface extérieure et on enlève l'excédant du téton avec une fraise arrondie comme le fond de l'âme ; à cet effet on fixe cette fraise à l'extrémité d'une tige en fer dont l'au-

tre bout s'appuie contre la crémaillère d'un cric, et on use plutôt qu'on ne coupe l'excédant de métal, en donnant à la tige un mouvement alternatif à droite et à gauche par le moyen d'un croisillon.

## PLANCHE VI.

### MACHINE A PERCER, FILETER ET POSER LES GRAINS DE LUMIÈRE.

*Fig.* 1, 2. PLAN ET ÉLÉVATION DE LA MACHINE A PERCER LES GRAINS.

*Fig.* 3. COUPE SUIVANT W'.

**A.** Table en bois.

**B.** Châssis en bronze portant une rainure à coulisse sur toute sa longueur.

**C.** Deux poupées en bronze, traversées l'une et l'autre par une vis de pression ; elles sont fixées sur le châssis par des boulons à T qui s'engagent dans la rainure.

**D.** Disque en bronze, fixé par un boulon à une poupée également en bronze ; il est percé de trois trous *d* (fig. 3), destinés à recevoir les tétons des grains de différens numéros ; à cet effet, il tourne autour de son boulon, et on l'arrête par une cheville. La poupée est fixée comme les précédentes.

**E.** Mèche à langue de carpe avec son rouleau disposée pour percer le grain à l'aide d'un archet.

*Fig.* 4, 5. PLAN ET ELEVATION DE LA MACHINE A FILETER.

*Fig.* 6, 7. COUPES SUIVANT XX' ET YY'.

**A.** Table ou banc en bois servant de support.

**B.** Double poupée en fonte portant la vis principale et fixée sur la table par deux boulons. Une plaque en fer *b* lui est assujettie par des vis le long des côtes de la semelle.

**C.** Mâchoire à charnière servant à serrer la tête des grains au moyen d'un boulon qui traverse les deux branches.

**D.** Double poupée en fonte, fixée sur le banc par un boulon ; elle porte une vis de pression dont la pointe doit maintenir le téton du grain.

**E.** Ecrou-guide en bronze, traversé par la vis principale. Il porte vers sa partie postérieure un logement destiné à recevoir l'extrémité de l'arbre directeur ; son oreillon embrasse la saillie de la plaque *b*, le long de laquelle il se meut.

**F.** Arbre directeur en fer, traversant les crapaudines des poupées, destiné à faire mouvoir le porte-couteau en raison du mouvement de rotation de la vis principale.

**G.** Porte-couteau en bronze, portant à sa partie supérieure une coulisse pour loger le mandrin qui tient le couteau. Une vis de pression et de rappel fait avancer ou reculer cet outil. Une roue d'encliquetage règle le mouvement du couteau, afin que le grain soit conique à raison de 1/100 de la longueur de la partie filetée ; chaque cran de la roue représente la quantité dont le couteau doit avancer pour chaque pas de vis.

**H.** Support en bois du porte-couteau, fixé sur une autre plaque en fonte par deux boulons *h*. La plaque est assujettie à la table au moyen d'un boulon et de son écrou à poignée.

## MACHINE DE TOULOUSE A POSER LES GRAINS DE LUMIERE.

*Fig.* 8. PLAN.
*Fig.* 9, 10. ÉLÉVATION LATÉRALE ET COUPE PAR LE MILIEU DE L'OREILLON.
*Fig.* 11. ÉLÉVATION PAR DEVANT.

**A.** Châssis en bois, supportant la bouche à feu qui est maintenue par des coins et des arrêtoirs introduits dans les trous de deux bandes en fer. Deux tiges en avant, placées suivant la ligne du milieu du châssis, servent à donner la di-

MACHINE A

*Fig.* 1, 2.

*Fig.* 3.

A

B

C

D

E

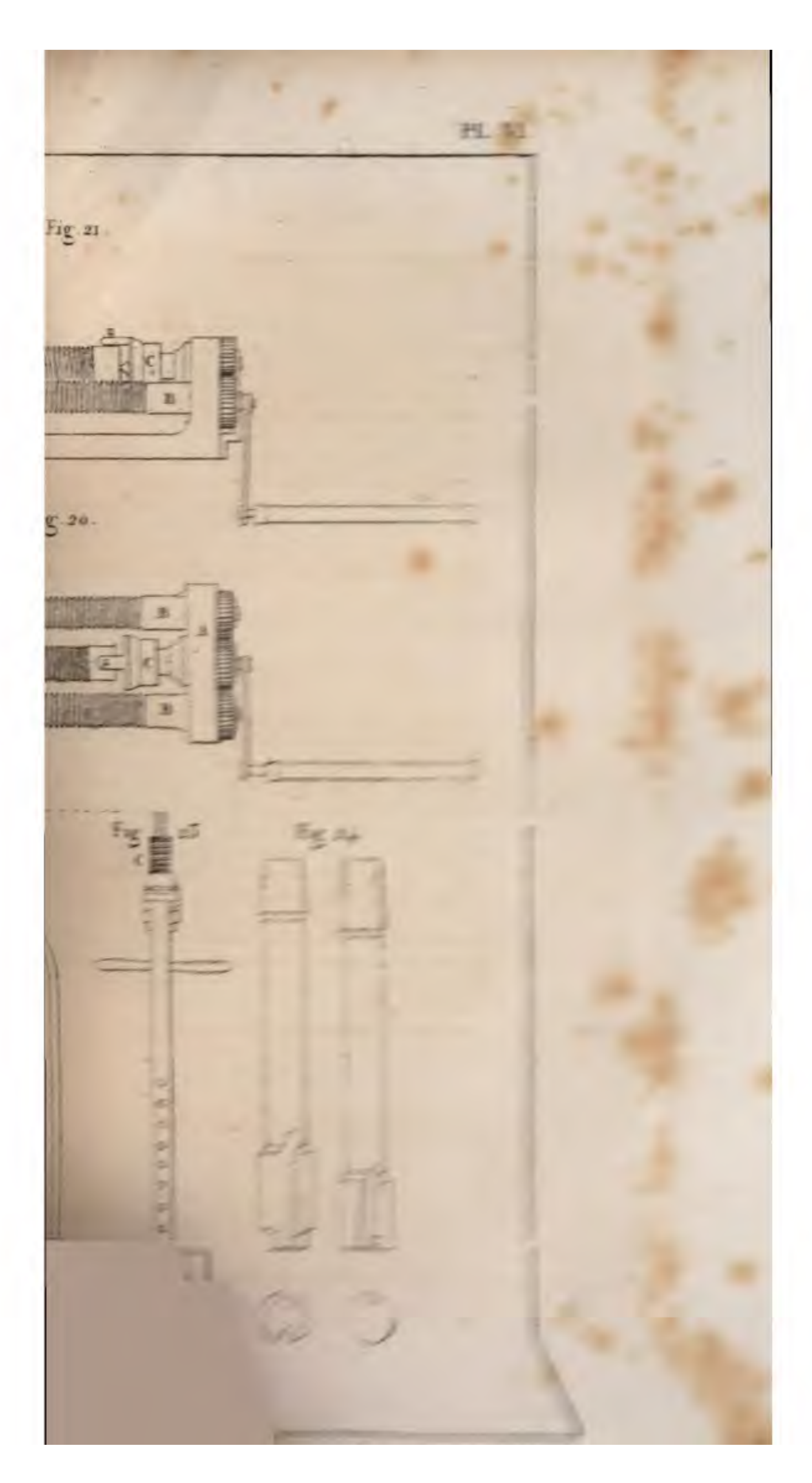
*Fig.* 4, 5.

*Fig.* 6, 7.

A

B.

C.



Pl. XI
Fig. 21.
Fig. 20.

rection à la bouche à feu au moyen d'un fil à plomb.

**B.** Montans en bois fixés au châssis par des tenons et des ferrures.

**C.** Chapiteau en bois, traversé par la vis principale qui s'engage dans deux écrous en bronze ; il porte deux oreillons *c*, qui entrent dans des rainures pratiquées aux montans, et tournent autour des boulons, afin de donner à la vis la direction qui convient à l'inclinaison de la lumière ; deux plaques en bronze *c'*, portant des rainures circulaires concentriques à l'axe de rotation, servent, dès que l'inclinaison est donnée, à fixer le chapiteau, au moyen de boulons qui entrent dans les plaques taraudées.

Une première manivelle sert à imprimer le mouvement à la vis ; une seconde fait agir la mèche du foret.

*Fig.* 12. MÈCHE A LANGUE DE CARPE.

*Fig.* 13. MÈCHE A TÉTON.

*Fig.* 14. MÈCHE A TÉTON ET A LAME.

*Fig.* 15. MÈCHE A COUTEAU.

*Fig.* 16. FRAISE POUR FORMER LE LOGEMENT DU TÉTON.

*Fig.* 17. MÈCHE A DENT DE LOUP POUR TARAUDER.

*Fig.* 18. 19. PLAN ET ÉLÉVATION DE LA MACHINE DE STRASBOURG A POSER LES GRAINS DE LUMIÈRE.

**A.** Supports et chantiers sur lesquels repose la bouche à feu.

**B.** Chapiteau en bois, servant à maintenir la pièce au moyen de deux boutons dont les têtes appuient sur une plaque en fer, et dont les bouts s'engagent dans des plaques taraudées placées dans une coulisse en fonte fortement attachée par des étriers à la maçonnerie de l'atelier.

**C.** Deux châssis en bois, servant de support à la machine, scellés dans la maçonnerie.

**D.** Double poupée en fonte, portant la vis principale dont l'axe est horizontal ; elle est fixée au

châssis par des boulons. Une petite roue à chevilles sert à faire avancer la vis.

**E.** Deux poupées simples fixées au châssis, supportant l'arbre qui s'adapte à la vis principale par un tenon cylindrique, et reçoit les outils à son autre extrémité ; une grande roue à chevilles lui imprime le mouvement de rotation. Deux règles verticales en fer servent à donner la direction convenable à la bouche à feu, au moyen d'un fil de laiton qui doit faire un angle déterminé avec le plan vertical passant par son axe.

*Fig.* 20, 21. MACHINE PORTATIVE A FILETER LES GRAINS DE LUMIERE.

**A.** Double poupée en fonte.

**B.** Deux vis du même pas que le grain, servant à faire mouvoir le double porte-couteau ; elles sont serrées en dehors de l'une des poupées par un écrou en cuivre, qui empêche leur mouvement dans le sens de la longueur ; à l'autre extrémité elles portent une roue dentée. Les axes des deux vis sont inclinés, l'un par rapport à l'autre, de manière que le grain soit conique à raison de 1|100 de la partie filetée.

**C.** Manchon destiné à saisir et à centrer la tête du grain dont le téton est soutenu par la pointe d'une vis. Ce manchon porte une roue dentée qu'on met en mouvement par un pignon et une manivelle. Cette roue, égale en diamètre à celle des deux vis, leur communique son mouvement.

**D.** Double porte-couteau mis en mouvement par les deux vis directrices. Une manivelle fait avancer ou reculer chaque tiroir encastré qui porte le couteau, une petite vis de pression arrête l'effet de chaque manivelle lorsqu'on a réglé la saillie du couteau.

**E.** Ecrou pressé par une vis de pression pour serrer la vis lorsqu'elle commence à être usée.

## MACHINE PORTATIVE A METTRE LES GRAINS DE LUMIÈRE.

*Fig.* 22, 23. **A.** Bloc destiné à recevoir la pièce, surmonté d'un cintre en fer dont les deux montans, percés de trous, se fixent à la hauteur voulue aux extrémités du bloc à l'aide de broches.

**B.** Ecrou en bronze en deux parties, traversé par une grande vis à filet carré, du pas du grain de lumière. Cet écrou est partagé en deux parties, que l'on place à la distance convenable, au moyen de vis de pression et de boulons, lorsque les filets de la vis commencent à être usés.

**C.** Grande vis percée, dans toute sa longueur, d'un trou cylindrique pour le passage du porte-outil; quatre leviers, ajustés sur sa tête par un taraudage, servent à la faire mouvoir.

Deux brides latérales fixées par des vis à la tête du porte-outil, le réunissent à la vis sans l'empêcher de tourner. Deux viroles, à gorge en acier, maintiennent 19 à 20 galets sphériques en acier trempé, qui diminuent le frottement entre la vis et le porte-outil. Le mouvement de rotation du porte-outil, communiqué par un tourne-à-gauche adapté à son extrémité supérieure, est indépendant de celui de la vis lorsqu'il s'agit de percer le métal de la pièce; la vis ne sert alors que pour faire avancer l'outil : on lie les deux pièces ensemble, au moyen d'un piton taraudé, lorsqu'on veut tarauder le logement du grain.

*Fig.* 24. OUTIL A TARAUDER LE LOGEMENT DU GRAIN.

---

*N° 10 du Journal des Sciences militaires,*

Octobre 1840.

Erratum à corriger à la fin du Précis Historique inséré dans ce numéro :

Au lieu de : *le cheval noble conquête de l'arme*, lisez : *noble conquête de l'homme*.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DE LA

DÉFENSE DU TERRITOIRE.

# FORTIFICATIONS DE PARIS[1].

Dans l'état actuel des frontières continentales de la France, la question soulevée de nouveau ici est, surtout dans le moment actuel, de la plus haute importance. Les moyens d'attaque n'ont pas cessé, depuis un demi-siècle, de s'étendre et d'augmenter en puissance, et cependant nos moyens permanents de défense sont restés les mêmes.

Les invasions de 1814 et 1815 avaient pourtant fait songer à nous créer des moyens de résistance plus efficaces que ceux que nous possédons, et qui appartiennent à un système de guerre qui n'est plus de nos jours.

D'une part, on avait reconnu l'inutilité de nos nombreuses petites places, disséminées comme au hasard sur nos frontières, et la nécessité d'en élever sur divers points stratégi-

(1) Par le capitaine d'artillerie Madelaine. Brochure in-8°, chez Gaultier-Laguionie, rue et passage Dauphine, n° 36.

JOURNAL
DES
SCIENCES MILITAIRES
DE LA
DÉFENSE DU TERRITOIRE.

# FORTIFICATIONS DE PARIS (1).

Dans l'état actuel des frontières continentales de la France, la question soulevée de nouveau ici est, surtout dans le moment actuel, de la plus haute importance. Les moyens d'attaque n'ont pas cessé, depuis un demi-siècle, de s'étendre et d'augmenter en puissance, et cependant nos moyens permanents de défense sont restés les mêmes.

Les invasions de 1814 et 1815 avaient pourtant fait songer à nous créer des moyens de résistance plus efficaces que ceux que nous possédons, et qui appartiennent à un système de guerre qui n'est plus de nos jours.

D'une part, on avait reconnu l'inutilité de nos nombreuses petites places, disséminées comme au hasard sur nos frontières, et la nécessité d'en élever sur divers points stratégi-

(1) Par le capitaine d'artillerie Madelaine. Brochure in-8°. chez Gaultier-Laguionie, rue et passage Dauphine, n° 36.

ques dans l'intérieur. Mais après avoir beaucoup disserté et beaucoup écrit sur ce grave sujet, *sans rencontrer aucun contradicteur*, on s'est contenté d'entretenir à grands frais nos plus qu'inutiles 150 mauvaises places, absorbant un matériel énorme et 250 à 300 mille hommes de garnison, sans être aucunement susceptibles d'empêcher l'ennemi de pénétrer dans l'intérieur de la France où nos armées se trouveraient dépourvues de points d'appui et même d'approvisionnements de guerre de toute espèce, tout étant concentré dans nos places frontières (1).

D'une autre part, il s'agissait d'enceindre Paris de fortifications; mais cette haute question tant controversée, « resta » quelque temps assoupie entre le projet d'une enceinte » continue et celui de forts détachés. »

« Chacun des deux systèmes était entaché de défauts que lui reprochaient les partisans de l'autre système, et la polémique animée, les vives discussions qui eurent lieu, n'avaient abouti qu'à les faire rejeter l'un et l'autre, ou au moins à les délaisser. »

Et même tout récemment le général Rogniat, quelques mois avant sa mort si soudaine, dans sa réponse à l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Du projet de fortifier Paris*, avait entièrement abandonné l'un et l'autre projet; et d'accord sur ce point avec l'auteur auquel il répondait, il s'en tenait au *mur de sûreté actuel*, *rectifié et consolidé*, et il adoptait une ligne à fortifier beaucoup plus en avant que celle que devaient occuper les *forts détachés*.

(1) Nous n'entendons point parler des places de Strasbourg, de Metz et Lille. Cependant l'influence de ces places devrait être augmentée.

Cette ligne il la prenait :

« De Nogent-sur-Marne à Saint-Denis,

« De Saint-Denis au pont de Sèvres, en suivant la rive droite de la Seine,

« Et de ce point à Meudon, puis à Ivry et à Charenton; ce qui présente l'avantage de tenir les batteries incendiaires entièrement hors de portée de la ville et de rendre à peu près impossible le blocus de Paris. »

Le général motivait cette résolution sur ce *qu'il ne voulait pas convertir cette capitale en une immense place forte par une enceinte de siége* (1).

Aujourd'hui, le gouvernement adopte à la fois les deux systèmes, *enceinte continue, ou de siége, et forts détachés.*

« Il a fallu, sans doute, des circonstances très graves et telles que celles dans lesquelles nous nous trouvons, pour que le gouvernement ait pu prendre une aussi grande résolution que celle de fortifier Paris, résolution qui ne saurait être que louable *si*, dans de telles circonstances, on n'avait en vue que d'exécuter les travaux les plus pressants, ayant pour but de mettre la capitale d'abord à l'abri d'un coup de main ou d'une attaque de vive force. » Mais il n'en est pas ainsi : on entreprend d'immenses travaux, qui exigeront d'immenses dépenses, par conséquent un assez grand nombre d'années pour leur exécution, ou qui plutôt ne seront jamais achevés.

Le gouvernement ne travaille donc pas pour se mettre en mesure dans le cas présent.

(1) Page 25 de la réponse du général Rogniat, à l'auteur de l'ouvrage intitulé : Du projet de fortifier Paris, ou Examen d'un système général de défense.

D'après le projet arrêté, le corps du génie porte l'enceinte continue sur la ligne que devaient occuper les forts, et il doit construire les forts, au nombre de 18 ou 20, sur la ligne, ou à peu près, adoptée par le général Rogniat.

Or, on estime le développement de l'enceinte continue à *onze lieues*, 100 fronts, et celui de la ligne des forts détachés à *vingt-trois lieues*, en tout *trente-quatre lieues* de lignes fortifiées !

Conçoit-on une pareille profusion de fortifications sur un seul point et à l'exclusion de toute autre position stratégique! Ne voit-on pas de quel énorme poids elles pèseront sur la population et les propriétés rurales en servitudes militaires !

Ne voit-on pas qu'en faisant de Paris le grand et unique boulevard de la France, c'est en même temps faire de la capitale le seul point de retraite, le seul appui de notre armée dans le cas où elle ne pourrait plus tenir en rase campagne, et que c'est évidemment ce que l'ennemi verrait avec plaisir, bien sûr qu'il serait de réduire promptement et la ville et l'armée à la famine (1).

Pourrait-on donner même un simple aperçu de la dépense qu'occasionnerait l'exécution de ces projets gigantesques ? Le gouvernement y affecte d'abord *cent millions !* Mais ce n'est certainement là qu'une faible partie de la dépense dans laquelle on serait entraîné.

Si à la valeur des terrains et bâtiments expropriés, et à celle des constructions de fortifications nous ajoutons celle

(1) On ne conçoit pas qu'on ait pu avancer que la fortification seule de Paris assurait le sort du royaume ! que les fortifications de cette ville et celles de Lyon assuraient suffisamment la défense de la France !

des bâtiments à construire pour magasins, etc., et la valeur des approvisionnements divers de matériel et de munitions que nécessiteront d'aussi gigantesques lignes de défense, nous pouvons, sans crainte d'exagérer, estimer la dépense première à vingt millions par lieues : ainsi les 34 lieues de lignes fortifiées donneraient une dépense totale de 680 millions, au moins.

Mais prenons une base plus directe d'estimation :

La dépense de construction d'un front de fortification, dans toute autre partie de la France, est généralement estimée à un million.

| | |
|---|---|
| Or, à Paris, cette dépense doit être au moins de trois millions : donc pour 100 fronts, | 300 millions. |
| 20 forts ou forteresses, y compris les places de Charenton, Saint-Denis et le Mont-Valérien, à 15 millions l'un dans l'autre | 300 |
| Bâtiments pour casernes, magasins, etc. | 60 |
| Matériel d'artillerie, approvisionnements | 40 |
| Total | 700 millions |

Et à côté de ce capital énorme enfoui dans de stériles constructions viendraient se ranger les frais de garde et d'entretien pendant de longues années de paix !... Eh ! sans doute, de longues années de paix ! Est-ce que l'état de paix n'est pas présentement l'état normal des nations civilisées?

Et cependant, contrairement à l'opinion bien positive du général Rogniat, on voudrait convertir Paris en une immense *place forte*, en une perpétuelle *place de guerre*, dans toute l'acception du mot !

Quoi ! l'état normal de cette cité de un million d'âmes, de ce brillant foyer de la civilisation des peuples, de ce centre des arts, des sciences, du commerce et de l'industrie, ce rendez-vous général d'une foule d'étrangers, cette capitale

enfin des peuples civilisés, son état normal serait l'état de guerre! Non, non, cela est impossible. On peut convertir en place forte, en place de guerre, Saint-Denis, Charenton et autres villes ou positions stratégiques entre Paris et nos frontières; mais Paris lui-même, jamais! cela est impossible en fait aussi bien qu'en principe.

On a pu donner à ce projet un commencement d'exécution, on peut même continuer les travaux une année, deux années, trois années de suite. Mais n'importe, il sera abandonné, et fût-il enfin, avec le temps, complétement exécuté, il n'en tomberait pas moins sous le poids de la saine raison et de l'opinion, non de l'opinion populaire que certes nous ne cherchons point à invoquer, mais de l'opinion nationale, de l'opinion éclairée des hommes de l'art même qui, dès ce moment, le condamne!

Et cependant des millions par centaines auront été dépensés sans utilité quelconque; des millions dont seulement une faible partie employée avec discernement suffirait parfaitement pour remplir l'objet que l'on doit se proposer.

D'ailleurs, si l'ennemi était en force sous les murs de la capitale, de quel avantage serait pour elle une enceinte de siége? De deux choses l'une, ou l'ennemi attaquerait cette enceinte dans les formes, ou il se contenterait de la cerner en interceptant les communications de la ville avec l'extérieur.

Ainsi, dans l'un et l'autre cas, puisque l'ennemi serait en force, Paris avec son immense population serait amené plus ou moins promptement à une capitulation ; et alors les conditions de cette capitulation seraient certainement plus onéreuses avec une enceinte de siége qu'avec un simple mur de sûreté, et cela par la seule raison que Paris serait, dans le premier cas, considéré comme place de guerre, et

qu'une place de guerre subit ordinairement, lorsqu'elle est attaquée, toutes les conséquences de la guerre. Elles seraient d'autant plus onéreuses, ces conditions, que l'attaque aurait été poussée plus loin.

Or, peut-on supposer qu'un général gouverneur, renfermé avec de nombreuses et bonnes troupes dans une enceinte bastionnée, avec escarpes, fossés et glacis, enceinte qui aurait coûté plusieurs centaines de millions, voudrait abandonner un tel poste, consentirait enfin à capituler tant qu'il aurait des vivres, ou avant qu'une brèche jugée praticable fût faite à cette gigantesque enceinte? Pourrait-on le supposer, si l'on considère d'ailleurs que cette conduite serait éminemment contraire, d'abord à la loi du devoir et de l'honneur, et ensuite au décret du 24 décembre 1811 rappelant les lois de Louis XIV, celles des 26 juillet 1791 et 21 brumaire, an V, d'après lesquelles un gouverneur n'est laissé libre de rendre la place, *sous peine de mort, qu'après avoir repoussé au moins un assaut au corps de place sur des brèches praticables.*

Si d'après cela on se figure les chances que l'on fait courir à une cité en repoussant un assaut sur ses remparts, on tremblera d'avance pour la ville de Paris! Malgré la valeur des défenseurs, l'assaut peut réussir, et dès-lors vient le pillage et les horreurs d'un sac!

Dans ce moment de la plus affreuse et de la plus épouvantable extrémité, les vainqueurs sont d'autant plus animés, furieux et barbares, qu'ils ont éprouvé plus de résistance. Quand on a vu à l'étranger plusieurs scènes de cette nature, on peut les redouter pour son pays. D'ailleurs, dans une ville prise d'assaut tout est au vainqueur, richesses particulières comme richesses publiques. Quelle chance à courir pour la capitale de la France!

Ces chances-là on les fait courir à une place de guerre, on le doit dans tous les cas : les places fortes sont faites pour cela. Mais est-ce qu'une cité de un million d'âmes peut, même avec une enceinte de siége, être considérée, par l'État auquel elle appartient, comme place de guerre ? Non certes, car ce serait contre tous les principes et militaires et politiques.

Le but d'une enceinte de siége pour Paris ne serait donc pas de donner les moyens de pousser la défense jusqu'à son maximum légal, puisque ce serait s'exposer à tout perdre.

Il serait donc nécessaire, dans cette même hypothèse, de modifier pour Paris les lois sur la défense des places ; autrement, en cas de siége, le gouverneur ferait son devoir : il n'exposerait certainement pas sa tête pour garantir la ville du pillage en acceptant une capitulation avantageuse peut-être pour la cité, mais assurément honteuse pour lui et pour l'armée.

Pour éviter cette cruelle alternative, il faudrait donc qu'une loi statuât *que la défense de l'enceinte bastionnée de Paris ne serait pas poussée au-delà de l'établissement des batteries de brèche*. On pense que l'on ne devrait pas céder à moins. Savoir ensuite quelles conditions y mettrait l'ennemi.

Mais, au surplus, ne nous inquiétons pas de l'état de notre législation sur la défense des places ; il ne serait pas nécessaire de rendre une loi particulière pour Paris, loi qui, à la vérité, serait peu française et peu en harmonie avec le fait d'une enceinte de siége. La population de Paris saurait bien y suppléer en obligeant le gouverneur à rendre la place avant les premiers dangers d'un assaut. La troupe pourrait-elle résister à la population ? Nous ne le pensons pas.

Ainsi donc une enceinte de siége à Paris ne pourrait avoir d'autre avantage que d'obliger l'agresseur à avoir avec lui quelques canons de siége avec des fusées pour le même objet. Or, puisque nous le supposons le plus fort, il n'éprouverait pour cela que de très légères difficultés, et dans tous les cas il serait, nous le répétons, d'autant plus exigeant pour une capitulation, qu'il aurait fait plus d'efforts pour amener Paris à s'y soumettre.

Il nous semble qu'on doit conclure de ces réflexions qu'il ne faut à Paris, avec des ouvrages avancés, qu'un simple mur de sûreté comme l'a entendu le général Rogniat. Et nous ajouterons que la ligne actuelle du mur de clôture peut très bien convenir, attendu qu'elle embrasse une enceinte suffisante pour une population double de ce qu'elle est aujourd'hui à Paris.

« Sans doute il ne faut pas de discussions éternelles, car il faut agir enfin. Mais encore dans une question aussi grande, tout en faisant la part des travaux nécessaires pour mettre de suite Paris à l'abri d'une attaque de vive force, il importe que, dans l'exécution d'ouvrages bien plus considérables qui exigeront plusieurs années, la défense du territoire, le salut de la capitale, puis ses intérêts propres en temps de paix, soient autant que possible conciliés.

« Les fortifications à faire autour de Paris doivent, en effet, être dans un certain rapport avec les moyens de défense du territoire; car, il est évident que plus l'ennemi trouverait de résistance sur son chemin, avant d'atteindre Paris, moins de grandes fortifications seraient ici indispensables.

« En effet, tous les moyens matériels de défense doivent-ils donc être concentrés sur la capitale? Si des dix-huit ou vingt forts qui doivent cerner Paris, quelques-uns seule-

ment, mais beaucoup plus vastes, étaient détachés sur la route que doit tenir l'ennemi; qu'ils fussent dans des positions avantageuses sur des rivières : la Seine, la Marne, l'Oise, où ils serviraient à la fois de têtes de pont et de camps retranchés, qu'il serait facile d'étendre, de fortifier solidement et à peu de frais; quels services ne pourrait-on pas en attendre, et dans l'intérêt de l'armée qui y trouverait des ressources, des points d'appui, et dans l'intérêt de la capitale qui serait alors moins menacée; enfin dans l'intérêt même de la défense en général.»

Ce que l'on rapporte des dires de Napoléon à ce sujet: — *Si j'avais eu un pont à jeter sur la Seine*, — *Si... sur la Marne*, — *Si Paris eût pu tenir 24 heures de plus!...*, confirme cette opinion.

Napoléon regrettait, sans doute, de n'avoir pas mis Paris complétement à l'abri d'une attaque de vive force; mais bien certainement jamais il n'a, ni n'aurait pensé à faire de Paris une place de guerre; au lieu de cela il aurait créé ce qu'il savait lui avoir manqué, avant tout, en 1814. Si à Paris on eût eu l'assurance de l'existence de quelques corps de troupes manœuvrant sur les derrières de l'ennemi, à l'appui de bons retranchements sur la Seine, la Marne, l'Aisne, on aurait défendu les retranchements de la capitale. Cela n'étant pas, le découragement devait infailliblement s'ensuivre à Paris; et c'est là toujours ce qui arriverait, dans un cas semblable, quelles que puissent être, dans ce même cas, les fortifications de Paris.

« Les moyens inertes de défense, la fortification comme tout le matériel de guerre, n'ont de valeur que par les hommes qui doivent s'en servir. La force morale est donc un moyen aussi, mais un moyen bien plus puissant qu'il faut étendre, entretenir, afin de pouvoir en disposer au besoin.

« Par prudence, pour se mettre à l'abri de toutes les éventualités les plus malheureuses, Paris doit sans doute recevoir des moyens de défense, mais sans qu'il soit nécessaire ni même utile de faire pour cela de cette vaste capitale, de la métropole de la civilisation, rendez-vous général des étrangers, siége du gouvernement et du corps législatif, une place de guerre de premier ordre, ni même, en temps de paix, une place de guerre ordinaire.

« Attendu la situation toute particulière de Paris comme capitale de la France et du monde civilisé, comme grand centre de mouvement et de tant d'affaires, les ouvrages à construire doivent apporter le moins possible d'entraves à la circulation. Il faudrait de plus qu'ils ne pussent, dans aucun cas, être tournés contre la ville; qu'en aucun temps celle-ci ne pût être considérée comme embastillée; qu'enfin, en temps de paix, qui est et doit être l'état normal de la société, Paris pût être réputé VILLE OUVERTE !

« Pour cela, et eu égard à l'immense population de Paris, aux besoins multipliés et aux exigences de cette population très peu faite aux privations inévitables d'un siége, il faut que les fortifications s'étendent assez au loin pour que l'ennemi, eût-il sous les murs de Paris une armée très nombreuse, ne puisse pas le bloquer assez étroitement pour intercepter toutes communications et avec l'intérieur et avec nos corps d'armée; il faudrait même que l'enceinte fût assez vaste pour permettre d'établir à l'intérieur des camps divisionnaires à portée des retranchements à défendre, et qui groupassent les défenseurs, en les éloignant de la population dans laquelle ils ne devraient pas être noyés.

« Il faudrait des têtes de pont sur la Seine et sur la Marne, se liant au système de défense de Paris, et servant aux communications directes de la capitale avec nos corps d'armée opérant sur les derrières de l'ennemi.

« Paris étant considéré comme position centrale, un vaste établissement militaire devrait aussi être construit dans une situation à part, non-seulement pour y réunir, en temps de paix, tout le matériel nécessaire à la défense de la capitale, et, en temps de guerre, les approvisionnements en subsistances pour les troupes; mais encore une grande quantité de matériel assorti, destiné aux besoins de nos armées sur la défensive et éloignées des places frontières, où presque tout le matériel se trouve actuellement renfermé.

« Il faudrait de plus que ce grand établissement fût dans une position telle, que l'ennemi ne pût diriger de prime abord ses tentatives sur ce point, et qu'il ne pût s'en emparer que par un second siége, qu'enfin cette place concourût aussi à la défense de Paris.

« Enfin, attendu les circonstances graves dans lesquelles nous nous trouvons, il importerait que le tracé des ouvrages fût tel, qu'ils se prêtassent au besoin à une résistance la plus prochaine, et qu'enfin ils pussent à l'aise être mis en état permanent de défense, sans faux frais notables.

« Or, en mettant à profit les obstacles naturels, les cours d'eau, etc., outre l'économie de temps et d'argent dans la construction des ouvrages, ces obstacles offriraient d'autres avantages bien plus précieux encore contre les surprises et les attaques de vive force.

« En suivant le cours de la Seine dans ses circuits, en tenant compte du canal de Saint-Denis, des inondations, des fossés pleins d'eau, du cours de la Marne, etc., on trouve que du saillant de la presqu'île de Croissi jusqu'à Saint-Denis, de Saint-Denis jusqu'à Pantin, du pont Saint-Maur jusqu'à Charenton, etc., des retranchements pourraient être établis derrière ces obstacles, avec de tels avantages qu'il

n'y aurait plus, sur une si vaste étendue, à se garer des surprises et des attaques de vive force, que de Pantin au bois de Vincennes, et à combiner les ressources de la fortification pour mettre ces dernières positions sur un pied de défense assez respectable (1).

« Maintenant, que l'on considère cette grande enceinte telle qu'il nous semblerait convenable de la faire, ce vaste pourtour de fortification où les obstacles naturels, les circuits de la Seine, de la Marne, les canaux de Saint-Denis et de l'Ourcq, les inondations de Saint-Denis, les bois de Vincennes et de Boulogne, les hauteurs de Romainville, celles le long de la Marne et du Mont-Valérien, hauteurs des plus avantageuses ; que l'on considère ces positions où tous les obstacles jouent leur rôle et peuvent être mis à profit pour la défense ; que l'on considère l'éloignement où l'ennemi serait tenu : à gauche, par la position d'Argenteuil, nœud de toutes les communications de ce côté, venant du nord-est ; à droite, par le grand coude que fait la Marne. Avec une telle enceinte, les alliés, quelque nombreux qu'ils fussent, pourraient-ils parvenir à bloquer la capitale et à occuper pour cela une étendue de plus de vingt lieues ; à être sur tant de points en force suffisante ? Même sur la rive droite au nord, d'Argenteuil à Charenton, sur une distance de plus de neuf lieues, l'ennemi pourrait-il être maître également partout de cette vaste étendue de terrain ?

« A considérer encore qu'Argenteuil étant occupé, nous assurerait une communication importante avec nos corps

(1) Voir dans la brochure la description des divers travaux à exécuter pour la défense de cette ligne qui, à quelques différences près, est celle qui avait été adoptée par le général Rogniat.

d'armée, qu'il interdirait à l'ennemi le passage de la Seine au Pecq, et couvrirait ainsi Saint-Germain, Versailles, les communications avec l'intérieur, les convois divers, etc.

« Mais cette étendue à garder, dira-t-on, sera beaucoup trop grande. Objection peu fondée, puisque les quatre cinquièmes environ de cette étendue seront défendus par des obstacles naturels, et que ni surprises, ni attaques de vive force n'y étant à craindre, et les défenseurs ne manquant pas, il n'y aurait pas là nécessité d'employer des troupes aguerries.

« Du reste, la solution de cette question est encore subordonnée à l'usage qu'on ferait de l'artillerie et à la manière dont les fortifications seraient appropriées à son emploi. Plus les effets que l'artillerie pourrait produire seraient mis à profit, plus la résistance serait efficace, et moins il faudrait de défenseurs et de fusiliers.

« Des bouches à feu, de la poudre et des projectiles, des bois pour blindages, des sacs à terre et des gabions, puis des artilleurs en conséquence pour utiliser toutes ces choses; voilà quels pourraient être les principaux éléments d'une bonne défense derrière des retranchements solides et bien entendus.

« La garnison entière, gardes nationaux, soldats et recrues, seraient répartis dans des camps hors de Paris, assez éloignés des retranchements pour être entièrement hors de portée des projectiles ennemis. »

A ces dispositions spéciales pour la défense propre de Paris, l'auteur ajoute comme complément ou plutôt comme base de son système de défense du territoire :

« 1° Troyes sur la Seine et Châlons sur la Marne, grandes places, boulevards intérieurs se liant avec Soissons sur

l'Aisne, place déjà existante, mais à agrandir encore s'il le faut pour en faire une position formidable.

« 2° Quelques doubles têtes de pont permanentes sur la Seine, l'Aube, la Marne et l'Aisne.

« 3° Un ou deux postes retranchés au midi dans les Vosges.

« 4° Enfin la DÉMOLITION des fortifications d'un grand nombre de petites places sur la frontière.

« Tels seraient en grand les travaux essentiels à exécuter, principalement pour la défense du territoire, et subsidiairement pour celle de Paris. Deux cents millions à affecter à ces travaux, y compris ceux de Paris et de ses trois forts détachés au loin sur la Seine, la Marne et l'Oise, seraient bien autrement profitables que cette même somme employée à vouloir, dans l'état actuel de nos places, rendre imprenable Paris seul, qui, eu égard à son immense population présente et à venir, à ses exigences, à ses besoins de tous les jours, ne saurait également être rendu imprenable dans toutes les suppositions admissibles.

« Enfin, à ne considérer que Paris, au lieu de dix-huit à vingt forts isolés, dont deux au plus seraient appelés à jouer un rôle, les garnisons et le matériel des autres étant paralysés (1), trois places à proximité, comme nous avons dit, seraient encore à préférer, et les cent millions déjà disponibles pourraient suffire et aux travaux d'enceinte éloignée de Paris et à ceux des trois grands forts en avant.

« Alors notre armée, forte de ces trois points d'appui, ne serait plus obligée, même dans l'état actuel de nos places, de se retirer sur Paris. La plus grande quantité de subsi-

(1) Des forts isolés ne peuvent nullement convenir pour une enceinte aussi étendue que celle de Paris.

stances, vivres et fourrages, entre ces camps et la *capitale*, étant même rentrée dans ces trois places, dans Paris et dans l'intérieur, les alliés, arrivés sous ses lignes fortifiées, trop étendues pour être bloquées, ne pouvant passer sur la rive gauche de la Seine, en force, sans compromettre leurs lignes d'opérations, ne courraient-ils pas eux-mêmes risque d'être assiégés bientôt par la disette, avant d'avoir fait de grandes tentatives pour s'emparer de la capitale, harcelés qu'ils seraient par nos troupes manœuvrant sur leurs flancs et sur leurs derrières ? »

Ainsi, par les moyens les plus simples et les moins onéreux en tous points, Paris, qui ne serait plus alors réputé *place forte et place de guerre en tout temps*, pourrait toutefois être considéré comme imprenable, puisqu'il serait défendu à l'ennemi, sous peine d'être anéanti, de se présenter en force devant la capitale, avant d'avoir fait des siéges et s'être emparé au moins de deux camps retranchés.

Tel est l'exposé sommaire du projet de l'auteur qui, « pénétré de toute l'importance de ces hautes questions qui touchent à de si grands intérêts, à la défense du territoire et à la puissance nationale, livre à l'examen des citoyens, que d'aussi hautes questions doivent intéresser, le fruit de son travail, le résultat de ses réflexions. »

De notre côté, nous nous faisons un devoir de seconder les vues de l'auteur, persuadé que nous sommes que ce n'est que par la manifestation libre et publique d'opinions raisonnées, que les hautes questions de la nature de celle-ci, peuvent recevoir leur solution dans l'intérêt bien entendu de la société.

L'auteur de l'ouvrage intitulé :
*Du projet de fortifier Paris.*

# 4e ET DERNIER EXTRAIT DU COURS

## SUR LE SERVICE DES OFFICIERS D'ARTILLERIE

### DANS LES FONDERIES.

Approuvé par le ministre de la Guerre.

---

## CHAPITRE VIII.

### MORTIER-ÉPROUVETTE ; CYLINDRES A CALIBRER

### LES PROJECTILES ; [illegible].

---

#### MORTIER-ÉPROUVETTE.

134. Le mortier-éprouvette, destiné à mesurer la force de la poudre, présente dans sa fabrication beaucoup d'analogie avec les bouches à feu, mais il exige une précision plus grande.

Son moulage s'exécute par le procédé du moulage [illegible], sur un trousseau en bois traversé par un arbre en fer (pl. VIII, fig. 1). Le modèle se fait en terre ou en plâtre et comprend trois parties : la masselotte, le mortier et sa queue ; cette dernière, garnie de deux oreilles, tient lieu de tourillons pour attacher l'éprouvette à l'arbre de [illegible]. Le modèle du corps de l'éprouvette étant terminé, on y ajoute ceux de l'âme et de la semelle, qui sont tous deux en plâtre : le dernier se moule dans un châssis, sur le fond duquel est fixé un bout de cylindre en bois du diamètre de la queue, et dans la position que cette partie doit avoir relativement à la semelle. Le modèle de celle-ci se trouve ainsi percé d'un trou elliptique pour le passage de la queue ; on l'ajuste sur le derrière du mortier au moyen d'une selle (pl. VIII, fig. 2) qui se place sur le corps du modèle dans une position que déterminent des traits circulaires formés par le [illegible]-

rit; cette selle porte à l'une de ses extrémités deux bras de même longueur que la semelle, et inclinés convenablement; l'opération se réduit alors à ajuster la semelle contre les bras; on la fixe dans cette position avec des clous et on achève ensuite de la consolider avec du plâtre gâché. Avant d'enlever la selle, on marque deux points qui déterminent la ligne milieu dont on a besoin pour la pose de l'anse qui s'exécute au moyen d'une sellette; on place ensuite trois petits évents en cire se raccordant avec la masselotte, dont deux vers le milieu de la partie antérieure de la semelle, et un au-dessus de l'anse.

La chape se fait en terre comme celle des canons; elle a également deux ferrures; mais, à cause de sa forme irrégulière, les cercles ne sont pas tous disposés perpendiculairement à l'axe. Lorsqu'elle est terminée, l'ouvrier rase les deux faces latérales de la semelle jusqu'à la hauteur du plâtre qu'il brise et retire par fragmens. Les deux ouvertures qui en résultent, ainsi que celle du bas de la queue, sont bouchées, après la cuite, avec des plateaux en terre préparés d'avance; le moule est ensuite placé sur un panier de culasse rempli de terre. L'un et l'autre sont brêlés ensemble avec du fil de fer; enfin on dispose le moule pour le coulage, en procédant comme on l'a dit pour toutes les bouches à feu.

Le bronze des éprouvettes se compose des mêmes métaux que celui des bouches à feu; il est au même titre.

La coupe de la masselotte et le centrage de l'éprouvette n'offrent rien de particulier.

Pour exécuter le forage, on commence par forer au calibre de la chambre qu'on polit et dont on forme le fond; on la met ensuite à sa longueur avec un cylindre à dent; après quoi on agrandit le vide sur toute la longueur de l'âme, à l'aide d'un foret (pl. VIII, fig. 4), jusqu'à ce qu'il soit parvenu à un millimètre environ au-dessous du calibre; cet excédant de métal est ensuite enlevé au moyen d'un alésoir semblable à celui du pierrier (pl. V, fig. 16), dont on a soin d'ajuster le couteau avec la plus grande précision.

La surface extérieure se tourne par les mêmes moyens que l'on a employés pour les bouches à feu ; on étend même ce travail à une partie de la queue sur laquelle l'éprouvette devra reposer pendant le tracé.

Pour cette opération, l'éprouvette est posée à peu près horizontalement sur deux chantiers bien dressés et placés, l'un sous la plate-bande de la bouche, l'autre sous la partie tournée de la queue; on fixe au trou de centrage de celle-ci, ainsi qu'à la bouche, des croix pareilles à celles qui servent au tracé des canons, et on place dans une position horizontale deux branches correspondantes des croix, ainsi que l'arête postérieure de la semelle, en ayant toutefois égard à la position de l'anse; tournant ensuite l'éprouvette de manière que les faces latérales de la semelle deviennent horizontales, on procède au tracé avec un gabarit composé de deux règles qui font entre elles un angle égal à l'inclinaison de l'axe de la semelle, dont l'une représente chacune des faces latérales, et l'autre la distance de ces faces à la tranche de la bouche. Pour tracer la semelle, on applique sur la face latérale supérieure, la règle correspondante du gabarit, de manière que l'autre règle étant placée parallèlement à l'axe de l'éprouvette, au moyen d'un tasseau et dans l'alignement d'un fil de laiton qu'on tend d'une branche verticale à l'autre des deux croix, l'extrémité de cette régle corresponde à la hauteur de la tranche. On figure ainsi l'inclinaison, la longueur et l'épaisseur relatives de cette face de la semelle; on les marque par des traits, et, en répétant la même opération sur l'autre face latérale, on obtient le tracé complet de la semelle. Enfin on tourne l'éprouvette l'anse en dessus, et, au moyen de deux autres branches des croix, on trace une ligne sur laquelle devront se trouver le milieu de l'anse et l'orifice de la lumière qu'on détermine en portant leur distance à partir de la tranche de la bouche.

Le grain de lumière de l'éprouvette se place de la même manière que celui des bouches à feu : après sa pose on coupe la queue contre la semelle, au moyen d'une scie, et on procède ensuite au cilesage ; dans cette opération, l'ouvrier commence par

le plan inférieur de la semelle, dont il n'entame d'abord le métal que jusqu'à un millimètre du trait, et il n'achève de mettre cette partie à sa véritable dimension qu'après une nouvelle vérification de l'inclinaison, qui se fait avec un quart de cercle et en plaçant l'éprouvette sur un plateau bien dressé.

135. L'éprouvette ne subit pas d'épreuves; on vérifie l'inclinaison de l'axe par rapport à l'horizon, au moyen d'un quart de cercle à niveau placé sur la tranche de la bouche, après avoir établi la semelle sur une plate-forme parfaitement horizontale. On ne passe aucune tolérance. On s'assure que les génératrices de l'âme sont perpendiculaires au plan de la tranche. Les dimensions intérieures de l'âme se vérifient avec un diamètre à talon et à nonius (pl. VIII, fig. 12, 13, 14), que l'on compare au diamètre fixe (fig. 15, 16) : la chambre avec un gabarit, le diamètre de la lumière avec une sonde. On ne passe aucune tolérance sur ces trois diamètres. On n'admet aucune soufflure dans l'âme ni dans la chambre. Les instrumens de vérification sont envoyés par l'atelier de précision.

Les autres dimensions se vérifient avec les mêmes instrumens que ceux qui sont en usage pour les bouches à feu et avec les mêmes tolérances. Quant aux dimensions des plaques, on passe en plus ou en moins $2^{mil}$ (10 points 1|2), sur leur longueur et largeur, et $1^{mil}$ (5 points 1|2) sur leur épaisseur.

On vérifie la position et l'inclinaison de la lumière comme dans les mortiers; on accorde les mêmes tolérances pour le débouché extérieur, mais à l'intérieur aucune tolérance n'est accordée.

136. Des essais ont été faits à La Fère, en 1838, dans le but de remplacer les mortiers-éprouvettes en bronze par d'autres en fonte de fer, susceptibles d'une durée plus longue; ils ont présenté des résultats satisfaisans.

### GLOBES D'ÉPROUVETTE.

137. Autrefois les globes se moulaient sur un arbre en fer

horizontal, au moyen d'un gabarit fixe, en procédant d'ailleurs comme pour les culasses des canons; le modèle se faisait en plâtre; il présentait, d'un côté, une partie cylindrique qui se raccordait avec le surface du globe, et formait le moule de la massolotte, laquelle avait environ 0$^{m}$,70 de longueur.

La chape s'exécutait sur le modèle, avec de la potée et de la grosse terre; elle était renforcée par une ferrure légère, enfin elle était cuite sur un feu de charbon de bois.

Actuellement on coule un cylindre pour six globes, et les globes sont d'abord dégrossis sur le banc de forerie, puis, séparés et finis sur le tour.

Le titre des globes d'éprouvette est actuellement le même que celui des bouches à feu.

On essaya, en 1820 et 1821, de couler les globes au titre de 18 d'étain p. 0/0 de cuivre, afin de leur donner plus de dureté; mais il en résulta des égrénemens considérables au bout d'un petit nombre de coups.

Des globes en fer coulé sont actuellement en essai.

On perce l'œil du globe suivant l'axe, et on le taraude de manière à pouvoir le fixer à l'extrémité de l'arbre horizontal d'une machine particulière (pl. VIII, fig. 5, 6, 7), qui sert à la mettre à un demi-point au-dessus de son véritable diamètre; à cet effet le globe reçoit un mouvement de rotation sur l'axe auquel il est adapté par l'œil; il est en même temps entamé par un couteau disposé dans le plan horizontal de son grand cercle, et fixé à une demi-lunette mobile autour d'un axe vertical dont la direction doit rencontrer le premier; le couteau trace ainsi sur le globe une suite de cercles perpendiculaires à l'axe de rotation, et forme une sphère parfaite. On se sert à cet effet du couteau à dégrossir et à polir (pl. VIII, fig. 8, 9).

138. A l'atelier de précision on tourne les globes sur un tour ordinaire, qui saisit le mobile par les deux extrémités du diamètre passant par le centre de l'œil. A cet effet, on commence par tarauder l'œil, dans lequel on a introduit une pièce en fer filetée,

et on laisse dans la partie de la sphère opposée à l'œil un petit bout de masselotte. Une lunette (pl. VIII, fig. 10), d'un diamètre moindre que le grand cercle du globe est maintenue horizontalement par l'ouvrier, à l'aide d'un pivôt reposant sur une bascule, la soulève et la presse contre le globe. Le couteau fixé à cette lunette qui peut tourner horizontalement, entame les différens cercles de la sphère qui se présentent à son tranchant.

Le globe est ensuite rodé et poli sur un tour ordinaire, au moyen d'une couronne en plomb (pl. VIII, fig. 11) enduite d'huile et d'émeri fixée au milieu d'une boîte en fer garnie de deux poignées.

Lorsque cette opération est terminée on achève de tarauder l'œil à ses dimensions et on lui donne une profondeur telle, que le globe muni de son bouchon pèse exactement $29^{k},704$ (60 livres).

Les globes sont vérifiés dans leurs diamètres avec deux lunettes, l'une de réception, l'autre de rebut, différant entre elles de $0^{mil},2$ (11 points); on s'assure de l'exactitude des filets de l'œil et de ceux du bouchon, avec un peigne; on ne tolère aucune soufflure sur leur surface.

### CYLINDRES A CALIBRER LES PROJECTILES.

139. Les cylindres à calibrer les projectiles sont coulés pleins ou à noyau, attendu que ce dernier mode ne présente pas les mêmes inconvéniens que pour les canons; ils se moulent comme les bouches à feu sur un trousseau en bois; le modèle s'exécute en plâtre ou en terre fine, à l'aide d'un gabarit convenablement profilé; il est réuni au modèle de la masselotte, dont l'extrémité porte deux parties saillantes qui figurent les oreilles destinées à fixer le cylindre à l'arbre de forerie. Le moule se place, comme ceux des mortiers, sur un plateau en fonte garni de terre qui tient lieu de panier de culasse, où s'emboîte avec le socle qui porte le noyau.

On emploie, pour la fabrication des cylindres, les mêmes mé-

taux que pour celle des bouches à feu, mais le titre du bronze est 18 d'étain p. 0/0 de cuivre, avec tolérance de 1 d'étain en plus ou en moins.

On fore le cylindre à $0^{mil}$,05 au-dessous du vrai calibre; l'excédant du métal est ensuite rodé sur un tour ordinaire, au moyen d'un tampon en plomb qu'on promène dans l'intérieur et qu'on enduit d'un mélange d'huile et d'émeri.

On vérifie le calibre de chaque cylindre avec deux étoiles fixes, l'une de réception, l'autre de rebut; la première est du calibre exact, la seconde en diffère de $0^{mil}$,2 (1 point). Ces étoiles sont vissées à l'extrémité d'une hampe qu'on soutient dans l'axe au moyen d'un *T*; on mesure les longueurs et les diamètres extérieurs avec une règle et un compas à coulisse. On tolère $2^{mil}$ (10 points 1/2) en plus ou en moins sur les longueurs, et $1^{mil}$ (5 points 1/2) en plus ou en moins sur les diamètres extérieurs.

MENUS OUVRAGES.

140. Le moulage des menus ouvrages s'exécute généralement en sable, dans des châssis en fonte de fer; les moules sont ensuite soumis au séchage dans une étuve.

Pour la fonte, on fait usage, autant que possible, de fourneaux ronds à réverbère, et non de fourneaux à manche.

L'exactitude dans le titre de la plupart des menus objets étant moins importante que dans celui des bouches à feu, des cylindres, des mortiers-éprouvettes et de leurs globes, on peut employer à leur fonte les vieilles pièces et autres objets reconnus impropres à la fabrication des bouches à feu.

Cependant on a soin de n'employer qu'une faible quantité de ces derniers métaux qui, en raison des matières étrangères qu'ils peuvent contenir, seraient susceptibles de nuire à la quantité des produits.

Les menus objets sont coulés approximativement au titre de 11 p. 0/0 de cuivre, à l'exception des mortiers et pilons, des baches, massettes et ciseaux qui sont à peu près au titre de 18 d'étain p. 0/0 de cuivre.

Comme les métaux employés au chargement des fourneaux pour les menus objets ne sont pas analysés, et que néanmoins il importe que les produits soient au titre réglementaire, on a soin, lorsque le bain est complètement formé, de prendre, après un fort brassage, deux échantillons que l'on coule en lingots. Ces lingots sont éprouvés et examinés relativement à leur dureté, à la contexture du grain de leur cassure, comparativement à des lingots types de même dimension, fabriqués d'avance et au titre que l'on désire obtenir; on modifie ensuite le titre du bain s'il y a lieu.

On doit excepter, de ce que nous venons de dire, les écrous de vis de pointage pour lesquels on fait choix de bronzes bien analysés et exempts de métaux étrangers.

Après la visite, les objets rebutés sont immédiatement déformés; ceux qui satisfont aux conditions exigées sont marqués du poinçon de réception.

Il serait superflu de décrire la fabrication de tous les menus ouvrages qui sont commandés dans les fonderies; nous nous bornerons à faire connaître celle des principaux objets, les autres ne donnant lieu à aucune difficulté.

### BOÎTES DE ROUES POUR AFFUTS ET VOITURES.

141. Les boîtes de roues de toutes les espèces sont coulées vides; leur moulage comprend par conséquent la confection d'un moule et celle d'un noyau. On emploie généralement le sable pour le premier; quant au second, il se fait en terre ou en sable, et présente à chaque extrémité un excédant de longueur de quelques centimètres, qui forme ce qu'on appelle les *portées* sur lesquelles il devra poser quand il sera placé dans le moule.

Le noyau en terre s'exécute sur un petit arbre en fer (pl. IX, fig. 1), qu'on fait tourner dans des coussinets au moyen d'une manivelle. On applique immédiatement sur l'arbre plusieurs couches de terre à mouler qu'on fait sécher successivement sur un feu de charbon de bois. La forme et le poli se donnent à l'aide

d'un gabarit qui a le profil de l'intérieur de la boîte, et qu'on dispose de manière à obtenir les diamètres voulus.

Le noyau en sable se confectionne dans deux coquilles en bronze (pl. 9 fig. 7, 8, 9), dont une grande et une petite, qui s'assemblent par emboîtement, perpendiculairement à l'axe et dont la jonction se trouve à hauteur du gros bout de la boîte; la première est formée de deux parties dans le sens de la longueur; lesquelles sont maintenues au moyen de goujons et de frettes : son intérieur présente les dimensions du vide de la boîte, faiblement diminuées dans les parties qui doivent être alésées. La petite coquille destinée à former du côté du gros bout le logement du noyau porte, en son milieu, un pivot dont on verra l'usage.

Avant d'assembler les coquilles pour le moulage, on en frotte préalablement l'intérieur avec de la plombagine, et on pose ensuite verticalement la grande sur la petite, qui se place dans un logement pratiqué sur un madrier (pl. IX, fig. 9), Elles sont maintenues dans cette position au moyen d'une double traverse qui s'appuie sur une des frettes; l'ouvrier introduit alors, suivant le milieu du vide de la boîte, un arbre en fer qui repose, par sa partie inférieure, sur le pivot de la petite coquille; il le maintient dans le haut avec la main, jusqu'à ce que sa position soit assurée par le sable dont il remplit le vide par couches successives qu'il dame avec une batte; lorsque le noyau est terminé, il le retire en enlevant la petite coquille et en séparant les deux parties de la grande.

Dans l'un et l'autre mode, on fait cuire le noyau pour le priver d'humidité; on le cendre et enfin on le flambe.

Le moulage de la boîte est horizontal ou vertical, et s'exécute dans des châssis ou cadres en fonte de fer avec des modèles en bronze bien polis.

142. Lorsque l'on moule horizontalement, le modèle (pl. IX, fig. 2) est composé de deux parties qui s'assemblent à goujons et se superposent exactement dans le sens de la longueur, suivant le plan qui passe par l'axe de la boîte et le milieu des oreilles; il pré-

sente, du côté du petit bout, un excès de longueur destiné à former la masselotte, et chaque extrémité est terminée par une partie tronc-conique qui devant former le logement de la portée correspondante du noyau, doit avoir les dimensions de cette portée. Les diamètres du modèle doivent être de quelques millimètres plus forts que ceux de la boîte à cause du retrait du métal; c'est à l'expérience à fixer les épaisseurs d'après la nature du sable et la température des coulées.

Les châssis sont formés de plaques en fontes assemblées au moyen d'équerres, que maintiennent des boulons et des écrous; ils portent en outre, sur leurs faces latérales, des crochets ou des tenons qui servent à les réunir entre eux. Chaque boîte exige deux châssis.

Pour procéder au moulage, l'ouvrier place un châssis sur une planche bien unie (pl. IX, fig. 3), et dispose au milieu de ce cadre la moitié du modèle qui contient les trous de goujons, de manière que la convexité soit tournée vers le haut; il répand sur le tout une légère couche de poussier de charbon pour empêcher l'adhérence, et remplit ensuite toute la capacité intérieure du châssis avec du sable qu'il tasse convenablement au moyen d'une spatule; enfin il enlève avec une raclette en fer tout le sable qu excède les bords supérieurs du châssis.

Cette moitié de la boîte étant moulée, on retourne le châssis, on ajuste la seconde partie du modèle sur celle qui est déjà dans le sable (pl. IX, fig. 4), on place un second châssis sur la première, et l'on saupoudre avec du poussier. L'ouvrier remplit ce nouveau cadre avec du sable qu'il tasse comme précédemment. Quand le moulage est terminé, il sépare les deux châssis de manière que la seconde moitié du modèle en bronze ne se détache pas brusquement et ne dégrade pas le moule. Il enlève ensuite avec adresse chaque partie du modèle de la boîte, en commençant par les ébranler légèrement avec le maillet pour détruire leur adhérence; il répare, s'il y a lieu, avec une spatule en cuivre ou une lame de couteau, les arêtes et toutes les parties qui pourraient être dégradées; enfin

il fait avec le couteau deux rigoles pour servir de jet et d'évent pl. IX, fig. 5).

Après ces opérations, chaque partie du moule est cendrée et portée dans une étuve pour y être séchée convenablement ; on les réunit ensuite dans une presse en bois (pl. IX, fig. 6), composée de deux montans filetés et de deux traverses dont une est fixe et l'autre mobile. On place d'abord sur la traverse fixe une planchette destinée à maintenir le sable du premier châssis qu'on pose par-dessus, puis on ajuste le noyau dans les portées en ayant soin qu'il n'y ait pas de jeu et qu'il occupe exactement le milieu de la boîte. On assemble ensuite le second châssis sur le premier, et, le recouvrant avec une nouvelle planchette, on dispose successivement et de la même manière d'autres moules jusqu'à ce que la presse soit remplie ; enfin on consolide tout le système en plaçant la traverse mobile qui est serrée sur la dernière planchette par des écrous.

Les presses ainsi disposées, on les dresse avec précaution, de manière que les châssis soient verticaux et tout est prêt pour le coulage.

143. Dans le moulage vertical, le modèle ( pl. IX, fig. 10, 11) est divisé perpendiculairement à son axe en deux parties qui s'assemblent par emboitemens, et dont la séparation se trouve à hauteur de l'épaulement des oreilles ; elles portent des prolongemens destinés à former les logemens des portées du noyau.

On emploie trois châssis pour ce moulage ( pl. IX, fig. 11, 12, 13, 14 ); les deux extrêmes correspondent aux portées du noyau, et celui du milieu au corps de la boîte ; ce dernier se divise, dans le sens de sa longueur, en deux parties égales qu'on ajuste au moyen de repère et qu'on maintient avec une frette ; les trois châssis sont reliés entre eux à l'aide de tenons et de crochets.

Pour exécuter le moulage, l'ouvrier frotte de plombagine toute la surface du modèle ; il en place ensuite la partie la plus grande, ainsi que le châssis du milieu, le gros bout en bas (pl. IX, fig. 13), sur un madrier dans des rainures circulaires qui assu-

rent la position respective, de ces deux parties; il remplit alors le vide qui existe entre elles par des couches de sable qu'il dame avec une batte. Lorsque le châssis est plein, il pare le sable avec un couteau, saupoudre de poussier de charbon et place le châssis correspondant à la portée du petit bout; il pose ensuite deux petits cônes tronqués en bronze, qui s'appuient par une de leurs extrémités contre le modèle et dont l'autre aboutit à la partie supérieure du châssis; ces cônes sont destinés à former le trou de coulage et celui de l'évent; on remplit ce deuxième châssis de sable que l'on bat et que l'on pare comme précédemment; enfin, apres avoir enlevé les deux petits cônes, l'ouvrier retourne tout le système (pl. IX, fig. 14), place le troisième châssis et la deuxiéme partie du modèle, saupoudre de charbon, remplit de sable et termine le moulage.

L'ouvrier répare alors le troisième châssis, retire la seconde partie du modèle, ébranle la première à petits coups de maillet, l'enlève au moyen d'un crochet avec lequel il saisit une tringle en fer qui traverse l'intérieur, et désassemble les deux dernières parties du moule. Toutes ces parties sont ensuite portées à l'étuve pour le séchage et n'en sont retirées que pour le coulage.

Les châssis sont disposés sur un treillage en fer à $0^{m},30$ du sol, les noyaux suspendus à la voûte.

Pour assembler le moule, l'ouvrier place d'abord le noyau par son gros bout et bien droit dans le logement que présente le troisième châssis (pl. IX, fig. 15, 16), descend doucement le deuxième châssis sur le trosième, en ayant soin que le noyau ne touche pas les parois; enfin il place le premier châssis, et le moule est prêt pour le coulage.

144. Quel que soit le procédé de moulage, on coule à la cuiller ou à la marmite; il faut avoir l'attention d'écumer le métal dans la cuiller avec un morceau de bois. On coule lentement pour donner à la matière liquide le temps de s'affaisser, et aux gaz celui de s'échapper par les évents.

Lorsque les boites sont à peu près refroidies, l'ouvrier détruit

les moules; il vide ensuite l'intérieur des boîtes, et conserve le sable qui, humecté de nouveau, peut servir plusieurs fois au moulage, en le mélangeant avec une certaine proportion de sable neuf pour lui donner du corps et du liant.

Quand les boîtes sont complètement nettoyées, on les transporte à l'atelier où elles doivent être terminées; on les ébarbe, on coupe les jets; puis, à l'aide d'un mandrin passé dans leur intérieur on les met sur un tour à pointes pour couper les bouts carrément, et à la longueur prescrite. On les alèse ensuite à chaque extrémité jusqu'au logement destiné à contenir la graisse, au moyen d'un alésoir pyramidal en fer trempé à 6 pans; pour cette opération, les boîtes de roue sont disposées verticalement. Enfin on cisèle et on lime l'extérieur pour leur donner les dimensions voulues.

145. A la visite, on s'assure que la surface intérieure est alésée, excepté dans la partie qui correspond au dégagement, que les coutures sont grattées, les oreilles et les deux tranches dressées ainsi que la surface extérieure; on tolère $1^{mil}$ (5 points 1/2) pour la flèche de la saillie des arêtes extérieures. On ne passe aucune tolérance pour la flèche du creux de ces mêmes arêtes. On tolère les chambres et soufflures de $4^{mil},5$ ( 2 lignes) de profondeur, si on ne les juge pas nuisibles à la solidité de la boîte. Ces différentes vérifications ont lieu avec des règles et des gabarits.

### ÉCROUS POUR VIS DE POINTAGE.

146. Le moulage des écrous a beaucoup de rapports avec le moulage horizontal que nous venons de décrire; on se sert de modèles en métal ou en bois (pl. IX, fig. 17), divisés en deux ou plusieurs parties, pour faciliter leur dépouille; les écrous sont coulés massifs et un peu au-dessus de leurs véritables dimensions. On centre l'œil sur les deux faces et on le perce sur un tour (pl. IX, fig. 30, 31), qui porte une vis de pression destinée à faire avancer le foret; il est ensuite taraudé au moyen d'une autre machine

(pl. IX, fig. 32, 33), avec un foret à dent de loup qui reçoit son mouvement de rotation ou de translation d'une vis principale de même pas que l'écrou ; ce dernier est maintenu par une poupée mobile qui permet de le placer de manière que l'œil soit dans la direction de la vis.

A la visite, on s'assure si l'axe de l'œil est convenablement placé relativement au plan du plateau.

L'œil est vérifié à l'aide de peignes et au moyen d'un calibre fileté aux dimensions exactes de la vis de pointage qui doit y entrer. On tolère $0^{mil},5$ (2 points 3/4) en plus sur le diamètre de l'œil; $0^{mil},4$ (2 points) en moins sur l'épaisseur des filets ou $0^{mil},4$ (2 points) en plus sur leur écartement; $0^{mil},5$ (2 points 3/4) en plus sur leur profondeur; $1^{mil}$ (5 points 1/2) sur la hauteur de la partie taraudée, ainsi que sur la largeur et la longueur du plateau de l'écrou; enfin $0^{mil},6$ (3 points) en plus, et rien en moins, sur l'épaisseur de cette dernière partie.

On ne passe aucune chambre ni soufflure dans l'œil et dans les autres parties; on tolère celles qui n'excèdent pas $2^{mil}$ (10 points 1/2) de profondeur, si toutefois on ne les juge pas nuisibles à la solidité de l'écrou.

### POULIES DE CHÈVRE.

147. Les formes découpées que présentent les poulies rendent leur moulage difficile et chanceux lorsqu'on emploie le sable; des fondeurs, découragés par les nombreux rebuts, avaient fini par les mouler en terre, ou les couper au tour dans une masselotte ou un cylindre coulé massif, méthode qui est pratiquée dans deux fonderies; mais ces deux derniers moyens rentrant dans le moulage ordinaire et n'offrant rien de particulier, nous nous bornerons à faire connaître le procédé le plus généralement suivi dans le moulage en sable.

Le modèle en bois (pl. IX, fig. 20) est divisé en deux parties

par un plan parallèle aux faces et passant par le milieu de la gorge ; il représente une poulie finie, mais dont les dimensions sont plus fortes ; ses deux moitiés s'assemblent à l'aide de goujons, et celle de dessus a dans son centre une partie saillante dans laquelle s'emboîte une partie conique destinée à former le jet et la masselotte.

Avant de mouler, on saupoudre de poussier de charbon, et on remplit à la main les quatre vides de la partie supérieure du modèle avec du sable ordinaire qui, tassé convenablement, formera la première portion des noyaux des *croisées*. On égalise ce sable sur la face opposée à celle du jet, et l'on marque sur la tranche des noyaux différens traits, qui serviront de repères pour les raccorder avec ceux de la deuxième moitié du modèle.

Après cette opération préliminaire, on dispose la première partie du modèle ainsi préparée sur une planche à mouler, percée d'un trou en son milieu pour loger l'amorce saillante de la masselotte dont on a parlé plus haut (pl. IX, fig. 20). On ajuste ensuite la seconde moitié par-dessus, et l'on saupoudre le tout avec du poussier de charbon.

Sur la même planche, on pose un premier châssis qu'on remplit de sable, en ayant soin de presser avec les doigts celui qui entre dans les croisées vides de la deuxième partie du modèle. On égalise le sable avec une raclette au niveau des bords supérieurs du cadre, et l'on découvre complètement avec une spatule toute la face de la poulie ; on voit que de cette manière, le châssis contiendra le moule entier de la gorge.

L'ouvrier saupoudre toute la surface supérieure du moule, excepté celle des noyaux des croisées, et ajuste un second châssis )pl. IX, fig. 21) qu'il remplit pareillement de sable et qui ne présentera que l'empreinte d'une des faces de la poulie. Ensuite il retourne le moule et place en dessus la partie du modèle qui porte l'amorce de la masselotte (pl. IX, fig. 22) ; sur celle-ci, il pose le modèle du jet, il saupoudre encore de ce côté, et place un troisième châssis qui se moule de même et contiendra ainsi l'empreinte de la face supérieure de la poulie, ainsi que le moule

Les grains de lumière qui présenteraient des chambres dans le canal, ou seraient percés excentriquement, sont rebutés. On recherche les chambres avec un crochet, et l'excentricité au moyen d'une sonde fixée à un compas d'épaisseur. Les pas sont vérifiés avec un peigne. On ne tolère aucune variation. Le téton est vérifié avec un gabarit; on le tient un peu fort afin qu'il puisse forcer dans son logement.

# PLANCHE VIII.

## FABRICATION DE L'ÉPROUVETTE ET DE SON GLOBE.

*Fig.* 1. MODÈLE DE L'ÉPROUVETTE TERMINÉ, la semelle et l'anse placées, ainsi que les trois évents en cire se raccordant avec la masselotte.

*Fig.* 2. PLAN ET ÉLÉVATIONS DE LA SELLE QUI SERT A AJUSTER LA SEMELLE SUR LE MODÈLE.

*Fig.* 3. MOULE CHAPE DU GLOBE TERMINÉ.

*Fig.* 4. PLAN, COUPE ET ÉLÉVATION DU FORET POUR ACHEVER DE DÉGROSSIR L'AME.

*Fig.* 5, 6, 7. PLAN, ÉLÉVATION ET COUPE DE LA MACHINE DE MARITZ A TOURNER LES GLOBES D'EPROUVETTE.

**A.** Banc en bois, servant de support à la machine. Il est fixé au sol de l'atelier par des boulons à rosette dont les bouts taraudés s'engagent dans des pièces en fer placées dans les coulisses d'un massif en pierres de tailles et maintenues par des brides en fer.

**B.** Pièce en fonte traversée par l'arbre et fixée au banc par deux boulons.

**C.** Pièce en fonte portant une poupée et un écrou, fixé au banc par un boulon.

**D.** Vis de pression maintenant l'extrémité de l'âme.

**E.** Cadre en bronze fixé à la pièce B par deux boulons. Une poupée en bronze *e* est fixée au cadre par deux vis et un boulon. Deux plaques en fer *e'*, maintenues par des vis, servent à la consolider dans le sens latéral.

**F.** Arbre en fer reposant dans les coussinets des deux poupées. Il porte une roue à gorge, et se termine par un bout taraudé qui entre dans l'œil du globe.

**G.** Demi-lunette porte-couteau en bronze, dont les tourillons s'engagent dans le cadre E. Le tourillon inférieur porte une roue dentée qui lui

transmet un mouvement de rotation au moyen d'une vis sans fin à manivelle. Une coulisse pratiquée vers le milieu de la demi-lunette, reçoit le couteau qui est maintenu dans le sens vertical par une vis de pression, et dans le sens horizontal par une seconde vis de pression traversant un écrou en acier.

*Fig.* 8. COUTEAU A DEGROSSIR.

*Fig.* 9. COUTEAU A POLIR.

*Fig.* 10. PLAN ET ÉLÉVATION DE LA LUNETTE DE L'ATELIER DE PRÉCISION SERVANT A TOURNER LES GLOBES.

*Fig.* 11. Plan et coupe de la couronne en fer, garnie de plomb, servant à roder les globes.

*Fig.* 12, 13, 14, DIAMÈTRE A TALON ET A NONIUS POUR LA VÉRIFICATION DE L'ÉPROUVETTE. Il est terminé par deux calottes sphériques du rayon de l'âme, il se compose de deux parties, dont une, qui porte la poignée, a un écrou circulaire fixe et une vis de pression; une coulisse pratiquée sur la moitié de sa longueur, reçoit l'autre partie (fig. 13), dont le bout fileté traverse l'écrou qui la fait mouvoir.

*Fig.* 15. CALIBRE FIXE DE L'AME ET DU GLOBE, SERVANT A LA VÉRIFICATION DU DIAMÈTRE A TALON ET DE LA LUNETTE.

*Fig.* 16. COIN D'ÉPROUVETTE.

Ces instrumens sont envoyés par l'atelier de précision.

# PLANCHE IX.

## FABRICATION DES MENUS OUVRAGES. EXPLOITATION DES TERRES ET DES SCORIES.

### MOULAGE HORIZONTAL DES BOITES DE ROUES.

*Fig.* 1. NOYAU EN TERRE TERMINÉ.

*Fig.* 2. MODÈLE EN BRONZE DE LA BOITE, divisée en deux parties qui s'assemblent par des goujons.

*Fig.* 3. COUPE, PAR LE MILIEU, DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU MODÈLE DISPOSÉE DANS SON CHASSIS ET MOULÉE.

*Fig.* 4. MODÈLE DE CHASSIS DISPOSÉS POUR LE MOULAGE DE LA SECONDE MOITIÉ.

*Fig.* 5. PLAN D'UNE DES PARTIES DU MOULE *avec le trou de coulage et les évents.*

*Fig.* 6. PLAN DE DEUX CHASSIS DISPOSÉS DANS UNE PRESSE POUR LE COULAGE.

### MOULAGE VERTICAL DES BOITES DE ROUES.

*Fig.* 7. COQUILLE EN BRONZE, divisée en deux parties, pour la confection du noyau en sable.

*Fig.* 8. PETITE COQUILLE POUR LA PORTÉE DU NOYAU *du côté du gros bout.*

*Fig.* 9. COQUILLE DISPOSÉE POUR LE MOULAGE; l'arbre en fer repose sur le pivot de la petite coquille.

*Fig.* 10. MODÈLE DE LA BOITE, DES EVENTS ET DE LA PORTÉE DU NOYAU, *du côté du gros bout.*

*Fig.* 11. LES TROIS CHASSIS DU MOULE DE LA BOITE séparés dans le sens de leur longueur.

*Fig.* 12. POIGNÉE SERVANT A TRANSPORTER LES MOULES, et s'adaptant au tenon du second châssis.

*Fig.* 13, 14. CHASSIS DISPOSÈS POUR LES OPÉRATIONS SUCCESSIVES DU MOULAGE.

*Fig.* 15, 16. DISPOSITIONS POUR PLACER LE NOYAU ET ASSEMBLER LES PARTIES DU MOULE.

### MOULAGE DES ÉCROUS DE POINTAGE.

*Fig.* 17. MODÈLE D'UN ÉCROU DE SIÉGE.

*Fig.* 18. PREMIÈRE PARTIE DU MODÈLE DISPOSÉE DANS SON CHASSIS ET MOULÉE.

*Fig.* 19. MOULE TERMINÉ.

MOULAGE DE LA POULIE.

*Fig.* 20. PREMIÈRE OPÉRATION.
*Fig.* 21. DEUXIEME.
*Fig.* 22. TROISIÈME.
*Fig.* 23. PLAN DU MOULE TERMINÉ.
*Fig.* 24. COUPE DU MOULE TERMINÉ.

OUTILS A MOULER.

*Fig.* 25. BATTE.
*Fig.* 26. COUTEAU.
*Fig.* 27. SPATULE.
*Fig.* 28. TRUELLE.
*Fig.* 29. MAILLET.

MACHINE A PERCER LES ÉCROUS DE POINTAGE.

*Fig.* 30. PLAN.
*Fig.* 31. ELÉVATION.

**A.** Banc en bois servant de support.

**B.** Semelle en fonte, surmontée de trois poupées dont deux portent un arbre en fer et sa roue à gorge, l'autre une vis de pression; cette semelle est fixée au banc par un boulon.

**C.** Mandrin en bronze, vissé à l'extrémité de l'arbre, recevant les différens outils.

**D.** Pièce de bois fixée par une cheville et une clavette; elle porte deux poupées en fonte et une troisième en bois avec sa bride en fer, traversées par un arbre en fer, à l'extrémité duquel s'adapte une mâchoire à vis de pression servant à saisir l'objet que l'on veut percer.

MACHINE A TARAUDER LES ÉCROUS.

*Fig.* 32. PLAN.
*Fig.* 33. ELÉVATION.

**A.** Banc servant de support.

**B.** Double poupée en fonte, portant la vis principale et sa roue à cheville fixée sur le banc par des boulons.

**C.** Manchon en bronze destiné à recevoir les différens outils.

**D.** Mèche à dent de loup.

**E.** Support en fonte destiné à maintenir l'objet à tarauder, au moyen de deux boulons à crochets ; sa semelle est percée de plusieurs trous pour la fixer dans différentes positions au moyen de boulons.

MOULIN A BROYER LES SCORIES.

*Fig.* 34. COUPE.

**A.** Bassin en bronze.

**B.** Arbre vertical servant d'axe de rotation, portant un pivot en fonte qui tourne dans une crapaudine en bronze.

**C.** Meule en bronze.

**D.** Arbre horizontal garni d'un axe en fer ; une de ses extrémités porte un collier pour atteler un cheval, l'autre s'engage dans un oreillon fixé à l'arbre vertical ; une bride en fer lie ensemble les deux arbres ; une équerre en bois sert à attacher la longe du cheval.

FOURNEAU LONG SERVANT A L'EXPLOITATION DES TERRES ET DES SCORIES, OU A LA FONTE DES MENUS OBJETS.

*Fig.* 35. PLAN SUIVANT V X Y Z.
*Fig.* 36. COUPE SUIVANT U U'.

**A.** Grille de la chauffe.

**B.** Cendrier.

**C.** Autel.

**D.** Sole et contre-sole, cul-de-poule.

**E.** Porte pour introduire la houille ; elle se ferme avec une portière en tôle.

**F.** Porte pour le chargement, *idem*.

**G.** Porte par laquelle on puise le métal à la cuiller. Une portière en fer à bascule en bouche l'orifice.

**H.** Cheminée étranglée vers le bas.

**I.** Deux canaux d'évaporation.

On accouple ordinairement deux fourneaux semblables ; la même cheminée leur est commune, mais ils ont des tuyaux séparés.

La voûte, l'autel, la naissance de la cheminée et la partie sur laquelle est construite la contre-sole, sont en briques réfractaires.

La contre-sole est formée d'argile commune bien damée.

La sole est en quartz pilé fortement battu.

Des montans et des liens en fer maintiennent la maçonnerie.

Un fourneau de même forme est destiné à fondre le fer coulé pour la fabrication des machines.

OUTILS ET APPAREIL PORTATIF POUR ALÉSER L'AME DES PIÈCES ET LES METTRE EN ÉTAT DE TIRER DES PROJECTILES D'UN CALIBRE DIFFÉRENT.

*Fig.* 37. TIGE CYLINDRIQUE EN FER, de 3 m. 90 de longueur, pouvant servir pour tous les calibres.

*Fig.* 38. ALÉSOIR formé d'un rouleau en bronze, recevant cinq coins en acier, dont les surfaces extérieures appartiennent au cylindre du diamètre que l'on veut obtenir ; le couteau est fixé par une vis engagée dans un trou elliptique. Les couteaux et les coins sont communs à tous les calibres.

*Fig.* 39. COUTEAU No 1.

*Fig.* 40. COUTEAU No 2.

*Fig.* 41. FORET POUR LE FOND D'AME.

*Fig.* 42. APPAREIL MONTÉ POUR LE FORAGE.

# ESSAI

SUR

# LA GUERRE DE PARTISANS,

PAR LE GÉNÉRAL **DENIS DAVIDOFF.**

---

## DEUXIÈME PARTIE.

---

### EXPOSITION
### DU SYSTÈME DE LA GUERRE DE PARTISANS.

---

**De la supériorité des troupes légères de la Russie sur toutes celles du reste de l'Europe, et des avantages de sa position géographique, ainsi que du rapport de sa largeur avec sa profondeur.**

L'organisation militaire de chaque pays doit s'accorder avec les habitudes, les mœurs et les dispositions naturelles de son peuple; autrement les généraux d'armée seraient sans cesse trompés dans leurs calculs : la nature est invincible. On se repentirait d'avoir voulu faire d'un Turc un cuirassier, et de le subordonner aux règles de la tactique, ou de se croire en pleine sûreté dans un camp gardé par des Européens du centre habillés en cosaques. Toutes les armées sont égales, puisqu'elles sont composées d'hommes; et ce n'est que leur organisation et la manière dont on les emploie qui peuvent établir entre elles des degrés de supériorité. On peut même ajouter avec certitude que cette

supériorité ne peut s'acquérir qu'en s'éloignant le moins possible des dispositions fondamentales, des habitudes, et pour ainsi dire de la spécialité de chaque nation. Ce que je dis là peut, je pense, s'appliquer au gouvernement des nations de toutes les parties du monde.

La civilisation, et avec elle la connaissance des droits de chacun, le commerce, le luxe et le relâchement des mœurs, sont les principaux obstacles à l'introduction des troupes légères dans les armées européennes. Les peuples nés cavaliers transmettent de génération en génération cette disposition à la petite guerre, qu'ils ont acquise dans leurs fréquentes excursions à la recherche du butin, et dans des guerres continuelles avec leurs voisins, les habitants des déserts ou ceux des montagnes. Le genre de guerre dont nous nous occupons conserve toujours quelque chose de sauvage, et les moyens que l'on y emploie portent le cachet de la ruse des animaux féroces et de l'homme non civilisé.

L'Asie peut nous servir d'exemple. La superstition qui règne jusqu'à présent sur ces peuples arrête tout progrès de civilisation. Leurs guerres ne consistent qu'en attaques imprévues, en une infatigable activité, en excursions rapides, entreprises par de bruyants et hardis cavaliers.

Leur ordre de bataille, leur attaque, leur poursuite, tout cela est informe, sans règle, sans ordre; mais rapide, hardi, téméraire! Comment essayer d'établir de l'ordre parmi ces guerriers écrasés par la servitude, et ne respirant librement que sur le champ de bataille? Qui osera enchaîner par la discipline cette bouillante multitude? Leur Coran qui défend d'imiter les chrétiens, leurs cimeterres, leurs déserts, et leurs chevau-légers, sont autant de défenses contre les novateurs... Le plus haut degré de perfection auquel pour-

raient parvenir les forces militaires d'un empire serait d'adjoindre à l'armée européenne des troupes légères asiatiques. Avec la première on ferait la guerre dans toute l'acception stratégique et tactique de ce mot; et avec les autres on enlèverait à l'ennemi tous ses moyens de subsistance et toutes ses communications de guerre. Mais comment assujettir l'Asiatique farouche et sans frein à agir de concert avec une armée régulière? A la Russie seule, qui couvre un tiers de l'Europe et une partie de l'Asie, était donné de posséder une des armées les mieux organisées du monde, et de régner sur des peuples qui joignent aux habitudes guerrières des hommes de l'Asie la discipline et la soumission des troupes européennes. Je veux parler des cosaques.

Pendant des siècles, les invasions continuelles des peuples d'Orient par l'Ukraine, les rives du Dnieper, du Don et de l'Oural, jusqu'au cœur de la Russie, en donnant aux peuples méridionaux de cet empire beaucoup des mœurs et des habitudes de leurs ennemis, les formèrent en même temps à ce genre de guerre. Toute la partie du territoire qui sépare les rives méridionales du Dniéper de celles de l'Oural, et qui n'est peuplée que par différentes especes de cosaques, est la preuve vivante de ce que je viens d'avancer. Il est vrai que le temps, la tranquillité, et le joug sous lequel ils vivent, leur ont fait perdre de leur vivacité dans l'attaque, et de l'agilité individuelle de leurs maîtres d'Orient. Mais il leur en reste encore assez pour être la terreur de toute la cavalerie légère de l'Europe ; et d'un autre côté ils l'emportent de beaucoup sur les Asiatiques par leur discipline. De sorte que, conduits par des chefs habiles, on peut les employer à tous les services, et les faire concourir utilement à la réussite des plans de campagne. Voilà la véritable cavalerie légère, qui ne l'est pas seulement de nom et de costume,

mais bien de dispositions innées, et d'habitude constante de défendre ses propriétés et sa liberté, que d'avides voisins menacent sans cesse. Ces troupes, qui appartiennent exclusivement à la Russie, ont peu occupé les tacticiens, par la seule raison que les troupes légères du reste de l'Europe, étant formées de la même espèce d'hommes que l'infanterie, l'artillerie et la grosse cavalerie, n'ont et ne peuvent avoir la même importance que ces trois parties fondamentales de la force militaire. Mais quel sera celui de nos généraux qui, appelé au commandement dans une guerre européenne, ne saura pas porter notre cavalerie légère au rang des trois armes précitées, et ne profitera pas de l'avantage d'avoir à sa disposition une arme de plus que toutes les autres puissances? Cet avantage sera d'autant plus sensible, que la supériorité de la Russie sur les autres empires ne se borne pas à l'excellence de ses troupes légères, mais est augmentée par la position défensive que lui procure l'immensité de son territoire. L'ennemi, en s'enfonçant dans ce pays sans fin, s'éloigne de plus en plus de sa base d'opérations et de tous ses établissements militaires, et est obligé, pour ne pas augmenter encore cette énorme distance, de suivre la route la plus directe : alors des difficultés sans nombre s'offrent à lui, tant pour s'approvisionner dans le pays envahi, que pour recevoir des vivres de ses lointains établissements. Cette même immensité de territoire, funeste à l'ennemi, est toute à l'avantage de notre armée. Agissant au centre de sa large et profonde base d'opérations, elle peut, sans trop s'en éloigner, se porter sur tous les points menacés, et, par des manœuvres savantes ou hardies, conserver toujours une communication libre avec les provinces qui lui présentent des avantages pour ses approvisionnements, ou pour y porter le théâtre de la guerre. Je puis ajouter à cela qu'elle est

exempte de la crainte d'être accablée ou rejetée hors de ses frontières.

Sans doute, cette étendue extraordinaire de territoire nécessite vers l'Occident un prolongement de frontières très considérable. Ce prolongement est regardé par des gens à anciens systèmes comme exposant la Russie à de grands dangers. Mais, en secouant de vieux préjugés, on verra facilement que le danger de cette étendue de frontières disparaît devant une largeur et une profondeur en rapport avec elle.

La guerre commence ordinairement dans un pays mitoyen des deux puissances belligérantes; mais il y a peu d'exemples qu'elle se voie terminée là. A présent, les querelles de deux états ne se décident point par des combats d'Horaces et de Curiaces, ou par le duel de deux chefs d'armée; ce n'est pas non plus la prise d'une place frontière, ou les manœuvres sans fin de deux petits corps de troupes s'intitulant armées, qui peuvent finir ces grandes querelles. Aujourd'hui une nation, et même des nations entières se lèvent les unes contre les autres, et c'est la promptitude des mouvements ou la force qui décident quelles seront les frontières envahies, et où sera le théâtre de la guerre. D'après cela, quelle influence peut exercer la plus ou moins grande étendue de frontières. N'est-ce pas vers le centre du pays que se dirige l'invasion et que peut s'organiser la défense? En effet, si les bords du Rhin, garnis de tant de places fortes de premier ordre, n'ont pu empêcher les troupes allemandes d'entrer en France, ni les troupes françaises d'entrer en Allemagne; si le sort de ces grandes puissances s'est décidé à Vienne, à Berlin, à Paris, et pas aux frontières, et si enfin, d'un autre côté, la Russie et l'Espagne, après leurs glorieuses luttes, ont pu, sans le secours de leurs frontières, repousser de leur sein les nombreuses ar-

mées françaises; quelles objections pourra-t-on faire en faveur du préjugé que je repousse?

Cependant il faut dire aussi qu'il n'est pas également sans danger pour toutes les puissances de laisser envahir leur territoire; j'ajouterai même que, pour que l'invasion n'occasionne pas une ruine inévitable, il faut à l'empire attaqué non-seulement une vaste étendue de territoire, mais, je le répète, que sa profondeur soit en rapport avec sa largeur. Autrement l'invasion serait toute au profit de l'armée attaquante; nous en trouvons un exemple à une époque peu éloignée.

En 1806, l'armée prussienne, ayant essuyé un fort échec à ses frontières, perdit toute communication avec le centre du royaume, fut acculée à la mer, et mit bas les armes. Une des principales causes de ce triste résultat fut le peu de profondeur de la Prusse, particulièrement du côté de la partie méridionale de sa frontière, qui fut le point d'attaque de l'ennemi. La même année, et l'année suivante, dans la Prusse orientale, notre armée fut deux fois exposée au même danger; la première, lorsque l'armée française essaya de nous rejeter sur la Gallicie autrichienne; mais surtout la seconde, lorsque cette même armée, par ses manœuvres, depuis la Nareva jusqu'à Kœnigsberg, chercha à nous acculer au Frisch-Haff. Qu'est-ce qui nous exposa à ces dangers? Le peu d'espace et de profondeur du théâtre de la guerre, qui, dans la retraite, donne si peu de moyens d'échapper à la poursuite de l'ennemi et de déjouer ses projets.

La Russie est à l'abri de ces inconvénients, et je suis fermement convaincu que, dans la campagne de 1812, quand bien même l'ennemi se serait emparé de Nyné, d'Orel ou de Twer, l'indépendance de la Russie n'en aurait pas moins

été inébranlable. Arsamace, Dmitressk ou Staritza auraient remplacé Tarontino, et l'armée française aurait éprouvé les mêmes désastres que ceux que lui a occasionné l'occupation de ce point stratégique si important.

Par quels moyens peut-on atteindre au but sans lequel la guerre ne peut se comparer qu'aux excursions des chevaliers errants, but qui ne consiste pas seulement à suivre une armée qui se retire (peut-être avec des intentions cachées) ou à occuper momentanément quelques provinces ; mais à détruire jusque dans leurs fondements toutes les forces de l'ennemi, et arriver par là à la soumission de tout le pays ? Qu'entreprendra-t-on pour parvenir à ce but ? Sera-ce par une invasion rapide et hardie qui frappera de terreur la nation et l'armée ? Mais ce genre d'entreprises ne peut réussir que dans le cas où, employant peu de temps, on pourrait, pour ainsi dire d'un seul souffle, repousser l'ennemi jusqu'aux confins de son territoire, ou le resserrer contre un de ces obstacles insurmontables qui forment souvent les frontières des états.

J'ai prouvé, je crois, et l'exemple de 1812 vient à mon aide, que cette manière de faire la guerre n'est pas dangereuse pour la Russie. Si l'ennemi suit un système lent et méthodique, il n'y trouvera pas moins de difficultés. Que de temps il faut pour cela, et combien il est précieux dans une guerre contre un empire dans lequel on ne peut agir ni par les froids de l'hiver, ni par les boues profondes de l'automne, ni par le dégel du printemps ? Dans ces différentes entreprises, c'est toujours l'approvisionnement de l'armée qui est l'obstacle principal ; car il n'y a que deux manières de pourvoir à cet approvisionnement : ou l'armée se nourrit de ce qu'elle trouve dans les villes ou villages qui sont sur la route qu'elle parcourt, ou elle s'approvisionne

par des magasins ou transports de vivres fournis par tous les habitants des provinces envahies. Mais le peu de population et la grande distance qui sépare les habitations de la Russie ; l'incendie des propriétés et la fuite des habitants dans les bois ou vers les provinces éloignées, mettent un obstacle complet au premier moyen, et l'infatigable activité des troupes légères interdit également le second. C'est dans cette dernière partie surtout que se fait remarquer la précieuse utilité de ses troupes. De légers partis, parcourant sans cesse les lignes de communication de l'ennemi, se glissant entre ses corps d'armées, tombent sur les parcs d'artillerie, qu'ils détruisent ainsi que tous les convois de vivres, munitions, etc. Combinant leurs excursions avec les mouvements de leur armée, ils facilitent et complètent ses succès. Par leurs attaques continuelles, par leurs apparitions sur différents points, ils détournent et l'attention, et une partie des forces de l'ennemi, et l'obligent à ne suivre qu'une seule et unique route, et à marcher comme à tâtons, sans avoir l'espérance d'anéantir cet indestructible essaim de troupes légères, ni même de le joindre, de le couper, ou de le pousser contre quelque obstacle qui permette de l'entourer. Il ne lui reste donc alors qu'à se retirer, précédé, cerné par les partisans, et serré de près par les troupes de ligne.

Sans doute les moyens de défense que je propose sont peu faciles ; mais aussi les demi-mesures et la mollesse d'action de la plupart des armées d'Europe ont bien souvent des suites funestes. Profitons donc de l'esprit guerrier de notre nation, de l'immense étendue de notre pays, dans les déserts duquel est venue se perdre une innombrable armée, et préférons toujours, comme en 1812, la perte de nos fortunes à celle de notre honneur et de notre indépendance.

## Exposition des bases de toute opération militaire.

Après avoir démontré la double supériorité de la Russie relativement à toute invasion du côté de sa frontière occidentale. Je vais essayer, en donnant quelques exemples de la marche de deux armées en guerre, d'établir les règles par lesquelles les partis doivent y coordonner leurs directions et leurs mouvements.

Les armées se divisent en offensives et en défensives.

Toute armée qui prend l'offensive doit avoir :

Une base d'opérations,
Un but éloigné, et un plus rapproché,
Une ligne d'opérations,
Une ou plusieurs lignes de communications,
Plusieurs lignes d'approvisionnements,
Et enfin une ligne de bataille.

La *base d'opérations* est tout l'espace qui fournit à l'armée ce qui lui est nécessaire en munitions de guerre et de bouche, et se divise en *permanente* et *temporaire*.

La base permanente est le pays lui-même.

La base temporaire, que j'ai appelée plus haut *champ de réserve*, s'établit pendant la guerre, ou sur le pays ennemi, ou sur un territoire allié avoisinant le théâtre de la guerre. Elle remplace la première, tout en lui étant subordonnée.

Annibal, séparé par la mer de sa base permanente, ne put, malgré ses victoires, se soutenir en Italie avec ses seules bases temporaires.

« Quand même l'armée de Mélas aurait eu pour dix ans de « vivres dans Alexandrie, dit Jomini, elle n'en aurait pas « moins été coupée de sa base d'opérations par l'armée « française qui, occupant tout le cours du Pô, conservait, « par le Saint-Gothard et le Simplon, une libre communica- « tion avec la Suisse. »

Le *but éloigné* comprend le cœur du pays ennemi, le siége de son gouvernement et de tous les établissements civils, militaires et commerciaux. Mais l'on conçoit facilement que l'armée sur la défensive étant là pour s'opposer au passage, c'est le point où l'on doit l'attaquer, qui est le *but rapproché*.

La *ligne d'opérations* n'est autre chose que les routes choisies pour arriver le plus promptement et le plus facilement possible au but éloigné.

Les *lignes de communications* sont celles qui, partant des derrières de l'armée, aboutissent à ses bases.

Les *lignes d'approvisionnements*, dont le nom seul explique suffisamment l'utilité, partant des différents points des bases permanentes ou temporaires, viennent se réunir à celle de l'armée en formant la figure d'un triangle.

La *ligne de bataille* est l'espace compris entre le flanc droit et le flanc gauche de l'armée.

L'organisation de l'armée sur la défensive doit différer de celle de l'armée attaquante en ce qu'elle agit au centre de

sa base permanente, tandis que l'autre s'en éloigne toujours davantage. D'après cela on pourrait croire qu'elle peut se passer de lignes de communications. Mais, quoiqu'au sein de son pays, comme il peut s'y trouver des parties plus favorables les unes que les autres, soit à l'approvisionnement de l'armée, soit aux mouvements stratégiques, alors il est essentiel, lorsqu'on s'y établit, de conserver des communications avec sa base principale.

J'ajouterai à cela, que les efforts de l'armée sur la défensive doivent tendre à repousser l'attaque, et non vers la conquête ; et qu'ainsi le but éloigné ne doit pas être de parvenir au cœur d'un pays ennemi, mais seulement d'arriver à un point stratégique dont l'occupation, en rejetant l'armée ennemie hors de ses lignes d'opérations et de communications, la mette dans l'alternative d'une prompte retraite ou d'une perte assurée.

Quand l'armée sur la défensive, cherchant à arrêter l'impulsion de l'ennemi, se place perpendiculairement sur sa ligne d'opérations, les deux armées se trouvent vis-à-vis l'une de l'autre parallèlement, et disposées au combat ; mais, indépendamment de la supériorité de nombre que doit avoir l'armée attaquante pour réussir, l'effet moral que produit l'invasion lui donne un avantage qui souvent lui permet d'arriver au but, sans avoir de grands obstacles à surmonter. C'est ce qu'il faut éviter ; et l'armée qui agit dans l'intérieur de son pays ayant le libre choix de la ligne de bataille, peut la tracer obliquement à celle de l'ennemi, ou même la faire tomber perpendiculairement à l'une de ses ailes.

Cette manœuvre, le forçant à un changement total de front, le rejette hors de ses lignes, et expose, pendant son

mouvement, les flancs et même les derrières de son armée.

Si le mouvement s'exécute sans obstacle, la position de l'ennemi, quoique moins critique, est encore loin d'être bonne. Étant hors de ses lignes, s'il est battu, il est privé de la plus grande partie de ses transports, ambulances, etc., et même d'une retraite assurée. Vainqueur, il n'a gagné que le champ de bataille; tandis que l'autre armée, après un échec, se retire librement vers le centre de ses opérations, vers ses réserves, ou enfin sur quelques points fortifiés d'où, à son tour, elle peut prendre l'offensive.

Sans doute l'armée attaquante peut faire les mêmes manœuvres que celles que nous venons d'indiquer pour l'armée sur la défense; et si celle-ci suit la ligne droite de la base d'un triangle à son sommet, l'autre peut suivre l'hypothénuse et se trouver dans une des positions dont il est parlé dans le paragraphe précédent. Mais il ne faut pas oublier que l'armée défensive, agissant sur son terrain, peut avoir ses subsistances et sa retraite assurées; tandis que tout mouvement, qui éloigne l'autre armée de ses lignes de communications et d'approvisionnements, ne peut jamais s'exécuter sans danger.

Quelquefois l'armée envahissante, en marchant sur deux colonnes, peut simultanément attaquer les deux ailes de l'autre armée; mais aussi elle s'expose, si son intention est prévue, à voir une de ses colonnes accablée par toutes les forces de l'ennemi.

Je viens de donner un aperçu de quelques-unes des principales manœuvres des armées, revenons maintenant aux positions.

## De la direction d'un parti en rapport avec celle de l'armée dont il dépend.

Lorsqu'une armée agit parallèlement à celle de l'ennemi, comme fit la nôtre en 1812, après la prise de Smolensk par les Français, ou comme l'armée de Silésie en 1813, sur le Zatzbach et le Bohr, contre Macdonald, cette position obligeant les partisans à être très éloignés de leur quartier-général, et à ne pouvoir communiquer facilement avec lui, présente de grands obstacles pour faire parvenir à l'armée des nouvelles promptes et sûres des mouvements et dispositions de l'ennemi ; cette circonstance empêche donc de remplir un des principaux buts de la guerre de partisans ; de plus, ce grand éloignement de l'armée fait que leurs mouvements n'ont plus cette accord et cet ensemble sans lequel rien de décisif ne peut être entrepris.

On voit aussi quelquefois une armée suivre la ligne droite, et l'armée ennemie suivre les deux hypothénuses, comme cela arriva en 1814 à l'armée française avec notre grande armée et celle de Silésie. Dans ce cas, les partisans de l'armée suivant la ligne droite, éprouvent de plus grandes difficultés encore que dans la première hypothèse. Resserrés de deux côtés par les forces de l'ennemi, ils ont peu d'espace pour échapper, par des manœuvres, à la poursuite des détachements envoyés contre eux, et sont souvent obligés de chercher un refuge dans le sein même de leur armée. Et en

effet, comment (en admettant que les troupes légères françaises soient en état de faire de bons partisans), comment, dis-je, leurs partis auraient-ils pu de Paris, ou même de Sésanne, agir sur nos communications avec Basle et Mayence, lorsque notre grande armée avançait de Langres sur Troyes, et celle de Silésie en suivant les bords de la Marne ? Disons pourtant que la guerre de partisans peut redevenir utile, quand l'armée, suivant la ligne droite, dépasse les flancs des deux armées latérales et intercepte toute communication entre elles. Mais cet état de choses ne peut durer longtemps, parce que, écrasée de deux côtés, elle se verra forcée à la retraite, comme le fut l'armée française à Leipzig.

Ainsi, dans ce cas, les partisans sont de peu d'utilité, et ne peuvent faire que de courtes excursions, et en fort petits détachements. C'est tout le contraire pour les partisans, quand l'armée suit les deux hypothénuses, comme notre grande armée et celle de Silésie en 1814. Il est, je crois, inutile de dire que cette manœuvre, en divisant l'armée, n'est jamais sans dangers. à moins que chaque partie ne soit aussi forte que l'armée ennemie, ce qui se rencontre rarement. Cette manœuvre est donc vicieuse, et n'est avantageuse qu'aux partisans qui, appuyés de droite et de gauche sur leurs armées, peuvent resserrer et insulter impunément l'ennemi, et d'autre part, élargissant toujours la base du triangle, mettent tout le pays à leur disposition.

La position d'une armée placée obliquement ou perpendiculairement à la ligne d'opérations de l'ennemi, comme celles que prit l'armée russe en 1812 à Tarontino, et en 1813 dans cette partie de la Bohême qui s'étend depuis l'Elbe jusqu'à la Bavière, est celle qui présente en même temps le plus d'avantages pour les résultats des grandes opé-

rations et pour la guerre des partisans. Ces derniers peuvent alors se multiplier à l'infini, et porter à l'ennemi des coups funestes, surtout si la ligne se prolonge le long de quelques grands obstacles comme la mer, un fleuve, une chaîne de montagnes, ou même un pays gardant une neutralité armée. Remarquons ici que, plus la ligne de communications a une déviation prononcée, plus les partisans ont de chances de nuire à l'ennemi, pour ainsi dire sans danger. Selon mon opinion, jamais positions ne furent plus avantageuses à la guerre de partisans, que celles prises par les deux armées que je viens de citer, 1812-13. Dans la première, les partisans, occupant toute la partie de la Russie située au midi de la grande route de Moscou. et coupant l'unique ligne de communication de l'armée française (ligne qui tournait court de Qjatsk sur Wiasma et Smolensk), eurent toute facilité de détruire les convois qui couvraient cette longue route, et de conserver par Kalouga des relations sûres avec le camp de Tarontino où se trouvait le quartier-général de notre grande armée. Dans la seconde, quoique les lignes de l'ennemi eussent moins de déviation, en passant par Dresde, Leipzig et Erfurth, et fussent par conséquent moins exposées, l'excellente position de notre armée à Tœplitz, et l'étroit versant des montagnes de Bohême, de Pirna et de Kof, défendu par nos troupes, facilitèrent singulièrement les excursions des partisans sur Leipzig et Erfurth.

Je pense que lorsqu'une armée a le choix de prendre une position perpendiculaire à l'un ou à l'autre flanc de l'armée ennemie, elle doit de préférence choisir le côté qui lui offre le plus d'espace, plutôt que celui qui se trouverait resserré par quelques obstacles. Alors la guerre de partisans devient plus utile et moins dangereuse. Dans le second

cas, les mouvements des partisans ainsi que ceux de l'armée doivent se ressentir du peu d'espace. Par exemple, la position de notre armée en 1812 à Tarontino, et en 1813 à Tœplitz, présentait, comme je l'ai dit, le plus d'avantage possible à nos partisans. Au contraire, la même année, lors du mouvement offensif de l'armée française de Lutzen sur Bautzen, et au-delà, nos partisans, resserrés entre son flanc droit et la chaîne de montagnes qui sépare la Lusace de la Bohême (qui alors était pays neutre), s'exposaient inutilement, tandis que ceux qui agissaient sur le flanc gauche de l'ennemi, c'est-à-dire du côté de Magdebourg et de Dessau, rendaient de très grands services en s'exposant peu.

Pour éviter que les partis ne se heurtent ou ne se nuisent entre eux, le général en chef assigne à chaque commandant de partis l'espace sur lequel il doit agir, en proportionnant sa profondeur à la longueur de la partie de la ligne de communications qu'il est chargé d'observer et d'inquiéter.

Cette ligne se divise en trois parties : la première comprend tout ce qui avoisine le quartier-général ennemi ; la seconde part du point où s'arrête la première, et va jusqu'à la *base temporaire*; enfin la troisième comprend tout l'espace qui sépare cette dernière base de la *base permanente*.

Joignons-y un exemple :

En 1812 la ligne de l'ennemi était divisée de cette manière : les partisans Fignère et Koudacheff occupaient la première division, le premier vers Saint-Astafieff, et le second entre Vinkova et Loparny.

Dans la seconde division : le général Dorochoff près de Vereïa ; le partisan Seslawine autour de Fominsk, et le partisan Davidoff autour de Wiasma.

A la troisième division était le colonel Tschernicheff qui parcourait le grand-duché de Varsovie.

Je pense qu'il aurait été préférable, en donnant aux partisans de la première division tout l'espace contenu entre les routes de Mojaïsk et de Bezan, de ne point le diviser en petites parties pour chacun, mais de les y laisser agir librement, selon les circonstances, sans cependant leur permettre de franchir les limites indiquées.

Quant aux deux autres divisions, qui comprenaient toute la ligne de communications, il était nécessaire d'assigner aux différents partis les points principaux à occuper. Mais je les aurais différemment distribués. Par exemple, dans la seconde division, j'aurais placé Seslawine entre Mojaïsk et Teplouchoff; le général Dorachoff entre Semlieff et Davidoff entre Semlieff et Solovieff.

J'aurais mis à la troisième division un parti de plus, et j'aurais placé le premier entre Navogradek et Pultusk, et le second entre Drzest et Wengrow.

En distribuant ainsi les partis, et en proportionnant, comme je l'ai dit plus haut, la profondeur de l'espace à sa longueur, il ne faut pas oublier que les deux armées ne restent pas toujours à la même place, et que, plus tôt ou plus tard, l'une avance et l'autre se retire. D'après cela, il est bon de donner d'avance aux chefs de partis des instructions générales sur ce qu'ils auraient à faire dans ces deux hypothèses, pour se tenir toujours à la même hauteur relative et rester en communication avec le quartier-général, laissant du reste à leur sagacité le soin de faire leurs dispositions particulières et de juger, selon les circonstances, s'il est nécessaire de se tenir plus rapproché des lignes et de l'armée ennemie ou de s'enfoncer dans le pays.

L'espace donné à un chef de partisans lui est indiqué sur une carte, qu'il reçoit au moment de son départ pour ses excursions, et cette carte doit non-seulement lui indiquer

les distances qu'il doit parcourir, mais celles des autres partisans de sa division, afin qu'il puisse sans cesse communiquer et s'entendre avec eux.

Si l'ennemi n'avait qu'une seule route d'approvisionnements, qui se trouverait alors nécessairement être en même temps sa ligne de communications, et que cette route longeât quelques-unes de ces obstacles naturels dont j'ai parlé plus haut, on comprend que les partisans devraient être placés le long de la ligne, du côté opposé à l'obstacle. Les avantages qui peuvent en résulter n'ont besoin, je crois, d'aucune explication. Mais, le plus souvent l'ennemi, n'ayant qu'une ligne de communications, a plusieurs lignes d'approvisionnements qui forment des rayons partant d'un centre qu'il occupe. Les partis doivent alors être disposés en conséquence. Revenons à des exemples. Après l'occupation de Moscou, l'armée française avait, avec la route de Smolensk, deux autres lignes d'approvisionnements : l'une par Sitscheva, et l'autre venant de Biéloï par Zoubtzoff et Volokolamsk. On sait que ces deux dernières routes étaient fort négligées de l'ennemi, et que, seulement de loin en loin, elles étaient suivies par de faibles convois de vivres et de fort petits détachements ; mais en supposant que ces routes eussent été plus importantes, tout en se conformant aux dispositions que j'ai proposées plus haut, il aurait fallu y faire les changements suivants : le partisan employé entre Teplouchoff et Semlieff aurait été porté à la hauteur de Sitcheva, et celui occupant la distance entre Semlieff et Solowieff, à la hauteur de Biéloï.

Si une ligne se trouvait très éloignée des autres, pour ne pas nuire à la guerre de partisans, il faudrait détacher un ou plusieurs partis pour la surveiller, avec toutefois la précaution de changer leur front, et de les placer faisant face

à leur armée, comme était placé, en 1812, dans les environs de Kline, le détachement du général Vintzingerode, lorsque notre armée occupait Tarontino. Du reste, ces partisans doivent agir entièrement selon les mêmes instructions que les autres, avec la différence seulement, qu'en cas d'échec, au lieu de se retirer sur leur armée, ils doivent s'enfoncer dans le pays, et, en outre, vu la grande distance qui les sépare du quartier-général, ils ne doivent pas chercher à lui faire parvenir directement leurs renseignements ou rapports, mais par l'entremise des partisans plus rapprochés d'eux. Je crois qu'on peut voir, par la manière de placer les partis que je propose, que les lignes de communications et d'approvisionnements de l'armée française, toujours menacées et inquiétées pendant leur séjour à Moscou et leur retraite, l'auraient été également si cette armée avait marché vers le nord, sur Kline et Twer, nos partisans alors n'ayant qu'un changement de front à faire pour se trouver à la hauteur de Staritza et de Toropetz; et enfin, que si nous avions été obligés de nous retirer sur Orel, par le mouvement indiqué ci-dessus, nos partisans se seraient retrouvés sur la ligne des ennemis à Koratcheff, Briansk et Rosslaw.

Voilà, je crois, la base des règles d'après lesquelles on doit employer les partis; je vais essayer d'y donner encore quelques développements.

Prenons pour exemple la partie de la Saxe située entre l'Elbe et la Saale, et représentons-nous-la occupée comme elle était en 1813 : l'armée française dans les environs de Dresde, l'armée alliée près de Tœplitz, celle de Silésie en Silésie, et celle du Nord devant Wittenberg.

Quatre routes partent de Dresde : la première va sur Chemnitz, la seconde sur Nossen, la troisième sur Willsdrauff, et la quatrième sur Torgau. Ces quatre routes se

réunissent à Leipzig, et n'en forment plus qu'une seule qui conduit à Mayence par Erfurth.

Il faut remarquer que la route de Bavière tombe à Chemnitz dans la première des routes indiquées ci-dessus; que deux autres, venant l'une d'Erfurth, l'autre de Cobourg à Gera, et traversant cette même première route à Fraubourg, tombe dans la seconde à Waldheim; enfin la quatrième route se réunit à la troisième au village de Wolktche près de Meissen.

A présent s'offrent deux hypothèses : ou c'est à Leipzig que l'armée ennemie a établi le dépôt de toutes ses subsistances et approvisionnements, ou c'est dans une des villes plus éloignées, sur la route de Mayence?

Dans ces deux cas (comme dans beaucoup d'autres qui peuvent se présenter), sans s'écarter des règles que je viens de prescrire, il est cependant nécessaire d'y faire quelques changements, que doivent indiquer le peu d'espace, le rapprochement des lignes, la nature du terrain, etc. Supposons le premier cas, et que Leipzig soit le point central des magasins de l'ennemi. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte, pour voir combien l'espace qui sépare Dresde de cette dernière ville est exigu pour y déployer quatre partis; il faut donc, au lieu de les établir parallèlement à la ligne de bataille, les placer, sinon perpendiculairement, du moins obliquement à cette même ligne.

Il faut aussi, en confiant aux partisans toute la longueur de la ligne de communications, qui est entre la limite des partis de la première division, jusqu'à la base temporaire de leurs approvisionnements, ne pas leur permettre de s'étendre indifféremment le long de toute cette ligne; mais leur indiquer les points qui présentent le plus d'avantages. Par exemple, il n'est point de grandes routes où n'en aboutissent

d'autres venant de villes ou de provinces très importantes pour l'armée ennemie. Voilà ce qui doit guider l'emplacement des partis.

Comme il faudrait trop disperser les partisans, si l'on voulait observer toutes les routes aboutissantes aux routes principales, pour éviter cela, on ne placera les partis que dans l'espace entre l'embranchement des routes et la limite des partisans de la division dont le numéro précède, et ainsi de suite.

D'après ce principe, je place le premier parti entre Freiberg et Chemnitz, afin d'intercepter non-seulement tout ce qui se passe sur la grande route allant de Dresde à Leipzig par Chemnitz, mais encore ce qui viendrait de Bavière par la route qui, à Chemnitz, aboutit à celle de Dresde; le second parti entre Nossen et Waldheim, afin d'avoir tout ce qui viendrait par les routes d'Erfurth et de Cobourg qui se rejoignent à Gera, et enfin aboutissent à la seconde grande route à Waldheim; le troisième parti entre Meissen et le village de Walksch, pour disposer de la troisième grande route passant par Wilsdruf, et de celle de Torgau qui y aboutit.

On doit supposer que la route, qui va par Torgau sur Grossenheim, est observée par les partisans de l'armée du Nord; dans le cas contraire, on placerait un parti entre Leipzig et Torgau, en lui faisant tourner le dos à Magdebourg, et faire face à Dresde.

Venons à présent à la seconde hypothèse, et désignons Erfurth comme point central des dépôts, et base temporaire d'opérations.

En jetant un nouveau coup d'œil sur la carte, nous voyons que le choix de cette dernière ville augmente les distances de plus d'un tiers; et, ayant le même nombre de partis que dans l'hypothèse précédente, on peut leur donner un déve-

loppement plus considérable. D'après cela, prenant en considération que la grande route d'Erfurth se divise à Leipzig en quatre branches, nous ne plaçons qu'un parti sur cette route entre le défilé de Kesen et Leipzig, tous les convois allant de Dresde par les quatre branches, se trouvant alors réunis entre ces deux points. Cependant, comme il y a encore une route qui va d'Erfurth à Gera, où elle se joint à celle de Cobourg, et qui, sans passer par Leipzig, coupe celle de Chemnitz à Fraubourg et aboutit à celle de Nossen à Waldheim, il faut alors placer le second parti entre Waldheim et Nossen, afin qu'il puisse observer en même temps la route venant par Leipzig et celles venant directement d'Erfurth et de Cobourg. Enfin, il serait également nécessaire de placer le troisième parti entre Chemnitz et Freiberg, pour surveiller encore en même temps une des routes de Leipzig et celle venant de Bavière. Si la route allant de Leipzig sur Mersbourg, Querfurth, et Nordhausen, n'est pas surveillée par les partisans de l'armée du Nord, alors il est indispensable de placer encore un parti entre ces deux dernières villes, en lui faisant faire face à Erfurth et tourner le dos à Magdebourg.

D'après ces mêmes principes, je place les partisans de la troisième division.

Je m'attends à voir beaucoup de monde me blâmer d'avoir mis des bornes à la liberté de mouvement des partisans, et qu'on me dira qu'une entière liberté est l'âme de toute action qui, surbordonnée aux circonstances, demande, avec une prompte décision de la part du chef, hardiesse et célérité dans les mouvements. Il est vrai, sans doute, que les barrières que je pose ne présenteraient aucun avantage, et seraient même nuisibles, si elles avaient quelque influence sur les entreprises partielles des partisans, sur leur attaque,

leur poursuite ou leur retraite. Mais ces bornes à la liberté des partis ne portent que sur le choix ou le changement du théâtre de leurs opérations, selon le plan du général en chef, et nullement sur leur genre de guerre. Et, en effet, comment parviendrait-on à couper toutes les lignes de communications et d'approvisionnements de l'ennemi, si tous les partis, agissant librement, se transportant de province en province, se trouvaient tantôt réunis sur un même point, se nuisant réciproquement par cette inutile centralisation, tantôt tellement divisés, qu'ils laisseraient pleine liberté aux détachements ennemis de s'interposer entre eux, et aux convois et parcs d'artillerie de rejoindre tranquillement leur armée. Enfin, comment conserver de l'accord entre les partis, s'ils ne dépendent ni les uns des autres, ni même de leur armée ? Sans cet accord, la guerre de partisans ne procurera ni gloire aux chefs de partis, ni articles aux journalistes, ni butins aux soldats.

## Du choix d'un chef de parti.

---

Le choix du chef de parti doit se faire avant celui des troupes qui doivent composer le parti. Il ne faut nommer ces chefs ni au tour de l'ancienneté, ni contre leur volonté. Mais en désignant pour cet emploi un homme méthodique, à esprit calculateur, à âme froide, quand même ce serait selon ses désirs, on nuirait plus au service qu'en nommant

selon le tour, ou le hasard. Ces entreprises, pleines de poésie, demandent une imagination romanesque, passionnée pour les aventures, et ne se contentent pas d'un courage sec et prosaïque : c'est une strophe de Byron ! Que celui qui, ne craignant pas la mort, craint la responsabilité, reste sous les yeux de ses chefs : l'exécuteur muet de leurs volontés est plus utile dans les rangs, que l'esprit ardent et indépendant, qui veut faire plus que son devoir.

Mais une imagination ardente ne suffit pas : fermeté, vigilance, sang-froid, désintéressement, promptitude de conception et d'exécution, jointe à la ferme volonté d'arriver au but, voilà ce qui caractérise le vrai *partisan*. Ce n'est pas tout encore : il faut trouver en lui cette union si rare de l'expérience et de la jeunesse. Le temps, en nous donnant la première, nous prive de ces facultés corporelles indispensables au partisan, et sans lesquelles tous les dons acquis ou innés ne peuvent être comparés qu'à un capital mort. Il serait à désirer qu'un chef de parti ne fût pas étranger à la stratégie, c'est-à-dire, qu'appréciant les positions et directions les plus avantageuses à faire prendre à deux armées, il pût deviner leurs mouvements et coordonner ceux de son parti de manière à nuire davantage à l'ennemi, à éviter plus facilement un échec, et enfin, en acquérant tous les jours plus d'expérience, se préparer à parvenir aux hauts grades dans lesquels il pût rendre un jour de plus grands services à sa patrie.

Que surtout aucun partisan n'oublie que Laudon fut le lieutenant de Trenck ; Lacy, volontaire près de Frankini, et que Souvaroff, Prosorowski, Goltz, Winterfeld, Nadasty, et Ney, ont commencé leurs brillantes carrières par commander de faibles partis. Je me hâte d'ajouter : le chef d'un parti doit être pris dans les rangs régimentaires et non parm

les officiers d'état-major employés au grand quartier-général (1) ; je parle de ceux qui ne lui sont d'aucune utilité, et auxquels il est indispensable.

## Force et composition d'un parti.

Les avis sur la force et la composition d'un parti diffèrent beaucoup : les uns proposent des partis peu nombreux; les autres veulent ce qu'on appelle des *corps volants*, composés de toutes troupes régulières et irrégulières. Les premiers donnent pour raison qu'un petit détachement de deux ou trois cents cosaques n'est embarrassé nulle part pour sa subsistance, peut sans cesse parcourir les lignes de communications de l'ennemi, se frayer passage entre ses différents corps d'armée, et rencontrer plus souvent des convois qui échapperaient à des partis plus forts dont le nombre de troupes retarderait les mouvements. Les derniers, joignant à l'ambition de commander à des masses l'espérance de pouvoir les remuer avec une facilité surnaturelle, croient accorder assez à ceux qui sont pour les petits détachements, en proposant de détacher quelques faibles parties de leurs

(1) Le général Davidoff ne veut pas parler là du corps de l'état-major dont il admirait l'institution, mais de ces jeunes militaires qui viennent passer un mois au quartier-général pour en rapporter un grade et une décoration.

nombreuses troupes sur les communications de l'ennemi, et de ne faire marcher leurs forces que dans des circonstances extraordinaires, ou pour arrêter les efforts de l'armée ennemie.

Il n'est pas difficile de démontrer les inconvénients de l'une et l'autre proposition. D'accord sur la célérité qu'on peut donner aux mouvements d'un parti peu nombreux, je demande à quoi servira cette célérité, si ce parti n'est pas en état d'attaquer des convois qui, dans le système actuel, sont si nombreux, et dont par conséquent l'escorte doit être forte en proportion? Quels services pourraient rendre des partis errants autour des communications de l'ennemi, ne pouvant y pénétrer que dans les endroits inoccupés, et s'éloignant de ceux où passent les convois dont la destruction est le principal but de la guerre de partisans ?

Quant à ce qui concerne le *corps volant*, son emploi n'est pas plus utile que celui des très petits détachements : premièrement le *corps volant*, entravé dans ses mouvements par la cavalerie régulière, par l'artillerie, et souvent par de l'infanterie, n'a de volant que le nom, et perd par sa composition deux qualités précieuses : la mobilité et la légèreté, sans parler du tort qu'il fait à l'armée, en lui ôtant les meilleurs régiments ou escadrons de sa cavalerie légère ; secondement, un corps organisé de cette manière doit, par le nombre de troupes qui le composent, trouver de grandes difficultés à s'approvisionner, et se voir obligé, à l'exemple de l'armée principale, de former des magasins dont il n'ose plus s'écarter, ou bien, dans le cas d'excursions lointaines, il est obligé de dévaster les provinces qu'il traverse, et, en ruinant les habitants par un pillage indispensable, il les dispose plutôt en faveur de l'ennemi que contre lui. Enfin, troisièmement, le peu de mobilité de ce corps volant ap-

prendra tôt ou tard à l'ennemi le lieu où il est placé, et le nombre de troupes qui le composent. Alors, privé par sa pesanteur des moyens d'éviter une attaque, et par la proportion du nombre, d'y résister, il doit périr sans fruit, ou, abandonnant ses magasins, et non sans une perte considérable, chercher un refuge dans le sein de son armée.

Sans rechercher les raisons qui font que les uns préfèrent les corps volants aux petits détachements, et que les autres donnent la préférence aux derniers sur les premiers, je propose de composer chaque parti de trois régiments de cosaques (1) du Don, de la mer Noire et de l'Oural (ceux du Don sont préférables), ajoutant à chacun de ces régiments deux pièces d'artillerie à cheval. Des partis ainsi composés ne privent point l'armée de régiments ou d'escadrons dont elle peut avoir besoin pour une bataille, et sont cependant assez forts pour porter des coups vigoureux, et pas assez pour être entravés dans leurs mouvements ; on doit encore faire entrer dans la composition d'un parti quelques officiers

(1) Le parti ainsi composé serait de quinze cents chevaux. Les régiments de cosaques sont composés de cinq escadrons de cent hommes, qu'ils désignent sous le nom de centaine ; le capitaine s'appelle *centenier*. Tous les auteurs français, en parlant de l'armée russe, disent un régiment de cuirassiers et un poulk de cosaques, comme si ce mot avait une signification particulière à ces troupes. *Poulk* ou *polk* en russe n'est que la traduction du mot français *régiment*, et l'on dit un poulk de cuirassiers, un poulk de hussards, de grenadiers, etc. Ce n'est même que depuis peu de temps que l'on nomme ainsi les régiments de cosaques ; autrefois, on les appelait *cinq centaines*. Quelques vieux cosaques emploient même encore cette dénomination.

actifs et intelligents qui soient connus du chef de parti, afin qu'il puisse les employer selon leurs capacités : un officier d'état-major, deux chirurgiens, et quelques trompettes et tambours à cheval.

## Devoirs d'un chef de parti.

---

Les devoirs d'un chef de parti consistent : à détruire tous les convois, parcs d'artillerie et détachements allant rejoindre l'armée ennemie ; à arrêter les courriers et à délivrer les prisonniers ; à brûler tous les magasins, hôpitaux, pharmacies et autres établissements, sur les derrières de l'armée ennemie ; à donner un prompt avis de la retraite partielle ou générale de l'ennemi, des renforts qui lui arrivent, des endroits qu'il a choisis pour ses dépôts, ou pour réorganiser les divisions, brigades ou régiments ayant trop souffert à la suite d'une bataille ; des nouveaux magasins qu'il a formés, et enfin des positions qu'il s'occupe à fortifier ; à augmenter les obstacles qui pourraient gêner l'ennemi dans sa retraite ; à éviter les attaques de l'ennemi, et à l'attaquer lui-même sur les points où il s'attend le moins à l'être ; enfin à rester toujours à la hauteur et à la distance qui lui a été assignée, relativement à la position de son armée.

## Préparatifs avant l'entrée en campagne.

---

En prenant le commandement du parti, le chef fait le compte de tous les cosaques bien montés, et cherche à connaître parmi eux les plus intelligents, ainsi que parmi les officiers et sous-officiers, pour les employer aux services qui demandent le plus de vigilance et d'activité. Il réduit les bagages (1) à la moitié de ce que le réglement prescrit, en ne permettant qu'un cheval de bât pour vingt hommes, et donnant lui-même l'exemple de la modération ; il doit veiller sévèrement à ce que le nombre de chevaux n'augmente pas aux bagages, où un cosaque mal monté est chargé de conduire deux chevaux.

Les bagages suivent les régiments, et, pendant les affaires, se mettent sur des hauteurs hors de portée, se plaçant de manière à figurer une réserve ; on laisse avec eux la moitié des tambours à cheval.

Souvent les cosaques s'emparent des chevaux des habitants, et, sous prétexte qu'il est dommage d'abandonner un cheval du Don, parce qu'il n'est que fatigué ou légèrement

(1) L'organisation des cosaques différant en tout de celles des autres troupes russes, il leur est permis d'avoir dix chevaux de bât par escadron ou centaine. Ce nombre est toujours doublé, et au-delà, pour faciliter le pillage.

blessé, renvoient les leurs aux bagages, où il les chargent de butin illégalement acquis, et se donnent ainsi de nouveaux moyens de pillage et de désordre.

Pour prévenir cet abus, un chef de parti, qui connaît le prix de la force et de la légèreté des chevaux du Don, et a besoin d'avoir tous ses cosaques montés, complète ses chevaux au moyen de réquisitions, mais seulement après s'être fait présenter les chevaux déclarés momentanément hors de service. Les ayant reconnu tels, il les envoie aux bagages où ils ne doivent avoir sur eux que la couverture. Aussitôt qu'ils sont guéris, il les donne aux cosaques qui ont eu leurs chevaux tués dans un combat, laissant toutefois à ceux qui les avaient le choix de les reprendre ou de garder les chevaux de réquisition; mais de toutes façons, les uns ou les autres doivent servir à monter les cosaques à pied. Si un cheval malade ou blessé est regardé comme incurable, on l'abandonne, et il est aussitôt remplacé par un cheval de réquisition.

Il est vrai qu'en cherchant à éviter un abus, on peut tomber dans un autre; car, si ce ne sont point les cosaques, c'est le chef de parti qui peut abuser du droit de réquisition qui lui est accordé, et, au lieu d'employer tous les chevaux au service, en détourner une partie pour satisfaire sa cupidité, et lever ainsi une sorte d'impôt à son profit. Mais quand même cela serait, ne vaudrait-il pas mieux que les cosaques ou leurs chefs prissent quelques mauvaises rosses de trop aux habitants, que d'ôter à une centaine de braves tout moyen d'être utiles. Il faut donc des deux maux choisir le moindre. Et d'ailleurs, les cosaques ne pouvant faire aucune réquisition par eux-mêmes, le droit reste tout entier au chef, qui doit être connu de l'armée autant par sa probité que par ses talents.

Les cosaques gravement malades sont, sur le certificat du plus ancien chirurgien, envoyés aux hôpitaux de l'armée; ceux qui ne le sont que légèrement suivent le parti; si le mal augmente pendant la marche, le malade est mis sur une voiture qu'on change à chaque étape.

Le cheval du malade est attaché derrière la voiture, sur laquelle il est sévèrement défendu de mettre autre chose que du foin pour coucher le malade, son sabre, sa lance, ses pistolets et son manteau; on ne doit pas même permettre d'y placer les musettes ni le porte-manteau qui doivent rester à la selle. J'expliquerai plus loin pourquoi l'on doit prendre ces précautions, et combien elles sont nécessaires en cas de défaite.

Si les malades augmentent beaucoup numériquement, on les place par deux sur des petites voitures, et par trois et quatre sur des grandes (comme par exemple celle de l'Allemagne). Le plus ancien chirurgien est chargé de faire exécuter ces dispositions dont il a l'entière responsabilité. Tous les malades et blessés restent avec le parti jusqu'au moment où le chef trouve l'occasion de les envoyer sûrement à l'hôpital, qu'il aura établi d'avance, et dont je parlerai à l'article des *relations avec le quartier-général*.

Chaque cosaque doit avoir avec lui pour deux jours de pain et pour un jour d'avoine. Il ne doit les employer que dans les cas extraordinaires, et jamais sans la permission du chef. Le pain doit être renouvelé tous les cinq jours. Pour approvisionner le parti, on nomme à cet effet un officier choisi parmi ceux des troupes régulières, qui, avec le nombre d'hommes nécessaires à sa suite, marche avec l'avant-garde. Aussitôt qu'il est arrivé à la ville, bourg ou village, où doit s'arrêter le parti, soit pour se reposer, soit pour passer la nuit, il frappe une réquisition en vivres et fourrages, et,

aussitôt que le parti est arrivé, il fait faire les distributions. En outre, cet officier est tenu d'avoir toujours une certaine quantité d'avoine, qu'il fait transporter sur des voitures qu'il change à chaque étape, et qui suivent celles des malades.

Pour cacher la force du détachement, il est bon quelquefois de demander deux fois plus de vivres et de fourrages qu'il n'en faut pour la quantité d'hommes et de chevaux qui composent le parti. Une double ration de pain ne fatigue pas l'estomac quand on est en marche, et le surplus de l'avoine se met sur les voitures. Ce petit convoi, à l'exception de cinq ou six cosaques pour surveiller les conducteurs, n'a point d'escorte. Pendant une affaire, il se place derrière les bagages; et en cas d'échec, on le livre à l'ennemi sans la moindre opposition. Il n'en est point ainsi des malades, qu'on a eu soin d'avance de faire remonter sur leurs chevaux, en attendant le résultat de l'affaire. Si le succès est de notre côté, on les replace dans leurs voitures; si c'est le contraire, alors, avec l'aide des cosaques d'escorte, ils vont à la suite des bagages, au point de réunion donné avant le combat.

Quant au pain de réserve, il n'est point accordé de voitures pour le transporter; car partout on peut en trouver une quantité suffisante pour quinze cents hommes. Mais si un jour l'on n'en trouvait pas, les cosaques auraient, avec la permission de leur chef, la ressource des deux jours de vivres qu'ils portent avec eux, et dont on remplirait le déficit à la première ville.

Tous les cosaques escortant les voitures d'avoine, et ceux attachés à l'officier chargé des approvisionnements, doivent être relevés tous les jours.

Le chef de parti attache à sa personne un des officiers des troupes régulières pour faire les rapports au général en

chef ; écrire les ordres du jour au parti ; entretenir les relations avec les autres partisans, et enfin tenir un journal des écritures, et le compte des prisonniers, trophées, etc., enlevés à l'ennemi.

Le devoir de l'officier de l'état-major est de faire des reconnaissances, de choisir les endroits les plus convenables pour placer le détachement, d'aider le commandant à poser les piquets et grand'gardes, de faire un léger tracé de tous les lieux où l'on se serait battu, d'y joindre ses observations, de sorte qu'un corps d'armée, se trouvant plus tard dans les mêmes endroits, il puisse donner au général ou au chef d'état-major tous les renseignements possibles.

Dans son premier ordre du jour, le chef de parti doit établir, d'une manière brève et claire, les règles que doivent suivre les commandants de régiments, les officiers et les soldats, avec les habitants, dans les marches, aux étapes, à la réception des vivres et des fourrages, dans le partage du butin, dans les patrouilles, aux grand'gardes, piquets, etc., et enfin l'ordre d'attaque, de poursuite, de retraite.

## Le parti en marche.

---

Après avoir disposé tout ce qui est nécessaire pour la marche, le parti se sépare de l'armée et se dirige vers les points qui lui ont été assignés.

L'ordre ordinaire de chaque parti pour la marche, doit être ainsi qu'il suit : après l'avant-garde marchent les régi-

ments par *six*, pour ne pas allonger la colonne sur la route; après le parti viennent les bagages, les malades et les voitures d'avoine. Le tout est suivi de l'arrière-garde, sous les ordres d'un officier de troupes régulières, dont le premier devoir est de ne permettre à personne de rester en arrière, et surtout dans les villages que le parti a traversés. Aux haltes et aux étapes, le commandant de l'arrière-garde vient faire le rapport de tout ce qui s'est passé, et amène les coupables pour être punis.

L'avant-garde, arrivée à l'étape, établit immédiatement des piquets provisoires qui ne laissent passer aucun des habitants au-delà de la ligne qu'ils occupent, et conduisent au chef de parti ceux venant des environs. (Ces précautions sont également prises pour les véritables piquets placés plus tard par le commandant lui-même.) En même temps, elle envoie des patrouilles à de courtes distances, mais par tous les chemins partant de la petite ville ou du village où le parti doit s'arrêter, et vers tous les lieux couverts qui l'avoisinent.

Le détachement, ayant rejoint son avant-garde, se place des deux côtés du chemin par lequel il compte se retirer s'il est attaqué par des forces supérieures, ayant la ville ou le village en avant de son front. Les hommes mettent pied à terre, sans s'écarter d'un seul pas, et ne dépaquettent point leurs chevaux jusqu'au retour de toutes les patrouilles envoyées par l'avant-garde. En attendant, le chef du parti, aidé de l'officier d'état-major, pose les grand'gardes et les piquets.

Aussitôt que les patrouilles de l'avant-garde sont rentrées sans avoir rien vu, on établit le bivouac, on dépaquette les chevaux, et on envoie à la distribution qui doit être faite en présence d'un ou de plusieurs officiers de chaque régiment.

Si quelques cosaques ont besoin d'aller à la ville pour des emplettes indispensables, on les réunit sous la conduite d'un sous-officier chargé de surveiller et de répondre de leur conduite; ces sortes de détachements ne doivent se faire que de jour, et être de retour au bivouac avant la nuit.

Peu de temps après la rentrée des patrouilles de l'avant-garde, on en fait partir d'autres plus fortes, et devant aller à une plus grande distance, par tous les chemins aboutissant à l'endroit où est campé le parti. On désigne sur la route qu'elles doivent parcourir, le village où elles doivent aller; et pour preuve de l'exécution de cet ordre, le commandant de la patrouille fait signer une feuille par les autorités du lieu, ou quelquefois ramène un habitant, s'il croit qu'il peut donner des renseignements utiles au chef de parti. Les patrouilles doivent aussi reconnaître tous les villages qui, sans être sur la route, en sont à peu de distance.

Si les patrouilles envoyées ainsi au loin revenaient une ou deux heures avant le jour, alors, une demi-heure avant qu'il ne paraisse, on en enverrait encore, mais à de plus courtes distances. De toutes façons, une heure avant le jour, les cosaques doivent avoir paqueté leurs chevaux et être prêts à l'attaque, à la défense ou à la retraite. Si le chef jugeait à propos de rester encore une partie de la journée au même endroit, au retour des patrouilles sorties une demi-heure avant le jour, s'il n'y avait rien de nouveau, il permettrait de dépaqueter et de se reposer. Dans le courant de la journée, il enverrait deux fois des patrouilles au loin, qui devraient apporter dans leur marche autant de précautions et de mystère que celles de nuit; car leur but serait de découvrir l'ennemi, et non de l'avertir de l'arrivée du parti

Pour une fausse alerte, on ne doit punir ni les piquets n

les patrouilles; car il vaut mieux prendre vingt fois les armes inutilement que d'être une seule fois attaqué à l'improviste, ce qui arrive souvent lorsque les patrouilles craignent d'être punies pour avoir donné une fausse nouvelle sur l'approche de l'ennemi.

Les cosaques qui viennent donner l'alerte peuvent aller au grand galop tant qu'ils sont encore hors de la vue du parti; mais, dès qu'ils en approchent, il leur est défendu d'aller autrement qu'au grand trot. Ils doivent se rendre directement au bivouac du chef de parti, pour rendre compte de ce qui se passe. Ce chef monte aussitôt à cheval, et se rend en toute hâte vers l'endroit où on a observé l'ennemi, ayant préalablement fait, selon les circonstances, sonner à cheval, la générale ou la marche. Il forme ensuite son parti sur la place même qu'il occupait, si c'est le jour; si c'est la nuit, à quelque distance à droite ou à gauche des feux de son bivouac sur lesquels l'ennemi se dirigera, et qui, en l'éblouissant, augmenteront encore pour lui l'obscurité devant le front de bandière. Ce mouvement donne d'ailleurs le moyen de prendre l'ennemi en flanc.

Chaque régiment commande tous les jours un escadron de cosaques qui doivent toujours être prêts à combattre ; on les appelle *disponibles*. Au moment de l'alerte, ils montent à cheval, et se portent rapidement avec le chef de parti, au secours des piquets attaqués.

### De la disposition des points de communications.

---

La facilité et la rapidité des mouvements doivent être nécessairement les qualités principales d'un corps de troupes

destiné à faire des attaques imprévues. Convaincu de cette vérité, j'ai cherché dans les articles précédents à retrancher tout ce qui pouvait entraver la marche, la mobilité et la rapidité si nécessaire. J'ai limité la quantité d'avoine qui devait suivre le parti, et entièrement supprimé toute espèce de convoi de vivres. Mais comment éviter cet encombrement dans les bagages, si incompatible avec la célérité des mouvements, quand chaque marche forcée, chaque combat augmente le nombre des malades, des blessés et du butin qu'il faut transporter ?

Plusieurs personnes pensent qu'avant de commencer ses excursions, un chef de parti devrait s'assurer d'une ville à l'abri d'un coup de main de l'ennemi, qui lui servît de port dans la tempête, et en même temps lui servît pour établir ses magasins et mettre à l'abri ses malades, ses blessés et son butin. Ayant pris cette sage précaution, le chef de parti se lance sur les communications de l'ennemi, et continue ses excursions autant de temps que les circonstances le lui permettent, puis rentre dans le port pour partager le butin, expédier à son armée les trophées et les prisonniers, déposer les blessés; et après avoir rempli tous ces devoirs, il recommence sur nouveaux frais.

Mais les avantages de ce système peuvent-ils se comparer à ses nombreux inconvénients ? Sans doute, le parti allégé de la plus grande partie de ses bagages, tranquille sur ses subsistances, est plus libre d'agir, et peut se porter plus rapidement sur différents points des lignes de communications et d'approvisionnements de l'ennemi. Mais en menaçant les subsistances de l'ennemi, il expose les siennes à la destruction. Sa crainte, à cet égard, doit être d'autant plus vive, qu'avec son peu de troupes, relativement aux forces de l'ennemi, il est dans l'impossibilité de détruire tous les

établissements, tandis que le plus petit détachement ennemi, profitant de son éloignement, peut d'un seul coup ruiner tous les siens. De plus, il est à craindre que l'inquiétude de perdre et le soin de conserver un point aussi important pour lui, n'ayant une trop grande influence sur l'activité du chef de parti, ne donne à ses plans et à ses entreprises un excès de prudence qui ne convient nullement aux partisans.

Il est bon aussi de faire observer que l'ennemi sera longtemps à ignorer l'existence de cet établissement; plus il sera tard enlevé au parti, et plus la perte sera considérable. J'ajouterai encore : si en effet ce système donne un grand avantage aux partis, en les dispensant de traîner à leur suite de nombreux bagages, cet avantage ne pourra durer que jusqu'à la première prise. Alors, ou ils se trouvent encombrés de bagages et de blessés, ou s'ils sont obligés de les renvoyer à leur *port* avec une nombreuse escorte qui affaiblit d'autant plus le parti; et si les combats se succèdent à peu d'intervalles, les escortes, plus que les morts et les blessés, le mettent hors d'état de tenir la campagne.

Un second moyen, tout à fait opposé au premier, consiste à faire marcher tout ensemble et sans assigner de lieu de refuge aux partis, de les faire partir suivis de tout un convoi. Ce moyen est, selon moi, encore bien au-dessous du précédent. Si l'on est délivré du soin de défendre ses établissements; d'un autre côté on est entravé dans sa marche, et le plus léger échec vous fait perdre vos malades, vos blessés, votre butin, vos vivres, etc.; et par-dessus tout cela, le plus grand inconvénient est de donner aux cosaques le moyen de s'occuper plus du pillage que de leur devoir. Bientôt les voitures se remplissent d'effets pillés; le nombre de celles destinées aux malades augmente sous le prétexte de l'aug-

mentation de ces derniers, que souvent des hommes bien portants sont chargés de représenter, pour tromper le chef du parti. Ils placent un seul de ces hommes sur une énorme voiture prête à s'écraser sous le poids des effets enlevés aux paisibles habitants. Si le chef de parti, effrayé par cette augmentation de bagages, veut envoyer tous les malades aux hôpitaux, il en résultera un désordre d'un autre genre. Pour escorter ce convoi, on trouvera moyen de faire désigner des cosaques adroits et intelligents qui, emportant ceux des effets ayant le plus de valeur, s'en iront, après avoir remis les malades à l'hôpital, errer dans le pays, continuer leurs brigandages; et souvent, retournant pour quelque temps chez eux, ne rejoindront le parti qu'à la fin de la campagne, en donnant pour excuse de leur absence, leur ignorance sur le lieu où il se trouvait. Celui qui croit que le renvoi de ces malades peut alléger le parti se trompe complétement. Après le départ du convoi, ce qui reste de bagages augmente bientôt par les mêmes raisons et les mêmes moyens que j'ai donnés plus haut, et en renvoyant successivement ces nouveaux malades, vrais ou faux, on affaiblit tellement le parti, qu'il faut lui donner des renforts ou le laisser inactif. Son chef, à l'approche de l'ennemi, est obligé de laisser une partie considérable de son détachement pour couvrir ses nombreux bagages, et se trouve affaibli au moment où il a le plus besoin de toutes ses forces. Si, malgré cela, il remporte l'avantage, il suffira de la nouvelle, vraie ou fausse, donnée par un prisonnier, de l'approche d'un renfort de l'ennemi, pour arrêter la poursuite, dans la crainte d'exposer les bagages, et l'on devra se contenter d'un demi-succès. Je me suis étendu beaucoup plus sur cet article que sur tous les autres; mais je l'ai cru nécessaire pour prouver combien il est essentiel de laisser

aux partis entière liberté dans leurs mouvements, en les allégeant de tout bagage inutile. A présent je vais chercher à remplacer les deux propositions que j'ai combattues.

Prenons un juste milieu entre elles : le parti ayant atteint le point duquel il doit commencer à agir, le premier devoir de son chef est de choisir une ville assez éloignée des lignes de communications de l'ennemi, pour ne pas craindre une attaque subite. Cette ville, où l'on déposerait provisoirement les malades et les blessés, ne servirait que de point intermédiaire entre le parti et l'armée, et ne serait nullement base d'opérations. On n'y établirait point de magasins, et on la changerait suivant les mouvements de l'armée et du parti.

On laisserait dans cette ville le second chirurgien dirigeant une ambulance, et un officier de troupes régulières faisant fonction de commandant, avec cinquante cosaques sous ses ordres. Les principaux devoirs de cet officier seraient de faire surveiller les routes dans un rayon de trois à quatre lieues de la ville, afin d'éviter toute surprise ; d'avoir toujours une certaine quantité de voitures prêtes pour le transport de ses malades, en cas d'approche de l'ennemi; de faire parvenir au quartier-général tous les prisonniers et trophées envoyés par le chef de parti, en ne détachant à cet effet qu'une petite partie de ses cosaques, et leur adjoignant des paysans armés ; de maintenir le plus grand ordre dans la ville, et de ne permettre à aucun cosaque ou même officier du parti d'y séjourner, sans une autorisation écrite du chef de parti ; et enfin d'établir dans les villages distants de trois à quatre lieues des postes d'observation pareils à ceux que le parti doit organiser autour de lui, et sur l'organisation desquels je crois nécessaire d'entrer dans quelques détails.

## De l'organisation des postes d'observation dans les villages.

---

Si les armées restent longtemps l'une vis-à-vis de l'autre (comme en 1812 après la prise de Moscou, et en 1813 après la bataille de Culm), alors, pour ne pas fatiguer les partisans par des excursions lointaines qui, malgré toutes les précautions, sont connues de l'ennemi et lui font prendre des mesures contraires aux succès des partis, je propose d'établir des postes d'observation dans toute la longueur de l'espace désigné à chaque chef de parti. Pour cela il faut :

1° Des relations amicales avec les habitants, et la plus grande justice et impartialité si des conflits s'élevaient entre eux et les cosaques.

2° Prévenir les autorités civiles de l'arrivée du parti dans les provinces qu'ils administrent, et leur demander d'inviter les habitants à lui donner tous les secours en leur pouvoir et les avertissements sur ce qu'ils pourraient apprendre des mouvements de l'ennemi et du passage des convois.

Ensuite : 1° demander qu'une circulaire soit adressée à toutes les autorités locales, pour organiser sur-le-champ, dans toutes les villes, bourgs et villages, des piquets d'hommes à cheval. Ces piquets se composent de trois ou quatre habitants montés sur leurs propres chevaux.

2° Partager la distance que doit parcourir le parti en plu-

sieurs divisions, au centre desquelles sera désignée une ville ou village, à deux ou trois lieues de la grande route, où viendraient aboutir toutes les nouvelles et avertissements recueillis sur les points où sont placés les piquets.

3° A chaque point central placer un officier ou un sous-officier sachant lire et écrire, ainsi que quelques cosaques.

Cet officier ou maréchal-des-logis est chargé de recevoir, de tous les postes dont il occupe le centre, les nouvelles apportées sur les mouvements de l'ennemi ou autres nouvelles importantes, et doit les transmettre directement au chef de parti, s'il est dans son voisinage, ou à l'officier placé sur un autre point central le plus rapproché de lui; celui-ci fait passer les nouvelles à un autre, et ainsi de suite jusqu'aux lieux où se trouve le parti.

4° Les rapports doivent être courts et simples, par exemple : « un détachement ennemi de telle ou telle force (ou un « convoi avec ou sans escorte) couche à tel endroit, tel « jour, venant de l'armée ou y allant, etc. »

5° Sitôt qu'on a connaissance d'un des faits ci-dessus mentionnés, un homme à cheval part en toute hâte, va donner l'avis au poste voisin, et revient de suite.

6° Il arrive souvent que les chances de la guerre obligent de céder à l'ennemi tout l'espace occupé par ces piquets. Il faut, dans ce cas-là, avoir d'autres postes désignés sur la même ligne, mais à plusieurs lieues en arrière. Ces postes sont organisés d'avance ; mais pour éviter d'employer trop d'officiers ou sous-officiers à ce service, les villes centrales de la seconde ligne ne sont occupées par eux qu'après que la première a été abandonnée. Ce sont donc les mêmes qui reprennent ce service, et l'on n'est pas obligé de diminuer le nombre des officiers nécessaires au parti.

Après avoir établi ces moyens de sécurité pour son parti contre des attaques imprévues; le chef se tromperait beaucoup s'il les croyait suffisants pour le mettre à l'abri de tout danger, et si cette pensée lui faisait diminuer de sa prudence et de son activité. Il se tromperait encore davantage, s'il se contentait des renseignements donnés par les postes de villages. Les nouvelles transmises de vive voix par les habitants ne méritent pas la même croyance que celles données par les patrouilles et les reconnaissances.

Un autre avantage que le chef de parti trouve dans ce que je propose, c'est en occupant l'activité inquiète des habitants, de la diriger vers le même but que lui; et que, tranquille sur les attaques imprévues de l'ennemi, il l'est aussi sur le secours qu'il pourrait espérer des habitants.

## De la manière dont le parti doit agir.

---

Toute attaque de parti se fait de deux manières, ouvertement ou à l'improviste. La première s'emploie le plus souvent contre des troupes, et la seconde contre des convois.

La première, d'accord avec les principes de tactique, se base sur ces vérités simples que *dix hommes sont plus forts qu'un seul*; et que, par la nature même de l'homme, *il est plus fort devant lui que derrière ou de flanc.*

Conséquemment le chef de partisans doit porter toutes ses forces sur les points où il sait que l'ennemi lui est infé-

rieur en nombre, et diriger son attaque de manière à le prendre en queue ou en flanc. Cependant, malgré l'avantage que donne ce genre d'attaque, il doit s'attendre à ce que l'ennemi prenne des mesures pour le repousser. Il faut alors, pour lui faire perdre l'efficacité de ses moyens de défense, et éviter la confusion si ordinaire après une attaque repoussée, prendre des dispositions qui ne soient pas seulement basées sur la force physique, mais sur la force *morale*. Tout corps de troupes chargé de soutenir celui qui attaque ou est attaqué perd entièrement son importance, s'il est placé au centre, en arrière de la ligne. Ainsi placé, il annule aussi sa force physique, puisque la troupe qu'il doit soutenir, culbutée ou ramenée, couvre la partie du terrain sur lequel il devait agir, et que sa force morale s'affaiblit infailliblement en traversant les rangs d'une troupe en désordre, qui lui communique une partie de la terreur et de la confusion qui l'a gagnée. Ceux qui ont voulu accorder la position de la réserve sur le centre, avec le moyen de traverser la ligne sans obstacles, ont adopté un mode de formation appelé *en échiquier*. Mais outre que les grands intervalles qui se trouvent entre les troupes ainsi placées rompent l'ensemble des mouvements, ils invitent aussi un ennemi entreprenant à se jeter au milieu d'eux ; il est rare qu'elles puissent conserver leurs distances et agir avec cette précision qu'on ne voit que sur les champs de manœuvres d'école de paix. Et en effet, comment s'attendre à cette excessive précision de mouvements, là où la fumée, la poussière, les morts, les ondulations de la ligne formée d'hommes, et non *d'échecs*, et tant d'autres causes, peuvent sur certains points resserrer les intervalles, et sur certains autres les augmenter outre mesure ?

Pour comprendre ceci, il ne suffit pas de savoir la

guerre d'après les livres, les plans et les manœuvres, ou d'avoir vu une bataille de quelque but élevé hors de la portée du canon; il faut avoir parcouru soi-même le dangereux sentier de l'expérience.

Ainsi je regarde comme également dangereux l'ordre de bataille dont les lignes sont interrompues et celui dont les lignes sans intervalles ont leur réserve derrière elles; je préfère pour un parti l'ordre échelonné : trois échelons, un faible et deux plus forts.

La disposition de chaque échelon dépend de la volonté du chef de parti; mais je regarde comme le plus avantageux :

1° Que le premier échelon soit formé sur un rang (1) et les autres en colonnes par demi-escadrons.

2° Qu'en aucune occasion on n'attaque en colonnes, mais par demi-escadrons.

3° Que toute partie de troupes qui suit celles qui attaquent et leur sert de soutien ne soit pas placée immédiatement derrière, mais converse aussitôt avec son flanc droit ou gauche, afin que, dans les cas où l'attaque serait repoussée, ce soutien ne se trouve pas au milieu de la déroute, mais prêt à charger l'ennemi en flanc, pendant que celui-ci est occupé à la poursuite.

4° Que le demi-escadron dont l'attaque aurait été re-

(1) Cet ordre de bataille, qu'ils appellent *lava*, est particulier aux cosaques. Ils chargent le plus souvent sur un rang, ou en *coin* formant un angle de 100 ou 120 degrés, et le sommet de l'angle formé par deux, trois ou quatre cosaques, les plus solides et les mieux montés.

(*Note du traducteur.*)

poussée ne vienne pas se reformer à son numéro en avant de la troupe, mais en arrière et en s'éparpillant au galop le plus rapide.

5° Que les cosaques, en se reformant en arrière de la colonne, ne cherchent pas à reprendre leur rang de taille, mais seulement à être placés le plus vite possible.

Le parti ne doit jamais attaquer par ses deux ailes à la fois, à moins qu'il ne soit trois ou quatre fois plus fort que l'ennemi.

Le choix de l'aile sur laquelle on doit porter le plus de force dépend entièrement de la position. Tout champ de bataille est nécessairement coupé par quelques obstacles naturels, comme rivières, marais, ravins, etc., et a deux routes de communications : celle du parti avec son armée, et celle du détachement ennemi avec la sienne. Les obstacles sont en avant ou en arrière du front, sur les deux flancs ou sur un seul ; et si quelquefois ils contribuent à appuyer une des ailes, bien plus souvent ils sont le tombeau du parti, quand une force supérieure, le rejetant sur eux, lui ôte tout moyen de retraite.

Les routes de communications tombent ou perpendiculairement en arrière sur le centre du parti, ou y arrivent obliquement, ou bien encore suivent le prolongement d'une des ailes. On comprendra facilement que la défaite d'un parti ayant derrière lui un de ces obstacles naturels doit amener les plus funestes résultats, et encore plus, si le parti en attaquant trouve un autre de ces obstacles devant lui ; car aux inconvénients de la première supposition s'en joignent de nouveaux, comme, par exemple, d'effectuer un passage de défilé en présence de l'ennemi.

Deux partis se rencontrant entre deux obstacles, de sorte que leurs quatre flancs y soient appuyés, ne peuvent avoir

l'un sur l'autre un avantage réel que par la vigueur de l'attaque sur le centre ou sur l'une des ailes la plus rapprochée du chemin de leur retraite ; ces deux positions présentent le plus de difficultés, et demandent de la hardiesse et de la vigueur.

Il arrive plus fréquemment que les partis se rencontrent près d'un obstacle auquel ils appuient, l'un sa droite, l'autre sa gauche, et ont de l'autre côté un grand espace libre. Il faut, dans ce cas, porter toute la puissance de l'attaque sur la partie de la ligne ennemie opposée à l'obstacle.

La raison en est simple : l'attaque du côté de l'obstacle, même couronnée de succès, présente deux graves inconvénients ; premièrement, l'ennemi ayant du côté opposé un vaste terrain, peut s'y retirer et s'y reformer librement. Secondement, si pendant votre attaque, ou immédiatement après, il en fait une lui-même sur votre autre flanc, non-seulement vous perdez tous vos avantages, mais vous vous trouvez en danger d'être jeté sur l'obstacle. Au contraire, en attaquant l'autre aile, chaque mouvement rétrograde de l'ennemi le rapprochant de l'obstacle, lui fait courir les dangers dont je viens de parler, et vous laisse le champ libre, soit pour exécuter les manœuvres nécessaires à votre salut, soit pour compléter la déroute de l'ennemi. Si deux partis se rencontrent sur un terrain ne présentant aucun des obstacles précités, l'attaque doit se faire principalement sur le point de la ligne de l'ennemi le plus rapproché de sa route de communications, afin qu'en le culbutant, on l'éloigne en même temps de ses renforts, bagages, etc. Voilà tout ce que je puis dire, dans un aussi petit ouvrage, sur l'attaque à force ouverte. Venons à l'attaque imprévue.

Ayant reçu des renseignements positifs sur la marche d'un convoi ou d'un détachement ennemi, le chef de parti doit

calculer ses mouvements de manière à être arrivé avant le jour (et s'il est possible en une seule marche), au point qu'il juge le plus convenable pour se mettre en embuscade ou pour attaquer.

Si la distance est de huit à dix lieues, il fait à moitié chemin une halte d'une demi-heure seulement, et sans donner à manger aux chevaux ; mais si elle est de douze à quinze, il s'arrête à moitié chemin pour faire manger les chevaux et les hommes, leur donnant pour cela tout le temps nécessaire ; ensuite il reprend sa marche sans s'arrêter, ne donnant que quelques minutes de repos de deux lieues en deux lieues. A quelque distance de la halte ou de l'endroit où il faut s'arrêter, il fait mettre pied à terre, pour qu'en arrivant les chevaux soient rafraîchis, reposés, et puissent manger aussitôt. Si le moment où l'ennemi doit passer sur ce point de la grande route est encore éloigné, le chef de parti place sa troupe dans quelque endroit couvert, avec défense d'allumer des feux, de faire du bruit, et de dépaqueter les chevaux auxquels on ôte seulement la bride pour qu'ils puissent manger. Dans ces occasions, on ne doit placer ni piquets, ni vedettes, mais seulement deux ou trois cosaques montés sur des arbres, si l'on est près d'un bois, ou dans le clocher, si l'on est dans un village, pour avertir de l'approche de l'ennemi. Il faut que le lieu où le parti se met en embuscade ne soit pas sur la grande route, mais à peu de distance de la route. Cette distance doit se calculer de manière à ce qu'à l'œil on puisse parfaitement distinguer si ce qui passe est de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, ou un convoi, et en même temps découvrir une grande étendue de terrain. Le meilleur point est derrière une hauteur, dans un vallon qui contienne tout le parti. Si la hauteur est couverte d'arbres ou d'habitations, c'est un double avantage

pour les cosaques chargés d'observer. Ils profitent des arbres ou du clocher pour voir sans être vus. Avant de commencer l'attaque, le chef de parti indique à tous les cosaques le point de ralliement qu'il a choisi, et qui se trouve à une lieue au plus du champ de bataille. C'est sur ce point que se réunissent tous les cosaques, lorsqu'après une déroute complète, ils n'ont pu se reformer sur le champ de bataille. Il doit être enjoint aux cosaques de ne pas s'y rendre en troupes, mais en s'éparpillant, et par des chemins détournés.

Les régiments en marche, comme pour l'attaque, sont en tête chacun à leur tour (1). On ne doit jamais en employer plus de deux dans un combat : un qui attaque, l'autre qui le soutient, et le troisième reste en réserve et ne donne que dans les cas extraordinaires et pour protéger la retraite.

Auprès des derniers régiments on place les tambours à cheval, de manière à n'être pas vus. Quand les premiers régiments sont ramenés, ou quelquefois quand ils attaquent, on fait battre tous les tambours, pour faire croire à l'ennemi que le parti a de l'infanterie avec lui.

Si le premier régiment réussit dans son attaque, sans le secours de celui chargé de le soutenir, le butin n'appartient qu'au premier régiment (2) ; mais s'il est repoussé, et que

(1) L'auteur propose dans une note, de donner au régiment chargé d'attaquer quelques fusées à la Congrève ; mais il paraît ne vouloir que jeter cette idée en avant sans y attacher une grande importance.

(2) On ne doit pas s'étonner de voir l'auteur s'étendre longue-

le second, chargeant à son tour, remporte l'avantage, le butin ainsi que la gloire restent à lui seul, quand même le premier serait revenu à la charge (1). L'artillerie, en tous cas, a sa part du butin.

A l'appel que fait sonner le commandant, les régiments se forment comme ils étaient avant le combat, à l'exception de deux escadrons désignés à l'avance, et qui sont chargés de poursuivre l'ennemi et d'achever sa défaite.

ment sur le transport, la vente et la distribution du butin ; il ne faut pas oublier qu'il écrit pour des officiers destinés à avoir sous leurs ordres des troupes dont le principal mobile est l'espoir du butin.

(*Note du traducteur.*)

(1) Beaucoup de militaires croient que les cosaques ne sont pas en état de charger de front les troupes régulières; mais j'ai été si souvent témoin de leur courage personnel, que je suis intimement convaincu du contraire. Je ne parlerai pas de la cavalerie française attaquée par les cosaques dans la retraite de 1812; mais j'ai vu des régiments d'Ilowaysky, de Sissoyeff et autres, charger sur l'infanterie et sur des batteries. Le colonel Tchetchenskoy, ayant fait mettre pied à terre à son régiment, l'employa avec succès en tirailleurs dans un bois dont il chassa l'ennemi; et n'a-t-on pas vu en 1790 les cosaques rivaliser de courage avec l'infanterie à l'assaut d'Ismaël. Et pourquoi les cosaques seraient-ils moins braves que leurs voisins de la petite Russie où se recrute toute notre cavalerie, étant plus adroits qu'eux, plus habitués à la guerre et plus habiles à monter à cheval ; il ne s'agit que de savoir les conduire.

(*Note de l'auteur.*)

Si, après s'être emparé d'un convoi ou d'un détachement ennemi, le chef de parti a connaissance de l'approche d'un nouveau détachement ou convoi, il ne doit pas l'attendre au même lieu, mais aller à sa rencontre; et calculant d'après les circonstances, se mettre en embuscade ou attaquer ouvertement.

Il se trouve quelquefois que les partisans sont obligés d'abandonner les pièces de canon qu'ils ont prises à l'ennemi, ses canonniers ayant emmené les chevaux et les avant-trains. Pour prévenir cet empêchement, il faut se prémunir à l'avance de fortes cordes de la longueur de six à sept mètres, ayant à l'un des bouts un crochet de fer fortement fixé et de l'autre un nœud coulant. Deux hommes par escadron sont chargés de porter ces cordes pour les avoir toujours lorsque l'occasion l'exige. Je crois inutile d'expliquer comment il faut s'y prendre pour attacher ces cordes aux canons qu'on veut emmener; seulement je dirai que ce moyen ne peut s'employer qu'à la hâte, pendant le combat, et pour parcourir une courte distance, et qu'on peut aussi de cette manière sauver ses propres pièces démontées par l'ennemi.

Après chaque succès remporté, le parti s'éloigne de la route de communications de l'ennemi au moins d'une lieue, et passe la nuit avec toutes les précautions ordinaires.

Le lendemain, les prisonniers partent sous la conduite d'un officier de confiance et d'un petit détachement de cosaques auxquels on adjoint des paysans armés. On fait partir sous la même escorte les malades et les blessés, qu'on dépose dans la ville qui a été choisie pour point intermédiaire de communications avec le quartier-général. Le commandant de l'escorte s'arrête là; et, après avoir remis ses prisonniers au commandant de la ville, en avoir pris un

reçu, et envoyé son rapport au général en chef, ramène ses cosaques et rejoint son parti.

Le butin enlevé à l'ennemi se vend de suite dans le lieu où le parti a passé la nuit ou dans la ville la plus voisine. Aussitôt qu'on en a reçu la valeur en argent, on en fait le partage de la manière suivante : le chef de parti a *dix* parts (mais on doit supposer qu'il ne partage que la gloire avec ses subordonnés, et que cet argent lui sert à récompenser les cosaques qui se sont distingués) ; le commandant du régiment a *huit* parts ; les officiers supérieurs et capitaines ont *six* parts ; les officiers, *quatre* parts ; les sous-officiers, *deux* ; chaque cosaque en a *une*.

Le partage des chevaux se fait d'une autre manière. Ceux qui ont eu des chevaux tués choisissent les premiers ; puis viennent ceux qui ont les leurs blessés, et enfin ceux qui en ont de mauvais. S'il y a eu des cosaques démontés dans les affaires précédentes, ils choisissent avec ceux qui ont perdu les leurs récemment. Les officiers choisissent avant les cosaques, à l'exception du chef, qui ne doit le faire que quand tous les hommes sont montés.

Tout le butin doit être vendu dans les vingt-quatre heures, et le lendemain il doit être sévèrement défendu d'avoir à la suite du parti des voitures qui en soient chargées, et même aux cosaques de conserver des objets d'une dimension apparente. Tout est converti en argent ou réduit en cendres.

Si le chef de parti entreprend l'attaque d'un établissement fixe, comme magasins, parcs d'artillerie, ou d'une troupe se réorganisant ; il doit tâcher d'arriver jusqu'à cet endroit sans être aperçu, en ne suivant pas la grande route, mais les chemins de traverse, et mieux encore à travers champs, pour éviter les postes avancés et les patrouilles. Le parti

doit attaquer de nuit, à la pointe du jour, ou par un très mauvais temps. Il trouvera rarement l'ennemi sur ses gardes; la plupart des chefs de détachements croient, en envoyant des patrouilles sur toutes les routes aboutissantes à la ville qu'ils occupent, qu'ils seront toujours prévenus de l'approche de l'ennemi assez à temps pour pouvoir prendre toutes leurs mesures de défense. Bien des partisans aussi négligent de faire reconnaître les routes qui sont derrière eux, et particulièrement celle par laquelle ils sont venus. C'est pourquoi je conseille (à moins d'avoir un trop long détour à faire) d'attaquer en queue.

Aussitôt que l'on aperçoit une des patrouilles ennemies, le premier régiment se détache et la suit immédiatement, afin d'arriver en même temps qu'elle au lieu qu'on veut surprendre; et là, profitant du désordre et de la confusion que cette arrivée peut produire, attaquer vivement, et, comme disait le grand Souvaroff, *sans tactique*. Les autres régiments suivent en ordre et soutiennent l'attaque.

Si l'établissement militaire que le chef de parti veut attaquer se trouve gardé par des forces très supérieures en nombre à celles sous ses ordres, il en fait son rapport au général en chef, en lui demandant les troupes nécessaires à l'exécution de son entreprise, et ne tente rien avant leur arrivée. Cette mesure n'est permise que pour l'attaque des établissements fixes et bien gardés, mais non pour les détachements cheminant sur la grande route, quand même ils seraient deux fois plus forts que le parti ; c'est aux talents et au courage du chef à suppléer au nombre par le choix du moment et du lieu de l'attaque. Il n'est pas défendu au chef de faire agir de petits détachements pour arrêter des courriers ou des officiers voyageant isolément. Il emploie pour cela deux ou trois escadrons qui peuvent encore se

subdiviser. Mais comme ces petits détachements, n'étant plus sous les yeux du chef, pourraient bien faire du tort, ou même exercer des cruautés sur les habitants, ce qui indisposerait le pays et nuirait aux avantages qu'on retire de la bonne intelligence avec lui, on n'emploie ces détachements du parti que de l'autre côté de la route qu'il est chargé d'observer, et hors de ses limites.

Il est permis à un parti serré de près par un ennemi beaucoup plus fort, de se retirer sur le parti voisin, pour se réunir à lui et agir de concert. Après avoir défait le détachement ennemi, ou l'avoir forcé à se retirer, les partis se retirent immédiatement aux distances qui leur ont été assignées.

Il arrive souvent qu'un détachement chargé d'escorter le trésor, un courrier ou un personnage important, cherche à détourner de la grande route le parti qui vient l'attaquer, afin de laisser le passage libre à ceux qu'il protège. Pour prévenir cela, le chef de parti détache un ou deux de ses régiments contre le détachement ennemi, et, avec le reste, se place en embuscade près de la route. Ces dispositions ne se prennent que sur des probabilités, qui, avec un peu d'habitude de la guerre, trompent rarement. Car, si l'ennemi est beaucoup plus fort, il n'emploiera contre vous que le moyen le plus simple, la force des armes; mais s'il manœuvre, s'il cherche à vous éloigner du point sur lequel vous l'avez rencontré, c'est preuve de faiblesse ou d'un grand intérêt à détourner votre attention de quelque objet important dont il veut assurer le passage; et, comme en guerre, il faut toujours faire le contraire de ce que l'ennemi semble désirer, il est bon, dans une circonstance semblable, d'agir comme je le propose.

Lorsque l'armée ennemie se prépare à la retraite, ce

sont les partisans de la première division qui en sont les premiers informés ; ils doivent aussitôt en donner avis au parti le plus voisin qui le transmet à un autre, ainsi de suite. De cette manière, quelle que soit la célérité que l'ennemi mettrait dans la retraite, elle ne pourrait être telle que les partisans ne pussent se réunir sur la route qu'il aurait choisie, l'y devancer, attaquer son avant-garde, et retarder sa marche par tous les moyens en leur pouvoir.

Si l'ennemi se retirait par plusieurs routes, alors chaque parti agirait séparément contre chacune des colonnes. Mais si leurs efforts partiels étaient insuffisants, ils se réuniraient tous au point où toutes ces routes se rejoignant n'en forment plus qu'une seule, comme par exemple à Kesen, celles de Leipzig allant à Erfurth.

Tout ceci appartient aux partisans des trois dernières divisions. Quant à ceux de la première, les devoirs qui leur sont imposés ne sont pas tout à fait les mêmes : il y a à retrancher et à ajouter.

Je retranche d'abord toute voiture à la suite du parti pour le transport des malades ou blessés, son voisinage du quartier-général lui permettant de les y envoyer aussitôt.

Les partis de la première division ne doivent avoir aucun lieu de refuge comme ceux des autres divisions ; ses postes d'observations dans les villages sont remplacés par des espions : ils n'ont recours que rarement aux embuscades, et n'emploient que les marches cachées et les attaques imprévues. Le butin enlevé s'envoie au quartier-général pour y être vendu, si on n'a pu le faire de suite dans les environs du lieu qu'occupe le parti.

Lorsque les deux armées s'observent sans rien entreprendre de décisif, le devoir des partisans est de donner avis de tout ce qu'ils ont pu apercevoir d'important dans les [illegible]

vements ou la position de l'ennemi, et de chercher à surprendre quelques parties détachées de ses forces principales. Pour parvenir à ce but, les chefs de partis dès la première division marchent sous la conduite d'espions sûrs; et si ces détachements ne peuvent être composés d'hommes sachant tous la langue de l'ennemi, du moins faut-il que les officiers qui les commandent la sachent parfaitement, et tâchent de leur donner par l'habillement toute l'apparence de troupes ennemies. Alors, s'introduisant au milieu d'elles, ils cherchent à arrêter les aides de camp et ordonnances porteurs d'ordres, et souvent la nuit s'informent à l'ennemi lui-même de sa force et de la position des différents corps de son armée.

Le chef de parti, recevant quelque avis important du commandant d'un de ces partis, l'envoie de suite en rendre compte au général, et se rend avec sa troupe sur les points où la connaissance qu'il a de ses forces et de la position de l'ennemi peut lui faire espérer de lui porter des coups d'autant plus puissants qu'ils sont imprévus.

L'époque où les armées prennent leurs quartiers d'hiver ou cantonnements momentanés, qui est un temps de repos pour toutes les troupes, est celui de la plus haute activité pour les partisans.

La grande étendue de terrain occupé par l'ennemi, diminuant la vigilance, augmente pour les partisans le nombre des objets de leurs entreprises. Tantôt ils interceptent toute communication entre les différentes parties de l'armée ennemie; tantôt ils répandent la terreur par leur apparition inattendue, et, laissant par le fer et le feu d'horribles traces de leur passage, ils vont tout à coup se montrer sur un point opposé, et paraissent ainsi être partout en même temps. Quelquefois, se réunissant aux autres partis de sa

division, plus souvent agissant séparément, et quelquefois se subdivisant pour se concentrer tout à coup sur le point où il est le moins attendu, surprendre, disparaître, pour reparaître encore, voilà le devoir du partisan. L'idée de pénétrer jusqu'au quartier-général ennemi peut se présenter même à son imagination. Tout peut lui réussir s'il n'est pas abandonné par les *génies tutélaires* de tout chef de partisans, ferme volonté, hardiesse et vigilance ! Voilà une légère esquisse des devoirs du partisan de la première division. Voyons à présent ce que peuvent faire ces partis pendant une bataille et pendant l'exécution des mouvements offensifs ou défensifs qui en résultent.

Au premier abord il doit sembler que, pendant une affaire, les partisans ne peuvent être d'un grand secours à l'armée, et c'est très juste. L'apparition de quinze cents hommes de cavalerie, sur les flancs ou sur les derrières de l'ennemi, peut bien pour quelques instants arrêter l'impulsion d'une partie de ses troupes ; mais de ce faible avantage peut résulter la défaite ou même la destruction entière de ce parti.

La raison la plus simple en est que, pendant une bataille, toutes les troupes ennemies sont sur leurs gardes, en mesure de se défendre et d'opposer des forces plus considérables à celles qui les attaquent.

La puissance du partisan consiste plus dans l'adresse et le talent que dans la force, et son plus sûr allié est la surprise. D'après cela je crois que, pendant une affaire, le partisan doit seulement se rapprocher le plus qu'il peut du champ de bataille, par le moyen de petites reconnaissances, bien examiner la marche de l'action, et, aussitôt la bataille terminée, être prêt à agir selon les circonstances.

Supposons d'abord que l'ennemi ait l'avantage et que

notre armée, obligée de céder le champ de bataille, entame sa retraite; c'est le moment où le désordre est à son comble, dans les rangs des vainqueurs comme dans ceux des vaincus. Dans la force morale est la supériorité des premiers. C'est ici l'instant des coups brillants que peut porter un hardi partisan! Le succès lui est assuré. Parcourant comme la tempête toute la ligne de l'ennemi (à quelque distance en arrière), il délivre les prisonniers, tue les blessés, sabre les artilleurs, encloue leurs pièces, disperse la cavalerie qui a mis pied à terre, et même, trouvant de l'infanterie en désordre, l'anéantit par le glaive exterminateur. Après avoir fait ainsi à l'ennemi un mal incalculable, il se fait jour au travers d'une de ses ailes et va rejoindre l'arrière-garde de son armée.

Sans doute une attaque de ce genre couronnée de succès, non-seulement fait un mal réel à l'ennemi, mais en même temps, en diminuant de la force morale que lui avait donnée la victoire, ralentit la poursuite et rend le courage aux vaincus.

Supposons maintenant que c'est l'ennemi qui, ne pouvant résister à notre attaque, abandonne le champ de bataille, se retire, que la cavalerie légère de notre avant-garde a déjà atteint ses dernières troupes, et que notre corps d'armée la suit de près. Dans une occasion semblable, si l'on peut arrêter l'ennemi quelques instants, il s'ensuit un nouveau combat qui, après l'avantage déjà remporté par notre armée, se change pour l'ennemi en une déroute complète.

Les prémices de la gloire à recueillir appartiennent là aux partisans de la première division, comme étant plus rapprochés que les autres de l'armée ennemie. Ici se présentent pour eux deux genres d'opérations. S'il se trouve

sur la route que suit l'ennemi quelques défilés ou passages difficiles, le devoir du partisan est de s'y poster et de l'y arrêter à tout prix, en s'exposant à tout le poids de ses coups. Si ce premier projet n'a pu être exécuté, le partisan doit tâcher de retarder l'ennemi dans sa marche, par des attaques continuelles, en coupant les chemins, rompant les ponts et enlevant les barques, en un mot, en détruisant sur la route tout ce qui peut faciliter sa retraite, et faisant naître tous les obstacles qui, en la retardant, le livrent aux coups de l'attaquant.

Enfin, quand les partisans des trois divisions se trouvent réunis, en outre de ce qui vient de leur être imposé, leur principal devoir consiste, pendant le jour, à ne permettre de s'écarter de la grande route à aucuns détachements, fourrageurs ou maraudeurs, et pendant la nuit à donner sans cesse des craintes aux troupes arrêtées pour se reposer. A cet effet, les régiments prennent chacun leur tour pour tomber sur les bivouacs ennemis, et les tenir ainsi toute la nuit dans une alerte continuelle.

Comme il arrive que, pendant plusieurs semaines de suite, le parti est constamment sur le qui-vive et sans pouvoir soulager ses chevaux, alors tous les jours, en arrivant à l'étape, chaque escadron fait desseller quatre chevaux pendant une heure, pour rafraîchir leurs reins, laver et panser les blessures produites par la selle. Au bout d'une heure, on resselle ces chevaux qui sont remplacés par quatre autres, et ainsi de suite. De cette façon, en vingt-quatre heures, chaque régiment a rafraîchi, visité et pansé 480 chevaux, sans le moindre danger.

En décrivant ces nouveaux moyens d'employer les partis, moyens que je crois supérieurs à ceux connus jusqu'à ce jour, je sens combien mes essais sont insuffisants ; mais en

même temps je suis persuadé qu'il serait inutile d'entrer dans une foule de détails qui, par leur diversité, dépendent plutôt de l'inspiration particulière de chaque chef de partisans, que des règles générales que l'on pourrait leur appliquer. Et en effet, à peine le parti a-t-il commencé ses incursions, que déjà se présentent à son chef mille circonstances exigeant cette fermeté, cette rapidité de conception et d'exécution qu'aucun livre ni aucun maître ne peuvent enseigner.

Quelquefois tout semble se réunir pour favoriser les partisans : d'une part, des vallons et des plaines, des ponts très nombreux, des gués connus, des abris fortifiés par la nature; de l'autre, des détachements faibles et marchant sans ordre, des magasins établis dans des bourgs ou des villes non fortifiés, enfin des parcs d'artillerie marchant sans escorte et sans précaution. D'autres fois, au contraire, tout conspire à la perte du parti : des bois impénétrables, des plaines inondées, des marais impraticables, des détachements ennemis forts et déterminés, des convois escortés par des troupes nombreuses et sur leurs gardes, des patrouilles et des piquets sur toutes les routes et sur toutes les hauteurs; les habitants, effrayés par l'ennemi, lui donnent les renseignements les plus certains sur la marche du parti et laissent ce dernier dans l'ignorance des lieux où se trouvent les détachements envoyés contre lui, les bourgs et les villages déserts, les troupeaux cachés dans le bois, disette de vivres et de fourrage, plus de communications avec l'armée, etc. Mais, dira-t-on, qu'est-ce qui peut arrêter les cosaques? Oui! mais ce n'est pas assez d'attaquer ou d'échapper, n'importe comment (1). Le devoir du chef de parti

(1) *N'importe comment* : en russe *kak ni boude*. Ces mots, dont la

est de combiner ses entreprises de manière à ce que le gain, en cas de succès, excède de beaucoup la perte dans la non-réussite, et pour cela il faut savoir : Quand on doit marcher ouvertement ou couvert? où se trouve l'ennemi ? s'il est en mouvement ou en place? réuni ou divisé? s'il attend l'attaque ou s'il cherche le parti? quelle est sa force? de quelle espèce d'armes il se compose? Mais comment savoir cela si les habitants ne sont pas disposés pour vous? Suffira-t-il, en arrivant au lieu où l'on doit coucher ou séjourner, de placer ses grand'gardes et piquets, et d'envoyer des patrouilles? Non, certes; mais même dans ces dispositions, combien il faut d'intelligence et de précautions! Comment est disposé le terrain qu'on a choisi pour placer le parti? boisé ou découvert? sur la hauteur ou dans la plaine? est-il rapproché de larges vallées, de profonds ravins, de villages, de châteaux, d'églises, de cimetières clos et de murs? Tout cela doit guider pour la manière de poser les gardes et piquets; la plus petite négligence à cet égard peut avoir de dangereuses conséquences; la découverte d'un gué, d'un sentier dans les montagnes ou dans les bois; un passage au travers des marais, des jardins, des champs enclos; une chaîne de monticules; voilà des moyens de surprise pour et contre

suite (*pourvu que ce soit fait*) est sous-entendue, sont d'une grande ressource pour les Russes ; mais en même temps empêchent tout perfectionnement ; et, dans l'état militaire, en accordant trop de latitude au subordonné, dispensent le chef de donner les instructions nécessaires pour assurer l'exécution de ses ordres. C'est à cela que l'auteur fait allusion.

(*Note du traducteur.*)

l'ennemi. Les expéditions nocturnes présentent beaucoup d'avantages; mais aussi combien de dangers? La difficulté d'arriver assez près et assez secrètement pour que le succès de l'attaque ne soit pas douteux; la moindre erreur dans le calcul des distances ou un obstacle qu'on ignorait; une fausse direction prise par le détachement chargé de tourner l'ennemi, ou enfin sa position n'étant pas bien appréciée: chacune de ces circonstances peut jeter du trouble et occasionner une perte inutile en hommes et en temps. Le succès aplanit tout; mais un échec fait naître les obstacles. Alors ce n'est pas seulement l'ennemi qu'on a devant soi qu'il faut redouter; on doit veiller également sur ses flancs et sur ses derrières, et être toujours prêt à repousser la force par la force et la ruse par la ruse.

Dans ce genre de guerre, la plus petite cause en apparence peut produire de grands effets; souvent une légère circonstance achève la défaite du parti, ou, tournant la chance de son côté, peut d'un seul coup le délivrer de la crainte d'une perte certaine, et lui ramener la victoire.

Il y a des ruses que leur trop grande simplicité fait dédaigner, et ce sont cependant celles qui réussissent le plus souvent. Un partisan vain et orgueilleux peut être attiré dans un piége plus facilement qu'un autre, en lui cédant quelquefois le terrain et faisant répandre le bruit parmi les habitants qu'on craint de se risquer contre lui. Un partisan timide peut être facilement effrayé par de fréquentes attaques nocturnes, en augmentant les feux de nos bivouacs, en en faisant allumer sur les hauteurs voisines, et même en y plaçant des avant-trains de charettes surmontés d'une grosse bûche figurant de loin une nombreuse artillerie. Les bagages, comme je l'ai déjà dit, se placent derrière, et nous

trompons sur notre nombre, en appuyant une de nos ailes à un bois, un monticule, un village, etc.

Sur un partisan véritablement habile on ne peut obtenir d'avantages que par des attaques soudaines et désespérées, du côté qu'il croyait inattaquable. Souvent les plus sages combinaisons sont renversées par une tentative que les ignorants appelleront folle. Qui peut dire, par exemple, ce qui résultera, si après la défaite d'un parti, une petite troupe de cosaques choisis tombe tout à coup, à l'entrée de la nuit, au milieu du parti vainqueur aussi en désordre que les ennemis vaincus.

Chaque saison a ses avantages pour l'attaque comme pour la défense. Au printemps, les inondations rassurent l'ennemi sur un côté de sa position vers lequel cependant il est possible peut-être de se frayer un passage; en été, l'épaisseur des bois et les rivières desséchées; en automne, les nuits si obscures et les jours nébuleux; en hiver, les rivières, les ruisseaux et les marais gelés, les traces de passage si faciles à reconnaître, l'habitude de se placer près des villages, la comparaison d'une chambre bien chauffée avec le bivouac entraînant les soldats dans le village, y dispersant le parti, et l'empêchant de se réunir promptement, au moment de l'alarme.

En un mot, des circonstances sans nombre, qu'on ne peut décrire, et que même une longue pratique suffit à peine pour apprendre à en profiter.

---

**NOTA. La troisième partie de l'ouvrage du général Denis Davidoff, a pour titre : *De la défense intérieure*, elle est divisée en plusieurs articles.**

*Premier article.*

**De la manière d'assurer ses lignes de communications et d'approvisionnements.**

*Deuxième article.*

**Des magasins et de la ligne d'approvisionnements.**

*Troisième article.*

De l'avantage d'employer les régiments de baskirs, de kalmouks et de tartares pour couvrir les lignes de communications.

*Quatrième article.*

Les devoirs du chef de parti sur la défensive.

*Cinquième article.*

Des étapes.

*Sixième article.*

De la défense intérieure des lignes d'approvisionnements.

*Septième article.*

Conclusions.

# PRÉCIS HISTORIQUE

DES

# ÉVÉNEMENTS MILITAIRES DE 1815,

PAR UN OFFICIER GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE;

EN RÉPONSE A LA RELATION

DU MAJOR DE **DAMITZ**.

## DEUXIÈME PARTIE.

Les opinions des militaires et des hommes d'état sur la nécessité de fortifier Paris, sont unanimes; mais ces opinions diffèrent quant au mode à adopter. Les uns veulent des forts détachés, les autres des fortifications continues. Une répugnance extrême s'est manifestée dans Paris sur le système qui transformerait cette belle cité en une place régulièrement fortifiée. Cette répugnance, hautement exprimée, a contraint le gouvernement d'interrompre les travaux commencés. Cependant, et avant les brèches faites à nos frontières en 1815, l'Empereur avait aussi reconnu la nécessité et l'urgence de fortifier Paris et Lyon. Napoléon penchait pour les forts détachés.

La seconde ville du royaume est déjà mise en état de défense, grâce au zèle, au talent, à l'activité et au patriotisme du général du génie qui a été chargé de diriger cette grande tâche. Les travaux seront bientôt achevés, et Lyon peut maintenant opposer une efficace résistance à l'armée qui tenterait l'envahissement des provinces de l'est et du midi, par l'Helvétie et par la Savoie. Mais il sera difficile, nous le répétons, de surmonter la répugnance de Paris pour sa transformation en une vaste cité de guerre. Ses habitants,

amollis par les jouissances du luxe, tremblent d'effroi à la seule idée d'une guerre qui viendrait troubler leurs plaisirs. Comment résoudre de tels hommes à se laisser paisiblement déposséder de ces campagnes charmantes qui, pendant la belle saison, font les délices de leur vie! Ne leur parlez pas de sacrifices; ils vous diront qu'ils ne peuvent consentir aux privations dont ils sont menacés. Ils pensent qu'avec une large contribution de guerre, ils réussiront à contenter le vainqueur, et de riches banquiers n'auront pas à se repentir d'en faire généreusement les avances. Voilà le patriotisme qui distingue, dans ce siècle de progrès et de lumières, les habitants des opulentes cités.

La meilleure manière de fortifier Paris eût été de réunir la Belgique à la France. Cette province industrieuse et fertile, qui a fait pendant un quart de siècle partie intégrante de l'empire français, demandait avec énergie à rentrer sous notre domination, immédiatement après sa révolution qui a suivi de si près la nôtre. Le peuple belge nous restituait ainsi les places fortifiées contre nous et à nos dépens par la Sainte-Alliance. Cette restitution nous replaçait à notre rang parmi les principales puissances de l'Europe. Ce peuple était digne de profiter du dévouement que la France a montré dans les glorieuses journées de juillet; mais un respect bien scrupuleux pour des traités qui nous ont si indignement dépouillés et humiliés, nous a empêchés d'accéder au vœu national de la Belgique. Depuis lors, il est vrai, nous avons assiégé et soumis la citadelle d'Anvers; mais nous l'avons cédée si promptement aux Belges, sous le bon plaisir de nos bons alliés, qu'une modération aussi exemplaire n'a dû causer à ceux-ci ni jalousie, ni méfiance. Un avenir, qui ne peut être éloigné, nous apprendra sans doute combien l'Angleterre, longtemps notre rivale et notre en-

nemie, méritait cette éclatante marque de déférence à ses bonnes et loyales intentions.

Nous nous sommes encore rendus redoutables par un autre trait de vigueur, en nous emparant de la ville et des forts d'Ancône, pour mettre un terme aux invasions de l'Autriche dans les états du Saint-Père; mais depuis, nous avons été si accommodants sur les conditions de l'occupation temporaire de cette place, tellement pressés d'abandonner cette conquête, à la première sommation, que les puissances de l'Europe nous ont facilement pardonné notre audacieuse entreprise.

L'Angleterre nous a donné encore une preuve du bon esprit dont elle était animée envers nous, en nous laissant étendre notre conquête dans le nord de l'Afrique. Elle s'est bien gardée de montrer la moindre inquiétude à chacune de ces brillantes expéditions, où l'armée française déployait tant de valeur, mais qui, en résultat, nous imposaient chaque année les sacrifices les plus onéreux, rachetés, il est vrai, par des bulletins pompeusement rédigés et constatant avec soin nos moindres actions d'éclat. Notre sincère alliée, bien guérie de sa vieille inimitié contre la France, n'a point pris ombrage de ces bulletins nombreux et peut-être un peu trop exagérés (10).

---

(10) Pour faire connaître à quel point on peut outrer l'emphase et l'exagération dans le récit des actions militaires, il nous suffira de citer la défense récente du petit fort de Mazagran. Nous devons d'abord avertir que ni le gouverneur général de l'Afrique ni les ministres du roi n'ont participé à cette burlesque exagération. Deux honorables députés dont la crédulité a été

L'Angleterre présumait bien qu'exclusivement occupés d'une immense conquête si ardemment souhaitée par l'honneur national, nous la laisserions à notre tour paisiblement nouer des négociations de la plus haute importance, et

---

étrangement abusée par leurs correspondants de l'armée d'Afrique, se sont avisés de nous conter un jour les incroyables exploits des défenseurs de Mazagran. Rien d'aussi merveilleux, à les entendre, n'avait encore été recueilli dans nos fastes militaires, pas même sous la république et sous l'empire. La gloire des héros de Mazagran surpassait tous les prodiges de la valeur française. Douze mille cavaliers arabes, si je ne me trompe, avaient vainement assailli, avec la plus rare intrépidité, les cent-vingt soldats chargés de la défense de ce fort. Les journaux de toute espèce, sur la foi des récits des deux députés, publient à l'envi cet incroyable fait d'armes. Les expressions les plus énergiques, les louanges les plus exagérées sont impuissantes pour manifester l'enthousiasme et l'admiration qu'inspire une si grande action. Ce n'est pas seulement la presse qui la prône de mille manières, avec une exagération qui n'a plus de bornes. Les poètes, les peintres, les artistes les plus renommés, célèbrent aussi, avec la même ardeur, l'incomparable dévouement des soldats de Mazagran. On sait quel est, en pareil cas, l'engouement des crédules habitants de Paris. Toutes les inventions nouvelles portent le nom de Mazagran. Le théâtre retentit des éloges prodigués à l'héroïsme de ses défenseurs. Toutes les légions de la garde nationale souscrivent pour élever un monument qui perpétue le souvenir de cette valeur si extraordinaire. On se plaint de la tiédeur du ministre de la guerre, qui ne pouvait toutefois parta-

même conclure des traités à l'insu de notre ambassadeur et du ministre des affaires étrangères, pour cette fois du moins, ministre un peu étranger aux affaires ; traités où le nom de la France a été tout à fait oublié. Pendant ces négociations

---

ger l'enthousiasme public, parce que les rapports officiels lui avaient révélé toute la vérité. Cependant, il ne peut résister aux vœux ardents exprimés avec force par les mille voix de la presse. Il croit devoir créer une commission, dans laquelle deux illustres maréchaux de France sont introduits, pour examiner sérieusement par quelle récompense éclatante, par quels monuments pompeux la France doit acquitter dignement la dette de la patrie envers les illustres défenseurs du fort de Mazagran.

Probablement, la commission instituée solennellement ne fera pas de rapport. Tout ce vain bruit de gloire et de triomphe a cessé. Les choses sont maintenant appréciées à leur juste valeur. Les soldats de Mazagran, protégés par des remparts qui n'étaient ouverts par aucune brèche, ont repoussé avec courage les attaques des Arabes. Le commandant de ce fort a été élevé à un grade supérieur, et ses plus braves soldats ont obtenu la décoration de la Légion-d'Honneur. Ces récompenses étaient méritées ; mais elles sont suffisantes. On a reconnu qu'il faut d'abord réduire au moins des trois quarts les douze mille cavaliers arabes *qui ont été présents* à l'attaque du fort, et que le nombre en cette occasion ne fait rien à l'affaire. Le chef de ces cavaliers aura fait mettre pied à terre à quelques Arabes d'une bravoure éprouvée, pour surprendre Mazagran et effrayer sa garnison par une attaque audacieuse. Nos braves soldats, certains d'ailleurs du sort affreux qui leur était réservé, ont vigoureusement repoussé

mortels du grand Napoléon, et ses savants de tout genre admirent les ouvrages scientifiques de notre ambassadeur. Admis à toutes les fêtes, et devenu l'objet des hommages les plus flatteurs, il ne cesse de proclamer la fidélité, la loyauté, la sincérité de la Grande-Bretagne, que ses admirables livres ont déjà tant prônée. Comment, après de telles assurances, songer seulement à nos frontières du nord et à la sûreté de la capitale! Que peut maintenant désirer la nation française? Ne jouit-elle pas, dans toute sa plénitude, de la réalité de cette précieuse maxime: *Le roi règne et ne gouverne pas?* Gardons-nous de croire que cette belle maxime ait été imaginée au profit des ambitieux qui voulaient à tout prix s'emparer du gouvernement. Qui pourrait douter qu'elle ait été inspirée pour la prospérité et pour la plus grande gloire du pays! Ne fallait-il pas ouvrir une large voie à tant d'hommes d'état renommés, à tant de législateurs illustres, que de brillants succès de tribune ou des écrits immortels signalaient à l'admiration et à la reconnaissance de leurs concitoyens? Cet immense avantage a peut-être, à la vérité, aggravé subitement notre situation intérieure et extérieure, naguères si prospère; elle a peut-être affaibli, au dedans et au dehors, la puissance d'un prince habile que ses vertus privées, sa modération, son patriotisme, son génie, son respect pour les lois, non moins que le vœu général de la France, ont rendu dans des conjonctures si difficiles l'arbitre de nos destinées. Mais c'est en vain que la plus heureuse des révolutions politiques semble nous révéler chaque jour que les moyens d'affermir au dedans nos droits civils, et au dehors notre considération et notre influence, diminuent en proportion de l'affaiblissement de la puissance et de la considération du chef de l'état; les hommes de génie associés au pouvoir, aussi recom-

mandables par leur habileté que par la pureté de leurs intentions, sauront bien surmonter, quand le moment sera venu, les graves difficultés qui, aujourd'hui, menacent l'Europe d'une conflagration générale.

Que les lecteurs nous pardonnent cette longue digression, pour laquelle nous avons besoin de toute leur indulgence. Nous rentrons, pour ne plus nous en écarter, dans la tâche qui nous a été imposée par notre patriotisme, afin de répondre à la relation de la campagne de 1815.

M. le major Damitz n'a été, comme nous l'avons démontré, ni généreux, ni équitable envers Napoléon et l'armée française. Voyons maintenant s'il a été animé de meilleurs sentiments pour les alliés des Prussiens, c'est-à-dire, pour les Anglais et les Hollandais.

L'armée anglaise, selon ses propres remarques, était un composé d'éléments tout-à-fait hétérogènes. On y comptait alors à peu près 21,000 Anglais qui avaient fait la guerre d'Espagne, sous l'empire. Elle était renforcée par 20,000 Hanovriens récemment organisés, 2,900 soldats de Nassau, qui avaient servi sous les drapeaux de Napoléon, 7,000 Brunswickois qui s'étaient signalés dans nos rangs par leur bravoure, enfin par 30,000 hommes de troupes des Pays-Bas nouvellement formées. Telle était l'étrange composition de cette armée, qui a déployé sur le champ de bataille une si grande intrépidité, et dont il évalue la force effective à 90,000 combattants. En parlant des Hollandais, l'historien prussien dit, sans la moindre façon, *que ce peuple n'a jamais montré beaucoup de dispositions pour la guerre.* Est-ce par cet étrange compliment que le judicieux historien prétend témoigner aux fidèles et braves alliés des Anglais l'estime, la confraternité et la bienveillance de ses compatriotes ? Nous leur rendrons plus de justice. Nous ai-

mons à reconnaître que les Hollandais, tant qu'ils ont fait cause commune avec nous, ont déployé dans nos rangs zèle, valeur, discipline, bonne conduite.

« L'armée nationale anglaise, *ajoute le major Damitz,* « avait conservé la tactique de nos anciennes troupes de li- « gne; elle ne se rangeait point en colonne, et son in- « fanterie n'était point formée comme la nôtre; son système « de tirailleurs est celui de nos anciens arquebusiers. La « force de l'infanterie anglaise consiste en feu de mousque- « terie dirigé avec calme et à coup sûr; mais un tel feu ne « peut avoir d'effet que dans un combat de près. De plus, « un Anglais, dans son orgueil national, se croit supérieur à « un Français. »

Je ne serais pas surpris qu'un Russe, un Autrichien, un Espagnol, surtout un Prussien, après la lecture des récits historiques de M. le major Damitz, eût la même idée de supériorité. L'amour-propre, l'éducation, les préjugés de l'enfance, les monuments, les histoires, les traditions orales, tendent à faire naître, à développer, à fortifier cette idée de supériorité, qui contribue beaucoup à la réaliser. L'armée de terre des Anglais, depuis la bataille de Fontenoi, comme l'infanterie espagnole, depuis la bataille de Rocroi, avait perdu sa réputation. Le duc de Wellington l'a rétablie. Je suis sûr qu'aujourd'hui l'armée de terre de la Grande-Bretagne se croit supérieure aux meilleures armées des plus formidables nations du monde. Les plus heureuses circonstances ont favorisé le duc de Wellington. Ses victoires ont éminemment contribué à la chute de l'empire. Aussi l'armée de terre occupe-t-elle maintenant un rang presque égal à celui de la marine, dans l'opinion du peuple anglais.

Le duc de Wellington, sans être un génie de premier ordre, a bien étudié le caractère du soldat français. Il a su deviner

les projets de ses adversaires, prendre de bonnes positions, y attendre de pied ferme notre armée, opposer une intrépidité calme à des attaques impétueuses et jusque-là irrésistibles, choisir le moment le plus opportun pour faire un feu meurtrier qui nous forçât subitement à un mouvement rétrograde. Cette tactique lui a constamment réussi avec des troupes disciplinées, calmes, adroites et bien exercées au tir et au maniement des armes. Les peuples de la Péninsule secondaient aussi de tous leurs moyens les opérations militaires des Anglais, qu'ils proclamaient leurs libérateurs. L'enthousiasme des Espagnols et des Portugais excitait au plus haut degré le courage de leurs auxiliaires, et n'a pas peu contribué à leurs succès, tandis que des dispositions contraires devaient refroidir l'ardeur de nos soldats.

L'armée anglaise s'est montrée la même à la bataille de Waterloo, qu'en Portugal et en Espagne. Groupée sur un terrain bien adapté à la défense, répartie avec une prévoyance habile et de manière à ce que tous ses corps pussent au besoin se prêter un secours prompt, elle a partout opposé une résistance efficace. Le duc de Wellington avait compris que le salut de son armée nécessitait une invincible résistance, puisque les défilés de la forêt de Soignes, interceptant sa ligne d'opérations sur Bruxelles, qu'il lui était si important de conserver, auraient inévitablement changé sa retraite en déroute.

L'armée anglaise, sous le rapport de la discipline, de l'unité du commandement, du sang-froid, de l'instruction individuelle, a eu sur nos troupes une véritable supériorité. Que cette triste expérience soit du moins pour nous un avertissement salutaire ! Nous devons nous attacher désormais et avec le plus grand soin à l'instruction particulière

du soldat. Cette instruction a été très négligée, même sous l'empire. A cette époque glorieuse, où la guerre était notre affaire principale, on songeait plus à la quantité qu'à la qualité des troupes qu'on destinait aux bataillons de guerre, hélas ! si souvent renouvelés; ni les fantassins, ni les cavaliers, ni les artilleurs n'arrivaient suffisamment instruits. La guerre d'Afrique nous a fait sentir impérieusement le besoin de mettre en face des Arabes des troupes légères, exercées à la marche, à bien charger leurs armes, à en connaître la portée, à bien ajuster un coup de fusil, enfin dressées aux embuscades, aux expéditions hardies et à toutes les ruses de la guerre. L'habillement de ces troupes doit être commode, léger, adapté à leur service. Il faut aussi que les hommes qui les composent soient robustes, agiles, bien constitués. Les vœux que nous exprimons ont été réalisés par les tirailleurs formés à Vincennes. Cette création de tirailleurs est l'institution des voltigeurs perfectionnée. Attachons-nous à donner la même organisation, la même instruction à notre infanterie, du moins à toutes nos compagnies d'élite. Ce sera un immense service rendu à l'armée. Le ministre de la guerre doit être jaloux de consacrer son nom par un tel perfectionnement. Son zèle doit être excité par le souvenir de la bravoure, de l'intelligence, des brillants services des tirailleurs de Vincennes dans les dernières expéditions de l'armée d'Afrique. Guidés par le prince royal, et encouragés par la présence de son jeune frère, le duc d'Aumale, nos braves et jeunes soldats ont inspiré autant de terreur aux Arabes d'Abd-el-Kader que d'admiration à l'armée française.

Ainsi l'historiographe de la campagne de 1815 n'a pas été prodigue de louanges envers les alliés de l'armée prussienne. Il se borne à rendre hommage à leur rare intrépidité.

Il ne pouvait faire moins; mais il prend la précaution de nous avertir souvent que la résistance désespérée des défenseurs de la Grande-Bretagne touchait à son terme, et qu'il était temps que le véritable héros de la journée arrivât. N'est-ce pas en effet l'habile manœuvre de Blücher, non moins habilement exécutée, qui a décidé le gain de la plus mémorable des batailles?

M. le major Damitz nous a plus d'une fois insinué adroitement que, sans les savantes combinaisons du feld-maréchal Blücher, les Anglais, quoique supérieurs en force à l'armée française, avec tous les avantages d'une bonne position et malgré leur intrépide courage, auraient été infailliblement forcés de céder le champ de bataille. L'officier supérieur prussien n'a rien négligé, comme on le voit, pour assurer la meilleure part de gloire à ses compatriotes dans la journée de Waterloo; et pour notre compte, nous ne pouvons le blâmer du zèle civique dont il a fait preuve en cette occasion.

Quant à nous qui avons eu, hélas! une tâche bien pénible à remplir, nous avons dû nous borner à des observations impartiales qui suffiront pour mettre à même nos lecteurs d'apprécier quelle a été précisément la coopération des deux généraux en chef dans les résultats de la fatale campagne de 1815.

En remarquant attentivement les faits accomplis, ils reconnaîtront que ni Blücher, ni Wellington, n'auraient, à la place de Napoléon, et dans les mêmes circonstances, gagné la bataille de Ligny; que le général en chef de l'armée prussienne a été plus imprudent, plus téméraire qu'habile et sage, quand il s'est exposé, à la fin de la journée de Ligny, à un extrême danger, d'où sa bonne étoile a pu seule le tirer; qu'il n'a pas été moins heureux, le lendemain de cette

bataille, lorsqu'il a pu se réfugier, sans être poursuivi, auprès de l'armée anglaise; que l'inaction de l'armée française dans la journée du 17 et dans la matinée du 18 juin, a été la véritable cause de la perte de la bataille de Waterloo; que l'opinion accréditée depuis longtemps au dedans et au dehors, opinion d'ailleurs fondée sur les plus grandes probabilités, signale comme coupable de cette inaction le maréchal Grouchy, mais qu'un juste sentiment d'impartialité veut qu'on reconnaisse que ce maréchal affirme n'avoir reçu aucun ordre relatif à la poursuite des Prussiens, après la victoire de Ligny.

Qu'enfin la courageuse résistance des armées alliées sur les champs de bataille de Ligny et de Waterloo, que la fortune qui leur est venue en aide, et qui peut revendiquer à coup sûr la meilleure part dans les succès dont ils sont si fiers, ont plus fait que l'habileté, la science et les manœuvres stratégiques des deux généraux en chef.

Avant de terminer la tâche importante dont nous avons cherché à nous acquitter avec impartialité, il nous reste à remplir une obligation sacrée; c'est de rappeler succinctement à nos lecteurs l'admirable conduite de l'armée française dans la désastreuse campagne de 1815.

La fortune a trahi son courage; mais elle a été, à cette fatale époque, entièrement digne de sa haute renommée, digne de son incomparable chef, de cet homme vraiment extraordinaire, qui, parti en fugitif de l'île d'Elbe et précédé de quelques vieux grenadiers de sa garde, reprend, au pas de charge, possession de sa capitale, sans que l'armée envoyée pour le combattre ait osé le regarder en face, tant était profond le respect qu'elle portait au héros qui l'avait tant de fois conduite à la victoire! Les plus puissants princes de l'Europe ne purent dissimuler leur effroi, en apprenant

cette évasion. L'histoire n'offre rien dans ses fastes qu'on puisse comparer à ce retour miraculeux, à cet ascendant magique qu'un seul homme exerça sur tous les peuples. Grâce à sa volonté toute puissante, l'armée française, désorganisée, licenciée, presque dispersée en 1814, est promptement recréée et mise dans l'état le plus redoutable. Dès l'ouverture de la campagne, elle montre son ardeur accoutumée. La même valeur l'anime ; tout lui présage des succès éclatants..... Est-ce, après tout, sa faute, si un général déserte ses rangs pour avertir Blücher de ses mouvements? Est-ce sa faute, si ce chef de l'armée prussienne ne reste pas entre les mains des cuirassiers de la division Delort? Est-ce sa faute, si les ennemis ne sont pas vivement poursuivis, lorsque son courage impétueux a triomphé de leur opiniâtre résistance? Est-ce sa faute, si les vaincus qui opèrent en secret et librement tous leurs mouvements de retraite, ne rencontrant aucun obstacle, peuvent l'assaillir de toutes parts à la fin de la journée? Est-ce sa faute, si luttant obstinément contre des forces très supérieures, alors qu'une grande partie des siennes était complétement paralysée, elle avait jusque-là déployé en pure perte une si rare valeur? Est-ce sa faute enfin, si l'on a prolongé un combat trop inégal, au moment où les deux armées ennemies étaient entièrement rassemblées, tandis qu'elle était épuisée de fatigue, et que tout démontrait la nécessité d'une retraite pour éviter une déroute?

L'armée française a conquis au plus haut degré l'estime de ses ennemis. L'historien prussien lui-même manifeste à cet égard la plus vive admiration. La vérité seule lui arrache des éloges qu'il n'était pas disposé à nous accorder. Comment donc tant de persévérance, de bravoure, d'efforts, de dévouement, n'ont-ils pas obtenu plus de succès? *Sic fata*

*voluere*. Les lecteurs à qui nous avons exposé toutes les circonstances des deux batailles, trouveront cette réponse péremptoire.

L'armée française, qui méritait un meilleur sort, a droit à la reconnaissance de la patrie. Ses généraux, ses officiers, ses soldats, ont fait plus que leur devoir. Un glorieux trépas atteste le dévouement des lieutenants-généraux Letort, Girard, Devaux, Michel, Duhesme, et du maréchal-de-camp Penne. Le commandant du quatrième corps, le lieutenant-général Gérard, élevé depuis, en récompense de ses éminents services, à la dignité de maréchal de France, le prince Jérôme, les lieutenants-généraux Kellermann, Friant, Durutte, Morin, l'Héritier, Delort, le maréchal-de-camp Cambronne, ont été grièvement blessés. Les troupes de toutes armes ont rivalisé de zèle. L'artillerie, soutenant son ancienne réputation, a porté la destruction et la mort dans les rangs ennemis. La cavalerie a enfoncé plusieurs fois des bataillons carrés sur des hauteurs d'un accès presque impossible. Les drapeaux enlevés par les plus braves cuirassiers proclament la vigueur audacieuse de leurs charges. Il faudrait, pour être parfaitement juste, citer les noms de tous les généraux (12), et désigner presque tous les régiments qui composaient l'armée française. Pour remplir ce devoir autant qu'il pourra dépendre de nous, nous ferons imprimer à la suite de ce précis le tableau de tous les corps

---

(12) Le lieutenant-général Teste et le lieutenant-général Pelet commandant alors une brigade de la garde impériale, se sont vaillamment comportés, savoir : le premier à la bataille de Ligny, et le second à la fin de la malheureuse journée de Waterloo ; je suis heureux de citer les noms de ces deux généraux.

de l'armée qui ont participé à la campagne de Belgique. Nous espérons que ce tableau sera considéré comme une mention honorable. Nous souhaitons en même temps qu'il puisse devenir un monument historique élevé à la gloire de nos braves compagnons d'armes. C'est la pensée patriotique qui nous a inspiré la résolution de faire une réponse à l'auteur de la relation de la campagne de 1815. Nous avons franchement exprimé notre opinion sur des événements de la plus haute importance, qui ont été racontés si souvent au gré des préjugés, des préventions, des haines, ou si l'on veut, de l'esprit de nationalité. Peut-être avons-nous été influencé nous-même par de telles causes, malgré la ferme résolution que nous avions prise de faire une réponse impartiale à la relation du major prussien.

Plein d'admiration pour le génie, les immenses services, es grandes actions de l'Empereur, pénétré d'un profond respect pour les malheurs inouis qu'il a supportés avec une héroïque résignation, nous avons eu bien de la peine, nous devons le répéter, à nous préserver d'une vive émotion, d'une profonde reconnaissance et d'un irrésistible enthousiasme, afin de remplir avec courage, avec sincérité, le devoir pénible d'avouer les graves erreurs, les fautes énormes qui ont terni sa gloire. Mais du moins, il nous était permis de ne pas dissimuler la vérité au moment où les hommages les plus solennels étaient décernés en vertu d'une loi (qui est bien cette fois l'expression générale de la volonté du peuple français) à l'un des plus puissants souverains qui aient présidé aux destinées de notre patrie (13). Ces motifs

(13) Mais à peine le prince de Joinville, accompagné de l'ho-

expliquent pourquoi nous n'avons pu nous défendre d'un mouvement d'indignation contre l'un de nos anciens compagnons d'armes, en lisant tout récemment, et pour la pre-

norable député Emmanuel de Las-Cases, du général Gourgaud, du grand maréchal du palais comte Bertrand, ces nobles compagnons d'infortune de l'Empereur; à peine, disons-nous, le fils du roi était-il embarqué pour accomplir sa glorieuse mission, que le prétendant au trône impérial débarque à Vimereux et se présente inopinément aux habitants de la ville de Boulogne. Le neveu de Napoléon, n'ayant pour toute armée qu'un général, un colonel, cinq ou six officiers et quarante valets déguisés sous l'uniforme du 42e régiment d'infanterie de ligne, répand des proclamations incendiaires, témoigne son mépris pour le peuple en semant à pleines mains l'argent sur son passage, prononce la déchéance du roi des Français, et se déclare le successeur légitime de l'Empereur. Ce souverain brusquement improvisé ne trouve aucun sentiment d'adhésion et de sympathie dans la population ni parmi les troupes de la garnison. Un seul officier a trahi des devoirs sacrés. Le prince Louis Bonaparte tue d'un coup de pistolet un grenadier, s'enfuit précipitamment avec ses prétendus soldats, gagne le port, se jette à la nage et tombe entre les mains de nos braves marins. Tous ceux qui l'ont suivi subissent le même sort; aucun d'eux n'échappe. Voilà le triste dénouement de cette misérable conspiration qui, du moins, signale avec éclat le patriotisme et la fidélité des autorités civiles et militaires, de la garde nationale de Boulogne et des troupes de ligne.

Ce complot ignoble, ourdi en Angleterre, ce complot encore plus insensé que celui de Strasbourg, s'est dissipé comme le songe

mière fois, un ouvrage où l'on parle avec tant d'irrévérence d'un prince si grand, si malheureux, et qui avait droit à tant d'égards et de respects, alors que l'infâme geôlier des ministres anglais lui faisait subir le sort affreux de Prométhée, sur les rochers déserts de Sainte-Hélène.

Ces explications révèleront nos intentions à M. le major Damitz. Nous espérons qu'il saura les apprécier. Loin de nous la pensée de rien dire qui puisse blesser son amour-propre, lorsque nous avons procédé à la réfutation des remarques critiques qui nous ont paru dénuées de justesse et de fondement. A cela près, nous avouons sans peine que son ouvrage est estimable; l'ordre, la clarté, la méthode, de savantes et laborieuses recherches, le distinguent. Il doit être placé dans toutes les bibliothèques militaires. Le style

---

d'un malade en délire. Mais il laisse une profonde impression de tristesse dans l'âme des bons citoyens qui s'intéressent vivement à la gloire de l'empire. L'ombre du grand Napoléon doit s'indigner que son nom ait été ainsi profané par un prince de sa famille.

Ce n'est pas devant la Cour des Pairs que l'auteur d'une conjuration aussi folle devait être traduit.

Cependant, si la déplorable échauffourée du prince Louis eût été suivie de quelque succès, lord Palmerston aurait pu se vanter de sa prévoyance devant le parlement anglais. Il aurait dit à l'illustre aréopage : « Vous voyez que je ne me suis pas exposé « au risque d'être pris au dépourvu. Déjà, j'avais recréé la « Sainte-Alliance pour anéantir, une dernière fois, la dynastie « de l'empereur Napoléon. Mylords et Messieurs, j'ai droit à vos « remercîments. »

de l'auteur nous semble approprié au sujet. Nous devons aussi des éloges aux traducteurs de cet important ouvrage, M. P. Himly et M Léon Griffon ; tous deux, également versés dans les deux langues, ont fidèlement interprété le texte allemand.

---

SITUATION

# DE L'ARMÉE DU NORD

**AU MOIS DE JUIN 1815.**

---

**S. M. L'EMPEREUR NAPOLÉON**, commandant en personne.

*Aides de camp de l'Empereur activement employés auprès de Sa Majesté.*

MM. les généraux : duc de Plaisance, comte Drouot, comte Corbineau, comte Flahaut, comte Dejean, baron Bernard, comte de La Bédoyère.

Officier d'ordonnance. Le colonel Gourgaud, premier officier d'ordonnance.

## Grand quartier-général.

*Major général*, — le maréchal duc de Dalmatie.
*Chef de l'état-major général*, — le lieutenant-général comte Bailly de Monthion.
*Chargé du service des prisonniers de guerre*, — le maréchal de camp baron Dentzel.

*Adjudants-commandants.*

Baron Michal, baron Stoffel, Babut, d'Hincourt, Peliet.

*Officiers supérieurs et autres attachés à l'état-major général.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Comte Gramont, | Roul, | col. | Desaix, | majors. |
| Cte Forbin de Janson, | Hugo, | | Tessier de Mar-guerittes, | |
| Zenowicz, | Duzaire, | | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dalbenas, | Laplace, | Lefebure, | chefs de bataillon. |
| Grondal, | Waleski, | Desmarquets de Ciré, | |
| Gentet, | Arnaud, | Favelas, | |
| Bernard, | Girard, | Deschamps, | |
| Fourchy, | Hirne, | Rollin, | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Clavet Gaubert (du 2e du génie), | Descrivieux, | de Joly, | capitaines |
| Dulnas de St-Léon, | Noaillon, | Coignet *wagmestre*, | |
| Baudisson, | Guettard, | | |
| Favier, | Ramorino, | | |

Garda, sous-lieutenant.

*Grand état-major.*

MM. les maréchaux de camp : Lebel, baron Gressot, baron Couture.

ARTILLERIE.

Le lieutenant-général Ruty, commandant en chef.

État-major général. . . . . . . . .

| | |
|---|---|
| Direction génér. des parcs. | Le lieutenant-général Neigre, directeur général.<br>Le colonel Triquenot, sous-directeur général.<br>Le chef d'escadron Lechesne, adjoint.<br>Le chef de bataillon Sesilly, id.<br>Le colonel Renaud, directeur.<br>Le chef de bataillon Barré, sous-directeur.<br>Le lieutenant Marion, garde général. |

Adjoints à l'état-major général.

Les capitaines : Guillon, Lamy, Goussard, Bonard. } adjoints.

Le lieutenant Érard, conducteur général.

Les capitaines : Maurel, Taupin, Poulin, David, Delamone, Crozet et Guyot. } id.

GÉNIE.

Le lieutenant-général baron Rogniat, commandant en chef.

État-major général. . . . . . . . .

*Service topographique.*

Le colonel Bonne, directeur.

*Gendarmerie.*

Le lieutenant-général Radet, commandant.

Inspecteur en chef aux revues, Lambert.

*Administration générale.*

Intendant général — Daure.

---

L'Empereur a mis sous le commandement du maréchal Ney, prince de la Moskowa, les 1er et 2e corps, ainsi que la cavalerie de réserve du lieutenant-général comte de Valmy, et sous les ordres du maréchal comte Grouchy les 3e et 4e corps.

---

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

# DE L'ARMÉE DU NORD EN 1815.

(Voir les tableaux ci-contre.)

## RÉCAPITULA

## DE L'ARMÉE DU

| |
|---|
| Garde impériale. . . . . . . . . . . . |
| 1er corps. . . . . . . . . . . . . . . . . . |
| 2e corps. . . . . . . . . . . . . . . . . . |
| 3e corps. . . . . . . . . . . . . . . . . . |
| 4e corps. . . . . . . . . . . . . . . . . . |
| 6e corps. . . . . . . . . . . . . . . . . . |
| Réserve de cavalerie. . . . . . . . . . . |
| Totaux. |

Total général

Nota. L'artillerie de cette armée s'élevait en totalité à 350 bouches
réserve.

## ION GÉNÉRALE

## NORD EN 1815.

| PRÉSENTS SOUS LES ARMES. | | | | | | | | | | TOTAUX PAR CORPS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| INFANTERIE. | | CAVALERIE. | | ARTILLERIE. | | TRAIN. | | GÉNIE. | | |
| Officiers | Troupe | Officiers | Troupe | Officiers | Troupe | Officiers | Troupe | Officiers | Troupe | |
| 587 | 12554 | 205 | 3590 | 68 | 1670 | 32 | 1505 | 3 | 109 | 20123 |
| 685 | 16200 | 106 | 1400 | 20 | 483 | 10 | 583 | 21 | 330 | 19838 |
| 825 | 19750 | 133 | 1729 | 30 | 645 | 15 | 740 | 22 | 409 | 24298 |
| 622 | 14508 | 85 | 932 | 23 | 534 | 9 | 402 | 7 | 146 | 17268 |
| 512 | 12589 | 167 | 2366 | 32 | 814 | 18 | 724 | 7 | 201 | 17430 |
| 420 | 8152 | » | » | 12 | 354 | 10 | 389 | 7 | 189 | 9533 |
| » | » | 982 | 10942 | 22 | 554 | 13 | 631 | » | » | 13144 |
| 3451 | 83753 | 1678 | 20959 | 207 | 5054 | 107 | 4974 | 67 | 1384 | 121634 |

de l'armée du Nord. 121,634.

feu, réparties dans les divers corps d'infanterie, de cavalerie et dans la

## État nominatif des officiers généraux et des colonels de l'armée du Nord, tués ou blessés pendant la campagne de 1815.

TUÉS OU MORTS DES SUITES DE LEURS BLESSURES.

*Lieutenants-généraux.*

MM. Baron Desvaux de Saint-Maurice.
Comte Duhesme.
Comte Girard.
Baron Letort.
Comte Michel.

*Maréchaux de camp.*

MM. Baron Aulard.
Baron Bauduin.
Baron Jamin.
Mallet.
Baron Penne.

*Adjudant-commandant.*

M. Baron Chasseriau.

*Colonels.*

MM. Baron Aubrée, du 11e de ligne.
Dubalen, du 64e id.
Gobert, du 5e cuirassiers.
Lacroix, du 3e id.
Baron Laurède, du 63e de ligne.
Maury, du 70e id.
Baron Rignon, du 51e id.

BLESSÉS.

*Lieutenants-généraux.*

MM. Baron Delort, deux fois.
Baron Domon.
Baron Durutte.
Comte Foy.
Comte Friant.
Comte Gérard.
Comte Guyot, deux fois.
Baron Lhéritier.
Baron Maurin.

*Maréchaux de camp.*

MM. Baron Blancard.
Baron Cambronne.
Baron Donop.
Baron Durrieu.
Baron Farine.
Baron Gauthier.
Guiton.
Baron Lallemand (artillerie).
Noguès.
Baron Travers.
Vinot.

*Adjudants-commandants.*

MM. Legay d'Arcy.
Trezel

*Colonels.*

MM. Bigarne, du 9e cuirassiers.
Baron Carré, du 21e de ligne.
Grandjean, du 2e cuirassiers.
Laurin, du 59e de ligne, deux fois.
Cher Martin, du 6e cuirassiers.

*Troisième extrait du cours.*



PLANCHES.



## N° 12.



PLANCHES.



Fin de la table du tome quatrième, de la troisième série.

S.

…elcambre, chef de l'état-major général : l'adjudant…

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | » | » | » | 3 | 84 | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | 1 | 118 | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| | » | » | » | » | » | » | » | 21 | 330 |
| | » | » | » | 3 | 84 | 1 | 118 | 21 | 330 |
| 70 | 3821 | » | » | 4 | 81 | 3 | 103 | » | » |
| 88 | 4944 | » | » | 3 | 86 | 1 | 95 | » | » |
| 67 | 3735 | » | » | 4 | 81 | 2 | 92 | » | » |
| 60 | 3700 | » | » | 3 | 81 | 1 | 92 | » | » |
| » | » | 106 | 1400 | 3 | 70 | 2 | 83 | » | » |
| » | » | » | » | 3 | 84 | 1 | 118 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | 21 | 330 |
| 85 | 16200 | 106 | 1400 | 20 | 483 | 10 | 583 | 21 | 330 |

…néral du 1er corps 19,858.

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | » | » | » | » | » | » |
| » | 29 | 289 | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | 3 | 74 | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | 3 | 100 | » | » |
| » | 85 | 932 | 3 | 74 | 3 | 100 | » | » |
| » | | | | | | | | |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | » | » | 4 | 95 | » | » | » | » |
| » | » | » | 4 | 97 | » | » | » | » |
| » | » | » | » | » | 2 | 104 | » | » |
| » | » | » | 8 | 192 | 2 | 104 | » | » |
| 4836 | » | » | 4 | 83 | » | 12 | 1 | 15 |
| 5300 | » | » | 4 | 89 | 2 | 92 | 4 | 81 |
| 4372 | » | » | 4 | 96 | 2 | 94 | 2 | 48 |
| » | 85 | 932 | 3 | 74 | 3 | 100 | » | » |
| » | » | » | 8 | 192 | 2 | 104 | » | » |
| 14508 | 85 | 932 | 23 | 534 | 9 | 402 | 7 | 146 |

al général du 3e corps. 17,268.

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | » | » | » | » | » | 2 | 127 | » | » |
| | » | » | » | 3 | 92 | 2 | 127 | » | » |
| » | 3724 | » | » | 3 | 83 | 4 | 90 | 4 | 94 |
| » | 2115 | » | » | 3 | 88 | 2 | 102 | » | » |
| » | 2316 | » | » | 3 | 94 | 2 | 70 | 3 | 98 |
| » | » | » | » | 3 | 92 | 2 | 127 | » | » |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | | | | | | | | | |
| » | 8152 | » | » | 12 | 354 | 10 | 389 | 7 | 189 |

| |
|---|
| » |
| » |
| » |
| » |
| » |
| » |
| 2 |
| 2 |
| » |
| 2 |
| 3 |
| » |
| » |
| » |
| 2 |
| 7 |

…tal général du 6e corps. 9,333.

ALERI

f de l'état-

| | |
|---|---|
| » | « |
| » | » |
| » | » |
| » | » |
| » | » |
| 1 | 59 |
| 1 | 59 |
| » | » |
| » | » |
| » | » |
| » | » |
| » | » |
| 1 | 72 |
| 1 | 72 |
| 1 | 59 |
| 1 | 72 |
| 2 | 131 |

ıandant baron Chasseriau, chef de

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| nel. | 4 | 41 | 411 | » | » | » | » |
| id. | 3 | 28 | 278 | » | » | » | » |
| id. | 2 | 21 | 151 | » | » | » | » |
| id. | 2 | 22 | 226 | » | » | » | » |
| | » | » | » | 3 | 75 | » | » |
| | » | » | » | » | » | 2 | 79 |
| x. | 11 | 112 | 1066 | 3 | 75 | 2 | 79 |
| ›nel. | 3 | 54 | 580 | » | » | » | » |
| id. | 3 | 26 | 309 | » | » | » | » |
| id. | 4 | 37 | 474 | » | » | » | » |
| id. | 3 | 32 | 327 | » | » | » | » |
| | » | » | » | 3 | 70 | » | » |
| | » | » | » | » | » | 2 | 89 |
| x. | 13 | 129 | 1490 | 3 | 70 | 2 | 89 |
| | 11 | 112 | 1066 | 3 | 75 | 2 | 79 |
| | 13 | 129 | 1490 | 3 | 70 | 2 | 89 |
| ıl. | 24 | 241 | 2556 | 6 | 145 | 4 | 168 |

du 4e corps de cavalerie. 3,120.

FO

*t de son globe*

ig. 5.

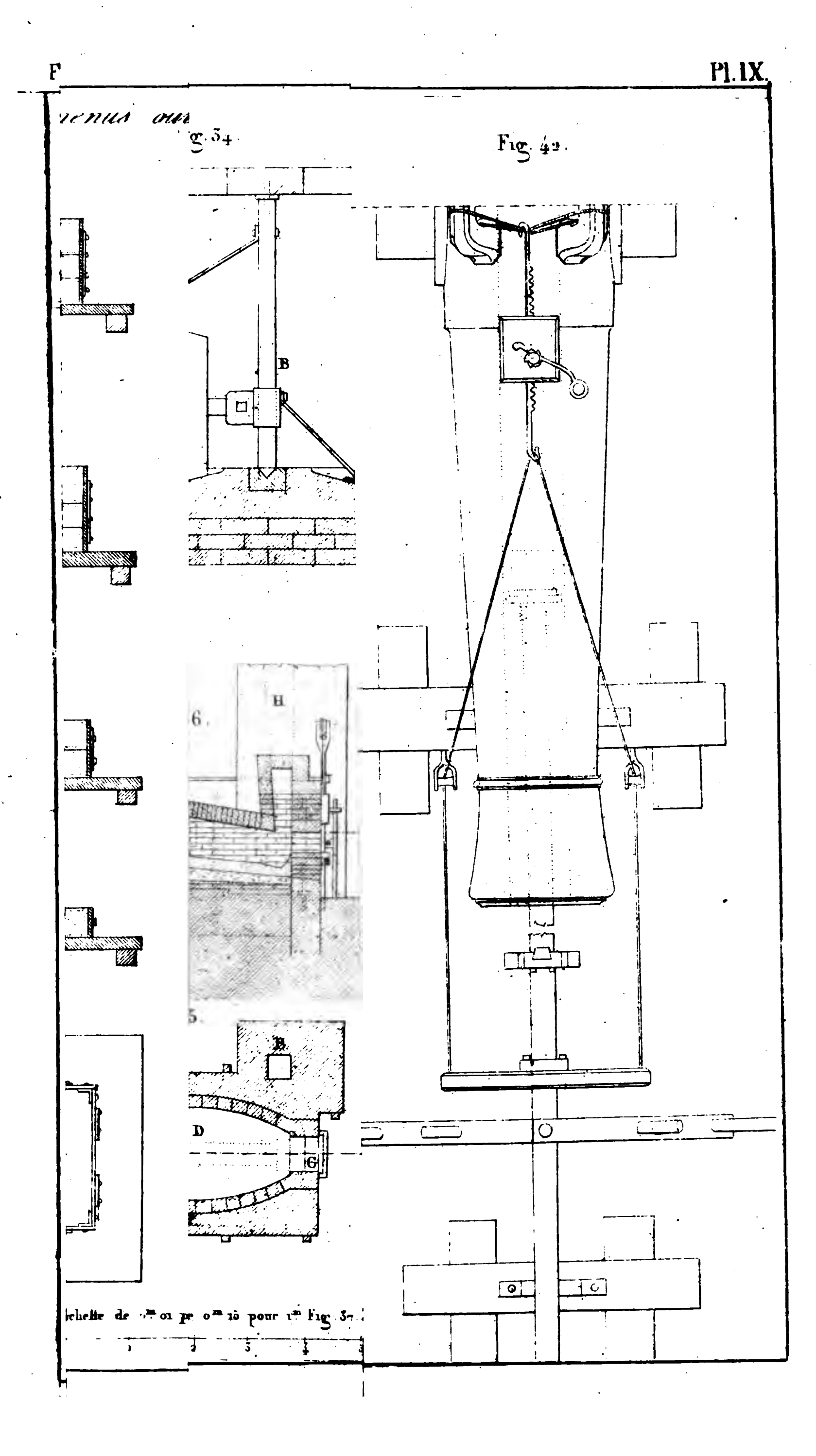
D

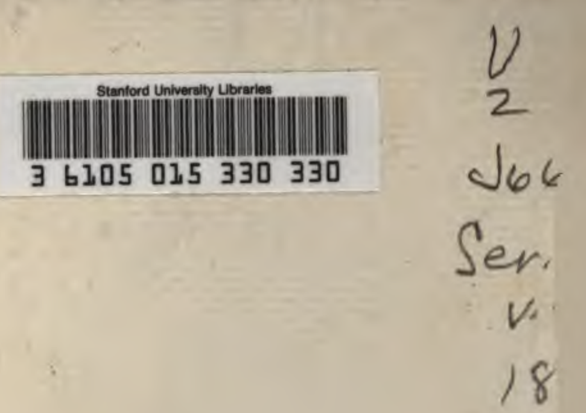
C

Fig. 4

B

C


renus ouv
g. 34
Fig. 42.
B
H
6.
5.
B
D
G
chelle de 0m 01 pr 0m 10 pour 1m Fig. 37.
1
2
3
4
5


Stanford University Libraries
3 6105 015 330 330
V
2
J66
Ser.
v.
18

